This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492302

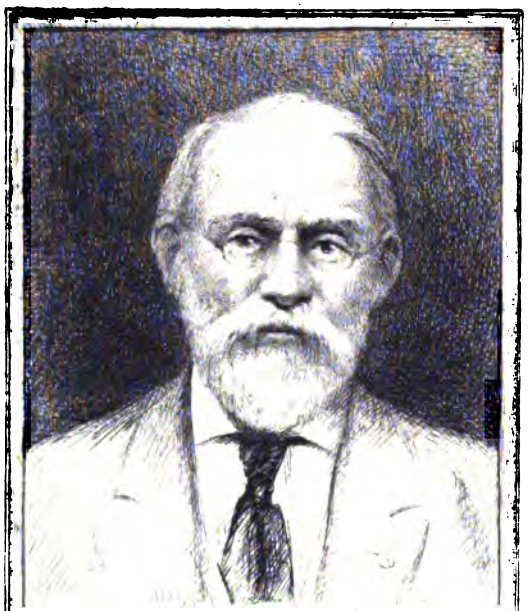

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
162
.N1

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1907-1908

CLVIII^e ANNÉE

6^e SÉRIE — TOME V

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

18, RUE DES GLACIS, 18

1908

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1907-1908

CLVIIIe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME V

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1908

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 1908

51367

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

PAR M. C. MILLOT

MESSIEURS,

Le Montyon lorrain qui fit de l'Académie de Stanislas la dispensatrice de ses libéralités en faveur de la vertu ne pouvait manquer d'avoir des imitateurs dans une ville renommée pour sa charité. Aussi le nombre croissant des récompenses affectées aux actes de dévouement filial ou maternel met de plus en plus votre rapporteur dans la nécessité de réduire sa tâche à la sécheresse d'un palmarès.

Puisse néanmoins l'énumération sommaire de tant de vertus cachées et de cruelles infortunes si vaillamment supportées faire naître en votre cœur l'émotion, la sympathie, l'admiration même qu'ont éprouvées au cours de leurs enquêtes les membres de votre commission !

Mme Vagnier(1), née Thérèse Henry, le 10 mars 1828, à Colroy-la-Grande (Vosges), habite Nancy depuis 1855. Elle a tenu avec son mari un commerce d'épicerie, rue de la Commanderie. Quelques petites économies réalisées par le travail et la bonne conduite des époux ont été épuisées par la maladie de M. Vagnier, que sa femme a soigné avec tout son dévouement pendant quatre ans. Devenue veuve, elle a recueilli chez elle un neveu malade et sa femme qu'elle a entourés aussi des meilleurs soins et qui lui ont laissé, en mourant, une pauvre petite fille délicate à élever.

Cette digne femme, continuant son œuvre de dévouement, avait fait de cette enfant une bonne ouvrière qui travaillait pour aider sa vieille tante. Atteinte, elle aussi, de la maladie de ses parents, elle a dû renoncer à l'atelier et partage le dernier morceau de pain de Mme Vagnier, âgée aujourd'hui de plus de quatre-vingts ans et qui, jusqu'ici, n'a été secourue de personne, bien qu'elle ne possède pour toute ressource qu'un modeste revenu viager de 500 francs.

L'Académie accorde à Mme Vagnier un prix de 250 francs sur la fondation Gouy.

Plus jeune et par conséquent moins à plaindre, Mme veuve Urbain (2), née Marie-Julia Marlier, le 22 juin 1862, à Germiny, aujourd'hui habitant Nancy, n'en a pas moins mérité l'attention de l'Académie pour son dévouement maternel.

---

(1) Faubourg Stanislas, 58.

(2) Rue du Haut-Bourgeois, 12.

Son mari ne travaillant plus et toujours malade a été soigné par elle pendant quatorze ans ; il est mort le 23 octobre 1900. Mère de cinq enfants, elle a pu placer ses deux petites filles aux Orphelines de la Providence (l'une des deux est morte depuis), mais les trois garçons sont restés à sa charge ; elle a réussi à les élever sans autre ressource qu'un salaire de 75 centimes à 1 franc par jour que lui rapporte son feston. L'aîné, il est vrai, âgé aujourd'hui de dix-huit ans, est ouvrier tapissier et gagne 2 francs par jour, mais les deux autres sont encore trop jeunes pour venir en aide à leur mère : ils vont à l'école municipale des Cordeliers et le directeur est content d'eux.

Mme Urbain ne se plaint pas et reconnaît que d'autres peuvent être plus malheureuses, elle a de la fierté et du courage et n'a jamais rien demandé. Elle ne refusera pas la somme de 150 francs, prélevée sur la fondation Gouy, que lui alloue l'Académie comme un témoignage d'estime.

Plus infortunée, en effet, est Mme Garnier(1), âgée de soixante-sept ans. Depuis quatre ans son mari septuagénaire est entièrement paralysé : bon ouvrier, il était resté trente-cinq ans dans la même maison. Ils ont une fille idiote, âgée de quarante-trois ans, qui ne leur est d'aucun secours, ayant elle-même besoin de soins. A cette double charge est venue s'en ajouter une troisième : une petite-fille de Mme Garnier, amputée, couverte de plaies incurables, est morte en

(1) Rue de la Charité, 23.

1906, après avoir été soignée pendant deux ans et demi par sa grand'mère qui l'avait prise chez elle. La pauvre enfant demandait chaque jour un pansement très long et très délicat, qui consommait beaucoup de linge. Pour subvenir à tant de charges, Mme Garnier n'avait que son courage et son activité. Elle fait quelques ménages en ville pendant les heures où les siens ne réclament pas ses services. Ses enfants ne l'ont jamais aidée : les parents de la petite Germaine, infortunés eux-mêmes, ne le pouvaient pas. Le courage et le dévouement maternel de Mme Garnier sont récompensés par une somme de 250 francs, prise sur la fondation Gouy.

Un don de 150 francs, à titre d'encouragement, prélevé également sur la fondation Gouy, est accordé à Mme Dupré, âgée de quarante-huit ans, dont la situation est digne d'intérêt(1). Son mari s'est noyé accidentellement il y a onze ans, lui laissant huit enfants encore jeunes. Sans aucune ressource, Mme Dupré ne se découragea pas et les a tous bien élevés. Un fils et trois filles sont mariés, mais ne peuvent aider leur mère et les plus jeunes. Une fille de vingt ans travaille sans gagner encore beaucoup, un fils est soldat à Nancy, deux autres enfin, de dix-sept et de treize ans, rapportent à leur mère 2f50 et 50 centimes par jour. Quant à elle, des limes qu'elle fait à la maison lui sont payées 1 franc la douzaine et lui valent à peu près 6 francs par semaine. Ce n'est donc pas la misère

(1) Rue de la Garenne, 89.

et les enfants grandissant amélioreront encore la situation de cette intéressante famille.

Bien autrement malheureuse est Mme Fournier(1), née Marie Bélin, âgée de quarante-trois ans. Pupille de l'Assistance publique, elle épousa Louis Fournier, orphelin comme elle, élevé également par l'Assistance publique. Ils eurent deux filles, puis le père, après deux années de maladie, mourut en 1900, laissant sa femme atteinte du même mal que lui. Depuis lors, ce fut, pour la pauvre femme, une lutte continuelle contre la maladie et la misère. Plusieurs fois elle faillit succomber. Malgré tout, son dévouement à ses deux filles est admirable : celles-ci, toujours propres, sont bien élevées. L'aînée a treize ans et gagne maintenant 10 francs par mois, mais elle n'est pas d'une santé bien brillante ; la plus jeune a neuf ans et travaille bien en classe. A son dévouement maternel, Mme Fournier a toujours ajouté une grande dignité, même aux instants de la plus pressante détresse ; aujourd'hui, le moindre effort qu'elle ferait pour travailler abrégerait sa vie déjà bien compromise.

L'Académie prend sur la fondation Gouy une somme de 200 francs pour la remettre à Mme Fournier.

Après le dévouement maternel, voici la piété filiale.

Mlle Marguerite Bureaux est à peine âgée de quinze ans ; elle est l'aînée de treize enfants dont sept sont

(1) Rue des Près, 14 *bis*.

vivants et habitent avec les parents une des maisons construites par le bureau de bienfaisance à la Teulotte, rue de la Colline. Cette jeune fille est seule à pouvoir aider ses parents; un fils qui vient d'entrer en apprentissage n'est pas encore payé, les autres sont âgés de neuf ans à deux ans et demi, un huitième enfant est attendu. Le père gagne par jour 3f50 à la tannerie Luc, la mère coud des chemises d'homme à la machine, qui lui sont payées 2f50 la douzaine, à peine 20 centimes la pièce. La jeune Marguerite aide à la fois sa mère dans les travaux de confection et dans ceux du ménage, très bien tenu d'ailleurs; mais sa tâche, quoique gaiement accomplie, est lourde pour une fillette dont la santé n'est pas satisfaisante. Elle a dû, l'an dernier, suivre un traitement au sanatorium de Lay-Saint-Christophe qui lui a procuré un soulagement notable, ce n'est pas encore la guérison. Pour lui permettre un second séjour à cet établissement, l'Académie lui alloue, sur le prix de Goussaincourt, une somme de 200 francs.

Mlle Maria Méhul, âgée de trente-sept ans, habite Mazerulles avec son frère atteint de paralysie, qu'elle soigne d'une façon dévouée et sans beaucoup de ressources, son petit patrimoine ayant été à peu près absorbé par des procès nés du remariage de sa mère. Un petit commerce de laiterie l'aidait à vivre, de nouvelles pertes ont transformé cette situation déjà peu enviable en une infortune véritable. Une somme de 100 francs, prélevée également sur le prix de Goussaincourt, viendra en aide à Mlle Méhul.

200 francs, encore disponibles sur le prix Gouy, sont donnés à Mlle Urbain, née à Metz en 1856. La famille Urbain est venue se fixer à Nancy aussitôt après la guerre. Le père, menuisier à la Compagnie de l'Est, est mort le 8 octobre dernier à l'âge de quatre-vingt-trois ans. La mère avait succombé en 1874 après avoir mis au monde neuf enfants, dont cinq étaient encore vivants. Mlle Adèle, alors âgée de dix-sept ans, se trouva seule pour conduire le ménage de son père et pour s'occuper des autres enfants. Elle suffit à tout, ajoutant encore au bien-être commun ses gains personnels. Un fils se maria, puis un second, puis un troisième, l'autre mourut. Les charges auraient dû devenir moins lourdes, mais le père dut cesser le travail à soixante-dix-sept ans et ne reçut plus qu'une pension de 1f25 par jour. On résolut alors d'aller habiter Laxou pour vivre à moins de frais, mais les gains de la jeune fille diminuèrent et une opération qu'elle dut subir à l'hôpital les interrompit tout à fait. L'Académie ne pouvait manquer d'être touchée de la façon dont Mlle Urbain accomplit son devoir sans défaillance.

Mlle Marguerite Picard, lingère(1), a été jugée digne de recevoir le prix Cardin-Roussel de 200 francs. Née à Nancy en 1883, elle a déjà subi d'affreux malheurs et rempli vaillamment de pénibles devoirs. Son père a déserté le foyer familial, un premier frère est mort dans de tristes circonstances, un autre qui subvenait

(1) Rue du Ruisseau, 25.

quelque peu aux besoins du ménage s'est marié et ne donne plus de ses nouvelles. Ainsi Mlle Picard reste le seul soutien d'une mère épuisée par l'âge et par le chagrin, de sa tante infirme et d'une jeune sœur, pauvre fillette de sept ans, affligée de tares héréditaires qui la rendent pour toujours incapable de gagner sa vie. Levée de bonne heure, prolongeant son travail bien avant dans la nuit, Mlle Marguerite, âgée de vingt-cinq ans, entoure ces pauvres infirmes des soins les plus affectueux et leur prodigue toutes ses forces et tout son cœur.

Mlle Clémentine Heilmann, née en 1859 à Niederlauterbach, ancien département du Bas-Rhin, habite Nancy avec son vieux père(1). François Heilmann est venu dans notre ville en 1882. Il a travaillé chez un entrepreneur jusqu'en 1904, mais depuis quatre ans sa santé ne lui permet plus aucun travail. La mère est morte en 1903. Outre Clémentine, la famille compte encore deux fils, bons ouvriers; mais eux-mêmes, chargés de famille, ne peuvent rien faire pour leur père. Mlle Heilmann est donc le seul soutien du vieillard malade, âgé aujourd'hui de soixante-treize ans. Elle travaille depuis vingt-cinq ans dans une fabrique de bonneterie et gagne de 1f75 à 2 francs par jour. On y fait son éloge et la Société industrielle de l'Est lui a décerné une médaille d'argent en 1906. L'Académie lui attribue le prix Mangeon de 100 francs.

Elle consacre également le montant du prix La-

(1) Rue Marie-Leczinska.

chasse, s'élevant à 100 francs, à M^lle^ Berthe Hefter, qui habite avec sa famille rue de la Hache(1). Assez estropiée pour ne pouvoir marcher qu'avec un appareil qu'elle porte continuellement, la pauvre jeune fille a dû renoncer aux espoirs que ses compagnes demandent à la vie, et l'Académie a voulu lui donner un peu de joie en récompense de sa douceur et de son ardeur au travail, attestées par ses patrons et ses camarades d'atelier.

Mais qu'est-ce que cela auprès du navrant récit que j'ai maintenant à vous faire?

C'est l'histoire très touchante et très simple d'un pauvre jeune homme et de sa sœur qui, à l'heure de l'épreuve et de la détresse, ont su faire courageusement tout leur devoir avec une discrétion qu'ils auraient voulu garder jusqu'au dernier jour de leur vie, mais à laquelle l'Académie tient à rendre un hommage mérité.

Eugène Colas est né à Nancy en 1864; à l'âge de quatorze ans, il entrait au service de M^me^ Richier-Raison dans les fonctions de commis de magasin. Son père était comptable dans la même maison, à la prospérité de laquelle il contribua durant trente-huit ans, par son intelligente activité. En 1892, M. Colas père mourut presque subitement, laissant à ses enfants le soin de leur mère âgée. Jusqu'en 1901, tout alla bien. Mais Eugène fut atteint alors d'une arthrite sèche, compliquée d'atrophie musculaire qui le cloua sur un

(1) N° 60.

lit de souffrance et lui interdit de reprendre du service dans la maison où il travaillait depuis vingt-trois ans. La mort de son frère, voyageur de commerce, vint aggraver la détresse qui se faisait déjà sentir. Sa sœur Amélie, âgée aujourd'hui de quarante-neuf ans, dut soutenir le poids de ces épreuves successives, subvenir aux besoins urgents d'une mère septuagénaire, toujours malade, et d'un frère incapable d'aucun travail; tout cela malgré une santé des plus précaires que les privations et le surmenage n'ont fait que miner chaque jour davantage.

Je m'empresse de dire pourtant que, jusqu'à sa mort, en janvier 1905, M^me^ Richier-Raison sut reconnaître les services que lui avait rendus la famille Colas, par une allocation de 150 francs par mois. Mais depuis quatre ans cette source bienfaisante est tarie. Le pauvre Eugène voulut s'essayer, au prix d'efforts inouïs, à tracer de ses mains endolories quelques copies pour le bureau des hypothèques, qui lui étaient payées 75 centimes par journée de 5 heures du matin à 10 heures du soir. A côté de lui, sa sœur poussait fiévreusement l'aiguille pour un gain de 1^f^25 à 1^f^50 par jour, tandis que la mère, impuissante et accablée de chagrin, se voit en outre atteinte d'un mal implacable. Mais voilà que depuis un mois la maladie a triomphé de l'énergie du pauvre Eugène, il a dû renvoyer ses livres de copie et la famille, à bout de forces, de santé et de ressources, est réduite à se confier désormais en la compassion des personnes qui veulent bien prendre sous leur protection la cause de ce qu'il y a de plus douloureusement attristant : la souffrance

et la misère aux prises avec le désespoir de ne pouvoir satisfaire un ardent désir de dévouement filial.

L'Académie, émue par tant d'infortune et de courage, accorde à Mlle Amélie Colas(1) le prix Chassignet de 1 500 francs, indivisible d'ailleurs, d'après la volonté du testateur.

L'année dernière, l'Académie disposait en faveur du jeune Charles Collignon(2) d'une somme de 200 francs prise sur la fondation Gouy. Cet enfant de treize ans, d'une santé délicate, entoure son père, veuf, aveugle et paralytique, de soins affectueux vraiment exceptionnels. Il l'habille, le tient propre — s'occupant du linge, faisant seul le ménage et la cuisine — puis il le promène en ville, le préservant avec attention de tout accident et ne voulant confier à personne une si chère existence. A leur vue, on pense naturellement à Antigone, mais, Dieu merci, l'honnête M. Collignon n'a pas à se reprocher les forfaits d'Œdipe.

Ces braves gens ne sont pas riches; le fils aîné, encore au régiment, ne sera libéré qu'au mois de septembre. Pour leur venir en aide en attendant, et pour récompenser de nouveau le jeune Charles dont la piété filiale ne s'est pas démentie, l'Académie lui alloue les 100 francs du prix biennal fondé par M. de Goussaincourt et destiné à l'auteur d'un acte de dévouement, jeune homme ou jeune fille.

Enfin, M. de Goussaincourt a fondé, depuis deux

(1) Rue du Pont-Mouja, 27.

(2) Rue Stanislas, 30.

ans, un prix de 100 francs pour récompenser le plus dévoué des infirmiers militaires de l'hôpital de Nancy. Le lauréat de cette année est le sergent Castille, désigné tout particulièrement par ses chefs supérieurs, M. le médecin principal de 1re classe Lèques, chef de l'hôpital, et M. le médecin-inspecteur Benech, directeur du service de santé du 20e corps d'armée. Le sergent Castille, qui s'est fait remarquer par la constance de son zèle et son dévouement dans ses multiples et difficiles fonctions, a contracté la fièvre scarlatine dans son service auprès des malades contagieux.

J'ai fini, messieurs, ma triste mais consolante énumération; j'y ajouterai seulement une remarque, ou plutôt un dernier éloge.

Nos enquêteurs n'ont constaté chez les vaillantes personnes qu'ils ont visitées aucun sentiment de jalousie ou de haine envers ceux qui pourraient leur sembler les heureux de la terre. L'envie a cela de bon, a-t-on dit, qu'elle fait le tourment de ceux qui s'y abandonnent. Voilà un tourment que nos lauréates se gardent bien d'ajouter à leurs généreux soucis; et à qui s'en étonnerait, elles montreraient leurs vieux parents propres, bien soignés, leurs enfants parfaitement élevés, et diraient comme Cornélie, mère des Gracques : « Voilà mes bijoux et mes ornements. »

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX STANISLAS DE GUAITA

PAR M. ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY

MESSIEURS,

Un rapport sur le prix Guaita devrait n'inspirer à l'Académie de Stanislas que des idées gaies et souriantes, puisqu'elle a reçu l'enviable mission de signaler, de consacrer, à son aube, le talent naissant des jeunes poètes dont s'égaie coquettement le printemps tardif de notre austère Lorraine. Mais est-il possible de ne pas nous émouvoir au souvenir de l'un de nos derniers lauréats dont la couronne tressée par vos mains décore maintenant la tombe prématurée ?

Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir

avaient éclairé d'une radieuse fierté le candide front d'Alexandre de Metz Noblat, le fils de notre cher confrère, qui perpétuait dignement un des noms les plus illustres de notre compagnie, sa joie s'épa-

nouissait dans une lettre qu'il écrivait à son vieux professeur, en daignant le remercier d'avoir contribué à développer en lui l'amour des bonnes lettres. Sans mériter ce compliment, car le talent est héréditaire dans sa famille, j'en faisais vanité.

Hélas ! ce ne fut pas seulement le jeune Marcellus que l'ancêtre d'Auguste pleurait d'avance dans les vers mélancoliques du tendre Virgile :

> Ostendent terris hunc tantum fata, neque ultra
> Esse sinent.

Ce devait être aussi la race si fine, mais si fugitive, de ceux dont l'âme trop embrasée, le cœur trop palpitant, usent vite et consument les forces d'un corps offert en holocauste. Ils disparaissent

> Comme on laisse en passant son ombre sur un mur,

a dit le miséricordieux Albert Glatigny ; mais cette ombre, sombre d'abord, prend, sans s'effacer, avec le temps une sorte d'éclat qui attire les yeux et inspire le respect.

> Aimez ce que jamais on ne verra deux fois,

s'écriait Alfred de Vigny : quoique les roses ne vivent que l'espace d'un matin, le printemps suivant nous en rend d'aussi étincelantes, tandis que jamais ne renaît plus une âme pareille à la personne aimée, admirée, œuvre d'art unique que Dieu n'avait produite qu'à un seul exemplaire.

Messieurs, ne nous laissons pas entraîner à ces pen-

sées tristes qui risquent d'enlever le courage de vivre. Remercions plutôt notre province qui, pour distraire, sinon pour consoler notre deuil, s'empresse de nous fournir un autre jeune poète, digne aussi d'être couronné. Les baisers que donnent les parents à leurs derniers enfants, quand la mort a ravi l'aîné, ne font pas oublier l'enfant perdu, mais, forcément, ne laissent pas inactif leur besoin d'aimer ; malheur, au contraire, au père, à la mère qui pleurent un fils unique !

Un jeune cadet s'offre à nous, gentiment, nous tend une main affectueuse ; son regard est vif, avec une teinte de tristesse qu'il a su prendre pour convenir à notre état d'âme ; sa voix, bien que très vivante, s'adoucit sur un ton mineur, qui nous charme, sans que nous consentions à être égayés. Une douce mélancolie, dirait Alfred de Musset, voile les perfections de cette âme tendre et délicate. C'est encore Nancy qui nous le donne.

Le recueil de poésies que M. Georges Garnier vous présente dans un ravissant volume où la maison Berger-Levrault et Cie, une fois de plus, a mis tous ses soins, — car là, tout fait honneur à la Lorraine, — est intitulé *Vers l'Idéal*. Voilà un titre plein de promesses, énergique, où ressort et rebondit, non sans un légitime orgueil, ce qu'un psychologue anglais appelle le muscle de la volonté ! comme chez les héros et les héroïnes de Corneille. L'auteur, trop modeste, aurait pu signaler à votre sympathique attention ses deux précédents ouvrages : *Au Fil de l'heure* et *Échos et Reflets*, car c'est comme une trilogie : le poète adolescent s'est

laissé d'abord vivre au hasard des rencontres, se plaisant, par exemple, à railler avec une légère irrévérence les

Universitaires
Lecteurs assidus des *Débats*
Politiques et littéraires,
Ironiques et délicats.

Les années s'avancent ; observateur moins malin et plus attentif, il écoute et s'étonne, s'enchante au spectacle des choses. *Échos et Reflets,* titre juste du deuxième volume ; mais l'âme ne s'est pas assez repliée sur elle-même, n'a pas encore ressenti vivement le choc des passions. Entre ces deux premiers recueils et le troisième, *Vers l'Idéal,* remarquons la même différence qui éclate entre *Odes et Ballades, Les Orientales* et *Les Feuilles d'automne, Les Voix intérieures.* Évolution significative, qui peut se produire dans chacun de nous ; mais, chez ceux qu'Apollon n'a pas daigné transporter sur Pégase dans le chœur des muses, elle se passe silencieusement et obscurément en prose.

Vers l'Idéal, fière ambition, belle carrière à parcourir dans les flots d'une poussière qui ne salit pas, en évitant la borne où risquent de se briser les automobiles, au terme de laquelle brille de loin et se conquiert la palme noble du triomphe ! Ainsi, grâce aux coureurs, ne s'éteint point le flambeau de la vie. Nous surtout, messieurs, absorbés, quelquefois accablés, par les devoirs du métier qu'exerce notre main laborieuse, nous avons besoin des poètes pour nous égayer, nous élever, et nous les payons, à bon marché, par l'hom-

mage d'une couronne. Mais la poésie a maintenant des adversaires.

La *Correspondance russe* rapporte que le comte Tolstoï écrivait récemment au paysan Govrilaf : « Je suis d'avis que le mot qui doit servir d'expression à la pensée, à la vérité et à l'esprit, est quelque chose de si important, que l'on peut considérer comme un crime de le contraindre à la mesure et au rythme. Cela me donne l'impression d'un paysan qui, tout en poussant sa charrue, danserait et fausserait ainsi la droite ligne du sillon qu'il trace. A mon avis, rimer est une superstition stupide, même quand on le fait bien ; mais, quand le vers, comme chez nos poétereaux, est mauvais et vide, la poésie n'est plus qu'une inutile et ridicule occupation. »

Ce langage, prétend le *Journal des Débats,* est celui de la science même, pour qui la poésie est une forme primitive et aujourd'hui régressive de langage. Cette assertion me semble une calomnie ; en tout cas, il n'y a qu'à répondre au comte Tolstoï, en s'appropriant la poésie d'Alfred de Musset :

J'aime surtout les vers, cette langue immortelle,
C'est peut-être un blasphème, et je le dis tout bas ;
Mais je l'aime à la rage. Elle a cela pour elle
Qu'elle nous vient de Dieu, qu'elle est limpide et belle,
Que le monde l'entend et ne la parle pas.

« La pensée n'est qu'un éclair au milieu d'une longue nuit ; mais c'est cet éclair qui est tout », a dit un géomètre nancéien, membre de l'Académie des sciences, et de l'Académie française, Henri Poincaré ; et le plus

rapide, mais le plus brillant de ces éclairs, c'est la poésie.

M. Georges Garnier n'a pas eu de concurrents : victoire facile, murmurera peut-être un de ceux qui dédaigent et voudraient chasser de notre République, à l'exemple de Platon, les poètes, ces *divins menteurs*. Mais l'Académie avait le droit, le devoir, de ne pas décerner le prix, s'il ne lui paraissait pas mérité. Votre commission, dont vous avez, à l'unanimité, ratifié le jugement, n'en a pas eu l'idée un instant. Sans prétendre que M. Georges Garnier ait déjà atteint le sommet du Parnasse, qu'il ait, comme dirait Scarron d'après Horace,

De son front audacieux
Déjà cogné les cieux,

elle l'a amplement jugé digne de satisfaire les goûts de Stanislas de Guaita et remplir les intentions de sa famille. Je sais, mieux que personne, ayant longtemps travaillé avec lui, combien Guaita se montrait difficile autant pour les autres que pour lui-même. Entêté de poésie, il s'en délectait ; de très bonne heure, l'écolier me traduisait en vers les morceaux de poètes latins que je lui donnais en versions : Lucrèce, Lucain et Juvénal, surtout, le captivaient. J'ai conservé ces heureux essais. Tel avait été d'ailleurs le début de Victor Hugo ; et, à ce propos, il est permis de regretter que notre jeune poète n'ait pas inséré dans ses œuvres quelques traductions, si propres à former le talent. Corneille, La Fontaine, Molière, Boileau, Racine, n'avaient

pas fait autrement. Peut-être, d'ailleurs, ces féconds exercices sont-ils restés dans le tiroir de M. Georges Garnier.

Le temps me manque pour étaler la variété des sujets qui ont inspiré *Vers l'Idéal,* où sont célébrés, plus encore que les beaux yeux, les fronts purs, nobles, fiers, qui souvent y resplendissent ; comme si la nature avait fait moins de beaux fronts que de beaux yeux. Le poète a beaucoup voyagé ; il a eu raison. En nous décrivant les pays *dont le ciel est d'azur,* comme Chateaubriand, comme Lamartine, comme Maurice Barrès, l'auteur de l'*Hymne au soleil* a regardé, aimé l'Italie, que notre tant regretté ami Émile Gebhart nous décrivait, il y a près de cinquante ans, à la Conférence Stanislas, s'écriant, après l'Achate de Virgile :

Italiam ! Italiam !

mais aussi, comme eux, Georges Garnier n'en a que plus tendrement aimé et adroitement décrit ensuite sa terre natale ; après l'auteur des *Harmonies,* il a pu dire :

et mon cœur n'est pas là !

Combien les Lorrains, peut-être par la force du contraste et le besoin de se réjouir, de se ranimer, sont aptes et prompts à rechercher, à comprendre, à aimer le Midi, l'Espagne, l'Italie, la Grèce ! Depuis Claude Gelée qui fut aussi habile que Prométhée à dérober les rayons du soleil, jusqu'à Charles Benoit, Alfred Mézières, Eugène Gandar, Edmond About, Émile Geb-

hart, Maxime Collignon, Louis Madelin, Joseph Laurent, Maurice Barrès, et le plus récent, l'un des plus expressifs, Louis Bertrand, tant de Lorrains ont visité, célébré, chanté la Grèce et l'Italie ; mais tous aussi, par cela même, — et Georges Garnier fait comme eux, — ils sont restés ou devenus des amis passionnés de la Lorraine, des *Mosellans*. Telle la sémillante Parisienne, Gérard d'Houville, la digne fille de Jose-Maria de Heredia, après s'être éblouie de Florence, de Venise, de Rome, de la Crète, revient décrire avec amour Versailles, le quai Voltaire, le parvis de Notre-Dame !

Louis Bertrand a beau dire dans la *Revue des Deux Mondes :* « Que cette ferveur me sera facile et comme je me sens prêt à l'aimer, cette Grèce ardente, moi qui, dans ma Lorraine natale, ai passé toute mon enfance maussade à rêver du soleil derrière un poêle ! » cessera-t-il d'aimer sa province ? Lorrain est resté plus que jamais Georges Garnier, aussi cordialement que Louis Madelin, l'auteur des *Croquis lorrains :*

Vos hivers sont boueux, nuageux et maussades,
Et vos chemins ont dû, trop souvent, retentir
De galops de chevaux et de cris d'embuscades
Pour que de trésors d'art ils se puissent fleurir.

Ceux que vous nourrissez de vos cultures graves
Sont des silencieux pondérés et prudents
Dont les roses, malgré leurs aromes sauvages,
Au goût de bien des cœurs poussent trop en dedans.

Et pourtant, en quels lieux plus chers à ma tristesse
Pourrais-je désormais chercher à l'abriter ?
Quels horizons plus doux, avec délicatesse,
Du matin jusqu'au soir la pourraient dorloter ?

Et c'est la pièce qui termine *Vers l'Idéal*. Revenir dans son pays natal, retrouver Cornimont, Gérardmer, berceau de sa famille, où le poète a passé toutes ses vacances dès sa tendre enfance, revoir ses lacs, ses sapins, la maison des ancêtres, les parents, les amis et le clocher gris de l'antique église, c'est donc, au moins, approcher de l'idéal ! Mais, dira-t-on, c'est un procédé lamartinien :

Oui, je reviens vers vous, berceau de mon enfance !

Non, messieurs, écoutons là un cri du cœur. Emile Gebhart a dû lire avec attendrissement ces derniers vers de son concitoyen. La nature, d'ailleurs, lui rend avec plaisir l'amour qu'il a pour elle, en prêtant à ses vers ses plus riantes couleurs, ses parfums les plus suaves.

C'est bon d'aimer la nature, mais pas trop, de peur que cette passion ne nous détourne de nos semblables : il ne faut pas oublier que l'homme est avant tout un être sociable, ζῶον πολιτικόν. « Oui, écrivait un pénétrant moraliste dans le *Journal des Débats*, l'homme qui aime (il aurait pu ajouter : qui a seul le droit de tant aimer) la nature d'un amour achevé, c'est le sage d'un âge mûr qui a beaucoup vécu de la vie des idées, qui a vu succomber celles qu'il aimait le plus, et qui demande au silence d'une nature solitaire l'oubli des maux amers de la société. C'est Cicéron, à Tusculum, plaignant Rome asservie et comparant son déclin orageux au soleil qu'il voit à l'horizon se coucher. « En nos temps, écrivait ce grand homme, les hommes

« nous ont appris à leur préférer les choses et la nature. » Mot triste, mais bien vrai. »

Hippolyte Rigault pensait ainsi en 1858; mais nous n'en sommes pas là, et c'est aux jeunes, par leur activité, de nous empêcher d'y tomber. « Ceux-là, a dit un grand philosophe moderne, doivent vivre avec les vivants. » Pour bien jouer ce rôle utile, la jeunesse a besoin de ne point s'isoler, de rechercher la gaieté qui donne de la force. Ernest Renan n'avait pas assez d'âge, à dix-sept ans, quand il écrivait en 1850 : « Après ces moments de tension où m'a porté l'excès de la critique, j'éprouve une inexprimable consolation à me reporter sur la simple nature. » L'auteur de *Vers l'Idéal* manque aussi de gaieté, il aurait dû suivre plus souvent le conseil de Denys Caton :

> Interpone tuis interdum gaudia curis,
> Ut possis animo quemvis sufferre laborem.

Souhaitons-lui de vraies joies, inspirant à l'âme l'allégresse qui suscite le courage et l'énergie. La juvénile société littéraire dont il fait partie, si pleine d'entrain et débordante de vitalité, devra lui en inspirer le désir et la lui communiquer.

Est-il permis, maintenant, de faire entendre aux oreilles du triomphateur le son railleur de la petite flûte aigre dont les narquois Romains tempéraient la joie du général vainqueur ? Il le faut, ne serait-ce que pour prouver avec quel soin a été lu et épluché le volume du candidat. Passons donc aux reproches, comme dans un examen, une soutenance. M. Georges

Garnier semble affecter de mêler des néologismes à des archaïsmes. Passe encore pour ceux-ci. Ainsi l'Académie de Stanislas, non moins puriste que l'Académie de Richelieu, ne permet pas, surtout en poésie, *ligotter,* mot dont on ne sait pas s'il prend un ou deux *t;* Littré ne l'admet point, même dans son supplément, ce mot, si peu digne d'être français et qui n'a sa place que dans les procès-verbaux de la gendarmerie. Pourquoi *grand'oncle,* avec une apostrophe, quand il n'en faut pas même dans grand-tante? *A nouveau,* si usité aujourd'hui, a un tout autre sens que *de nouveau. Petit à petit,* malgré Voltaire, n'est admis que dans la chanson. Victor Hugo, plus classique qu'on ne le croit, et qu'il ne le croyait, n'aurait pas fait rimer la *rose* avec l'adjectif *rose. Clenche :* comme ce bon mot est doux à ma main et familier à mon oreille! mais, au delà de Bar-le-Duc et de Remiremont, il n'est peut-être pas plus compris ni connu que des *pesseaux,* un *tendelin,* une *charpagne,* une *chargantoire,* une *chanate* et une *débarrasseuse*(1),

(1) Vérification faite, le mot *clenche* n'est pas si spécialement lorrain qu'il me paraissait. A des personnes, de différentes conditions, venues à Nancy de diverses provinces : Ile-de-France, Bourgogne, Franche-Comté, Bretagne, Orléanais, Gascogne, etc., j'ai demandé si elles le connaissaient et l'employaient. Plusieurs ne l'avaient appris que récemment; la plupart le connaissaient vaguement, pour l'avoir entendu *dans les campagnes.* C'est à Paris qu'il semble le moins usité. MM. Arthur et Paul Desfeuilles ne le signalent pas dans leur *Lexique de la langue de Molière.* De fait, ce terme apparaît-il dans la conversation et l'écriture parisiennes? Est-il familier à François Coppée? *Clenque* a été employé par Rutebeuf. *Clenche* se trouve dans le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (2e édition, La Haye et Rotterdam, 1701); il est reproduit dans le *Dictionnaire de Trévoux*

mots que d'ailleurs notre poète lorrain s'est gardé d'employer. *Éblouissamment* n'est pas plus français qu'*inlassablement*. Oh ! comme Molière raillerait ces grands adverbes ! Le poétique *zéphyr* réclame un *y* pour se distinguer du disgracieux et humide *zéphire* avec un *i* et un *e* muet. M. Garnier a raison de dire :

Je ne suis pas poète
Décadent,

mais, est-ce permis de rejeter au vers suivant *décadent?* Malherbe et Boileau condamnent cet enjambement, comme ils condamneraient

la rue
Vivienne

(édition de 1734 à Nancy, chez Pierre Antoine). Il a changé souvent de forme, devient *clanche*, et même *clinche*. La *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1908, page 287, emploie *déclanchait*. Littré, en le faisant précéder du signe +, rapproche *clenche* du wallon *cliches*, de l'allemand *Klinke*, de l'anglais *clinch*, qui signifie *loquet*. L'Académie française ne s'est résignée à admettre *clenche* que dans la 7e édition de son dictionnaire, en 1878. Le *Dictionnaire général* d'Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas, le plus récent de tous, écrit *clanche*, au mot *battant*, et ensuite *clenche*. Aucun exemple tiré d'un auteur classique ou romantique n'est jamais cité. Bref, le mot *clenche* ne semble guère avoir jamais obtenu ses grandes lettres de naturalisation. Le mot n'a eu vraiment cours que dans les provinces où le mode de fermeture des portes l'exigeait. Et ce mode ne se trouve plus que dans de vieilles maisons, là même où il était jadis général. Nulle part il n'est plus communément employé qu'en Lorraine, sans doute à cause de son origine germanique, sans que l'auditeur puisse juger du *milieu* où a été élevée, où vit la personne qui s'en est servie.

Ne faut-il donc pas l'exclure de la langue poétique?

d'Alfred de Musset, et

le misé-
rable civet de lièvre

que goûtait si fort Edmond About. Un artiste comme notre lauréat ne devrait point devenir *pratique*. Cet adjectif n'a pas le droit de pénétrer dans la langue littéraire.

L'aspect des archaïsmes ne manque pas d'être agréable. Ceux qui se hasardent ici raviraient La Fontaine, La Bruyère et Fénelon (du reste, cet esprit chimérique n'était pas moins tendre pour les néologismes); mais encore faudrait-il que ces archaïsmes fussent plus permanents, pour ne pas nuire à l'harmonie de l'ensemble. Ainsi, Malherbe aimait *magnifier;* La Fontaine nous montre des bras *gourds;* Baïf s'*essore* avec plaisir, et Chastelain, au quinzième siècle, s'*irradie; adipeux* fait bonne figure dans le vocabulaire technique du médecin Ambroise Paré; Rabelais n'a pas dédaigné *geindre,* mais en l'appliquant à un âne; *fiauves* et *coiraugeait* ne méritent guère d'être remis en honneur. Le prudent Horace ne réclame les vieux mots que quand l'usage l'exige, *si volet usus.* Et pourtant, quel plaisir de regarder, de prononcer des vers où sont enchâssés ces mots archaïques, comme d'antiques diamants de famille qui ont étincelé sur la main blanche et fine de nos aïeules! Continuez, jeunes gens, à commettre de ces jolis petits péchés véniels, mais sans abuser de la tolérance!

Voici une plus grosse querelle : M. Georges Gar-

nier, dans une pièce fort belle, d'une superbe envolée (tiens ! je me permets un néologisme !) a plaisir à montrer Zeus qui s'effare d'un frisson inconnu quand, de loin, il aperçoit l'oiseau noir, le *vautour,* enfonçant son bec jaune dans les entrailles de Prométhée. Le *vautour !* Oui, il est vrai que La Fontaine l'a cru ; après lui, Larousse, et presque tous ceux qui n'ont pas traduit le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle ; mais le texte grec dit expressément que c'était le « chien ailé de Jupiter, l'aigle avide de carnage, Διὸς πτηνὸς κύων, διαφοινὸς ἀετός », supplice aussi douloureux, mais moins humiliant pour la victime. La confusion vient sans doute de Virgile, plus connu qu'Eschyle, qui, pour varier, dans la description des enfers, au sixième livre de l'*Énéide,* plaint le triste sort du géant Tityus, et représente un vautour lui rongeant le foie sans cesse renaissant

> ... rostroque immanis vultur obunco
> Immortale jecur tondens fecundaque pœnis
> Viscera.

On cite souvent ces vers en les appliquant à Prométhée. M. Georges Garnier, pour se justifier, dira que le mot *vautour* est plus sonore et plus harmonieux qu'*aigle,* si désagréable.

Mais, broutilles (un vieux mot de Saint-Simon !) que ces légers défauts qui n'ôtent rien à la dignité, au charme, à l'émotion des pensées et des sentiments, au bon ton, à l'élégance, à l'harmonie du style. J'aime à finir par un compliment : M. Garnier a dédaigné la

licence des décadents et n'a pas fait des vers comme ceux-ci, qui sont à la mode :

Ces enfants mangent
Une orange.

L'École de Nancy verra avec fierté ce nouvel acte de décentralisation. Un critique, très *averti,* mais trop parisien, Rachilde, en signalant, dans le *Mercure de France,* le *Rouet d'ivoire,* la nouvelle œuvre de notre brillant lauréat de l'an dernier, M. Émile Moselly, un Lorrain encore, écrivait récemment, comme avec un sourire pincé : « La mode est aux littérateurs régionalistes ; il y a maintenant des écrivains bretons, languedociens, provençaux, alsaciens, lorrains. Ça partage la France en un tas de petits cénacles et nous ramène aux bons temps de la féodalité, des jeux floraux. »

— Eh bien ! tant mieux, madame.

« Le *Rouet d'ivoire,* continue-t-elle, c'est un peu monotone, un peu trop serré, trop morceau choisi pour la lecture, mais c'est bien présenté, bien écrit, propre, honnête, lorrain, quoi ! »

Emparons-nous de cette formule, mais en prononçant le *quoi !* d'un autre ton : « La poésie de Georges Garnier c'est lorrain, quoi ! » Molière ajouterait :

Je ne sais pas, pour moi, si chacun me ressemble,
Mais j'entends là-dessous un million de mots.
. . . . . .
Il est vrai qu'il dit plus de choses qu'il n'est gros.

Sur la proposition de la commission dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur, vous avez, messieurs,

décerné, d'une voix unanime, le prix Stanislas de Guaita à M. Georges Garnier, né le 26 novembre 1881 à Nancy, où il fit au lycée de très brillantes études littéraires, licencié en droit, qui soutient si dignement un nom cher à tous les amis de l'Université de Nancy. Nous croyons savoir déjà que le lauréat fera de son prix un noble et généreux emploi.

L'ÉVOLUTION DE L'ÉVOLUTIONISME

PAR

M. G. LE MONNIER

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

L'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à siéger dans votre Compagnie, s'adressait moins à ma personnalité modeste qu'à l'institution à laquelle j'ai le très grand avantage d'être attaché. Je n'en ai pas moins ressenti une vive reconnaissance pour vos bienveillants suffrages. Si plusieurs de mes collègues, grâce à de savants travaux, m'ont précédé parmi vous, leur haute valeur personnelle fut le motif légitime de votre choix. En considérant le mince bagage de mes titres, je ne puis m'empêcher de penser que vous avez élu en moi le plus ancien des professeurs de notre Faculté des sciences, et j'accepte, avec une profonde gratitude, ce témoignage de votre estime pour ce corps si prospère, si vivant, si digne de toute votre sympathie.

Que ne puis-je, pour répondre à votre indulgent accueil, vous apporter, aujourd'hui, quelque étude originale propre à enrichir vos Mémoires d'une contribution intéressante ! Cet effort, je n'oserais le tenter. Professeur vous m'avez pris, professeur vous me trouverez et, par-dessus le marché, vieux professeur capable, tout au plus, de mettre en regard la science qui florissait au temps de sa jeunesse et celle qui s'élabore aujourd'hui.

Il y a tout près de cinquante ans, une publication retentissante jetait l'émoi dans le monde des naturalistes, suscitant, parmi les savants, des discussions si passionnées, que leur écho franchissait bientôt l'enceinte des académies pour se répercuter chez tous les hommes d'étude et arriver, enfin, jusqu'au grand public. Charles Darwin venait par son livre sur l'*Origine des espèces* de raviver l'évolutionisme. Qu'est devenu ce mouvement un demi-siècle après son début ? Quel en fut le développement ? Quelles en furent les transformations et les conséquences ? Quelle fut, en un mot, pendant cette période, l'évolution de l'évolutionisme ? Voilà ce que je voudrais examiner, rapidement, devant vous, heureux si l'intérêt propre du sujet vous cache les lacunes et les imperfections de mon exposé.

Toute conception scientifique de l'origine du monde consiste dans la représentation des phases successives traversées par la nature et dans la recherche des lois qui régissent ces modifications, des causes prochaines qui les déterminent. Toute conception scientifique, à ce sujet, est donc, en quelque point, évolutioniste. Sans remonter à Aristote, sans même évoquer les sou-

venirs glorieux de Bernard de Palissy et de Léonard de Vinci, il est facile de constater qu'au dix-huitième siècle, de Maillet et Charles Bonnet, Maupertuis et Buffon ont clairement aperçu que la nature n'a pas été, dès son origine, ce que nous la voyons aujourd'hui, et ont cherché à deviner, plutôt qu'à décrire, la série de ses métamorphoses. Leurs conceptions nous paraissent, aujourd'hui, passablement nuageuses et la science moderne n'a rien retenu de leurs théories. Il faut convenir que, même à leur apparition, ces écrits n'ont pas fait grande impression sur les naturalistes de métier.

Ceux-ci étaient absorbés par de bien autres travaux. Les grands voyages scientifiques, l'exploration des profondeurs de la mer, l'étude, de plus en plus détaillée, des fossiles enfouis dans les couches terrestres, l'extension que l'emploi du microscope donnait à la connaissance des infiniment petits et aux notions sur la structure des êtres vivants apportaient à la science une si riche moisson de faits nouveaux, que les préoccupations théoriques disparaissaient devant la joie d'accumuler ces richesses, de les décrire et de les classer.

Sous la puissante impulsion des Linné, des Jussieu et des Cuvier, épris avant tout de précision et de clarté, ces études analytiques furent seules en faveur jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle. Cette éclipse de l'esprit de synthèse ne pouvait être que temporaire. Plus devenait grand le nombre des espèces à classer, plus s'imposait à l'esprit l'évidence des rapports qui les lient les unes aux autres ; plus s'enrichissaient les collections paléontologiques, plus apparaissaient pro-

fondes les différences entre les êtres disparus et nos compagnons actuels; plus, enfin, s'élargissaient les domaines de l'anatomie comparée et de l'embryologie, plus s'affermissait l'idée d'une loi dans l'évolution de la nature vivante. Il était impossible de se résigner indéfiniment au rôle discret de collecteur et de classificateur. La recherche devait forcément se tourner, à nouveau, vers l'étude des causes.

Aux environs de l'année 1860, le monde savant avait soif de synthèse et, malgré les protestations du positivisme comtiste, le retour aux spéculations philosophiques s'accentua rapidement. Huxley et Herbert Spencer en Angleterre, Hæckel en Allemagne, pour ne citer que les plus illustres, se prononcèrent avec ardeur pour les doctrines nouvelles. Si, en France, les adhésions furent plus lentes, les résistances plus opiniâtres, nous avons, depuis longtemps, rattrapé le temps perdu.

Darwin n'était pas seul à méditer sur ces hautes questions, puisque, il l'a raconté lui-même, la rédaction de son livre fut hâtée par l'imminence d'une publication semblable que préparait Wallace. Néanmoins, c'est bien à Darwin que revient l'honneur d'avoir donné l'éveil à l'évolutionisme moderne, et c'est bien sa pensée qui a marqué d'une empreinte personnelle le début de ce mouvement. Quelle fut, au juste, sa contribution ? Darwin nous a confié que ses réflexions eurent pour point de départ les remarques de son compatriote Malthus sur la disproportion entre le nombre des germes, qui aspirent à la vie, et les moyens d'existence mis à leur disposition. Les germes surabondent,

les moyens d'existence sont limités ; d'où lutte entre les individus, chacun cherchant à s'assurer l'espace et la nourriture nécessaires à son développement. C'est une lutte sans merci, car elle a pour sanction la mort des plus faibles ; c'est la *lutte pour la vie*.

A cette conception darwinienne de la lutte pour la vie, on a voulu opposer celle de l'*association pour la vie*. Un écrivain, que les savants n'ont guère occasion de citer, Pierre Kropotkine, le célèbre anarchiste, vient de publier un volume intitulé : *L'Entr'aide,* dont le premier chapitre est consacré à l'énumération des exemples d'animaux se rendant de mutuels services pour assurer leur existence, s'associant pour repousser les attaques de leurs ennemis. Déjà en 1902, mon collègue et ami le professeur Vuillemin, de notre Faculté de médecine, dans un discours aussi savant qu'élégant, avait montré combien sont fréquentes les associations entre animaux, entre végétaux et, même, entre espèces appartenant à deux règnes différents. Ces considérations ingénieuses ne sauraient infirmer ce qu'il y a de légitime et d'efficace dans la notion de lutte pour la vie. Pour curieux que soient les faits allégués, l'association ne saurait remplacer la lutte pour l'existence en qualité de premier moteur de l'évolution : elle n'expliquerait pas la disparition des formes mal adaptées. Si Kropotkine insiste sur les faits d'association chez les animaux, c'est en vue d'appuyer ses idées sociologiques personnelles sur l'assimilation, qu'il est de mode, aujourd'hui, d'accepter entre la biologie et la sociologie. Moins ambitieux et plus naturaliste, Vuillemin se borne à mettre en lu-

mière un côté des harmonies biologiques trop souvent laissé dans l'ombre ; il entend compléter le tableau de la nature bien plus que contester l'ensemble de la doctrine darwinienne.

Revenons donc à celle-ci. Réduite à ce premier principe de la survivance des plus aptes, la théorie de Darwin n'eût servi de rien pour expliquer l'origine des espèces ; mais l'auteur complète tout de suite sa pensée. Rompant avec l'idée traditionnelle de la fixité des espèces, il montre que chez les animaux et les plantes, qui nous sont le mieux connus, chez ceux qui partagent et entourent notre demeure, coopèrent à nos travaux ou nous fournissent les aliments journaliers, la variabilité de l'espèce se manifeste à chaque instant. Non seulement l'espèce est variable, mais ses variations sont susceptibles de prendre une amplitude considérable, si elles sont dirigées de façon à s'accumuler de génération en génération. A l'état domestique, cette accumulation est assurée par les soins de l'homme qui choisit comme reproducteurs les individus le mieux adaptés au but que l'éleveur veut atteindre ; c'est la méthode nommée *sélection*. Grâce à ce choix, les caractères d'abord faiblement esquissés s'accentuent et en même temps se fixent. En peut-il être de même dans la nature libre ? Oui, selon Darwin, grâce à la lutte pour la vie. Cette force, éliminant les faibles et conservant ceux qui sont mieux adaptés aux conditions du milieu, détermine une *sélection naturelle* aussi efficace que celle de nos éleveurs, bien plus puissante même si, au lieu de s'exercer pendant le court espace de quelques siècles, elle peut agir pendant les énormes

durées que l'on peut raisonnablement attribuer à la formation de notre faune et de notre flore actuelles.

Voilà la théorie constituée ; elle est rendue intelligible et acceptable par les nombreux exemples que Darwin analyse dans les deux volumes de la *Variation des animaux et des plantes,* mais elle n'est pas encore démontrée. Comme il arrive souvent dans les sciences physiques et dans les sciences naturelles, la vraie démonstration ne pourra se faire qu'*a posteriori.* Pour que l'hypothèse évolutioniste soit acceptée comme l'expression de la vérité, il faudra qu'elle soit confirmée par ce que nous savons des phases antérieures du développement animal et végétal, il faudra qu'elle aide à nous rendre compte de l'état actuel de la nature. Voilà l'épreuve décisive à laquelle il y a lieu de la soumettre avant de l'adopter définitivement.

Si les espèces sont issues les unes des autres par une différenciation progressive, les rapprochements que la classification opère entre elles, prennent une valeur objective. Le terme de *famille,* si communément employé pour désigner un groupe d'espèces offrant des traits communs, ne sera plus une expression métaphorique ; il signifiera une véritable communauté d'origine entre les membres d'une même famille. La classification idéale, que l'on s'était figurée d'abord sous la forme d'une série linéaire rangeant les espèces dans l'ordre de leur perfectionnement graduel, que l'on s'était représentée plus tard comme une sorte de carte géographique avec ses continents, ses archipels, ses îles isolées, va prendre un aspect nouveau. Ce sera un arbre généalogique : du tronc primitif figurant les

espèces premières, partiront des branches secondaires, qui elles-mêmes porteront des rameaux de plus en plus nombreux et menus jusqu'aux dernières brindilles qui figureront les espèces actuelles : une classification de ce genre est dite *phylogénétique*. Sa recherche devint, de bonne heure, l'objet des efforts les plus persévérants et les plus ingénieux de la part de tous les transformistes. Elle provoqua souvent, sur des points de détail, l'éclosion de travaux fort intéressants, et attira l'attention sur des idées jusque-là trop négligées. C'est à ces études, par exemple, que l'on dut de distinguer entre les ressemblances qui résultent simplement de l'adaptation à un mode de vie commun, et celles qui dévoilent un véritable lien de parenté.

Considérons un animal tel que le phoque. Par la forme générale de son corps allongé, l'effacement des épaules, la brièveté des membres, il ressemble aux types les plus répandus de poissons, mais par le caractère de sa dentition, par son pelage, par la structure de son squelette, il est étroitement apparenté aux carnassiers terrestres. Ces derniers caractères fixent sa place parmi les mammifères, auxquels il appartient, les autres lui ont été imposés par la nécessité de se mouvoir dans un fluide de densité élevée, car tous tendent à diminuer la résistance du milieu.

Le moment ne serait pas favorable pour examiner, même en raccourci, les innombrables travaux entrepris pour constituer une classification phylogénétique soit commune aux deux règnes animal et végétal, soit particulière à l'un d'eux. Qu'il me suffise de dire

qu'aucun des essais formulés jusqu'ici n'a obtenu l'assentiment général des naturalistes. Les transformistes convaincus, que cet échec afflige, mais ne déconcerte pas — rien ne déconcerte une foi ardente, — ont coutume de pallier leur déconvenue en invoquant l'insuffisance de nos connaissances paléontologiques. Ils pensent, non sans raison, que le mot de beaucoup d'énigmes posées par la nature vivante doit être cherché dans les états antérieurs de cette nature. C'est à l'étude des fossiles de nous faire connaître les véritables ancêtres des vivants, de nous montrer non pas seulement le résultat final de l'évolution organique, mais ses étapes successives. Suffisamment complète, cette science de la paléontologie nous révélerait les types simples du début de la vie, puis, d'âge en âge, les formes de plus en plus complexes et de plus en plus variées, nous conduirait enfin jusqu'aux espèces actuelles

A prendre les choses en gros, on pouvait, il y a un demi-siècle, trouver une certaine conformité entre ces vues générales et les faits alors connus. On enseignait que, pour les animaux comme pour les végétaux, les couches les plus anciennes du globe recélaient les empreintes d'organismes inférieurs, que dans les couches moyennes apparaissaient des types perfectionnés, quoique inférieurs aux formes contemporaines, que l'on rencontrait ces dernières seulement dans les couches les plus récentes. On se plaisait à trouver des ascendants de nos chevaux actuels dans ces *Palæotherium* dont la patte était munie de trois doigts presque égaux, tandis que l'*Hipparion* préparait le

passage au pied du cheval, où un seul doigt long et robuste sert à la marche, les deux autres étant réduits à de grêles bâtonnets sans utilité. En cent autres exemples, on notait des transitions plus ou moins graduées entre des faunes d'âges différents, et, si l'on n'était pas complètement satisfait des constatations faites, on conservait du moins l'espoir que des découvertes prochaines viendraient combler les vides et parachever le système. On ne doit pas être trop exigeant à l'égard de la paléontologie. Les archives de notre globe ne nous sont parvenues qu'à l'état fragmentaire. Il a fallu, pour que les restes d'une espèce disparue nous aient été conservés, à peu près complètement, des conditions rares, presque exceptionnelles. Les parties dures et imputrescibles auront pu résister, telles les coquilles, les os, les organes ligneux des plantes, mais combien d'animaux et même de végétaux qui sont entièrement formés de tissus tendres et délicats rapidement détruits dès que la vie cesse de les défendre! On a dit que le paléontologiste entreprend la lecture d'un manuscrit mutilé, auquel le plus grand nombre des pages a été arraché, bien peu, parmi celles qui restent, étant demeurées intactes. Il y a beaucoup de vrai dans cette comparaison et nous devons prendre notre parti de ces lacunes. Encore peut-on exiger, cependant, que les fragments conservés ne viennent pas contredire la marche générale du récit.

Nous avons admis, tout à l'heure, que les êtres vivants primitifs devaient être d'organisation simple et presque uniforme. Connaissons-nous d'une façon positive une faune assez ancienne pour répondre à cette

définition? Sans hésiter, il faut répondre négativement. Après avoir, à plusieurs reprises, reculé la date de ce que l'on croyait pouvoir appeler faune primitive, on regarde aujourd'hui comme faune la plus ancienne, celle que les géologues américains ont découverte dans les cañons de l'Amérique du Nord. Or, cet ensemble de débris animaux est bien loin de représenter des types d'une simplicité primitive. Il est formé d'annélides, de mollusques et surtout de crustacés, tous animaux d'une organisation déjà bien complexe. Trouvera-t-on plus ancien que cela ? Des géologues très informés en doutent et, pour des raisons fort plausibles, pensent qu'au-dessous de ces couches, on ne rencontrera plus que des terrains si profondément modifiés par la chaleur interne du globe et la pression des couches superposées, qu'ils ne sauraient nous livrer aucun fossile reconnaissable. Peut-être ont-ils tort de se montrer si pessimistes, tant de trouvailles inattendues ont été faites jadis qu'on peut bien encore espérer des chances favorables. Toujours est-il que ce premier point, l'existence d'un monde primitif simple, est et demeure une hypothèse, logiquement permise, mais dépourvue d'appui objectif.

Résignés à l'ignorance des formes primitives de la vie à la surface de la terre, nous pouvons, au moins, demander à la paléontologie de nous fournir des données positives sur l'origine de ces types qui, manquant totalement aux faunes les plus anciennement connues, ont nécessairement fait leur première apparition dans des temps accessibles à nos recherches. Les mammifères, par exemple, font complètement défaut dans les

terrains primitifs; ils sont au contraire nombreux et variés à l'époque tertiaire. Il semble donc légitime de chercher dans l'âge secondaire leurs premiers représentants, ceux qui ont dû former le passage entre les vertébrés de l'époque primaire et les mammifères. Vaine espérance !... Non seulement, jusqu'ici, un tel intermédiaire n'a pas été rencontré, mais ce que nous savons des vertébrés anciens nous les montre comme se perfectionnant dans leur propre type, et, pas du tout, comme se rapprochant des mammifères.

On peut sans doute imaginer un type de transition; ce ne sera qu'une hypothèse et nous voudrions des observations.

Pour un point, concernant le règne végétal, il semble que l'on soit arrivé à des résultats plus encourageants. Le passage entre les deux grands groupes des fougères et des phanérogames s'établit par des intermédiaires de plus en plus nombreux, et les découvertes de notre confrère et proche compatriote, M. Grand'Eury, ont, dans ces dernières années, grandement contribué à effacer la limite entre ces deux groupes. Ce n'est encore là qu'un point particulier; et qui nous dira d'où viennent les fougères elles-mêmes ? Qui nous enseignera l'origine des champignons ?

En résumé, l'étude des classifications nous persuade qu'entre les espèces il y a des rapports de parenté objectifs, celle de la paléontologie nous démontre qu'il y a eu des successions de faunes et de flores, ni l'une, ni l'autre ne nous font connaître les intermédiaires qui, d'après la théorie, auraient dû exister en la forme primitive et les formes dérivées. N'y aurait-il pas

quelque vice fondamental dans la conception darwinienne ? L'auteur a cru que les variations avaient dû être minimes au début et s'être accumulées par la vertu de la sélection naturelle. Cette vue a été critiquée ; on s'est demandé dans quelle mesure une très légère variation pouvait exercer une influence sensible dans la lutte pour la vie.

La singulière conformation qui grave, dans tous les esprits, le souvenir de la girafe, va nous permettre de préciser ce mode de critique. Chez la girafe, un cou d'une longueur démesurée, monté sur des pattes antérieures beaucoup plus élevées que le train de derrière, hausse la tête de l'animal au niveau du feuillage des arbres. La girafe peut ainsi brouter ces feuilles qui sont inaccessibles à tous les autres herbivores. Cela ne l'empêche pas, bien entendu, de prélever sa part de gazon, mais cela lui assure une nourriture que nul ne peut lui disputer. Il y a évidemment là un avantage qui a dû être fixé par la sélection naturelle. Serrons d'un peu plus près cette explication et reportons-nous au moment où, par une variation accidentelle, un ancêtre de la girafe s'est, pour la première fois, distingué par la longueur de son cou ; demandons-nous ce que cet accroissement très faible, de quelques millimètres au plus, a pu procurer d'avantages à l'individu qui le présentait. Cet avantage fut incontestablement bien mince, on ne voit même pas qu'il ait pu être sensible ; mais alors, il n'y a plus de raison pour lui attribuer une efficacité, et, si ce premier gain de taille n'a pas donné de prise au jeu de la sélection naturelle, il n'a pas été fixé, il n'a pas pu servir d'amorce à un gain

nouveau. Le cas considéré n'est pas justiciable de notre théorie. Trop souvent un raisonnement analogue détruira les explications darwinistes et s'opposera à l'assimilation tentée entre la sélection artificielle et la sélection naturelle. La première, guidée par la volonté humaine, par la prévision d'une intelligence, peut faire état de variations insignifiantes et les accumuler, la seconde ne saurait agir que sur des différences influençant, dès l'abord, les conditions de la vie.

Autre lacune : Darwin ne dit rien des causes qui peuvent faire naître la première variation, ou plutôt il se contente des légères différences individuelles que chacun constate entre les descendants des mêmes parents; cela peut paraître insuffisant.

L'échec partiel des classifications phylogénétiques, celui des comparaisons paléontologiques, les imperfections que je viens d'indiquer, ont amené les transformistes à reporter leur attention sur un autre système évolutioniste demeuré longtemps dans l'oubli.

Dès le début du dix-neuvième siècle, Lamarck, dans sa *Philosophie zoologique,* posait les principes d'une théorie pleine de hardiesse; son livre, assez mal digéré et lourdement écrit, avait passé presque inaperçu. Il ne venait pas à son heure, alors que le public scientifique était tout entier sous le charme de la claire et forte parole de Cuvier. De nos jours, les théories de Lamarck ont repris faveur.

Tout le monde sait que la répétition fréquente et énergique d'un même mouvement provoque, à la longue, le développement exagéré des muscles que ce mouvement met en action. Le bras qui, chez le for-

geron, manie le lourd marteau devient plus gros que celui qui se borne à fixer la tenaille. Généralisons ce fait, et admettons, en outre, que les modifications acquises de cette façon puissent se transmettre héréditairement de génération en génération ; si les conditions d'existence restent les mêmes, les caractères acquis iront en s'accentuant. L'organe progressivement accru prendra une importance qui changera complètement sa signification. Notre girafe de tout à l'heure s'expliquera beaucoup mieux dans ce dernier système. C'est activement, et non passivement, qu'à force de tendre le cou pour atteindre le feuillage des arbres, elle arrivera à l'étirer jusqu'aux proportions que nous lui connaissons.

Il va sans dire que, par un effet inverse quoique de même ordre, l'organe laissé dans une inaction permanente tendra à s'atrophier. Enfin, il ne répugne pas de penser que ces deux effets se combineront en se renforçant mutuellement. La nourriture employée au grossissement de l'organe actif sera prélevée, de préférence, sur l'organe oisif. C'est ce que l'on nomme le balancement organique. Les choses ainsi réglées, on pourra les résumer dans cette formule saisissante : *la fonction crée l'organe.*

La possibilité pour l'être vivant de modifier volontairement son organisme par un effort répété dans un sens invariable, tel est le premier des principes introduits par Lamarck, la transmission héréditaire des caractères acquis est le second. Nous ne pouvons examiner comment Lamarck et ses continuateurs ont cherché à tirer de ces principes l'explication de l'orga-

nisme tout entier. Un exemple suffira à montrer quelle est la direction de leurs pensées.

Des phénomènes qu'ils ont voulu expliquer, le plus curieux sans doute est le *mimétisme*. Un grand nombre d'animaux sont susceptibles de revêtir, temporairement ou d'une manière stable, une apparence qui, par la forme, par la couleur, ou par ces deux moyens à la fois, les différencie de leurs plus proches alliés et leur donne l'aspect d'objets tout à fait étrangers. Dans nombre de cas, ce déguisement semble tout à fait propre à dissimuler l'animal, soit au regard de ses ennemis, soit à l'attention des proies dont il cherche à s'emparer.

Rien n'est plus naturel que d'admettre que, si le lièvre des régions froides revêt en hiver une fourrure blanche, il échappera plus facilement aux carnassiers que si sa couleur ordinaire le signale de loin au milieu de la plaine couverte de neige. Le caméléon qui, placé au milieu du feuillage, devient vert et reste gris sur l'écorce sèche, pourra, grâce à ces changements de couleur, dresser une embuscade, où tomberont sûrement les insectes dont il se nourrit et dont il ne peut s'emparer que par surprise. Chez les insectes, les cas de mimétisme sont plus frappants encore.

Ils donnent aux uns l'apparence d'une brindille de bois mort, aux autres celle d'une feuille verte avec la dimension, la forme et jusqu'aux nervures qui complètent l'illusion.

Rien n'est amusant comme le défilé de toutes ces singularités, rien au premier abord de plus séduisant que l'explication lamarckienne de ces ruses offensives

ou défensives. Toutefois, si se déprenant de cet attrait, on considère le fond des choses, on ne tarde pas à éprouver quelque scrupule à prêter à des animaux d'ordre inférieur une réflexion profonde, une prévoyance lointaine. Il a fallu, sans doute, de multiples générations pour que la phyllie acquière l'apparence de feuille que nous lui connaissons, et les ancêtres, qui ont longuement préparé cette métamorphose, dépassaient, en sagesse, les plus perspicaces de nos législateurs humains. Et puis le dessein de modifier son corps pour l'amener à singer un objet tout différent, suppose que l'animal connaisse à chaque instant la forme de ce corps, qu'il puisse juger du succès de ses tentatives, rectifier celles qui s'égarent, insister sur celles qui tendent au but. Le plus habile de nos grimes ne peut *faire sa tête* sans l'aide d'un miroir. Les orthoptères n'ont pas, que je sache, pareil outil à leur disposition; leurs yeux, pas plus que les nôtres, ne sont capables de voir directement sur toutes les parties de leur corps. Comment donc une vulgaire sauterelle a-t-elle pu faire pour diriger et mener à bien une transformation dont la conception seule paraît déjà bien ardue pour son intelligence rudimentaire?

Il faut cependant se rendre à l'évidence et reconnaître que cette modification autocratique de l'organisme a séduit assez fortement certains esprits, pour qu'on ait voulu l'étendre jusqu'aux plantes elles-mêmes. On lit aujourd'hui, dans les ouvrages de savants botanistes, que telle plante *se hérisse* de poils raides et piquants pour se défendre contre les attaques de ses ennemis. Parfois même le langage devient encore plus affirmatif.

On rencontre des phrases telles que celle-ci : « Les services que l'animal rend aux fleurs sont presque toujours involontaires ; il faut que les fleurs *prennent des mesures* pour utiliser sa venue. » Ou bien encore : « Dans quelques cas, certaines fleurs de chaque inflorescence *se sacrifient* au bien-être général. » Phrases d'autant plus remarquables que le reproche d'être asservis à un anthropomorphisme étroit est celui que ces novateurs adressent le plus volontiers aux représentants des doctrines classiques.

Je n'ai du reste aucunement l'intention de prétendre que le lamarckisme tienne tout entier dans ces hardiesses que le darwinisme ne connaissait pas. A côté de ces théories aventureuses, les plus modernes transformistes ont voulu placer des faits établissant que, de nos jours encore, on peut assister à la naissance d'une espèce nouvelle. Ils ont montré que cet événement se produit tout autrement que ne le pensait Darwin, et qu'il est sous la dépendance des conditions extérieures. La doctrine nouvelle est le néo-lamarckisme, dont je voudrais maintenant esquisser les traits les plus frappants.

Un des premiers, M. Hugo de Vries, éminent botaniste hollandais, a découvert et décrit, sous le nom de *mutation,* une forme jusque-là inconnue apparaissant brusquement dans la descendance d'un type depuis longtemps fixé. Seule mérite le nom de mutation la forme nouvelle qui se reproduit fidèlement pendant plusieurs générations et qui, d'autre part, se distingue par des caractères nets et tranchés, de façon qu'on la reconnaisse sans hésitation. La mutation est donc tout

autre chose que la variation, par degrés insensibles, qu'avait admise le darwinisme. Elle fait surgir, d'emblée, un changement notable et définitif. Si elle se produisait fréquemment, ce serait le renversement total de la notion d'espèce; nos classifications n'auraient plus de sens, la science elle-même deviendrait impossible. Si, au contraire, cet étrange phénomène est constaté comme la conséquence de circonstances particulières, si, surtout, on parvient à préciser les conditions qui le déterminent, la mutation devient un point d'appui solide des doctrines transformistes.

L'histoire de nos végétaux cultivés, s'il nous était permis de la reconstituer en détail, nous fournirait, j'en suis convaincu, de nombreux exemples de mutation. Mais dans cet immense laboratoire biologique, que constituent l'agriculture et l'horticulture, les registres d'observations ne sont pas tenus avec une rigueur scientifique. L'obtenteur d'une forme nouvelle, plus pressé d'en tirer parti commercialement que soucieux d'éclairer les problèmes théoriques, ne garde pas de notes suffisantes sur l'origine de sa trouvaille. Suivant les idées à la mode, il présente la plante nouvelle comme un hybride, comme le résultat d'une sélection ou comme une introduction. Il n'est pas de questions plus obscures que celles qui se rattachent à l'origine des plantes cultivées. Un fait capital et sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que la mutation se produit de préférence dans une culture où se rencontrent des monstruosités. Quand une plante est cultivée dans un milieu anormal, il arrive qu'elle s'écarte de sa forme habituelle. Les horticulteurs

disent qu'elle est *affolée,* et c'est alors qu'ils en peuvent obtenir des nouveautés. Un excès de nourriture semble être, assez souvent, l'origine de cet affolement. Dans la majorité des cas, la cause de l'affolement demeure mystérieuse et, avec elle, la première des conditions nécessaires à la mutation.

Un jeune savant français, M. Blaringhem, vient de fournir une bien remarquable contribution à l'étude de la mutation en déterminant expérimentalement l'affolement d'une plante et en faisant sortir de la plante ainsi affolée plusieurs espèces nouvelles. C'est sur le maïs qu'ont porté ces recherches. Tout le monde connaît cette graminée si répandue et si caractérisée. Elle se distingue parmi les plantes de sa famille par la disposition exceptionnelle de ses fleurs. Le maïs porte sur le même pied deux sortes de fleurs entièrement séparées : les fleurs mâles sont réunies en grand nombre sur les rameaux grêles d'une grappe qui se dresse au sommet de la tige principale ; les fleurs femelles forment, dans la région moyenne, quelques épis gros et peu nombreux.

M. Blaringhem a remarqué que la végétation de cette plante, quoiqu'elle s'accomplisse entièrement dans le court espace d'un été, présente deux périodes distinctes. Les premières semaines qui suivent la germination sont employées à une sorte de travail préparatoire par lequel la plante développe beaucoup ses racines et s'accroît fort peu. Au bout d'un mois environ, cette préparation est terminée et alors, sous l'influence d'une humidité et d'une chaleur suffisantes, toute la plante grandit rapidement et arrive à l'épa-

nouissement de ses fleurs, à la formation de ses fruits. Au début de cette seconde période, tous les organes de la plante sont ébauchés et leur nature est fixée, mais un peu auparavant cette détermination n'est pas encore complète et peut être influencée par des causes extérieures. Blaringhem a mis en œuvre, pour détourner la plante de sa voie normale, tantôt des blessures, tantôt des torsions de la tige qui modifient le cours des liquides nourriciers. Ces traitements appliqués pendant la seconde période du développement ne produisent aucun effet appréciable, s'ils sont modérés, et tuent la plante, s'ils sont trop énergiques. Il en est tout autrement si ces mêmes mutilations ont lieu pendant la première période, au moment où les fleurs vont s'organiser. Dans ce cas, la forme et la constitution des épis latéraux sont profondément altérées; de simples qu'ils devraient être, ils deviennent rameux; au lieu d'être exclusivement formés de fleurs femelles, ils présentent le plus irrégulier mélange des deux sexes.

Il était déjà intéressant d'avoir constaté l'effet d'une mutilation, convenablement et opportunément appliquée, comme cause de la production des monstruosités; mais ce n'était là qu'un premier pas. L'analogie de ces maïs monstrueux avec les plantes affolées n'était-elle que superficielle et de pure forme? Ou bien était-ce l'affolement générateur de mutations qui avait été obtenu? Pour en décider, Blaringhem a recueilli et semé les graines de ces maïs déformés, et parmi les pieds issus de ce semis, il a eu la joie de rencontrer un certain nombre de formes qui différaient notablement de la plante primitive par la taille, par la nuance des

feuilles, par le nombre des graines dans l'épi et, surtout, par la précocité. Ces formes nouvelles, resemées les années suivantes, se sont montrées parfaitement constantes, elles constituaient des mutations véritables.

Il y a donc eu, d'abord, production de formes monstrueuses, affolement de l'espèce, puis, parmi les descendants des plantes affolées, apparition de mutations stables. L'expérience de Blaringhem nous apporte donc quelque chose d'absolument nouveau; elle nous révèle la circonstance qui a déterminé l'affolement du maïs. Hugo de Vries avait rencontré fortuitement des plantes affolées d'où étaient nées des mutations; c'est volontairement que Blaringhem a dérangé l'équilibre dans lequel son maïs s'était installé et fixé depuis longtemps. Le procédé qu'il a employé est de ceux qui peuvent être facilement réalisés dans la nature. La morsure d'un insecte, le froissement sous le pied de l'animal de grande taille, peuvent produire une blessure équivalente à celles qu'il a mises en usage.

Cette très suggestive étude de Blaringhem est de date toute récente, elle n'a pas encore subi le contrôle de la critique, surtout, elle n'a pas pu produire les conséquences que l'on est en droit d'en attendre. Il n'est guère douteux qu'elle ne serve de point de départ à d'autres tentatives.

Par la direction générale de ses travaux, comme par ses méthodes expérimentales d'étude, le néo-lamarckisme diffère profondément du darwinisme pur et du lamarckisme primitif. Réalise-t-il la forme définitive des théories évolutionistes? Je suis loin de le penser, et, sans pouvoir dire quelle sera la tendance domi-

nante des doctrines futures, je ne doute pas qu'après la phase que nous traversons aujourd'hui, d'autres viendront qui ne lui céderont ni en originalité, ni en vigueur. Une chose cependant subsistera à travers ces changements, une chose que le siècle dernier aura vue naître : la forme scientifique de l'idée évolutioniste.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que tous les naturalistes contemporains, quelle que soit la diversité de leurs opinions philosophiques, sont unanimes pour croire à l'incessante transformation du monde vivant. Tous savent que cette nature s'est modifiée dans le passé; tous pensent que les forces qui ont produit ces modifications subsistent de nos jours et que l'apparente fixité des espèces actuelles ne peut être qu'une illusion due à la brièveté de notre vie. Tous, donc, souhaitent de connaître les modalités de cette évolution et d'en pénétrer les causes, au moins les causes prochaines.

Désormais, la nature vivante sera conçue et étudiée comme étant en perpétuel changement. Le but des sciences biologiques ne sera plus seulement de dénombrer, dénommer et décrire un ensemble immense d'espèces vivantes ou disparues, désormais, et pour toujours, il s'agira de saisir dans le présent le mécanisme de l'évolution, d'appliquer les lois reconnues à l'interprétation du passé, peut-être à la prévision de l'avenir.

L'évolutionisme a évolué, il évolue sous nos yeux, il évoluera encore après nous; le reconnaître c'est simplement affirmer qu'il vit et qu'il vivra.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. IMBEAUX.

AU RÉCIPIENDAIRE

M. LE MONNIER

MONSIEUR,

C'est en effet un représentant, et des sciences, et de notre chère Faculté des sciences de Nancy, que notre Compagnie s'honore d'accueillir aujourd'hui en votre personne; et puisque vous nous rappelez votre âge, qui vous fait le plus ancien des professeurs, laissez-moi dire que votre modestie n'a que trop attendu pour venir à nous. L'Académie de Stanislas est heureuse et fière de s'adjoindre des compétences dans toutes les branches des connaissances humaines. Elle sait, en effet — et je vais encore le prouver tout à l'heure — que toutes ces connaissances, jusques et y compris la philosophie, se donnent la main et s'enchaînent, ayant besoin les unes des autres, et elle sait aussi qu'à côté des belles-lettres, ces charmeuses de l'humanité, celle-ci a besoin des sciences pour être ses fidèles servantes, pour remplir le rôle de Marthe, pendant que Marie chante ou pleure à ses pieds.

Vous me permettrez, monsieur, en votre nom comme au mien, de remercier l'Académie de cette large part qu'elle fait aux sciences, puisque c'est à elles aussi que je dois moi-même d'être à ce fauteuil et d'avoir le plaisir de vous souhaiter la bienvenue. Et comment ne seriez-vous pas le bienvenu parmi nous, vous qui représentez la science la plus poétique et la plus charmante qui soit, vous qui venez à nous de la part des plantes, cette parure de la terre, de la part des fleurs, cette parure des plantes elles-mêmes? Sans leurs frondaisons verdoyantes, sans leurs floraisons multicolores, notre pauvre terre ne serait plus que cette boule toute nue dont parle le poète :

> Le monde serait propre et net comme une écuelle ;
> Mais le globe rasé, sans barbe ni cheveux,
> Comme un grand potiron roulerait dans les cieux.

Je ne sais plus, je l'avoue, et bien que je les aie étudiés à deux reprises, les noms de toutes les plantes qu'on rencontre dans nos campagnes lorraines. Pourtant j'ai toujours plaisir à les revoir, aussi bien les humbles gazons des prairies que les grands arbres des forêts. Chaque fois, je crois retrouver en eux de vieux amis, et il me semble même que, dans l'homme blanchi, ils reconnaissent et saluent au passage le petit garçon que son père conduisait jadis par la main au milieu d'eux, et à qui il disait leurs noms et leurs vertus.

Je vous envie, monsieur, d'être en rapport, j'allais dire — et pourquoi pas? — en conversation constante avec ces enracinés de notre sol, avec ces êtres qui,

cloués par les pieds à la terre, mais épanouissant librement dans l'air leurs chevelures, sont comme le trait d'union entre la matière inerte et la vie libre. Je m'imagine que

L'arbre mystérieux à qui parlent les vents

doit redire au botaniste quelque chose du murmure des feuilles, semblable à celui des vagues, quelque chose de la grande voix de la nature, qui sait si bien émouvoir à certaines heures le cœur de l'homme. Au printemps, qui dira combien cette voix se fait plus douce et plus éloquente encore? Dans cette saison des amours végétales, chaque plante se revêt d'une robe d'épousailles, plus splendide, dit l'Écriture, que les tuniques de Salomon dans toute sa gloire, et c'est au fond de ces corolles étincelantes, de ces calices aux mille formes que se consomme le mystère de l'hymen fécondant, mystère troublé parfois, ou plutôt, dit-on, facilité par la visite d'une abeille ou d'un papillon. C'est pour célébrer ce mystère de sa perpétuité que la Nature s'entoure de tous ses charmes, exhale tous ses parfums, fait chanter tous ses oiseaux; et l'on ne peut rien trouver sur cette terre de plus beau que cet épanouissement des fleurs, — rien, si ce n'est cette fleur de l'humanité qu'est la femme, fleur qui se pare aussi de toutes les grâces, à l'heure où cette même loi de l'amour universel l'épanouit à son tour pour lui faire porter son fruit.

Je ne m'attarderai pas à démontrer l'évidente utilité de la botanique. Comme vous le dites, monsieur, l'agriculture, nourrice de l'homme, fait de la terre

un vaste champ d'application de cette science ; l'industrie a besoin des bois, des textiles, des graines oléagineuses ; la médecine demande aux simples leurs propriétés curatives et en extrait les alcaloïdes, ces composés si complexes qui s'élaborent au sein des tissus végétaux et dont une dose infinitésimale produit sur l'homme et les animaux des effets d'empoisonnement violent, mais aussi, si on sait les calculer, de prolongation de la vie et d'adoucissement de la douleur.

Je voudrais seulement ici passer rapidement en revue les grandes phases de l'histoire de la botanique, afin d'arriver avec vous à l'une des plus récentes, à l'évolutionisme. La science qui nous occupe est toute moderne. Et cependant, je trouve dans un des premiers *Kräuterbuch* qui existent, celui du vieux Hiéronymus Bock, de 1539, la déclaration suivante écrite avec la plus grande naïveté : « Le premier botaniste fut Dieu tout-puissant et créateur, qui fut aussi le premier jardinier, planteur et cultivateur de toutes les espèces végétales simples. Sa puissance et sa sagesse infusées à Adam apprirent à celui-ci à les connaître toutes et à leur donner leurs véritables noms. Il eût été bien désirable qu'on eût pu conserver à toutes choses les noms ainsi à elles données judicieusement par notre premier père. » — Il est clair, en effet, que si la langue d'Adam et d'Ève avait été conservée à tous leurs fils, cela eût évité bien des efforts aux inventeurs du volapück et de l'espéranto, et aussi aux botanistes l'ennui de forger un nom pour chaque plante, de le mettre en latin pour le faire con-

naître à leurs collègues, et aussi d'hésiter souvent entre une vingtaine de dénominations pour désigner la même herbe.

Après ces deux botanistes de marque — auxquels nous ne disputerons pas la première place — notre bon Jérôme continue la liste par Caïn et ses fils, par Noé qui connut la vigne et, dit-on, un peu trop les propriétés de son fruit, par les Chaldéens, les Égyptiens, les Israélites, parmi lesquels une mention spéciale est due aux deux frères Jacob et Ésaü, ce dernier paraissant avoir été le parrain de l'espèce dénommée *Lens esculenta*. Si nous redevenons sérieux, nous arrivons à Aristote et à son élève Théophraste qui fit un tableau de quatre cent cinquante plantes; mais ils se perdent dans des considérations philosophiques sur la nature des végétaux, plutôt que d'en faire une description exacte. Après eux, on n'entend plus parler de la botanique jusqu'au médecin Dioscoride, le Pline des végétaux, qui sut guérir à l'époque où Locuste savait empoisonner, et qui écrivit en l'an 50 de notre ère son traité *De materia medica* où sont décrites huit cents espèces de plantes.

Les connaissances botaniques restèrent liées à la médecine jusqu'au dix-septième siècle. Au Moyen Age, elles sont aux mains des médecins arabes dont Ibn Sina, autrement dit Avicenne, est le plus célèbre, et des moines, notamment ceux de l'École de Salerne, qui traduisent Dioscoride et Galien, et Albert le Grand. Vers 1350, un certain Thomas Cantimpratensis termine son ouvrage *Liber de natura rerum*, qui fut très répandu aux quatorzième et quinzième

siècles, traduit en allemand par Conrad de Megenberg, sous le nom de *Buch der Natur,* et imprimé pour la première fois en 1475. Rappelons que la fameuse *Bible aux 42 lignes* de Gutenberg voyait le jour en 1462.

Deux autres ouvrages, d'auteurs inconnus, eurent aussi une grande vogue. Ce sont l'*Herbarius Moguntinus* ou *Aggregator practicus de simplicibus,* imprimé à Mayence en 1494, mais sans doute composé beaucoup plus tôt, et le *Ortus sanitatis* ou Jardin de la santé, qui, sous ce titre charmant, ne comprenait pas moins de 1 066 chapitres et qui eut 4 éditions latines (la dernière en 1517), 2 françaises, 14 allemandes, 1 hollandaise et 1 italienne. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces ouvrages, qui sont surtout des compilations, ce sont les gravures : l'invention de la gravure sur bois ayant précédé d'une centaine d'années celle de l'imprimerie, il devenait possible, autrement que par la peinture, de représenter les plantes, et c'est dans le *Buch der Natur* qu'on trouve leurs premières figures. Faut-il ajouter qu'il y a loin de ces grossières images aux magnifiques photographies en couleur qu'on sait faire aujourd'hui ?

Au seizième siècle, les images deviennent exactes et les descriptions commencent à se faire d'après nature dans les livres d'Otto Brunfels, médecin à Berne (*Herbarum vivæ eicones,* 1530-1539), de notre Jérôme Bock de tout à l'heure, qui signait *Tragus* en latin, de Leonhard Fuchs (*New Kreuterbuch,* 1543). Puis on étudie plus spécialement les plantes de chaque pays : Valerius Cordus, d'Erfurt, celles d'Allemagne ;

Konrad Gesner, de Zurich, celles des Alpes; Rembertus Dadonæus, de Malines, Carolus Clusius, d'Arras, Mathias Lobelius, de Ryssel, celles de France et des Flandres; Pierandrea Mattioli, celles d'Italie et d'Asie, etc., etc. En même temps, les voyageurs Rheede, Rumpf, Kämpfer, font connaître les plantes exotiques, et les jardins botaniques, dont le premier fut établi à l'Université de Padoue en 1545, permettent de les cultiver. En 1568, Aldrovandi fonde le jardin de l'Université de Bologne qui devint universellement célèbre sous la direction de son successeur Cæsalpini. Les herbiers de ces deux savants sont encore conservés aujourd'hui; c'était leur maître commun, Luca Ghini, qui, étant *lector simpliciam* à Bologne, avait créé le premier herbier connu, appelé alors *hortus vivus* ou *hortus siccus*. Je rappellerai même de cette époque que ce fut seulement en 1593 que la France eut son premier jardin botanique à l'Université de Montpellier : celui de notre ville, dont vous êtes, monsieur, le directeur depuis 1877, fut créé il y a juste cent cinquante ans, en vertu de lettres patentes du 19 juin 1758 par lesquelles le fondateur de notre Académie faisait don du terrain au Collège des médecins de Lorraine.

A Cæsalpini, le Malherbe de la botanique, on doit une première tentative de classification rationnelle : elle est basée sur les caractères du fruit et de la graine, et son livre *Libri sexdecim de plantis* distribue huit cent quarante espèces en quinze classes. Mais Cæsalpini ne connaît encore rien du vrai rôle de la fleur, et ce n'est qu'en 1694 que Camerarius, qui enseignait la méde-

cine à Tübingen, publie (*De sexu plantarum epistola*) le résultat de ses expériences sur l'action fécondante du pollen. La même année, le Français Tournefort, venant après les Anglais Morison et Ray et les Allemands Knaut et Rivinus, exposait dans les *Institutiones rei herbariæ* son fameux système de classification d'après les caractères de la fleur et surtout de la corolle. Enfin, Linné eut le mérite d'établir le dernier et le plus parfait des systèmes, celui de la *Méthode sexuelle* (1735), qui base les ordres sur les caractères du pistil et les classes sur ceux des étamines. Ajoutons que les magnifiques études du professeur d'Upsal et la découverte des lois fondamentales de la physiologie végétale étaient devenues possibles grâce à l'invention du microscope et à l'excellence des *lunettes* que construisait Antoine Leuwenhoeck.

Mais si brillantes que soient les théories linnéennes, elles ne donnaient pas encore la *méthode naturelle,* c'est-à-dire le groupement basé non plus sur un seul, mais bien sur l'ensemble de tous les caractères, et Linné le reconnaissait humblement : « J'ai travaillé pendant longtemps, dit-il, à découvrir la méthode naturelle; j'en ai obtenu bien des parties, mais je n'ai pu la terminer. » Cette gloire était réservée à Bernard de Jussieu, qui réalisa la classification en familles naturelles au jardin de Trianon et qui laissa à son élève Adanson et surtout à son neveu Antoine Laurent de Jussieu le soin de la faire connaître. En 1789, ce dernier publiait son *Genera plantarum,* et dans ces cahiers des États généraux des plantes il y avait aussi une révolution. Depuis lors, de Candolle,

Lindley, Endlicher, Brongniart, Bentham et Hooker, Van Tieghem et quelques autres ont pu perfectionner et compléter l'œuvre des de Jussieu ; celle-ci n'en est pas moins restée le tableau analytique vrai du monde végétal visible à l'œil nu. C'était à la même époque que Georges Cuvier établissait de son côté la classification naturelle du règne animal soit vivant, soit fossile, et c'est seulement après tous ces travaux des analystes que la synthèse peut tenter un vigoureux effort, et que les Lamarck, les Wallace, les Darwin, les Hæckel, les Vogt, les Huxley et leurs disciples peuvent venir greffer leurs découvèrtes et aussi, disons-le tout de suite, leurs hypothèses sur le magnifique monument bâti par leurs devanciers.

Et cependant à ce monument il manquait encore un étage, toute une classe d'êtres invisibles — il faut pour les déceler le microscope le plus puissant et même l'ultramicroscope inventé d'hier, — intermédiaires entre les plantes et les animalcules de l'ordre le plus infime, croissant non sur le sol, mais sur des milieux organiques et trop souvent dans les tissus vivants de l'homme ou des animaux. Or, voici quelque quarante ans que, venant après Ehrenberg, Dujardin et Davaine, notre immortel Pasteur commença à nous faire connaître ces champignons microscopiques, appelés schizomycètes, microbes ou bactéries, et établit l'importance de leur rôle dans le monde, importance énormément démesurée si on la compare à leur taille. Alors que les autres êtres créent en leurs corps des combinaisons organiques complexes, ceux-ci semblent avoir pour mission providentielle de décomposer, de

désintégrer ces combinaisons et de les ramener par la fermentation ou la putréfaction à des éléments minéraux simples, susceptibles de rentrer dans le torrent circulatoire de la vie universelle. Les microbes ont la puissance parce qu'ils ont le nombre, étant légions et même légions de légions. Ils sont les fossoyeurs de la nature vivante : ce sont eux qui réalisent cet engloutissement du géant par l'atome dont parle Victor Hugo, et c'est d'eux que ce poète dirait aujourd'hui ce qu'il disait du ver :

La création triste, aux entrailles profondes,
Porte deux Tout-Puissants, le Dieu qui fait les mondes,
Le ver qui les détruit.

Comme ces bactéries, que les disciples de Pasteur ont achevé de mettre en évidence, produisent aussi un grand nombre de nos maladies, voici que la médecine qui, ai-je dit, s'était séparée il y a deux siècles de l'histoire naturelle, doit s'en rapprocher aujourd'hui. Non seulement elle lui demande les causes des infections, mais elle espère puiser dans la sérothérapie le secret de les prévenir ou de les guérir. Vous n'avez pas oublié, monsieur, que vous aviez été élève de Pasteur à l'École normale, et je vous félicite d'avoir été le président du premier conseil d'administration de l'Institut sérothérapique de l'Est, et d'avoir coopéré si utilement à sa fondation.

Mais revenons à l'évolutionisme, que vous avez pris pour sujet et qui rappelle aux hommes de notre génération les luttes ardentes dont leur jeunesse a été témoin. Savant modeste autant que consciencieux,

vous vous êtes borné à nous dire très simplement, et sans vouloir aller au delà des faits scientifiques démontrés, les points que le darwinisme, le lamarckisme et le néo-lamarckisme ont pu établir touchant la transformation des espèces; vous nous avez fait entrevoir, grâce aux quelques chaînons retrouvés, cette chaîne immense qui relierait entre elles toutes les espèces actuelles ou éteintes; vous nous avez montré la nature en état de perpétuel devenir, les espèces se perfectionnant soit lentement, soit par saut brusque, suivant les lois de la *sélection naturelle,* suivant l'*utilité immédiate et personnelle,* ou suivant l'influence des agents extérieurs. Mais vous vous êtes arrêté là, et vous vous êtes souvenu du mot de Newton : « Physique, garde-toi de la métaphysique ! »

Darwin, Hæckel et leurs successeurs oublièrent ce conseil du grand homme qui, après avoir reconnu les mouvements des astres, ne s'était pas jeté, lui, dans de vaines spéculations pour en chercher la cause initiale, pour découvrir ce *primum movens* insaisissable et comme perdu dans les profondeurs

Du temple immense au plafond bleu.

Les transformistes voulurent expliquer non seulement l'évolution des espèces vivantes, mais encore l'origine de la vie; au dogme créationiste, ils voulurent substituer le dogme de l'éternité de la matière et la foi en son incessant enfantement. « Dieu est une jolie hypothèse qui explique bien des choses », disait Laplace; mais c'est une hypothèse que la science de l'homme ne peut ni infirmer, ni confirmer, et Darwin,

en en mettant une autre à la place de celle-ci, ne peut, pas plus que Lucrèce, pousser le cri de triomphe :

Nos exæquat victoria cœlo.

Le bruit que fit cette doctrine philosophique, donnée imprudemment comme conséquence des faits scientifiques, m'oblige, malgré mon incompétence, à en dire quelques mots, même après sa faillite apparente. Aujourd'hui si, malgré cinquante ans de recherches, le transformisme ne nous apporte comme preuves tangibles que le rapprochement des fougères et des phanérogames, que la formation d'espèces d'œnothères voisines de celles dont on est parti, et que la mutation de pieds de maïs affolés, il faut reconnaître que c'est une base bien maigre pour y appuyer une théorie aussi vaste et qui monte jusqu'au ciel.

Hæckel disait : « Le genre humain est un ramuscule du groupe des catarrhiniens : il s'est développé dans l'ancien monde et provient de singes de ce groupe depuis longtemps disparus. » Mais pour que l'homme, 22e et dernier degré de l'échelle — j'allais dire, comme en Chine, 22e honneur — ait la même origine que le singe, il faut admettre un 21e degré hypothétique, l'état *pithécoïde ;* puis supposer encore d'autres degrés qui manquent entre celui-ci et le 17e degré représentant les marsupiaux ; et ainsi de suite jusqu'au premier ancêtre des êtres vivants, la *monère* ou l'*amibe,* qu'il faudrait, à présent et depuis Pasteur, faire descendre à son tour du plus infime microbe. Les difficultés sont telles qu'un évolutio-

niste de première marque, Wallace, se croit obligé d'admettre qu'à un moment donné une *cause inconnue* est venue douer d'intelligence le singe parvenu, en passe de devenir homme. Franchement, au lieu de cette origine roturière, je préfère me couronner moi-même roi de la création, et avec Lamartine me proclamer tout de go

Un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Hypothèse pour hypothèse, celle-ci flatte du moins notre orgueil, et cet encens ne coûte pas cher à nous offrir.

Mais ce n'est pas tout. J'admets encore qu'après des millions et des millions d'années, les espèces animales et végétales aient pu se perfectionner au point de passer par phases successives de l'état de la plus informe des cellules à celui de l'être le plus parfait. Me voici reporté à cette première cellule vivante, et le problème, s'il s'est reculé, n'est pas résolu. Il faut savoir d'où vient la vie qui s'est infusée dans ce premier microbe, père de tous les êtres. Toute idée de génération spontanée étant aujourd'hui scientifiquement écartée, cette vie n'a pu s'engendrer d'elle-même : étincelle de je ne sais quel fluide, il a fallu une cause pour la faire jaillir. Or, s'il faut encore invoquer cette autre cause inconnue, disons le mot, cette force créatrice, j'aime autant supposer qu'elle a agi à la fois sur plusieurs espèces, et même qu'elle s'est manifestée à plusieurs reprises à la surface du globe.

Voilà donc en présence les deux solutions du pro-

blème. La vérité, à mon humble avis, c'est que la science ne pourra jamais prononcer, et que ce grand mystère des origines organiques est au-dessus des faits bornés et contingents qu'elle étudie. La science nous dit le *comment* des choses de la nature, elle ne peut nous en dire le *pourquoi*. Dans l'univers elle reconnaît des lois : telle cette grande voix de l'*ontogénie récapitulant la phylogénie*, et prouvant, non pas que les espèces sont passées en réalité par les étapes inférieures, mais seulement que les individus se développent suivant ce même plan et ce même ordre admirables qui se révèlent dans toute la nature. Mais de ces lois, la science ne peut remonter jusqu'à l'Intelligence qui semble les avoir conçues ; des effets elle ne peut remonter aux causes, à la Cause première. Voilà pourquoi un grand poète, le dernier-né de l'Académie française, s'écrie, désabusé :

> Ô Science à chiffres futiles,
> Sur l'univers que tu mutiles
> Cueille des secrets inutiles !
> Nous voulons l'éternel secret.

Et plus loin :

> O Cause, ô Sphinx, ô toi qui mènes
> Nos pauvres cervelles humaines,
> Sous le tas noir des phénomènes,
> C'est Toi que notre cœur veut voir !

J'admire avec vous, monsieur, l'effort gigantesque que les transformistes ont fait pour tout expliquer sans l'existence d'un Être suprême. Certes, comme dit encore Richepin, ils ont cogné des poings et du

cerveau au seuil de cette inouvrable porte, de cette éternelle barrière qui borne la raison humaine et qui n'est autre que le seuil de l'Infini. Mais si la science a tiré de cet effort quelques découvertes intéressantes, je crois bien que la philosophie n'y a rien gagné.

L'homme — et c'est sans doute ce qui le distingue le plus des autres êtres — ne semble pas pouvoir échapper à la hantise de l'Infini. Qu'est-ce donc que cet instinct déposé dans notre âme, que ce besoin de notre cœur de s'élever au-dessus de la terre ? Est-ce un simple mirage, une illusion enfantée par notre cerveau, ou, au contraire, un rudiment de relations avec un Créateur qui ne se dévoile que trop peu, et peut-être encore un souvenir atavique de relations antérieures avec un Dieu ? Je ne sais, et la science ne le sait pas non plus. Mais ce qui est certain, c'est qu'on ne peut être vraiment un homme sans être incessamment troublé par cet angoissant problème. Quand j'y pense, il me vient aux lèvres les vers admirables par lesquels Alfred de Musset nous crie son tourment, et je demanderai aux savants, quels qu'ils soient, et même à tous les hommes, la permission de conclure avec le poète, en les conviant à la prière :

Venez, rhéteurs païens, maîtres de la science,
Chrétiens des temps passés et rêveurs d'aujourd'hui,
Croyez-moi, la prière est un cri d'espérance.
. . . . . .
Si le ciel est désert, nous n'offensons personne,
Si quelqu'un nous entend, qu'il nous prenne en pitié !

Nous voici arrivés, monsieur, entraînés par votre sujet, jusqu'à ces temples sereins de la philosophie

où Lucrèce entraînait son ami Memmius, et d'où, dit-il, disparaissent les barrières du monde, tandis que brille une lumière toujours pure :

Mœnia mundi
Discedunt,..... semperque innubilus æther
Integit, et large diffuso lumine ridet.

De ces hauts sommets, je me reprocherais de vous faire redescendre sur la terre, même pour vous rappeler le beau rôle que vous avez joué tant dans les affaires municipales que dans les œuvres d'enseignement. Et cependant, serviteur moi-même de notre Ville, je ne puis oublier les services qu'administrateur prudent et dévoué, vous lui avez rendus. En pareille matière, il ne faut pas trop compter, monsieur, sur la reconnaissance populaire ; mais vous avez pour vous celle de tous vos élèves, présents et passés ; vous avez le témoignage de votre conscience et la satisfaction du devoir accompli ; vous avez la philosophie et la science..— Et puis, en ce moment même, le printemps ne vous apporte-t-il pas toutes les fleurs ?

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1907-1908

PAR

LE LIEUTENANT-COLONEL LE JOINDRE

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

En vous présentant le compte rendu de vos travaux, celui auquel vous avez bien voulu confier les fonctions de secrétaire annuel a tout d'abord pour devoir de vous entretenir des confrères que vous avez perdus pendant l'exercice écoulé, ainsi que des nouveaux collaborateurs appelés à combler les vides creusés dans vos rangs. Le cadre de son rapport est forcément étroit : juste tribut de regrets aux premiers, souhaits confraternels de bienvenue aux seconds, brève énumération des travaux des uns et des autres, c'est à cela que se borne sa mission, et il n'y aurait pas lieu de l'étendre.

N'avez-vous pas, en effet, pour compléter le résumé que vous présente votre secrétaire, les rapports détaillés et compétents qui vous ont fait accueillir les candidatures, les études insérées ensuite dans les *Mémoires* de votre Compagnie, enfin, s'il s'agit des

membres disparus, les notices qui leur ont été consacrées ou les discours prononcés en leur honneur ?

A la place d'esquisses rapides, vous pouvez ainsi obtenir, à l'aide de ces documents, des portraits poussés plus à fond. Le compte rendu annuel n'en aura pas moins rempli un objet utile, celui de vous donner des repères, de situer les figures dans le temps et de montrer comment elles se groupent pendant la période considérée.

***

Au cours du dernier exercice, l'Académie a perdu : un membre honoraire, M. Druon, qui avait passé dans cette classe à la fin de 1907 ; un membre titulaire, M. Schlagdenhauffen ; huit associés-correspondants nationaux, MM. Jalabert, Eugène Lefebvre, tous deux anciens titulaires, Pêtre, l'abbé Poirine, Henri Lefebvre, Léopold Quintard, Émile Gebhart et Alexandre de Metz-Noblat ; enfin un associé-correspondant étranger, M. le comte van der Straten-Ponthoz.

Vos choix se sont portés sur MM. Perdrizet et Arth, déjà associés-correspondants, pour remplir les deux vacances de titulaires. Vous avez, en outre, élu comme associés-correspondants nationaux MM. Armand Simonin, André Hallays, Georges Harmand, l'abbé Ingold, Louis Schaudel, Gaston May et Charles Sadoul.

Sur l'ensemble de l'Académie, il y a donc une réduction de quatre associés-correspondants : la diminution qui vous avait été signalée en 1907 n'a fait que s'aggraver.

***

M. Henri Druon, proviseur honoraire, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres, né le 12 mai 1819, était le doyen d'âge de vos titulaires ; il en était en même temps un des plus anciens, puisqu'il avait été nommé d'emblée à ce titre le 5 août 1881. Il fut président de votre Compagnie en 1889.

Bien que sa santé eût résisté aux atteintes de l'âge, celle-ci n'en exigeait pas moins certains ménagements, et l'assiduité à vos séances, surtout dans la mauvaise saison, n'était pas sans danger pour M. Druon ; aussi vous avait-il renouvelé, en 1907, une demande de démission déjà formulée en 1900 et qu'il avait bien voulu, à cette époque, ajourner sur vos instances. Cette fois, il vous fallut céder, mais vous tîntes justement à décerner à votre vénéré confrère le titre de membre honoraire. Vous aviez d'ailleurs l'assurance qu'il resterait associé à vos travaux, qu'il conserverait, en particulier, la présidence de la commission des prix de vertu, tâche à laquelle il avait donné, depuis bien des années, son dévouement ; il la continua, en effet, jusqu'à sa dernière heure, préparant encore, sur son lit de douleur, les dossiers des humbles, mais vaillants candidats dont il avait l'intention de défendre la cause.

La carrière de M. Druon a été tout entière consacrée à l'enseignement public. A sa sortie de l'École normale supérieure, en 1842, il débuta comme professeur de troisième au collège royal de Strasbourg ; plus tard, nous le trouvons censeur au lycée de Nancy, proviseur à Châteauroux et enfin à Poitiers. C'est là qu'il se décide à prendre une retraite anticipée, pour se fixer à Nancy, où l'attiraient ses affections de famille

ainsi que le charme de votre ville. Libre de toute tâche imposée, il pouvait se donner plus complètement au culte des lettres qui avait été une des plus douces occupations de sa vie active.

La bibliographie complète des œuvres qu'il laisse est considérable ; publiées séparément ou insérées dans vos *Mémoires,* ainsi que dans d'autres recueils, dans le *Correspondant* notamment, où elles figurent d'habitude sans le nom de leur auteur, elles forment un ensemble aussi varié qu'important. Helléniste, latiniste passionné, critique pénétrant, ingénieux et délicat romancier, historien érudit, pédagogue éminent, il vit, à diverses reprises, l'Académie française lui décerner ses prix les plus recherchés. C'est ainsi que pour ses *Études sur la vie et sur les œuvres de Synésius* et la traduction complète des œuvres de ce grand évêque du quatrième siècle, il reçut, en 1879, le prix Langlois ; l'*Histoire de l'éducation des princes de la Maison des Bourbons de France* lui valut, en 1898, l'un des prix Bordin ; enfin, un prix Montyon fut attribué, en 1907, à son ouvrage sur *Fénelon, archevêque de Cambrai.*

Comme vous le voyez, la verdeur de sa belle intelligence était restée intacte ; les glaces de la vieillesse n'avaient pas davantage refroidi la chaleur de son cœur, ni affaibli sa pitié pour les pauvres et les déshérités dont il continua toujours à soulager les misères. La sérénité de sa fin fut admirable ; soutenu par la foi catholique qui avait été le guide indéfectible de toute sa vie, elle fut, comme l'a dit le poète, le « soir d'un beau jour ». M. Druon est mort le 3 mars 1908.

C'est également en pleine possession de ses facultés, voyant venir la mort avec un calme plein de courage, que le Dr FRÉDÉRIC SCHLAGDENHAUFFEN s'est éteint, le 16 juillet 1907, après une courte maladie ; peu de temps auparavant, il assistait encore à une de nos séances où nous étions heureux de l'entourer de notre respectueuse sympathie.

Né à Strasbourg en 1830, M. Schlagdenhauffen avait été reçu pharmacien de 1re classe en 1855 ; il avait ensuite conquis les diplômes de docteur ès sciences physiques et de docteur en médecine. Professeur agrégé à l'École de pharmacie, puis à celle de médecine de Strasbourg, il se trouvait dans cette ville lors de la guerre de 1870. Ses connaissances professionnelles éminentes et son dévouement patriotique, qui ne leur cédait en rien, ne trouvèrent que trop vite leur emploi sur la terre d'Alsace, théâtre de nos premières défaites ; sa belle conduite aux ambulances, pendant le siège de Strasbourg, lui valut même une proposition pour la Légion d'honneur. Après les funestes événements qui nous arrachèrent une partie de notre territoire, le professeur, qui avait repris son enseignement aux écoles libres de pharmacie et de médecine de Strasbourg et l'avait continué jusqu'à la date fatale de l'option — 1er octobre 1872 — quitta sa chère ville natale pour se fixer à Nancy, où il vint successivement occuper une chaire de notre Faculté et diriger l'École supérieure de pharmacie. Il remplit ces dernières fonctions du 15 octobre 1886 au 1er novembre 1900 ; l'honorariat fut alors le couronnement de cette belle carrière, rehaussée d'ailleurs par d'autres distinctions,

ainsi que par l'association à de nombreuses sociétés savantes, parmi lesquelles il convient de citer l'Académie de médecine.

C'est le 16 mars 1888 que votre Compagnie nommait le docteur Schlagdenhauffen associé-correspondant; le 15 juillet 1904, elle l'accueillait comme membre titulaire.

En dehors de son enseignement hautement apprécié, votre confrère publia de nombreux mémoires et se livra à d'importantes recherches qui lui donnèrent une notoriété légitime dans la science. Lorsqu'il le présenta à vos suffrages, M. le Dr Hecht s'excusait — et je m'excuse bien plus, après lui — de ne pouvoir citer tous ces travaux qui concernent la chimie pure, la chimie appliquée à la médecine légale, les eaux minérales, les eaux potables, enfin les substances qu'à des titres divers la médecine emploie comme agents curatifs. « Déterminer avec rigueur la composition chimique des plantes indigènes ou exotiques qui appartiennent ou qu'on cherche à introduire dans la matière médicale, spécifier les parties de la plante les plus riches en tel ou tel élément, déceler les différences qui, au point de vue chimique, existent entre certaines plantes et d'autres qu'on cherche à leur substituer, telle a été l'œuvre de prédilection de M. Schlagdenhauffen. » Le docteur Hecht, au rapport duquel j'emprunte ces lignes, mentionne notamment les recherches sur un groupe important de végétaux utiles de l'Afrique tropicale, dont les kolas et la caféine extraite de la noix de kola. On est en droit de dire que le nom de M. Schlagdenhauffen et celui de

M. Heckel, son collaborateur dans les recherches en question, restent attachés à ces substances bienfaisantes.

Les travaux de ces deux savants leur ont d'ailleurs fait attribuer le prix Barbier, par l'Académie des sciences, en 1887. M. Schlagdenhauffen reçut de nouveau ce prix en 1899 pour l'étude du genre *Coronilla*. Il fut également lauréat de l'association scientifique des pharmaciens en 1878 et 1883.

Le 17 mars 1865, M. PHILIPPE JALABERT, alors doyen de la Faculté de droit de Nancy, fonctions qu'il remplit pendant quinze ans, de 1864 à 1879, fut admis comme membre titulaire par votre Compagnie. Sa nomination à la Faculté de Paris le fit passer dans la classe des associés-correspondants, le 9 janvier 1880.

M. Jalabert peut être appelé le fondateur de notre Faculté de droit, à laquelle le titre de doyen honoraire, qui lui fut conféré en 1880, ne cessa de le rattacher, en ajoutant un lien nouveau aux souvenirs qui l'unissaient à Nancy.

Les divers enseignements dont il fut chargé au cours de sa carrière, à Aix, Grenoble, Nancy et Paris, histoire et philosophie du droit, droit pénal, Code Napoléon, droit constitutionnel, mirent en évidence ses aptitudes hors de pair et ont laissé une trace durable dans les facultés où il fut successivement appelé à les donner.

Cette longue et utile carrière a pris fin le 11 octobre 1907.

M. Eugène Lefebvre, professeur honoraire au lycée de Versailles, décédé le 17 mars 1908, vous appartint comme associé-correspondant le 3 juillet 1867, comme titulaire, le 16 août 1869, et enfin de nouveau comme associé, le 6 novembre 1874, lorsque sa nomination au lycée Hoche l'appela à Versailles.

Lauréat du concours général pour la physique et la chimie, M. Lefebvre suivit avec succès les cours de l'École normale supérieure et soutint brillamment les épreuves de l'agrégation.

Tout en se consacrant à l'enseignement, votre confrère poursuivait des études remarquables sur les pétroles, la minéralogie, la cristallographie, la météorologie et collaborait à divers recueils scientifiques.

Son activité intellectuelle trouvait aussi à se dépenser dans des cours publics à l'hôtel de ville de Versailles, ainsi qu'à l'école normale supérieure de Saint-Cloud.

Devenu Versaillais d'adoption, il sut enfin réserver une partie de son temps aux fonctions communales, comme conseiller municipal et membre du conseil d'administration des hospices, et faire bénéficier de son concours diverses sociétés locales.

M. Gabriel Gravier, mort en 1907, était associé-correspondant depuis le 9 juillet 1875. Ses études se sont spécialement portées sur la géographie et l'histoire ; la Normandie y tient une place importante.

C'est ainsi qu'à côté de la *Cartographie de Madagascar* et d'un recueil d'opuscules de géographie, nous lui devons la *Découverte de l'Amérique par les Nor-*

mands au dixième siècle, les *Découvertes et établissements de Cavelier de La Salle, de Rouen, dans l'Amérique du Nord,* la *Relation des voyages des dames religieuses ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans.* Ces divers travaux présentent un intérêt sérieux, et ce n'est pas votre Compagnie qui fera un reproche à leur auteur d'avoir un culte particulier pour sa province.

Après l'annexion de la vaillante cité de Metz au nouvel empire allemand, l'Académie de Stanislas accueillit avec empressement les membres de l'académie messine qui venaient, déracinés, se soustraire, sur la terre restée française, à la domination du vainqueur. C'est dans ces conditions que M. Charles Pêtre, enfant de Metz, devint votre associé-correspondant, le 22 novembre 1872.

Sculpteur et statuaire de grand talent, il professa successivement à Metz et à Nancy, et se fixa enfin à Bourges où il fut d'abord directeur de l'École nationale des beaux-arts, puis conservateur du musée. Il est mort à la fin du mois d'octobre 1907.

Son ciseau fécond lui valut à diverses reprises des récompenses aux expositions de Metz et de Paris. Citons entre autres les statues des villes qui ornent le monument des victimes de la guerre à Lunéville, cinq tympans de la basilique Saint-Epvre, ainsi que diverses œuvres au musée de Nancy, la statue de Jeanne d'Arc à Neufchâteau, celle de dom Calmet à Commercy, le monument funéraire de Félix Maréchal, dernier maire français, à Metz, et enfin le maréchal Ney qui se dresse fièrement devant l'esplanade de

Metz, rappelant nos gloires à la malheureuse ville et lui donnant aussi, par ce souvenir du passé, confiance dans un avenir réparateur.

Pêtre est également représenté au musée du Luxembourg. Les œuvres variées qu'il a laissées montrent combien son art était à la fois correct, souple et plein de charme ; il savait trouver le trait juste qui résume une grande figure, qui traduit une haute pensée ou qui s'associe à une gracieuse allégorie.

En sollicitant vos suffrages, M. l'abbé Joseph Poirine s'excusait de n'avoir à vous présenter qu'un ouvrage qui n'avait trait ni à l'histoire, ni à la littérature, ni à l'art.

Le rapporteur de sa candidature, M. Druon, estimait néanmoins que les *Enseignements évangéliques* — c'était le sujet traité — constituaient une œuvre littéraire en même temps qu'une œuvre doctrinale et qu'à ce titre, il vous appartenait de l'apprécier ; ainsi qu'il le faisait observer, à l'abondance et à la justesse des développements, s'alliait l'accord parfait de l'expression avec la pensée, et le style donnait par sa distinction une valeur toute particulière à l'ouvrage. M. Druon faisait valoir en outre le talent de parole de M. l'abbé Poirine, véritable maître dans l'art de bien dire ; l'éloquence de la chaire n'a-t-elle pas comme celle du barreau accès parmi vous ? Vous partageâtes cette manière de voir en accueillant, le 6 mars 1896, la candidature qui vous était soumise.

M. l'abbé Poirine appartint d'abord au clergé paroissial ; c'est comme aumônier du lycée, fonctions

délicates qu'il avait acceptées avec dévouement, qu'il termina sa trop courte carrière. Après une longue maladie et de cruelles souffrances virilement et chrétiennement supportées, il est mort le 17 décembre dernier, chez son vieux père, instituteur en retraite, à Manonviller.

M. Henri Lefebvre, décédé le 18 février 1908, avait rempli avec distinction, pendant plusieurs années, les fonctions de contrôleur des contributions directes, mais avait dû quitter l'administration par suite du mauvais état de sa vue ; il vint alors se fixer à Nancy, sa ville natale, où son temps se partagea entre les œuvres catholiques et sociales et les études d'Archéologie et d'histoire.

Les *Mémoires* et le *Bulletin* de la Société d'Archéologie lorraine, dont il était un des membres les plus éclairés, contiennent un certain nombre de travaux et d'articles tous marqués au coin de la plus scrupuleuse exactitude et écrits dans un style agréable et attachant. *Manonville et ses seigneurs,* publié en 1891, le *Marquisat de Noviant-aux-Prés et ses origines,* écrit en 1894-1895, ont particulièrement retenu votre attention lorsque vous fîtes choix de M. Lefebvre, comme associé-correspondant, le 21 juin 1895.

Des travaux d'érudition analogues vous recommandaient M. Léopold Quintard à qui sont dues de nombreuses notices sur la numismatique et l'archéologie de votre province. Votre confrère était en même temps collectionneur émérite, amateur éclairé des arts,

peintre à ses heures. Grâce à lui et à son heureuse intervention, bien des objets qui font aujourd'hui l'ornement de nos musées ont pu être sauvés de la destruction, pour le plus grand profit de l'histoire locale. Vous lui avez donné le titre d'associé-correspondant le 20 janvier 1881.

M. Quintard, qui tenait à Nancy par de multiples attaches, venait d'être nommé président honoraire de la Société d'Archéologie et du comité du Musée lorrain, après en avoir exercé pendant plusieurs années la présidence effective. Il semble que les regrets que laisse cet homme de bien, franc et loyal, chrétien convaincu, soient encore augmentés par la soudaineté de la mort qui l'a enlevé d'une manière foudroyante à l'affection de sa famille et de ses amis, le 8 avril dernier.

La carrière brillante de M. Émile Gebhart s'est terminée à Paris, qu'il habitait déjà lorsque vous vous l'êtes associé, le 4 juillet 1902. Bien qu'éloigné de Nancy, il était toujours resté profondément attaché à sa ville d'origine ; il avait conservé la maison paternelle où il venait souvent se reposer de la vie tumultueuse de la capitale. Pendant ces séjours, il aimait à assister à vos séances et vous vous souvenez encore de la lecture qu'il voulut bien vous y faire de quelques pages de son *Sandro Botticelli*, récemment édité.

Né en 1839, M. Gebhart conquérait le diplôme de licencié ès lettres au sortir du lycée et, à la suite d'études de droit complètes, revenait aux lettres et se faisait recevoir docteur en 1860. Après une année

d'enseignement de la philosophie à Nice, il entrait à l'École d'Athènes en 1861. Nancy le reprit en 1865; il y occupa jusqu'à la fin de 1879, comme suppléant, puis comme titulaire, la chaire de littérature étrangère. C'est alors qu'il fut nommé professeur de langue et de littérature de l'Europe méridionale à la Sorbonne.

En 1895, il entrait à l'Académie des sciences morales et politiques, et, en 1904, l'Académie française, qui lui avait déjà décerné le prix d'éloquence et le prix Bordin, lui donnait le fauteuil rendu vacant par la mort de M. Gréard.

Son séjour en Grèce lui inspira plusieurs œuvres très goûtées. Mais il avait passé par Rome et l'Italie, qui devint pour lui une terre d'élection où il se sentit constamment attiré. Là naquit sa passion pour l'histoire et l'art de l'époque médiévale et surtout de la Renaissance, dont il suivit le développement des deux côtés des Alpes. Initiant sans effort le lecteur aux trésors de son érudition, également éloigné de l'indifférence du sceptique et de l'intolérance du sectaire, parce qu'il savait pénétrer les calculs des hommes et les mobiles de leurs actions, unissant dans ses appréciations une fine et indulgente ironie à une grande lucidité, il a fait revivre, dans ses ouvrages qui vous sont à tous présents, cette époque captivante du seizième siècle, à la fois si troublée, si opposée dans ses manifestations, mais si belle pour le génie humain. Et tout cela écrit — ou dit, car c'était un causeur exquis et un conférencier émérite — dans une langue vraiment française par le tact, la mesure, le sentiment exact

des proportions, en même temps que par le juste choix de l'expression.

Quant au caractère de l'homme qui sut se manifester au cours de sa carrière, il est ainsi dépeint par votre éminent confrère, M. Mézières, que je m'empresse de citer : « Quelle noble nature, quelle fierté, quelle indépendance de caractère ! Gebhart n'a jamais été le courtisan de personne. Il jugeait de trop haut les hommes et les choses pour s'astreindre aux petites capitulations de conscience. Il ne disait et il n'écrivait que ce qu'il croyait vrai. Ce n'est pas un mince honneur pour sa mémoire. Les lettrés regretteront en lui l'écrivain délicat. Tous les Français doivent regretter le parfait honnête homme qui a donné toute sa vie un si constant exemple de probité littéraire et morale. »

M. Gebhart était petit-neveu de Drouot ; son patriotisme témoignait de cette glorieuse origine.

Par son alliance avec une des plus anciennes familles messines, le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ avait été appelé à habiter Metz pendant de longues années. Membre de l'académie de cette ville, il avait demandé à faire partie de la vôtre et, le 15 décembre 1854, vous lui ouvriez vos rangs; c'est donc un de vos plus anciens associés-correspondants que vous venez de perdre cette année. Il avait été d'abord admis au titre national, puis il passa au titre étranger, lorsqu'il fixa définitivement sa résidence en Belgique.

M. van der Straten-Ponthoz est auteur d'études historiques, notamment sur *Charles le Bon, comte de*

Flandre, et de divers travaux concernant l'agriculture et le drainage.

Commencée par le doyen de nos membres titulaires, c'est par le plus jeune de nos confrères que se termine cette revue nécrologique.

M. ALEXANDRE DE METZ-NOBLAT n'appartenait à votre Compagnie que depuis le 15 février 1907, mais on peut dire que sa place y était marquée par avance. Son grand-père, qui en fut autrefois un membre éminent, et son père, notre distingué confrère, dont nous partageons aujourd'hui le deuil, ne semblaient-ils pas l'y appeler, tandis que le prix Stanislas de Guaita, que vous lui décernâtes en 1905, lui en entr'ouvrait pour ainsi dire les portes?

Se destinant à la carrière des armes et ayant brillamment conquis l'épaulette à sa sortie de Saint-Cyr, M. Alexandre de Metz-Noblat vit s'évanouir bientôt son rêve d'avenir. Après quelques mois passés en Algérie, au 2e chasseurs d'Afrique, il lui fallut quitter, momentanément d'abord, et définitivement ensuite, le service militaire, qu'il aimait passionnément, pour chercher à vaincre le mal implacable qui s'était attaqué à sa constitution. La lutte fut longue, il la soutint sans se faire illusion, mais aussi sans faiblir; après bien des années passées sous un ciel réputé favorable, hors de son pays et loin des siens, il rendit à Dieu cette âme que Dieu avait soutenue, grandie et élevée jusqu'à Lui. Il mourut le 17 mars 1908; il n'avait pas encore atteint l'âge de trente-deux ans.

Dans la nouvelle orientation qui s'était imposée à sa

vie, il chercha tout d'abord à appliquer les ressources de son esprit aux observations météorologiques et aux études médicales. Il y renonça, faute d'organisation matérielle, et se consacra à la poésie. Publiées dans le *Correspondant* et dans l'*Austrasie*, formant un recueil dont le titre *A l'ombre des Cyprès* (1) n'est que trop éloquent, ses œuvres poétiques se composent de pièces diverses de facture comme de sentiments. Nuancées et délicates, d'une fine observation, le plus souvent mélancoliques, atteignant parfois une grande élévation, elles sont surtout inspirées par la terre lorraine et ses paysages, les souvenirs de jeunesse et de famille, la vie intérieure et les consolations religieuses. On ne s'étonnera pas de trouver l'auteur, tout entier, dans un triple sonnet adressé à la Mort, où l'on sent vibrer à la fois l'âme d'un poète, d'un chrétien et d'un soldat.

Quelques nouvelles en prose également publiées par l'*Austrasie* complètent l'œuvre littéraire du jeune confrère dont nous déplorons la fin prématurée.

*
* *

La nomination de M. Paul Perdrizet, comme associé-correspondant, ne date que du 15 février 1907 et vous vous êtes empressés de le choisir pour remplir une des vacances qui s'étaient ouvertes parmi les titulaires. Vous avez ainsi pleinement apprécié les titres qu'il avait fait valoir ; ceux-ci vous ont été trop bien

(1) Ce recueil, dont la deuxième édition vient de paraître, est précédé d'une préface de notre confrère, M. Maurice Barrès, de l'Académie française.

exposés dans le compte rendu de l'année précédente pour que je vous les énumère à nouveau.

Permettez-moi cependant de vous rappeler la participation réitérée de l'ancien membre de l'École d'Athènes aux fouilles et recherches faites à Delphes, sous la direction de M. Homolle, ses missions en Macédoine, en Syrie, à Constantinople et, sur un terrain bien différent, en Angleterre. C'est M. Perdrizet qui a pu aussi organiser, auprès de notre Faculté à laquelle il appartient comme maître de conférences, un musée de moulages dont la création était depuis longtemps souhaitée et qui permet une étude de l'art depuis l'époque archaïque de la Grèce jusqu'à la période gallo-romaine. Nous espérons que, suivant les projets formés, cette collection atteindra progressivement des époques plus rapprochées ; nous espérons aussi que le cycle des études sur l'art, de M. Perdrizet, se poursuivra dans des conférences appelées au même succès que les premières.

Malgré l'ostracisme dont on tente de frapper l'éducation classique, elle a toujours trouvé d'ardents défenseurs. Des travaux comme ceux de M. Perdrizet ne peuvent que mettre en évidence la valeur et la beauté de la culture antique ; ils apportent un argument sérieux à ceux qui redoutent l'amoindrissement de l'âme française, si on lui fermait les sources grecque et latine, auxquelles elle s'est toujours abreuvée.

Les titres de haute valeur de M. Georges Arth sont d'un tout autre ordre et prouvent une fois de plus que

votre Compagnie se fait une règle d'accueillir tous les genres de mérite. M. Arth, directeur de l'institut chimique de Nancy, représente la science, dans une de ses branches les plus intéressantes et les plus utiles au point de vue des applications ; il était bien désigné pour remplacer parmi vous le regretté M. Schlagdenhauffen, qui l'avait présenté à vos suffrages, lorsque vous lui conférâtes, le 10 janvier 1902, le titre d'associé-correspondant. Sa nomination de titulaire est du 6 mars 1908.

Notre confrère, après avoir abordé avec succès l'étude du droit et conquis, en 1874, le diplôme de licencié, donna ensuite la préférence aux études scientifiques, lorsqu'il eut accompli son service militaire. Entré en 1875 au laboratoire de M. Forthomme, il est bientôt suppléant de préparateur de chimie générale, titulaire de cet emploi, chef des travaux chimiques et chargé du cours de chimie agricole et de chimie industrielle. Dans l'espace de quatorze ans, il a franchi tous les échelons de la hiérarchie qui précèdent le titulariat, en même temps qu'il conquérait les diplômes de licencié et de docteur ès sciences physiques. Professeur de chimie industrielle en 1894, il a été nommé directeur de l'institut chimique à la fin de 1899.

Ses travaux, ses découvertes et les mémoires auxquels ils ont donné lieu sont nombreux ; ils sont marqués au sceau de la plus grande rigueur scientifique. Son enseignement ne lui fait pas moins honneur ; il lui a, en particulier, inspiré la rédaction d'un *Recueil des procédés de dosage pour l'analyse des combustibles, des minerais, des fontes et des aciers ;* cet ouvrage,

devenu classique, faisait jusqu'alors défaut en France et notre région en apprécie tout spécialement la valeur. Dans le poste élevé qu'occupe M. Arth, nous sommes assurés de l'influence heureuse qu'il a sur les jeunes ingénieurs et étudiants qui viennent, en nombre croissant, se former à l'Université de Nancy.

M. Arth est originaire de l'Alsace, donc doublement Français, par naissance et par option.

Bien qu'éloigné de Nancy par ses occupations, M. ARMAND SIMONIN tient profondément à votre ville par ses attaches. Fils d'un distingué conseiller à la cour d'appel, il s'est aussi adonné à l'étude du droit, mais sans embrasser la carrière judiciaire. M. Simonin est inscrit au barreau de Paris.

Collaborateur de l'*Encyclopédie du droit français,* du *Recueil général des lois et arrêts de Sirey,* rédacteur à la *Gazette des Tribunaux,* il apporte une contribution sérieuse aux questions de jurisprudence. Il a en outre publié une étude aussi importante qu'utile sur la *Jurisprudence générale des assurances terrestres* et un travail sur les *Budgets français*, ce dernier en collaboration avec M. Bidoire. Membre de la Société d'Économie sociale, il est devenu votre associé-correspondant le 7 juin 1907.

M. ANDRÉ HALLAYS, en présentant sa candidature, se recommandait surtout d' « un modeste petit livre sur Nancy ». C'était une monographie complète, bien connue de tous ceux qui s'intéressent aux monuments

et à l'histoire de la ville et qui tient une place à part dans la collection des *Villes d'art célèbres*.

Il y joignait cependant d'autres publications qui témoignent de l'étendue et de la diversité de ses aptitudes et de ses goûts, ainsi que de la souplesse de son esprit pénétrant et critique.

En flânant — c'est le titre de plusieurs volumes — il vous promène à travers les idées, à travers les mœurs, à travers Paris, la France et l'Europe.

Beaumarchais et Sainte-Beuve font l'objet d'autres ouvrages.

Vous avez été heureux de reconnaître la valeur de cette œuvre si variée ; le 15 juillet 1907, vous avez associé à l'Académie fondée par Stanislas le fervent admirateur et, au besoin, défenseur de l'œuvre monumentale exécutée sous ce Roi.

Les études poursuivies par M. GEORGES HARMAND, avocat, auquel vous avez donné vos suffrages le 19 juillet 1907, se rapportent à la propriété industrielle, littéraire et artistique. Il a pris part, comme représentant du ministère de l'instruction publique, à divers congrès nationaux et internationaux chargés de réglementer ces questions, ainsi qu'à des congrès des sociétés savantes. Membre du comité des travaux historiques, secrétaire de la section des sciences économiques et sociales de ce comité, membre des conseils judiciaires de la Société centrale des architectes français et de la caisse de défense mutuelle des architectes, votre nouveau confrère a exercé son activité sur un domaine spécial des plus étendus.

Ses travaux et notices figurent surtout dans les recueils des sociétés précitées ; ses idées y sont présentées dans un style clair et précis qui fait encore valoir les conclusions judicieuses de l'auteur.

M. l'abbé Pierre Ingold, associé-correspondant du 25 octobre 1907, retrouve dans votre Compagnie le souvenir de son père, M. Armand Ingold, ainsi que de son oncle, M. Bleicher. Une tradition de famille vient donc accompagner un mérite des plus distingués.

Appartenant à la congrégation de l'Oratoire, M. Ingold a consacré à cette société des travaux importants ; Alsacien — il habite actuellement Colmar — il a étudié l'histoire de sa province, au point de vue religieux ainsi qu'au point de vue civil et littéraire. On lui doit la publication des œuvres inédites de Grandidier sur l'Alsace qu'il a fait suivre d'un travail sur les manuscrits des anciennes maisons religieuses. Bien d'autres œuvres d'érudition seraient encore à signaler ; en 1904, la liste des publications dues à M. l'abbé Ingold dépassait déjà 130 numéros.

Enfin, il y a lieu de mentionner sa collaboration au *Bulletin critique* et aux *Annales de l'Oratoire,* ainsi qu'à la *Revue d'Alsace,* qu'il dirige actuellement. Souhaitons que la féconde activité de votre nouveau confrère s'étende à vos *Mémoires,* où il est assuré de trouver un accueil empressé pour ses travaux.

M. l'abbé Ingold est membre de plusieurs académies et sociétés savantes.

L'Alsace est aussi le berceau de M. Louis Schaudel,

receveur principal des douanes ; après l'annexion, sa famille se fixa en Lorraine, et son mariage à Nancy renforça les liens qui l'unissaient déjà au département de Meurthe-et-Moselle.

Il appartient à la Société d'Archéologie lorraine ainsi qu'à plusieurs autres sociétés littéraires et savantes, parmi lesquelles je citerai l'Académie de Savoie. Appelé à Chambéry par ses fonctions, les travaux d'érudition qui lui furent inspirés par la Savoie le firent recevoir par cette compagnie, dont il est actuellement secrétaire général-bibliothécaire.

Ses études historiques qui concernent l'Est, notamment la région peu fouillée de Montmédy, n'ont pas trouvé une moins favorable appréciation de votre part. Vous avez élu M. Schaudel associé-correspondant, le 6 décembre 1907, estimant, dans son œuvre, la conscience des recherches, la rigueur scientifique de l'argumentation, la clarté de l'exposition et la correction du style.

Ancien professeur de droit romain à Nancy, M. Gaston May avait auprès des étudiants un grand et légitime succès, grâce à l'originalité de son enseignement et à son sens des études historiques. C'est cet enseignement qu'il a condensé dans ses *Éléments de droit romain,* ouvrage très goûté et qui n'est pas étranger à sa nomination à la Faculté de Paris, où il est actuellement professeur titulaire.

Le savant professeur ne s'est pas borné au droit romain ; il a encore fait valoir la variété de ses aptitudes dans des cours d'histoire du droit, de droit

international public et privé, de droit constitutionnel, de procédure. De là un grand nombre de publications et qui ne s'étendent pas seulement au domaine du droit.

M. May est en effet un ami de la littérature et de l'histoire. A peine était-il nommé associé-correspondant, le 21 février, qu'il vous faisait parvenir une étude très documentée sur l'époque poignante de l'occupation allemande, à Nancy, après la guerre de 1870-1871. Vous avez revécu avec lui cette période qui semble si présente à ceux qui l'ont traversée, mais que les jeunes générations ne voient le plus souvent que dans les brumes du passé. Faut-il absolument les condamner et ne sont-elles pas en partie excusables, si, au lieu de raviver des souvenirs qui ne devraient pas s'éteindre, on les a endormies avec des théories pacifistes et leurrées avec les perspectives d'une vague humanité sans frontières ? M. May a donc fait œuvre utile en écrivant cette page douloureuse de notre histoire.

M. Charles Sadoul n'était pas un inconnu pour vous, lorsque vous en fîtes votre associé-correspondant, le 3 avril 1908 ; il avait en effet déjà reçu le prix Stanislas de Guaita, en 1906.

Directeur du *Pays lorrain* et de la *Revue lorraine illustrée*, collaborateur à la *Revue des traditions populaires*, bibliothécaire adjoint de la Société d'Archéologie lorraine, M. Sadoul est aussi l'auteur des *Traditions et vieilles histoires du pays lorrain*, des *Institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de*

Bar, avant les réformes de Léopold, ainsi que de plusieurs tables très utiles concernant les travaux de sociétés savantes.

Nous espérons que la collaboration de M. Sadoul nous sera précieuse ; nous en avons pour gage celle qu'il donne aux revues qu'il a créées et où il sait charmer le lecteur, à la fois par la variété des sujets, par sa documentation précise ainsi que par l'agrément de ses descriptions et de ses récits.

*
* *

J'ai clos le relevé de nos mutations. Il me reste toutefois à vous rappeler les distinctions dont plusieurs de vos confrères ont été l'objet et à leur renouveler l'expression de vos félicitations.

M. le chanoine Jérôme, que Mgr l'évêque de Nancy tenait à associer de plus près à ses conseils, a été promu vicaire général.

M. Boyé, déjà vice-président de la Société d'Archéologie lorraine, vient d'être appelé à la présider. Il se trouvera donc simultanément à la tête de cette société et de votre Académie pendant un an, double tâche à laquelle son activité saura amplement satisfaire et sans qu'aucune des compagnies qui en bénéficieront soit tentée de porter envie à l'autre.

Tous ceux qui connaissent M. Collignon ont salué avec joie sa nomination dans la Légion d'honneur, juste récompense d'une carrière déjà longue vouée à l'enseignement et au culte des belles-lettres. Ce sont là des titres très distingués ; je devrais dire excep-

tionnels, si cette mention n'avait pas été trop souvent employée pour qualifier des services dont il s'agissait de voiler l'indigente brièveté.

Enfin, l'Académie française a réservé un de ses fauteuils à l'un des plus en vue de vos associés-correspondants, M. Poincaré, déjà membre de l'Académie des sciences. Malgré la perte de M. Gebhart, le nombre des membres de votre compagnie qui figurent parmi les Quarante continue donc à s'élever à sept, dont quatre au titre lorrain, chiffres dont vous avez légitimement le droit d'être fiers.

*
* *

Il me reste à parler des travaux présentés à vos séances ; la plupart d'entre eux ont trouvé place dans vos *Mémoires*(1). M. de Roche du Teilloy vous a donné un pendant à son étude sur Bangofsky, en vous communiquant les lettres d'un jeune officier de la Grande Armée, écrites d'Allemagne en 1813. A côté de la biographie du père G. Fournier, hydrographe et océanographe du dix-septième siècle, M. Thoulet vous a fait part de la préface de l'ouvrage qu'il publie sur l'analyse des fonds sous-marins actuels et anciens. Vous devez à M. Melin une étude sur la prospérité sociale, à M. Pfister l'histoire des couvents des Minimes et de la Visitation à Nancy, enfin à M. May le

(1) L'étude de M. Duvernoy sur « Jean Baudoin de Rosières-aux-Salines » et celle de M. Pascaud sur l' « Action provocatoire », figurent dans les *Mémoires* de 1906-1907, bien qu'elles aient été présentées à l'Académie postérieurement à la séance publique du 23 mai 1907.

travail sur l'occupation allemande auquel il a été fait précédemment allusion.

L'histoire très documentée et très complète des sapeurs-pompiers de Nancy vous a été lue par M. Mengin ; un chapitre a pu en être distrait en faveur de vos *Mémoires*. Cet extrait vous fera regretter davantage que l'ouvrage, qui a une autre destination, n'ait pas pu y figurer en entier.

M. de Metz-Noblat, si versé dans les questions d'armes portatives et de tir, vous a entretenus de la solution théorique d'une question pratique de chasse : « A quelle distance tirer la perdrix en battue ? » Cette étude est destinée à une revue cynégétique. Après avoir examiné les conditions particulières du tir en question, considéré comme très difficile, l'auteur conclut : « 53 mètres en avant et 35 en arrière, telles sont les distances en deçà desquelles le tireur pourra lancer utilement son coup de feu, ensemble 88 mètres que la compagnie en mouvement couvrira en six secondes environ. »

Le projet de dictionnaire biographique lorrain que M. Duvernoy vous avait soumis l'an dernier est étudié par une commission spéciale. Des types de notices vous ont été proposés par MM. Favier et Duvernoy. Ce n'est que le début d'une œuvre de longue haleine appelant le concours de bien des compétences et de beaucoup de bonnes volontés. L'exécution est digne de la sollicitude de l'Académie de Stanislas et sa réalisation lui ferait le plus grand honneur.

Enfin, je ne veux pas omettre l'envoi d'une spiri-

tuelle pièce de vers qui vous a été adressée par M. de Goussaincourt, à l'occasion de la fête des Rois.

Notre confrère n'exerçait dans cette poésie qu'une royauté éphémère. Si, cependant, la générosité fait partie des attributions souveraines, M. de Goussaincourt avait d'autres droits de ceindre la couronne que ceux que lui conférait la fève du gâteau traditionnel des Rois.

Son ardeur à encourager le bien vient en effet de lui inspirer la fondation d'un prix qui grossira la liste de ceux que l'Académie doit déjà à sa libéralité. Un prix biennal de 100 francs est désormais destiné à récompenser les contremaîtres, ouvriers et ouvrières de l'industrie, justifiant de trois ans au moins de services sans discontinuité chez le même patron ou dans le même établissement. Le concours s'étend aux départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

C'est par un hommage de gratitude au bienfaiteur que je suis heureux de terminer ce compte rendu.

DISCOURS PRONONCÉ

le 18 juillet 1907

AUX OBSÈQUES

DE M. SCHLAGDENHAUFFEN

PAR M. LE Dr ED. IMBEAUX

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

La mort, qui nous avait un instant oubliés, vient de réclamer une proie : elle a cueilli d'une main rapide l'un des doyens de notre Compagnie, triomphe, hélas ! trop facile quand le poids des ans et d'un labeur incessant courbe déjà par avance le vieillard vers la tombe, si bas que la moindre secousse semble devoir suffire à l'y faire tomber !

Cette dernière secousse n'a ni surpris, ni inquiété le sage que nous pleurons : il savait sa journée arrivée à son terme, il la savait bien remplie, et il était tout prêt à laisser le soir de ce beau jour se fondre dans la nuit. Il savait aussi que tout crépuscule est suivi d'une nouvelle aurore, et il achevait doucement de vivre ici-bas, attendant cette vie de l'au-delà qui nous est inconnue,

mais que nous espérons toute pleine de lumière immortelle.....

Frédéric Schlagdenhauffen était né le 7 janvier 1830 à Strasbourg. Il avait fait toutes ses études dans cette ville, et il appartenait comme agrégé, depuis 1855 à l'École de pharmacie, et depuis 1869 à la Faculté de médecine, toutes deux si célèbres, de la capitale alsacienne. Comme les Tourdes, les Hecht, les Herrgott, les Bleicher, la tempête de 1870 déracina sa vie et transplanta le jeune professeur sur la terre lorraine, sœur et héritière de la terre d'Alsace. Nous le retrouvons donc en 1872 professeur de physique et de toxicologie à l'École de pharmacie, et en même temps professeur agrégé à la Faculté de médecine de Nancy. Il devient directeur de l'École supérieure de pharmacie le 15 octobre 1886 et garde ces hautes fonctions jusqu'à l'heure d'une retraite bien méritée, le 1er novembre 1900. Pourquoi devait-il avoir, moins d'un an après, la douleur de voir son successeur, notre très cher et très regretté collègue Bleicher, marquer de son sang cette chaire directoriale de l'École de pharmacie, comme pour la revêtir d'une pourpre sacrée qui témoigne encore mieux de l'immense dévouement de ses titulaires!

Le double enseignement de Schlagdenhauffen aux écoles de médecine et de pharmacie était loin de suffire à remplir sa vie : une activité scientifique étonnante s'y ajoute et laisse place encore au labeur du toxicologue aidant la justice dans ses recherches les plus délicates et de l'hygiéniste assidu à tous les conseils de salubrité de la ville et du département.

Il ne m'appartient pas d'apprécier l'œuvre du savant, à la fois physicien, botaniste, chimiste et thérapeute éminent. Mais je ne puis me lasser d'admirer la régularité saisissante avec laquelle chaque année il apporte à la science un nouveau tribut de recherches et de découvertes : le nombre des mémoires publiés par notre ami dans les revues compétentes est presque incalculable, et tous ont un but éminemment utile et philanthropique. Après s'être d'abord adonné à la haute physique, le jeune professeur s'oriente nettement vers les nouveautés de la chimie biologique, animale et végétale : il veut connaître toutes ces substances mystérieuses, ptomaïnes et alcaloïdes, que les corps vivants élaborent dans les replis les plus intimes de leurs tissus, et qui, à des doses infinitésimales, produisent sur d'autres êtres, soit de foudroyants empoisonnements, soit heureusement aussi de merveilleux effets de régénération de la vie ou d'adoucissement de la douleur.

Et voici qu'il y a déjà vingt-cinq ans Schlagdenhauffen et Heckel — dont les noms sont indissolublement liés, — guidés par l'expérience et l'instinct de je ne sais quelles peuplades ouest-africaines, découvrent les propriétés si bienfaisantes de la noix de kola. Voici qu'ils dotent l'humanité de ce nouveau pain à la puissance centuplée, admirable médicament d'épargne qui soutient le cœur faiblissant et prolonge la vie aux plus extrêmes limites du possible. Heureux savants, qui avez assisté si longtemps au triomphe toujours croissant de votre belle découverte, je vous admire et je vous envie !...

Rien de ce qui touche à l'hygiène publique dans notre ville et dans notre pays n'était étranger au directeur de l'École de pharmacie. Nous le voyons s'associer dès 1883 aux travaux de la commission des logements insalubres de Nancy et à ceux plus importants encore du conseil central d'hygiène de Meurthe-et-Moselle : il est l'âme de ce conseil, et il en devient le président effectif à partir de 1900. C'est ainsi qu'il eut la tâche, mais aussi la joie, de diriger l'application de la nouvelle loi fondamentale de l'hygiène publique en France, la loi du 15 février 1902. Ces quelques mots suffiront pour faire comprendre quel rôle a joué dans ces circonstances le président du conseil d'hygiène, et quels éminents services il a rendus à Nancy et en Lorraine à la cause de la santé publique.

Mais, messieurs, notre confrère péchait par un excès de modestie. Vrai savant, ne sortant de sa chaire et de son laboratoire que pour visiter les établissements insalubres ou siéger dans les commissions et conseils qui se le disputaient, il ne pensait point aux honneurs que lui méritaient cent fois ses découvertes et son labeur. Notre Compagnie a été la première, quoique déjà tardivement, à le distinguer, en l'élisant associé-correspondant au début de 1888. Pourquoi resta-t-il seize ans avant d'être nommé membre titulaire ? Sa trop grande modestie, je le répète, peut seule expliquer le retard qu'il mit à se présenter à vos suffrages : aussi lui furent-ils acquis unanimement quand, en 1904, le vénérable vieillard daigna les solliciter.

Sans parler des autres sociétés françaises et étran-

gères qui avaient tenu à honneur de l'inscrire sur leurs tablettes, l'Académie de médecine élut en 1898 Schlagdenhauffen comme associé national. L'Académie des sciences l'avait couronné deux fois. Enfin, en 1893, la croix de la Légion d'honneur, si parcimonieusement donnée pourtant aux serviteurs de la science et de l'hygiène, était venue récompenser cette suite longue et incessante de travaux, de mérites et de services. Il est vrai qu'en 1870, le jeune professeur de Strasbourg avait été proposé pour la croix à la suite de son dévouement dans une ambulance des plus exposées; il avait fallu vingt-trois ans pour que le savant cueillît la récompense due à l'ambulancier!

Et maintenant, la mort a interrompu le travailleur infatigable! Il laisse sur sa table un mémoire inachevé que quelqu'un de ses nombreux élèves terminera sans doute un jour. Mais il laisse aussi une veuve qui ne pourra être consolée, et qui, digne Baucis de ce Philémon, est si frêle aujourd'hui qu'elle semble vouloir le suivre et ne point pouvoir être séparée de lui. Puisse pourtant cette moitié de lui-même être conservée à ses enfants et petits-enfants! Puisse-t-elle leur redire longtemps encore les vertus du père et de l'aïeul! Puisse du moins cette famille éplorée trouver dans les témoignages d'affection et d'estime, j'allais dire de vénération, que nous avions tous à l'Académie pour notre défunt confrère, un adoucissement à sa grande douleur!

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

HENRI DRUON

PAR LE Dr ED. IMBEAUX

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES
PRÉSIDENT

Le plus bel éloge qu'on ait fait de notre beau pays, c'est de dire que tout homme, s'il n'avait la sienne, choisirait la France pour patrie. De même, le plus bel éloge que je puisse faire d'Henri Druon, c'est de rappeler la pensée qui me venait à l'esprit quand j'avais la bonne fortune de le rencontrer, et le souhait que je me faisais, à moi-même, d'avoir une vie aussi bien remplie, une vieillesse aussi digne, une philosophie aussi sereine que notre vénérable confrère. Et ce souhait, messieurs, je suis sûr que chacun de vous le forme encore avec moi, aujourd'hui qu'une mort calme et douce a couronné de son auréole cette longue et noble carrière.

Issu d'une vieille et honorable famille du Cambrésis, que la Révolution avait presque entièrement ruinée,

Henri Druon naquit le 12 mai 1819 au Cateau, non loin de ce palais dit encore « de Fénelon », qui avait été la résidence d'été des archevêques de Cambrai. Le plus illustre d'entre eux affectionnait cette résidence et il y avait composé plusieurs de ses écrits : à la Révolution, le jardin et ses terrasses furent transformés en promenade publique, et c'est là, à l'ombre du grand évêque aussi bien que des arbres séculaires qui avaient abrité ses méditations, qu'Henri fit ses premiers pas et passa doucement les heureuses années de son enfance. Il en resta comme imprégné du souvenir, j'allais dire de l'âme, de Fénelon, et s'il est vrai qu'à l'autre bout de la vie les impressions de notre jeunesse redeviennent les plus vives de toutes, c'est sans doute pour cela qu'à quatre-vingt-cinq ans Druon consacre son dernier livre au Cygne de Cambrai, et mérite avec lui une haute et dernière récompense.

Au Cateau, il s'était trouvé un bon et vieux prêtre qui avait consenti à faire commencer le latin et le grec au jeune homme. Malheureusement, soit que le prêtre devînt trop âgé, soit plutôt qu'il eût constaté un jour que l'élève en savait autant que le maître, cette éducation familiale dut avoir un terme, et Henri fut mis au collège royal de Cambrai. Là, ses succès furent tels, qu'ils rendirent jaloux un grand lycée de Paris, le lycée Saint-Louis, où, grâce à la bienveillante intervention d'un maître de pension parisien, il vint finir ses humanités. Il y rencontra, pour lui disputer la première place, un redoutable rival dans la personne du jeune Albert de Broglie, fils de l'ancien ministre de 1832. Nous trouvons leurs deux noms désormais associés

dans les palmarès du lycée et des concours généraux : mais qu'importait à Druon de perdre quelques lauriers, il avait gagné un ami ; et celui-ci l'ayant amené aux siens, il avait trouvé par surcroît dans ce noble milieu comme une seconde famille.

L'année 1839 voit entrer notre ami à l'École normale. L'école occupait encore les bâtiments du vieux collège du Plessis, dans la rue Saint-Jacques ; mais dans ces vieux murs régnait un esprit nouveau. Le directeur n'était autre que Cousin, devenu ministre le 1er mars 1840. Disciple de Royer-Collard et de Maine de Biran et devenu le chef de la philosophie officielle, Cousin y avait relevé le drapeau du spiritualisme, que l'Université du premier Empire avait laissé supplanter par le sensualisme, et alors il ne s'était encore perdu ni

Dans les brouillards des rhéteurs allemands,

ni dans l'éclectisme qui, de tant de systèmes divers et parfois contradictoires, cherchait à composer je ne sais quel arlequin philosophique impossible à mettre et à maintenir debout. Quelles semences l'auteur du livre *Du Vrai, du Beau et du Bien* devait déposer dans des âmes comme celles d'Henri Druon, d'Émile Deschanel, de Lévêque (1), de Waddington et de tant d'autres !

(1) Lévêque, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et professeur de philosophie au Collège de France, fut, à sa sortie de l'École d'Athènes, le premier professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy.

J'aurai tout dit si j'ajoute que les collaborateurs de Cousin étaient Vacherot, directeur des études, Havet et Nisard, professeurs de français et de littérature, Gibon, de latin, Amédée Jacques et Émile Saisset, de philosophie, Wallon, d'histoire ancienne, Villemain et Jules Simon, répétiteurs. En 1840, la direction de l'école échut à Dubois, esprit libéral, qui, d'après ce que nous raconte Paul Janet, élève comme Campaux de la promotion 1841, apporta de sérieux adoucissements à la discipline rigoureuse de l'époque : « De son temps, dit Janet, si on ne découchait jamais, on put sortir le jeudi, de 4 à 8 heures, et en outre quatre fois par an les élèves eurent la permission de minuit pour aller au spectacle ! » Je voudrais bien voir ce que diraient les normaliens et même les polytechniciens d'aujourd'hui si on ne les laissait aller au théâtre qu'une fois par trimestre !

La sortie de l'École normale, en 1842, conduit Henri Druon à la carrière universitaire. Professeur de troisième d'abord à Angers pendant un an, puis au collège royal de Strasbourg jusqu'en 1849, il se distingue par son enseignement à la fois précis et attrayant : helléniste et latiniste distingué, il traduit en 1843 le *Criton* de Platon, et en 1845 la *Vie de Pompée,* de Plutarque. En 1846, il se fait remarquer par le beau discours qu'il prononce à la distribution des prix : il était clair dès lors que le jeune professeur ne resterait plus longtemps dans une chaire qu'il aimait, mais qui était trop modeste pour sa valeur. En 1849, il est appelé comme censeur au lycée de Nancy où il resta quatre ans, laissant à ses élèves un impérissable souvenir,

dont témoignent encore les rares survivants de cette époque. Ce fut à ce moment qu'il se laissa prendre, d'une part, au charme de notre ville, alors un peu morte, mais si gracieuse en sa parure à peine centenaire, et, d'autre part, aux qualités charmantes aussi, mais plus solides encore, de celle qui fut sa compagne dévouée et qu'il laisse aujourd'hui comme une moitié désemparée de lui-même.

Après une dernière année d'expérience comme censeur au lycée de Rouen, Druon devint proviseur en 1854. Envoyé partout où il y avait du bien à faire et un lycée, si je puis dire ainsi, à remonter, il va successivement à Rennes, à Cahors où il eut pour élève notre futur grand tribun Gambetta, à Saint-Omer où il eut aussi un élève brillant dans la personne de M. Ribot, à Châteauroux, enfin à Poitiers. Il était à Châteauroux quand son cœur eut à souffrir du déchirement de la patrie et, dans ces circonstances mêmes, il sut s'y rendre hautement utile : les blessés de l'armée de la Loire affluant dans cette ville, on convertit le lycée en ambulance, et pendant sept mois il y passa 4 000 malades auxquels Druon et tous les siens se consacrèrent sans compter. Il faut savoir ce qu'était une ambulance à cette époque, où régnaient avec la *pourriture d'hôpital* tant d'épidémies redoutables, pour comprendre que ce dévouement n'allait ni sans péril ni sans courage.

A Poitiers, en 1880, une distinction dont la France me paraît bien avare pour son Université, la croix de la Légion d'honneur, vint récompenser un labeur de quarante années. Mais cette longue période fit aussi

penser à Druon que l'heure de la retraite devait sonner pour lui, si du moins il voulait ménager ses forces encore restantes, et les consacrer plus librement à la philosophie et aux belles-lettres, ces deux passions de sa vie, auxquelles, comme Cicéron, il demandait l'ornement de la prospérité et la consolation aux jours de malheur : « *Secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent.* »

Cette consolation, à laquelle il ajouta celle que donne une religion éclairée et pleine de divine espérance, notre ami en eut grand besoin, car les peines et les tristesses ne lui furent point épargnées. Hélas ! quelle est l'existence humaine qui en est dépourvue ? N'est-ce pas la plus longue qui y est le plus exposée, et n'est-ce pas le sort d'un grand chêne séculaire de voir se dessécher une à une et tomber autour de lui ses branches ?

Malgré leurs charmes, les rives du Clain ne purent retenir Druon à Poitiers. Notre ville, sa patrie d'adoption, l'attirait ; et c'est ainsi qu'il vint se fixer, pour le reste de sa vie, sur cette place d'Alliance qui, avec je ne sais quel parfum du passé, garde aux amants du calme une paix si propice à la retraite, et si bien à l'abri du tumulte toujours croissant de la cité grandissante. C'est alors que l'Académie lui ouvrit toutes grandes ses portes, et vous savez tous, messieurs, quelle place il a tenue pendant vingt-sept ans dans notre Compagnie, aussi bien que dans nos cœurs.

Si laborieuse et si consciencieuse qu'elle ait été, la tâche universitaire d'Henri Druon n'avait pas suffi à absorber son activité : l'éducateur se doublait non

seulement d'un philosophe, — ce qui est une association naturelle et nécessaire, — mais encore d'un historien scrupuleux et d'un romancier délicat. Agrégé des lettres dès 1843, il ne se presse pas, comme on le fait trop aujourd'hui, de prendre le titre de docteur : il se mûrit, et ce n'est qu'en 1859 qu'il présente deux brillantes thèses de doctorat, l'une sur la doctrine de Platon, qu'il avait tant étudiée, l'autre sur la vie et l'œuvre de l'évêque de Ptolémaïs, Synésius. Ce dernier ouvrage, qu'il publia peu de temps après *in extenso* et qui lui valut, en 1879, le prix Langlois à l'Académie française, avait exigé un travail considérable et toute la sagacité de l'helléniste qu'il était et qu'il fallait être pour traduire du grec de la décadence en bon français.

Mais l'étude approfondie que Druon fut ainsi amené à faire du quatrième siècle de notre ère, « cette grande époque de l'Église primitive », comme l'appelle Villemain, eut un retentissement marqué sur lui. « A pratiquer les grandes âmes des meilleurs siècles », suivant l'expression de Montaigne, notre âme ne prend-elle pas comme un reflet des leurs? Or, Synésius de Cyrène, dont Bossuet parle en disant « ce grand évêque », était le voisin et le contemporain de l'évêque d'Hippone, Augustin, le Platon chrétien. Tous deux avaient étudié à Alexandrie, auprès de ces philosophes mystiques qui, suivant le poète, avaient le désir, mais auxquels la foi avait manqué. Aussi tous deux, sentant le vague spiritualisme de l'École s'absorber en quelque sorte fatalement dans le dogme nouveau, s'étaient laissé porter un jour des sommets

les plus élevés de la raison humaine aux sublimités de l'Évangile. J'ai vu écrit quelque part que tout homme sérieux, en lisant saint Augustin, ne peut se retenir d'être entraîné par le souffle puissant qui anime ce grand esprit et qui l'a fait monter plus près du ciel qu'aucun autre mortel. Quoi d'étonnant dès lors que le disciple de Cousin ait été entraîné, lui aussi, et que nous retrouvions en lui cette alliance étroite du platonisme et du christianisme, si caractéristique de l'époque de Synésius, ou, si l'on veut, cette fusion de la sagesse du philosophe antique dans la foi et la vertu du chrétien le plus éclairé ?

Dans cette étude de l'âge d'or de la littérature chrétienne, Druon rencontra d'illustres devanciers, j'ai nommé Bossuet et Fénelon, et il se trouva que ces autres grands évêques d'une autre grande époque étaient aussi des éducateurs incomparables de la jeunesse. Je ne sais si les directrices de nos modernes lycées féminins s'inspirent encore du *Traité de l'éducation des filles ;* mais je vois bien que notre ami, dans sa haute conscience, ne crut pouvoir mieux faire que de donner aux fils du peuple de France les mêmes principes d'éducation qu'avaient reçus le fils et le petit-fils de Louis XIV. Ce roi, comme jadis Constantin confiant son fils à Lactance, avait confié ses enfants aux deux plus grands prélats de son temps, et il est curieux de constater que c'est un de leurs disciples qui insuffle dans l'âme de Gambetta ce même amour du peuple, de la patrie et de l'humanité que Fénelon insufflait au duc de Bourgogne. Ah ! si ce Télémaque eût vécu, et si plus tard le Régent et Louis XV même

eussent eu pour précepteurs un Fénelon au lieu d'un Dubois ou d'un Villeroi, qui sait à quelle évolution pacifique et glorieuse la France eût pu être conduite par la sagesse de ses princes ! Voilà à quoi tient la destinée des nations ! Éducateurs du peuple de demain, songez aussi à votre responsabilité !

C'est une histoire complète de l'éducation des princes de la maison de France que Druon a présentée en 1897 : ces deux volumes lui valurent l'année suivante un des prix Bordin de l'Académie française. Au cours de la longue préparation de cet ouvrage, il donna la primeur de plusieurs extraits à notre Compagnie : c'est, en 1888, *De l'Enseignement politique donné par Bossuet et Fénelon aux princes leurs élèves;* en 1890, *Éducation et jeunesse de Gaston d'Orléans* (troisième fils de Henri IV); en 1894, *Philippe d'Orléans* (le Régent).

Dans ses recherches historiques, notre confrère n'oublia pas la Lorraine. En 1885, dans son discours de réception, il nous peignit de main de maître le chevalier de Boufflers, ce représentant charmant d'une époque délicieusement absurde; en 1889, ce fut le tour du comte de Tressan, autre grand seigneur presque aussi léger; en 1892, il nous donne encore *Stanislas et la Société royale des sciences et belles-lettres.* Président de l'Académie en 1889, il a la joie de recevoir un historien de marque, Pfister; enfin, en 1898, il nous donne cette belle biographie de Charles Benoît, à propos de laquelle notre secrétaire perpétuel a écrit ces lignes : « Votre regretté doyen, Charles Benoît, a trouvé un biographe digne de lui dans le

vieil ami qui le rappelle tant par le cœur et par l'esprit : cette notice nous révèle la vie privée, comme l'œuvre inédite, de l'homme exquis que l'on croyait complètement connaître. » J'espère, messieurs, qu'il se trouvera un jour un des nôtres qui voudra faire aussi une biographie digne de la vie d'Henri Druon, et je l'engage dès maintenant à y associer le souvenir de ses deux amis Benoît et Campaux.

Quand j'aurai cité sa belle étude de 1897, *Les Français dans l'Inde,* et ce chant du cygne dont j'ai déjà parlé, *Fénelon, archevêque de Cambrai,* qui valut au vaillant octogénaire sa troisième couronne, je n'en aurai pas fini encore avec l'œuvre littéraire d'Henri Druon. Il y a de lui, dans le *Correspondant,* sous le couvert de l'anonyme, de nombreux articles sur l'éducation, sur l'enseignement public à tous ses degrés et sur les réformes qu'il lui paraît comporter (de 1865 à 1898). Enfin, il laisse trois romans : en 1865, *La Jeunesse du doyen ;* en 1868, *Mariquita ;* en 1881, *Le Remplaçant,* et de charmantes nouvelles : *Michel Roschine* (1891), *Souvenirs militaires du colonel Noël* (1895), *La Légende du poète Gilbert* (1897), toutes trois dans le *Correspondant.* Dois-je avouer que je n'ai pas lu les romans ? Plût à Dieu qu'un peu de loisirs m'en eût laissé le temps ! Mais je dois à la vérité de reconnaître que depuis vingt ans une vie trop encombrée ne m'a plus permis d'ouvrir un livre de ce genre, même venant d'un ami. Je laisse donc à d'autres le plaisir de vous dire l'ingéniosité, le charme et, disons le mot, l'honnêteté — si rare aujourd'hui quand il s'agit de romans — de ces pro-

ductions littéraires dont notre confrère avait fait son délassement : je dois toutefois citer le mot de Montalembert après la lecture d'un article de Druon dans le *Correspondant :* « Celui-là, dit-il, c'est un écrivain ; je veux le connaître. » Hélas ! la mort de Montalembert survint peu de temps après cette parole et l'empêcha d'exaucer son désir.

Il ne me reste plus, messieurs, qu'un devoir facile à remplir : c'est de vous parler, après les qualités de l'esprit d'Henri Druon, des qualités de son cœur, de ses belles vertus, et surtout de la plus belle d'entre elles : la charité,

> L'ardente charité que le pauvre idolâtre,
> Mère de ceux pour qui la fortune est marâtre !

Mais toutes ces choses, vous les connaissez comme moi, et beaucoup d'entre vous, pour en avoir été témoins plus longtemps, mieux que moi. D'autres que vous les connaissent aussi : ce sont tous ces pauvres de notre ville qu'il soulagea si longtemps, et tous ces humbles dont il savait découvrir, j'allais dire flairer la vertu.

« La vertu revêt toutes sortes de formes », disait Druon dans son premier rapport sur les prix de vertu, qui date de 1881. Et, en effet, l'âme humaine est comme un diamant qui brille par l'une ou l'autre de ses mille facettes, dès qu'un rayon l'éclaire. Encore faut-il savoir trouver la direction du rayon, parfois obscurci par la gangue d'alentour ; encore faut-il

quelque habileté pour distinguer le vrai du faux. C'est à cette recherche et à cette expertise, si je puis m'exprimer ainsi, que notre confrère excellait. Et maintenant qu'il est mort, lui qui depuis son entrée dans notre Compagnie était l'âme de la Commission des prix de vertu, qui de nous, messieurs, qui de nous pourra le remplacer dignement ?

En vous demandant, il y a trois mois à peine, de le dispenser de l'assiduité et en devenant membre honoraire, notre vénéré doyen n'entendait pas se soustraire à sa fonction traditionnelle et, sur son lit de mort, il étudiait encore les dossiers des candidats aux prix de cette année. Je ne sais si, comme dit La Fontaine, « le long âge détruit la chaleur du corps » ; mais je suis sûr qu'à quatre-vingt-neuf ans il n'avait pu détruire celle du cœur de notre ami.

La simplicité et la modestie, peut-être excessive, dont Henri Druon n'avait cessé de faire preuve toute sa vie, ont inspiré ses volontés dernières : il ne voulut point d'honneurs, et il prit soin, à plusieurs reprises, de me défendre expressément de parler sur sa tombe. Puisse, au lieu de discours, cette courte notice nécrologique, écrite trop rapidement au gré de mes vœux, témoigner à sa digne compagne et à tous les siens de l'affection et de la haute estime que nous avions tous pour celui que nous pleurons avec eux ! Qu'il me soit permis en terminant d'exprimer un souhait et un espoir. Du vieux tronc mort, il reste de verts rameaux : deux des petits-fils de Druon se destinent au sacerdoce, et ils trouveront facilement dans les écrits de l'aïeul de splendides modèles à imiter ; le troisième,

le petit Dauphin de notre Fénelon, le dernier et le plus cher élève de l'éducateur incomparable que fut notre ami, se prépare à entrer dans la même carrière que lui. Puisse-t-il, imitant le grand-père et se souvenant de ses leçons, la parcourir avec le même succès, la même dignité et le même honneur !

BIBLIOGRAPHIE

DES ŒUVRES IMPRIMÉES DE H. DRUON

1843. Édition, avec notes, du texte grec du *Criton*, de Platon (Dezobry).

1845. Édition, avec notes et traduction, de la *Vie de Pompée*, par Plutarque (Hachette).

1847. *Discours prononcé à la distribution des prix du collège royal de Strasbourg*, 17 pages (Henri Vinois, à Douai).

1859. Thèses pour le doctorat :

An fuerit interna sive esoterica Platonis doctrina, 35 pages (Auguste Durand).

Études sur la vie et sur les œuvres de Synésius, 303 pages (Auguste Durand).

J'ai repris plus tard ce dernier travail, j'y ai fait quelques corrections, et je l'ai fait suivre de la traduction complète des œuvres de Synésius. Le tout a formé un volume in-8 de 632 pages, publié chez Hachette. Ce livre a obtenu à l'Académie française le prix Langlois, en 1879. (Note de M. Druon.)

1862 et 1863. Vers lus au banquet de la Saint-Charlemagne, du lycée de Châteauroux, 10 pages (Nuret).

Articles nécrologiques

Dans les comptes rendus de l'Association des anciens élèves de l'École normale, deux articles, ensemble de 4 pages, l'un, en 1873, sur Delouche ; l'autre, en 1883, sur Monnier.

Romans. Nouvelles

1865. *La Jeunesse du doyen.*

A paru d'abord en deux articles dans le *Correspondant,* puis a été publié en un volume in-12 de 259 pages, chez Maillet, sous le pseudonyme de Louis Joubert. Réimprimé en 1898, chez Lethielleux, en un volume in-12, cette fois sous mon nom.

1868. *Mariquita.* Un volume in-12 de 309 pages, chez Nuret et Hachette, sous le pseudonyme de Louis Joubert.

1881. *Le Remplaçant.* In-18 de 143 pages. Réimprimé, grand in-18 (H. Martin).

1891. *Michel Roschine,* 35 pages, dans le *Correspondant* du 10 novembre.

Ouvrages plus considérables

1886. *Les Français dans l'Inde.* In-8 de 320 pages (H. Martin).

1897. *Histoire de l'éducation des princes dans la Maison des Bourbons de France.* 2 volumes in-8, ensemble de 961 pages (Lethielleux).

L'ouvrage a obtenu à l'Académie française l'un des prix Bordin (1898).

1900. *Bossuet à Meaux.* Un volume in-12.

1905. *Fénelon, archevêque de Cambrai.* 2 volumes in-18, de 534 pages ensemble (Lethielleux).

L'ouvrage a obtenu un prix Montyon de l'Académie française en 1907.

Articles dans le « Correspondant »

1865 (août). *Les Panégyristes de l'Empire de Rome,* 25 pages.

1867 (décembre). *Lectures et conférences publiques dans l'antiquité,* 36 pages.

Ces deux articles ont paru sous le pseudonyme d'Henri Béthune.

1868 (10 août). *La Statistique de l'enseignement secondaire et le rapport à l'Empereur*, 34 pages.

1868 (25 décembre). *De l'Enseignement supérieur en France*, 41 pages.

1869 (25 mai). *De l'Enseignement primaire en France*, 37 pages.

1869 (25 décembre). *Le Gouvernement personnel dans l'instruction publique*, 27 pages.

Ces quatre articles ont paru sous la signature du gérant du *Correspondant :* Ch. Douniol.

1871 (25 septembre). *Le Suffrage universel et la loi électorale*, 23 pages.

1873 (25 novembre). *De la Providence*, par saint Augustin et Salvien, 27 pages.

1876 (25 octobre). *L'Enseignement laïque*, 24 pages.

1879 (25 janvier). *La Statistique de l'enseignement secondaire*, 27 pages.

1880 (25 mai). *La Réforme dans l'enseignement secondaire*, 44 pages.

Ces trois articles ne portent aucune signature, ils sont suivis de trois étoiles.

1877 (25 juin) et 1879 (10 novembre). Deux petits articles, ensemble de 8 pages, sur le livre de M. Aubertin : *Histoire de la langue et de la littérature françaises au Moyen Age.*

1890 (10 et 25 juillet, 10 août). *La Statistique de l'enseignement secondaire*, 56 pages (articles sans signature).

1895 (25 octobre). *Souvenirs militaires du colonel Noël*, 20 pages.

1897 (25 août et 10 septembre). *Une Légende : le poète Gilbert*, 44 pages.

1898 (25 septembre). *La Neutralité scolaire. Les Legs faits à l'enseignement primaire depuis quinze ans*, 13 pages (articles sans signatures, trois étoiles); ainsi que divers extraits de la *Jeunesse du doyen*, de *Michel Roschine* et de l'*Éducation des princes de la Maison des Bourbons*.

Articles dans les « Mémoires de l'Académie Stanislas »

1881-1882. *Rapport sur les prix de vertu,* 12 pages.
1885-1886. *Le Chevalier de Boufflers,* 32 pages (Discours de réception).
1888-1889. *La Politique de Bossuet et de Fénelon,* 50 pages.
1889-1890. *Réponse à M. Pfister,* récipiendaire, 13 pages.
1889-1890. *Discours sur la tombe de M. Boulangé,* 5 pages.
1889-1890. *Le Comte de Tressan,* 120 pages.
1890-1891. *La Jeunesse de Gaston d'Orléans,* 50 pages.
1892-1893. *Stanislas et la Société royale des sciences et belles-lettres,* 64 pages.
1894-1895. *Philippe d'Orléans* (le Régent).
1898-1899. *Charles Benoit,* 146 pages.

PROMENADES DANS NANCY

LES COUVENTS DES MINIMES

ET DE LA VISITATION

PAR

CHR. PFISTER

Depuis la construction de la Ville-Neuve de Nancy par Charles III jusqu'à son occupation par les Français, c'est-à-dire de 1590 à 1633, quatorze couvents y furent élevés, et l'on a pu dire, en forme de plaisanterie, que, des trois villes créées en Europe à la fin du seizième siècle, Livourne fut la ville des commerçants, Charleville celle des contrebandiers, Nancy-la-Neuve celle des moines et des nonnes. De tous ces couvents, deux des plus connus furent érigés à l'extrémité nord de la cité nouvelle; ils ont été réunis, au début du dix-neuvième siècle, pour former le lycée. Nous voudrions faire ici l'histoire de ces deux monastères, l'un d'hommes, des minimes, l'autre de femmes,

des dames de la Visitation ; et nous voudrions dire ce que les bâtiments en sont devenus depuis la suppression des ordres religieux en 1792.

I

Saint François d'Assise avait fondé au treizième siècle l'ordre mendiant qu'on appela l'ordre des Franciscains, et auquel lui-même donna par humilité le nom de frères mineurs. Il leur avait imposé la loi de la pauvreté absolue : un franciscain ne devait rien posséder. Mais bientôt, parmi ses disciples, deux opinions contraires prévalurent; les uns prenaient à la lettre les recommandations du fondateur; ils prétendaient qu'au religieux rien ne devait appartenir que son corps même; les autres, au contraire, soutenaient qu'il fallait bien se loger et vivre : ils eurent des couvents et même des biens-fonds. Les réformés se séparèrent à diverses reprises avec éclat des conventuels et formèrent des ordres nouveaux, aux prescriptions plus dures. L'un de ces troncs qui se détacha de l'arbre des franciscains fut celui des minimes. L'ordre a pour fondateur un autre saint François, François de Paule, appelé ainsi du lieu de sa naissance en Calabre. François de Paule vécut en ermite et attira d'autres ermites autour de lui. Puis il se décida à bâtir un couvent et à se mettre à la tête d'un ordre, qui fut reconnu par le pape Sixte IV, en 1473. Saint François d'Assise avait créé les mineurs, au comparatif; saint François de Paule appela l'ordre nouveau les minimes, au superlatif. Les minimes

devaient observer un carême perpétuel, ils suivaient ce qu'ils appelaient la vie quadragésimale; non seulement ils devaient s'abstenir à perpétuité de toute chair, mais encore de ce qui a son origine de la chair, de fromage, de beurre, d'œufs. La règle ne permettait que le pain, les légumes, l'eau et l'huile. Les religieux devaient se consacrer à la méditation et à la prédication. Louis XI fit venir à Plessis-lez-Tours saint François de Paule dans l'espérance que celui-ci prolongerait sa vie; au temps de Charles VIII, un grand couvent de minimes fut créé à ce parc de Plessis, au lieu dit Les Montils, et bientôt l'ordre se répandit dans tous les royaumes de l'Europe chrétienne(1). Ce n'est pourtant qu'assez tard que les minimes furent admis en Lorraine. En 1588, Jean de Lenoncourt, chambellan du duc Charles III et bailli de Saint-Mihiel, créa pour eux un couvent à Serres, dans les environs de Lunéville(2); et bientôt après, ils furent appelés dans une série de petites villes de Lorraine, à Vézelise, à Nomeny, à Dieuze, à Bassing(3). Mais leur ambition

(1) Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, édit. Migne, t. II, col. 981-988.

(2) Canton de Lunéville-Nord. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 587. Les minimes devaient y ouvrir une école gratuite qui préparerait les enfants à suivre les cours de l'Université de Pont-à-Mousson; Jean de Lenoncourt était conservateur des privilèges de cette Université. Abbé Eug. Martin. *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, p. 146.

(3) Bassing, canton de Dieuze. Le couvent de Bassing est toutefois un peu postérieur à celui de Nancy. Il a été créé le 11 février 1615 par Hercule de La Forêt, gouverneur de Marsal. Cf. A. Benoit dans la *Nouvelle Revue d'Alsace-Lorraine*, 1888, pp. 299 et suiv.

fut d'avoir une maison dans la capitale même du duché, à Nancy, dans les terrains non encore bâtis de cette Ville-Neuve qui sortait du sol.

En l'année 1591, ils s'adressèrent à Charles III, et celui-ci, par lettres patentes du 2 janvier 1592, accueillit leur requête (1). Il leur donna permission de

(1) A. D., H. 1038. Charles, par la grâce de Dieu duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, marchis, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, etc., à tous ceux qui les présentes verront, salut. Savoir faisons que, pour le zèle et piété qu'avons à l'honneur de Dieu et à la propagation et manutention de la sainte foi et religion catholique, apostolique et romaine, au salut et consolation spirituelle de Nous, de notre maison et subjects, et affin d'évocquer et introduire en nos pays et villes quelque nombre de religieux de l'ordre des frères minimes institués par saint François de Paule, à ce que Nous et les nôtres puissions participer aux mérites, prières, grâces et privilèges dudit ordre et religieux d'icelui, Nous avons promis et octroié, promettons et octroyons par ces présentes que soit construit et érigé en ceste ditte ville de Nancy, sur la rue de Saint-Jean pour la largeur, contenant icelle largeur trente-six toises et de rue à autre, et de longueur en mesme largeur quarante toises finissant à la muraille de la place donnée à l'archer de Hault, laquelle place et lieu Nous avons donné et assigné, donnons et assignons par ces présentes audict ordre des minimes, à la réquisition et prière que nous en faict le révérend père, frère Guillaume le Ber, provincial dudit ordre en la province de France, sous l'autorité duquel et de ses successeurs ledit couvent demeurera tenu et subject, comme les autres de la dicte province, la susdite place franche et quitte de toutes censes, rentes, subjections et debvoirs tant en notre endroit, de nos successeurs, ducs de Lorraine que des corps et communaulté de la dicte ville, hormis et excepté que lesdits minimes conviendront avec les propriétaires de la dicte place de gré à gré ou selon qu'il a esté ordonné sur ce faict, et à cet effect Nous voulons que les propriétaires de la dicte place ne fassent aulcuns reffus de céder le droit qu'ils peuvent avoir en icelle ausdits minimes, ou aultres pour eux, nonobstant la licence qu'avons donnée par cy devant ausdits propriétaires de bastir sur leurs fonds et terres contenues au dict enclos. A quoi

bâtir près des remparts de la Ville-Neuve, du côté nord. Entre leur maison future et ces remparts, ils devaient laisser l'intervalle d'une rue qu'on nomma la rue Saint-Jean, puisqu'elle venait se heurter contre le bastion de ce nom. Ce fut au dix-huitième siècle la rue de la Poissonnerie, aujourd'hui la rue Gambetta. Les propriétaires étaient obligés de laisser le terrain aux religieux, au prix fixé par les commissaires, même si primitivement ils se proposaient de bâtir; les minimes pouvaient élever des maisons et des boutiques le long des trois rues sur lesquelles devait donner leur couvent, et les louer à des particuliers pour avoir des rentes.

On avait ainsi désigné un terrain aux religieux, mais il leur fallait l'acheter; ils avaient aussi besoin d'argent pour construire. Ils demandèrent un fondateur qui leur procurât les ressources nécessaires; il se présenta en la personne de Christophe de Bassompierre et de sa femme Louise de Radeval.

Cette famille de Bassompierre, d'origine allemande, s'était établie depuis longtemps en Lorraine. Son nom

---

Nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes pour ce seul lieu et place sans préjudice des aultres; et d'aultant que la dicte place est sur rues de trois parts, sera loisible ausdits minimes pour l'ornement et commodité de la dicte ville faire bastir aux lieux plus commodes sur les dictes rues quelques petits logis et bouticles, desquelles ils seront propriétaires à tousjours et en pourront tirer quelques censes, rentes ou louage tant du fond que maisons pour subvenir à la nécessité dudict couvent et religieux. (*Dans la suite des lettres Charles III renonce à tout droit d'amortissement.*)... Données en notre ville de Nancy le deuxiesme jour de janvier mil cinq cens quatre vingt et douze.

lui vient d'un petit hameau qui est situé à trois lieues de Briey et dont le nom en allemand est Bettstein (1). La maison acquit par un mariage, au début du seizième siècle, la terre de Haroué, qui s'étendait sur un grand nombre de villages voisins : Removille, Ormes-et-Ville, Affracourt, etc. Ses représentants furent admis aux conseils des ducs de Lorraine : Christophe de Bassompierre fut très écouté de Charles III. Il construisit à Nancy, sur la place Neuve — notre place de la Carrière — un très bel hôtel, qui répond au n° 27 actuel ; et plus tard sur la place des Dames, s'éleva un second hôtel Bassompierre ; voilà pourquoi sur la maison en style Renaissance qui a été construite à la fin du dix-neuvième siècle sur l'emplacement de cet ancien hôtel, au n° 8 de la rue Lafayette, l'on a gravé les trois chevrons qui forment les armes de cette famille. Christophe était un catholique très convaincu ; il se battit pour la Ligue et fut présent aux journées de Jarnac, de Moncontour et d'Ivry (2) ; c'est à l'époque de ces luttes religieuses qu'il voulut affirmer sa foi, en devenant le fondateur des minimes de Nancy. Le 24 mars 1592, lui et sa femme, Louise de Radeval (3), signent un contrat avec le P. Guillaume Le

(1) Commune de Boulange, canton d'Audun-le-Roman, Moselle, aujourd'hui Alsace-Lorraine.

(2) Georges Aulbray, *Histoire de la vie de saint Sigisbert.* Cf. *M. S. A. L.*, 1864, p. 184.

(3) On a conservé au Musée lorrain une taque de cheminée aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise le Picart de Radeval. L'écusson est parti : *au 1er, trois chevrons superposés ; au 2e, trois fers de lance, posés un et deux, le tout entouré d'une couronne de fleurs et de fruits soutenue par*

Ber, provincial des minimes de la province de France. Ils s'engagent à fonder un couvent de l'ordre, sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette et de saint Jean-Baptiste, à y entretenir douze religieux dont deux seront laïques ou frères oblats. Pour la dépense, ils assignent une rente de 2 700 francs barrois à prendre sur les salines de Moyenvic. Les religieux de leur côté bâtiront leur couvent, où les Bassompierre feront élever une chapelle funéraire pour leur famille. Les moines diront diverses messes pour le repos de l'âme des fondateurs (1).

Les clauses du contrat furent observées. Les religieux vinrent au nombre de douze à Nancy; ils élevèrent un couvent assez modeste, une petite église provisoire (2), et entrèrent en jouissance des rentes que leur avait assignées Christophe de Bassompierre. Cependant, ce seigneur était employé à d'importantes négociations publiques; il signait le traité de Folembray qui réconciliait Henri IV, roi de France, avec la maison de Lorraine, et il mourait le 22 avril 1596, après avoir rendu la tranquillité à sa patrie. Il laissait trois fils, dont l'aîné, François de Bassompierre, a rendu célèbre le nom de la famille. C'est le fameux ma-

---

deux lévriers. Cette taque a été publiée par M. Léon Germain dans le *Bulletin monumental*, 1888.

(1) Original du contrat H. 1038. La convention de Christophe de Bassompierre avec les minimes fut ratifiée par le duc Charles III le 6 janvier 1607.

(2) « Le 14 avril 1609 furent les cloches des Minimes bénites à l'assistance de S. A., de Mgr de Vaudémont, des princesses. » *Mémoires* de Balthazard Guillerme dans *J. S. A. L.*, 1867, p. 71.

réchal, compagnon de table et de guerre d'Henri IV, l'ambassadeur en Suisse qui savait vider d'un trait sa botte pleine de vin et en remontrer aux plus intrépides buveurs de l'Helvétie, l'ennemi de Richelieu qui le fit enfermer dans la Bastille, l'auteur des *Mémoires* où tous ses exploits amoureux sont racontés avec une grande verve. Le contraste est frappant, si l'on songe qu'à Nancy ce nom de Bassompierre est attaché à l'un des couvents d'hommes dont la règle était réputée la plus austère de toutes.

Le couvent des minimes eut un second fondateur : ce fut le duc de Lorraine Henri II lui-même.

Après son premier mariage avec Catherine de Bourbon, il avait épousé, en 1606, alors qu'il n'était encore que duc de Bar, Marguerite de Gonzague ; aucun enfant ne lui était né de la première union, et le prince souhaitait vivement avoir des héritiers. En sa dévotion, il s'adressa aux divers sanctuaires qui étaient alors en vogue, suppliant toutes les vierges renommées d'exaucer ses vœux. Il implora aussi l'intercession de saint François de Paule, promit, si son désir était rempli, de s'intéresser au couvent des minimes et de compléter la fondation des Bassompierre.

Le 3 octobre 1608, après son élévation sur le trône ducal, lui naquit une fille, la princesse Nicole ; le 15 octobre 1612, une seconde, la princesse Claude. Le duc n'était qu'à moitié satisfait, il eût désiré un fils pour porter après lui la couronne de Lorraine. Et voici que cette couronne menaçait d'aller à ses neveux, les enfants de son frère François de Vaudémont! Il se crut

néanmoins lié envers le couvent des minimes : le 8 mai 1613, il porta le nombre des religieux de douze à vingt-quatre, et, pour l'entretien des nouveaux venus, il assigna au couvent deux cents résaux de blé froment et cinquante résaux d'avoine à prendre chaque année sur les recettes de Neufchâteau et de Sarreguemines, un muid et demi de sel sur la saline de Moyenvic, et la disposition de quatre arpents de bois dans la forêt de Haye. En retour, il demanda simplement aux religieux de célébrer des messes à son intention et de dire chaque jour, à l'aube naissante, une messe basse, pour que les ouvriers pussent y assister avant de se rendre à leur travail (1). Plus tard, en 1618, pour rappeler son vœu, il fit ériger, au milieu du cloître, une croix sur un socle de pierre, qui portait deux plaques de marbre ; sur l'une on lisait ce verset de la Genèse : *Erexit Jacob lapidem in titulum, fundens oleum votum solvit* (2). Le duc a élevé cette croix, comme autrefois le patriarche Jacob avait dressé la pierre sur laquelle il avait dormi, en reconnaissance de ce que Dieu lui eût promis une nombreuse postérité ; comme Jacob il a — par métaphore du moins — répandu l'huile sur les bâtiments du couvent, et dans cette expression il faut voir une allusion à l'huile dont les minimes assaisonnaient leurs aliments.

Sur la seconde plaque, on voyait les armes de Lor-

---

(1) La rente était rachetable par un capital de 40 000 livres. Original H. 1038.

(2) Genèse, XXVIII, 18.

raine d'un côté, celles de Mantoue de l'autre et on y lisait l'inscription :

DEO OPTIMO MAXIMO VIRGINIQVE MARIAE
BEATO FRANCISCO DE PAVLA
HENRICI SECVNDI LOTHARINGIAE ET BARRI
XARISTHPION
GONZAGA CHARA PARIT CONIUX M DC IIX, DEUS OPTIME, VOTA REDDIDI M DC XIIV; HIC TITVLVS CRVX TVA SEMPER ERIT M DC IIXX (1)

Et plus bas :

M DXCII
BIS SENOS MINIMOS BASSOMPETREUS ALEBAT
TOT VOTO HENRICUS DUX STRUIT, AUGET, ALIT
M DC XIIV (2)

Puis, au-dessous d'une image de saint François de Paule :

QUI, FRANCISCE, TUIS MINIMIS ALIMENTA MINISTRANT
FAC SIT UBIQUE ILLIS GLORIA, VITA, SALUS (3).

---

(1) Les deux vers forment un distique :

Gonzaga chara parit conjux : Deus optime, vota
Reddidi ; hic titulus crux tua semper erit.

Voici la traduction : A Dieu très bon, très grand, à la Vierge Marie, au bienheureux François de Paule actions de grâces (à noter le mot grec χαριστήριον) de Henri II, duc de Lorraine et de Bar. Ma chère femme Gonzague est devenue mère (1608); Dieu très bon, j'ai rempli mon vœu (1613); cette croix en rendra toujours témoignage (1618).

(2) « Bassompierre nourrissait douze minimes (1592); à la suite d'un vœu, le duc Henri, par une fondation, augmente ce nombre et en nourrit autant (1613). »

(3) « O François, donne à ceux qui fournissent des aliments à tes minimes gloire, longue vie et salut. » Nous reproduisons

Enrichis par ces dons, les minimes résolurent de construire à nouveau leur couvent et de se bâtir une église plus belle (1). Le comte François de Vaudémont, frère de Henri II, fit faire à ses frais le chœur et le dôme ; la nef fut élevée tant avec l'épargne des moines qu'avec des aumônes ; des particuliers firent bâtir des chapelles (2). Les religieux se mirent à l'œuvre dès l'année 1613, et les travaux avancèrent avec une grande rapidité. Le 16 juin 1613, l'évêque de Toul, Mgr des Porcelets de Maillane, put consacrer la nouvelle église, en présence du duc et de la duchesse de Lorraine et des principaux personnages de la cour (3). Du couvent de 1613 il ne reste aujourd'hui presque plus rien ; l'église fut complètement démolie

---

ces inscriptions, d'après H. 1038 ; la dernière n'est donnée que par le Chanoine de 1619 dans DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 44. Cf. LANOVIUS, *Chronicon generale ordinis Minimorum*, Paris, 1635, in-fol., p. 336. Voir *J. S. A. L.*, 1900, p. 123.

(1) Les constructions étaient commencées, avant que les lettres patentes eussent été signées.

(2) Chanoine de 1619 dans DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 44-45.

(3) Mémoires de Balthazard GUILLERME dans *J. S. A. L.*, 1869, p. 75. « L'on commença à faire toutes les cérémonies dans ladite église, après celles faites du dehors, depuis une chapelle du côté droit jusque à l'autre chapelle du côté gauche. Après toutes choses parachevées, la messe fut célébrée au grand-autel avec belle musique, où S. A., Madame, Madame la duchesse de Brunswicq, assistèrent avec un grand nombre de peuples. Quoy faict, ledit sieur évêque fut invité à dîner au couvent des minimes avec ceulx qui ont fait bâtir des chapelles en ladite église, desquels j'étais l'un. » L'acte officiel de la consécration H. 1039. Jean des Porcelets atteste qu'il a inauguré l'autel principal en l'honneur de Notre-Dame de Lorette et de saint Jean-Baptiste, et onze autres autels.

en 1808; mais nous devons ici reconstituer, au moins brièvement, les vieux bâtiments disparus.

Le couvent des minimes s'étendait entre la rue Notre-Dame à l'est et la rue Saint-François à l'ouest. Quand on réunit les deux couvents de la Visitation et des minimes pour former le lycée, la partie de la rue Notre-Dame entre les deux couvents fut englobée dans le nouvel établissement. La rue Notre-Dame, qui subsiste encore et qui, en sa partie nord, a reçu la dénomination de rue Gilbert, devint ainsi un cul-de-sac s'arrêtant contre le mur du lycée. Mais qu'on prolonge par la pensée cette rue Gilbert jusqu'à la place Dombasle, et l'on reconstituera l'ancienne voie. Le bâtiment habité par les minimes s'élevait en bordure sur cette rue Notre-Dame qu'on nommait aussi en cette partie rue des Minimes; un grand mur se dressait ensuite en équerre en face des remparts, le long de notre rue Gambetta; là se trouvait la porte du couvent, portant sur son entablement l'écu de Bassompierre. La rue qui limitait le couvent à l'ouest reçut le nom de rue Saint-François (entendez Saint-François de Paule). Quand les prémontrés furent établis en face, la rue s'appela rue Saint-Joseph, patron de l'église des prémontrés : c'est aujourd'hui la rue Chanzy. Et la partie sud de la rue Saint-François fut nommée, à la fin du dix-huitième siècle, à cause du manège de la caserne Saint-Jean, la rue de l'Équitation.

Le cloître et l'église se trouvaient à l'intérieur de cet espace. Le cloître existe encore en ses traits essentiels. C'est une petite cour intérieure du lycée en-

tourée d'arcades et sur laquelle donnent les classes de rhétorique et de philosophie. Nos lycéens songent-ils, en entrant dans leurs classes, que, sous ces arceaux, erraient autrefois les disciples de saint François de Paule en leurs grises cuculles, la corde serrée autour des reins ? A l'ouest du cloître s'étendait l'église. Quand on entre aujourd'hui au lycée par la porte de la rue Gambetta, l'on a devant soi l'emplacement où se trouvait, avant 1808, cette église.

Elle n'était point remarquable par elle-même. Sur sa façade quatre colonnes d'ordre composite soutenaient un entablement où l'on retrouvait les armes des Bassompierre unies à celles des Radeval, et sur une plaque de marbre noir on lisait :

ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LORETTE,
COMMENCÉE L'AN MDCXIII

L'entablement a été conservé et se trouve au Musée lorrain (1). Dans des niches étaient placées, à droite

(1) C'est aujourd'hui le n° 40 de la section de sculpture. Il a été donné au Musée lorrain par M. Léon Mougenot. D'autres fragments d'armoiries, provenant de la chapelle de Bassompierre (n° 22), ont été donnés par M. Casse, professeur au lycée. Au-dessus de la corniche sur une table de marbre, on lisait cette inscription :

D. O. M.
BONORUM OMNIUM AVCTORI PRIMO, FINI VLTIMO,
B. FRANCISCO DE PAVLA MINIMORUM FUNDATORI
EJUSQUE SOBOLI, BASSOMPETREAE PIETATIS MUNIFICENTIAE
PERPETUUM MONUMENTUM

« *Cristophorus Bassompetreus Baro, baro de Harouel, Sereniss. Loth. Ducis aulæ simul ac fisco præfectus, cum jam a puero Christi auspiciis barbarorum ecclesiæ hostium legionibus debellandis ætatis ac belli tirocinium posuisset, hinc virtu-*

une statue de saint Jean, à gauche une statue de saint François de Paule. Dans le gable, une troisième niche était occupée par une Vierge de grandeur naturelle. L'intérieur se composait d'une nef assez simple, plafonnée, avec un transept aux bras très courts; le chœur, dirigé au sud, était voûté. Entre la nef et le chœur s'élançait dans les airs un dôme assez élevé, qui attirait les regards, lorsque du haut du plateau de Haye l'on jetait un coup d'œil sur Nancy. Après la Primatiale, cette église était la plus vaste de la ville et sans doute bien plus grande que l'église de Saint-Léopold, dont on a beaucoup surfait l'importance.

Elle était surtout remarquable par les peintures qu'elle renfermait. Sur le plafond un artiste de Nancy, du début du dix-septième siècle, Rémond Constant, avait représenté les principaux traits de la vie de saint François de Paule; d'autres tableaux du même peintre ornaient les murs (1). Derrière le maître-autel, l'on admirait la *Vierge des Minimes* ou la *Vierge au Ro-*

---

tis ut annorum accessione vir factus, tum suorum principum, tum ipsorum quoque christianissimorum regum stipendiis pluribus eximia laude confectis fecisset fortiter, quin etiam certaminibus quatuor, stataria pugna signisque collatis non interfuisset modo, et militaris tribunus Germanicis equitibus quingentis ac mille præfuisset, belli et pacis ornamenta complexus usquequaque fortitudine et sapientia floruisset, hoc cœnobium cum præcipuæ nobilitatis fœmina Ludovica de Radeval, conjunctissima conjuge sua, studiis atque opibus fundavit, dotavit, erexit MDXCII. » Lionnois, t. II, p. 289. Nous avons introduit quelques corrections dans le texte donné par lui.

(1) L'un de ces tableaux, représentant les saints du tiers ordre entourant la Vierge, se trouve aujourd'hui à l'église Saint-Nicolas de Nancy. Cf. E. Badel, *L'Église Saint-Nicolas de Nancy*, p. 18. Extrait de la *Lorraine artiste*, 1890.

saire que Charles III avait commandée à son peintre Jean de Wayembourg et qui se trouve aujourd'hui à la cathédrale(1).

L'église des minimes était une vaste nécropole. Les Nancéiens recherchaient l'honneur d'y avoir un caveau, et le payaient souvent fort cher; aussi la nef était-elle entourée d'une série de chapelles funéraires, construites aux frais des familles et où souvent elles avaient fait élever de très beaux monuments par les sculpteurs lorrains les plus célèbres. Si nous partons de l'autel du côté de l'épître, c'est-à-dire du côté droit, nous trouvons d'abord la chapelle de Saint-Christophe que firent construire les Bassompierre, suivant le droit qu'ils s'étaient réservé par l'acte de fondation (2). Un superbe mausolée y était élevé à Christophe de Bassompierre et à Louise de Radeval. Ils étaient représentés en bronze couchés sur le sarcophage de marbre noir, et, au-dessus d'eux, un vaste baldaquin reposait sur quatre colonnes de marbre. Le dessin de ce monument avait été fait par l'un des Drouin — sans doute Florent; — et l'œuvre avait été exécutée par David

---

(1) Sur cette peinture, voir *Histoire de Nancy*, t. III, p. 369. D'après Lionnois, t. II, p. 290, le pape représenté serait Léon X qui a canonisé saint François de Paule. Cette hypothèse est tout à fait erronée : les traits de Léon X nous sont bien connus par le tableau de Raphaël. La duchesse Claude a sur ses genoux un livre de prières où est posée une fleur à quatre tiges nommée en Lorraine *claudinette*, allusion à son nom.

(2) Cette chapelle comprenait le transept droit, puis était accolée à la nef. L'autel sur le mur sud du transept était dédié à saint Christophe, martyr, et à saint Louis de France; au-dessus était un tableau représentant ces deux saints, par Claude Charles.

Chaligny, le fondeur du fameux cheval de bronze (1). Un autre monument était consacré à l'un des fils de Christophe, Georges-African de Bassompierre, frère du maréchal, † 1632. Il était représenté à genoux devant une croix, avec sa femme, Henriette de Tornielle, et le même Drouin était l'auteur de ces représentations. A côté du mausolée étaient deux petits génies de Bagard (2). A la clef de voûte étaient taillées les armes de Bassompierre, avec le bâton de maréchal; c'est en effet François de Bassompierre qui acheva cette chapelle, pour être fidèle aux vœux de ses parents (3).

Plus loin se succédaient les chapelles dans l'ordre suivant : 1° la chapelle de la Nativité de Notre-Seigneur, de Saint-Étienne, premier martyr, et de tous les martyrs; elle appartenait aux familles de Lupcourt et d'Hoffelize; 2° la chapelle de Saint-Michel et de tous les Anges, qui appartenait à la famille Baillivy, seigneurs de Houdemont. Sur un pilier se trou-

(1) D'après Aulbery, *Vie de saint Sigisbert,* sur la table du baldaquin se trouvait une troisième statue : « Et sur la susdite table, la statue agenouillée, en marbre blanc, de messire Jean de Bassompierre, seigneur de Removille, fils puisné dudit messire Christophle, qui mourut d'un coup de mousquet reçeu devant Ostende. » Cf. *J. S. A. L.*, 1864, p. 185.

(2) Sur le pilier qui séparait cette chapelle Bassompierre en deux parties, on lisait l'épitaphe d'Antoine du Bois de Riocourt (mort le 1er octobre 1732) entourée de deux figures, la *Sagesse* et la *Justice,* par François Chassel. Voir l'épitaphe dans Lionnois, t. II, p. 296.

(3) La chapelle ne paraît avoir été achevée qu'en 1621 ou 1622. François de Bassompierre avait reçu mission de la terminer par testament de Louise de Radeval, reçu le 10 juin 1614 par le notaire Clément de Nancy.

vait l'épitaphe d'Orféo Galéani, qui a coordonné en un système unique les remparts de la Vieille-Ville de Nancy(1); 3° la chapelle de Saint-François de Paule et de tous les saints moines et ermites; 4° la chapelle de Sainte-Anne, des saintes veuves, de Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Marthe. De ces deux chapelles les minimes avaient la libre disposition et y vendaient des places à diverses personnes; la dernière leur avait été cédée par la famille de Beauvau; 5° la chapelle des saints rois et de tous les saints docteurs : elle appartenait aux deux familles Cueillet et Reboucher. Sur la tombe du président à mortier, Jean-Marie Cueillet, mort le 15 février 1724, François Chassel avait élevé un beau monument. Près du tombeau, une Justice placée sur un socle tenait d'une main une épée, de l'autre une balance, le coude gauche appuyé sur l'écu de la famille; à côté, un génie foulait aux pieds de gros volumes et des rouleaux de parchemin; il avait dans une main un miroir, dans l'autre un serpent.

Nous revenons sur nos pas, près du chœur, du côté de l'évangile, c'est-à-dire du côté gauche. Nous trouvons d'abord comme pendant à la chapelle Bassompierre la chapelle des Rennel, construite aux frais du duc Charles IV. Un autel dédié aux saints Pierre et Paul et à tous les apôtres se trouvait au fond du transept; il était surmonté d'un curieux tableau représentant la mort de la Vierge et que Lionnois attribue à Bellange. Aux murs étaient suspendues diverses

(1) Nous avons commenté ailleurs assez longuement cette épitaphe (*Les Fortifications de Nancy* dans les *Annales de l'Est et du Nord*, t. I, pp. 45-48).

épitaphes de membres des familles de Rennel et de l'Escut. Puis se succédaient les chapelles suivantes, disposées, du reste, de façon peu symétrique : 1° la chapelle fondée par la famille Cuny en l'année 1668. Elle portait leur écusson : *de gueules, à trois cors de chasse d'argent, enguichés et liés d'azur,* avec de nombreuses inscriptions funéraires; 2° la chapelle de la Très-Sainte-Trinité, de Saint-Claude et de Sainte-Barbe, dont les religieux avaient la disposition ; 3° la chapelle de Notre-Dame du Rosaire ou de Bonsecours, qui appartenait à la famille Mathieu de Moulon. Sur la tombe du célèbre procureur général, Chassel avait élevé un superbe monument ; on y voyait la même figure de la Justice que sur celle de Jean-Marie Cueillet, et à cette figure faisait pendant une Sagesse sous la forme d'une Minerve, le casque en tête, assise sur de gros volumes et en tenant un en mains (1) ; 4° la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, de Saint-Charles Borromée et de tous les saints pontifes. C'était celle des Bourcier de Montureux ; là reposait le premier président Jean-Léonard de Bourcier, mort le 3 sep-

(1) Dans la nef, contre cette chapelle (M 1), ont été enterrés les Chaligny. Sur un cadre de bronze on voyait leur écu, *de gueules, à deux canons d'or posés en sautoir, issant d'iceux un boulet de même, surmonté d'un casque et de ses lambrequins.* On y lisait les épitaphes de Jean de Chaligny, maître fondeur, † le 23 mars 1615, à l'âge de quatre-vingt-six ans et de sa femme Sébastienne-Denis Rainbault ; de Mlle Marie Bonnet, femme d'Antoine de Chaligny, † 29 août 1666 ; de Paul de Chaligny, fils des premiers, avocat en la cour de Nancy, † 14 janvier 1672 ; les épitaphes avaient été rédigées par Pierre de Chaligny, fils d'Antoine et de Marie Bonnet. Sur le registre H. 1055, on lit : « Pour M. Chaligny, maître fondeur où sont déjà inhumés ses père et mère. »

tembre 1726, l'une des figures les plus attachantes du début du dix-septième siècle. Le tombeau que Chassel lui éleva passa pour le chef-d'œuvre de cet artiste. Sur un sarcophage de pierre blanche était placée la statue du défunt, de grandeur naturelle, à genoux, revêtu de ses habits de magistrat; devant lui était posé son mortier et, derrière, une pyramide en marbre foncé, surmontée d'une urne, portait ses armes; 5° la chapelle de Sainte-Catherine, de Saint-Sébastien et de Saint-Nicolas; elle appartenait à la famille Lefebvre et là fut enterré, le 21 avril 1746, le procureur général de la Chambre des comptes; 6° à gauche de la porte d'entrée, la chapelle de Saint-Antoine, Saint-Roch et Sainte-Geneviève, qui appartenait à la famille Maillard (1).

Les morts ne reposaient pas seulement dans des chapelles; toute la nef contenait des caveaux funéraires. Elle était partagée en sections qui étaient vendues à diverses familles et constituait une véritable nécropole. Sur les caveaux étaient des inscriptions à moitié effacées et que Lionnois n'a reproduites qu'en partie. Nous avons aux archives départementales des registres renfermant les noms de tous ceux qui ont reposé dans l'église avec l'indication exacte du lieu de leur sépulture (2). Nous y relevons, par exemple,

---

(1) Cf. LIONNOIS, t. II, pp. 292-314, où l'on trouvera le texte des épitaphes. Nous avons rendu, ce nous semble, sa description plus précise à l'aide des trois registres, indiqués dans la note suivante.

(2) H. 1055, 1056 et 1057 (ces deux derniers registres avec un plan de l'église).

sur la place A 4, un peu en avant du chœur : « Cette place a été donnée à M. Lamour par acte capitulaire du 17 mars 1760 et ce en reconnaissance des bienfaits qu'il a faits à notre maison. Et le même jour de l'année susdite a été inhumée M^lle^ Madeleine Michel, épouse de M. Lamour, avec droit. Sous la chaire, du côté gauche, a été inhumée M^lle^ Anne Lamour, épouse du sieur Charles Georges, notaire royal, le 3 du présent mois de novembre 1762, avec droit. Le 21 juin 1771 a été inhumé en cette place M. Jean Lamour, serrurier du Roi, qui, de son vivant, nous a donné des marques de sa bienveillance (1). »

A l'ouest de l'église s'étendaient le cimetière des religieux et un jardin assez vaste ; puis l'on atteignait la rue Saint-François. Aux termes des lettres patentes de Charles III du 2 janvier 1592, les minimes devaient construire sur cette voie et sur la rue Saint-Jean (*Gambetta*) ; mais ils avaient négligé de le faire. Sous Léopold, on les obligea d'accenser les terrains en bordure sur ces deux voies ou de faire bâtir. Ils préfé-

(1) H. 1057. « Avec droit » signifie que la famille paya pour la sépulture. Cf. H. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 98. Parmi les personnages enterrés aux Minimes que mentionne LEPAGE, *o. c.*, t. III, pp. 323 et suivantes, nous relevons encore : 14 août 1732, Jean-Baptiste Cusson, imprimeur ; 9 juillet 1733, d'Audiffret, envoyé du roi de France auprès de S. A. R. Les religieux eurent souvent, à cause de ces sépultures dans leur église, des conflits avec le curé de Saint-Sébastien. Le plus vif éclata, le 12 avril 1714, à l'occasion de l'enterrement d'une blanchisseuse, Claudette Laurette. Nous avons raconté cette scène, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 342, note 2. Contrairement à ce que nous avons dit, il semble bien que le corps de Claudette Laurette resta aux Minimes. Cf. Abbé Eug. MARTIN, t. II, pp. 422-423.

rèrent vendre. C'est alors que furent construits les nos 359, 360, 361 et 362 de la rue de la Poissonnerie (*Gambetta*); la seconde demeure appartenait à M. de Thiballier, ancien officier. C'est alors aussi que des maisons très étroites, des « culs-levés », comme dit Lionnois, furent bâties sur la rue Saint-François (1). Au sud, les minimes venaient s'appuyer contre les maisons particulières de la rue Notre-Dame et donner sur une petite ruelle, la ruelle des Minimes, qui conduisait de la rue des Artisans à la rue Saint-François. Cette rue des Artisans venait se perdre contre les murs du couvent et formait un cul-de-sac; elle a pris au dix-neuvième siècle, en cette partie de son parcours, le nom d'impasse Bénit, puis de rue Bénit, après le percement de notre rue Blondlot.

Les minimes étaient des religieux mendiants; mais ces mendiants s'enrichirent(2). L'ordre avait reçu de différents papes des privilèges pour ses bienfaiteurs; ceux-ci devaient participer à tous les biens spirituels de l'ordre, recevoir rémission des péchés à l'article de la mort(3). A côté de ces privilèges généraux, des privilèges spéciaux furent accordés au couvent de Nancy. Par un bref du 20 juin 1606, le pape Paul V

---

(1) Lionnois, t. II, p. 316.

(2) L'ordre des minimes s'était répandu en Lorraine. En 1608, ils étaient appelés à Épinal, en 1618 à Bar, en 1619 à Pont-à-Mousson, en 1620 à Lunéville où leur couvent était en face du château, en 1632 à Pont-à-Mousson. Abbé Eug. Martin, t. II, p. 147. Cf. le *Mémoire* de l'intendant de Vaubourg des Marets de 1697, p. 53. Il ne compte que douze religieux à Nancy et cinq à Bonsecours.

(3) On trouvera des *vidimus* de ces bulles générales H. 1039.

décida que toute messe célébrée sur l'autel de Sainte-Anne pour un défunt le délivrerait des peines du purgatoire. Le 12 septembre 1632, Urbain VIII approuva la création à cette église d'une confrérie d'hommes et de femmes sous l'invocation de l'ange gardien, l'agrégea à la confrérie du même nom à Rome et accorda des indulgences plénières à ceux qui en fréquenteraient l'oratoire à des jours déterminés. Le 20 juin 1716, Clément XI décida que celui qui, douze fois par an, visiterait les sept autels du couvent de Nancy aurait les mêmes indulgences que le pèlerin qui ferait les mêmes visites aux autels de Saint-Pierre de Rome(1). Aussi la liste des bienfaiteurs du couvent s'allonge-t-elle; les personnes qui choisissent leur tombe dans l'église des minimes ne paient pas seulement leur place; elles constituent des rentes; d'autres imitent leur exemple. Dans le livre des fondations écrit au dix-huitième siècle, soixante-cinq fondations, dont les religieux touchaient les revenus, sont enregistrées(2); et combien d'autres avaient disparu au cours des temps!

Les minimes acquirent aussi toute une série de biens-fonds; ils avaient des jardins et des vignes de

(1) Les trois brefs en original, H. 1039.

(2) H. 1042. Nous notons la 32e fondation. « Le 26 mars 1707, la dame Catherine Kuttinger, veuve de défunt le sieur Jean Mouchotte et ensuite épouse du sieur Fourmier, baron de Neideck, avait fait sa fondation en l'église paroissiale de Saint-Evre de Nancy, laquelle étant rejetée du sieur Thirion, curé de la dite paroisse, nous a été présentée par le dit sieur Fournier, que nous avons acceptée. » Il ne saurait ici s'agir de la veuve de Callot.

différents côtés dans la banlieue de Nancy, à Nabécor, sur le territoire de Boudonville, au lieu dit « Au Chêne-devant-Saurupt[1] »; ils possédaient une maison au faubourg Saint-Pierre, près de la porte Saint-Nicolas, où pendait pour enseigne une croix blanche[2]. Ils achetèrent des gagnages sur divers points de la Lorraine, à Bouxières-aux-Chênes, à Crion, sur le ban de Commercy, à Dommartin-lès-Toul, à Leyr[3]. Sur ces propriétés ils touchaient un revenu d'environ 8 000 livres[4].

Les minimes devaient même fonder une seconde maison à Nancy. Nous avons déjà exposé ailleurs que, en 1614, le duc Henri II confia à ces religieux le soin de desservir le pèlerinage de Bonsecours. Quelques-uns d'entre eux venaient dire la messe à l'oratoire, entendre les confessions. Peu à peu, près du pèlerinage, quelques minimes s'établirent à poste fixe; enfin, un nouveau pas fut fait. En 1720, cette maison de Bonsecours est proclamée indépendante, ayant ses charges et ses revenus séparés. Elle a à sa tête un *correcteur* spécial, nommé par le provincial de France; elle compte d'ordinaire huit ou neuf reli-

(1) H. 1046.

(2) H. 1045.

(3) Bouxières-aux-Chênes, canton de Nancy-Est; Crion, canton de Lunéville-Est; Dommartin-lès-Toul, canton de Toul-Nord; Leyr, canton de Nomeny. Les titres de ces propriétés H. 1040-1054.

(4) Les religieux acquéraient aussi souvent des pièces de mobilier et des ornements ecclésiastiques, et promettaient des messes en échange de ces dons. Voir le document du 30 août 1687 publié par M. Maxe-Werly dans le *J. S. A. L.*, 1887, p. 74.

gieux sans les frères convers. Stanislas fait élever le nouveau couvent; c'est dans ces bâtiments, vendus sous la Révolution, que les frères Lang ont installé leur fabrique. Pour ces minimes de Bonsecours, le roi de Pologne fonda une quantité de messes; il dépensa pour eux, tant en constructions qu'en aumônes, la somme de 172 924 livres 19 sols(1).

Malgré toutes ces richesses, les minimes de Nancy connurent de mauvais jours. Ils eurent souvent à souffrir au dix-septième siècle, pendant les diverses occupations françaises. Les fondations étaient assises sur des revenus domaniaux, recettes en grains sur les celléreries, rentes sur les salines. Les Français ne payèrent pas ou acquittèrent de mauvaise grâce des sommes moindres que celles qui étaient dues. Quand Charles IV rentra pour quelque temps en possession de son duché (1661-1670), les religieux lui réclamèrent les 200 résaux de blé et les 50 résaux d'avoine de la fondation d'Henri II. Le duc écouta la requête; il chargea de cette rente les Grands-Moulins de Nancy; mais bientôt, se repentant de sa générosité, il la réduisit à 60 résaux. Les Français, lors de la seconde occupation, convertirent cette redevance en une somme d'argent de 329 livres 5 sols. Au retour de Léopold, les religieux crurent l'occasion favorable de revendiquer la totalité de la fondation d'Henri II; le duc répondit en leur demandant des droits d'amortissement et de nouvel acquêt. Finalement, il leur donna une rente annuelle de 2 000 francs, rachetable au capital

(1) *Histoire de Nancy*, t. I, p. 596.

de 40 000 francs (1). Après la réunion de la Lorraine à la France, un édit de mars 1768 déclara que le gouvernement ne tolérerait plus dans la même ville deux couvents du même ordre, et l'on fit injonction aux minimes d'évacuer l'une de leurs deux maisons de Nancy. Les petites-filles de Stanislas, Mesdames Adélaïde et Victoire, réussirent longtemps à détourner le coup; mais enfin, en 1786, les religieux durent traiter avec le chapitre de Bouxières-aux-Dames, lui promettre la cession du couvent de Bonsecours, et devenir, au faubourg Saint-Pierre, après avoir été si longtemps indépendants, les simples chapelains de ces dames.

Du reste, il faut bien le dire, depuis la mort du roi de Pologne, l'ordre des minimes était en pleine décadence à Nancy. La maison de la rue de la Poissonnerie devait contenir, aux termes de la fondation, vingt-quatre religieux. En 1789, ils n'étaient plus que six profès et trois oblats avec un domestique(2). Il y en avait à peu près autant à Bonsecours. On se demandait aussi quels services ces religieux pouvaient bien rendre. Ils disaient les messes des fondations; mais, en somme, vivaient dans l'oisiveté. A ces minimes, la plupart ignorants, l'étude ne devait aucun progrès; par eux la terre n'était pas cultivée. C'étaient les minimes et les ordres mendiants qui étaient surtout visés dans les accusations portées, à la veille de la Révolution, contre les ordres monastiques en général.

---

(1) H. 1038.

(2) L. 1699-1700.

Aussi furent-ils des premiers atteints par la Révolution. Ils ne montrèrent point une grande fermeté. Quand, le 3 mai 1790, les commissaires leur demandèrent s'ils voulaient renoncer à la vie monastique ou persévérer, la plupart ne répondirent ni oui ni non; ils voulaient, disaient-ils, réfléchir, et, le 5 janvier 1791, ils optèrent pour la vie privée (1); quelques-uns firent partie, dans la suite, du clergé constitutionnel (2). Le 19 juillet 1791, Marquet et Claude Fachot,

(1) Les profès reçurent des pensions variant de 700 à 1 000 livres, les frères de 300 à 500.

(2) Un seul minime de Nancy fut envoyé sur les pontons, Joseph-Thomas Michelant, né à Rambervillers, le 21 décembre 1757. Il avait, lui aussi, opté pour la vie privée et obtenu une pension de 700 livres; il s'était retiré à Einville. Obéissant au décret qui ordonnait à tous les prêtres insermentés de se rendre au chef-lieu du département dans une maison dite de réunion, il se constitua lui-même prisonnier, fut écroué à la maison d'arrêt, puis transféré aux grandes-carmélites. Il fut déporté et mourut sur le vaisseau les *Deux-Associés*, le 2 thermidor an II (20 juillet 1794). Cf. Eug. MOUGENOT, *Les Ecclésiastiques de la Meurthe martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution française*, pp. 275-276.

Les biens des minimes autres que le couvent furent vendus sous la Révolution. Nous donnons ici un tableau de la vente des propriétés sur la banlieue de Nancy. On remarquera qu'on mit à l'encan une maison sur la rue d'Assas (notre rue Gilbert), qui devait être en dehors du couvent et donnait par derrière sur les jardins du couvent.

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
19 sept. 1791.	Maison de vigneron et 3 jours de vigne lieu dit A Boudonville, canton de la Croix-Gagnée	3 000	Benoît pour Jean Prévot père, marchand ébéniste.
17 oct. 1791.	2 jours et 1 ommée de vignes en deux pièces, lieu dit A la Croix-Gagnée.	425	Louis Laurent, de société avec Jean-Baptiste Leclerc, Joseph Minoux, François Barbier et Boilé.

(*Voir la suite de la note page 44.*)

nommés par le district commissaires bibliographes, se présentèrent à cette maison que gardaient deux anciens frères; ils prirent possession de la bibliothèque qui contenait 3 008 volumes, sans ouvrages bien remarquables. Mais les religieux avaient de belles boiseries pour recevoir les livres; elles furent apportées au premier étage de l'Université et placées au centre de la grande salle; en 1870, elles servirent à meubler la salle de la bibliothèque qui fait face à la place Dombasle(1).

Les religieux de Bonsecours firent plus de résistance. Ils se partagèrent en deux partis : quatre se déclarèrent pour la vie privée, quatre autres pour la vie commune. Ces derniers restèrent jusqu'en mai 1792 en leur couvent. Puis ils durent se retirer aux Cordeliers et laisser l'église à Curia, leur ancien confrère, devenu vicaire du curé constitutionnel de Saint-Pierre. Le 14 septembre 1796, le couvent de Bonse-

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
5 déc. 1791.	4 jours de vignes à Boudonville (surplus de la pièce vendue le 19 septembre).	2 250 f	Jean Prévot, de société avec François Benoît, maître serrurier.
17 mess. an IV (5 juill. 1796).	Une maison, rue d'Assas, entre le citoyen Latasse et la citoyenne Demillière, jardin des minimes sur le derrière . .	1 728	Marcel-Pépin Dubellois.
5 therm. an IV (23 juill. 1796).	3 jours et demi de terrain, le long de la route qui mène du faubourg des Trois-Maisons à la porte Stanislas.	2 565	Jean Lemoine.

(1) J. Favier, *Coup d'œil sur les bibliothèques des couvents du district de Nancy pendant la Révolution*, dans *M.S.A.L.*, 1883, pp. 156-157. A Bonsecours, il n'y avait que 1 452 volumes qui furent portés dans la salle de l'Université le 6 août 1792.

cours fut vendu, et, depuis cette date, ces bâtiments sont restés propriété particulière (1).

Mais qu'allait devenir le couvent de Nancy même ? En 1791, il était question de le convertir en caserne ; l'on dessina des plans pour cette transformation. L'église devait être changée en écurie. Le projet n'aboutit pas. On installa en 1795 dans les bâtiments une ambulance pour les soldats blessés, qui de l'Allemagne étaient dirigés sur Nancy : ce fut l'ambulance d'Assas. Enfin, en 1804, l'on annexa le couvent au lycée, comme nous verrons ; et l'on démolit, en 1808, l'église devenue inutile, puisque la messe était célébrée pour les élèves dans la chapelle de la Visitation.

---

(1) Voici les renseignements que fournissent les A. D. série Q, sur la vente des biens des minimes de Bonsecours, situés au territoire de Nancy :

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
7 nov. 1791.	Maison, avec jardin au derrière, occupée par la veuve Robert, au nord du couvent, sur la route de Nancy	1 500 f	Gabriel Hocquart, de société avec Jean Paillière.
7 nov. 1791.	Maison, avec jardin et écurie au derrière, occupée par le sieur François Leclerc, entre la précédente et la route de Nancy à Charmes . . .	5 950	Beaupré, au faubourg Saint-Pierre.
15 fruct. an IV (1er sept. 1796).	Maison formant le 7e lot du couvent de Bonsecours	2 226	Joseph Virion.
28 fruct. an IV * (14 sept. 1796).	4e, 5e et 6e lots des bâtiments des Minimes de Bonsecours	24 800	Léopold Morot, brasseur.
24 prair. an VI (12 juin 1798).	L'église de Bonsecours.	3 552 000	Léopold Morot, brasseur.

(*) Comme Léopold Morot restait débiteur envers le Trésor de 639 francs, le bien fut remis en vente le 27 floréal an VI (16 mai 1798) ; mais Morot s'acquitta, avant qu'on procédât à une nouvelle adjudication. Nous n'avons pas trouvé le dossier de vente des trois premiers lots qui comprenaient les constructions faites par les dames de Bouxières.

II

Le couvent de la Visitation est d'origine plus récente que celui des minimes; il ne remonte qu'à l'année 1632.

L'ordre de la Visitation avait été créé par Jeanne-Françoise Frémiot, veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal. En 1604, la pieuse veuve entendit prêcher à Dijon, sa ville natale, François de Sales. Elle se mit aussitôt sous sa direction, écouta ses conseils, le suivit à Annecy et là établit en 1610 le premier couvent de la Visitation. Les sœurs devaient visiter les pauvres à domicile; de là le nom. Mais beaucoup de membres du clergé protestèrent et exigèrent que, en vertu des règles du concile de Trente, les religieuses fussent cloîtrées. François de Sales leur assigna alors un autre but : les religieuses devaient se vouer à l'instruction des jeunes filles et mener la vie contemplative. Le nouvel ordre se répandit bien vite; un couvent de la Visitation fut créé à Paris, au faubourg Saint-Jacques. C'est en cette maison de Paris, en 1621, que M^me^ de Chantal rencontra une noble dame lorraine, Anne Vincent de Génicourt, veuve de Nicolas d'Haraucourt, assez gravement malade (1). Elle lui parla avec enthousiasme de la vie et des vertus de François de Sales, si bien que celle-ci jura d'instituer, aussitôt rétablie, une maison de visitandines à

(1) Nicolas d'Haraucourt appartenait à la branche de Haudonviller; il avait été nommé chambellan du duc Charles III en 1602 et il fut sénéchal de Lorraine.

Nancy. Guérie, elle se souvint de son serment et demanda, en 1625, l'autorisation nécessaire au duc François II, qui avait provisoirement remplacé son fils Charles IV à la tête du duché. Mais le duc lui objecta que déjà la Ville-Neuve était remplie de couvents; que la plupart d'entre eux vivaient d'aumônes; qu'il était impossible de les multiplier davantage sans nuire à la prospérité de la cité; qu'il valait mieux en détruire quelques-uns, à commencer par le couvent établi par sa sœur, Catherine de Lorraine; que, si elle le désirait, il lui serait loisible de fonder son établissement plus loin, à Saint-Nicolas-de-Port ou à Pont-à-Mousson. Mme d'Haraucourt se décida pour cette dernière ville, et elle pria Mme de Chantal de venir elle-même fonder le couvent. La pieuse mère y consentit; à la fin d'avril 1626, elle se mit en route et emmena avec elle six religieuses professes du couvent d'Annecy, passa à Nancy, se fit présenter au duc Charles IV et à sa famille. Elle reçut l'accueil le plus charmant de la duchesse Nicole et de sa sœur, la princesse Claude; la princesse de Phalsbourg, Henriette, promit d'appuyer le nouvel institut. Arrivée à Pont-à-Mousson, Mme de Chantal se mit à l'œuvre, fit commencer les bâtiments, trouva des novices, surtout dans la famille d'Haraucourt, et en quittant, après un séjour de cinq mois (mai-septembre), elle laissa à la tête de l'établissement une ancienne religieuse d'Annecy, la mère Favrot (1). Le couvent de Pont-à-

(1) Voir les lettres que la mère de Chantal écrivit de Pont-à-Mousson, dans la publication : *Sainte Jeanne-Françoise Fre-*

Mousson fut achevé et solennellement consacré à la fin de 1628 (1).

Cependant à Nancy, Marguerite de Gonzague, veuve d'Henri II, avait réuni dans les bâtiments qui seront occupés plus tard par les prémontrés, un couvent de madelonnettes ou Filles-Repenties. Ces Madeleines n'étaient repenties qu'à moitié, à ce qu'il semble; elles n'obéissaient pas à leur supérieure; et, quand le vicaire général de Toul, M. de Gournay, voulut leur faire des observations, elles lui répondirent de façon insolente. Pour les réduire à l'obéissance, M. de Gournay s'adressa à la supérieure de la Visitation de Pont-

---

myot. Sa vie et ses œuvres. Paris, Plon, 1877, t. V, pp. 602-624. La mère fait le plus grand éloge de Mme d'Haraucourt : Nous voici heureusement établies et avons une fondatrice toute incomparable en bonté; elle fait peu de choses en promesses et beaucoup en effets; c'est un esprit bien fait. Elle se rendra religieuse quand ses affaires seront un peu mieux accommodées. » Et à une autre correspondante elle écrit : « Nous avons reçu quatre filles qui me plaisent, dont il y en a deux qui sont des premières du pays et de bonne espérance; assez d'autres poursuivent. Nous sommes sur le point d'acheter une place qui sera fort grande et belle, et où il y a du logis pour nous mettre maintenant assez suffisamment; je crois que cette maison se fera bonne en peu de temps. Notre fondatrice est incomparable en sa douceur et affection; je pense qu'elle prendra l'habit; c'est une âme bien faite. Il y a beaucoup d'apparence que nous serons, avec le temps, par toutes les villes de ce pays-ci. » L'une des deux demoiselles nobles reçues était Bonne-Marie d'Haraucourt, qui mourut le 26 février 1665. Sur elle, voir Mme de Chantal, *Œuvres*, t. VII, p. 253.

(1) Les visitandines avaient des archives très riches; elles écrivaient l'histoire de leurs couvents et la biographie des mères qui y étaient préposées. Lionnois avait à sa disposition de semblables documents. Cf. t. II, pp. 322 et suiv. Nous nous servons aussi d'une histoire du couvent de Nancy. Ms. de la Bibl. Mazarine n° 2433, p. 176. Cf. *L'Année sainte de la Visitation*, recueil publié par les visitandines.

à-Mousson, la mère Favrot; celle-ci consentit à venir de Pont-à-Mousson avec deux religieuses et une tourière pour apprendre à ces malheureuses la pratique de leurs devoirs, « pour remettre dans le couvent le spirituel et le temporel en bon état ». Les quatre saintes femmes partirent de Pont le jour de la Sainte-Marthe (29 juillet 1632), arrivèrent à Nancy le jour de la Saint-Ignace (31 juillet), après être restées en quarantaine, à cause de la peste, dans un village voisin. Henriette de Phalsbourg leur envoya des carrosses qui les conduisirent à Nancy; le grand vicaire les attendait, leur fit un discours éloquent sur l'obéissance, nomma comme supérieure la mère Paule-Hiéronyme Favrot, confia les clefs des tours et des parloirs à Bonne-Marie d'Haraucourt, donna le soin de l'économie à Marie-Pétronille Fichet; ces religieuses réussirent auprès des Repenties par leur douceur et leur bonté, ne se laissant jamais emporter à un accès de colère. Les madelonnettes vaincues se décidèrent au bout de peu de temps à se retirer au monastère du Refuge, que fondait à ce moment M^me^ Élisabeth de Ranfaing. La tâche de la mère Favrot était terminée; elle s'apprêtait à retourner à Pont-à-Mousson.

Mais on ne consentit pas à la laisser partir. Elle avait déployé tant de vertus, elle avait obtenu de si beaux résultats qu'on entendit bien la garder à Nancy. La duchesse Nicole insista auprès de son mari Charles IV, Henriette de Phalsbourg joignit ses instances aux siennes (1). Sûres de leur victoire, les visitan-

(1) Le duc François II était mort le 14 octobre 1632; la prin-

dines achetèrent, dès le 9 décembre 1632, pour 17 000 francs une maison sur la rue des Ponts, qui appartenait à M. d'Igny, comte de Fontenoy. C'est dans cette demeure privée, assez humble, qu'elles établirent leur institut.

Le 13 décembre 1632, Charles IV donna enfin l'autorisation demandée(1), et l'on fixa au 24 décembre, veille de Noël, la solennité de la clôture ; à cause de cette date, à cause aussi de la pauvreté du couvent, l'on appela parfois cette maison « l'étable de Bethléem ». Les religieuses passèrent la nuit de Noël à parer l'autel et, au coup de minuit, l'on y dit la messe pour la première fois. Le 27 janvier 1633, le vicaire général de Toul, M. de Gournay, confirma cette fondation, à condition que les religieuses ne feraient aucune quête, qu'elles posséderaient des ressources suffisantes pour vivre et que toujours elles resteraient soumises à la juridiction du prélat de Toul(2).

Dans les années qui suivirent, la situation des religieuses, qui avaient caché leur pauvreté, fut tout à fait précaire. Les sœurs vivent d'aumônes que leur envoient quelques personnes charitables. Marguerite de Lorraine, sœur du duc, qu'un mariage secret vient d'unir au duc d'Orléans, frère de Louis XIII, ne

---

cesse Nicole aurait à cette occasion dit à Charles IV que son père n'était mort que pour s'être opposé à l'établissement des filles de M. de Genève et qu'il devait craindre le même sort, s'il ne changeait de résolution. LIONNOIS, t. II, p. 325.

(1) LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. IV, p. 77.

(2) Voir la lettre de remerciement que Mme de Chantal adressa d'Annecy, le 27 avril 1634, à Mme d'Haraucourt, pour avoir cautionné les sœurs de Nancy, dans ses *Œuvres*, t. VII, p. 187.

manque pas de leur adresser les reliefs de ses repas. Cette misère augmente après la fuite de Marguerite et lorsque les Français ont envahi la ville. Les soldats étrangers se logent dans le voisinage du couvent, pillent les fruits du jardin et, un jour, enlèvent même la vache qui fait vivre la communauté. Les sœurs de Nancy ne peuvent se nourrir que grâce aux secours des autres monastères de la Visitation (1).

Pourtant, la situation ne tarde pas à s'améliorer : de jeunes filles nobles prennent le voile dans le couvent et apportent de riches dots en argent, en bijoux ou en terres. Des veuves demandent à passer au monastère leurs dernières années et testent en sa faveur. La Visitation acquiert des biens, une métairie à Autreville, une autre à Maidières (2), une maison à Pont-à-Mousson, des prés sur la banlieue de Nancy. Avec ces revenus, les dettes sont éteintes et les religieuses peuvent songer à s'étendre. Dès le 2 juin 1634, les sœurs ont acheté la maison qui fait l'angle de la rue des Ponts et de la rue qui conduit aux Minimes (plus tard rue de la Poissonnerie) : elles peuvent maintenant

(1) Le 15 mars 1641, la mère de Chantal écrit à la mère Louise-Dorothée de Marigny, supérieure du couvent de Montpellier : « Ma chère fille, je ne sais si vous savez l'extrême pauvreté où sont réduites nos pauvres sœurs de Nancy. Elles nous ont mandé qu'il y a plus de trois ans qu'elles n'ont mis graisse dans leur potage, et qu'elles mourraient entièrement de faim, n'était le pain de munition que le roi leur fait donner par aumône, qu'elles vont pieds nus, faute d'avoir des bas, et qu'elles n'ont presque plus de quoi se vêtir ni se blanchir. Regardez un peu, je vous prie, si vous ne leur pourriez point faire quelque charité et si vous leur en pourrez aussi procurer. » *Œuvres*, t. VIII, pp. 374-375. Cf. p. 458.

(2) Autreville, Maidières, canton de Pont-à-Mousson.

en payer le prix au sieur Cueillet, soit 16 500 francs. Là elles installent leur chapelle et leur parloir. Elles ont acquis aussi, le 10 décembre 1635, des PP. minimes, pour une somme de 3 500 francs, deux autres maisons, situées à l'est de la rue Notre-Dame, celles où ont logé les soldats français. Elles abattent ces demeures et augmentent leurs jardins (1).

Bientôt les religieuses ouvrirent un pensionnat de demoiselles, ce qui accrut leurs ressources. Les jeunes filles des plus grandes maisons de Lorraine firent leurs études chez elles. Elles comptaient en général une quarantaine de pensionnaires. Parmi elles l'on remarqua trois princesses de Lorraine-Lillebonne, huit princesses de Salm. Il vint des pensionnaires d'Alsace et des pays voisins. Un ancien officier général de Bernard de Saxe-Weimar, Reinbold de Rosen, avait été investi de la seigneurie de Bollwiller. Il eut comme successeur son neveu Conrad, à qui il fit épouser sa fille. Pour devenir maréchal de France, Conrad abjura le luthéranisme, et, comme sa femme ne voulait point suivre son exemple, on lui arracha ses trois filles non encore mariées et on les envoya, avec deux cousines germaines orphelines, à la Visitation de Nancy (2). L'une des deux cousines put s'échapper et gagner Bâle. Les quatre demoiselles de Rosen embrassèrent

---

(1) LIONNOIS, t. II, p. 329.

(2) Voir *Abrégé de la vie et des vertus de feue notre très honorée et respectable mère Louise-Françoise de Rosen* (s. l. n. d.), dans l'*Année sainte de la Visitation*, t. IV. Cf. la brochure de A.-M.-P. INGOLD, *La Mère de Rosen visitandine*. Extrait de la *Revue catholique d'Alsace*, années 1903 et 1904.

solennellement le catholicisme au mois d'avril 1686; bientôt elles manifestèrent l'intention de faire leur noviciat, et successivement elles prirent le voile. Les trois sœurs Louise-Marguerite (en religion Louise-Françoise), Jeanne et Madeleine (en religion Marie-Thérèse) se distinguèrent par leurs vertus; la première et la troisième furent placées à la tête du couvent[1]. La mère Louise-Françoise a laissé une série d'*Instructions et exhortations* et de circulaires imprimées, très importantes pour l'histoire de l'ordre de la Visitation[2].

Grâce à l'argent qu'elles avaient gagné, les visitandines purent abattre, à la fin du dix-septième siècle, les maisons qu'elles avaient achetées une à une, et élever de nouvelles constructions. Alors fut bâti le cloître de la Visitation qui a disparu en 1884. Au milieu de la cour fut planté un sapin, et aujourd'hui encore, à la même place, le lycée s'efforce de faire pousser un arbre de cet espèce dans un terrain ingrat: ce qui montre bien la force de la tradition. En décembre 1732, les visitandines célébrèrent en grande pompe l'année séculaire de leur fondation, et eurent à cette occasion des « sermons magnifiques[3] ».

---

(1) Jeanne de Rosen mourut le 4 avril 1738; leur cousine Louise de Rosen était morte fort jeune, le 30 décembre 1704, emportée par un mal implacable.

(2) A.-M.-P. Ingold en a dressé la liste à la fin de la brochure citée.

(3) A cette date, sous le triennal de Louise-Françoise de Rosen, les visitandines étaient dirigées par le P. Jean-Pierre de Caussade, jésuite. Éloigné plus tard de la Lorraine, le père resta en correspondance avec les religieuses, et son célèbre ouvrage : *Abandon à la Providence divine,* est composé des lettres qu'il

Les religieuses continuèrent de s'enrichir au dix-huitième siècle (1). Elles reçurent des legs assez nombreux, principalement des nobles dames qui vivaient près du couvent en qualité de pensionnaires libres. Ainsi, le 21 avril 1723, Louise de Salm, sœur du prince régnant Louis-Othon, leur céda « ses meubles, ses livres, ses tableaux, son linge et sa vaisselle d'argent » et elles entrèrent en possession du legs à la mort de la donatrice, en 1740 (2). Elles purent de la sorte acheter des fonds de terre; elles acquirent des droits dans les bois de Saulxures qu'elles partagèrent avec M. de Rutant, seigneur du lieu; elles eurent un gagnage à Manoncourt-en-Vermois, à Saint-Nicolas, à Ville-en-Vermois (3), sur les bans de Puxe, Velle et Souveraincourt (4). Sur le ban de Nancy, elles acquirent des vignes au lieu dit « la Côte des Chanoines », à Boudonville, de vastes prés dans la prairie (5). La

---

leur adressa. Il parut d'abord dans l'*Année sainte de la Visitation*, t. IX-XI; puis de nombreuses rééditions furent données par les libraires catholiques et il a été traduit en différentes langues. Cf. SOMMERVOGEL, *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*, t. II, col. 901.

(1) Dans le *Mémoire* de l'intendant de VAUBOURG DES MARETS de 1697, p. 56, il ne signale que 4 visitandines à Nancy, 25 à Pont-à-Mousson; mais il y a évidemment, pour Nancy, une erreur de copie.

(2) A. BENOIT, *Testament de la princesse Louise de Salm en faveur du couvent de la Visitation de Nancy*, dans le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 1898-1899, pp. 265-269.

(3) Canton de Saint-Nicolas.

(4) Ce sont trois hameaux formant la commune de Lalœuf, au canton de Vézelise. Les titres de tous ces biens A. D., H. 2894-2910.

(5) H. 2894.

ville leur céda, le 3 février 1770, un manège enclavé dans leurs bâtiments sur la rue de la Visitation, à condition qu'elles bâtiraient à leurs frais un magasin près du manège derrière la caserne Saint-Jean, celui-là même qui a valu son nom à la rue de l'Équitation (1).

Que faire de ces revenus assez élevés ? Les visitandines furent prises de la manie de la construction qui sévit souvent sur les congrégations de femmes. Le cloître au sud était achevé ; elles songèrent à reconstruire les bâtiments du nord. Elles rêvaient surtout d'une belle chapelle avec un dôme plus beau que celui des minimes et qui attirerait de loin les regards. C'est pour bâtir qu'elles économisèrent ; elles s'adressèrent aussi à la générosité de l'État et des particuliers. Dès le lendemain de la réunion de la Lorraine à la France, elles firent une demande au ministre tout-puissant qui gouvernait le royaume, le duc de Choiseul. Mme de Gramont, sœur de Choiseul, ancienne pensionnaire du couvent, leur servit d'intermédiaire. Elles eurent l'appui des deux princesses Adélaïde et Victoire, petites-filles de Stanislas (2). Grâce à ces hautes protections, elles obtinrent 50 000 livres sur le bureau destiné aux besoins des maisons religieuses ; les

(1) La supérieure de la Visitation, la mère Bourcier de Monthureux, devait en outre faire remise aux officiers de l'Hôtel-de-Ville d'une somme de 1 050 livres qu'ils lui devaient pour un terrain englobé dans les casernes Sainte-Catherine. H. 2890. En 1790, les revenus du couvent étaient estimés à 13 112 livres cours de Lorraine ; mais les religieuses n'avaient pas éteint les dettes qu'elles avaient contractées pour leur construction.

(2) Ministère des affaires étrangères. Fonds France, n° 1654.

anciennes pensionnaires se cotisèrent de leur côté et leur fournirent de grandes sommes.

Aussi, au printemps de 1780, elles jetèrent à bas la vieille chapelle et les bâtiments qui faisaient le coin de la rue de la Poissonnerie et de la rue des Ponts (1) et elles élevèrent la chapelle qui sert aujourd'hui aux élèves du lycée et le bâtiment où se trouvent le parloir et les appartements du proviseur et du censeur. Cinq projets différents, dont les plans sont conservés aux archives départementales, avaient été présentés(2). On retint celui d'un architecte de Paris, Antoine, celui-là même qui exécuta l'hôtel de la Monnaie, et les travaux furent surveillés par un Nancéien, M. Lambert.

La chapelle au coin des deux rues est composée d'une rotonde au-devant de laquelle est placé, sur la rue de la Visitation, un portail avec des colonnes ioniques. A l'entablement se trouvaient, sur un écu, les armes de France (3), aujourd'hui disparues, accompagnées à droite et à gauche de deux figures qui comptent parmi les plus jolies sculptures de Nancy. Elles sont de Söntgen, artiste allemand, dont le génie s'est développé dans notre ville, et représentent la Religion tenant une croix, l'Espérance appuyée sur une ancre. Les Nancéiens qui voulaient suivre les exercices reli-

---

(1) Dans cette ancienne chapelle avait été enterré, le 5 septembre 1701, François de Riguet, grand prévôt de Saint-Dié, grand aumônier de Lorraine (il résidait dans ce monastère, en dehors de la clôture). LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 326.

(2) H. 2911.

(3) Il y a quelque temps, on lisait simplement sur l'écu les deux mots aujourd'hui effacés : *Domus Dei.*

gieux entraient de ce côté dans l'église. L'autel était à droite, le long du mur sur la rue de la Poissonnerie. Il était dédié à sainte Marie. Vis-à-vis de l'autel, en communication directe avec le couvent, était le chœur, où les religieuses, cachées derrière une grille, entendaient la messe. Leurs pensionnaires suivaient les offices sur la tribune qui domine le chœur. Un second autel, en face du portail, était dédié à saint François de Sales ; il était surmonté d'un tableau représentant ce saint avec Françoise de Chantal.

Les nouveaux bâtiments du couvent sur la rue de la Visitation, ceux aussi qui limitaient la cour du côté sud, étaient très beaux ; on citait avec éloge le parloir et la salle d'assemblée, celle-ci ornée d'un grand nombre de portraits de princes et de princesses de la maison de Lorraine. Les deux autres côtés sur la rue Notre-Dame et la rue Poissonnière étaient simplement occupés par des murs (1).

La première pierre de la chapelle fut posée par l'évêque de Nancy, Mgr de La Tour du Pin-Montauban, le 16 mai 1780, et la bénédiction solennelle fut faite, le 17 août 1783, par Mgr de Fontanges. On y célébra pour la première fois la fête de sainte Jeanne-Françoise Chantal, le 21 août, et un lazariste du séminaire prononça un éloquent panégyrique de la fondatrice des visitandines. Mais, moins de six années après,

(1) Les dépenses faites pour ces constructions s'élevèrent à 186 766 livres 13 sols 4 deniers au cours de Lorraine. On y remarque pour Joseph Söntgen et Singry, sculpteurs, 3 954 livres 1 sol. Les religieuses, pour parfaire la dépense, avaient emprunté 66 366 livres. H. 2888.

éclata la Révolution, et les religieuses durent quitter ces bâtiments qui étaient encore dans toute la blancheur de la nouveauté.

Comme pour les annonciades et les grandes-carmélites, nous avons conservé, au moins depuis 1713, les registres où les religieuses inscrivaient leurs vœux. Entre toutes ces professions nous en choisissons une comme exemple. « L'an 1720, 23 octobre, jour de mercredi, j'ai été examinée devant ma profession par le R. P. Jean-Joseph Petitdidier, docteur en théologie, résident au collège de Nancy des R. P. jésuites, et pour cela j'ai été mise seule et enfermée dans le parloir pour dire en toute liberté ce que bon m'a semblé et, avec la même liberté, j'ai parlé plusieurs fois à mon père et à ma mère qui tous rendront témoignage que c'est de ma franche et libre volonté que j'ai fait mes vœux et la sainte profession entre les mains de M. Étienne Bouchard, confesseur de cette communauté. Sœur Charlotte-Élisabeth Bourcier (de Montureux). » — « Vive Jésus! Je, Charlotte-Élisabeth Bourcier ai, par la grâce de Dieu, ce jourd'hui 1er décembre 1720, célébré mes vœux pour vivre et mourir en la congrégation de Notre-Dame de la Visitation. Veuille mon Sauveur bénir cette journée et me la rendre profitable pour l'Éternité. Sœur Charlotte-Élisabeth Bourcier. » Puis, chaque année, le jour de la Présentation Notre-Dame, 21 novembre, la religieuse écrit sur le registre : « J'ai confirmé mes vœux ce jour-là, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » et signe. Ces mentions sont répétées pour sœur Charlotte-Élisabeth de 1721 à 1786; puis on lit : « Cette très honorée

sœur est morte le 30e mai 1787. Elle est enterrée au n° 7 (dans la chapelle de la Visitation). Signé : Sœur Charlotte-Sophie DE PLANTA, supérieure (1). » Quelquefois, surtout quand la sœur est décédée jeune, une notice nécrologique accompagne l'indication du jour de la mort ; la supérieure ou l'aumônier fait un « abrégé de sa vie et de ses vertus ».

Date de la profession, date de la mort : la vie de la religieuse visitandine se déroule dans l'intervalle ; elle est remplie par l'instruction des jeunes pensionnaires et par les exercices religieux. La sœur est soumise à l'ordinaire et ne dépend point du chef d'une congrégation vivant au dehors. Les religieuses sont nombreuses, environ quarante-cinq : c'est le couvent le plus peuplé de Nancy. Tous les trois ans, elles élisent leur supérieure et il est possible de dresser la liste de celles qui ont dirigé cette maison (2).

---

(1) H. 2892. Cf. 2893.

(2) Le manuscrit 2433 de la Bibl. Mazarine nous donne cette liste jusqu'en 1693 :

« Paule-Hiéronyme Favrot, professe à Annecy. Six années. — Bonne-Marie d'Haraucourt, professe à Pont-à-Mousson, fut capitulairement élue supérieure de ce monastère le deuxième jour de juin 1639. — Paule-Hiéronyme Favrot, 5 juin 1642 ; réélue 1er juin 1645. — Marie-Anne Baillivy, 22 mai 1648. — Paule-Hiéronyme Favrot, 25 mai 1651 ; réélue 21 mai 1654. — Françoise-Marguerite Gennetaire, professe de ce monastère, 25 mai 1657. — Paule-Hiéronyme Favrot, 13 mai 1660 ; réélue 20 mai 1663. « La dite mère a gouverné cette maison pendant l'espace « de vingt-quatre années et six celle de Pont-à-Mousson, qui « font en tout le nombre de trente années en dix triennaux. »

« Françoise-Marguerite Gennetaire, 6 juin 1666 ; réélue 10 mai 1669. — Anne-Françoise Bardin, professe de ce monastère, 8 mai 1673. — Françoise-Marguerite Gennetaire, 21 mai 1676 et réélue le 19 mai 1679. Elle a gouverné quinze ans ce monas-

Les religieuses de la Visitation avaient une dévotion spéciale au Sacré-Cœur de Jésus. C'est même par elles que ce culte nouveau commença à se répandre. Les visitandines obtinrent de l'évêque de Toul, Mgr de Camilly, le 23 février 1714, l'érection en leur église d'une confrérie en l'honneur du Sacré-Cœur(1), et, avec les sœurs, les pensionnaires s'y firent affilier.

Lors de la Révolution, les visitandines se montrèrent beaucoup plus fermes que leurs voisins les minimes. Les quarante-cinq sœurs se déclarèrent, le

---

tère. — Anne-Françoise Bardin, 14 mai 1682 ; réélue 19 mai 1685. Elle a été neuf ans supérieure. — Anne-Thérèse Perrin, 3 juin 1688 ; réélue 31 mai 1691. — Marguerite-Nicole Labbé, professe, réélue 27 mai 1694.

« Les religieuses qui sont décédées dans ce monastère de Nancy depuis son établissement jusqu'en l'année 1693 sont de 48. »

Avec l'aide de Lionnois et des archives de la maison, on peut reconstituer à peu près la suite de cette liste : 27 mai 1700, la mère Thérèse Perrin ; mai 1706, Louise-Françoise de Rosen (réélue le 21 mai 1709 : après son second triennal, elle passe à Strasbourg, où elle reste six ans comme supérieure ; elle revient en 1718 à Nancy) ; 1712, la mère Perrin ; 2 juillet 1713, la mère de Bassompierre (le cardinal Thiard de Bissy la fait venir à Meaux après son triennal) ; 6 juin 1716, Marie-Thérèse de Rosen ; 25 mai 1719, Louise-Françoise de Rosen ; 1725, la mère de Bassompierre ; 9 mai 1731, Louise-Françoise de Rosen ; 1737, la mère de Rothembourg (elle était une nièce des demoiselles de Rosen, fille d'une sœur aînée. Sa mère avait abjuré le protestantisme ; 1743, Louise-Françoise de Rosen (elle mourut avant la fin du triennal, le 26 avril 1746) ; 1746, la mère de Rothembourg ; 1752, Françoise-Louise Mercy ; 1755, la mère de Rothembourg ; 1761, la mère de Solémy ; 1767, Bourcier de Montureux ; 1770, la mère Charlotte-Sophie de Planta (elle était une nièce de la mère de Rothembourg) ; réélue en 1773 ; 1776, la mère Gérard, réélue en 1779.

(1) Abbé Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, p. 428.

19 juillet 1790, pour la vie commune et elles maintinrent leur décision le 15 février 1791 (1). Elles ne furent dispersées que par la loi d'août 1792, qui supprimait définitivement les monastères. En octobre 1792, tous les objets précieux furent enlevés du couvent. Quelques religieuses, pendant la Terreur, souffrirent pour leur foi. Elles furent enfermées au couvent des tiercelins, où elles subirent une assez longue détention. Ce n'est qu'en frimaire an III, soit en décembre 1794, que le représentant du peuple Genevois ouvrit les portes de leur prison à cinq visitandines (2).

(1) Sur les registres des vœux H. 2893, on lit, après le nom de chaque religieuse : « J'ai confirmé mes vœux le jour de la Présentation de Notre-Dame le 21 novembre 1791, au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Amen. » Le 21 novembre 1792, elles étaient dispersées.

(2) Les biens de la Visitation furent vendus dès mars 1791. Si l'on ne toucha pas au couvent, on mit en adjudication les vignes sur la banlieue de Nancy, une série de maisons au sud du couvent que les religieuses avaient acquises, le magasin qu'elles avaient acheté en 1770. Le tableau suivant rend compte de ces opérations. Pour le bien comprendre, il faut se souvenir que la rue de la Visitation devint en 1791 la rue Voltaire, en 1795 la rue Dumarsais (nom d'un grammairien philosophe qui vécut de 1676 à 1756 et à qui les encyclopédistes firent après sa mort une grande célébrité) ; et que notre rue Gilbert fut nommée en 1791 la rue d'Assas :

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
11 mars 1791.	14 fauchées de pré dans la prairie	9 200f	Marin l'aîné, négociant.
11 mars 1791.	2 jours de terrain en vigne et potager et un petit bâtiment y attenant, au faubourg Saint-Pierre.	6 000	Sieur Georges, pour M. de Rutant, général-major au service d'Empire, au faubourg St-Pierre de Nancy, n° 327.

(*Voir la suite de la note page 62.*)

III

Qu'allaient devenir les bâtiments de la Visitation, mis en 1791 à la disposition du peuple français? On

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
19 mai 1791.	Maison de vigneron et 4 jours et demi de vignes entourées de murs à la Côte des Chanoines. . .	4 025f	Michaut, pour le sieur Henrion, architecte.
3 juin 1791.	Maison rue de la Visitation, n° 513, habitée par Jean-Nicolas Jandel. . .	15 600	Nicolas Bigelot, notaire, pour Nicolas Jeandel, homme de lois.
3 juin 1791.	15 ommées de vigne, lieu dit La Belle-Rose. .	1 725	Marézien, ancien notaire, trésorier de l'Empereur.
2 janvier 1792.	6 ommées de vigne, lieu dit Au Froid. . . .	500	Louis Simonin, marchand, pour Nicolas Grosdidier, aubergiste à Saint-Sébastien.
23 janvier 1792.	14 ommées de vigne, lieu dit Au Froid	900	Barbessant.
23 janvier 1792.	12 ommées de vigne, au canton du Soufflet. .	815	Nicolas Grandidier.
23 janvier 1792.	16 ommées de vigne, au canton de Boudonville	470	Henri Joris.
20 août 1792.	Magasin rue Voltaire, entre les religieuses et le sieur Barbier, occupé par Hœner, imprimeur . . .	7 050	Antoine Lebel, pour Michel Jacquemin, marchand de meubles.
25 octob. 1792.	Maison située à Nancy, rue Voltaire, n° 502, divisée en trois corps de logis, près des écuries du couvent de la Visitation.	4 800	Nicolas Bertrand, de Tomblaine, de société avec Pierre-Antoine André, Louis Guichard, menuisier, et Claude Royer, couvreur.
25 octob. 1792.	Maison formant un seul corps de logis, située rue Voltaire, n° 520, près des écuries du couvent et d'un magasin occupé par Guichard	4 400	Pierre-Antoine André.
25 octob. 1792.	Maison et terrain au lieu dit A Boudonville, loués à Jean-Baptiste Leclerc	2 425	Pierre Chaubert, chandelier.

(*Voir la suite de la note page 63.*)

se proposa de réunir à la chapelle les morceaux de sculpture et de peinture qui étaient épars dans les couvents fermés ou dans les églises désaffectées, ceux aussi qui, appartenant à des émigrés, furent confisqués par la nation. Cette chapelle, éclairée par le haut, était fort propre à devenir le local d'un musée, d'un *Museum,* comme l'on disait alors. A la fin de 1792, les œuvres d'art y furent apportées; bientôt elles débordèrent dans les galeries voisines et dans le parloir des religieuses. Nous avons déjà raconté l'histoire de ce muséum, qui demeura dans ces locaux jusqu'en l'année 1804 (1).

Pendant que les œuvres d'art étaient entassées dans

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
6 vent. an III (24 févr. 1795).	Remise et écurie, rue Voltaire, laissées à bail à Pierre Chaubert	6 325 f	Pierre Tonnela, marchand de meubles.
19 fruct. an IV (5 sept. 1796).	Basse-cour du couvent de la Visitation ayant sortie sur la rue d'Assas, bout de hallier et partie de bâtiment sur la rue Dumarsais.	1 075	Claude Royer et Jean Husselot.
19 fruct. an IV (5 sept. 1796).	Cour des cochons et bâtiment, à côté de Claude Royer, ayant sortie sur la rue Dumarsais. . . .	500	Louis Guichard, menuisier.
18 mess. an VI (6 juill. 1798).	Maison située à Nancy rue d'Assas, n° 217. . .	142 000	Jean-Nicolas Jeandel, propriétaire de Champel, pour son fils Alexandre.

Les visitandines sont revenues à Nancy après le Concordat; elles tinrent d'abord un pensionnat rue de la Source; puis elles s'installèrent, en 1813, à l'ancien couvent des tiercelins; en 1816, elles achetèrent les bâtiments de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Léopold; en 1842, fut érigée dans leur chapelle l'archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie; nous retrouverons les visitandines dans notre étude sur Saint-Léopold.

(1) *Histoire de Nancy,* t. III, pp. 640 et suiv.

la chapelle et aux environs, les autres bâtiments des visitandines servirent pour le collège. Depuis l'expulsion des jésuites, en 1768, le collège était installé dans l'ancien noviciat de l'ordre, près de la porte Saint-Nicolas, dans les bâtiments où se trouve aujourd'hui l'hospice Saint-Stanislas. L'on se plaignit vivement de l'éloignement du quartier; l'on demandait un collège plus central, et c'est alors que la municipalité jeta les yeux sur le couvent de la Visitation. Elle fit approprier à la hâte les locaux, et, en octobre 1793, la rentrée des classes y eut lieu. Les professeurs furent pour la plupart d'anciens chanoines réguliers qui avaient prêté le serment civique. Mais, en ces temps troublés où le pays était menacé par l'étranger et se déchirait lui-même à l'intérieur, le collège ne subsista que péniblement; ses maîtres disparurent les uns après les autres; ils furent bientôt réduits à quatre dont les professeurs de gymnastique et de natation, et ils continuaient d'enseigner plutôt comme particuliers que comme investis d'un mandat public.

Le 18 germinal an IV (7 avril 1796), les écoles centrales furent créées par la Convention, et Nancy s'occupa aussitôt d'installer la sienne. Les cours principaux se firent à l'Université; mais une série de cours accessoires furent professés à la Visitation. L'école centrale de Nancy eut à sa tête des maîtres très distingués : Deshayes pour la physique; l'ancien professeur de l'Université, Nicolas, pour la chimie; Villemet pour l'histoire naturelle; Lamoureux pour les belles-lettres; Coster pour l'histoire; elle passa pour l'une des plus remarquables de France, et elle mérita à

diverses reprises les éloges du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents. Quelques-uns de ses élèves donnaient les plus belles espérances; mais l'on ne tarda pas à s'apercevoir que ce système de cours libres, entièrement indépendants les uns des autres, ne convenait qu'à une élite; qu'à la masse des élèves, il fallait la discipline de la classe, un enseignement gradué; qu'on ne pouvait pas abandonner le choix des études au caprice d'une jeunesse inexpérimentée et souvent, par nature, paresseuse (1). C'est ce qui provoqua la chute des écoles centrales et la création, par la loi du 11 floréal an X (1er avril 1802), des lycées. Le 16 floréal an XI (6 avril 1803), la ville de Nancy fut désignée comme siège d'un lycée qui devait avoir dans son ressort les trois départements de la Meurthe, de la Meuse et du Haut-Rhin. On lui assigna pour local les deux anciens couvents de la Visitation et des minimes, qui devaient être réunis. Pour les travaux d'appropriation, l'on ouvrit une souscription de 100 000 francs qui fut couverte par les pères de famille des trois départements intéressés. La rue entre les deux couvents fut fermée; autour des anciens cloîtres, les salles de classe, de dortoir, de réfectoire, furent aménagées. En novembre 1803, deux inspecteurs généraux des études vinrent à Nancy, et choisirent le personnel. Ils désignèrent comme proviseur le citoyen Étienne Mollevaut, ancien avocat près la Cour souveraine, maire de la ville en 1790, membre de la Con-

(1) Voir à la Bibl. municipale la collection des exercices faits à l'école centrale de Nancy. J. Favier, *Catalogue du fonds lorrain*, nos 5195 et suiv.

vention, président du Conseil des Cinq-Cents, député au Corps législatif sous le Consulat ; et ils eurent en ce choix la main heureuse, car Mollevaut va consacrer à l'organisation de son lycée toute son activité, tout son patriotisme lorrain et français (1). Grâce à lui, le lycée put s'ouvrir le 23 avril 1804. Les internes furent logés dans les bâtiments de la Visitation ; cent cinquante d'entre eux, répartis sur les trois départements, jouissaient d'une bourse totale ou partielle ; à côté de ces pensionnaires, l'on recevait des élèves libres payant 650 francs par an (2). Chez les minimes avaient lieu les classes et là venaient les externes. Mais, innovation grave, l'enseignement cessa pour ces externes d'être gratuit, comme au temps des jésuites et du collège-université. Et Lionnois, l'ancien principal du collège universitaire, proteste contre cette innovation avec une véritable éloquence : « Le proviseur et les professeurs étant pensionnés par le gouvernement pour toutes leurs fonctions, ne semblerait-il pas qu'ils ne devraient exiger des externes que la docilité et l'application, le gouvernement ayant accordé à

(1) Sur Mollevaut, voir le *Discours de distribution des prix* prononcé par M. Henri Mengin le 31 juillet 1899. Étienne Mollevaut resta six ans à la tête du lycée ; le 15 décembre 1809, il était nommé recteur de l'Académie, et, en 1810, appelé à la chaire d'histoire et belles-lettres à la Faculté des lettres qui venait d'être créée à Nancy. Il mourut à soixante et onze ans, le 10 janvier 1816. En 1814, il avait été nommé bâtonnier des avocats, tout en conservant son poste de professeur.

(2) Alors fit son apparition la fameuse tunique. Les internes portaient un habit de drap bleu, collet et parements bleu céleste, doublure de même, boutons jaunes de métal portant le mot : *Lycée*, au centre et en légende : *de Nancy*.

la ville de Nancy un lycée pour l'indemniser en quelque sorte de la perte de son collège-université, où l'on ne payait rien? Combien d'excellents sujets, mais pauvres, ne pouvant satisfaire à la taxe de 15 francs par trois mois (1), seront obligés de laisser incultes des talents qui, développés par les études, en auraient fait des citoyens utiles à la patrie (2) ! »

Nous sommes arrivés ainsi au moment où s'ouvre le lycée, et notre intention n'est pas de poursuivre cette histoire qui exigerait encore de longs développements. Depuis 1804, le lycée de Nancy a été sans cesse agrandi. Abstraction faite des modifications de détail, en 1875 est commencé, sur les plans de M. Alexandre Mélin, architecte et professeur de dessin au lycée, le grand bâtiment sur la rue Gambetta; il est achevé en 1877 par l'architecte de la ville, Morey(3). En 1884 et dans les années suivantes, l'ancien cloître de la Visitation est démoli et autour de la cour du sapin sont construits les bâtiments actuels. A la même époque, le petit lycée est entièrement transformé et le percement de la rue Blondlot achève d'isoler tout à fait l'établissement. Au tome II de l'*Histoire de Nancy*, de Lionnois, paru en 1811, on lit : « Par la réunion de deux monastères dans l'endroit le plus élevé de la ville, la beauté des bâtiments, la vaste étendue de

(1) La rétribution exigée des externes était de 60 francs par an. Elle était répartie entre le proviseur et les professeurs.

(2) T. II, p. 342.

(3) La forme des lucarnes seule fut changée; voilà pourquoi celles qui se trouvent à droite du fronton diffèrent de celles qui sont à gauche.

la cour pour la promenade et les exercices, les eaux les plus salutaires, il est peu de lycées dans l'Empire qui puissent réunir autant d'avantages (1). » Et avec combien plus de justesse répéterons-nous aujourd'hui cette phrase! Mais l'histoire du lycée n'est pas seulement celle des bâtiments; il faudrait parler aussi de l'âme qui anime ce corps; il faudrait citer la longue liste des maîtres éminents qui ont professé ici de 1804 à nos jours; il faudrait mentionner les élèves distingués qui ont rempli nos grandes écoles et tous ceux qui se sont fait un nom dans les sciences, les lettres, la politique, l'industrie et le commerce. Et il serait nécessaire de rappeler les visites des ministres et des chefs d'État, les distributions de prix qu'ont présidées avec solennité, dans les années 1860, les divers maréchaux de l'Est; d'évoquer le souvenir des élèves qui sont morts pour la patrie en 1870-1871 (2). Nous ne voulons retenir pour le moment qu'un épisode, parce qu'il fut cause d'un changement sur la façade de la rue de la Visitation. A-t-on remarqué à gauche de la chapelle une petite porte, toute différente des autres entrées du lycée? Elle mène directement chez M. l'aumônier et elle a toute une histoire.

Le collège royal, vers 1840, avait comme aumônier M. l'abbé Garot, prêtre très digne, mais homme pas-

(1) T. II, p. 341. Les deux pages sur le lycée ont été ajoutées après coup par Lionnois à son manuscrit qui date de 1788. Voir ce manuscrit à la Bibl. de Nancy, n° 886 (503), entre les pages 522 et 523.

(2) On consultera avec intérêt l'ouvrage de M. Blanc, aumônier du lycée : *Monographie du lycée de Nancy depuis 1789 jusqu'à nos jours*. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1879.

sionné. Tout en enseignant le catéchisme aux collégiens, il combattait au dehors avec énergie le monopole universitaire et il était à Nancy, avec Vagner et l'abbé Mirguet, l'un des champions de la liberté de l'instruction secondaire. Il fut remplacé, sur des réclamations, par l'abbé Lamblin, esprit plus calme, mais qui passait, lui aussi, à tort ou à raison, pour combattre le collège. Or, à la fin de l'année 1842 et au début de 1843, le P. Lacordaire était présent à Nancy, et, avec un jeune Nancéien tout rempli de zèle, Thiéry de Saint-Baussant, il avait fondé une première maison dominicaine à Nancy, au sud de l'ancien couvent des tiercelins, et ressuscité en France l'ordre des Frères prêcheurs (1). L'abbé Lamblin eut l'idée d'inviter le père à prêcher dans la chapelle du collège le jour de la confirmation (2 juillet 1843), et l'ancienne église des visitandines retentit de son éloquence. Mais, au dehors, on s'émut de ce qu'on appelait une « propagande par le fait en faveur d'une congrégation non

(1) M. de Saint-Baussant avait acheté la maison. Lacordaire écrit lui-même : « La maison était capable de loger tout au plus cinq ou six religieux. Nos amis la garnirent des meubles les plus indispensables ; on dressa un autel dans une chambre, et, le jour même de la Pentecôte 1843, j'en pris possession. Tout était petit, étroit, aussi modeste que possible ; mais, en songeant que depuis cinquante ans nous n'avions en France ni un pouce de terre sous nos pieds, ni une tuile sur nos têtes pour nous couvrir, j'étais dans un inexprimable ravissement. Quelques jours après, nous reçûmes une magnifique bibliothèque de 10 000 volumes, que M. l'abbé Michel, curé de la cathédrale, avait léguée à ses neveux, avec l'ordre exprès d'en faire don au premier corps religieux qui s'établirait à Nancy. Plus tard, M. de Saint-Baussant compléta lui-même sa fondation en y ajoutant une chapelle, un réfectoire et quelques cellules pour y loger des hôtes. »

autorisée »; le ministère fut menacé d'une interpellation; le recteur, M. Alfred Magin, poussé par la feuille libérale, le *Patriote de la Meurthe,* intima au proviseur l'ordre de fermer les portes du collège à Lacordaire et défendit à l'aumônier de le recevoir même comme ami. Lacordaire et l'aumônier protestèrent; Mgr Menjaud, qui gouvernait le diocèse, intima l'ordre à l'abbé Lamblin de venir résider à l'évêché, tout en continuant ses fonctions. Finalement, on eut recours à un compromis. Aucun dominicain ne franchirait plus le seuil du collège; mais on fit percer, à l'usage de l'aumônier, une porte particulière par laquelle il pouvait recevoir le P. Lacordaire et ses amis particuliers; la porte s'appela la porte Lacordaire, et ainsi fut brisée la symétrie du bâtiment de la Visitation(1).

Que de changements dans les destinées successives de ces édifices! Deux couvents, l'un de religieux mendiants, l'autre de religieuses cloîtrées rattachées simplement au monde par leurs pensionnaires, sont réunis pour former un établissement où les idées du dehors pénètrent par les portes largement ouvertes, où elles sont accueillies avec faveur, germent et se développent, où toute une jeunesse studieuse, au cœur généreux, est pour la France une réserve d'hommes et une grande espérance d'avenir.

---

(1) Foisset, *Vie du R. P. Lacordaire,* 2e édit., 1873, t. II, pp. 84-87. Chocarne, *Le R. P. Lacordaire,* 7e édit., 1886, t. II, pp. 24-25.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

DES SAPEURS-POMPIERS DE NANCY

LES

SECOURS CONTRE L'INCENDIE

SOUS LE RÈGNE DE STANISLAS

PAR M. HENRI MENGIN

I

Des sinistres importants que n'avait pu conjurer l'emploi des premières pompes achetées à Strasbourg dès la fin du dix-septième siècle (1), puis en 1719 (2), avaient marqué les dernières années du règne de François III, et entretenu la vigilance des autorités.

Le 31 décembre 1732, un incendie considérable avait anéanti l'une des premières maisons construites sur l'Esplanade qui devait devenir la rue Stanislas, la maison Henry, tout récemment bâtie dans la partie de la rue actuelle entre la rue Saint-Dizier et la place Stanislas, à droite en descendant vers celle-ci (3).

(1) Inventaire du 6 juin 1701. *Archives municipales*, DD. 84.

(2) Délibérations de l'Hôtel-de-Ville des 29 décembre 1718 et 17 juillet 1719, *A. M.*, BB. 22.

(3) *Journal du libraire Nicolas*, édité par M. PFISTER, p. 85. *Archives départementales*, entérinements, 226-155.

Un an après, un des grands hôtels de Nancy, l'hôtel de Moÿ, avait été aussi détruit par le feu. Il formait le côté oriental de la place de l'Arsenal et figure, sous le n° 18, au plan de La Ruelle de 1611, avec le nom d'hôtel de Vaudémont qu'il devait au régent Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, qui l'avait édifié au seizième siècle (1).

Aussi l'entretien du matériel donnait-il lieu, en 1735, à une acquisition de seaux de cuir faite à un marchand de Liège (2).

Dès la première année du règne de Stanislas, on avise à une répartition des quartiers selon les paroisses, pour permettre de signaler les incendies par un nombre déterminé de coups des cloches des beffrois, suivant l'ordre de ces quartiers. Le compte de la ville du 13 février 1738 contient, en effet, cette mention :

Remontre le comptable qu'il appert par les comptes précédans, que sur les réquisitions du procureur-syndic les quartiers qui n'étaient cy-devant connus par une désignation bien certaine, ont été distribués suivant les paroisses, en sorte qu'actuellement la paroisse Notre-Dame est reconnue pour le premier quartier, la paroisse Saint-Epvre pour le second, la paroisse Saint-Roch pour le troisième, la paroisse Saint-Sébastien pour le quatrième, la paroisse Saint-Nicolas pour le cinquième quartier.

Il a été ordonné par la Chambre que dans le cas de feu et autres occurrances où il sera question d'indiquer les quartiers par le son de la cloche, le premier quartier sera indiqué après l'allarme par un coup, etc... (3).

---

(1) Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 358. — Courbe, *Promenades*, p. 385; *Rues*, t. II, p. 265.

(2) *A. M.*, CC. 398.

(3) *A. M.*, CC. 406.

Le 30 décembre 1739 un nouvel incendie, sans conséquences, mais dans des circonstances dramatiques, se déclarait à l'hôtel de la marquise de Custine, aujourd'hui Trésorerie générale, sur la place des Dames.

Le 30 décembre 1739, note Nicolas, mourut à Nancy madame la marquise de Custine, épouse de l'ancien gouverneur de Nancy. Le même jour le feu avait été deux fois à son hôtel de la Ville-Vieille, et s'il n'avait été secouru à temps, il aurait été absolument incendié (1).

Deux ans après, le feu est encore chez un personnage célèbre par son influence sur le roi Stanislas, par ses démêlés et ses intrigues, le père jésuite de Menoux, supérieur du séminaire royal des Missions, prédicateur du Roi, membre des Académies de Rome, de La Rochelle et de Nancy.

Le 25 mars 1741, écrit Nicolas, à neuf heures du soir, le feu prit dans une chambre de la maison de retraite des Jésuites du Noviciat de Nancy. Sans le prompt secours qu'on y apporta, tout le couvent aurait été brûlé, de même qu'une partie des retrayants. Ce fut la faute du Père de Menoux, qui avait mis quantité de papiers auprès d'une platine. Le Roi Stanislas lui donna de l'argent au delà de la perte qu'il avait faite (2).

M. Pfister, en annotant Nicolas, explique que le mot « platine » signifie taque de cheminée, et que la maison de retraite des Jésuites était située à côté du Noviciat, aujourd'hui hospice Saint-Stanislas, de l'autre côté de la Paille-Maille.

(1) *Journal de ce qui s'est passé à Nancy*, p. 131.
(2) *Journal*, p. 139.

Les sinistres importants, les commencements d'incendie arrêtés par des secours rapides et intelligents, mais remarqués en raison des édifices ou des personnes notables qui en étaient victimes, se répétaient ainsi avec une fréquence relative. Et les mesures de sécurité continuaient avec une régularité analogue.

En 1747 la ville fait construire dans la rue de la Visitation, vers le bas de l'emplacement occupé actuellement par le Lycée, un magasin qui prend le nom de *magasin Saint-Antoine.* Courbe (1) reproche à Lepage de l'avoir, dans plusieurs de ses ouvrages, placé rue Saint-Antoine (Ville-Neuve), et ajoute que Nancy n'eut jamais de rue de ce nom qu'à la Ville-Vieille. Le reproche paraît mal fondé, si on se reporte au mémoire de travaux que nous allons citer.

En effet, le compte du receveur de la ville de 1747 porte dépense de 301 livres 16 sous payés à Nicolas Génin « pour la construction du magasin servant au dépôt des pompes et seaux, vu l'énoncé du Mémoire ».

Or celui-ci est ainsi conçu :

Du 16e juin 1747. Toisé des ouvrages tant en fouilles de terre que de maçonnerie, pierre de taille, etc., faits au magasin de la Ville, situé dans la *rue Saint-Antoine, Ville-Neuve,* Nancy, par Nicolas Génin, me maçon, bourgeois de la même ville...

Le sieur Richer, conseiller-trésorier de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, payera des deniers de sa recette à Nicolas Génin, entrepreneur, la somme de trois cens une livre seize sols pour fourniture et main-d'œuvre tant en maçonnerie

(1) *Promenades,* p. 51 ; *Rues,* t. II, p. 232.

qu'en taille pour la construction d'un *petit magasin* pour y renfermer les pompes et seaux servant aux incendies (1).

Il résulte aussi de ces chiffres et de ces mentions que le magasin de pompes Saint-Antoine n'a pas eu l'importance que Courbe paraît lui atttribuer, et ne fut qu'un des dépôts de pompes et de seaux de la ville qui, en tous cas, conservait simultanément le magasin de la Ville-Vieille, derrière Saint-Epvre. Nous retrouverons, du reste, le magasin Saint-Antoine avec deux pompes seulement, en 1765. Et il apparaît ainsi comme une simple annexe du grand magasin Saint-Antoine, qui servit successivement de magasin à fourrages, de Comédie et de manège.

Dans l'intervalle et en 1752, un magasin nouveau, qui remplace temporairement celui de la Visitation, ou s'ajoute simplement à lui, est construit à la Poissonnerie qui occupe à gauche, en se dirigeant vers la porte Saint-Nicolas, l'emplacement limité par la rue Saint-Dizier sur la façade, les rues Stanislas et Gambetta, sur les côtés. Ce bâtiment de la Poissonnerie, construit en 1731, renfermait à la fois le marché au poisson et une salle de comédie, qui servit jusqu'en 1750: il portait, sur la rue Saint-Dizier, un marbre avec l'inscription « Comédie »; sur la rue Gambetta actuelle, un autre marbre, avec les mots « Poissonnerie » et la date de 1732 (2).

C'est dans ce vaste immeuble, et vraisemblablement dans la partie régnant sur la rue Stanislas et élargie

(1) *A. M.*, CC. 448, fol. 146.

(2) Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 232.

sur une bande de terrain de 13 pieds pour l'aligner avec les pavillons de la place Stanislas, que fut construit le nouveau magasin.

Sa dépense est ainsi portée au compte de 1752 :

ART. 38. — De six cent vingt-neuf livres dix sols payés au dit Poirot pour la construction du nouveau magasin aux pompes, vu le mémoire et mandement du 22 décembre 1752 (1).

Et cette pièce comptable est conçue en ces termes :

Maçonnerie en pierre de taille pour le magasin sous la Poissonnerie.

Du 22 Novembre 1752.

Mémoire des ouvrages de maçonnerie et fouille de terre faits pour la construction d'un magazin sous la Poissonnerie pour l'utilité et fermeture des pompes et scieaux de la Ville par Jean-François POIROT, maître et masson retenu pour le service de la dite ville, en conséquence des ordres de Messieurs du Magistrat de NANCY.

(Réglé à 629 ff. 10 sols le 13 X^bre 1752).
(Ordonnancé le 20 décembre 1752).
(Quittancé le 9 janvier 1753) [2].

L'année 1755 amène de nouvelles mesures contre les incendies.

Un règlement de police du 5 février 1755 défend d'apporter des chaufferettes au théâtre, qui est à ce moment, et pour quelques mois encore en attendant l'ouverture de la salle de la place Stanislas, dans l'ancienne salle de l'Opéra, rétablie depuis 1750 à l'em-

(1) *A. M.*, CC. 468.
(2) *A. M.*, CC. 471.

placement actuel de la Gendarmerie ; le règlement prescrit de se munir uniquement de chancelières. La salle était donc insuffisamment chauffée, ou plus vraisemblablement ne l'était aucunement (1).

Un autre règlement de police, du 29 mars 1755, contient des prescriptions générales nouvelles, et nous amène au premier usage d'un insigne pour les personnes et ouvriers désignés pour combattre le feu.

Ce règlement prescrit aux commissaires des quartiers où résident les commandants et officiers de l'État-major, d'aller, au premier coup de cloche, de nuit, les avertir avec un archer du guet, muni d'un falot, pour les conduire au feu, ainsi que les officiers de l'Hôtel-de-Ville.

Six bourgeois doivent être désignés pour conduire chaque pompe ; chacun reçoit 20 livres, et s'ils ne sont pas prompts et exacts, ils sont frappés d'une amende de 25 livres, dont le tiers est aux plus diligents et à ceux qui les suppléeront.

Il doit être, sous toutes les portes de la ville, mis des seaux en suffisance pour être distribués aux bourgeois de bonne volonté qui se présenteront.

Douze charpentiers ou couvreurs seront désignés pour aller aux échelles et aux crocs.

Il doit être établi une chaîne de personnes de bonne volonté pour donner l'eau et qui sera protégée par les sentinelles contre l'embarras et la confusion ; il en sera de même pour le transport des meubles.

---

(1) Pfister, « Le Théâtre à Nancy au dix-huitième siècle » (*Pays lorrain*, 1904, pp. 99 et 103).

Enfin le règlement indique qu'il a été arrêté qu'il serait donné aux entrepreneurs, charpentiers et recouvreurs, pour les reconnaître et leur faciliter le passage, une *médaille de métal,* qu'ils porteraient à la quatrième boutonnière de l'habit pour servir à cette occasion seulement. Les sentinelles postées ne doivent laisser passer que les officiers de l'Hôtel-de-Ville, *les ouvriers à médaille,* les porteurs d'eau et autres instruments, « surtout point de femmes ni filles ». Les ouvriers *à médaille* plus ou moins actifs doivent être remarqués par les sergents de leur corps.

La *médaille* prévue par cette ordonnance fut gravée par Dominique Collin. Les archives municipales contiennent, en effet, dans le compte de 1755 et dans ses pièces comptables, la mention et le mandat que voici :

Art. 6. — Celle de dix neuf livres sept sols six deniers payée au Sieur Collin, graveur, pour deux moules de *médaille* aux Armes de la Ville, vu le mandement produit avec quittance.

Alloué, cotte 183ème (1).

Le Sieur Richer, Conseiller-Trésorier de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, payera des deniers de la Recette au Sieur Collin, graveur, la somme de dix neuf livres sept sols six deniers pour avoir gravé deux moules de *médailles* aux Armes de la Ville, pour distribuer aux personnes qui doivent se rendre au lieu où il peut arriver le feu et donner leurs soins et veiller sur les ouvriers.

Acquitté ce dix sept juillet 1755. D. Collin (2).

---

(1) *A. M.*, CC. 481.

(2) *A. M.*, CC. 483.

Il résulte de ces écritures que Collin grava deux moules de médailles. L'explication se trouve dans un nouveau règlement de police, de 1769, où sous le titre XVII, « Des Incendies », se trouvent les dispositions suivantes :

ART. XIX. — Enjoint à tous charpentiers, maçons, couvreurs, de se rendre au premier coup de cloche au lieu du feu, lesquels pour être mieux reconnus, et afin que le passage libre leur soit laissé par les troupes porteront, à la quatrième boutonnière de leur habit, une *grande médaille* en métal aux Armes de la Ville, que la Chambre doit leur distribuer pour servir en cette occasion. Fait défense à toutes personnes autres que Messieurs les Officiers de l'État-Major et de la Garnison, Officiers de l'Hôtel de Ville et personnes par eux désignées, ouvriers distingués par une *petite médaille* à ses Armes, porteurs d'eau et autres instruments propres à éteindre le feu, de s'introduire dans les maisons sous prétexte de vouloir apporter des secours, à peine, après l'avertissement qui leur aura été donné, d'être conduits en prison.

ART. XX. — Que pour ne point ignorer la négligence de chaque corps dont les membres ayant des *médailles* ne se trouveraient pas au lieu du feu, le sergent, avec sa baguette, se tiendra à la porte de la maison où est l'incendie pour y inscrire.

La médaille de Collin, aux armes de la ville, fut donc de deux modules différents. Nous croyons pouvoir affirmer que, malheureusement, on n'en possède aucun exemplaire.

Dans un article des *Mémoires de la Société d'Archéologie* (1), M. Louis Benoit a présenté comme étant

(1) 1872, p. 287.

la médaille de Collin, de 1755, une médaille en plomb, de 44 millimètres, dont le Musée lorrain et le Musée de la caserne des Sapeurs-Pompiers de Nancy possèdent chacun un exemplaire, et M. Benoit a pensé y reconnaître la grande médaille de Collin.

Un simple coup d'œil sur ces médailles nous a mis en défiance; elles n'ont, en effet, ni la délicatesse ni la grâce des œuvres de Collin et de celles du dix-huitième siècle, du moins à son époque. Sous l'inscription « *Non inultus premor* », les armes de Nancy se composent du chardon, surmonté d'une bande à trois alérions, et d'une couronne de chêne, au lieu de la couronne murale. Au revers, au-dessus d'un coq, emblème de la vigilance, dressé sur une courte stèle, figure l'inscription « *Pompier de Nancy* ». Ce mot « Pompier » suffirait à asseoir notre certitude. Il n'était pas employé, aucun document ne le prononce en 1755, ni même longtemps après; nous ne trouverons les mots « maître-pompier, aide-pompier », dans des pièces officielles, qu'en 1783.

Et si nous pouvons conclure déjà, sur ces données, que la médaille du Musée lorrain n'est pas celle de Collin, nous pourrons la rapporter plus tard à des documents bien postérieurs, prescrivant le port d'une médaille en plomb pour les pompiers et pour leurs aides, qui ne portaient pas encore d'uniforme.

C'est ainsi que l'article 8 d'un projet de réorganisation du corps des pompiers, ensuite d'une délibération du conseil municipal du 8 mai 1812, prévoit une médaille « ayant pour symbole de la vigilance un coq sur l'une de ses faces, et sur l'autre face « *Pompier* », indi-

cations qui concordent absolument avec la médaille faussement attribuée à Collin, et dont la facture s'harmonise beaucoup mieux avec l'époque à laquelle nous la plaçons.

II

Les incendies continuaient à appeler l'attention sur les édifices publics de Nancy, et plusieurs se déclarent successivement dans les nouveaux établissements construits par Stanislas.

Le premier éclate à l'Intendance, dans le palais qui forme le fond de l'hémicycle de la Carrière, et est occupé aujourd'hui par le Commandant du 20e corps d'armée. Durival en donne le récit, pour l'intelligence duquel il faut se souvenir que la Bibliothèque publique, fondée en 1750 par Stanislas, occupe encore dans la partie conservée de l'ancien Palais ducal, la galerie des Cerfs, qu'elle quittera en 1763 seulement, pour être transportée à l'hôtel de ville de la place Stanislas.

Le jeudi 15 juin 1758, écrit Durival (1), à une heure du matin, le feu prend au faîte de la toiture de la Secrétairerie de l'Intendance, dans un grenier que personne n'habitait, mais où des ouvriers avaient travaillé la veille. On conjecture que cet accident est arrivé par quelque étincelle de fumeur; d'autres prétendent qu'un petit garçon, au service de M. l'abbé Terré, avait mis le feu à la paillasse de son lit, en cherchant un oiseau. On a battu la générale, et tout le monde a donné un secours prompt. On a abatu un bâtiment qui touchait à la Bibliothèque publique, qui a été garantie par les soins du sieur Mique, architecte.

(1) *Journal manuscrit* (Bibliothèque municipale), t. IV, 1755-1758, fol. 80, verso.

Nous allons retrouver Mique à l'incendie du Pavillon Chinois du Château de Lunéville, et il sera placé, en 1783, à la tête du premier corps constitué de sapeurs-pompiers de Nancy; architecte du Roi et de la ville, il dirigeait les secours à l'incendie de l'Intendance, en 1758, et une fois de plus, les travailleurs, dont l'organisation était encore rudimentaire, conjuraient un désastre.

Le compte de 1758 contient un article qui se réfère à l'incendie de l'Intendance :

Art. 51. — Fait dépense, le comptable, de la somme de trois cent onze livres onze sols, rembourcée au sieur Tenon, maître charpentier, pour pareille somme qu'il avait avancée, lors de l'incendie de l'Intendance, suivants les états joints au mandement et quittance (1).

Des réparations aux pompes suivent aussi le sinistre, comme d'habitude, d'ailleurs, et figurent en ces termes au compte de 1758 :

Art. 33. — Fait dépense de la somme de trois cent trente quatre livres dix sols, payée à Jean Queyrad, fondeur en cette ville, pour réparations par lui faites aux pompes, suivant son mémoire, mandement et quittance produits (2).

Art. 35. — Fait dépense, le comptable, de la somme de quatre cents une livre neuf sols neuf deniers, payée à Jean Vignon, cordonnier, pour fourniture et racommodage des pompes de la Ville, suivant son mémoire, mandement et quittance produits (3).

---

(1) *A. M.*, CC. 491, fol. 76, verso.
(2) *A. M.*, CC. 491, fol. 72, recto.
(3) *A. M.*, CC. 491, fol. 72, verso.

En 1759, les règlements de police s'occupent de nouveau du feu. Celui du 26 octobre 1759 prévoit ou répète diverses mesures déjà relevées dans les précédents; il interdit, en particulier, d'empêcher les officiers de police et ouvriers d'entrer dans les maisons où serait le feu, et oblige, en cas d'incendie, les propriétaires et locataires du quartier à faire mettre devant leurs maisons un grand cuvier pour recevoir l'eau des puits voisins, et les habitants à placer une lumière aux fenêtres des maisons au premier coup de cloche du beffroi.

D'autres mesures y sont intéressantes :

Toutes les distributions d'eau des concessionnaires arrêtées sur-le-champ, les regards les plus proches ouverts, en cas de besoin, les plombs découpés pour avoir toute l'eau du bassin.

Les charpentiers, maçons, couvreurs, au premier coup de cloche doivent se rendre au lieu du feu, les premiers avec une hache, les seconds avec un marteau têtu, les autres avec de petites échelles et outils pour travailler sous les ordres des entrepreneurs de la ville.

Vingt-quatre crocs, autant d'échelles, de hauteurs différentes, doivent être déposés avec les seaux de cuir bouilli et les pompes en six endroits différents des deux villes.

Il doit être désigné des personnes dans les quartiers pour entretenir et conduire les pompes au lieu du feu au premier coup de cloche.

Un conseiller de l'Hôtel-de-Ville doit visiter et éprouver tous les mois les pompes.

Ces dispositions et précautions sont répétées dans un second règlement analogue, du 31 du même mois d'octobre 1759.

Elles le furent, d'ailleurs, à maintes reprises, dans de nombreuses ordonnances de police, qu'il serait oiseux de signaler; elles constituent l'article 17 du Code de police municipale et de l'Ordonnance du 23 mars 1773.

Au cours de la même année 1759, la prévision des incendies a trouvé sa place dans un autre document public. Le règlement pour la Milice bourgeoise, du 17 mars 1759, contient, en effet, un article 22, ainsi conçu :

> Dans les cas d'incendie, ou autres extraordinaires, dès qu'on entendra battre la générale, les Capitaines seront tenus d'assembler leurs Compagnies dans les quartiers qui leur seront marqués, pour y recevoir les ordres de MM. les Commandants de la Place, sous l'agrément desquels le présent Règlement sera imprimé, lu, publié et affiché (1).

Et de fait, l'année suivante, les grenadiers de la Milice bourgeoise se signalaient en contribuant à sauver le nouveau théâtre de la place Stanislas, inauguré depuis le 26 novembre 1755 seulement, et gravement menacé par l'incendie d'une maison voisine. En 1906, c'est le théâtre qui faillit brûler ses voisins, et le défaut d'isolement apparaît ainsi comme une cause inévitable de mauvais procédés réciproques et de continuels dangers.

---

(1) *A. M.*

Le jeudi 31 janvier 1760, raconte Durival (1), le feu prend à Nancy à une petite maison qui touche la salle de Comédie. Il était 5 heures du matin, les secours ont été si prompts et si efficaces, qu'il n'y a eu de consumé que le haut de la petite maison.

La note de Durival semble un peu atténuée et les risques furent assurément sérieux, car, le 4 février, les artistes de la troupe témoignaient leur reconnaissance en offrant une représentation publique gratuite, à laquelle les charpentiers, qui s'étaient distingués en combattant le feu, furent invités à se placer sur la scène, tout comme les marquis et les gens du Bel-Air au dix-septième siècle, en dépit de l'ironie de Molière dans ses *Fâcheux* (2). Et Durival continue à raconter, à la date du 4 février 1760 :

Ce jour-là, les Comédiens ont donné une Représentation gratis aux Charpentiers, Grenadiers de la Bourgeoisie, et Bourgeois de Nancy, en reconnaissance du prompt secours qu'ils ont apporté contre l'incendie du 31 janvier et pour avoir sauvé la Comédie. Les Charpentiers ont dû se placer sur le Théâtre (3).

Le compte de la ville pour l'année 1761 complète ces renseignements.

On y lit en dépense :

Art. 73. — De celle de 47 livres 8 sols 6 deniers payée au Sieur Tenon, Charpentier, pour être distribuée aux

(1) *Journal manuscrit* (Bibliothèque municipale), t. V, 1759-1762, fol. 47, verso.

(2) Acte I, scène I.

(3) *Journal manuscrit* (Bibliothèque municipale), t. IV, 1759-1762, fol. 48.

personnes qui ont travaillé à arrêter les progrès de l'incendie, arrivé le 1er février 1760, aux maisons attenantes à la Salle de Comédie, vu le mandement du 6 du dit mois, produit quittancé (1).

Et cet article est justifié par l'intéressante pièce comptable que voici :

Liste des ouvriers qui ont esté commandés de rester à la garde du feu, par ordre de Mr. le Lieutenant-Général :

Sçavoir

2 frs. Garodelle, charpentier,
2 frs. Nicolas Husson,
2 frs. Léopold Berge,
2 frs. Nicolas Brichou,
2 frs. Legrand Saint-Jean,
2 frs. Charbonnier,
2 frs. Ficheu,
2 frs. Monblot,
4 frs. Boyer,
4 frs. Latour, recommandé Boyer, Latour,
24 frs.

Dépense faite pour rafraichissements des ouvriers, faite par François Tenon a délivré 17 livres 4 sols et aux manœuvres 20 sols, font somme 19.4
24.
43.4

Plus à Gœury, menuisier, qui a beaucoup travaillé et s'est exposé 4.
47.4

Le verso de la pièce alloue ces 47 livres 8 sols 6 deniers à François Tenon pour les distribuer « aux per-

(1) *A. M.*, CC. 502, fol. 101, verso.

sonnes dénommées au présent état par gratification des soins et peines qu'elles se sont donnés pour arrêter les progrès de l'incendie arrivé le premier du présent mois dans une maison attenante au derrière de la Salle de Comédie, qui, par ce moyen, en a été préservée ». Le document est daté de la Chambre du Conseil de ville et police, le 6 février 1760, visé par l'intendant de La Galaisière, et acquitté par Tenon (1).

Enfin, le compte de 1760 règle à Jean Vignon, maître cordonnier, des fournitures et réparations des tuyaux de cuir à l'usage des pompes de la ville (2), et solde à Tenon, « charpentier, retenu au service de la ville pour le cas d'incendie », la somme de 50 francs Barrois, faisant 21 livres 8 sols 6 deniers pour ses gages de l'année (3).

La fin de l'année 1760 fut marquée par un nouveau sinistre : le feu éclata le 13 novembre à la Vénerie. L'ancienne vénerie ducale, où était entretenue la meute du prince, se trouvait autrefois en dehors et au pied des remparts, à l'emplacement actuel de l'Académie, sur la place Carnot. En 1760, elle bordait la nouvelle place de Grève, qui se créait sur les anciens glacis, et que le cours Léopold allait compléter. Depuis 1749, la manufacture de bas au métier de Maréville y avait été transférée; en 1756, sous la direction de Nicolas Lebel, elle occupait trois cent cinquante ouvriers à la fabrication de la bonneterie, des draperies et des serges,

(1) *A. M.*, CC. 502, cote 330.
(2) *A. M.*, CC. 498, art. 47.
(3) *A. M.*, CC. 498, art. 12, fol. 32, verso.

en même temps que des bas; quarante orphelins y étaient entretenus et employés, et précisément en 1760, la ville ayant acquis la vénerie sur le Domaine, en fit une renfermerie pour les libertins et libertines qui, par une heureuse combinaison, furent occupés à la manufacture, qui continuait à subsister et à grandir, et où se firent ainsi, en Lorraine, les premiers essais de moralisation par le travail; ils furent, d'ailleurs, couronnés d'un plein succès (1).

Cette louable entreprise ne fut pas troublée par l'incendie que Durival signale en ces termes : « 13 novembre. Le feu prend à une petite écurie de la Manufacture de la Vénerie. Cela n'a point eu de suites. J'étais à Heillecourt (2). »

Il résulte des comptes et pièces comptables de la ville pour 1760 et 1761 que, du moins, le feu fut combattu avec adresse et activité.

Des indemnités et gratifications sont, d'abord, accordées à ceux qui ont porté secours :

Distribution de la somme de quarante et une livres à payer sur la menue dépense à ceux qui ont donné secours contre l'incendie, à la Vénerie, le 13 novembre 1760 :

Au sieur Chaillon, commissaire de quartier. 3

A Vanesson et Cuisinier, archers de la Ville, chacun vingt-cinq sous. . 2# 10

(1) Pierre Boyé, *La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas*, pp. 46 à 48.

(2) *Journal manuscrit* (Bibliothèque municipale), t. IV, 1759-1762, fol. 294, recto.

A la Poussière père, à la Poussière fils, et à deux autres ouvriers, chacun 1# 5	5#
A la Tour, Royer et la Fortune, chacun 3#	9#
A Mourot, recouvreur.	1# 10
A Martin fils, menuisier.	1#
A Jean-Claude Favé, pour sa blessure	2#
A Jacques Garaudel, Claude Favé, Faucœur et Mougenot, et à deux recouvreurs qui ont passé la nuit à la garde du feu, chacun 2# cy . .	14#
A Lhermite qui a fourni deux chevaux pour tirer les pompes. . . .	3#
	41#

Nancy, 22 novembre 1760.

Signé : DURIVAL(1).

Puis une indemnité de 251 livres 5 sols est versée à la veuve de Gabriel Porte, pour « dommages faits à sa toiture dans le temps du feu de la Vénerie » (2), au compte de 1761, article 13.

En somme, au théâtre et à la vénerie, le feu causa plus d'alerte que de dommages.

III

L'incendie et les mesures préventives que sa crainte inspirait, nous conduisent au milieu des réjouissances publiques et des fêtes organisées en 1761 et en 1762,

(1) *A. M.*, CC. 500.

(2) *A. M.*, CC. 502, fol. 89, verso.

à l'occasion des voyages à Plombières de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV.

Deux années de suite, en effet, sous l'apparence de raisons de santé, mais plus vraisemblablement pour fuir, durant quelques semaines, une cour où la conduite du souverain était pour sa femme et ses enfants une cause de perpétuels tourments (1), les petites-filles de Stanislas vinrent faire aux eaux de Plombières une double saison coupée par un séjour à Lunéville. Leur premier voyage dura du 30 juin au 24 septembre 1761, le second du 25 mai au 7 septembre 1762; l'un et l'autre donnèrent lieu, de Commercy à Plombières, et particulièrement à Nancy, à la Malgrange, à Lunéville, à Épinal, à des ovations et à des fêtes, cordiales autant que brillantes, dont le récit et le détail demanderaient un livre.

Au premier passage des jeunes princesses à Nancy, le 4 juillet 1761, la ville organisa une luxueuse réception. Le côté intérieur de la porte Saint-Nicolas sous laquelle elles devaient passer pour aller coucher à la Malgrange, fut, par exemple, complètement réparé et orné. Dans le portique du milieu on plaça le buste du roi de Pologne, tandis que dans les portiques de droite et de gauche étaient sculptés les chiffres de Mesdames Adélaïde et Victoire couronnés de fleurs; dès le 27 juin le sculpteur Lenoir avait placé sur les quatre socles deux beaux groupes d'enfants et deux urnes élégantes, et semé les portiques du bas de fleurs de lys et de croix de Lorraine; sur la frise une inscription

(1) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. VI, p. 316.

portait les mots : « Préparée et ornée par le Magistrat pour le passage de Mesdames de France Adélaïde et Victoire le 4 juillet 1761. »

A Buthegnémont, les princesses étaient attendues par une compagnie des marchands, à cheval, créée pour les escorter, et dont Stanislas avait réglé l'uniforme. Sur la place Stanislas, vingt jeunes filles de la bourgeoisie habillées en nymphes figuraient sur un char de triomphe en velours cramoisi et répandaient des fleurs. A la sortie de la ville, après une station à Bon-Secours, devant le tombeau de la reine leur aïeule, Mesdames de France reçurent à la Malgrange les députations de la Cour souveraine, de la Chambre des comptes, de la Primatiale, de l'Académie, et de nombreux présents, en particulier trois figures de cire représentant les Nymphes, et une estampe de la porte Saint-Nicolas par Dominique Collin.

Leur retour, le 27 août, fut fêté par un bal « masqué et non masqué » à la salle des Redoutes de l'Hôtel de ville, une messe à la Primatiale, un repas à l'Hôtel de ville, un concert à la salle des Redoutes et un spectacle à la Comédie, des visites à l'Intendance et aux Missions royales, un feu de joie sur la place de la Ville-Neuve, l'illumination de l'Hôtel de ville et des rues (1).

Mais le trait le plus original de ces manifestations est assurément l'abondance des chansons populaires qu'elles produisirent. On ne rimait pas seulement à la

(1) Voir rapport du lieutenant-général de police et pièces diverses, *A. M.*, AA, 16-18.

Cour de Lunéville; la passion du comte de Tressan pour Mme de Boufflers, les ironies de Panpan, ou les querelles de la jeune Académie ne provoquent pas seules la Muse lorraine; et le passage de Mesdames de France donne à ses accents un tour original et familier.

Le nombre des chansons, sonnets, églogues, compliments, imprimés chez Hœner, imprimeur ordinaire du Roi et de la Société royale, sur la Place, *au nom de Jésus;* chez Louis Beaurain, ou chez Thomas père et fils, imprimeurs de l'Hôtel-de-Ville, avec visa et permis du lieutenant-général de police Durival, tant à l'occasion de l'arrivée de Mesdames de France que de leur retour, n'est pas inférieur à quatorze, depuis un *Dialogue entre un gentilhomme étranger et un paysan* jusqu'à une *Lettre d'un paysan de La Ferté-sous-Jouarre.* Voici quelques échantillons de cette poésie:

CHANSON

Sur l'air : *A l'ombre de ces verds Boccages.*

Chantons un Roi qui met sa gloire
A rendre ses sujets heureux;
Pour Adélaïde et Victoire
Cueillons des fleurs, formons des vœux.

Refrain :

Que de leurs grandes destinées
Rien ne trouble jamais le cours,
Qu'au prix même de nos années
Le Ciel prolonge leurs beaux jours!

D'un Père, l'amour de la France,
On trouve chez elles les traits;
Nous augurons que leur présence
Annonce de nouveaux bienfaits.

On aime d'une Auguste Mère
A leur voir l'affabilité,
L'Esprit, le grand Cœur de leur Frère,
Et de leurs Sœurs la piété.

Ah ! puisse un jour cette contrée
Près de son Roi voir réunis
Et notre Dauphine adorée
Et ses fils et petits-fils !

De la France et de la Lorraine
Réunissons toutes les voix,
Chantons la plus aimable Reine
Chantons les plus chéris des Rois.

ODE AU ROI DE POLOGNE

DUC DE LORRAINE ET DE BAR

SUR L'ARRIVÉE DE MESDAMES DE FRANCE DANS SES ÉTATS

Quel spectacle enchanteur ! Je revois ces miracles,
Grand Roi, que l'Éternel promit par ses oracles
Au zèle pour sa Loi.

Prolongeant de tes jours la trame vertueuse,
Il la couronne encor d'une suite nombreuse
D'Enfants dignes de toi.

Père, Ayeul, Bisaïeul heureux, digne de l'être,
L'Europe en chacun d'eux aime à te voir renaître,
Tous ils offrent tes traits.

Le Ciel mêlant ton sang au plus beau sang du monde
Devait à l'Univers une race féconde
En vertus, en bienfaits.

CHANSON

Sur l'air : *de Port-Mahon.*

De Mesdames de France
Chantons, chantons, chantons la présence,
De Mesdames de France.
Élevons leurs vertus jusqu'aux cieux, jusqu'aux cieux.
Dame ! Elles sont charmantes,
Aimables, bienfaisantes,
Leur bonté si touchante
Nous plaît, nous plaît, nous plaît, nous enchante.
. . . . . .
Quand je pense à Plombières
Je sens, je sens, je sens une allégresse entière.

CHANSON NOUVELLE

AU SUJET DES RÉJOUISSANCES FAITES AU PASSAGE DE MESDAMES DE FRANCE ADÉLAÏDE ET VICTOIRE

. . . . . .
Chantons, publions la gloire
Des filles de notre Roi ;
Pour Adélaïde et Victoire
Que tout triomphe de joye !
Elles vont venir sur nos Terres
Ces Filles du Grand-Bourbon
Ces Filles du Grand-Bourbon.

Le voyage de 1762 fit éclore une spécialité de chansons en patois et une autre de chansons mili-

taires, dont il serait fâcheux de négliger certains spécimens :

CHANSON POISSARDE

AU RETOUR DE MESDAMES DE FRANCE EN LORRAINE

Sur l'air : *Reçois dans ton galetas.*

Enfin le v'la dans d'biaux draps
Versaïe avec ses richesses
V'là ses plaisirs, ses appas
Qu's'envolent avec les Princesses
Et s'il ne les revoit bientôt
Versaïe sera tout capot (*bis*).

Tu guieu ! qu'il avait raison
D'nous vanter son opulence
Com' ça rit dans not' canton
Depuis qu'jions du sang de France.
Avec la Graine de Louis
La Lorraine est un Paradis (*bis*).

D'ja je pestons en dedans
Contre les ceux de Plombière
D'vous engueuser si longtemps
Dans leur trop béate Rivière.
Si le Ciel exauce nos Vœux,
Vous n'irés plus boire à chez eux (*bis*).

N'voiont-ils pas bien q'Nancy
Cette caressante ville
En voudrait spartout, ainsi
Que not' loïale Lunéville ;
Que j'vous lorgnions cor' une fois
Nous v'la plus contens que des Rois (*bis*).

J'sons tondus si vou' n'venés
Dans nos Hameaux, nos Bourgades,
Où chacun va fagotté
Moult chansons, rondeaux, régalades,
Sans bleu ! j'voulons tuer l'veau gras
Pour Vous et Papa STANISLAS (*bis*).

Ah ! si j'tenions des BOURBONS
Toute la brave Famille ;
J'leu'montrerions qui que j'sons
Et q'nos cœurs ne sont pas d'la guenille ;
Jamais Lorrain n'a rien à soi,
J'baille tout, d'un cœur de Roi (*bis*).

. . . . . .

Mesmselles, restés cheu'nous :
Puisque vous êtes aimables,
J'frons la garde au tour de vous
De not' sang si j'en sons capables ;
Et j'répondons bien du trésor,
Sur nos cœurs, qui sont francs com' or (*bis*).

FÊTES VILLAGEOISES LORRAINES

LE COQ DU VILLAGE

POUR MESDAMES ADELAÏDE ET VICTOIRE A LEUR RETOUR DE PLOMBIÈRE LE 14 JUILLET 1762

Dialogue

Sur l'air : *Où s'en vont ces guais Bergers.*

Qu'eu bruit ! Qui court tambourant
Ainsi dans not' village ?
Va voir Guillot, mon enfant,
Et fais bien ton message ;
Trétout ceci me semble étonnant
V'là trop dér' mu minage.

Parlés bref, incontinent,
Est-ce pour d'la mélice
Faut-il encore de l'argent ?
La chose serait nisse ;
J'ons déjà payé not' contingent
Que'u'l'bon Guieu les bénisse !

. . . . . .

Mère, il n'en est pas ainsi,
C'est plus meïeur qu'on pense ;
Trétout ceux qui l'ont ouï,
Se sont bouttés en danse,
Scavés-vous que j'vons voir ici
La fine Fleur de FRANCE.

. . . . . .

Que j'vons être ébahis
D'er' voir dessus la terre
Deux RaÏons du GRAND LOUIS
Qu'est fils du Tonnerre !
Si j'en étions trop fort éblouis
Je ferm'rons la paupière.

. . . . . .

Et vous, pensés-y Grivois
De Mélice Lorraine,
De clamer vivent' nos Rois
Lieurs ENFANS et la REINE
Et l'DAUPHIN si chrétien, si courtois,
Ainsi que sa DAUPHAINE.

. . . . . .

CHANSON DES GARDES DU CORPS

DE S. M. LE ROI DE POLOGNE A MESDAMES ADELAÏDE ET VICTOIRE A LEUR SECOND VOYAGE AUX EAUX DE PLOMBIÈRES LE 28 MAI 1762.

Sur l'air : *Tiens, voilà ma pipe.*

Triomphante Déesse, embouche ton clairon,
Étouffe les accents des Filles d'Apollon.
Tonne, éclate, il est temps, apprens à l'Univers
Que le Dieu des Soldats vaut bien le Dieu des Vers.

Bellone, à nous, Bellone, on petille, hâte-toi,
Viens prêter ton bruiant à nos Gardes du Roi
. . . . . .

Mars a dit : Dieu du Pinde, appelle tes enfans,
Qu'ils joignent au clairon leurs utiles accens.
Que la Race Roïale et ce couple adoré,
S'envole avec nos cœurs, à l'immortalité.

Ce vœu suprême est précédé d'ailleurs d'invocations à Boufflers, Mars et ses guerriers, Alcides belliqueux, Auguste et Titus, Jupin et Minerve.

Enfin, dans l'*Amour à Plombières,* sur l'air *de Port-Mahon,* Cupidon prend lui-même la parole et interpelle ainsi Vénus :

Ne faites plus la fière,
Des beautés vous disant la première.
Venés voir à Plombière
Deux merveilles des cieux de vos yeux.
J'ai fixé leurs appas,
Je n'en impose pas,
Tandis que je vous jure
Qu'avec vos attraits, votre ceinture,

Vous n'êtes que peinture
Près de ces deux Enfants, si charmans.
Adélaïde aimable
Est en tout point divine, adorable ;
Victoire redoutable,
Sçait relancer nos Dieux par ses yeux.

C'est le second voyage des Dames de France qui à deux reprises a attiré l'attention dans cette étude.

Le 11 juillet 1762, au château de Lunéville, la journée des fêtes offertes aux princesses au retour de Plombières s'était terminée par un brillant feu d'artifice. A 1 heure du matin, le feu éclata dans le pavillon chinois qu'une galerie réunissait au château, et endommagea gravement, après les avoir sérieusement menacés, trois immeubles voisins dont l'un était l'hôtel de Craon. Madame Victoire, réveillée, assista au sinistre. Stanislas ne l'apprit que le lendemain, et, répétant le mot de Charles III après l'incendie du Palais ducal de 1598, se borna à dire, en souriant, qu'il était bien aise que ce kiosque ne fût plus, parce qu'il en avait imaginé un bien plus beau (1).

Nous devions mentionner l'incendie du pavillon de Lunéville pour signaler, comme nous l'avons fait déjà pour l'incendie de l'Intendance, l'habileté de l'architecte Mique, à laquelle cette fois s'ajoutent sa hardiesse et son courage. Le futur commandant des pompiers de Nancy multipliait ses titres à diriger le corps que le Parlement et la Municipalité devaient

(1) DURIVAL, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 243.

créer après l'incendie de l'hôtel d'Alsace, du 17 octobre 1782.

Dans sa *Relation du second voyage de Mesdames de France en Lorraine en 1762* (Nancy, Hœner), Fillion de Charignan, écuyer, lieutenant des bas-officiers invalides de la Garde à pied du roi de Pologne, conte, en effet, en ces termes la conduite de Mique :

L'architecte du Roi, voyant que tous ses efforts seraient vains et qu'il lui était impossible de sauver ce bâtiment (le kiosque), tourna toutes ses vues sur ceux de la ville auxquels une galerie faisant corps avec ce pavillon était adossée ; il fit couper le plus promptement possible cette communication ; mais malgré toute sa diligence, il ne put empêcher le feu de gagner trois maisons voisines. Il s'était porté sur les toits pour être plus à même de faire changer la manœuvre suivant que les circonstances pourraient l'exiger ; il n'avait pas pris garde que le toit sur lequel il se trouvait venant à s'embraser ne lui laissait point de sortie parce qu'il était adossé à un bâtiment dont les murs faisaient un angle qui excédaient ce toit de plus de dix pieds : il se trouva réellement en danger ; cependant, malgré cette considération générale qui nous étourdit sur le péril des autres lorsque nous y sommes exposés nous-mêmes, il sauva la vie à un malheureux ouvrier à qui le toit venait de manquer sous les pieds et qui se tenait suspendu par sa hache au milieu des flammes qui l'eûssent bientôt dévoré (1).

L'accident de Lunéville inspira des mesures de précaution particulières pour l'illumination qui, quelques jours après, devait avoir lieu à Nancy lors d'une visite des princesses avant leur retour à Plombières

(1) Pp. 54 et 55.

pour une seconde saison. La fête de nuit, préparée par Mique, devait être et fut grandiose le soir du 19 juillet 1762; mille lampions et pots à feu ornaient et éclairaient les monuments de la place Royale, de la Carrière, et l'Intendance. Un orage, qui dura de 3 à 6 heures du soir, ne permit de les poser qu'à 7 heures : mais l'illumination n'était pas moins complète à 9 heures, moment prévu. Après un souper à l'Intendance où elles étaient arrivées à 8 heures et demie, Mesdames se promenèrent à pied avec la Cour sur la Carrière et la place Royale, et repartirent à 11 heures et demie pour la Malgrange, d'où elles retournèrent le lendemain soir à Lunéville.

L'avant-veille de cette fête, les mesures de précaution suivantes avaient été arrêtées :

PRÉCAUTIONS POUR LE JOUR DE L'ILLUMINATION

RÉSOLUES DANS L'ASSEMBLÉE DE L'HOTEL-DE-VILLE DU 17 JUILLET 1762

Place royale

M. Mique à l'Hôtel-de-Ville avec des ouvriers, Pierron et ses ouvriers, une pompe, 40 sceaux au comble et dans la cour.

A la Comédie : une pompe sous le péristile, 12 sceaux au comble, et des ouvriers sous la direction du sieur Thenon. De même pour la maison de M. Jaquet.

12 sceaux au comble à l'hôtel de Choiseuil et à l'hôtel des Fermes. M. François commandera les ouvriers de cette partie.

La Carrière

Au Palais : M. Poirot avec des ouvriers, 30 sceaux au comble, une pompe dans la cour.

A la Bourse : 20 sceaux au comble.

A l'Intendance : le sieur Liébault avec des ouvriers, 40 sceaux au comble, deux pompes dans la cour de l'Académie. Aux deux pavillons 12 sceaux à chacun, au comble.

M. Thenon donnera ordre pour mettre 25 doubles lampions sur la corniche de la face extérieure de la porte Saint-Nicolas à huit heures du soir. Et sur les deux corniches de la face intérieure le surplus des 80 lampions à dix heures du soir(1).

Ces dernières mesures concordaient avec l'entrée en ville des princesses, et leur départ pour coucher à la Malgrange.

La prévoyance a cette utilité, qu'elle ne remédie pas seulement aux événements, mais qu'elle les éloigne, semble-t-il. La soirée du 19 juillet 1762 s'acheva sans accident.

IV

La distribution, sur le territoire de la ville, des pompes et du matériel d'incendie était l'objet, de la part de l'administration, de mesures et de remaniements incessants. D'un autre côté, des spécialistes se préoccupaient sans relâche de perfectionnements au système des pompes à incendie.

Amateur de tous les engins mécaniques, obligeant même son Académie à les étudier, et à décerner des récompenses à leurs inventeurs, les œuvres de ceux-ci fussent-elles souvent de naïfs jouets, Stanislas encourageait les gens de métier à poursuivre des découvertes et à proposer des nouveautés.

(1) *A. M.*, AA. 18.

C'est au mouvement ainsi provoqué et entretenu, qu'il faut certainement rattacher les deux inventions, en 1764 et en 1766, de Poittevin, machiniste ordinaire du Roi de Pologne, et de Despoid, fondeur à Nancy.

Poittevin décrit la sienne dans un prospectus, qui mérite d'être textuellement reproduit (1).

AVIS AU PUBLIC

DESCRIPTION DES AVANTAGES DE NOUVELLES POMPES A FEU, INVENTÉES PAR POITEVIN, MACHINISTE ORDINAIRE DU ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR, ETC.

L'envie que le sieur Poitevin a toujours eu de pouvoir se rendre utile au public, par ses talens dans l'art mécanique, qu'il pratique depuis plus de vingt années, l'a déterminé à en appliquer les principes à une nouvelle construction de pompes à feu, qui peuvent être d'une grande utilité, pour empêcher l'agrandissement des accidents trop fréquens et imprévûs du feu, qui consume dans un instant les plus grans bâtimens, souvent faute d'une bonne manœuvre qu'il est presque impossible de faire avec les pompes ordinaires faites à balancier, par rapport aux personnes peu entendues qui s'y trouvent, et leur empressement tant de part que d'autre, les empêchent mutuellement de baisser suffisamment le balancier pour donner toute la tirée nécessaire aux pistons, ce qui occasionne une manœuvre sans effet, et l'on ne peut tirer tout le fruit possible de ces pompes, qu'ayant des gens un peu mécaniciens pour les faire manœuvrer; mais dans un incendie, l'on n'a pas le tems de faire le choix des personnes qui ont le plus d'entendement pour cela.

C'est sur ces défauts reconnus par l'expérience que le

(1) Collections de M. Lucien Wiéner, conservateur honoraire du Musée lorrain.

sus-dit sieur Poitevin s'est appliqué à les éviter, en supprimant le balancier, par la composition d'un mouvement moins embarassant avec deux manivelles à chacune desquelles deux hommes entendus ou non, suffisent pour faire manœuvrer la dite pompe avec tout le succès possible l'espace d'un quart d'heure sans trop se fatiguer; au bout de ce tems, quatre autres peuvent reprendre, alors les premiers pourront se reposer autant de tems qu'ils ont travaillés et alternativement de cette sorte, huit hommes suffiront pour manœuvrer une de ces pompes dans une incendie.

AVANTAGES DE CETTE NOUVELLE POMPE SUR LES ANCIENNES

PREMIER

En mettant des manivelles à la place du balancier, il faut nécessairement que les personnes qui manœuvrent, leur fassent faire le tour, ce qui suffit pour donner aux pistons toute la tirée qu'ils doivent avoir, et donner l'eau avec une abondance régulière; il n'en est pas de même avec le balancier, d'autant que les personnes qui se trouvent à chaque extrêmité, veuillent baisser dans le même tems, ou du moins faute d'entendement, l'un ne laise pas baisser l'autre autant qu'il serait nécessaire, qu'il en résulte de cette mauvaise manœuvre, que l'eau qui sort de l'ajoûtoir, n'étant pas forcée comme elle devroit être, elle ne s'élance pas si loin, et le choc en est moins violent.

II

La nouvelle pompe peut se manœuvrer, comme il a été dit ci-devant, avec quatre hommes, l'espace d'un quart d'heure, au lieu qu'aux anciennes, il en faut au moins quatre à chaque extrêmité du balancier; l'on veut donc remarquer, qu'à cette nouvelle construction l'on œconomise la moitié des personnes qui peuvent servir utilement à porter de l'eau, ou à donner d'autres secours, s'il est plus nécessaire.

III

Au lieu de deux cilindres qui se trouvent dans les anciennes pompes qui fournissent l'eau par un seul boyau de cuir, nous en avons trois dans cette nouvelle posée dans une caisse de même grandeur, dont les mesures et proportions de cette mécanique, sont gardées de telle sorte que la dite pompe fournit l'eau avec suffisance dans deux boyaux, au bout desquels, il y a un ajoûtoir de cuivre, par où l'eau sort en s'élançant au moins aussi loin que les anciennes pourroient faire. On peut voir par évidence, qu'une de ces pompes fournit autant d'eau que deux des autres, et en peut faire les mêmes fonctions dans un incendie.

IV

Une de ces anciennes pompes se vend six cents livres de France; cette nouvelle, quoique plus dispencieuse en matière et en main-d'œuvre, ne se vend pas davantage; on les laisse à ce même prix, afin de faire voir au public, que l'envie que l'auteur a de lui être utile, est guidé moins par l'intérêt, que par le plaisir qu'il prend à lui faire part de ses talens.

Le même auteur a aussi remarqué que la principale utilité des anciennes pompes ne consiste qu'à éteindre le feu extérieur, à moins que d'allonger en suffisance les boyaux de cuir, pour qu'ils puissent conduire l'eau dans les chambres ou cheminées s'il est nécessaire. Mais quand la maison est fort haute, l'exécution en devient difficile, et quelques fois impossible, par rapport aux différentes positions de l'incendie; afin de prévenir cet inconvénient inévitable, il a construit de petites pompes portatives, qui ne se vendent que trois cents livres de France et dont la manœuvre se fait par un balancier de fer appliqué à une crémaille, le tout est posé sur une espèce de petit char à deux roues, qu'un seul homme peut mener comme une

brouette, aussi loin qu'il est nécessaire, et au moyen de deux crochets, l'on peut séparer la dite pompe de son chariot, et deux hommes la peuvent transporter comme une malle dans toutes les chambres, cabinets, etc., d'une maison; l'on peut voir qu'elles sont fort utiles pour les feux intérieurs des cheminées ou autres, que l'on peut éteindre sans causer d'allarme, en mettant l'ajoûtoir de cuivre sous la cheminée ou autres parts si le feu y est, et le même homme qui la tient, faisant marcher la dite pompe, l'eau s'élance avec force, et dans un instant le feu sera éteint sans qu'il soit nécessaire de monter sur la toiture.

Il serait superflu de s'étendre davantage sur l'utilité de ces petites pompes, d'autant que le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, etc., toujours protecteur des arts et des talents, a bien voulu la faire graver dans un recueil de mécanique; d'ailleurs, M. le comte de Tressan, grand maréchal des logis de Sa Majesté, lieutenant général des armées du Roi Très Chrétien, gouverneur pour le Roi des ville et citadelle de Bitche, directeur de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Nancy et membre de toutes les académies de l'Europe, en a donné l'approbation ci-après :

SAVOIR :

Le sieur POITTEVIN, machiniste ordinaire de Sa Majesté, nous a fait voir une pompe, que deux hommes peuvent facilement porter et qui peut passer par un escalier de deux pieds de large; cette pompe au moyen d'un tuyau et d'un ajoûtoir élance l'eau à quarante pieds : elle est propre dans l'intérieur des bâtimens, pour éteindre le feu d'une cheminée ou des lambris embrasés, ou enfin des magasins; on dirige l'eau comme on veut, et cette eau va frapper avec violence la place où on veut la porter; cette pompe nous a parue très bonne, et propre à servir dans tous les lieux publics, et sur-tout dans les salles de specta-

cles où les décorations s'embrasent quelques fois; les pompes ordinairement déposés dans les Hôtels-de-ville n'étant bonnes que pour l'extérieur des bâtimens.

Signé : DE TRESSAN.

Vu permis d'imprimer, à Lunéville 9 janvier 1764.

Signé : VIOT.

Il convient de ne rien ajouter à la réclame de Poittevin, qui n'a rien oublié, ni la bienveillante attention du Roi, ni le certificat de M. le comte de Tressan, membre de toutes les académies d'Europe et directeur de l'Académie de Stanislas.

Pour Despoid, c'est l'Académie de Stanislas elle-même qui entre en scène. Despoid a proposé sa pompe au concours ouvert par elle pour un « prix des Arts », et il a les honneurs du rapport lu à la séance publique de l'Académie du 8 janvier 1767 (1).

M. de Solignac ouvre, en effet, cette séance par un discours dont les premières lignes indiquent le désir de l'Académie de voir ses prix disputés : « Messieurs, il me sera sans doute permis de renouveler ici les regrets que nous témoignâmes l'année dernière du peu d'empressement de nos concitoyens à courir dans la lice que nous ouvrons à leurs talens... »

Après le développement de cette pensée en nobles phrases, M. de Solignac expose que trois machines ont été présentées à l'Académie, que l'une a été

(1) *Procès-verbaux de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, t. IV, p. 260.

écartée et il passe, en ces termes, aux deux autres, et en premier lieu à la pompe de Despoid :

Il s'agit d'abord d'une pompe à incendie, dont l'auteur prétend : 1° qu'elle produit le plus grand effet possible; 2° qu'il a le premier imaginé d'appliquer à ces sortes de pompes un tuyau d'aspiration qui aille chercher l'eau immédiatement dans un réservoir, si l'on en rencontre quelqu'un à portée, et 3° d'avoir inventé un moyen simple et sûr d'élever perpendiculairement les pistons dans leur corps de pompe. Ces trois prétentions ont été soigneusement discutées.

Quant à la première, qui est celle de produire avec la pompe le plus grand effet possible, elle a été constatée par l'expérience qui en a été faite devant Nous, près d'une des fontaines de la place publique qui est sous nos yeux.

Mais l'invention du tuyau flexible d'aspiration appliqué à la machine n'a rien de neuf.

Le docteur Desaguillien donne à la fin du deuxième tome de sa *Phisique expérimentale,* la description d'une pompe à incendie, imaginée et exécutée par un nommé Richard Neusham, à laquelle cet artiste avait adapté un tuyau d'aspiration fait en cuir et parfaitement semblable à celui de la machine qu'on nous a présentée.

Pour ce qui est du moyen sûr d'élever perpendiculairement les pistons dans leur corps de pompe, nous avouons que notre artiste a mis en œuvre, pour produire cet effet, un moyen fort ingénieux, fort simple et très exact. Ce moyen consiste dans une roulette ou espèce de poulie placée entre deux jumelles horizontalement situées et faisant angles droits sur la verge du piston, avec laquelle elles sont soudées de manière à ne faire qu'une seule et même pièce.

Au moyen de cette addition, les pistons de la pompe en question donnent effectivement un coup plus long et plus efficace, ce qui produit aussi un courant d'eau plus uni-

forme, plus serré, plus abondant. Vous savez, Messieurs, que dans les pompes ordinaires les leviers donnent le mouvement aux pistons en décrivant par leur extrémité un arc de cercle, ce qui fait dévier plus ou moins la verge du piston, soit en montant, soit en descendant. Cette imperfection fait encore que les pistons se meuvent d'une vitesse inégale, le travail étant plus rude, les frottements plus considérables, le mouvement plus difficile au milieu du coup, ce qui arrive précisément lorsque la force des hommes qui servent la machine a le moins d'avantage. Cette pompe-ci n'a aucun de ces inconvénients. Elle évite de plus d'user promptement les pistons ainsi que les corps de pompe. Aussi a-t-elle mérité d'avoir une partie du prix des Arts, qu'elle eût remporté en entier, si le tuyau d'aspiration n'avait été imaginé par d'autres que l'artiste qui a voulu s'en faire honneur.

Sa machine ainsi consacrée, Despoid, lauréat de l'Académie de Stanislas, ne pouvait manquer de se la faire acheter par la ville. Et effectivement, aux pièces comptables de l'exercice 1771-1772, se trouve, sous la date du 17 décembre 1768, un mémoire de Despoid, ainsi intitulé :

Mémoire des ouvrages faits et fournis pour la construction d'une nouvelle pompe qui a été applaudie par l'Académie, et présentée à la Ville de Nancy par Jean-François Despoid, fondeur de cette ville[1].

Le mémoire comprend entre autres choses un chariot en bois de chêne et frêne à quatre roues, une caisse en menuiserie de chêne, goudronnée, un balancier avec ses mains de bois de frêne, indications qui

[1] *A. M.*, CC. 550-560.

complètent celles de M. de Solignac sur la constitution de la pompe. Il s'élève à 1 766ᶠ5, et porte au pied le règlement à 1 500 livres, signé par l'architecte Mique, inspecteur des bâtiments de la ville.

Despoid était devenu d'ailleurs le fournisseur de la ville ; aux pièces du même exercice, se trouvent, effectivement, deux autres mémoires de lui « pour diverses fournitures de pompes en remplacement de pompes usées », en 1771 et 1772 ; ils sont ordonnancés par Mique, pour deux pompes de 974 francs chacune, aux dates des 12 mars et 27 avril 1771. Ils indiquent que ces pompes comprennent un chariot à quatre roues, que leurs caisses sont en menuiserie de bois de chêne et leurs balanciers en bois(1).

Le 31 décembre 1772, Despoid fournit encore une pompe pour remplacer celle de 1768, au prix de 1 464 francs, et une autre de 1 012 francs(2).

Le matériel était ainsi, à ce moment, l'objet d'un important renouvellement dont Despoid obtint réellement l'entreprise, et la dut à la consécration donnée à son invention d'une nouvelle pompe par la Société royale des sciences et belles-lettres.

L'Académie reprend donc une tradition créée sous les auspices de son fondateur, en ouvrant ses *Mémoires* à l'étude d'une période de la lutte contre l'incendie à Nancy.

---

(1) *A. M.*, CC. 550-560.

(2) *A. M.*, CC. 550-560.

UN

HYDROGRAPHE FRANÇAIS

DU XVII^e^ SIÈCLE

LE P. FOURNIER

Par M. J. THOULET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

Le P. George Fournier naquit à Caen en 1595. Il commença par se livrer à l'étude du droit moins par goût que pour obéir à ses parents qui auraient désiré le voir se destiner au barreau ou à la magistrature, mais les grandes dispositions qu'il montrait pour la vie religieuse finirent par avoir raison de l'opposition de sa famille ; il put aborder les études théologiques, entrer au noviciat de Tournai en 1619, faire profession et devenir membre de la Compagnie de Jésus. Il enseigna pendant sept ans les belles-lettres et ensuite, s'adonnant plus spécialement aux sciences exactes, mathématiques et astronomie, il fut chargé pendant sept autres années de leur enseignement à ce même collège de Tournai. Il devint plus tard préfet des études

à Caen, mais le désir d'appliquer à un but pratique ses connaissances aussi variées que solides, le portèrent à solliciter de ses supérieurs l'autorisation de naviguer et dès qu'il l'eut obtenue, il embarqua comme aumônier. Il exerça aussi ces fonctions dans des hôpitaux à terre, car dans un passage de son *Hydrographie,* il fait allusion à son séjour, en 1641, à Aire, en cette qualité. Diverses campagnes à bord de bâtiments de la marine royale lui donnèrent une expérience complète des choses de la mer dont il chercha à faire profiter le public par la publication de divers ouvrages. Il travailla beaucoup et sut se faire une place parmi les principaux hommes de sciences français au seizième siècle, car Descartes le cite dans sa correspondance et probablement même lui écrivit directement; il existe de lui plusieurs traités relatifs à la navigation, aux mathématiques, à la géographie et même à l'art militaire; le dernier, une description de l'Asie, en latin, ne parut même qu'en 1656, quatre ans après la mort de l'auteur, à La Flèche, le 13 avril 1652 (1).

---

(1) Les principaux ouvrages du P. Fournier sont les suivants : *Commentaires géographiques.* Paris, 1642, in-12.

Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation. Paris, 1643, in-folio, chez Michel Soly, rüe Sainct Jacques, au Phœnix. — Nouvelle édition augmentée d'une instruction aux pilotes qui navigent autour de l'Écosse. *Ibid.,* 1667, in-folio.

Euclidis sex priores elementorum geometricorum Libri demonstrati. Ibid., 1644, in-12.

Geographica Orbis notitia per littora maris et ripas fluviorum. Ibid., 1648, in-16.

Traité des Fortifications ou Architecture militaire. Paris, 1649, in-12.

Asiæ nova descriptio, in quâ præter provinciarum situs et

L'ouvrage du P. Fournier dont nous nous occuperons particulièrement porte le titre de *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation, imprimée en 1643, à Paris, chez Michel Soly, rüe Sainct-Jacques, au Phœnix*. Le livre eut du succès, puisque vingt-quatre ans après, en 1667, il en fut fait une seconde édition « augmentée d'une instruction aux pilotes qui navigent autour de l'Écosse ». J'ai pu consulter la première édition ; la seconde édition, que je n'ai pas eue entre les mains, a donc paru quinze ans après la mort de l'auteur, ce qui ne semble pas être une garantie d'amélioration. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, la prétend « remplie de fautes d'impression et encore plus fâcheuse que la première » dont « la lecture serait, d'après lui, très dangereuse pour le vulgaire des marins ». Le jugement est plus que sévère et j'avoue n'en avoir pas réussi à découvrir les motifs (1). La

populorum mores, mira deteguntur et hactenus inedita. Paris, 1656, in-folio.

Voir pour plus de détails : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. Première partie, Bibliographie, par Carlos Sommervogel S. J. Nouvelle édition, Bruxelles et Paris, 1892, t. III, p. 909, art. *George Fournier*.

(1) J'ai consulté, pour cette étude, un volume du P. Fournier appartenant à la bibliothèque municipale de la ville de Dieppe et j'ai eu l'heureuse fortune de trouver le même ouvrage à la bibliothèque publique de Nancy. Bien que les deux volumes aient porté la même indication de première édition, la même date 1643 et le même nom de libraire, Michel Soly, il me semble qu'ils ne sont pas identiques. Alors que j'ai le souvenir de l'extrême correction du texte de l'exemplaire de Dieppe, j'ai au contraire trouvé d'assez nombreuses fautes dans celui de Nancy, ce qui justifierait en quelque mesure les critiques de Jal. En outre, la distribution des figures me paraît être différente. Peut-être

première édition est un volume in-folio de 922 pages en outre de la dédicace au Roi et d'une table alphabétique des matières; l'impression, quoique très serrée, est nette et facile à lire; les figures dans le texte sont assez peu nombreuses et ne se rapportent guère qu'à la géométrie et à la cartographie, mais elles sont bien exécutées et en nombre suffisant. Une seule planche hors texte, gravée sur cuivre, représente un vaisseau sous voiles dont les diverses parties, mâts, vergues, cordages, pavillons, portent leur nom inscrit; la figure est donc l'illustration partielle de « l'inventaire des mots et façons de parler dont on use sur mer ». Au total, l'ouvrage, dans le fond comme dans la forme, fait l'éloge du remarquable esprit méthodique de l'auteur; la division par livres et chapitres est aussi claire à l'œil qu'à l'intelligence, le style reste simple et concis et, quel que soit le sujet traité, quelques facilités qu'il puisse prêter aux digressions, l'auteur ne se laisse jamais entraîner plus loin qu'il n'est indispensable; il dit ce qu'il veut et doit dire et rien de plus; il demeure aussi maître de son sujet et de sa plume qu'il devait l'être de sa parole, car on voit qu'il possédait pleinement l'art et l'habitude de l'enseignement. Les fortes études littéraires qui jusqu'à ces derniers temps étaient considérées comme la base indispensable de toute éducation libérale, disposaient merveilleusement à la netteté dans la forme et dans l'expression, et, à son tour, celle-ci réagissait sur la netteté de la pensée et

---

s'agirait-il d'une contrefaçon. Comme je n'ai pu avoir les deux textes en même temps sous les yeux, je donne mon hypothèse pour ce qu'elle vaut; elle n'est qu'une simple impression.

la provoquait. S'il est vrai que « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement », on serait aussi justement en droit de retourner la phrase et d'affirmer que l'horreur presque instinctive pour les phrases impropres et mal écrites qu'éprouvent ceux qui sont devenus familiers avec les admirables modèles laissés par l'antiquité, oblige presque malgré soi à penser correctement. En lisant le P. Fournier, on retrouve la langue limpide, souple, serrée qu'emploie Pascal, aussi bien dans ses œuvres littéraires et philosophiques que dans ses mémoires scientifiques et dans les lettres où il traitait de questions de physique ou de mathématiques.

L'*Hydrographie* est une encyclopédie complète des choses de la mer; toutes les connaissances du temps y trouvent place : histoire, architecture navale, conduite du navire, astronomie, navigation, cartographie, mécanique, tactique navale, météorologie, rien n'est omis, pas mêmes certaines légendes de la mer, vraies ou fausses et plutôt fausses ou demi-fausses que vraies, mais alors courantes, et des considérations philosophiques originales sur le métier de marin où l'auteur défend les gens de mer et cherche à rehausser l'estime où mérite d'être tenue leur profession. Le chapitre intitulé : « Que c'est à tort qu'on estime les gens de mer demi-barbares, n'y ayant façon de vivre plus raisonnable et mieux policée », ne perd pas à être comparé à ce sermon du Petit Carême où Massillon traitait durement les militaires et, sans sortir de la marine, aux passages où Marsigli, entre le P. Fournier et Massillon, parlait des matelots comme de véritables brutes. Marsigli était un savant qui ne s'était servi

des marins que par occasion, pour le conduire sur la mer aux endroits où il désirait faire ses observations; au contraire, le P. Fournier avait réellement vécu de leur vie, au milieu d'eux; il les avait vus se livrer à leurs durs travaux; sa profession d'aumônier de vaisseau lui avait donné le loisir de bien pénétrer leur âme et par conséquent de les aimer; mieux que personne, il savait apprécier à quel dévouement, à quelle abnégation s'alliait leur rudesse; il connaissait ce que l'on pourrait appeler leur servitude et leur grandeur.

L'ouvrage est divisé en vingt livres subdivisés en chapitres portant chacun leur titre, de sorte qu'il est approprié aussi bien à ceux qui en voudraient entreprendre d'un bout à l'autre la lecture extrêmement intéressante et souvent même amusante, qu'à ceux qui, désireux d'un renseignement, sont heureux de le trouver sans peine, détaché de toute considération accessoire. Rien ne donnera une idée plus exacte de cette œuvre si pratique que de transcrire ici les titres des livres qui la composent. Le simple énoncé découvrira mieux que toute explication ce qu'était à cette époque l'ensemble des connaissances navales, y compris ce qui devait, environ un demi-siècle plus tard, devenir cette science de la mer, l'océanographie, que le génie de Marsigli allait coordonner et mettre sous forme de doctrine.

Livre I (31 chapitres). — De l'architecture navale.

Livre II (53 chapitres). — Des havres et ports de mer, de l'arsenal royal et de la façon de les bâtir, de les nettoyer et y conserver les vaisseaux.

Livre III. — De l'ordre qu'il faut tenir pour équiper un vaisseau de vivres, d'armes et d'hommes et du devoir en particulier de tous ceux de l'équipage.

Sommaire des choses auxquelles il faut prendre garde en tout embarquement.

Première partie (18 chapitres). — Des officiers nécessaires à une armée navale.

Deuxième partie (14 chapitres). — Des officiers nécessaires dans un vaisseau pour être bien policé.

Troisième partie (15 chapitres). — Des officiers nécessaires dans un vaisseau pour le conduire et gouverner.

Quatrième partie (11 chapitres).

Livre IV (10 chapitres). — De l'usage et bon emploi des vaisseaux.

(20 chapitres). — Du trafic.

Livre V (28 chapitres). — De ceux qui ont été les plus puissants sur mer et ont mieux cultivé l'art de naviguer soit en guerre, soit en paix.

Livre VI (47 chapitres). — Mémoires de la marine de France.

Livre VII (11 chapitres). — De l'amirauté de France.

Livre VIII (26 chapitres). — Des principes de l'art de naviguer et de la bonne conduite d'un navire.

Livre IX (31 chapitres). — Du flux et du reflux de la mer.

Livre X (29 chapitres). — Des instruments dont on se sert sur mer.

Livre XI (27 chapitres). — De la boussole et des vertus admirables de l'aimant.

Livre XII (36 chapitres). — De la longitude.

Livre XIII (17 chapitres). — De la latitude et des divers moyens de la connaître.

Livre XIV (35 chapitres). — Des cartes.

Livre XV (32 chapitres). — Des vents.

Livre XVI (27 chapitres). — De l'estime et du bon usage de la carte marine.

LIVRE XVII (27 chapitres). — Des forces mouvantes dont on se sert sur mer pour remuer les fardeaux.

LIVRE XVIII (18 chapitres). — De la charge et poids qu'on peut donner à un vaisseau.

LIVRE XIX (42 chapitres). — Entretiens de mer.

LIVRE XX (30 chapitres). — De la dévotion et piété des gens de mer.

Nous ne chercherons pas à rendre compte ici de l'ouvrage entier du savant jésuite; nous nous bornerons à recueillir ce qui s'y rapporte à la cartographie et à l'océanographie. On a vu, d'après les titres des livres de l'*Hydrographie,* que l'étude proprement dite de l'Océan n'y faisait pas le sujet de considérations spéciales et que l'on n'y soupçonnait ni son intérêt théorique ni son immense utilité pratique pour la navigation, objet même de l'enseignement du P. Fournier qui a disséminé ce qu'il savait dans les diverses parties de son ouvrage où nous les rechercherons. Comme on le fait d'ordinaire, l'océanographie sera considérée successivement en chacune de ses subdivisions : topographie, lithologie, chimie, physique, glaces et océanographie dynamique, vagues et courants.

L'auteur s'est assez peu préoccupé de chercher à savoir quelles étaient la profondeur ou la forme du relief du fond de l'Océan en haute mer. La question ne l'intéresse qu'au point de vue strictement pratique des atterrages. Il recommande en approchant des côtes de se servir de la sonde, qui indiquera les places où il convient le mieux de mouiller dans les rades et permettra de profiter des documents déjà existants en laissant reconnaître les emplacements indiqués pour y

jeter l'ancre. On emploiera une sonde constituée par une corde en chanvre soutenant un plomb en pyramide allongée et suiffé, dont l'examen, après qu'il aura touché le fond, renseignera en même temps que sur le brassiage, sur la nature pierreuse, sableuse ou vaseuse du fond. C'est la vieille méthode décrite par Hérodote dont faisaient usage les navires approchant des côtes basses et peu visibles de l'Égypte et qu'on retrouve citée dans le Nouveau Testament. Comme le P. Fournier se borne à indiquer que les sondages et l'entretien des sondes font partie des attributions du pilote, on conviendra que, depuis l'antiquité, le progrès a été peu marqué.

Il mentionne cependant certains cas où la sonde après 400 ou 500 brasses, manque d'atteindre le fond, ce qu'il explique par la profondeur de la mer qu'il admet sans peine dépasser cette mesure. En revanche, il nie que jamais la sonde puisse être naturellement arrêtée dans sa descente, puisque, affirme-t-il avec raison, aucune corde et, à plus forte raison, aucun plomb ne flottant sur l'eau, il est impossible, quelle que soit la longueur filée, que sa densité devienne jamais égale à celle de l'eau déplacée, condition indispensable pour que la sonde demeure immobile entre la surface et le fond. Le raisonnement, d'ailleurs excellent, ne tient pas compte du frottement et par suite conduit à une conclusion erronée, car il n'est que trop vrai que lorsque la profondeur dépasse une certaine limite, la sonde est réellement arrêtée et demeure entre deux eaux, malgré le poids du plomb devenu incapable de l'entraîner. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que l'on

a pu réussir à vaincre la difficulté en employant des fils métalliques.

Le P. Fournier cite, il est vrai, le flotteur libre inventé pour la troisième fois par l'architecte napolitain Léon-Batista Alberti, après l'avoir été d'abord par le cardinal Nicolas de Cusa qui vécut de 1401 à 1464 et ensuite, environ un siècle plus tard, par l'Allemand Puehler, et il en critique à juste titre l'usage en objectant l'agitation des couches profondes de la mer capables de provoquer le décrochage du poids avant la rencontre du fond, l'obligation d'arrêter le navire et « une infinité d'autres inconvénients ». Des deux raisons citées, l'une est fausse, l'autre est médiocre, mais, n'en déplaise à la philosophie, il arrive tout aussi souvent qu'une conclusion basée sur de mauvaises raisons soit exacte et qu'une conclusion erronée s'appuie sur d'excellentes raisons.

La nature même du sol sous-marin l'occupe encore moins ; la couleur du sable dans un lieu connu à l'avance confirme l'indication du brassiage pour un navire cherchant à atterrir et, contrairement à l'opinion de certains marins, « il serait impossible de se diriger sur mer en ne se guidant que sur la couleur du sable, puisque, dans tout l'Océan, à peine en trouve-t-on de cinq ou six couleurs différentes ». La lithologie sous-marine s'est perfectionnée depuis le dix-septième siècle !

La seule question que se pose le P. Fournier est relative à la superficie de l'Océan : il se demande laquelle l'emporte en dimension de la surface totale de la mer ou de celle des continents. Il consacre à cette étude un

chapitre entier et conclut formellement à la prédominance des terres sur les mers. Il base son opinion sur celle de Végèce, que l'on ne s'attendait guère à voir faire autorité en cette affaire, et ensuite, d'une façon beaucoup plus scientifique, sur des mesures directes prises par Alexandre Piccolomini à la surface d'un globe de trois pieds de diamètre. Après y avoir tracé les méridiens et les parallèles, il y avait reporté avec le plus grand soin, d'après les renseignements fournis par les meilleurs pilotes, l'ensemble des terres connues et avait ensuite exécuté une planimétrie complète des océans. On ne procède pas autrement aujourd'hui, mais la terre étant mieux connue, le résultat final est inverse et il est prouvé que les mers possèdent une superficie dépassant de plus du triple celle des continents. Le rapport exact, encore inconnu, le restera vraisemblablement longtemps, si même il devient jamais possible de l'évaluer, car les deux calottes polaires ne sont pas près d'être entièrement explorées. Sous l'épaisse croûte glacée qui les recouvre, il est bien difficile de savoir si le sous-sol est d'eau ou de terre.

Le livre VI de l'*Hydrographie,* consacré aux cartes géographiques et marines, est à lui seul un traité complet de cartographie écrit avec tant de méthode, de précision et de clarté, que la lecture en est rendue extrêmement facile. L'auteur se trouve sur son terrain; le sujet qu'il a professé lui est particulièrement familier. Tout professeur consciencieux est toujours à soi-même son meilleur élève et le P. Fournier se montre réellement un maître. Il serait à souhaiter que l'on possédât, en France, un traité élémentaire de carto-

graphie mis, bien entendu, au courant de ce qui s'est fait depuis le dix-septième siècle, ce qui n'est pas réellement aussi considérable qu'on serait porté à le croire, et rédigé à l'usage des lecteurs moyennement versés dans les sciences mathématiques et astronomiques. Mais avant d'exposer en détail ce qui concerne la cartographie dans l'œuvre du Père jésuite, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil en arrière et d'examiner quels étaient alors les besoins des marins à ce point de vue.

Pendant toute l'antiquité et une partie du Moyen Age, les navigateurs se bornèrent à suivre les côtes. La connaissance des courants côtiers éclaire d'une vive lumière l'histoire des navigations primitives des Phéniciens, Grecs, Égyptiens, Hébreux et autres. Lorsque, du continent, il fallait gagner des îles jamais très éloignées des terres surtout dans le bassin méditerranéen, quand par exception on ne les apercevait pas avant même d'avoir quitté le port, on partait en s'orientant sur les étoiles ou sur le soleil et l'on cinglait dans une direction que l'expérience avait enseignée. Souvent, à mi-route, on distinguait en même temps les hautes terres, du continent dont on s'éloignait et, en avant, celles vers lesquelles on se dirigeait. Si, au pis aller, il y avait un intervalle pendant lequel on ne voyait plus que le ciel et l'eau, il ne se prolongeait guère ; on conservait la route du mieux possible et, à supposer qu'involontairement on eût quelque peu obliqué, on rectifiait la direction aussitôt que les sommets élevés de l'île apparaissaient à l'horizon. Dans le cas d'une côte basse, comme celle d'Égypte, on jetait la

sonde ainsi que le raconte Hérodote et l'on se guidait d'après la profondeur et la nature du fond rapporté par le plomb. Le procédé n'a pas cessé d'être employé. Dans les Actes des Apôtres se lit le récit d'un atterrissage à l'île de Malte fait de cette façon par un bâtiment à bord duquel était embarqué saint Paul. Si, au lieu des cieux limpides de la Méditerranée, on naviguait au milieu des brumes, des tempêtes de neige et de pluie des régions septentrionales de l'Europe, et que des côtes découpées de la Norvège les Scandinaves avaient à gagner l'Islande, le Groënland, le Vinland qui était l'Amérique, le Helluland qui était le Labrador, le Markland qui était Terre-Neuve ou le Svalbard qui était le Spitzberg, ils étaient bien forcés d'affronter la haute mer, où ils étaient presque aussi perdus que des aveugles l'auraient été sur terre. L'expérience, la tradition leur avaient enseigné la direction et la durée moyenne, par journées, de la traversée entre le point de départ et celui d'arrivée ; ils faisaient de leur mieux et lorsqu'ils se jugeaient près du but de leur voyage, ils employaient le procédé qui avait servi au patriarche Noé et, à défaut de colombes, ils prenaient des corbeaux, plus abondants et plus faciles à distinguer sur le fond sombre du ciel. On lâchait l'oiseau qui s'élevait, apercevait la terre vers laquelle son instinct le guidait ; il s'y dirigeait à tire-d'aile et le bâtiment le suivait. S'il devenait nécessaire, on en lâchait un second, un troisième, de sorte que si la tempête était clémente et n'engloutissait pas les audacieux rois de mer, ils arrivaient là où ils avaient voulu arriver ou bien ailleurs. On s'explique pourquoi le corbeau était

l'oiseau sacré des Northmen et l'on comprend combien il est difficile d'identifier, d'après le texte des vieilles sagas, les terres découvertes par tel ou tel navigateur, le plus souvent contre son gré et parce qu'il avait été détourné de sa route par la tempête ou le brouillard.

L'appréciation des distances sur la mer se faisait cependant avec assez d'exactitude. Les marins y parvenaient par une longue habitude de la mer, grâce à une sorte de sens particulier dû au métier, évaluation subtile et inconsciente et pourtant étonnamment précise des mille et mille incidents d'une navigation, des variations du vent, des changements de vitesse du navire, de la poussée des vagues, de la houle et des courants qui, sans qu'on fût en possession d'un seul instrument de mesure pour en évaluer les effets, faisaient dévier de la direction initiale réglée d'après le soleil et les étoiles quand il y avait des étoiles et du soleil. Longtemps après que la boussole était en usage, on se servait encore, en Méditerranée, d'un appareil presque enfantin qui était déjà un perfectionnement et dont le P. Fournier donne une description et un dessin. C'était une boîte dans laquelle sous l'action de quatre ailettes que faisait tourner le même vent qui poussait le navire, un fil se déroulait d'une tige verticale pour s'enrouler sur une seconde tige parallèle. Le pilote, au gouvernail, plaçait la boîte près de lui; il regardait tourner le moulinet en même temps que s'écoulait le sable d'un sablier et il admettait que la distance parcourue était proportionnelle à la grosseur du peloton dévidé. Quand tout le fil était enroulé sur une tige, il transportait le moulinet sur l'autre tige et

l'enroulement avait lieu en sens inverse. Le loch n'avait été inventé par les Anglais qu'au début du dix-septième siècle et le P. Fournier, pour lequel l'instrument était nouveau et n'avait pas encore donné ses preuves, en jugeait assez défavorablement. En résumé, avec ces véritables jouets d'enfants, on parvenait à évaluer les distances parcourues avec une exactitude pratiquement suffisante, ainsi que le prouvent les anciens portulans où, pour des régions assez étendues, pour une mer entière, la forme des continents tracée d'après ces données est bien telle qu'on la connaît maintenant que leurs contours sont établis d'après les données les plus rigoureuses de la science et avec les instruments les plus perfectionnés. Le proverbe a raison : les bons ouvriers font les bons outils et, sans se laisser aller à entamer une dissertation sur les dangers d'instruments trop parfaits, involontairement on en vient à se rappeler un mot profond de Renan : « J'ai su admirablement le latin, parce que j'eus l'heureuse fortune de l'apprendre dans des livres mal faits. »

Si encore on avait possédé des cartes ! On avait essayé depuis longtemps d'en dresser et les premières dataient des Grecs. On a prétendu que l'outre où, d'après Homère, Éole avait renfermé les vents, était une carte possédée par Ulysse. Ces documents si indispensables allèrent en se perfectionnant, mais ils ne pouvaient être réellement établis sur des bases exactes que lorsque l'on saurait mesurer les coordonnées géographiques d'un lieu quelconque, sa latitude et sa longitude et ensuite les figurer graphiquement. Il convenait, après avoir été en état de déterminer la

latitude et la longitude d'un lieu, de représenter une série de points ainsi relevés situés sur le bord de la mer de manière, en les joignant par un trait continu, à représenter ainsi le rivage jalonné par eux, l'ensemble de ces côtes maritimes donnant la configuration du continent et, du même coup, celle de l'Océan lui-même. Le P. Fournier expose successivement les diverses périodes de ce travail. Il décrit d'abord en détail les instruments de navigation : l'astrolabe, l'anneau gradué, le quart astronomique, l'arbalète ancien bâton de Jacob, le bâton astronomique, l'hémisphère nautique, la lunette d'approche, le nocturlabe et surtout la boussole. Il consacre ensuite un livre entier à la mesure des coordonnées destinées à fixer la position d'un lieu sur le globe et sur la carte, ainsi qu'à guider en haute mer le navire dans sa route.

L'évaluation d'une latitude ne présente pas de difficulté réelle; il suffit de mesurer la hauteur du pôle, ce qui se fait encore plus commodément à la mer où l'horizon offre un repère assuré, qu'à terre. Déjà Pythéas, trois cents ans avant l'ère chrétienne, rien qu'à l'aide du gnomon, avait obtenu la latitude de Massilia avec une approximation de quinze minutes d'arc seulement, résultat qui excite, à juste titre, l'étonnement et l'admiration de nos astronomes modernes. Cette facilité de mesure faisait donc de la latitude la véritable donnée précise de la navigation et de la cartographie.

Il en était autrement de la longitude. Le P. Fournier énumère dix méthodes plus ou moins exactes pour la déterminer. Les unes sont purement astronomiques, « par deux éclipses de lune, par une seule observation

d'éclipse lorsqu'on a des tables bien calculées, par la conjonction qui se fera de la lune avec les autres planètes et avec les autres étoiles fixes, par la connaissance du vrai lieu de la lune à une heure donnée, par le moyen de la lune passant par le méridien avec quelque étoile fixe, par la lune et les satellites de Jupiter ». D'autres procédés sont encore ajoutés : « par la variation de l'aimant, par les horloges et autres machines, et enfin par l'angle de position ». Sa description terminée, il se livre à une critique très juste de la valeur de ces diverses méthodes et se résume en montrant que celles purement astronomiques, malgré leur rigueur théorique, ne sont pas à conseiller, tant à cause des défectuosités matérielles des instruments servant aux mesures que par suite du manque de tables calculées avec la précision désirable ; il admet en conséquence que, malgré ses défauts qu'il ne se dissimule pas, le procédé le plus pratique est encore, pour des marins, celui des montres ou horloges. C'est le moyen dont on se sert aujourd'hui, mais qui oserait comparer une montre du temps de Louis XIII à nos chronomètres marins actuels ? Quelle admiration aurait éprouvée le savant Père jésuite, à en tenir un entre ses mains, lui qui « doutait si un démon pourrait faire une horloge si juste qu'il serait nécessaire pour une telle opération ». Que penser aussi de ces navigateurs qui, dès les débuts de la navigation hauturière, vers la seconde moitié du quinzième siècle, osaient se lancer en haute mer et, sans presque aucune autre défense que leur hardiesse, leur indomptable et merveilleuse habileté pratique, livraient leur vie aux terribles dan-

gers de l'Océan? Quoi qu'il en soit, on comprend qu'avec des instruments aussi grossiers il n'y avait à accorder qu'une très médiocre confiance à la valeur trouvée pour une longitude.

Un dernier moyen de fixer la position, le plus simple de tous, est l' « estime », c'est-à-dire l'évaluation en temps ou en longueur de la distance parcourue entre le point de départ et le point d'arrivée, par le navire dans la direction donnée par la boussole. On sait comment cette distance se mesurait, avec le moulinet et mieux encore de la façon si bien exprimée par le mot : à l'estime.

Les coordonnées d'un lieu étant connues, il s'agit de les reporter graphiquement et, à ce propos, le P. Fournier commence l'exposé des procédés cartographiques.

Puisque la terre est sphérique, on peut d'abord marquer chacun des lieux ainsi déterminés sur un globe de bois ou de carton, image réduite du globe terrestre, après y avoir préalablement tracé comme canevas, de 10 en 10 degrés par exemple, ou à intervalles plus rapprochés si les dimensions le permettent, la série des méridiens figurés par des grands cercles équidistants passant par l'axe polaire et celle des parallèles représentés par des petits cercles diminuant de diamètre depuis l'équateur jusqu'aux pôles où ils se réduisent à un point. Sur ces globes, la distance entre deux localités quelconques est exactement proportionnelle à celle qui les sépare en réalité sur la terre ; malheureusement ils sont d'un prix élevé et d'un maniement incommode, même si leurs dimensions sont

réduites, ce qui d'ailleurs diminue beaucoup leur précision. A bord d'un navire où la place manque toujours, ils sont donc inutilisables, de manière que l'on est amené à essayer de représenter la surface terrestre tout entière ou en partie sur une feuille de parchemin ou de papier plane et par conséquent facile à empiler sur d'autres feuilles semblables. La carte géographique à laquelle on est amené offre pourtant l'inconvénient capital de ne pouvoir fournir une figuration exacte de la réalité, puisque, la terre étant une sphère, sa surface n'est pas développable ou, en d'autres termes, n'est pas applicable sur un plan. Les déformations sont donc inévitables et la distance séparant deux localités non seulement n'est pas proportionnelle à celle qui les sépare véritablement, mais encore la différence varie en divers points d'une même carte. « Ni les cartes géographiques ni les hydrographiques, dit le P. Fournier, ne représentent au naturel le monde tel qu'il est, puisqu'il est impossible qu'une chose plate puisse ressembler à un globe. » L'avantage du maniement commode l'emporte et il devient d'autant plus nécessaire de réduire au minimum la déformation.

Il y a deux sortes de cartes : les cartes géographiques sont « le globe vu d'un œil placé en un point quelconque de l'espace, ou bien le globe ou une partie du globe projetée sur un miroir, et dans chacun de ces cas les méridiens et les parallèles terrestres, qui sont des circonférences, sont projetés suivant des lignes courbes ». Les cartes marines sont assujetties à une loi quelconque, « à une certaine et réglée proportion des parties entre elles et telle que les méridiens et les

parallèles soient figurés par des lignes droites pour la plus grande simplicité des opérations à effectuer géométriquement par les marins, gens sans grande éducation scientifique — c'est le P. Fournier qui parle — soit pour y marquer la représentation d'un lieu nouveau, soit pour se reconnaître et savoir la direction à suivre en pleine mer pour se rendre d'un lieu déterminé à un autre lieu déterminé ».

Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur les divers modes de projection des cartes géographiques que le P. Fournier décrit en détail. Il montre que le choix de celle à adopter pour la représentation d'une contrée n'est pas indifférent, qu'il dépend de la forme même du pays et, comme exemples, il montre celles qui conviennent particulièrement pour une carte de l'Afrique, ou bien d'Europe, des régions polaires ou « de quelqu'autre royaume ». Chemin faisant, il enseigne la façon d'exécuter les levers topographiques à la boussole, les vues de côtes par relèvements et même il indique, pour faciliter les croquis d'après nature si précieux aux navigateurs, le procédé à l'aide d'une vitre carroyée, que Léonard de Vinci avait imaginé au siècle précédent.

L'inventeur des cartes hydrographiques serait le prince Henri le Navigateur (1), fils du roi Jean de

(1) Les historiens modernes de la géographie et en particulier Jomard, ont enlevé au prince Henri de Portugal (1438) la gloire d'avoir le premier établi des cartes marines d'après le mode de projection plate carrée. Elle était connue des navigateurs génois au commencement du quatorzième siècle. Les cartes les plus célèbres qui nous sont parvenues de cette époque sont l'atlas de Petrus Visconti, de Gênes (1318) [1311 d'après Murray], les

Portugal, qui, dans son observatoire de Sagres, près de Lisbonne, eut l'idée de tracer des cartes dont le canevas, afin de supprimer les lignes courbes des cartes géographiques proprement dites et, « pour être plus commodes au commun des mariniers », était constitué par un réseau de méridiens et de parallèles en lignes droites perpendiculaires entre elles et formant des carrés égaux. Le P. Fournier les désigne sous le nom de « cartes communes ». Elles conduisent à une déformation considérable des continents, qui ne sont à peu près conformes à la réalité que dans les régions équatoriales, et ces déformations s'accumulent de plus en plus à mesure que l'on se rapproche du pôle.

La seconde catégorie est celle des cartes dressées par latitudes et routes sans avoir égard aux longitudes. Elles sont peu avantageuses, « ceux qui les font ne

---

cartes de Marin Sanuto (1321), l'atlas anonyme de 1351 de la bibliothèque Laurentienne de Florence, l'atlas catalan de 1375, l'atlas vénitien de 1384, etc. Les projections cylindriques seraient les plus anciennes de toutes ; elles remonteraient à Anaximandre (550 ans environ avant J.-C.) et auraient servi ensuite à Hécatée, Dicéarque, Ératosthène, Agrippa, Strabon, Marin de Tyr et Ptolémée. Quant aux cartes que le P. Fournier nomme réduites et dont il attribue l'invention à Le Vasseur, « mort il y a peu d'années », il faut remarquer que l'*Hydrographie* ayant été publiée en 1643, les travaux de Le Vasseur dateraient des premières années du dix-septième siècle ; or, Gérard Mercator avait employé la projection cylindrique à latitudes croissantes pour sa grande mappemonde publiée à Duysbourg en 1569. Les Anglais avaient aussi à tort attribué leur découverte à leur compatriote Edward Wright en 1589.

(Voir A. Germain, *Traité des projections des Cartes géographiques, représentation plane de la sphère et du sphéroïde.*)

mettent un lieu ni en sa vraie longitude ni latitude et cette façon de naviger ne vaut rien qu'ès petites navigations comme celles de la Méditerranée, où il ne se passe jamais vingt-quatre heures sans qu'on ne voie terre et en si petites distances, l'erreur n'est sensible sur mer ».

Pour établir ces cartes, on trace les parallèles ainsi qu'il sera dit pour les cartes de la troisième catégorie. On pointe alors chaque port sur une parallèle à l'équateur correspondant à sa latitude mesurée et le long duquel on le déplace jusqu'à ce qu'il se trouve, relativement à un autre port pris comme origine, à la fois dans le rhumb de la boussole joignant ces deux ports et à une distance proportionnelle à celle qui les sépare sur le globe, telle qu'elle a été évaluée sur mer par les meilleurs pilotes. On juge par ces explications de l'énorme incertitude avec laquelle on naviguait et des dangers provenant d'erreurs de routes auxquels on n'échappait qu'à force de courage et d'habileté. Malgré leurs défauts, les cartes hydrographiques rendaient d'immenses services ; elles constituaient un progrès considérable relativement à l'ancienne manière de voyager sur mer en côtoyant les rivages ou en lâchant des corbeaux et l'on s'explique les titres retentissants de Miroir et Flambeau de la navigation, Colonne flamboyante et autres que l'on donnait par reconnaissance à ces recueils de portulans, œuvres des Guérard, Lucas Chartier, Jacques Colon, Blau et quelques autres cités par Fournier.

La troisième catégorie est celle des « cartes réduites » dont la découverte est due au Dieppois Le Vasseur.

Les méridiens y sont tracés par lignes droites verticales parallèles, espacées les unes des autres d'un nombre rond de degrés, en général, au temps de Fournier, de 10 degrés valant à l'équateur 200 lieues de France ou 71 1/2 lieues espagnoles, d'usage fréquent en Normandie et en Bretagne. Quant aux parallèles représentés par des lignes droites perpendiculaires aux premières, leurs intervalles entre l'équateur et le pôle croissent comme les sécantes du nombre de degrés de latitude, de sorte que, grandissant à mesure qu'ils s'éloignent de l'équateur, ils corrigent par une augmentation de hauteur, la déformation produite en largeur par l'écartement des intervalles compris entre les méridiens. Ceux-ci, du haut en bas de la carte, restent toujours également distants les uns des autres, tandis que les espaces correspondants, sur le globe terrestre, diminuent de plus en plus, puisque les cercles de latitude, de plus en plus petits, finissent par devenir nuls au pôle même. Sur ces cartes, les distances d'un lieu à un autre, proportionnellement variables selon leur situation, sont corrigées au moyen d'échelles dessinées en divers points et que le P. Fournier indique la manière d'exécuter graphiquement à l'aide de procédés très simples ne nécessitant d'autres connaissances que celles de la géométrie élémentaire.

L'inventeur des cartes réduites est « un nommé Le Vasseur qui en a enseigné la pratique à nos Français. Cet homme, natif de Dieppe, quoique tisserand en son bas âge, ayant eu quelque instruction d'un nommé Cossin, homme fort ingénieux et qui avait une excellente main et vu les mémoires de certains prêtres

d'Arques, bourg près deDieppe, qui étaient excellents géographes dont l'un se nommait des Celiers et l'autre Breton, a si bien su ménager le peu de lumière qu'il a reçu d'eux qu'à force d'esprit et de travail continu il est arrivé à tel point qu'il a été admiré de plusieurs. Il est mort à Rouen il y a peu d'années. Cet homme ayant mis en état ce que Frison et autres anciens en avaient dit, nos matelots s'y sont tellement affectionnés que les mieux entendus ne se servent point d'autres. Vous les connaîtrez en ce que les degrés des méridiens y sont inégaux, croissant toujours à proportion qu'ils s'éloignent de l'Équateur. »

Guillaume Le Vasseur ne fut d'ailleurs pas le seul cartographe dieppois. Cette ville en eut plusieurs autres et ce n'est pas sans raison qu'Élisée Reclus prétend qu'elle est « une des cités saintes de la géographie ». Elle a en outre la gloire d'être la première en Europe où l'hydrographie ait eu une chaire officielle. Grâce au P. Fournier et aussi à Desmarquets, l'auteur anonyme des *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe,* on est même en état de rétablir la liste continue de ces professeurs.

Le premier est ce prêtre d'Arques, Pierre Descaliers ou Desceliers qui, dans la première moitié du seizième siècle, enseignait à Dieppe l'hydrographie, c'est-à-dire les principes de la navigation hauturière et, de 1543 à 1553, dressa plusieurs planisphères dont certains avaient plus de 3 mètres de surface. Il eut pour successeur « le sieur Presot ou Prescot surnommé le Sçavant qui, lui aussi, excellait dans la pratique des globes ». Après lui vint Jean Cossin qu'une similitude

de nom semble avoir fait confondre avec le navigateur Jean Cousin, également dieppois, antérieur d'au moins un demi-siècle. Leur successeur, un ancien marin, le capitaine Jean Guérard, adressa en 1615 un travail où il exposait les principes de l'hydrographie à l'amiral Henri de Montmorency qui l'en récompensa par « une commission de professeur d'hydrographie ». « Il a été le premier de l'Europe, dit le P. Fournier, qui ait possédé ce titre, lequel fait d'autant plus d'honneur à sa mémoire qu'il était épuré de tout motif lucratif et qu'il n'avait que la décoration d'être utile à ses concitoyens. » Il en avait été de même de « ses prédécesseurs dans l'enseignement de l'hydrographie, qui s'étaient tous dévoués à la tâche de former et instruire des élèves pour la marine dieppoise ; ils n'en exigèrent ni n'en tirèrent d'autre récompense que celle qui flatte les grandes âmes : savoir le plaisir d'être utile à son pays et d'avoir droit à la reconnaissance des cœurs vraiment citoyens ». Alors le gouvernement français ne se doutait seulement pas qu'il pût y avoir une « science qui apprît à connaître l'endroit où l'on était, au milieu des mers les plus éloignées, aussi surement que l'on connaissait celui où l'on était quand on voyageait par terre ».

Jean Guérard eut pour successeur Jean Dupont, après la mort duquel la chaire resta vacante pendant quatorze ou quinze ans. Elle fut réoccupée par Jean Caudron, prêtre, né à Dieppe, qui entreprit à ses frais la réfection des cartes des côtes de France et d'Espagne et périt à bord du navire où il exécutait son travail. Après lui vint son frère, Caudron le Cadet,

puis Guillaume Denys, de Dieppe, qui, à la suite de la publication, en 1669, de ses *Tables des déclinaisons du Soleil et des Étoiles,* reçut du duc de Vendôme, surintendant de la navigation de France, et de Colbert, une gratification du Roi de 600 livres et, l'année suivante, en 1670, confirmation de l'établissement de la chaire royale de « professeur en hydrographie » avec appointements de 1 200 francs. Depuis près de deux siècles, cet enseignement n'a donc fonctionné que grâce au dévouement et au désintéressement de simples particuliers.

Après Guillaume Denys, qui écrivit aussi un *Traité sur les latitudes* et un autre sur les *Variations de l'aiguille aimantée,* la chaire fut occupée successivement par le sieur Le Cordier, du Havre, auteur de l'*Instruction des Pilotes* et de la *Pratique de la navigation*, ainsi que d'une carte des côtes de France depuis Calais jusqu'à Bordeaux; en 1709, par son frère, le sieur Le Cordier, prêtre; enfin par le sieur Fouray, qui en était le titulaire en 1785 (1).

Que l'on nous pardonne cette digression dans laquelle nous n'avons pas cité plusieurs cartographes dieppois, auteurs de cartes ou de planisphères-portulans : Nicolas Desliens, Jean Roze, Jacques de Vau de Claye et d'autres encore. On trouve si rarement en France la justice à laquelle auraient tant de droits ceux qui ont consacré leurs veilles aux choses de la

(1) Il semble assez étonnant qu'alors que de 1613 à 1709 Desmarquets cite cinq titulaires, non compris une vacance de chaire de quatorze ou quinze ans, il n'en indique que trois pendant la durée presque entière du dix-septième siècle.

mer, qu'il en coûte de manquer une occasion de rendre un hommage mérité à ces inlassables dévouements et d'applaudir aux trop rares efforts des gouvernements pour les seconder. Les Français semblent décidément, pris dans leur ensemble, avoir hérité de leurs aïeux romains un peu de cette horreur de la mer si caractéristique en eux.

Abordons maintenant l'examen de ce qui, dans le P. Fournier, touche spécialement à l'océanographie. Ainsi qu'on l'a remarqué, cette science ne devait être fondée qu'une cinquantaine d'années plus tard, par Marsigli, en sorte que dans l'ouvrage analysé en ce moment, on en est réduit à rechercher les indications éparses dans les divers chapitres susceptibles de se rapporter aux différentes branches de la science de la mer telle qu'elle existe actuellement : lithologie, propriétés chimiques, physiques et dynamiques de l'Océan.

Dans l'*Hydrographie* on ne trouve presque aucun détail relatif à la nature variée du fond. Une seule fois, l'auteur semble regretter que le sol sous-marin soit si peu différent, car, ajoute-t-il, « s'il en était autrement, l'entrée des rades en serait grandement facilitée aux marins ». Il cite cependant les fonds rocheux, sableux ou vaseux plus ou moins propres à la tenue des ancres dans les mouillages et il leur attribue aussi une certaine influence sur la coloration de la mer.

La chimie n'existait pas encore à cette époque, pas plus, d'ailleurs, qu'un demi-siècle plus tard, alors que Marsigli, après tant d'autres, après Boyle qui en avait fait l'objet d'un traité spécial, cherchait avec tant de peine et si peu de succès les causes de la salure de la

mer. La question s'imposait trop pour que le P. Fournier se crût permis de la passer sous silence. Il l'aborde franchement et, quoique ses conclusions soient inexactes, il a du moins le mérite de donner les motifs de son opinion. Pour lui, la question est double : pourquoi la mer est-elle salée et ensuite, les eaux du fond sont-elles douces ou salées commes celles de la surface?

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, il commence par invoquer Aristote et, d'accord avec lui, il admet que « le soleil attire du fond de la mer quantité d'exhalaisons grossières et de vapeurs qui se mêlent et qu'il cuit au voisinage de la surface ». Grâce à Aristote, l'explication est trouvée et comme il arrive à peu près toujours lorsque Aristote a parlé de science, l'explication est absurde. Fournier a suivi son temps et il a pensé conformément au maître incontesté dont l'influence en matière scientifique a si lourdement et si longtemps pesé sur l'esprit humain. Quelle prodigieuse indépendance d'esprit n'a-t-il pas fallu à Bacon et à Boyle pour oser secouer ce joug écrasant des mots sur les faits, protester et faire entendre la voix du bon sens, toujours si longue à être entendue! Néanmoins, ce tribut payé inconsciemment peut-être à la tradition, Fournier fait preuve d'originalité, car il cherche à vérifier l'opinion qu'il vient d'énoncer, à la corroborer au moins par des analogies et il y a lieu de lui tenir compte de ne pas se borner à répéter docilement les paroles magistrales. « En effet, dit-il, les choses brûlées donnent un goût salé » et pour preuve il cite la lessive qui provient des cendres et qui, évaporée, laisse des sels, les « humeurs adustes du corps humain

telles que l'urine et l'eau de mer elle-même qui par évaporation abandonne un résidu salin ». Il se borne à mentionner aussi, quoique sans la discuter, l'opinion plus chrétienne que scientifique de Bodin attribuant « la salure de la mer à Dieu qui a voulu qu'il en fût ainsi afin que les plantes et les animaux eussent une espèce de sel pour les préserver de la pourriture ». Bernardin de Saint-Pierre était coutumier d'explications du même genre, seulement il se servait du mot « nature ». Fournier se montrait moins réservé à l'égard de Cardan qui supposait l'existence de montagnes de sel au fond de la mer et il lui objectait avec raison qu' « il était impossible que ces montagnes, quelque grandes qu'elles aient été, eussent pu suffire à saler la mer depuis le commencement du monde ».

Ailleurs, le savant père jésuite remarque que l'eau de mer est impropre à éteindre le feu « à cause de la graisse et salure qu'elle contient ». Ceci est une explication que l'on se risquerait volontiers à appeler aristotélique, car le moindre essai aurait démontré la fausseté du fait lui-même. N'est-il pas curieux cependant de trouver déjà cette distinction entre le sel proprement dit et cette « graisse de la mer » dont la recherche infructueuse, quoique conduite aussi logiquement qu'habilement, devait tant préoccuper Marsigli. On sait maintenant qu'il s'agit des sels magnésiens et de la matière organique en dissolution dans l'eau de l'Océan à laquelle, même de nos jours, on n'a pas accordé toute l'attention qu'elle mérite, car elle joue un rôle capital dans l'économie de la nature et constitue, par les réactions qu'elle provoque sur les

sels dissous, le passage de la matière organique à la matière inorganique, celui de l'être vivant à la roche.

Le P. Fournier mentionne, d'après Solin, une opinion qui se retrouvera dans Marsigli : « L'eau de la mer coulée parmi de l'argile en devient douce et l'on a trouvé par expérience qu'en la faisant couler diverses fois à travers du même sable de torrent, elle perd sa salure. » Plus loin il parle aussi d'un vase en terre bouché avec de la cire qui, descendu à une certaine profondeur dans la mer, se remplit d'eau douce ayant filtré à travers les pores de la poterie et qui s'est dessalée au passage. J'ignore où a pu naître cette double légende et je m'étonne qu'elle ait été reprise par Marsigli, beaucoup meilleur physicien que le P. Fournier, qui, du reste, n'avait jamais prétendu l'être. L'auteur de l'*Histoire physique de la mer,* qui fut le créateur de l'océanographie, décrit l'expérience en détail et en donne même une figure représentant une suite de récipients disposés en cascade les uns au-dessus des autres, remplis de sable et dans chacun desquels descend successivement l'eau arrivant du haut. En opérant rigoureusement comme il est indiqué, on ne recueillera certainement pas d'eau douce au bas de la colonne et de plus, l'expérience ayant lieu à l'air libre, il est évident qu'après passage sur le sable, une portion, si petite qu'elle soit, se sera évaporée et, par conséquent, le reste aura plutôt augmenté de salure. Quant au vase de terre vide et fermé avec de la cire, à peine serait-il immergé à une certaine profondeur qu'il serait brisé par la pression ou bien son bouchon recouvert de cire ou uniquement fait de cire serait

enfoncé, de sorte que le vase reviendrait plein d'eau salée. A la rigueur, on pourrait l'enfoncer assez peu pour qu'il ne soit pas brisé, mais, même dans ces conditions, il est permis de douter de la réussite de l'expérience. Il est peu d'expéditions océanographiques où l'on ne se soit pas amusé à attacher au plomb de sonde ou au câble de la drague, une bouteille bouchée, remplie de vin, qui ne manquait pas de remonter — quand elle remontait — remplie d'un liquide très rafraîchi et absolument imbuvable, tant il est mélangé d'eau de mer. Peut-être existe-t-il un peu de vérité dans la légende ; il se fait réellement une dessalure de l'eau par suite de l'attraction exercée par les corps solides — en l'espèce, le sable, — sur les corps solides en dissolution dans un liquide — en l'espèce, le sel dissous dans l'eau de mer. L'expérience est délicate, l'attraction étant très faible ; son effet est encore diminué par l'évaporation, quelque réduite qu'elle soit, et, au total, elle serait fort loin de remplacer la distillation pour fournir d'eau douce un bâtiment accomplissant une longue navigation.

Le P. Fournier admet que l'eau du fond de la mer est douce et il appuie son opinion sur un curieux mélange de raisons théoriques inexactes, puisque, à son époque, la chimie n'était pas née et la physique l'était à peine, et de faits expérimentaux exacts mal interprétés et d'ailleurs presque dédaignés à cause de l'esprit dogmatique et philosophique alors ambiant. Combien a-t-il fallu de temps pour que l'homme se décidât à croire aux faits avant de croire aux raisonnements !

l'eau de fontaine ». Dans les explications qu'il va donner du phénomène qui est vrai parce que tout liquide possède un indice de réfraction plus élevé lorsqu'il contient un sel en dissolution que lorsqu'il est pur, il va confondre la transparence et la couleur sans réussir à faire la part de chacune de ces deux propriétés dans ses effets et ses causes. Jamais cependant il n'approche davantage de la vérité, quoique sans l'atteindre. On est bien alors à l'époque où Huyghens et Descartes faisaient accomplir de si grands progrès à l'optique.

Pour le P. Fournier, l'eau de mer, quoique pesante, paraît plus claire « parce qu'étant plus profonde, elle est plus pure et moins mêlée de terre que celle des rivières coulant sur le sol », et en outre parce qu'elle est « plus homogène et que plus un corps est homogène et plus il paraît clair ». Pour expliquer ce qu'il entend par le mot *homogène,* il cite le cristal. On croirait qu'il a un soupçon du rôle de l'indice de réfraction. Il est évident que la profondeur du fond qui correspond presque toujours à l'éloignement de la côte, possède une influence importante sur la transparence et la couleur sans en être la seule cause. On retrouve de nouveau la notion vague de l'indice de réfraction dans le chapitre portant pour titre : « Pourquoi un peu d'écume de mer termine davantage la vue et arrête plus les rayons du soleil que ne fera une pique d'eau ». Le phénomène est dû aux réflexions et réfractions successives de la lumière solaire sur les multiples surfaces des bulles d'écume, « tandis qu'une eau profonde de deux ou trois piques n'ayant qu'une

surface est pénétrée facilement par les rayons solaires ». Un physicien moderne ne parlerait pas autrement.

La transparence et la couleur de la mer dépendent de la profondeur pour deux motifs : l'un est que les sédiments se déposent mieux dans une eau profonde que dans une eau en couche peu épaisse, où le fond voisin de la surface est plus aisément remué par l'agitation des vagues. Le second est que « plus elle est creuse, plus elle doit paraître noire, parce que plus une chose reçoit de lumière, plus elle nous paraît blanche ». La transparence et la couleur sont ici confondues. L'un des chapitres de l'*Hydrographie* est intitulé : « Pourquoi il y a des mers desquelles l'eau paraît noire, blanche ou d'autres couleurs » et il commence par la remarque que « nulle part l'eau n'est claire comme à Ternate ». Mais aussitôt l'auteur revient à la couleur et il se demande avec Aristote pourquoi l'eau du Pont-Euxin paraît blanche, tandis que celle de l'Archipel est noire. Aristote n'hésite pas et répond que « l'eau du Pont-Euxin est plus épaisse comme venant des Palus Mœotides et qu'au-dessus du Pont, l'air qui l'environne est plus dense que n'est pas celui de l'Archipel ». Cette fois, le P. Fournier a le mérite de ne pas se montrer complètement satisfait. Il admet qu'une somme de lumière provenant de l'atmosphère entière, imbibe pour ainsi dire l'eau sous-jacente, de sorte que plus la masse de celle-ci est petite, ce qui est le cas des eaux peu profondes, plus la quantité de lumière dissoute est considérable et plus l'eau paraît blanche, tandis, au contraire, que plus la masse liquide est grande, moins la proportion de lumière est considé-

rable, plus elle est disséminée et l'eau, peu illuminée, prend un aspect noirâtre. La couleur dépend aussi de la nature du fond qui, atteint par la lumière dans les mers peu profondes, la renvoie à travers la mince couche liquide sus-jacente jusqu'à la surface, où elle arrive colorée, frapper l'œil de l'observateur. A travers une eau profonde, le sable n'est pas illuminé, « de sorte qu'en pleine mer l'eau paraît bleue et plus noire que près des rivages et tout à fait noire au-dessus des abîmes ». Il ne faudrait pas oublier l'effet des impuretés de l'eau qui la font paraître blanche, et de l'air ambiant « s'il est crasse ». Le mot, si peu précis, est une concession à l'autorité d'Aristote.

Plus loin, le P. Fournier explique le nom de mer Blanche que les Turcs donnent à l'Archipel, « parce qu'il est bordé de gens polis et civilisés », tandis que le Pont-Euxin, mer cruelle et inhospitalière, mérite à tous égards d'être appelé mer Noire. Un dernier fait mentionné par lui est que « l'expérience fait voir que la mer ne paraît jamais plus bleue que lorsque souffle le vent du sud ». Il est curieux de remarquer que des voyageurs modernes ont prétendu avoir fait la même observation. Est-ce un dernier reflet d'une légende comme il en existe tant, prolongée dans la mémoire des hommes qui pendant des siècles la répètent parce qu'elle leur a été répétée à eux-mêmes, ou bien aurait-elle un fond de réalité et faut-il supposer que dans les mers de l'hémisphère nord, de beaucoup le mieux et depuis le plus longtemps connues, le vent du sud correspond à du beau temps pendant lequel l'eau, plus calme, paraît plus bleue ?

Bien qu'il ait été au Canada, le P. Fournier n'a pas dû beaucoup naviguer dans les régions vraiment septentrionales; les marins français de son temps n'y allaient guère. C'est sans doute pourquoi, à propos des glaces marines, il se borne à dire, sans en donner d'explication, « que jamais la pleine mer ne glace, il n'y a que les bords et rivages de quelques-unes ». Pour d'autres phénomènes, « la mer Sargasse » et les brouillards épais qui s'étendent sur certains parages et particulièrement sur le Grand Banc de Terre-Neuve, trop connus pour qu'il soit permis de les passer sous silence, qu'il n'a peut-être pas vus ou vus insuffisamment et pour lesquels il n'a point d'explications à donner, il a la sagesse de se contenter de les citer. Quoique occupé à écrire une encyclopédie de la mer, on ne saurait lui reprocher d'ignorer encore en géographie, en météorologie, en physique, en chimie, une foule de choses sur bon nombre desquelles on n'est pas encore fixé aujourd'hui. Dans un chapitre intitulé : « Histoire étrange des tempêtes qui viennent du fond de la mer sans que l'air soit agité », il décrit un raz de marée qui a dévasté la côte du Pérou et détruit les villes de Pisco, Cumana, Arica et d'autres. Quoiqu'il n'en rapporte pas la date, il semble lui trouver une corrélation avec un tremblement terrible de la montagne Ontate ressenti sur 300 lieues des côtes Pacifiques de l'Amérique du Sud et jusqu'à 70 lieues dans les terres. A la fin de ce chapitre, il ajoute une remarque qui est encore d'actualité : « Dans le lac de Genève, il arrive souvent que, l'air étant serein et la surface de l'eau tranquille, il s'excite du fond du lac

des tempêtes qui mettent en extrême péril ceux qui naviguent ; les originaires de ce pays croient que ce sont des vents qui sortent des montagnes voisines, qui ont leurs bouches et ouvertures au fond de ce lac et appellent Vandaise telle sorte de tempête. » Il s'agit de la Vaudaire, du föhn, coup de vent du sud-est soufflant par bouffées, à la fois très chaud et très sec, qui sort brusquement de la vallée du Rhône et soulève d'énormes vagues sur tout le haut lac, jusqu'à Lausanne et Morges.

Le problème de la circulation océanique prend une extrême importance dans l'ouvrage du P. Fournier, qui décrit un certain nombre de courants et regrette que, pour le plus grand profit de la navigation, les pilotes n'aient pas noté tous ceux qu'ils ont rencontrés sur la mer. Malheureusement il se borne à indiquer leur vitesse sans nulle part faire connaître les moyens de la mesurer. Il en cherche les causes sans cacher qu'il est difficile « voire même impossible de les trouver » et reconnaît l'influence que les marées exercent sur eux. Il se borne donc à des suppositions dont certaines font l'éloge de sa sagacité.

« La première et la plus générale cause est le bouillonnement que la lune cause dans la mer et qui y fait le flux et le reflux, et comme les eaux ne peuvent se répandre du côté de la terre qui leur oppose une barrière infranchissable, elles se tournent vers la pleine mer en se réfléchissant contre les obstacles qui arrêtent leur marche; contre les caps, par exemple, et augmentent de violence et de rapidité lorsqu'il faut qu'elles passent par un espace resserré tel qu'un

détroit. Une seconde cause serait la présence du soleil sur la zone torride, enlevant une très grande quantité d'eau en vapeur, ce qui oblige l'eau à tomber de raideur des autres lieux qui sont sous les zones froides ou tempérées pour rétablir le niveau de la mer ». Enfin la troisième cause serait la communication supposée exister par des canaux souterrains entre les mers et les fleuves et entre des mers différentes même très éloignées les unes des autres, opinion basée, on le sait déjà, sur la quantité d'eau débitée par les grands fleuves, « tellement énorme qu'elle ne saurait être attribuée qu'à une communication souterraine avec la mer ». La même idée est soutenue par le P. Kircher, un demi-siècle plus tard.

Dans cet ensemble d'explications est omise la principale de toutes qui est l'action des vents; deux sont exactes, l'influence des marées et celle du soleil échauffant la mer dans les régions équatoriales et provoquant le déplacement des eaux chaudes ainsi que leur remplacement par les eaux froides polaires; la dernière seule est erronée, la communication souterraine des mers avec les fleuves.

Le livre XX et dernier de l'*Hydrographie* a pour titre : *De la Dévotion et piété des gens de mer*. Le P. Fournier s'y montre ce qu'il doit être en sa double qualité de prêtre et de marin; il connaît les hommes au milieu desquels il a passé une partie de sa vie et il éprouve pour eux le sentiment auquel on n'échappe guère à leur égard. Certains chapitres sont touchants; il les écrit avec son cœur; il y défend les matelots contre les attaques de ceux qui ignorent combien, sous

leur rude écorce durcie par les fatigues incessantes de la mer, par la lutte terrible contre les dangers, par les vents de toutes les tempêtes, ils cachent de patience, de courage et d'abnégation. « C'est à tort, dit-il, qu'on estime les gens de mer demi-barbares, n'y ayant façon de vivre plus raisonnable et mieux policée. » Il est vraiment maître en cette océanographie spéciale. Il les a si souvent consolés et réconfortés dans leurs peines! De même que l'officier chargé de diriger le vaisseau doit sauver les corps de l'équipage, il se considère comme chargé du soin de diriger et de sauver leurs âmes. Il s'est voué à cette tâche et s'y est donné en entier, et tout ce que lui a appris sa longue expérience, il le résume en une phrase, « que la piété et la crainte de Dieu est le meilleur et le plus efficace moyen qu'on puisse avoir pour tenir les gens de mer en leur devoir ».

Nous en avons terminé avec ce qui, dans l'*Hydrographie* du P. Fournier, concerne l'océanographie et nous ne sommes entré ni dans l'examen ni même l'exposé d'une foule de sujets traités par l'auteur et dont la plupart, pour une personne compétente, donneraient matière à une étude particulière. Combien de documents intéressants à glaner relativement à des sciences touchant par quelque point à l'océanographie! Le savant jésuite remonte loin dans le passé, car il veut « savoir si avant le déluge on se servait de la navigation — question à laquelle on ne saurait répondre que par conjecture », ajoute-t-il prudemment, et il consacre deux chapitres à « l'arche de Noé et au calcul des dimensions qu'elle pouvait bien avoir ». Il

continue sans interruption l'histoire de la marine à travers le temps, car, après s'être occupé « des forces navales de Sémiramis, de Minos, de Dardanus, des Troyens, d'Agamemnon, des Méoniens, des Pélasgiens et de ceux de Thrace », il examine de près quelles sont les ressources navales des grandes puissances maritimes de son époque, l'Angleterre, les Provinces-Unies, les républiques de Gênes et de Venise ou la Turquie. Aucun détail ne lui échappe, il a tout observé et mûrement réfléchi à ce qu'il a vu. Il est, dans son livre, aussi bien chef d'escadre que négociant, administrateur et économiste lorsqu'il parle du trafic maritime, indique les avantages et les désavantages de l'établissement de grandes compagnies commerciales, discute les dangers de charger la navigation d'impôts excessifs et démontre combien « le mépris que les nobles et personnes riches font du trafic par mer est préjudiciable à un État ». La géographie et la description des villes maritimes principales sont à tel point soignées, qu'on serait autorisé à considérer l'*Hydrographie* comme un des premiers et meilleurs traités sur ces connaissances. J'en ai jugé d'après la description des villes que j'avais moi-même visitées en Espagne, en Italie et sur la côte d'Afrique, où j'ai retrouvé l'Alger d'il y a soixante ans restée presque identique à l'Alger des seizième et dix-septième siècles. L'histoire naturelle n'y est pas plus oubliée que les pêches qui en sont l'application ; il parle des plantes et des animaux marins, du corail, dont la véritable nature devait être élucidée par Marsigli et Peyssonnel. Jusqu'à la zoologie légendaire est abordée quoique avec pru-

dence, à preuve l' « Histoire prodigieuse d'un homme de mer habillé en évêque » et ailleurs, « Comment une lamproie arrête tellement une galère qu'on ne la peut remuer à force de rames ni de voiles ». Il se garde d'en donner une explication qu'il ignore, « pas plus qu'il ne sait pourquoi un éléphant en ses plus grandes fougues, s'arrête et s'apaise à l'instant qu'il voit un bélier, une vipère demeure immobile si vous la touchez avec une branche de fouteau, un taureau furieux devient doux et traitable si on l'attache à un figuier ». Quelquefois, lorsque j'allais faire un tour du côté du gaillard d'avant ou bien, qu'à la pêche, lorsque le poisson ne mordait pas et que la nuit, sous le ciel étoilé, l'embarcation était bercée par la houle, au milieu du silence, les marins causaient entre eux ou bien encore, quand sur la plage, la barque tirée au sec, assis autour du feu sur lequel avait cuit le souper, comme au temps d'Homère, ils attendaient le sommeil en chantant et en racontant des histoires, j'en ai entendu du même genre et je les ai presque crues tant elles étaient sincèrement dites, antiques légendes qu'avaient aussi répétées trois siècles auparavant le P. Fournier après Olaus Magnus et Pontoppidan, avant le P. Kircher et qui longtemps, longtemps auparavant, avaient sans doute charmé et effrayé à la fois les vieux navigateurs phéniciens.

LA NOTION

DE

PROSPÉRITÉ ET DE SUPÉRIORITÉ

SOCIALES

Par M. Gabriel MELIN

La science sociale (1) a pour objet l'étude méthodique des sociétés, ou plus exactement des groupements humains; elle les observe, elle les décrit, elle les compare et elle les classe; elle fait davantage encore : au sein de ces groupements, elle note des relations de cause à effet entre les phénomènes sociaux qui s'y manifestent, elle constate des répercussions et elle établit des lois.

Mais il est légitime de se demander si la science so-

---

(1) Fondée par Frédéric Le Play (1806-1882), pourvue d'une méthode rigoureuse par Henri de Tourville (1842-1903), cette science a pour organe, depuis 1886, une revue spéciale : *La Science sociale,* publiée à Paris (Firmin-Didot). Voir dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas :* « La Science sociale et sa constitution indépendante » (1900-1901, pp. 81-104); « Henri de Tourville et son œuvre sociale » (1905-1906, pp. XXV-CVI).

ciale ne peut pas aller plus loin (1). Elle fait connaître l'organisation, le fonctionnement des groupements sociaux; mais n'est-elle pas en mesure d'exposer aussi les conditions de leur *bonne* organisation, de leur fonctionnement *régulier, normal, sain, prospère* et, par suite, de déterminer les lois de la *santé,* de la *prospérité* sociale ?

La question présente un grand intérêt : car, si notre science se borne à des descriptions et à la constatation de lois, elle ne formule naturellement aucun jugement; elle n'approuve ni ne blâme et par suite ne fournit aucune conclusion pour la pratique de la vie. Elle indique seulement *ce qui est,* comment les choses vont et se comportent, dans quelles relations les phénomènes se trouvent les uns vis-à-vis des autres; elle livre des connaissances dont on fera un usage à déterminer d'après d'autres critères.

Si au contraire elle parvient à établir les règles du normal et du prospère, elle juge et elle conclut pratiquement. Elle déclare *préférable* ce qui est établi conformément à ces règles; elle porte donc des jugements de valeur, et elle suggère une ligne de conduite pratique à tous ceux du moins qui estiment que la santé l'emporte sur la maladie, le bien-être sur le malaise et la souffrance.

---

(1) Qu'il nous soit permis de remercier ici M. B. Schwalm, l'un des plus anciens collaborateurs de la *Science sociale,* l'auteur, dans cette Revue, d'études très remarquées, qui a bien voulu, après lecture de ce travail en manuscrit, nous communiquer de précieuses réflexions et nous autoriser à les reproduire en notes.

Or, d'excellents esprits pensent que la science sociale, justement parce qu'elle est une science d'observation, une science du réel, peut et même doit avoir l'ambition d'aboutir à des conclusions pratiques qui seront, par cela même, d'une précision toute scientifique :

La science sociale, dit M. Rabier, « est essentiellement une science *pratique*. Elle vise à formuler un ensemble de préceptes ou de règles susceptibles d'améliorer la condition des hommes vivant en société. Elle doit être au corps social ce que la *médecine* et l'*hygiène* sont au corps humain, une conseillère et une directrice, apte à conserver, à fortifier, à guérir[1]. » Autrement « sans but, sans préoccupation d'avenir, elle n'est plus que la stérile consécration des faits accomplis et l'inerte expectation des faits à venir[2] ».

De même, pour M. Durkheim, la science sociale serait incomplète si elle était incapable de donner des directions pour la conduite, si, suivant une parole souvent citée, elle pouvait bien éclairer le monde, mais en laissant la nuit dans les cœurs. « La science se trouverait ainsi destituée ou à peu près de toute efficacité pratique et, par conséquent, sans grande raison d'être; car à quoi bon se travailler pour connaître le réel, si la connaissance que nous en acquérons ne pouvait nous servir dans la vie[3] ? »

---

(1) *Leçons de philosophie,* Logique, p. 329.

(2) *Ibid.,* p. 331.

(3) *Les Règles de la méthode sociologique,* chap. III, p. 60. — De son côté, Schœffle écrit : « La science sociale cherche non

Mais, dira-t-on, pour arriver à déterminer ce qui doit être, le désirable, le bien social, il faut faire intervenir des considérations étrangères à la science, des notions d'ordre philosophique, métaphysique.

C'est une opinion assez répandue et que partage M. Rabier lui-même. « Posez, dit-il, comme fin suprême de la société, la liberté et la justice, c'est-à-dire l'exercice et l'accord des droits de tous et de chacun : les règles directrices concernant l'organisation de la propriété, du travail, du commerce, etc., en découleront naturellement. Posez une autre fin, par exemple le règne de la vertu et du bien, tout un système politique radicalement distinct du précédent en découlera avec la même nécessité. » Et M. Rabier conclut : « La solution idéale de ces problèmes se tire toujours de l'idéal (1). »

Ainsi, d'après M. Rabier, il y aurait lieu de déterminer *a priori* le but social, les fins sociales ; et les conséquences varieraient du tout au tout, suivant qu'on assignerait pour fin à la société la liberté, le bien-être ou la vertu.

Cette manière de voir ne nous paraît pas exacte. Nous sommes persuadés en effet que c'est notre

---

seulement ce qui est, mais ce qui doit être... Ce serait un esprit bien pauvre et bien timide qu'un serviteur de la Science sociale qui n'emploierait pas la science à la conduite des événements, qui ne pourrait pas ou qui n'oserait pas, de la connaissance du présent ou du passé, rien induire scientifiquement qui pût aider la direction du progrès... La science sociale s'achève en devenant la conseillère du progrès. » (*Bau und Leben des socialen Körpers*, t. IV, Append. [cité par RABIER, *op. cit.*, pp. 329-330]).

(1) *Logique*, p. 333.

science elle-même qui nous fait connaître les fins que nous devons chercher à réaliser, que la détermination de ces fins n'est ni arbitraire ni *a priori,* parce qu'elle nous est indiquée, précisément, par l'*observation des faits* qui est à la base même de la science sociale.

Et ici nous nous trouvons pleinement d'accord avec M. Fonsegrive qui écrit très justement :

« Si la sociologie est une science véritable, elle doit, avant toute chose, faire connaître les lois du *bon état* de l'organisme social; et, dès lors, devant ces constatations expérimentales, toutes les théories de politique philosophique et prétendue idéale ne peuvent tenir. Si la sociologie est une science véritable, elle détermine les *fins sociales* avec la même précision et la même certitude que la physiologie détermine les fins organiques. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une démonstration *a priori* de ces mêmes fins.

« Ainsi, conclut M. Fonsegrive, la sociologie détermine à la fois les *fins sociales* et les *fonctions* par lesquelles elles sont atteintes; elle enseigne à la fois les fins immédiates et les moyens généraux. [Il n'y a plus] qu'à faire entrer dans la pratique, par voie d'application déductive, les lois sociologiques[1]. »

On ne saurait mieux dire et cela nous amène directement au cœur du sujet que nous nous proposons d'examiner, la question de la *prospérité sociale,* car cette question se lie étroitement à celle des fins et des fonctions sociales, ainsi que nous le verrons un peu plus loin.

---

(1) *Éléments de philosophie,* Logique, p. 136.

I

« Si la science sociale est une science véritable, dit M. Fonsegrive, elle doit, avant toute chose, faire connaître les lois du *bon état* de l'organisme social... » *Bon état* et *prospérité,* c'est tout un.

Or, précisément Le Play et H. de Tourville, les fondateurs de la science sociale, ont toujours été de cet avis. Ce qui fait que le terme de *prospérité* se retrouve très souvent sous leur plume.

Il s'y trouve notamment dans deux circonstances importantes :

1° Lorsqu'il s'agit de faire application de la méthode d'observation, on nous dit, et à très juste titre, que l'observation doit toujours porter sur un type *prospère,* par exemple sur la famille ouvrière *prospère.* Et voici comment on raisonne : de même que le physiologiste, s'il veut observer un organe, l'œil par exemple, pour en déterminer la constitution et le fonctionnement, choisira pour sujet d'observation un œil *sain,* normalement constitué, de même le sociologue, s'il veut observer un groupement humain, doit prendre pour sujet un type sain, normal, prospère, le seul qui soit en mesure de lui livrer le secret des lois de sa nature ;

2° D'autre part, le mot *prospérité* se retrouve à tout moment dans les œuvres de Le Play et de ses continuateurs, lorsqu'il s'agit, ce qui arrive souvent, de passer de la constatation impassible des faits à la pratique, à l'action, d'indiquer une direction, une orienta-

tion, une ligne de conduite. Alors, tout naturellement, et à très juste titre encore, on pousse à l'imitation des sociétés *prospères,* et surtout des sociétés qui apparaissent comme plus prospères que les autres, celles qui ont la *supériorité sociale.* Qu'on se rappelle seulement le livre de M. Demolins sur « la Supériorité des Anglo-Saxons » (1).

Il importe donc de savoir ce qu'est au juste la *prospérité sociale.*

Pour un grand nombre de personnes, le sens de cette expression ne présente aucune difficulté ; il se comprend de lui-même. En médecine, va-t-on s'aviser d'expliquer ce que c'est que la *santé?* c'est bien inutile, tout le monde est d'accord : il n'y a et ne peut y avoir de divergence d'opinions sur ce point. De même, dit-on, en science sociale, quand on parle de *prospérité,* personne ne s'y trompe : tout le monde entend par là un ensemble de circonstances considéré généralement comme favorable à la vie et au développement des sociétés, par exemple : une grande activité économique, une forte culture intellectuelle, un haut niveau moral, une natalité abondante, une puissance d'expansion intense, etc.

Cela peut être fort exact (2)... Il n'en est pas moins

---

(1) E. Demolins, *A quoi tient la Supériorité des Anglo-Saxons,* 1 vol. in-12. Paris, Firmin-Didot.

(2) « ... *en gros,* pour ceux qui n'approfondissent pas scientifiquement la notion de prospérité ; et, comme celle-ci n'intervient pas seulement dans les applications pratiques de la science à la vie, mais encore dans *la pratique de l'observation la plus strictement spéculative,* on est en droit de regarder les esprits qui se refusent à définir plus rigoureusement la notion de pros-

vrai, et la réflexion confirme ce sentiment, que l'idée de prospérité, de santé sociale est une idée confuse, peu claire par elle-même, bien autrement confuse et discutable que l'idée de santé physique ou physiologique. Sur cette dernière, en effet, aucune discussion sérieuse ne s'est élevée, et, chose à noter, tout le monde la recherche avec une égale ardeur, un égal empressement, tandis que la santé sociale, au contraire, est fort discutée; elle l'a été surtout dans ces temps derniers; on a peine à se mettre d'accord sur un critérium qui permette de la reconnaître avec certitude, et l'on fait observer qu'une des principales difficultés à la discerner vient de ce que la généralité des hommes se montre assez indifférente à son égard (1).

II

En présence de ces difficultés, il semble tout indiqué de consulter les maîtres de la science sociale et de leur demander ce qu'ils entendent exactement par

---

périté comme posant arbitrairement des bornes mal placées à la recherche scientifique. La notion de prospérité est strictement nécessaire aux choix de types et de sujets observables par où commence toute étude sociale conduite avec méthode. » (Note de M. B. Schwalm.)

(1) Voir notamment : DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique*, chap. III (pp. 59-93); A. BAYET, « Sur la distinction du normal et du pathologique en sociologie » (article de la *Revue philosophique*, janvier 1907, reproduit dans l'*Idée de Bien*, pp. 39-60); A. FOUILLÉE, *Morale des idées-forces*, pp. 137 et suiv.; P. MÉLINE, *De la science à l'action*, pp. 22 et suiv.; cf. LALANDE, « Sur une fausse exigence de la Raison dans la méthode des sciences morales » (*Revue de Métaphysique et de Morale*, janvier 1907).

ces mots *santé, prospérité sociale,* dont ils font un si fréquent usage.

Interrogeons d'abord Le Play.

Le Play a été amené à faire connaître sa pensée sur ce point à trois reprises différentes :

1° Dans la *Méthode d'observation* qui constitue le premier volume des *Ouvriers européens,* Le Play consacre tout un paragraphe (1) à la définition de la *prospérité,* et voici ce qu'il écrit : « Je crois utile de définir les termes que j'emploie... J'applique en général les mots *bonheur* ou *bien-être, malheur* ou *malaise* à la condition des familles. J'emploie plus spécialement les mots *prospérité* et *souffrance* pour exprimer le contraste des mêmes phénomènes sociaux dans les voisinages et les nations. En ce qui touche la PROSPÉRITÉ, j'adopte la définition suivante qui me paraît conforme aux indications de l'histoire et aux sentiments des contemporains satisfaits de leur sort. J'appelle PROSPÈRES les sociétés où la paix règne sans un recours habituel à la force armée; où la stabilité des foyers domestiques, des ateliers de travail et des voisinages est assurée par la libre entente des pères de famille; où enfin la conservation de l'ordre traditionnel, fondé sur la loi morale, est le vœu commun des populations. »

2° Ailleurs, dans l'*Organisation du travail,* Le Play revient sur ce sujet; et voici ses paroles : « La PROSPÉRITÉ... se reconnaît partout à des caractères identiques. Les croyances religieuses sont gravées dans

(1) Liv. I, chap. III, § 2.

tous les cœurs. L'harmonie et le bien-être se révèlent dans les rapports mutuels des classes par la paix publique, dans la famille par la fécondité. Une jeunesse nombreuse, dressée à l'obéissance et au travail, suffit amplement à l'extension des ateliers, au recrutement des armées et à la multiplication de la race dans de florissantes colonies...

« La décadence d'une nation... se manifeste chez les individus par la perte des croyances, dans la famille par la stérilité, dans l'État par la guerre civile. La population stationnaire ou décroissante, portée aux révolutions et à l'antagonisme, ne suffit plus ni aux besoins des ateliers ni à la défense du sol. Se maintenant avec peine dans ses anciennes limites, la race ne prend aucune part aux nouveaux établissements que les peuples prospères fondent toujours en dehors de leurs métropoles[1]. »

3° Enfin, dans l'*Index des mots* qui se trouve en tête du premier volume de la *Réforme sociale*[2], Le Play donne de la prospérité la définition suivante : « État d'une société qui, en pratiquant la loi de Dieu, conserve l'harmonie, le bien-être et la sécurité. » Il indique que ses symptômes sont « la paix sociale, les croyances religieuses, la frugalité, la simplicité des idées », et qu'elle est exposée à trois écueils : « la richesse, la culture intellectuelle et la puissance[3] ».

---

(1) Paragraphe 7, pp. 42-43.

(2) Reproduit dans le premier volume de la *Constitution de l'Angleterre.*

(3) Voir encore la *Réforme sociale,* 8, VIII et IX (7e édition, tome I, pp. 92-95); et la liste des *Trois cents mots constitutifs*

Quel que soit le respect que doive inspirer le nom de Le Play, il faut reconnaître que les explications que nous venons de transcrire manquent vraiment de netteté et de précision.

Nous remarquerons d'abord que Le Play semble réserver le mot *prospérité* aux nations, aux peuples, adoptant plutôt le mot *bonheur* pour les familles (1). On se demande pourquoi le même mot ne serait pas employé pour désigner l'état normal et sain de tous les groupements sociaux sans distinction, d'autant plus que le *bonheur* est un état de satisfaction intime résultant de la prospérité conservée ou acquise, en tous cas ressentie ; il est une conséquence de la prospérité, et par conséquent ne saurait être confondu avec elle.

D'autre part, la définition de la *prospérité* que donne Le Play est on ne peut plus flottante, indécise. On ne nous dit pas ce qu'est la prospérité dans son essence ; on se contente de noter ce qu'on en croit être les signes extérieurs : la paix, la sécurité, le bien-être, la simplicité dans les idées et les mœurs, la conservation et la pratique de la loi morale, des croyances religieuses et des traditions nationales, une forte natalité, une grande puissance d'expansion...

On sent confusément qu'il doit y avoir là beaucoup de vrai ; mais on n'a pas une connaissance précise de

---

du langage propre à la Science sociale (Méthode d'observation, pp. 444 et suiv.), vis : *Bien-être, Bonheur, Harmonie sociale, Nations prospères, Paix sociale, Stabilité, Prospérité.*

(1) Vo *Bonheur,* dans les *Trois cents mots...* (Méthode d'observation, p. 447). Le Play dit aussi : les *familles modèles,* mais rarement les *familles prospères,* la *prospérité de la maison.*

la chose et surtout, parmi les signes indiqués, quelques-uns peuvent paraître suspects et sembler répondre à une conception *a priori* de l'auteur, à quelque défiance à l'égard du présent et à quelque secrète préférence pour le passé (1).

III

Après Le Play, il nous faut interroger ses disciples, et le premier d'entre eux, M. H. de Tourville. Disons tout de suite que ses explications sont déjà beaucoup plus satisfaisantes. Elles se trouvent dans le second de ses articles intitulés : *La science sociale est-elle une science* (2) ?

L'auteur y explique que, pour connaître une société, on doit y observer d'abord des familles ouvrières, et il ajoute : des familles ouvrières *prospères*. Il se demande alors : pourquoi *prospères ?*

« En tout ordre de science, répond-il, il ne suffit pas d'observer un élément simple : il faut encore que cet élément soit *bien constitué,* qu'il n'offre pas une difformité, une anomalie, un être tronqué.

« Et, pour ne parler que des sciences naturelles, on ne peut évidemment en établir les lois que sur l'obser-

(1) « Tout système nouveau d'organisation qui compromettrait la sécurité de la famille ou qui tendrait à affaiblir ces vertus acquises, sera considéré comme défectueux, alors même que, sous d'autres rapports, il se montrerait conforme aux tendances générales de la civilisation. » *Introduction* à la première édition des *Ouvriers européens* (1 vol. in-folio, 1855), paragraphe 2 *in fine*, p. 11, 1re col. h1.

(2) *Science sociale*, t. I, pp. 101 et 102.

vation d'êtres manifestant de la *vitalité* et de la *santé*, c'est-à-dire un fonctionnement caractérisé par le *bien-être* et l'*harmonie, bien-être à l'intérieur, harmonie avec les objets du dehors*.

« C'est dans ces conditions seulement qu'on constate vraiment ce qui convient à l'existence d'un sujet, ce qui *répond à sa nature*, ce qu'on peut formuler comme *sa loi*. Est-ce en décrivant des manchots, des boiteux, des bossus, des aveugles, qu'on décrira les lois de la structure de l'homme? Est-ce en étudiant le fonctionnement d'estomacs ou de poumons alimentés par une mauvaise nourriture ou un air malsain qu'on reconnaîtra les lois de la digestion ou de la respiration? Non; il faut que le sujet de l'observation soit un sujet *régulier, normal et placé dans des conditions normales*, parce que celui-là seul présente l'exemple de ce qui est *la règle, la loi*.

« Mais comment se détermine, se manifeste, s'atteste de lui-même cet état régulier et normal? Je l'ai dit tout à l'heure, par le *bien-être* et l'*harmonie*. Bien-être, contentement, satisfaction, mots synonymes, tous très philosophiques, indiquant bien en effet que l'être *possède alors ce qui convient à sa nature*. Harmonie, terme non moins explicatif qui fait résulter la facilité des relations de ce que la satisfaction de chacun concorde avec celle de tous les autres : chacun est à sa place.

« Ce qui est vrai dans toutes les sciences se vérifie dans la science sociale. L'analyse sociale ne se développe pas à partir de l'étude de n'importe quel ouvrier, mais seulement à partir de l'étude de l'ouvrier

prospère, c'est-à-dire de celui chez qui se manifeste un état de *bien-être* et qui vit en *harmonie* avec ceux auxquels il a affaire. Celui-là seul décèle les conditions premières du bon ordre et met l'observateur sur la voie du système vital des sociétés. »

Cette page est intéressante, et, pour qui sait la précision habituelle des termes dont usait M. de Tourville, elle mérite d'être examinée de près.

Remarquons d'abord que les deux signes auxquels M. de Tourville reconnaît la prospérité, à savoir, le *bien-être* et l'*harmonie,* sont empruntés à Le Play et choisis à juste titre comme les plus expressifs, les plus significatifs parmi ceux, très nombreux, trop nombreux, qu'énumérait l'auteur de la *Méthode d'observation.* En effet, il est certain que généralement et au premier aspect, un groupement *prospère* se reconnaît à ce fait qu'il offre aux yeux de l'observateur toutes les apparences du *bien-être,* de la satisfaction, du contentement, et, en même temps, d'une parfaite *harmonie* avec les groupes qui l'environnent et avec lesquels il est en relations régulières et habituelles.

Et cependant les objections se pressent en grand nombre :

1° Qui sait d'abord si ce *bien-être* apparent ne fait pas illusion, s'il n'est pas acquis par des procédés blâmables, des pratiques répréhensibles, comme, par exemple : une réduction excessive et voulue du nombre des enfants, des mariages d'argent inspirés par l'intérêt seul, un égoïsme familial renforcé, etc.? Qui sait encore si cette *harmonie* apparente avec les groupes voisins n'est pas le résultat de concessions, de capitulations,

signes de faiblesse, ou au contraire d'un sentiment de crainte inspiré à l'entourage par la force ou l'influence ? Telle autre famille, chargée d'enfants, astreinte à un travail acharné, troublée par quelques difficultés passagères avec ses voisins, pourra paraître moins prospère, alors qu'en réalité elle le sera beaucoup plus.

2° La difficulté vient de ce que le *bien-être* est un état général assez mal défini, qui ne se constate pas purement et simplement comme un fait matériel quelconque, mais où entrent des éléments d'appréciation très divers que tout le monde n'envisage pas, tant s'en faut, de la même manière. Il s'agit ici de l'observateur. Pour l'un, rien ne sera beau comme une famille nombreuse ; pour l'autre, ce sera une calamité ; et tous deux cependant se placeront au point de vue du *bien-être* assuré, dira le premier, par une descendance abondante, favorisé, affirmera le second, par un très petit nombre d'enfants. — Pour l'un encore, un travail persévérant et intense est un élément du bonheur, de la satisfaction ; pour l'autre, il n'y a de bonheur concevable qu'avec un travail modéré, coupé de repos et de loisirs. — Et ce qui est vrai du *bien-être* ne l'est pas moins de l'*harmonie,* qui pourra être appréciée différemment suivant la nature et les dispositions de l'observateur.

3° Une autre difficulté vient de ce que les individus observés estiment eux-mêmes très diversement leur condition, et se jugent souvent à tort et à travers dans le *bien-être* ou dans le *malaise*. Cela dépendra souvent de leurs convictions morales et religieuses, suivant

qu'ils estimeront que l'homme est sur cette terre pour travailler ou pour jouir ; cela dépendra peut-être tout simplement de leur tempérament, de leur humeur, de leur force de résistance physique : suivant que le travail quotidien qu'ils doivent fournir est ou n'est pas en rapport avec l'énergie dont ils disposent. Or Le Play faisait grand cas de l'opinion qu'avaient d'eux-mêmes les individus ou les familles qu'il observait ; il s'adressait volontiers aux individus « satisfaits de leur sort » ; il s'en remettait à l'opinion des « familles modèles » et surtout à celle des « autorités sociales » (1). Peut-on dire que ce soit là un critérium sûr ? Assurément non : le jugement porté par les individus eux-mêmes sur leur propre condition est de nature à induire l'observateur en de cruelles méprises.

Nous n'ignorons pas que, dans la pensée de Le Play et de H. de Tourville, ces premières apparences de bien-être et d'harmonie devaient être sérieusement contrôlées dans la suite par l'observateur. Mais c'est ici, à notre avis, qu'on touche à la réelle difficulté du sujet et qu'on s'engage pour ainsi dire dans une impasse.

Comment, en effet, pourrait se faire ce contrôle ? Il faudrait pour cela qu'on sût exactement *ce qu'est la prospérité et en quoi elle consiste essentiellement,* afin de reconnaître avec certitude *si elle existe véritablement là où on la supposait.*

---

(1) Voir notamment la *Méthode d'observation,* pp. 70, 141, 216, 387.

Or, voici la difficulté. D'une part, M. de Tourville nous dit qu'un groupement quelconque ne peut être appelé *prospère* que s'il se comporte conformément aux *lois de sa nature*. Et, d'autre part, dit également M. de Tourville, on ne peut déterminer les *lois de sa nature* que par l'observation d'un type *prospère*. Comment sortir de là? Insistons sur cette difficulté. D'un côté on nous dit : « La *prospérité* d'un groupement, c'est la vie de ce groupement conforme aux lois de sa nature propre »; nous le voulons bien et nous cherchons alors quelle est la nature propre du groupement dont il s'agit. Mais alors on intervient d'un autre côté pour nous dire : « Vous ne pouvez déterminer la nature propre d'un groupement qu'en l'observant dans son type prospère. » C'est donc supposer connu ce que précisément nous cherchons. Nous cherchons à déterminer ce qu'est la *prospérité* et finalement on nous dit : « *Si vous voulez savoir ce qu'est la prospérité, examinez des types prospères.* » Mais, pour examiner des types prospères, il est manifeste qu'il faut être en mesure de les reconnaître et, pour cela, savoir *auparavant* ce qu'est la *prospérité*. On n'en peut pas sortir. C'est un cercle vicieux.

En réalité, M. de Tourville ne s'est pas proposé, dans le long passage que nous avons cité plus haut, de déterminer la nature exacte et essentielle de la prospérité sociale. Il n'a pas cherché ici à résoudre, en savant, une question délicate et discutée; il s'est exclusivement placé au point de vue de l'observateur, du missionnaire social, arrivant dans un pays dont il doit faire la monographie et se mettant en quête d'un type

de famille modèle à observer (1). Or il est bien certain que, dans cette recherche empirique du type prospère où l'investigation se fait à tâtons et par à peu près, rien ne sera plus commode à l'observateur que le critérium très simple donné par M. de Tourville. Une famille respirant le *bien-être,* satisfaite de son sort, vivant en *harmonie* avec ses voisins, sera vraisemblablement une famille prospère. On peut l'étudier, la monographier; on peut se fier, au moins pour commencer, à cette première indication de surface; mais cette indication ne peut être que provisoire, et pour la contrôler, il faut quelque chose d'autre qui est justement une notion exacte et précise de la prospérité. A plus forte raison cette notion s'imposera-t-elle dès qu'il s'agira de porter un jugement motivé sur la valeur, l'excellence, la supériorité de tel ou tel type social déterminé.

IV

Il est temps de voir maintenant comment cette notion pourrait être élaborée, de façon à rendre compte

(1) « Une notion vraisemblable, approximative, provisoire, de la prospérité, dans tel milieu donné, peut très bien suffire à l'observateur qui commence une observation ; et, de fait, toutes les monographies de Le Play reposent sur une notion de ce genre dont on a montré plus haut la complexité, la confusion et l'empirisme brut. Il reste donc à préciser cette notion, pour mieux armer les observateurs de l'avenir. L'observation qu'elle réclame ne tranchera le débat qu'en la ramenant à quelques traits simples et nets. La notion vague et confuse appartient aux débuts de la méthode et doit rigoureusement s'éliminer dès qu'on possède assez de faits et d'expériences pour le faire. » (Note de M. B. Schwalm.)

de tous les faits et à s'adapter rigoureusement aux données les mieux établies de la science sociale.

Pour arriver au but, il ne sera peut-être pas inutile de se demander d'abord ce qu'est la SANTÉ dans l'ordre physiologique (1). Quand, disons-nous, quand pouvons-nous dire que tel organe de notre corps est sain, bien portant? La réponse est, semble-t-il, assez simple. Chacun de nos organes a une ou plusieurs *fonctions* qui lui sont propres (2) : l'œil a pour fonction

(1) « C'est par analogie au corps humain que nous parlons de sociétés *saines*, de *bien-être* social ; on ne saurait donc préciser le sens des termes ainsi employés, sans une précise détermination de leur sens propre, physiologique ou anthropologique. Non seulement ce n'est pas inutile, c'est *nécessaire*, scientifiquement : toute expression analogique doit se mesurer, comme disaient les scolastiques, d'après le terme dont elle participe le sens. C'est une règle de logique essentielle à l'esprit humain. » (Note de M. B. Schwalm.)

(2) Et c'est le rôle de la *physiologie* en tant que *science* de déterminer ces *fonctions*. « La physiologie, dit le Dr Mathias Duval, a pour objet l'étude des *fonctions* des organes et des propriétés des tissus. » (KÜSS et DUVAL, *Cours de Physiologie*, p. 1.) — Sur les notions de *fonctions*, de *finalité*, d'*harmonie* dans l'ordre physiologique, il sera bon de rappeler les déclarations suivantes de Claude BERNARD (*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, IIe partie, chap. II) : « Il existe dans les manifestations des corps vivants une *solidarité de phénomènes toute spéciale* sur laquelle nous devons appeler l'attention de l'expérimentateur ; car si ce point de vue physiologique était négligé dans l'étude *des fonctions de la vie*, on serait conduit, même en expérimentant bien, aux idées les plus fausses et aux conséquences les plus erronées » (p. 137, édit. P. Sertillanges). — « Les organes musculaires et nerveux entretiennent l'activité des organes qui préparent le sang ; mais le sang à son tour nourrit les organes qui le produisent. Il y a là une *solidarité organique ou sociale* qui entretient une sorte de mouvement perpétuel, jusqu'à ce que le dérangement ou la cessation d'action d'un élément vital nécessaire ait rompu l'équilibre ou amené un trouble ou un arrêt dans le jeu de la machine animale » (pp. 138-139). — « Le

de voir, l'oreille d'entendre, la main de saisir, de toucher, de palper, l'estomac de digérer, le cœur de pousser le sang dans les artères, la jambe de soutenir le corps et de le porter en avant ou en arrière, etc. Nous disons que chacun de ces organes est *sain* lorsqu'il est constitué de cette façon, que l'accomplissement de ses fonctions soit possible et facile, et que sa santé est d'autant plus parfaite que ses fonctions s'accomplissent plus complètement, plus aisément.

Si des organes pris individuellement, nous passons à l'*homme* considéré dans son ensemble, et que, d'ailleurs, nous nous en tenions toujours à la santé physiologique, la solution sera la même. L'homme sera

---

physicien et le chimiste peuvent repousser toute idée de *causes finales* dans les faits qu'ils observent ; tandis que le physiologiste est porté à admettre une *finalité harmonique et préétablie dans le corps organisé,* dont toutes les actions partielles sont solidaires et génératrices les unes des autres » (p. 140). — « L'anatomie comparée nous montre encore que les *dispositions des instruments de la vie* sont entre eux dans des rapports *nécessaires et harmoniques avec l'ensemble de l'organisme.* Ainsi un animal qui a des griffes doit avoir les mâchoires, les dents et les articulations des membres disposées d'une manière déterminée. Le génie de Cuvier a développé ces vues et en a tiré une science nouvelle, la paléontologie, qui reconstruit un animal entier d'après un fragment de son squelette. L'objet de l'anatomie comparée est donc de nous montrer *l'harmonie fonctionnelle des instruments* dont la nature a doué un animal, et de nous apprendre la modification nécessaire de ces instruments suivant les diverses circonstances de la vie animale » (p. 174). — Ces vues corroborent bien les affirmations du texte. Elles proviennent d'un savant très en méfiance contre l'*a priori* philosophique et très rigoureusement expérimentateur ; cette origine en souligne la valeur ; elles établissent très bien le caractère scientifique, positif, expérimental des notions de fonction, de finalité et d'harmonie fonctionnelle dans les sciences biologiques. (Note de M. B. Schwalm.)

sain, bien portant, lorsque *tous* ses organes fonctionneront normalement, régulièrement, harmonieusement, c'est-à-dire lorsqu'ils accompliront, chacun à sa place et à son rang, les fonctions qui lui sont dévolues par la nature.

La question est plus délicate si nous envisageons l'homme, non plus seulement dans sa constitution physiologique, mais dans sa constitution complète, intégrale, c'est-à-dire tout à la fois *physique, intellectuelle* et *morale*. Il faut alors qu'à la santé physique s'ajoutent la santé intellectuelle et la santé morale.

Il y a évidemment ici des difficultés que nous ne prétendons pas élucider toutes. Nous ne nous proposons que de tracer quelques lignes générales susceptibles de nous guider dans notre étude de la prospérité. L'homme sera sain intellectuellement et moralement quand il se développera, à ce double point de vue, conformément à sa nature.

L'homme a une intelligence. Cette intelligence a pour fonction de penser, de réfléchir, de raisonner (1), et certaines règles s'imposent à elle dans ses jugements et ses raisonnements. L'homme fera un usage normal et sain de son intelligence, lorsque d'abord il lui fournira des données pour ses opérations, lorsque ensuite il la fera travailler conformément aux règles qui s'imposent à elle, en vertu de la constitution même de l'esprit humain.

De même l'homme a une conscience morale, dont

(1) « Le vrai, le certain est la *fonction propre* de l'intelligence. » (H. DE TOURVILLE). Voir notre brochure : *Henri de Tourville et son œuvre sociale*, p. 86.

la fonction naturelle est de lui indiquer ce qui est bien et ce qui est mal, ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter. On conçoit si bien que cette conscience puisse fonctionner juste ou fonctionner à faux, que tous les traités de philosophie distinguent soigneusement la conscience droite de la conscience erronée et douteuse (1), et parlent de la nécessité de l'éducation de la conscience (2). En fait, dans la pratique ordinaire de la vie, nous ne nous y trompons pas ; et c'est aux gens dont la conscience est droite — saine — et la conduite conforme aux prescriptions de leur conscience que vont tout spontanément notre confiance et notre sympathie.

L'homme présentant une nature complètement saine sera donc celui dont tout à la fois les organes physiques, l'intelligence et la conscience fonctionneront conformément à leur nature, accompliront régulièrement, aisément leurs fonctions naturelles. L'homme ainsi constitué sera un homme dans toute l'acception du mot, un *homme vraiment homme*. Il réalisera sa nature d'homme.

On conçoit cependant qu'il la réalise plus ou moins. Il est, en effet, dans la nature humaine, un impérieux besoin de *vie*, d'*activité*. Chaque homme vit avec plus ou moins d'intensité. Celui qui vivra avec le plus d'intensité conformément à sa nature, celui-là sera le plus complètement homme.

---

(1) P. JANET, *Traité de Philosophie*, pp. 666-667 ; G. FONSEGRIVE, *Éléments de Philosophie*, t. II, p. 399 ; A. DURAND, *Cours de Philosophie*, t. II, p. 159.

(2) A. DURAND, *op. cit.*, t. II, p. 160.

Seulement ici une réserve s'impose. L'homme ne peut développer *avec l'intensité la plus extrême* l'une des trois forces de sa nature sans nuire aux deux autres. S'il s'attache au développement intense de sa force physique, il deviendra un *athlète,* et ses facultés intellectuelles et morales s'en ressentiront ; s'il s'attache au développement intense de son *intelligence,* le corps en souffrira, la moralité peut-être (1) ; ce sera un *cérébral;* s'il s'attache au développement intense de la *conscience,* il sera un *ascète,* le corps en souffrira, l'intelligence s'obscurcira peut-être... Pour qu'il y ait *santé* véritable, il faut un équilibre dans le développement des forces. Il faut l'*harmonie :* il faut que le développement des trois natures physique, intellectuelle et morale se fasse harmonieusement ; car elles se soutiennent l'une l'autre, et le développement exclusif et exagéré de l'une nuirait incontestablement à celui des deux autres.

V

Ce sont là des idées très simples, anciennes, bien connues et qu'on a eu peut-être le tort de perdre de vue. Elles sont pourtant capitales et lumineuses.

Empruntons leurs formules à quelques philosophes dont l'autorité confirmera ces vues.

Aristote explique que l'homme a, comme tel, une nature qui lui est propre et qu'il lui convient de développer : l'homme vraiment homme est celui « chez qui

(1) « A force de lumières avoir l'incertitude. » (Mme de Sévigné.) [Cité : *Revue du Clergé français,* 15 décembre 1902, p. 153.]

toutes les facultés humaines reçoivent leur complet développement, où la nature humaine s'épanouit tout entière » (1), où « toutes les puissances qui sont en lui [se développent] d'une manière vigoureuse, large et riche, qui vit d'une vie pleine, achevée, épanouie » (2).

Seulement, toujours suivant Aristote, les facultés, les puissances de l'homme ne doivent pas être déployées au hasard, arbitrairement, mais selon l'ordre qui convient, avec proportion et harmonie : « Entre les modes différents de l'activité humaine, il y a subordination, hiérarchie... ; il faut développer en soi l'être et les puissances de l'être en observant une règle, un ordre : que chaque chose soit à sa place, en son rang, et qu'au sommet soit la plus excellente, à laquelle se rapporte tout le reste... La vertu met dans l'âme et dans la conduite l'ordre, l'harmonie, la mesure : elle coordonne les diverses parties de notre être ; elle définit et détermine le rôle de chacune ; ... elle veut que tout soit net, τάξις, συμμετρία, τὸ ὡρισμένον, et cette vie bien réglée a tout à la fois la force et la mesure, l'ampleur et la proportion, c'est quelque chose de grand et quelque chose d'ordonné, μέγεθος καὶ τάξις (3). »

L'homme qui vit conformément à ces principe sa conscience d'être vraiment dans la loi de sa nature : il est un homme dans toute l'acception du mot, ἀνήρ ; il est plein de vie, d'activité, ἐνέργεια, et cette vie, cette

(1) L. Ollé-Laprune, *Essai sur la morale d'Aristote*, p. 53.
(2) Id., *ibid.*, p. 55.
(3) Id., *ibid.*, p. 56.

activité n'ont rien de désordonné ; elles sont au contraire réglées, disciplinées. Cet homme fait bien son *métier d'homme,* τὸ ἀνθρωπεύεσθαι (1); il remplit exactement sa fonction, sa fin, τέλος, car sa fin est de vivre pleinement conformément à sa nature vraie, saine et droite (2).

Et en même temps il a le *bonheur,* car le sentiment de cette vie pleine, intense, dans l'ordre, produit dans l'âme un sentiment profond de satisfaction, de félicité, de joie. « Pour Aristote, dit M. Ollé-Laprune, c'est le déploiement de l'activité qui rend heureux : mais c'est de l'activité la plus haute que naît le plaisir le plus profond... tout revient en définitive à être homme le plus possible et le mieux possible (3). »

Ces idées d'Aristote, si justes, résultat d'une observation psychologique si pénétrante, se retrouvent aujourd'hui chez quelques philosophes contemporains.

Pour M. Guyau, la cause et la fin de toutes nos actions c'est la *vie :* nous cherchons à vivre de la vie « tout à la fois la plus intense et la plus variée dans ses formes... La tendance à *persévérer dans la vie* est la loi même de la vie, non seulement chez l'homme, mais chez tous les êtres vivants (4)... Accroître l'intensité de la vie... c'est accroître le domaine de l'activité sous toutes ses formes... Le but poursuivi, dans la culture de l'activité humaine, c'est donc la réduc-

(1) Cf. Montaigne, *Essais,* III, 13 : « Faire bien l'homme. »

(2) L. Ollé-Laprune, *op. cit.,* pp. 22-24, 121, 230, 244 et *passim.*

(3) *Op. cit.,* p. 208.

(4) Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction,* p. 11.

tion au strict nécessaire de ce qu'on pourrait appeler les périodes de jachère. Agir c'est vivre ; agir davantage c'est augmenter le foyer de vie intérieure. Le pire des vices sera, à ce point de vue, la paresse, l'inertie. L'idéal moral sera l'activité dans toute la variété de ses manifestations... Pour prendre un exemple, la pensée est l'une des formes principales de l'activité humaine, parce que la pensée est pour ainsi dire de l'action condensée et de la vie à son maximum de développement. » Et le bonheur résulte du déploiement de l'activité, car « le plaisir est un état de conscience... lié à un accroissement de la vie ; il s'ensuit que ce précepte : *accrois d'une manière constante l'intensité de ta vie,* se confondra finalement avec celui-ci : *accrois d'une manière constante l'intensité de ton plaisir* » (1).

Un autre philosophe, L. Ollé-Laprune, écrit : « Je conçois celui *qui fait bien l'homme* comme vivant d'une vie intense et proportionnée d'abord, déployant les puissances humaines, toutes, mais chacune en son rang et selon la mesure qui convient (2). » Cela est bien conforme à la nature de l'homme : « Homme, j'aspire à être homme : c'est ma loi (3). »

Et si l'expérience, aidée de la raison, nous amène à constater que l'homme, vraiment homme, est celui qui est tout à la fois *fort* et *généreux,* on sera fondé à avancer que l'homme le plus homme sera celui qui

---

(1) GUYAU, *Esquisse d'une morale...,* pp. 12-13.

(2) L. OLLÉ-LAPRUNE, *Le Prix de la vie,* p. 71.

(3) Id., *ibid.,* p. 86.

sera à la fois le plus fort (physiquement, intellectuellement, moralement) et le plus généreux (1).

Il y a donc, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, certaines *fonctions* qui sont le propre de l'homme. La détermination de ces fonctions est l'œuvre de l'observation aidée de la réflexion (2). Et nous constatons que plus l'homme accomplit ces fonctions avec intensité, avec activité, plus il est homme, mieux il réalise sa nature d'homme ; plus son type est sain, prospère.

VI

Ces considérations sont-elles sans application aux groupements humains ? Nous ne le pensons pas.

Il ne semble pas douteux que les groupements humains n'aient, eux aussi, leurs fonctions, leurs fins propres ; et nous estimons que ces fonctions et ces fins peuvent être déterminées par la simple observation des faits aidée de la réflexion, indépendamment de toute discussion d'ordre philosophique et métaphysique.

Qu'on se rappelle seulement la page magnifique dans laquelle M. de Tourville montre les hommes formant leurs groupes multiples en vue de certains résultats à obtenir : « Les gens se cherchent les uns les autres, conclut-il, pour se grouper suivant les besoins particuliers de l'action à laquelle ils veulent s'adonner (3). »

---

(1) L. Ollé-Laprune, *Le Prix de la vie*, p. 89. Cf. pp. 68-69.

(2) Id., *ibid.*, p. 79.

(3) *Science sociale*, t. I, p. 19. Citée dans notre étude : « La Science sociale et sa constitution indépendante » (*Mémoires de l'Académie*, 1900-1901, pp. 85-86).

Donc les hommes se groupent, font société pour atteindre certains buts déterminés, réaliser certains desseins, certaines fins qu'ils seraient dans l'impossibilité d'atteindre ou de réaliser s'ils restaient isolés. Cela est l'évidence même.

Et cela est particulièrement frappant en ce qui concerne le groupe élémentaire de toute société, LA FAMILLE. La simple observation ne nous montre-t-elle pas que si l'homme et la femme s'unissent, c'est parce qu'ils ne peuvent que par le moyen de cette union perpétuer leur race, fonction à laquelle ils sont poussés par un désir très général et très puissant de leur nature(1), et, d'autre part, que si cette union subsiste, se prolonge, c'est que, des enfants étant nés de cette union, il importe de les élever, de les former, de les éduquer, et que cette œuvre n'est possible, dans de bonnes conditions du moins, que par l'action combinée, la coopération durable du père et de la mère ?

Cela est tellement vrai que les philosophes, ceux du moins qui sont en même temps des observateurs, ont toujours assigné à la famille, comme fin principale, la génération et l'éducation des enfants(2). A plus forte raison les sociologues, qui ont mis l'observation à la base de leurs études, ont-ils été de cet avis. Le Play écrit dans sa *Constitution essentielle de l'humanité*(3) :

---

(1) ARISTOTE, *Politique*, I, chap. I, § 4.

(2) ARISTOTE, *Politique*, I, chap. I, § 4; CATHREIN, *Philosophia naturalis*, edit. 3a, pp. 313 et suiv.; DE PASCAL, *Philosophie sociale*, pp. 108 et suiv.; ANTOINE, *Économie sociale*, pp. 87 et suiv.

(3) Chap. I, § 9, pp. 30-31.

« Chez toutes les races, la famille est le premier moyen d'*éducation*... La famille, en effet, ne produit pas seulement les rejetons qui perpétuent la race; elle leur transmet peu à peu, dès la naissance, la pratique de la loi morale, sans laquelle ils ne sauraient jouir plus tard ni de la paix, ni du pain quotidien. Malgré le concours qui lui est apporté chez les races compliquées, la famille y reste au fond le vrai moyen de perpétuer dans la paix les générations futures, en développant le bien et en réprimant le mal chez les nouveau-nés. Tel est le *but* assigné par les aptitudes et les défaillances de l'homme à cette institution fondamentale de l'humanité. » Il est impossible de dire en termes plus nets que l'*éducation* des enfants est la *fonction essentielle* de la famille.

De même, dans une remarquable étude sur la *classification des espèces de la famille*(1), M. Robert Pinot est amené à se demander quelles sont les *fonctions*, les *fins essentielles* de la famille : « Quand un observateur, dit-il, se trouve en face de groupements qui appartiennent à un même fait social... si cet observateur veut déterminer les espèces que présentent les groupements d'un même ordre, il doit rechercher quel est *le fait constitutif, la fonction essentielle* des groupements de cet ordre... Mettons-nous en face du groupement familial et demandons-nous quelle est sa fonction essentielle... La fonction essentielle, la cause constituante de la famille c'est : *l'éducation des jeunes*

(1) *Science sociale*, t. XVII, pp. 51 et suiv. Cette étude a été reproduite dans le fascicule I de la 2e série.

générations. » Suit un développement très intéressant sur l'insociabilité naturelle de l'enfance, et l'auteur conclut : « L'éducation, telle paraît être exactement la *fonction essentielle* de la famille. Dans cette œuvre, aucune action ne peut remplacer la sienne[1]. »

Seulement, ici, une observation très importante doit être faite, observation dont nous verrons tout à l'heure la portée très générale : c'est que, si l'éducation est la fonction essentielle de la famille, cette éducation n'est pas une éducation quelconque, mais bien une éducation *appropriée, adaptée aux besoins actuels de la société* au sein de laquelle se développe la famille. Cette réserve nécessaire n'a pas échappé à M. Pinot :

« Remarquez bien, dit-il, que cette éducation n'est pas une éducation quelconque, une éducation générale dont le but serait de faire de chaque enfant un citoyen de l'univers. L'éducation n'existe pas, n'a jamais pu exister dans un pareil but, sauf dans les songes creux de quelques idéologues. *Chaque famille élève ses enfants d'après les procédés et suivant les nécessités du* MILIEU *dont elle est ;* elle les élève pour les faire entrer et les faire agir dans les organismes sociaux qui existent autour d'elle[2]... »

Et maintenant — étant donné ce qui précède — n'apparaît-il pas clairement que la famille sera PROSPÈRE lorsqu'elle sera organisée de telle façon qu'elle puisse accomplir facilement et complètement les fonctions

---

(1) *Science sociale,* t. XVII, p. 64. *Science sociale,* fascicule I de la 2e série, pp. 57-58.

(2) *Science sociale,* t. XVII, p. 65 bas ; fascicule I de la 2e série, p. 59 ht.

qui lui sont propres[1], et qu'elle puisse les accomplir non pas *in abstracto,* mais *in concreto,* c'est-à-dire en s'adaptant aux conditions de lieu et de temps dans lesquelles elle est appelée à vivre? Il y aura donc *prospérité* quand il y aura *accomplissement des fonctions propres au groupe avec adaptation au milieu.*

Quant à la question de savoir *par quels moyens, par quels procédés pratiques* la prospérité ainsi entendue pourra être réalisée, c'est, ici encore, l'*observation des faits* qui en donne la solution. C'est l'observation des faits qui révèle, par exemple, que, pour que la famille soit *prospère,* il faut :

1° A la base de la famille l'union d'un homme et d'une femme, une union monogamique et une union stable, non dissoute en fait et même conclue avec l'intention de ne pas la dissoudre;

2° Une autorité qui dirige et commande, l'autorité maritale et paternelle;

3° Le respect de la loi morale;

4° Des ressources matérielles suffisantes;

5° La connaissance et l'intelligence des temps présents[2].

---

(1) C'est ce qu'indique Le Play dans le passage suivant: « L'organisation de la famille varie, il est vrai, selon les lieux... Le *but* est atteint néanmoins et la société *prospère,* si ces variations restent subordonnées à certaines règles stables tracées par les coutumes de la constitution essentielle. Si au contraire l'instabilité survient, la famille souffre tout d'abord, puis la société dépérit. » (*Constitution essentielle de l'humanité,* p. 31.) Il faut remarquer que ce passage vient immédiatement après celui que nous avons cité deux pages plus haut, ce qui en précise le sens.

(2) Tout ceci demanderait de longs développements qui ne peuvent trouver place dans ce travail, mais qui ont été donnés au *Cours de science sociale* professé à l'Université de Nancy.

Nous croyons que tout cela est simple, clair et vraiment *scientifique,* puisque cela résulte de l'observation des faits(1).

Et, d'autre part, avec ces données, nous avons tout à la fois :

a) Un critérium nous permettant de reconnaître quand un groupement social est prospère ou quand il ne l'est pas; ce qui n'a besoin d'aucune explication.

b) Une ligne de conduite sûre et précise, ce qui se comprend encore très aisément : à la condition, bien entendu, que nous préférions la prospérité, la santé au malaise et à la désorganisation(2), nous savons, de science certaine, par quels moyens, par quels procédés nous pouvons instaurer cette prospérité, cette santé dans la famille.

c) Un critérium pour nos *jugements de valeur,* c'est-à-dire un critérium nous permettant de porter

---

(1) « Pour les sociétés, comme pour les individus, la *santé* est bonne et désirable, la *maladie* au contraire est la chose mauvaise et qui doit être évitée. Si donc nous trouvons un critère *objectif, inhérent aux faits eux-mêmes* qui nous permette de distinguer scientifiquement la santé de la maladie dans les divers ordres de phénomènes sociaux, la science sera en état d'éclairer la pratique tout en restant fidèle à sa propre méthode. » (DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique,* chap. III, pp. 61-62.)

(2) « On prend pour accordé, écrit M. Lévy-Bruhl, que les individus et les sociétés veulent vivre et vivre le mieux possible, au sens le plus général du mot. Il n'est pas absurde sans doute de soutenir que les sociétés et les individus feraient mieux de ne pas le vouloir, et Schopenhauer a employé un admirable talent à défendre cette thèse ; mais c'est là une question métaphysique au premier chef. *La science a le droit de postuler ce genre de fins universelles, et c'est de son progrès que dépendra ensuite la détermination de fins plus précises.* » (*La Morale et la Science des mœurs,* préface de la troisième édition, p. xv.)

un jugement sur la valeur respective des différents types de familles. Nous saurons, par exemple, que si telle formation sociale incline la famille vers la monogamie, telle autre vers la polygynie, telle autre vers la polyandrie, ces trois formes d'union n'ont pas une égale *valeur sociale,* puisque, d'après l'observation des faits, la monogamie seule permet à la famille d'accomplir complètement sa fonction essentielle d'éducatrice. Nous pourrons donc *juger* la monogamie supérieure à la polygynie et la polygynie supérieure à la polyandrie, *non* en vertu de considérations *morales* étrangères à notre science, mais en vertu de l'observation pure qui nous montre, par les faits, les conséquences sociales très différentes et très inégales de chacune de ces trois formes de l'institution matrimoniale.

VII

Nous devons nous demander maintenant si ce qui est vrai de la famille l'est également des autres groupements humains, des autres institutions sociales, comme, par exemple : de l'*atelier de travail,* de l'*association professionnelle,* de la *commune,* de la *province,* de l'*État.*

A vrai dire, on ne voit pas pourquoi il y aurait une différence et pourquoi la famille bénéficierait, à cet égard, d'une situation privilégiée. Chacune des institutions, chacun des groupements que nous venons de citer a sa *raison d'être* sans laquelle il n'aurait pas

pris naissance, sans laquelle les hommes ne l'auraient pas formé. S'il s'est constitué, c'est en vue d'un *but* à atteindre, d'un *résultat* à obtenir : il a donc des *fonctions* à remplir, des *fins* à réaliser. Ici encore, comme tout à l'heure à propos de la famille, l'idée de *fonctions,* de *fins,* de *finalité* semble bien s'imposer.

C'est d'ailleurs ce qu'admettent aujourd'hui les penseurs les plus attachés aux méthodes scientifiques. « Pourquoi, dit M. Lévy-Bruhl, nous interdirions-nous les considérations de *finalité*, si l'objet de notre science les comporte ? Elles peuvent être un auxiliaire très utile à la recherche, les sciences biologiques ne se font pas faute de l'employer. Les sociétés diffèrent sans doute des organismes vivants, mais elles présentent du moins le caractère commun avec eux qu'en vertu d'un consensus intime les parties et le tout s'y commandent réciproquement. Rien n'empêche donc que les sciences de la réalité morale ne se servent aussi des considérations de finalité comme d'un procédé heuristique[1]. »

« Les faits sociaux, dit à son tour M. René Worms, portent à nos yeux la trace évidente d'une certaine *finalité.* Il ne s'agit pas ici, qu'on l'entende bien, d'une finalité transcendante, suprasensible, telle que la conçoit la métaphysique[2]. Nous ne voulons parler que

---

[1] *La Morale et la Science des mœurs,* Préface, pp. XVI-XVII.

[2] Nous attirons ici tout particulièrement l'attention sur la distinction établie par M. R. Worms entre la finalité *métaphysique* et la finalité *humaine,* distinction affirmée déjà d'ailleurs par Aristote et les scolastiques (finalité intrinsèque et finalité extrinsèque). Un exemple très simple emprunté à la physiologie en fera bien saisir l'importance. Pour déterminer les fonctions

d'une *finalité immanente, ne sortant aucunement du monde humain, telle que la science peut la comprendre et la constater*. Or, cette dernière nous paraît indéniable en matière sociale. Les phénomènes sociaux en effet sont la manifestation des *volitions humaines*. Celles-ci tendent à réaliser le bien de l'individu, tel du moins qu'il le conçoit. Elles ont donc une certaine *fin*, la *satisfaction des désirs de leur auteur*. C'est la considération de la *fin poursuivie* qui explique les *moyens choisis*, les *voies prises*, les étapes parcourues. Se priver de cette considération, ce serait, pour la science sociale, éteindre volontairement le meilleur foyer de lumière qu'elle ait à sa disposition pour éclairer son chemin si souvent obscur (1). »

---

du larynx, organe de la voix, on peut se placer à deux points de vue : 1° point de vue *humain :* le larynx a pour fonctions d'émettre des sons, de permettre à l'homme de parler et de chanter ; 2° point de vue *métaphysique :* la voix est donnée à l'homme pour chanter la gloire de Dieu. — Est-il besoin de dire que, dans toute cette étude, il ne s'agit que des fonctions et des fins *humaines*, les seules que la science soit en mesure d'observer et de constater ? — Une autre remarque : « Il ne s'agit ici, encore, que des fonctions et fins humaines *collectives*, les seules que la science sociale soit en mesure d'observer et de constater. Quant aux fonctions intellectuelles, scientifiques, artistiques, morales, religieuses, — qui sont humaines aussi, — d'*autres sciences* les étudient respectivement en ce qu'elles ont chacune de propre ; elles ne relèvent de la science sociale que dans la mesure où elles déterminent des groupements ou sont influencées par quelqu'un de ceux-ci. C'est ainsi que les idées et pratiques morales tombent sous l'horizon de l'observateur social, selon qu'elles relèvent, par exemple, du lieu et du travail ou qu'elles influencent l'atelier et l'association. » (Note de M. B. Schwalm.)

(1) *Philosophie des sciences sociales*, t. I, pp. 98-99. — « C'est le cas de rappeler ici les remarques décisives, et rigoureusement scientifiques, de Claude Bernard, sur le déterminisme complexe, hiérarchisé et finaliste des phénomènes physiologistes. Nous les

Au reste, nous reconnaissons qu'il ne sera pas toujours aisé, tant s'en faut, de distinguer et par suite de déterminer exactement les fonctions de tel ou tel groupement. Les intentions des hommes ne sont pas toujours aussi faciles à discerner qu'il le semblerait au premier abord, et la raison en est qu'eux-mêmes, les membres du groupe, ne se rendent pas toujours exactement compte du but qu'ils poursuivent.

---

avons cités plus haut. Nous pensons même que la méthode d'observation nous oblige à les accentuer, en passant de la biologie à la science sociale. Voici comment. Les fonctions organiques tendent spontanément vers leurs fins propres sans que, nécessairement et toujours, la conscience, la connaissance intervienne: on respire, on digère, on se nourrit les muscles par le sang, en l'absence de toute sensation ou idée directrice ; mais on ne se marie pas, on ne travaille pas dans un atelier, on ne voisine pas, *on ne fait rien de social* sans une vue, juste ou non, illusoire ou non, mais toujours directrice, d'un *but à réaliser par le moyen de tel groupement*. Ceci est une notion générale de finalité, *rigoureusement induite de la totalité de nos actes de groupement*. Tandis que la finalité organique et physiologique est inconsciente, comme celle de la flèche ou de la balle qui courdroit à la cible, la finalité sociale est consciente, raisonnée, mesurée sur un but qu'on veut réaliser. *Le règne des fins commence avec la vie,* au point de vue de la science ; mais lorsqu'il atteint *l'homme social,* il ne l'emporte pas sans que celui-ci ne se livre comme disposant de soi et de ses voies, par des arrangements de groupes, *en vue* des *biens* dont il *a envie*. Déjà, les groupements des animaux nous manifestent quelque chose de cette activité supérieure, par les sensations et les passions qui les groupent ; mais elle ne devient maîtrise de ses choix, consentement ou refus, en présence des conditions et des biens de la vie, que chez l'homme, lequel raisonne et coordonne ses actes sociaux, d'après sa conception et son désir de son bien et bonheur humain. Il faut creuser de plus en plus dans ce sens la notion de la prospérité sociale. Elle fera mettre en lumière finalement, non pas un postulat extra-scientifique de la science sociale, mais l'une de ses premières et immanentes vérités; immanente à la science, parce qu'elle l'est *à tout acte humain de groupement.* » (Note de M. B. Schwalm.)

Prenons, par exemple, le *groupement syndical*. Des congrès récents nous ont révélé plusieurs conceptions différentes du syndicat. Pour les uns, le syndicat ne doit avoir d'autre fonction que de régler lés conflits du travail et du capital ; pour les autres, il doit être un instrument de transformation sociale, visant à la suppression du patronat et du salariat ; ce qu'on appelle « le syndicalisme » est encore une autre conception du rôle social des syndicats professionnels (1). De même pour l'*État* : quelles sont ses *fonctions?* Grave question loin d'être résolue et sur laquelle existent encore les divergences de vues les plus absolues, les uns voulant que l'État soit tout, les autres voulant au contraire réduire au minimum ses attributions (2).

Il y a donc des difficultés, c'est incontestable ; et l'une des principales vient de ce que, pour la détermination des *fins*, il n'y a pas à considérer seulement ce qu'en fait les hommes réalisent en se groupant, mais ce qu'ils veulent, ce à quoi ils tendent, le but, l'idéal social auquel ils aspirent. Il s'agit de savoir si cet idéal est réalisable, s'il n'est pas chimérique, s'il est compatible avec la vie du groupe, s'il est dans la nature des choses ou plus exactement *dans le sens des choses* (3) et, comme on dit aujourd'hui, s'il suit le *cours de l'évolution sociale*.

---

(1) La Faculté de droit de Nancy vient justement de proposer comme sujet, pour le concours de doctorat de 1907-1908, l'étude « des théories diverses relatives au *rôle* des syndicats professionnels ».

(2) Tout le monde connaît le beau livre de M. Paul Leroy-Beaulieu intitulé précisément : *L'État moderne et ses FONCTIONS*.

(3) L'expression est de M. de Tourville. Voir notre brochure : *Henri de Tourville et son œuvre sociale*, p. 87.

Toutes choses difficiles, délicates, mais non pas impossibles sans doute (1). La science sociale est loin d'être définitivement constituée ; il lui reste beaucoup à faire, beaucoup à chercher et à trouver. C'est aux sociologues, en multipliant leurs observations sur les sociétés humaines d'aujourd'hui et d'autrefois, en suivant le développement historique des institutions, de déterminer les *fonctions* propres de chaque groupement, les *fins* que se proposent et que *peuvent se proposer utilement* les membres de ces groupements, dans les circonstances de lieu et de temps où ils se trouvent (2).

(1) M. Paul de Rousiers, directeur de la *Science sociale*, après avoir lu ce travail en manuscrit, écrit à l'auteur : « Je suis bien d'accord avec vous sur la détermination de la *fonction* par la science sociale... Ainsi la fonction de la famille est d'élever les enfants, parce que jusqu'ici aucun organisme social ne s'est révélé aussi apte à les élever. Là où il n'y a pas de famille, où le père ignore ses enfants, chez certains nègres, l'enfant ne *s'élève* pas, la société non plus. Là où l'enfant est élevé par l'État, comme à Sparte, il l'est pour une fonction unique de militarisme, d'où dommage à la longue pour la société qui s'étiole et meurt, etc. La fonction de l'État retrouvée partout est le maintien de la paix à l'extérieur et à l'intérieur ; c'est donc la fonction *essentielle*. D'autres fonctions sont justifiées seulement dans certains milieux lorsque l'État paraît seul apte à les remplir. La fonction de la Propriété est d'assurer le produit du travail à celui qui le dirige et aussi de pousser au progrès matériel, à la mise en valeur, etc. *Tout cela se déduit rigoureusement de l'observation et se complète et se précise au fur et à mesure des observations nouvelles.* »

(2) De ce qui précède il ne faut pas conclure cependant que, pour arriver à déterminer la nature et les fonctions d'un groupement social, il soit indispensable d'attendre qu'on ait monographié dans leur infini détail tous les types divers de cette forme de groupement. Il suffit, semble-t-il, d'en avoir observé sérieusement un certain nombre, un petit nombre même, au point de vue spécial dont il s'agit ici, pour arriver à dégager de

Et tout cela est scientifique. « L'existence des fins humaines est un *fait,* dit M. R. Worms, et comme telle elle a droit à être étudiée par les sciences humaines. Bien plus, c'est un fait capital qui en explique beaucoup d'autres et qui, à ce titre, appelle toute l'attention de l'investigateur. Les phénomènes sociaux s'ordonnent au moins en partie suivant les fins de l'esprit... Cette finalité-là ne fait aucun obstacle à la science; elle en facilite, au contraire, l'élaboration, parce qu'elle est pleinement intelligible (1). »

Ainsi donc, un groupement sera *prospère* quand il sera constitué de façon à accomplir complètement et aisément les *fonctions* qui lui sont propres, dans les conditions de lieu et de temps où il est appelé à vivre.

Mais cela demande quelques explications supplémentaires.

VIII

Il se peut d'abord que le groupement étudié ait *plusieurs* fonctions à remplir. Dans ce cas, il est évident qu'il ne faudra pas que l'*une* seulement de ces fonctions soit remplie à l'exclusion des autres : il faudra que toutes le soient *dans des proportions* et avec un équilibre que la pratique déterminera.

---

cette étude une connaissance suffisante des *fonctions* propres au groupement dont on s'occupe. Cette connaissance sera, bien entendu, toujours sujette à revision au fur et à mesure que la science progressera; mais, dès le début, elle offrira au savant un point d'appui suffisamment ferme pour qu'il puisse, de là, poursuivre plus loin ses investigations.

(1) *Philosophie des sciences sociales,* t. I, p. 99.

Par exemple, dans la famille, il ne faudra pas que la multiplication des enfants soit telle, que l'*éducation* en soit rendue impossible ; ni, inversement, que, dans l'intention de rendre l'éducation plus parfaite, le nombre des enfants soit réduit à l'excès.

Voici donc une notion nouvelle : la *prospérité* réclame l'accomplissement *intégral et proportionné* des diverses fonctions propres au groupe.

Mais cela ne suffit pas. Un groupement est rarement isolé. Il vit en contact avec d'autres groupements de même ordre ou d'ordre différent, ou il fait partie d'un groupement plus vaste.

Il est évident que tel groupement donné ne saurait impunément chercher son bien propre au détriment des autres groupes voisins. Cette famille, par exemple, ne pourrait avoir la prétention de fonder sa prospérité sur l'exploitation ou l'écrasement des familles de son voisinage. Une telle prospérité serait trompeuse, illusoire. Acquise au préjudice d'autrui, elle serait proprement *parasitaire ;* elle ne saurait durer : à peine née, elle serait près de sa fin.

Remarquons qu'il en est ainsi du corps humain. La santé d'un organe est en relations étroites avec la santé des organes voisins. On ne saurait avoir la prétention de soigner un seul organe et de négliger ou de sacrifier les autres : l'état de délabrement de ceux-ci aurait vite sa répercussion sur l'état de celui qu'on voudrait traiter avec une exclusive prédilection. Si l'estomac souffre, que deviennent les membres (1) ?

(1) Qu'on se rappelle l'apologue célèbre : Tite-Live, II, 32. La Fontaine, III, 2. Cf. Saint Paul, I Corinth., chap. xii, v. 12-27.

De même, dans l'homme, on ne saurait sans danger développer telle faculté, telle aptitude aux dépens des autres. Si on le fait, on n'a plus un homme complet, normal, on a ou un athlète, ou un cérébral, ou un ascète (1). Il y a donc, entre les diverses facultés de l'homme, comme entre les divers organes du corps, un certain équilibre, un certain ordre, une certaine hiérarchie et, pour tout dire, une certaine *harmonie* qui doit être maintenue. Il importe, pour que les choses soient comme il convient, que « tout dans l'homme soit à sa place, en son rang, tout bien proportionné, tout déployé... conformément à sa nature d'homme (2) ».

Il en est de même en ce qui concerne les groupements humains. Voici donc encore une notion nouvelle : la prospérité, dans un groupement, ne peut pas être parasitaire, c'est-à-dire obtenue aux dépens d'autrui. Pour être réelle et durable, elle doit être *harmonique*, c'est-à-dire qu'elle ne doit jamais empiéter sur les autres groupements, mais, au contraire, se montrer respectueuse de leur indépendance et de leur déve-

(1) Voir plus haut. Si l'on voulait d'ailleurs être tout à fait précis, « il y aurait à distinguer entre l'athlète, le cérébral, l'ascète *mal équilibrés*, qui ont développé leurs spécialités respectives jusqu'à l'écrasement ou l'atrophie de tout ce qui n'est pas elles, et l'athlète, le savant ou l'ascète *bien équilibrés*, qui donnent simplement la primauté à l'un des éléments de la vie et de la culture humaines dans leur vie personnelle ; primauté mesurable toujours à l'importance et au rang de cet élément pour le bien de tel individu ou de telle fonction qui est la sienne. L'eurythmie de l'existence est là très conciliable avec une *plus forte* accentuation de certains traits individuels, comme dans la beauté des lignes. » (Note de M. B. Schwalm.)

(2) L. Ollé-Laprune, *Le Prix de la vie*, p. 208.

loppement propre. N'oublions pas ce que nous avons dit, d'autre part, de l'adaptation nécessaire aux conditions et aux formes générales de vie que l'état de choses présent impose à tous les groupements sociaux actuellement existants.

Et maintenant, en résumant tout ce qui vient d'être exposé, nous sommes en mesure de compléter notre notion de la *prospérité,* et nous pouvons dire :

Un groupement est prospère quand il est constitué de façon à accomplir les fonctions qui lui sont propres :

1° *Intégralement,* c'est-à-dire *toutes* sans exception ;

2° *En de justes proportions* les unes à l'égard des autres ;

3° *Harmoniquement* avec les autres groupes voisins ;

4° En *s'adaptant* aux conditions générales de vie du monde social présent.

Quand il en sera ainsi, le groupement observé apparaîtra *le plus souvent* (1), suivant l'excellente formule de M. de Tourville, comme vivant dans le *bien-être* et l'*harmonie,* le bien-être et l'harmonie étant donnés ici comme les signes extérieurs *les plus généraux* et *les plus fréquents* de la prospérité sociale :

« *Bien-être,* contentement, satisfaction, mots synonymes, tous très philosophiques, indiquant bien, en effet, que l'être possède alors ce qui convient à sa nature.

« *Harmonie,* terme non moins explicatif qui fait

(1) C'est le *plerumque fit* des jurisconsultes romains, le *ut in pluribus* de saint Thomas d'Aquin. — Voir les réserves formulées plus haut.

résulter la facilité des relations de ce que la satisfaction de chacun concorde avec celle de tous les autres : chacun est à sa place (1). »

Et un peu plus loin : « L'ouvrier prospère est celui chez qui se manifeste un état de *bien-être* et qui vit en *harmonie* avec ceux auxquels il a affaire. Celui-là seul décèle les conditions premières de *bon ordre social* et met l'observation sur la voie du système *vital* des sociétés (2). »

Cela dit, il sera facile de déterminer quand une

(1) *Science sociale*, t. I, pp. 101-102. — A rapprocher cette belle page de M. de Tourville sur le *bien-être* dans l'ordre *intellectuel* : « Une fausse théorie se manifestera par un amoindrissement du résultat des faits. Cet amoindrissement dans le résultat est accompagné de souffrance chez les êtres conscients. En effet, une *fonction* est une aptitude et une aspiration à un résultat. Ce résultat est un besoin de l'être ; si ce besoin n'est pas entièrement satisfait, la fonction ne s'exerce pas dans sa plénitude, et par conséquent n'arrive pas à son bien-être : elle souffre.

« Sur l'intelligence de l'homme, la vérité se manifeste par les résultats et le bien-être intellectuels, parce que l'intelligence fonctionne bien et est satisfaite ; l'erreur, par la décadence et la souffrance intellectuelles, parce que l'intelligence fonctionne mal et n'est pas satisfaite.

« L'amoindrissement du résultat se fait donc sentir dans la fonction même ; à moins que la fonction ne continue à obtenir son résultat aux dépens de fonctions connexes. Ce sont alors ces fonctions qui souffriront et qui attesteront l'erreur de la théorie.

« La théorie ne se démontre donc exacte que par le bien-être de la fonction, mais par un bien-être qui n'ait pas été acquis aux dépens de fonctions annexes : en deux mots, par le *bien-être* et l'*harmonie*.

« En résumé, toute dégénérescence d'une fonction, d'un individu ou d'une espèce correspond à la soustraction d'un fait ; le fait maintenu, la dégénérescence ne se produit pas.

« Et comme corollaire, la loi d'une espèce ne peut se trouver que dans son type prospère. » (*Philosophie fondamentale*, première partie, méthode [inédit].)

(2) *Science sociale*, t. I, p. 102.

société tout entière, prise dans son ensemble, pourra être dite prospère.

Ce sera quand, au sein de cette société, *tous* les groupements essentiels de la vie sociale, à partir de la famille, rempliront leurs fonctions dans les conditions que nous venons d'indiquer, chacun à sa place, à son rang, sans nuire aux autres, en parfaite harmonie avec eux et s'adaptant exactement à l'état social du monde présent. Une société prospère sera donc celle où les *familles,* les *ateliers,* les *associations professionnelles* et autres, les *communes,* les *provinces,* l'*État,* rempliront respectivement les fonctions qui leur sont propres, conformément aux nécessités du temps présent, mais sans empiétement, sans usurpation, chacun restant chez soi et n'entamant en rien l'indépendance des groupements de même ordre ou d'ordre supérieur.

Ainsi, dans une société de ce genre, la *famille* fait d'abord tout ce qui lui incombe, et les membres des diverses familles se groupent comme il leur semble utile, pour pourvoir aux besoins multiples qu'il leur faut satisfaire, besoins d'ordre matériel, intellectuel et moral; et aucune entrave n'est apportée à leur action, tant que, de leur côté, ils ne dépassent pas leurs attributions propres. De même, la *commune,* la *province,* l'*État,* ne font que ce qu'ils doivent faire, c'est-à-dire qu'ils n'interviennent que pour les affaires dans lesquelles les familles et leurs groupements divers se sont montrés incapables ou impuissants. Chacun restant ainsi à sa place et à son rang, suivant l'ordre et la hiérarchie voulus par la nature même des choses, il n'y

a point d'antagonisme possible ; le bien-être et la paix sociale sont assurés : c'est véritablement la *prospérité*.

La prospérité connue, il est aisé maintenant de comprendre ce que c'est que la SUPÉRIORITÉ SOCIALE, expression qui revient si souvent dans notre science.

La société qui aura la supériorité sociale, sera celle dont les groupements essentiels fonctionneront le plus complètement suivant leur nature propre, avec le maximum d'intensité, d'énergie, de vie, de vitalité, et aussi avec la plus grande faculté d'adaptation aux conditions de la vie sociale présente.

Ici, nous retrouvons donc, mais en la complétant, la définition de la *supériorité sociale* que donnait récemment M. Demolins. « La supériorité sociale, disait M. Demolins au congrès de 1906, c'est la faculté d'adaptation aux changements qui surviennent dans le milieu (1). » Ce n'est pas que cela ; mais c'est bien cela avec quelque chose de plus.

Seulement, ici, une grave question se pose. Étant donnée l'imperfection de l'homme et par conséquent des groupements qu'il forme, il est rare, pour ne pas dire impossible, de rencontrer des sociétés complètement prospères, et par suite, lorsqu'on parle de *supériorité sociale*, on ne peut avoir en vue qu'une supériorité relative, portant sur quelques points particuliers. Dès lors, on est appelé à se demander quel est, dans une société, le groupement dont la prospérité importe le plus ; quel est pratiquement et scientifiquement le

(1) *Bulletin*, 1906, n° 25.

critérium de la prospérité d'un peuple ; en d'autres termes, quel est le moyen commode et en même temps précis qu'on puisse toujours avoir à sa disposition pour distinguer un peuple prospère d'un peuple qui ne l'est pas, ou pour affirmer qu'un peuple a la supériorité sur un autre ?

La réponse est assez simple après ce qui a été dit jusqu'alors. Le groupement essentiel et fondamental d'une société, c'est la *famille :* cela est un point acquis en science sociale. La famille est la cellule sociale ; elle est, suivant l'expression de M. de Tourville, « l'officine où s'élaborent et d'où sortent tous les êtres humains », et c'est pourquoi elle « détermine par la base toute la forme de la société[1] ». Dès lors, c'est au *groupement familial,* avant tout autre, qu'il faut s'attacher. Dans telle société, la *famille* est-elle prospère ? Accomplit-elle intégralement et vitalement ses fonctions propres ? Produit-elle des enfants nombreux ? Ces enfants sont-ils élevés, formés comme il convient au temps et au lieu où ils sont appelés à vivre ? Dans ce cas, il n'y a pas à hésiter : on peut affirmer hardiment que cette *société* est prospère, parce qu'elle est prospère dans son organisme essentiel et fondamental. Et, de fait, l'observation contemporaine, comme l'observation rétrospective, montre suffisamment que toujours ce sont les sociétés où la *famille* est le plus solidement constituée qui sont les plus fortes, les plus résistantes, tandis que celles où la famille est désorganisée sont en réalité faibles, languissantes, sans vigueur, malgré

(1) *Science sociale,* t. I, pp. 103-104.

les apparences contraires mais trompeuses que peut leur donner pour un temps l'éclat des arts et des lettres ou la victoire des armes.

Par suite encore, lorsqu'on voudra comparer plusieurs sociétés, leur assigner des rangs suivant leur valeur sociale respective, dire que l'une est *supérieure* aux autres, c'est toujours à la *famille* qu'il faudra s'attacher. Le peuple qui aura la supériorité sociale sera celui où la *famille* sera le mieux organisée, c'est-à-dire où la famille accomplira le mieux, le plus énergiquement, le plus vitalement ses fonctions principales : propagation de la race, éducation des enfants. Les autres groupements pourront être plus ou moins heureusement constitués, et, par exemple, les groupements de la vie publique, de la vie politique pourront y être médiocres. Peu importe ; ce n'est pas là l'essentiel. L'*essentiel,* dans une société, c'est la vie *privée,* la vie *familiale,* la *famille.* Quand cela est bon, tout le reste va, malgré les imperfections inévitables (1).

Et c'est pour cela qu'en science sociale on n'hésite

(1) A méditer ces quelques lignes de H. Spencer : « Comme, dans le développement successif de la société, la famille a précédé l'État ; qu'on a élevé des enfants avant l'existence de l'État, et qu'on peut en élever après sa destruction ; que celui-ci ne saurait se passer d'eux pour exister, il s'ensuit que les devoirs du père de famille ont une importance supérieure à ceux du citoyen. Puisque la valeur et la force d'une société sont basées en dernier ressort sur le caractère des citoyens qui la forment, et puisque l'éducation est le moyen le plus certain d'influer sur leur caractère, il en résulte naturellement que *la prospérité de la société est basée sur celle de la famille.* » (*De l'Éducation,* trad. franç. [Alcan], p. 15.)

pas, quoi qu'il en puisse coûter à notre amour-propre national, à attribuer la supériorité sociale, actuellement du moins, aux peuples anglo-saxons, aux races dites *particularistes*. Ce n'est ni par mode, ni par snobisme, car voilà plus de cinquante ans que la science sociale, par la bouche de Le Play, de Henri de Tourville, de M. Demolins, répète la même vérité, que les faits viennent chaque jour confirmer de la façon la plus saisissante. C'est que, se plaçant au point de vue que nous venons d'indiquer, la science sociale observe que nulle part la vie privée, la vie familiale n'est aussi bien organisée, en vue des résultats à obtenir actuellement, qu'en Angleterre et aux États-Unis (1). Certes, il y a, là aussi, des défauts, des tares même que l'on n'ignore pas (2). Mais, dans l'ensemble, il faut bien le reconnaître, c'est dans ces pays que la famille accom-

(1) En dehors des articles très nombreux sur l'organisation de la famille anglo-saxonne, publiés dans la *Science sociale* et qu'il sera toujours facile de retrouver, consulter notamment : 1° pour la Norvège : Ch. RABOT, *Aux fjords de Norvège*, chap. I ; QUILLARDET, *Suédois et Norvégiens chez eux*, passim ; M. GANDOLPHE, *La Vie et l'Art des Scandinaves*, passim ; 2° pour l'Angleterre : MAX LECLERC, *L'Éducation en Angleterre*, passim et surtout t. I, 1re partie ; BOUTMY, *Psychologie politique du peuple anglais*, 5e partie, chap. 1 ; Dr G. LE BON, *Psychologie de l'éducation*, passim et surtout liv. II, chap. 1, § 4 ; HAMMERTON, *Français et Anglais*, t. I, 1re partie ; 3° pour les États-Unis : P. DE ROUSIERS, *La Vie américaine*, t. II, chap. 1 à IV ; M. DUGARD, *La Société américaine*, chap. X ; LAZARE WEILER, *Les Grandes Idées d'un grand peuple*, passim ; P. BOURGET, *Outre-Mer*, passim, surtout t. II, chap. VIII ; Mme BENTZON, *Choses et gens d'Amérique*, chapitre intitulé : *La Vie de famille en Amérique* ; ROOSEVELT, *La Vie intense*, passim.

(2) Voir notamment P. DE ROUSIERS, *La Vie américaine*, t. II, Conclusion, p. 323.

plit le mieux ses fonctions essentielles : les enfants y sont nombreux et ils y sont élevés comme il convient au milieu dans lequel ils sont appelés à se développer. Dès lors tout le reste suit, et, malgré les imperfections qui sautent aux yeux, par exemple, aux États-Unis, dans l'ordre politique, la société jouit, prise dans son ensemble, d'une vigueur, d'une énergie, d'une vitalité sans pareille.

IX

Ce qui précède est-il suffisamment clair et simple ? Il ne nous reste que quelques mots à ajouter sur ce sujet qui en sera, s'il se peut, éclairci encore et simplifié.

Au fond et en définitive, la notion de la prospérité et de la supériorité sociales, que nous venons d'esquisser, est tout à fait conforme à celle qu'en donnent le bon sens et l'opinion courante. Cette constatation a bien sa valeur (1).

Et, en effet, quand on parle de prospérité sociale dans

(1) C'est le cas d'appliquer à l'investigation sociale ce que M. Ollé-Laprune disait de la recherche philosophique : « Quand on a procédé par principes et avec méthode, quand on a approfondi savamment ce que l'on possédait par nature, alors rejoindre « le peuple » et retrouver les mêmes idées simples, c'est le plus bel ouvrage de la spéculation philosophique... Les vrais « habiles » savent revenir à ce que tout le monde pense et dit. Ils le pensent et le disent en y voyant plus que n'y voit le vulgaire. Ils le pensent et le disent avec profondeur, dans une autre lumière, mais leur suprême effort, leur triomphe, c'est de revenir enfin à cette simplicité et de s'accorder avec « le peuple. » (*La Philosophie et le Temps présent*, pp. 372-373.)

nos sociétés civilisées, qu'entend-on communément par là? Qu'on le demande à un homme intelligent, réfléchi, non à un pur cérébral, mais à un homme d'expérience, mêlé à la vie, en contact avec les réalités de chaque jour. Il répondra (1) : une société prospère, c'est une société où la natalité est abondante, où les individus sont énergiques, entreprenants, où le travail est intense, où, par conséquent, existe une grande activité économique, agricole, industrielle, commerciale; c'est une société douée d'une grande puissance d'expansion, c'est-à-dire qui fournit des émigrants et des colons capables; une société encore où les cultures intellectuelles sont développées, le niveau moral élevé, la criminalité et le paupérisme faibles ou en décroissance; une société, enfin, où les individus et les familles sont libres, indépendants : libres de se grouper comme ils l'entendent en vue de leurs intérêts communs; indépendants des pouvoirs publics pour tout ce qui, dans la vie sociale, ne dépasse pas les limites de leur bonne volonté ou de leur capacité.

Mais tout cela, n'est-ce pas précisément ce que nous avons dit plus haut? La natalité abondante, c'est la

(1) On voudra bien remarquer que cette réponse est, en somme, celle donnée par Le Play dans les divers passages cités plus haut. « La critique de la notion de prospérité établie par ce travail revient donc à justifier scientifiquement la description, d'apparence empirique et confuse, laissée par l'initiateur de la méthode sociale. On classe seulement, on hiérarchise à des plans bien distincts et bien coordonnés ce que le génie de Le Play apercevait d'intuition, par masses confuses, dans la mêlée de faits sociaux accumulés par lui au terme de ses monographies. Ainsi s'affirme la continuité de la science sociale en même temps que son progrès. » (Note de M. B. Schwahn.)

famille accomplissant sa fonction de propagatrice de la race. Des individus énergiques, entreprenants, doués d'une grande puissance de travail et d'expansion, intelligents et moraux, c'est la famille encore dans son rôle d'*éducatrice,* formant des hommes forts à tous égards en vue des nécessités de la vie. Des individus libres et indépendants, c'est la famille encore, la famille forte, capable, sachant garder son autonomie vis-à-vis des autres groupements, et particulièrement vis-à-vis de ceux de l'ordre politique.

Si maintenant, pour finir et aller au fond des choses, on nous demande comment d'un mot on pourrait condenser tout ce qui précède, nous répondrons qu'en réalité la notion de prospérité, selon la *Science sociale* et selon l'opinion commune, se ramène en définitive à la *fonction* essentielle de la famille, qui est l'ÉDUCATION (1).

Former des hommes et les former pour la vie qui les attend, voilà le point essentiel; et l'on peut dire que la société qui y réussit est *prospère* et que celle qui y réussit *le mieux* a la *supériorité sociale.*

Former des hommes capables... mais il faut préciser : capables avant tout de résoudre le problème de la vie par excellence, dans l'ordre social, à savoir le problème du pain quotidien (2) et de le résoudre par

(1) Cf. H. SPENCER, *De l'Éducation,* p. 15. Voir quatre pages plus haut, en note.

(2) Le Play et ses continuateurs ont beaucoup insisté sur ce point qui est admis aujourd'hui par tout le monde. C'est un fait, que la préoccupation essentielle de chaque individu est de conserver et d'entretenir la vie chez lui et chez ceux dont il a le

le seul moyen qui soit efficace, par l'effort personnel, le TRAVAIL (1), — capables de le résoudre pour eux-mê-

soin et la responsabilité. Le problème du pain quotidien ou, plus exactement, des *moyens d'existence* (aliments, vêtements, habitation, etc.) doit être résolu au jour le jour, à quelques exceptions près, par l'humanité tout entière. Cette vérité peut se voiler aux regards de ceux qui ont la fortune ou l'aisance : ce n'en est pas moins une grande loi naturelle. Le Play a d'ailleurs soin d'ajouter que, dans la conquête ou la jouissance des biens matériels, les sociétés humaines doivent toujours se soumettre à la *loi morale :* « Toute société dépérit également, soit que la subsistance y fasse défaut, soit que la loi morale y soit violée. » (*Constitution essentielle de l'humanité,* p. 25.) — Et il cite à ce sujet ces deux paroles mémorables : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (MATTH., IV, 4) et : « Tu ne feras rien de bon dans les choses humaines si tu oublies les rapports qu'elles ont avec Dieu. » (MARC-AURÈLE, *Pensées,* chap. XIX, 28.) [*Méthode d'observation,* p. 81].

(1) On sait trop l'importance que la *Science sociale* attache au *travail* pour être étonné de le retrouver ici, au fond même de cette question de la prospérité sociale. La loi du travail est une loi naturelle qui s'impose à tout homme venant en ce monde, qui a été mise en relief dès la plus haute antiquité et n'a cessé d'être rappelée d'âge en âge : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front » (*Gen.*, II, 15-16 ; III, 19). « L'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler » (JOB, v. 7). « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus, *si quis non vult operari nec manducet* » (II, *Thes.* III, 10). « Le Christ a donné lui-même l'exemple du travail en prenant un métier, celui de « charpentier » (MARC, VI, 3). A noter aussi ces encouragements à l'énergie virile : « Ne hais pas les labeurs pénibles, ni le travail des champs » (ECCLI. VI, 16). « *Confortare et esto vir,* montre-toi fort et sois un homme » (III, *Reg.*, II, 2). « *Viriliter age et confortare et fac : ne timeas et ne paveas ;* sois viril et fort ! à l'œuvre ! ne crains point et ne t'effraie point ! » (I, *Paralip.*, XXVIII, 20). « Ayez aux reins la ceinture (signe d'activité) et dans vos mains la lampe allumée (signe de vigilance). *Sint lumbi vestri præcincti et lucernæ ardentes in manibus vestris* » (LUC, XII, 35). « Il ne faut pas fuir les responsabilités : tout homme doit faire valoir les dons naturels qu'il a reçus en naissant ; voir la parabole où est blâmé et sévèrement puni le serviteur qui, sans

mes d'abord et par eux-mêmes, par suite capables de se suffire, — capables aussi *d'aider les autres* à résoudre le même problème, de prendre par conséquent la *direction du travail*, — capables de conduire leurs semblables, de les diriger, ce qui ne peut se faire que par l'initiative, l'esprit d'entreprise, le courage en face des responsabilités (1).

C'est pourquoi, tout d'abord, la *Science sociale* considère la question de l'*éducation*, de la *formation de l'homme* comme la question sociale essentielle dont la solution s'impose dans tous les groupements quels qu'ils soient : « Ce qui est partout en cause, dit M. de

---

rien risquer, a enfoui le talent que lui avait confié son maître » (MATTH., XXV, 14-30). A remarquer encore le point de contact si souvent signalé entre le travail et la moralité, l'oisiveté et le vice : « *Multam malitiam docuit otiositas*, l'oisiveté enseigne beaucoup de mal » (ECCLI. XXXIII, 29). « *Auferetur factio lascivientium*, la race des hommes de plaisir sera supprimée [éliminée] » (AMOS, VI, 7).

(1) Dans une lettre datée de Calmont (25 juillet 1900), M. de Tourville a donné de la supériorité sociale la définition suivante : « LA SUPÉRIORITÉ SOCIALE CONSISTE DANS L'APTITUDE A PROCURER LE PLUS HAUT DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE, POUR LE PLUS HAUT BÉNÉFICE DE LA COLLECTIVITÉ. » Voir *H. de Tourville et son œuvre sociale*, p. 77. — De son côté, M. Paul Bureau, dans un court passage de son livre tout récent, *La Crise morale des temps présents*, a parfaitement marqué cette nécessité du « développement de la personne » comme condition de la prospérité et de la supériorité sociales : « Une nation est saine, forte et prospère lorsque *les membres qui la composent* ont un corps robuste et vigoureux, une intelligence éclairée, formée à raisonner avec méthode et précision, une volonté vaillante, capable à la fois d'initiative hardie et de persévérance tenace ; lorsque les divers compartiments de l'activité sociale, l'agriculture et le commerce, l'industrie et la politique, le service de la religion et celui des cultures intellectuelles, recrutent sans difficulté *un personnel* bien formé et apte à répondre adéquatement aux exigences de la profession et du milieu » (pp. 117-118).

Tourville, ce qui fait la difficulté, depuis la plus petite exploitation agricole jusqu'aux plus grandes entreprises de l'industrie et du commerce, jusqu'aux groupements qui régissent les intérêts politiques ou religieux, c'est ce qu'on appelle... la question du personnel... Ce qui manque ce n'est ni la science, ni l'outillage pour l'action matérielle, intellectuelle ou morale : ces deux instruments sont en progrès incessants ; ce qui manque c'est *l'homme, l'homme qu'il faut* avec cette science et avec cet outillage... C'est la question de l'homme qui vient à son tour, après celle du développement des autres puissances naturelles. Une grande œuvre a surgi, mais elle fonctionne mal, et après s'en être pris à toutes les forces de la nature, après y avoir fait appel, on s'aperçoit que ce qui fait défaut, c'est l'homme[1]. »

C'est pourquoi, encore, la science sociale a toujours le regard tourné vers les sociétés anglo-saxonnes qui apparaissent, du moins dans l'état actuel du monde, comme les seules qui sachent véritablement *former des hommes,* grâce à l'organisation *particulariste* de la famille qui prévaut chez elles et qui développe chez les individus des ressources d'énergie si abondantes, une aptitude à l'initiative si vivace, que, partout et dans n'importe quel groupement, ces individus se trouvent en mesure, mieux que tous autres, d'accomplir leurs fonctions, de s'adapter aux circonstances et d'en tirer parti [2].

---

[1] Préface au livre de M. P. DE ROUSIERS, *La Question ouvrière en Angleterre,* pp. XVI et XVII.

[2] La formation particulariste est susceptible de donner *tous les genres* de supériorité, même dans les arts, la littérature, la

« L'Angleterre, dit encore M. de Tourville, a conçu l'éducation de l'homme comme une chose simple : c'est le génie qu'elle a su garder, c'est la vertu à laquelle elle n'a pas manqué. *Cultiver l'homme* comme l'*élément premier de toute prospérité,* c'est ce qui la caractérise ; vainement on cherche à la définir par une autre note. L'Angleterre est avant tout et par-dessus tout *une grande école d'hommes* (1). »

Et ce qui est vrai de l'Angleterre l'est plus encore, peut-être, des États-Unis (2).

On conçoit dès lors que des hommes ainsi formés l'emportent partout sur ceux qui n'ont pas reçu cette même éducation. Partout, en effet, ils ont au moins — ce qui est fondamental et le point de départ du reste — la supériorité dans le travail ; et cette supériorité se manifeste notamment par une double aptitude qui manque à leurs concurrents :

1° Aptitude à *mettre un territoire en valeur au plus haut degré par un travail personnel suivi et intense* (3) ;

---

morale et la religion (Voir notamment *Science sociale,* t. XVII, pp. 478-484). En fait, il n'en est pas encore ainsi, mais elle donne déjà la supériorité dans le travail, qui pourrait bien être le commencement de toutes les autres. Cf. *Science sociale,* t. XXI, p. 107,

(1) Préface au livre déjà cité de M. P. de Rousiers, p. xix. Cf. de Tourville, « Simplicité et fécondité de l'éducation anglo-saxonne » (*Mouvement social,* déc. 1893, t. II, p. 155). On connaît cette pensée de Montesquieu : « Si l'on me demande quels préjugés ont les Anglais, en vérité, je ne saurais dire lequel : ni la guerre, ni la naissance, ni les dignités..., *ils veulent que les hommes soient hommes.* » (*Pensées diverses* [édit. Lahure, t. II, p. 462].)

(2) Voir P. de Rousiers, *La Vie américaine,* t. II, Conclusion.

(3) M. de Tourville a donné de la *famille particulariste* la définition suivante : « Celle dont *régulièrement* (normalement) *tous*

2° Aptitude à *ouvrir* ensuite *largement ce territoire à tous les peuples et à l'adapter à tous les progrès*.

C'est par cette double capacité qu'ils méritent le titre de « *pionniers de la civilisation* » (1).

Sans doute, on trouve, en dehors de la formation particulariste, des peuples *prospères*. Si l'on se reporte aux explications et aux définitions que nous avons données plus haut, on comprendra aisément qu'il puisse y avoir des peuples communautaires qui jouissent d'une réelle prospérité : c'est le cas notamment de ces pasteurs nomades du plateau central asiatique que la science sociale a si souvent décrits. Mais c'est une prospérité temporaire, qui ne peut durer qu'autant que la population qui en profite reste isolée, repliée sur elle-même, sans contact avec aucun autre peuple doué d'une formation plus énergique.

Or, la caractéristique de l'âge moderne est précisément — par la multiplicité des moyens de communication, l'extension et la complication croissante des intérêts communs — le mélange, la fusion, ou tout au moins un contact de plus en plus fréquent, de plus en plus intime de toutes les races qui couvrent la surface

---

les enfants *sont aptes, tout au moins, à* se créer un domaine de culture, en simple ménage, dans un pays neuf. » (Voir notre brochure déjà citée, p. 77.)

(1) M. DEMOLINS, *Science sociale*, t. XXIX, p. 86. « Le monde anglo-saxon, dit, de son côté, M. B. Schwalm, se caractérise essentiellement par l'affluence des hommes capables vers la *direction du travail* et les affaires qui en résultent, soit dans la métropole, soit aux colonies, soit n'importe où. » (*Science sociale*, t. XVII, p. 466 bas.)

de la terre (1). Dans cette vaste mêlée de peuples, qui a pour but la conquête pacifique du globe, il est manifeste que le premier rang ne saurait appartenir qu'à ceux qui ont reçu la formation la plus vigoureuse et la plus résistante, et, par cette formation, ont été habitués plus que les autres au « travail personnel, intense et persévérant » (2).

La prospérité durable ne sera donc acquise qu'à ceux qui tendront, par un continuel effort, à se hausser au niveau des peuples les plus laborieux et les plus entreprenants (3).

Dans ces conditions, la France, si elle le veut bien peut atteindre les sommets. Le rang que la *Classification sociale* lui assigne lui permet toutes les ambitions : quoique fortement empreinte d'esprit communautaire, elle est cependant, à beaucoup d'égards, particula-

(1) Voir G. Le Bon, *Psychologie du socialisme,* livre IV, chap. I : « Évolution industrielle et économique de l'âge actuel », 5e édit., pp. 225 et suiv. Cf. M. B. Schwalm, *Science sociale,* t. XVII, pp. 465 bas et suiv. : « Un âge nouveau qui commence. »

(2) Voir notamment M. Demolins, « Boers et Anglais » (*Science sociale,* t. XXVIII, pp. 319 et suiv.; t. XXIX, pp. 73 et suiv.).

(3) « Partout ce sont d'intenses courants, courants d'idées, courants de science, courants de richesses : mise en valeur du sol, des forces de la nature et des forces de l'homme. Les âges classiques qui furent grands, mais d'une autre grandeur, n'ont connu rien de pareil. On peut regretter que les temps soient changés, regretter aussi les vies doucement coulées au charme des belles choses. Ces vies-là, bien peu les connaîtront maintenant. Il faut agir, sous peine de dépérir ; il faut affronter les courants, sous peine d'être laissé au rivage comme une épave. » (L. Liard, *Le Nouveau Plan d'études de l'enseignement secondaire* [Paris, 1903], p. 19.) — Cf. la conclusion générale du beau livre de M. Léon Poinsard, *La Production, le Travail et le Problème social dans tous les pays au début du vingtième siècle* (Paris, 1907, 2 vol.), t. II, pp. 709 et suiv.

riste, et c'est finalement parmi les sociétés de ce dernier type qu'elle doit être placée (1). Elle n'a donc, pour réussir, qu'à développer intensément les éléments particularistes de sa formation sociale. Elle le peut si elle le veut : « Ce qui doit nous donner confiance, écrit M. Demolins, c'est que la France paraît bien être la nation qui se rapproche le plus du type anglo-saxon; elle s'en rapproche bien plus que l'Espagnol et l'Italien, et probablement plus même que l'Allemand (2). » « Nous pouvons donc, avec vraisemblance, augurer pour notre pays un heureux résultat de la conquête nouvelle du globe. Tandis que les races par trop communautaires ne sauront que se laisser réduire à une situation inférieure, nous pourrons, nous, relever lentement *par le travail* notre initiative individuelle; nous pourrons, si nous ne faillissons pas à la tâche, prendre rang parmi les nouveaux maîtres du monde (3). »

(1) Voir M. Demolins, « Classification sociale » (*Science sociale*, asc. 10 et 11 de la 2e série, pp. 11 et 124-131).

(2) M. Demolins, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* (Appendice, p. 426).

(3) M. B. Schwalm, *Science sociale*, t. XVII, p. 472.

LETTRES D'UN JEUNE SOLDAT

DE LA

GRANDE ARMÉE

AUGUSTE PARUIT

(1813-1814-1815)

RECUEILLIES PAR SON NEVEU

M. Alexandre de ROCHE du TEILLOY

MEMBRE TITULAIRE

AVANT-PROPOS

Auguste Paruit, frère aîné de ma mère, naquit à Bruxelles, chef-lieu du département de la Dyle, le 27 janvier 1797, et fut baptisé le même jour dans l'église Saint-Jacques dit Condenberg, par le curé Delande. Il appartenait à une famille française : son père, Valentin Paruit, fils d'un notaire de Marienbourg, dans les Ardennes, ville enlevée à la France en 1815, y était né le 13 février 1758, et avait épousé à Amiens, le 17 messidor an III (5 juillet 1795), Agathe d'Esmery, fille d'Aymard d'Esmery, homme de loi, président du tribunal criminel du département de la Somme. En 1797, Valentin Paruit servait la France

comme administrateur en chef des hôpitaux militaires de l'armée du Nord, en résidence à Bruxelles.

Bientôt après, il quitta ces fonctions pour devenir payeur du Trésor à Angers, où naquit ma mère, en 1803. J'ai encore le numéro du *Journal de Maine-et-Loire* qui relate son baptême solennel, où elle eut pour parrain le baron Nardon, préfet du département, et pour marraine la célèbre Laure, exaltée par la duchesse d'Abrantès, femme du conseiller d'État Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, dont la mère, Mme de Bonneuil, avait été une des amies intimes d'André Chénier, et qui, elle-même, rivalisait de beauté avec Mme Récamier. Les lettres écrites à sa filleule, conservées dans ma famille, ont moins d'éclat que son visage.

En sa qualité de notable, mon grand-père fut désigné, en 1811, pour être des trois députés représentant « la bonne ville » d'Angers, au baptême du roi de Rome, solennité dont ma mère, placée, avec les autres enfants des députés, sur les marches du trône, autour de l'Empereur, se plaisait tant à évoquer le souvenir enchanté, racontant que, placée comme la plus petite, tout près de Napoléon, elle s'effrayait de son regard flamboyant et s'amusait à toucher les abeilles d'or de son manteau. Cependant Auguste et Henry, son frère cadet, étaient restés internes au lycée impérial d'Angers où ils continuèrent leurs humanités.

L'an d'après, Valentin Paruit, repris par sa vocation de jeunesse, publia, à la fameuse imprimerie de Mame frères, ses amis, rue du Pot-de-Fer, nº 14, à

Paris, un *Mémoire sur l'administration des hôpitaux militaires,* que j'ai encore sous les yeux. Napoléon le lut, en fut, paraît-il, frappé, et immédiatement renomma M. Paruit administrateur en chef des hôpitaux militaires.

Le voilà donc rendu à l'activité et aux hasards de la vie militaire. Après la campagne de Russie, en 1813, il fait partie de la Grande Armée, et établit ses bureaux à Erfurt. C'est là que le rejoignit, au mois de juillet 1813, son fils aîné Auguste qui interrompit de brillantes études classiques pour être attaché à sa personne, en qualité de commis, d'abord provisoire, puis de deuxième classe. La mère, restée avec son autre fils et sa fille, fit promettre à l'enfant de lui écrire des lettres fréquentes et longues. La parole fut tenue : ces lettres sont adressées à Angers, rue Saint-Blaise, n° 17, rue « défunte », m'a dit, en 1869, un ouvrier de la ville, disparue pour faire place à un boulevard, adressées aussi à sa campagne des « Rangeardières » près d'Angers, aujourd'hui propriété de M. René Bazin : il a tenu à garder, m'a-t-il dit, comme je les y avais vues, dans le salon, les vieilles tapisseries qui avaient charmé l'enfance de ma mère.

Je viens de copier, à votre intention, messieurs, des extraits de cette correspondance de mon oncle, dont les adresses portent l'estampille : « Grande Armée » sans date d'envoi. Je ne me suis point permis d'y faire le moindre changement, pour leur laisser le tour négligé mais sincère de lettres intimes écrites allégrement par un jeune homme de seize ans, *frotté* de belles-lettres, lecteur enthousiaste de Daniel Defoë,

de Jean-Jacques Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand, mais également enchanté des vers de Racine et de Voltaire, car c'est dans un cahier de morceaux choisis, copiés de sa main, que, même avant de savoir bien lire, j'appris par cœur, avec l'aide de ma mère, *La Mort d'Hippolyte* et *La Mort de Coligny*. J'ai dû seulement supprimer plusieurs passages dénués d'intérêt même dans les lettres citées, et quelques-unes des répétitions de mots et des négligences inévitables dans une correspondance précipitée, quand j'ai pu le faire sans bouleverser les phrases.

Au retour de l'île d'Elbe, mon grand-père reprit du service et fit avec ardeur la campagne de Waterloo, cette fois, avec ses deux fils. Les lettres d'Auguste et de Henry, en 1815, sont pleines d'enthousiasme bientôt anéanti. Que devinrent-ils ? Le calme plat de la Restauration, dont la France avait pourtant si grand besoin, devait être lourd, douloureux pour une jeunesse exaltée par les gloires et les revers de l'Empire. Alors se produisit, comme au dix-huitième siècle, non pas une émigration proprement dite, mais une *exode* (1), un entraînement vers les terres lointaines, les « colonies » comme on disait, voyages qui promettaient moins la fortune que des aventures et des émotions.

---

(1) Contrairement à l'opinion générale, confirmée par l'erreur apparente du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui n'admet pas *exode* dans ce sens-là, *exode*, comme le mot grec Ἔξοδος, est féminin, quand il signifie *sortie* (V. le *Dictionnaire général de la langue française*, d'Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas).

En 1810, l'Angleterre avait arraché à Napoléon l'île de France, française depuis 1713, que Paul et Virginie avaient rendue si célèbre et si chère ! Il fallait y conserver notre langue, nos mœurs, notre sang et notre cœur. Une partie de la famille maternelle de Victor Hugo y est restée établie. Les habitants, demeurés fidèles à leur métropole, y appelaient de tous leurs vœux des consolateurs, des renforts. Mes deux oncles, entraînés par un mouvement irrésistible, partirent sur *La Nancy* (j'ai le journal de la traversée), pour l'île de France, redevenue île Maurice. Mais cette terre africaine les dévora, comme Sainte-Hélène dévora leur Dieu, Napoléon. Henry survécut à son frère, se maria là et y a laissé des descendants ; mais Auguste, au moment de revenir en France, mourut d'une fièvre maligne à Port-Louis, capitale de la colonie, en juillet 1821, à vingt-quatre ans, suivant de près dans la tombe Napoléon et y précédant de peu de mois son père. Il m'a souvent été raconté que mon grand-père, déjà très affaibli, à la nouvelle de la perte de son fils sentit tout désir de guérison perdu ; que, un matin, surprenant un journal oublié près de son lit, où était racontée la mort de l'Empereur, qu'on lui avait cachée, lui qui souffrait de la même maladie, il laissa retomber sa tête sur l'oreiller, en sanglotant ; il ne se voyait plus de raison de vivre, quoiqu'il eût blâmé l'ambition du conquérant ; il ne fit plus que languir, et peu après s'éteignit.

Il m'est resté de mon oncle Auguste Paruit, avec son portrait peint là-bas en miniature, un jonc qu'il avait pieusement coupé aux Pamplemousses, où il était

allé en pèlerinage, sur le monument dit le tombeau de Paul et Virginie; mon bras aime encore à s'appuyer sur cette canne aujourd'hui. Ma mère m'a aussi légué, serrées dans un vieux portefeuille, ces lettres dont je vous prie d'accueillir la lecture avec l'indulgence que mérite la mémoire de nos pères qui ont fait ou vu de si grandes choses, qui ont tant souffert pour la gloire de notre patrie !

EXTRAIT DE BAPTÊME D'AUGUSTE PARUIT

Je soussigné curé de Saint-Jacques dit Condenberg, de Bruxelles, déclare avoir baptisé ce jourd'hui, janvier le 27 1797 (V. S.), Auguste Valentin, né le même jour, fils de Claude Joseph Valentin Paruit, administrateur en chef des hôpitaux militaires de l'armée du Nord, et de Rose Agathe d'Esmery, son épouse. Parrains : Aymard Jacques d'Esmery, grand-père maternel du baptisé, et Maria-Anna Dinot, grand'mère paternelle de l'enfant.

Fait à Bruxelles.

DELANDE.

1° 1813-1814

Saint-Avold, le 15 juillet 1813.

Ma chère mère,

... J'ai profité de l'avertissement de mon père qui m'adressait à M. d'Heindre chargé de me remettre ma commission et une feuille de route. Tout finit par bien réussir grâce à M. Barbier, le plus affable des hommes, qui me fit beaucoup d'honnêtetés ainsi que son épouse ; ils désiraient même me retenir à déjeuner ; mais impossible d'accepter à cause des courses qui rempliraient mon unique journée et de ma feuille de route qu'il fallait faire signer par le ministre ; autrement je n'aurais eu que trois sols par lieue pour faire le petit maître. Au sortir du ministère, une averse épouvantable ! Me voilà saucé ; les rues de Paris comme des rivières ; l'eau montant jusqu'aux portières des fiacres. Deux heures pour gagner la rue du Bac ; heureusement ma culotte de nankin bientôt séchée me permit d'aller visiter la superbe galerie du Louvre qui vaut bien le musée d'Angers. Le lendemain, M. d'Heindre voulut absolument m'embarquer. La diligence était composée de quatre militaires, un juif allemand et deux femmes, dont une espèce de cantinière. L'un des militaires était un officier de santé arrivant d'Angleterre où il demeura prisonnier pendant dix ans ; il prétendit que là-bas, un officier, pourvu qu'il eût un peu d'instruction, était fort heureux. J'aurais volontiers frotté les oreilles de l'étranger qui se permettait de fumer dans le cabriolet, en s'entêtant à y rester, et nous choquait par ses excentricités.

Après deux nuits passées en diligence où l'on dort assez bien, nous traversons des pays agréables, les riants coteaux de la Champagne, avec de bons dîners à Épernay, à Châlons-sur-Marne, assez vilaine ville. Enfin, depuis hier, nous voici en Lorraine, superbe pays de montagnes ; vallées charmantes ; les voyageurs sont souvent obligés de des-

cendre pour que la diligence puisse franchir les côtes chargées de raisin, comme on en a pas vu depuis longtemps. Départ aussitôt après le souper pour Verdun, ville fortifiée située dans une vallée, renfermant 1 200 prisonniers anglais. Le matin, déjeuné à Metz, défendue par un triple rang de fossés et mise en état de siège, ce qui explique sans doute que les rues sont sales et puantes. Logé à *La Croix d'or*, le meilleur hôtel...

Erfurt, le 23 juillet 1813.

Ma chère mère,

Arrivé ici avant-hier au matin, j'ai voulu me remettre, pouvoir te parler un peu de notre petite ville et de notre manière d'y vivre. Est-il besoin de dire avec quel plaisir je serrai dans mes bras mon bon père, que je désirais si vivement rejoindre, contrarié jusqu'au dernier moment comme je l'avais été pendant le cours de mon voyage? Je fis une course de deux heures avant de pouvoir trouver sa demeure, ne rencontrant que des soldats arrivés, comme moi, tout récemment et des brutes d'Allemands qui, malgré mes efforts pour me faire entendre, ne pouvaient ou ne voulaient pas comprendre ce que je m'efforçais de leur fourrer dans la tête. Las enfin de courir les rues, j'allai sur la place Napoléon qui doit son nom à une grande cheminée marbrée élevée en l'honneur de notre Empereur, magnifique rien qui prouve assez l'ignorance des habitants et répond bien peu à la majesté de Napoléon. Là, je trouvai

le bureau de la poste civile, mais sans obtenir aucun renseignement positif; on me dit seulement que le commissaire chargé de la police des hôpitaux pourrait me tirer d'embarras. Je ne me fis pas tirer l'oreille pour m'y rendre, et quel ne fut pas mon étonnement en montant l'escalier, lorsque j'aperçus sur une porte : *Bureau du directeur!* J'entre; mon père était à travailler; comment dépeindre la joie de ce bon père si inquiet sur mon compte depuis deux jours? Il fut si saisi que son émotion m'inquiéta. Il m'a mené chez la plupart des employés. Comme il est aimé de tous ses collaborateurs logés ici avec le commissaire des hôpitaux et le chirurgien en chef de l'arrondissement d'Erfurt! Nous avons, le matin, un déjeuner assez frugal et sommes obligés d'aller chercher notre dîner au *Cheval Blanc* où l'on est assez bien. Pourvu que cela dure! Notre soupe d'hier, des plus rares, était aux écrevisses.

Te parler de toutes les contrariétés de mon voyage jusqu'à Mayence, deviendrait trop long. Je suis réellement un voyageur bien malheureux, destiné à de grandes aventures. M'étant vu, à Mayence, sur le point de ne pouvoir passer le Rhin, je me suis joliment mordu les ongles... Après avoir battu le pavé toute la journée, apprenant qu'il fallait aller chez le maréchal Kellerman, j'y fus, et obtins ma feuille de route. Parti, le lendemain, pour Francfort-sur-le-Mein, j'avais encore à subir des ennuis capables de pousser ma patience à bout. A Francfort, au bout de six heures j'obtins une voiture à destination de Hanau, à quatre lieues de la place. Mais elle coûterait 12 francs, ma bourse n'y consentait pas; enfin un aubergiste, tout en écorchant le français, consentit à faire le marché pour 12 kreutzers. Quelle chance! mais force fut de passer par une rue dont le nom me faisait reculer d'horreur; tu vas juger s'il n'est pas fait pour décourager l'homme le plus endurant par sa barbarie; le voici, ce grand mot : *Allerheiligenstrasse*. Nous fîmes 4 lieues en six heures, parce qu'il fallait remonter le Mein.

Je fus logé à Hanau chez un épicier qui, pour me refaire de mes fatigues, me donna une chambre menaçant ruine, et le rendez-vous de toutes les punaises de la ville, lesquelles eurent soin de ne me pas laisser fermer l'œil et de me tirer tout mon mauvais sang ; pour comble de malheur, dans le grenier voisin, deux chats poussaient des cris sans pareils. Le lendemain matin, mon hôte, pour calmer ma juste indignation, eut l'idée de me régaler des différentes liqueurs qui composaient sa boutique. Profitant de ce bon moment, je visitai toutes les cruches ; un ivrogne n'aurait pas perdu son tems : elles étaient très bien composées. Tout en grondant, était-il possible de ne pas rire sous cape et de ne pas admirer une telle bonhomie ?

Bref, mon passage dans chaque ville fut marqué par un événement ; une partie de la route dut être faite à pied, l'autre dans des charrettes de réquisition. Comment l'oublier ? Tant elles m'ont frotté les os ! Pour mon trajet à pied, force fut de laisser à solde mes effets que j'attends. Je suis arrivé ici avec 10 francs en poche, bien heureux d'avoir eu les trois louis de mon oncle. Tu peux dire à mon frère Henry et aux autres internes du lycée d'Angers qu'ils doivent se tenir bien heureux d'être nourris comme ils le sont, quand ils viennent de se révolter contre l'économe, et qu'il suffit de venir en Allemagne, pour envier leurs dîners.

Erfurt, le 10 août 1813.

Mon cher frère,

... Le 18 ou le 19 du mois dernier, voici ce qui s'est passé à quatre portes de notre demeure, chez le bourgmestre dont le titre équivaut à peu près à celui de maire, et qui est exécré dans la ville à cause de sa brutalité. Dernièrement donc, quatre cents conscrits allemands, sur un refus, je crois, qu'il leur avait fait, vinrent assiéger sa maison, brisèrent portes et fenêtres, et jetèrent tous les meubles sur le pavé ; lui-même aurait subi le même sort

sans la précaution de s'évader par une porte de derrière, autrement il eût été poursuivi dans sa retraite. Pauvre mobilier ! Les passants marchaient dans la plume jusqu'à mi-jambe. Au beau milieu d'un tel acharnement arrivent, à bride abattue, six lanciers polonais, sabre au poing, ils ne tuèrent personne. Vingt-deux des plus mutins furent condamnés à être fusillés ; mais deux seulement ont été exécutés. Juge si les voisins, les Français surtout, devaient trembler pour leur peau !... On fête aujourd'hui la Saint-Napoléon ; les canons de la citadelle font leur office depuis ce matin, et il est 4 heures ; ce soir grand feu d'artifice au fort ; grand bal chez le général. Faut-il y paraître ? Je *bisque* fort (*sic*) de ne pas savoir danser. J'aimerais mieux que tu fusses, comme moi, libre d'y aller... Demain je passerai par Iéna et ne manquerai pas de visiter le champ de bataille.

Il n'y a pas de matelas dans ce pays-ci ; on couche dans la plume jusqu'au col ; j'ai pris le parti de m'étendre sur ma paillasse, car, dans ces lits, on est plutôt assis que couché. On n'a pas de couvertures non plus ; ce sont des édredons grossiers qui pèsent 9 à 10 livres ; il y a de quoi rôtir dans une nuit ; c'est très malsain...

Erfurt, le 28 août 1813.

Ma chère mère,

Je m'empresse de te tirer d'inquiétude sur mon passage du Rhin ; ce débordement ou plutôt ce gonflement dont tu me parles, avait eu lieu quelques jours avant mon arrivée... je l'ai franchi, non pas en bateau, c'eût été trop difficile d'en couper le courant, mais sur un superbe pont de bateaux. J'ai manqué la belle occasion d'aller à Francfort sur le coche traîné par des chevaux ; mais cette traversée du Mein aurait exigé douze à quinze heures ; d'ailleurs, avec le cœur bien gros, j'ai mis le pied sur le sol d'Allemagne ; chaque pas que je faisais m'éloignait de toi, s'il me rapprochait de mon père. Tant qu'il fut possible d'apercevoir la

France, mes regards s'y fixaient pour lui dire adieu ; quand je me tournais vers l'Allemagne, quel tableau différent ! On ne voit plus que de hautes montagnes, paraissant de loin bleues ; le Rhin est, sans contredit, la limite la plus naturelle de ces deux pays... Notre voyage de Rach ici a été fort heureux, d'autant plus agréable qu'il ne nous a pas coûté un sol, au détriment des pauvres habitans qui, cependant, reçoivent très bien les Français. Nous étions toujours invités à choisir une des meilleures maisons de la ville, et priés d'y revenir à notre retour. Ces invitations étaient-elles faites de bon cœur ? Probablement. Les Allemands sont naturellement affables, francs, ou tout au moins polis et façonnés aux usages, qualités qu'on leur refuse injustement. Les Français détestent tout ce qui n'est pas d'eux, ou à eux, et le taxent de grossièreté, d'ignorance. Il ne s'agit pas de la populace d'ici, mais des gens comme il faut ; mon voyage m'a permis de constater qu'ils ne le cèdent en rien aux Français pour le bon ton et l'instruction. A Gotha, pendant une promenade dans le parc de beaucoup supérieur à celui de Weimar, rencontrant la Cour au détour d'une allée, nous pûmes facilement considérer le prince de Saxe-Gotha ; tous ces petits princes sont adorés dans leur pays. Des préparatifs se font pour recevoir le roi de Saxe qui va habiter Eisenach. Chose curieuse : en avant de la ville s'élève une haute montagne sur le sommet de laquelle est bâti un château dominant tous les alentours ; les flancs en sont garnis d'une forêt de pins percée d'allées tournantes munies de bancs pour reposer les voyageurs. Mon père hésitait à entreprendre une ascension au-dessus de ses forces ; parvenu à la moitié du trajet, assis à un endroit d'où la vue s'étendait au loin, en face de sites variés, ne pouvant plus s'arracher à ce charme, il finit par céder à mes instances et à l'espoir de nous rafraîchir sur la cime du rocher où, depuis sept cents ans, se dresse le château, dans le roc taillé à quinze pieds de profondeur. Autrefois l'Allemagne fourmillait de petits princes

qui, perchés sur des hauteurs, assouvissaient entre eux leurs mesquines vengeances. Aussi les ruines ne manquent-elles pas ici. De la bonne bière rendit des forces à mon père. Une femme nous fit visiter deux cabinets remplis d'armures des anciens princes, à peu près deux cents; chevaliers et chevaux étaient tout couverts de fer; voici encore les harnois. Je n'ai pas manqué de m'affubler d'un casque de fer de vingt livres et d'une cuirasse qui en pèse quarante. Une chemise en mailles de fer serrées en pèse vingt, et un gilet, quarante. Par quel hasard est exilée ici l'armure entière de Henri II, roi de France? Au milieu de de la salle sont attachés à une colonne la botte, le juste-au-corps, une culotte rouge qui n'a plus qu'une jambe, etc., de Frédéric-Auguste, prince de Saxe, au seizième siècle. On nous fit voir ensuite la chapelle où Luther fit ses premières armes. Naturellement il me fallut monter dans la chaire autour de laquelle le réformateur rassemblait les princes protecteurs de la religion qu'il voulait établir et qui la propagèrent ensuite dans toute l'Allemagne. L'autel est une pyramide carrée très primitive; le tout d'une simplicité antique. D'autres voyageurs avaient fait des centaines de lieues exprès pour jouir d'un tel spectacle! Qui plus est, on nous offrit de visiter la chambre même de Luther, placée dans un autre corps de bâtiment. Imagine-toi entrer dans une baraque vieille de sept cents ans. Au haut d'un escalier escarpé se présente une petite porte ronde qui semble l'entrée d'un cachot profond. Dans cette chambre exiguë subsistent encore le porte-manteau tout vermoulu de Luther, sa table de famille, son petit bureau très bas; car il se servait d'une arête de baleine pour s'y asseoir; là est conservé son encrier. L'unique fenêtre donne sur les montagnes. Rien d'étonnant que cet homme-là fût inspiré dans un tel séjour. Les murs sont couverts du nom des visiteurs du haut en bas; le mien dut s'y ajouter. Sur l'un de ces murs apparaissent encore plusieurs taches d'encre; la tradition veut que Luther, croyant voir le diable, pour

le tuer, lui jeta son encrier à la tête, n'étant pas encore, paraît-il, habitué à ces visions...

Le bruit court d'une bataille gagnée par l'Empereur sur les alliés ; les ennemis auraient perdu 7 000 hommes et les Français 800...

Erfurt, le 1er octobre 1813.

Ma chère mère,

Si j'ai tardé à te répondre il ne faut en accuser que les circonstances qui ont, un moment, arrêté les communications... Mon père redoute l'hiver qui sera terrible... C'est dans la jolie petite ville de Weimar que nous allons un peu respirer, car ici, c'est le rendez-vous des béquillés...

Erfurt, le 11 octobre 1813.

... Il y a eu impossibilité de communiquer avec la France. La route était occupée par 10 000 ennemis environ qui, sortant des frontières de la Bavière et coupant la Saxe aux montagnes d'Eisenach, dirigeaient leur marche sur Cassel, capitale de la Westphalie, dans le dessein de soulever les habitants contre nous ; mais leur projet ayant probablement échoué, ils se retirent en toute hâte devant 7 000 Français mis à leur poursuite. La route de France va donc redevenir libre pour quelque tems. Vos lettres ont dû tomber au pouvoir des ennemis avec le courrier. Pourvu que celle-ci n'ait pas le même sort ! Nous sommes d'ailleurs en toute sûreté, quoique à 4 lieues de 15 000 Autrichiens qui ont paru avant-hier sur les hauteurs, mais ne sont pas assez fous pour venir se frotter à nos remparts hérissés de canons. Aucune nouvelle du quartier général. L'Empereur, qui n'est pas loin de nous, doit livrer bataille aux ennemis dans les plaines de Leipzig, où il souhaite de les attirer, sûr de les vaincre en bataille rangée. Selon toutes les apparences, avant l'hiver nous irons faire un tour sur le Rhin...

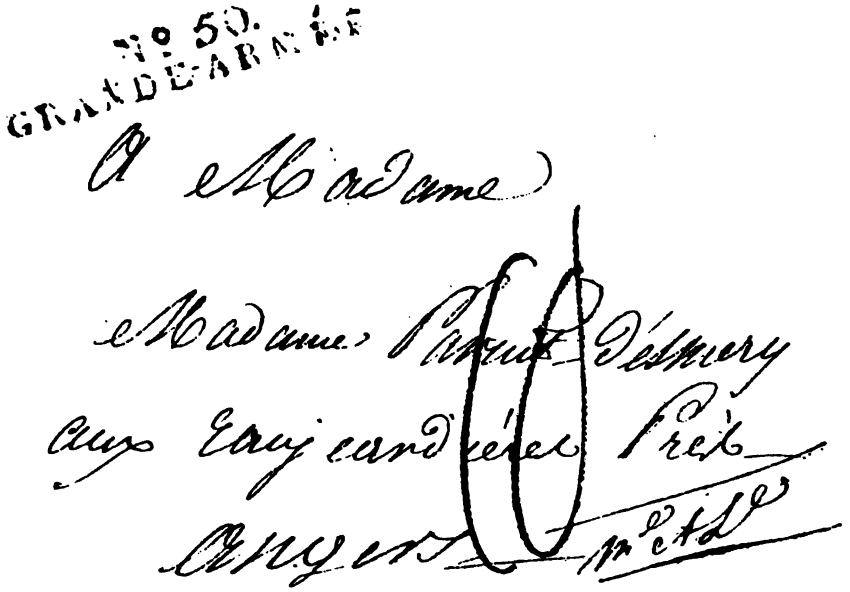

Erfurt, le 20 octobre 1813.

Ma chère mère,

... Les courriers de France n'arriveront ici désormais que tous les huit jours. Je vous assure que quoique environnés d'ennemis, nous ne dormons pas moins tranquilles que si nous étions à cent lieues, sans courir aucun danger. Avant-hier une estafette qui a pu se faufiler jusqu'ici est, dit-on, porteur de la nouvelle peut-être fausse d'une grande bataille que l'Empereur a gagnée à huit lieues au-dessus de Leipzig.

Mayence, le 1er novembre 1813.

Enfin ma bonne mère, après un voyage de huit jours, semé de dangers continuels, aussi malheureux qu'il pouvait l'être, nous voici arrivés ici, nus comme un petit saint Jean, entièrement dépourvus de tout, et n'ayant échappé au naufrage qu'avec le strict nécessaire pour nous couvrir. N'importe; malgré ce dénuement, il faut s'estimer trop heureux : ce privilège sera refusé au plus grand nombre de nos compagnons d'infortune qui iront passer leur hiver dans les glaces du Nord. Le Rhin met désormais une barrière infranchissable entre nous et nos irréconciliables ennemis..... Pas ne fut possible de donner des nouvelles ; les communications eussent-elles été ouvertes, les moments étaient trop précieux. Pendant toute la route, tout espoir semblait perdu de revoir la patrie. Juge combien il aurait été pénible pour mon père d'être fait prisonnier! Plus d'une fois, ton mari et ton fils furent à deux doigts de leur perte. Jusqu'à Gotha, le voyage a encore été assez heureux ; mais, là, le cocher nous abandonna et, dès lors, il m'a fallu le remplacer et continuer ses fonctions. Ce contretemps n'était encore rien, mais, au moment où, fier des progrès de mon nouvel état, j'étais assis tout glorieux sur mon siège, me voilà désarçonné de la plus plaisante manière : la secousse qui me transporta à dix pas de la route et le cri de l'essieu, me confirmèrent bientôt dans la triste certitude que notre voiture était incapable d'aller plus loin. Force fut de descendre et, malgré nos prières, personne ne consentit à nous porter secours. Juste le temps de jeter les selles sur les chevaux et de fuir à l'exemple des autres. C'est à la sortie de Rach (?), la plus détestable des villes, qu'arriva cet accident. De là, la situation ne fit qu'empirer. Pour échapper aux poursuites, il fallait marcher nuit et jour, et ne s'arrêter que pour prendre quelques morceaux de pain noir dans les maisons des paysans livrées

au pillage, trop heureux de trouver de la paille et d'apaiser ainsi la fatigue. Il suffira de te dire que, le 28, nous montâmes à cheval à 3 heures du matin pour arriver dans les environs de Hanau sur les 3 heures du soir. Là, le passage étant bouché par les Bavarois, rien ne restait de plus pressé à faire que de se jeter sur la droite. Nous restions seuls avec un officier de dragons du 17e régiment, et, à l'aide de guides rencontrés dans les montagnes, il devint possible de se sauver au milieu des forêts et des précipices. La neige couvrait la terre à la hauteur de douze pouces au moins; on était trempé jusqu'aux os. Mon père, malgré la bonté de ses Polonais, manqua perdre la vie en passant sur un petit pont large à peine de un pied, au-dessus d'un fossé de quinze; le cheval tomba, les quatre fers en l'air et s'étendit absolument sur son cavalier qui en fut heureusement quitte pour une légère contusion à la cuisse. Soixante-seize heures d'horloge à cheval, sans presque desseller ni débrider! Tout à fait rompus! Quel besoin de repos!

Le 30 octobre, nous voici arrivés sur les bords du Rhin, et, à midi, protégés par les batteries de la tête du pont, et respirant enfin. Huit jours sans se déshabiller!...

Mayence, le 11 novembre 1813.

Mon père est heureusement délivré de son emploi accablant, la haute surveillance des hôpitaux de la place : il avait d'abord obtenu d'aller établir le chef-lieu de son arrondissement à Nancy. Quelle joie d'habiter cette jolie ville! Mais elle fut courte; notre résidence vient d'être fixée à Strasbourg. Préparatifs bientôt achevés. Des gens qui n'ont presque rien ne sont pas en peine pour faire leurs paquets. Vos lettres, parties d'Angers le 1er novembre, ne sont arrivées ici que le 10.

Strasbourg, le 20 et le 29 novembre 1813.

Ma chère mère,

Nous voici rentrés, après un voyage dur en cette saison, par la pluie et la neige ; mais qu'est-ce en comparaison de la retraite ? Les Cosaques ne nous ont pas forcés à faire un pas plus vite que l'autre. On les apercevait bien distinctement sur l'autre rive du Rhin, aux endroits où le fleuve se rétrécit ; mais, s'ils se moquaient de nous, il y en avait de notre côté autant à leur service. A quoi bon s'inquiéter quand, le soir, s'offriront un copieux souper, un feu flambant et un bon lit, capables de faire oublier les fatigues que mon père, d'ailleurs, a supportées gaiement, avec une excellente santé ? ... Nous logeons dans une des meilleures maisons de la ville, chez le directeur des douanes et allons prendre pension, à 55 francs le mois par abonnement ; mais le prix risque d'être bientôt augmenté dé 10 francs.

Strasbourg, le 1er décembre 1813.

Ma chère mère,

Une seule de tes lettres nous est enfin arrivée après trois semaines. Quels moments terribles ! Pendant la retraite, poursuivis par des ennemis redoutables, nous étions entièrement livrés à la merci de notre guide, qui pouvait disposer de nous à son gré. O bon peuple allemand, comme tu t'es montré généreux ! Combien la France doit t'avoir d'obligations ! Ce souvenir ne s'effacera pas de si tôt ! Si c'eût été tout autre pays, ces montagnes, couvertes de forêts, au lieu d'assurer notre fuite, nous auraient servi de tombeaux ! Aussi, avec quel plaisir embrassai-je notre fidèle montagnard, quand, tendant la main, il nous montra du doigt les côtes de la France, et, après nos remerciements et nos adieux, se renfonça dans

les lieux sauvages heureusement franchis ! Peut-être a-t-il payé cher sa complaisance : il y allait de sa vie ; si notre marche cachée eût été découverte, il serait tombé le premier sous les coups de nos ennemis.

Mon père était d'avis d'attendre que la canonnade fût finie pour passer par Hanau. Dieu sait combien il y eut de prisonniers faits dans ce maudit passage ! J'ai donc eu une heureuse idée; sans compter que des chutes dangereuses étaient à craindre dans ces terrains et ces fossés remplis d'eau et de neige fondue qu'il nous fallut traverser ! Juge de mon inquiétude. J'avançais à cheval derrière mon père ; mais comme ce cheval, nouvellement dressé et monté d'abord par le domestique, était accoutumé à suivre l'autre, je dus rapidement descendre ; une neige abondante et continuelle tombait depuis cinq heures du matin ; mes vêtements devinrent si lourds, mes membres si engourdis, que je restais comme cloué. Il était une heure après minuit. Aucun des soldats du régiment polonais qui se trouvait avec nous ne voulut s'arrêter ni nous porter secours; comme l'autre bord du fossé était moins escarpé et plus facile, pour retirer mon père, qui jusque-là n'avait donné aucun signe de vie, je passe la planche, tremblant que mon cheval ne glisse aussi et ne tombe sur l'autre; la bride bien serrée, sans perdre courage, de toutes mes forces, je le traîne jusqu'à l'autre bord, aussi saisi que moi ; je descends le glacis et aperçois mon père se débattant au fond d'un fossé. Comme j'observais tous ses mouvements ! Enfin, après l'avoir retiré trempé, je l'aide à remonter à cheval; mais le cas pressait; à tout prix, il faut sortir de ces gorges ; quand, cinq minutes après, il put parler, je respirai. Mon père en fut quitte pour une contusion tout le long de la jambe droite, encore noire aujourd'hui, et une joue un peu meurtrie par les embrassements du cheval. Moi, je n'ai eu qu'une violente peur. Tu demandes si mon père a perdu de l'argent : il a heureusement sauvé quelques louis et sa montre d'or ;

tout le reste a disparu. Nous ne prîmes notre guide que le lendemain ; après avoir erré pendant huit heures environ, nous trouvâmes des officiers de dragons qui eurent pitié d'une telle détresse.

A cette lettre, le père ajoute un post-scriptum : « Il ne nous est resté à chacun que la chemise que nous avions sur le dos. Celle d'Auguste était en lambeaux, et, sur l'invitation des Strasbourgeois, il vient d'en faire hommage ; elle est, peut-être, en ce moment, entre les mains d'une belle dame qui en fait de la charpie ; c'est à qui se distinguera dans ce genre d'occupation. Je viens de désigner un local pour recevoir les offrandes. On nous parle de paix et, cependant, le canon se fait encore entendre ; c'est, sans doute, pour prouver qu'on est en mesure d'en dicter les conditions... »

Strasbourg, le 13 décembre 1813.

Ma bonne mère,

... Nous sommes dans la plus parfaite sécurité, et ne risquerions d'être bloqués ou assiégés que si le Rhin venait à geler, ce qui est rare, et, probablement, ne se produira pas ; cette année, la saison n'est pas très rigoureuse, à part dans quelques endroits. Après avoir vu tant de neige dans les montagnes de l'Allemagne et éprouvé un froid si rigoureux au mois d'octobre, je suis tout étonné de trouver des journées de printemps en décembre. Le froid, cependant, paraît vouloir reprendre son empire et remplacer la température douce si propice aux maladies épidémiques qui règnent dans quelques villes aux environs, mais ne se sont point fait sentir à Strasbourg, grâce aux précautions

prises d'y laisser peu de malades, grâce aussi à la salubrité de l'air purifié par la rivière qui passe au milieu de la ville. C'est à Mayence que l'épidémie a pris naissance, et de là s'est répandue au loin, car elle sévit, je crois, à Nancy, où le préfet en a été victime. Tant mieux que notre destination ait été changée. Strasbourg est d'ailleurs une ville fort vivante et agréable à tous les points de vue...

Le maréchal Gouvion de Saint-Cyr n'est qu'à dix lieues d'ici; quand la capitulation qu'il avait faite a été reconnue nulle, il a été obligé de retourner prisonnier sur ses pas...

Strasbourg, le 6 janvier 1814.

Ma chère mère,

... Nous voici menacés, à peu près sûrement, d'être cernés, sans aucune communication avec la France; ma lettre pourra-t-elle même te parvenir? La place est approvisionnée pour deux ans, au moins, et nos remparts ne sont pas de papier. La tête du Rhin, à Kehl, que j'ai vue hier, est difficile à prendre... Envoie-moi le sabre, tel qu'il est à la maison, avec tes lettres à Paris, chez M. d'Heindre.

Strasbourg, le 20 avril 1814.

... Dans quelle misère nous avons été délaissés! En ce moment, il est urgent de s'assurer le traitement de cinq mois redus, 3 5oo francs en tout. Comment se mettre en route sans un sol?

Strasbourg, le 11 mai 1814.

... Hier est arrivé le chevalier de La Salle, commissaire extraordinaire du Roi, qui nous paie aujourd'hui notre mois de décembre; la bonté qu'il témoigne à toutes les administrations fait espérer d'être soldés des quatre autres mois. Des lettres particulières semblent indiquer que nous sommes licenciés à partir du 1er mai.

Un léger secours d'argent que mon père a pu emprunter est venu bien à propos. On nous a joliment bernés sur les sorties fréquentes et avantageuses de la garnison ! Si les bourgeois n'avaient pas rivalisé de zèle, pour soutenir six mille bambins, en montant la garde sur les remparts pendant tout l'hiver, notre pauvre garnison aurait été bien malheureuse. Ces fameuses sorties se réduisaient à aller à un quart de lieue, tout au plus, prendre quatre vaches et quelques moutons. Ici, des vaches, assez ordinaires, se vendaient de 60 à 70 louis ; la viande a coûté jusqu'à 50 sols la livre. Combien de personnes durent la rayer de leur ordinaire et se contenter de *stockfisch*, mauvais poisson, qui a pourtant conservé beaucoup d'existences ! Je serai content d'avoir mon sabre, qui me sera assez utile pour faire la route d'ici à Paris.

Strasbourg, le 17 mai 1814.

... Il n'y a plus aucun doute sur notre situation : hier, une lettre de M. Bourdon, régisseur général des hôpitaux, informe que l'intendant a reçu l'ordre de licencier toutes les administrations de l'armée, à partir du 16 mai ; nous voilà donc rentrés dans la noble classe de la bourgeoisie, manière nouvelle et extraordinaire de remercier les gens des services qu'ils ont rendus dans les dernières campagnes où ils ont été *échinés !* Que de pauvres gens mis sur le pavé ! Mon père, cependant, avantageusement connu de l'intendant général, peut se flatter de n'être pas mis au rebut (1).

Le père ajoute dans un post-scriptum : « Il me tarde d'être à Paris, où je verrai tous les Villatte qui sont en grande faveur et pourront m'être utiles. »

(1) M. Paruit d'Esmery obtint une retraite honorable, et Louis XVIII, par un décret du 5 juillet 1821, de son règne le *vingt-septième*, le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

Strasbourg, le 1er juin 1814.

Ma bonne mère,

... Oui, le sort est fixé; à partir d'aujourd'hui, nous ne faisons plus partie des administrations de l'armée, mesure générale, mais provisoire pour quelques-uns, car, enfin, les hôpitaux et les hospitaliers sont indispensables. Du reste, le mois de juin sera payé en entier avec une indemnité de route de Strasbourg à notre résidence habituelle; mais rien ne sera donné ici, et la confection des *revues* des deux mois, mai et juin, reste à établir. Pour payer nos dettes, absolue nécessité de vendre nos chevaux dont la nourriture, en outre, serait trop coûteuse en route. Encore dix jours de retard, sans compter les mauvaises chances!

Par une bizarrerie particulière au caractère des habitants, nous sortirons de chez le directeur des douanes, cette bonne maison, où nous sommes dès les premiers jours de notre arrivée, sans avoir reçu de lui la moindre honnêteté. A partir d'aujourd'hui, un asile sera ouvert au magasin général des hôpitaux, pour faire les dernières courses et tout terminer... Gardons l'espoir d'une prochaine réunion!

Ate Paruit.

Ici s'arrête brusquement la correspondance.

2° 1815

Paris, quelques jours après le 20 mars 1815.

... Nous apprîmes à La Ferté que l'invincible Napoléon avait fait son entrée à Paris, le 20 mars, à 8 heures du soir, le jour de notre arrivée au Mans. La route était remplie de nobles qui, bien loin d'aller secourir leur roi, décampaient à bride abattue à l'approche du danger.

L'Empereur, qui doit apprécier cette classe, les traite selon leur mérite ; sans les plaindre, tout le monde applaudit à leur sort. Les journaux vous ont appris avec quelle modération l'Empereur rend toutes les ordonnances, avec quelle bonté il pardonne à ceux dont il a tant lieu de se plaindre... Mon père, qui s'habille pour aller au ministère, a déjà été admis à aller faire sa cour à l'Empereur... On s'occupe en ce moment à augmenter l'armée, et, espérons-le, à organiser les hôpitaux militaires... Envoyez-moi ma culotte courte, avec une paire de bas de soie blanche.

Paris, le 26 mars 1815.

... Mon frère Henry est allé se promener avec mon père au jardin des Tuileries ; nous n'avons rien perdu en route si ce n'est ma cocarde blanche que j'ai laissée à La Ferté... Paris est aussi tranquille qu'auparavant. L'Empereur passe tous les jours 15 000 hommes en revue. Il a bien engraissé pendant son absence. On attend l'impératrice et le roi de Rome incessamment. Impossible de peindre l'élan des troupes, qui crient : « Vive l'Empereur ! » à s'égosiller. 40 000 hommes, paraît-il, sont déjà dirigés sur la Belgique...

Paris, le 6 avril 1815.

... La Vendée et l'Anjou passent pour être parfaitement tranquilles ; je n'ai pas beaucoup de peine à le croire ; car, nulle part, MM. les volontaires royaux n'ont donné signe de vie, et si le *Père la Violette* n'avait que des ennemis comme cela à combattre, il les aurait bientôt mis au pas ; vraiment, ils se sont bien conduits ! Pas un ne s'est sacrifié pour défendre *le gros goutteux,* c'est ainsi que le peuple appelle Louis XVIII. Toutes les routes étaient couvertes de fuyards, notamment la nôtre. Beaucoup de voitures remplies de nobles, suivies de meutes de laquais et d'équipages,

qui, sans doute, allaient lever des légions sur leurs terres. Voilà comme ces braves ont abandonné leur roi. Ici, un tas de brochures les étrillent joliment ; par exemple : « Départ du gros papa sans tambour ni trompette », « Au clair de la lune ». Personne ne pouvait s'empêcher d'aimer le roi, un digne homme, mais le reste était détesté ; il n'y a pas jusqu'à la duchesse d'Angoulême, la femme la plus hargneuse, la plus détestable, la plus hautaine qu'il soit possible de voir, au dire de ceux qui l'ont approchée.

Paris est très tranquille. Le *Père la Violette* se montre souvent, passe tous les jours des revues et fait filer des troupes sur différents points... Il est arrivé une aventure assez plaisante à notre cousin Natalis, qui servait dans les gardes du corps. Une partie de la maison du roi était sur pied depuis plusieurs jours. Ces pauvres diables, harassés et peu habitués à la fatigue, se voyaient réduits à passer dans les écuries, sur une botte de foin ou de paille, le temps accordé pour réparer par le sommeil leurs forces épuisées. Le ministre de la guerre leur avait dit en sortant des Tuileries : « Messieurs les gardes du corps, vous pouvez maintenant tirer vos bottes : nous avons de bonnes nouvelles, etc., etc. » C'était la veille de l'arrivée de l'Empereur. Enchantés, ils se promettent une meilleure nuit ; aussitôt après la rentrée au corps de garde et à l'écurie, plusieurs d'entre eux imaginent d'aller coucher chez leurs parents, avec l'intention de revenir de bonne heure, pour que leur évasion reste ignorée ; l'un va chez sa tante, l'autre chez son cousin, ou chez sa cousine. Bref, Natalis court tout joyeux demander un lit à sa sœur, enchantée de le revoir. Notre brave se couche, en prend tout à son aise jusqu'au matin, retourne, en se frottant les yeux, à son poste. Personne ! Grand étonnement ! Il se rend droit aux Tuileries ; pas un chat ! Se précipitant à travers les appartements, il ne trouve que des gens, comme lui, ébahis, ouvrant une grande bouche, se demandant les uns aux autres s'ils rêvent. Où est le *gros papa*, et ses cama-

rades ? Tout s'éclaircit. Quelle grimace épouvantable ! Que faire ? Retourner l'oreille basse chez sa sœur, où chacun se moque de lui. Il jette l'uniforme dans un coin, reprend l'habit de bourgeois, et galamment accompagne sa sœur qui fuit à Amiens. Cela se passait le lundi matin et le *Père la Violette* est rentré aux Tuileries à 9 heures du soir.

Versailles, le 10 avril 1815.

... Mon père est fort occupé ; sûrement, sous quelques jours, va paraître un travail où il est compris. Le *Père la Violette* a confirmé l'ordonnance du roi pour la demi-solde des hôpitaux...

Paris, le 14 avril 1815.

... Envoyez-nous vite nos armes, nos fontes, notre équipement, un reste de ruban tricolore qui doit être dans un petit portefeuille. Les ordres sont si précis, qu'il faut être, le lendemain même, au quartier général. Heureusement celui de mon père est ici.

Paris, le 4 mai 1815.

... Donnez-nous des détails sur ce qui se passe en Vendée. On fait bien des contes ici sur le mauvais esprit de ses habitants. La Vendée ne me semble pas vouloir se soulever. L'Empereur est prêt à repousser d'injustes agresseurs, avec un ordre, des dispositions admirables. Sans des événements pareils à ceux de l'an dernier, il sera très difficile aux ennemis de remettre le pied sur le sol français. Les soldats sont pleins d'ardeur et d'enthousiasme, bien persuadés que d'eux seuls dépend le bonheur ou le malheur de la France... On doit payer aujourd'hui un demi-mois de solde.

Paris, le 11 mai 1815.

... Nous n'aurons pas, cette fois-ci, à craindre les Cosaques, tant les mesures sont bien prises pour les empêcher de pénétrer. On parle beaucoup de la paix avec l'Angleterre et avec l'Autriche. Plusieurs courriers ont été expédiés de part et d'autre. Gare donc à ceux qui voudraient nous attaquer ! Le prince Lucien, récemment arrivé ici, va, dit-on, habiter le Palais-Royal... Nous avons été passés en revue, dimanche, par l'Empereur. L'enthousiasme des assistants fut indicible. Vous avez dû voir dans les gazettes qu'il s'était promené seul dans Paris. Rien n'est plus vrai. Tout Paris l'a vu, à cheval, accompagné du maréchal Bertrand et du général Drouot, suivi d'un seul écuyer. La foule était si grande que, plusieurs fois, de peur d'écraser quelqu'un, l'Empereur a dû mettre son cheval au petit pas, et les acclamations devenaient si redoublées que souvent il a voulu parler, mais que ses paroles se sont perdues. Sorti de l'Élysée à sept heures, il a suivi les boulevards jusqu'au faubourg Saint-Antoine où il a visité des ateliers d'armes. Voyant un ouvrier qui s'y prenait mal pour polir la *platine* d'un fusil : « Mon ami, lui dit-il, tiens, regarde comment il faut faire » et, aussitôt, l'Empereur se met à l'ouvrage et finit le fusil.

Nous ne tarderons pas à rejoindre les troupes qui partent continuellement pour Laon. J'ai visité hier les travaux de Montmartre déjà fort avancés.

Paris, le 18 mai 1815.

Nous attendons notre ordre de départ pour Laon, place destinée au rassemblement du 6e corps d'observation, qui est le nôtre. Les chefs de service des autres parties y sont déjà arrivés ; aussitôt les ambulances confectionnées, vite en poste...

Puisse cette campagne, qui s'ouvre sous de brillants

auspices, n'être pas si funeste que la précédente ! Puissions-nous ne pas rester longtemps à Laon très encombré, où l'on manquera de tout ! On parle ici de la réorganisation des gardes d'honneur demandée à l'Empereur, qui profitera de cette bonne disposition des esprits, sauf à en contrarier plus d'un.

Laon, le 26 mai 1815.

Partis le 24, nous voici arrivés le 25 ici, où les bourgeois sont de braves gens, bien accueillants. Ville agréablement située sur une hauteur d'où la vue s'étend à quatre lieues vers des coteaux garnis de vignes et semés de villages formant comme les faubourgs de la ville. Avec beaucoup de peine, on nous a logés chez une vieille demoiselle dont la maison avait été jusque-là épargnée, parce qu'elle a été entièrement saccagée par les Cosaques. Un magnifique salon, le plus beau de la ville, avait été choisi par eux pour leur boucherie; le clou du lustre servait à accrocher les bœufs écorchés; aussi les habitants sont-ils d'enragés bonapartistes. Bon exemple à donner !... Cette demoiselle consacre toute sa fortune à de bonnes œuvres et traite ses nouveaux hôtes somptueusement.

Laon, le 6 juin 1815.

On s'attend, chaque jour, à décamper d'ici. Le comte Lobau va arriver, précédant d'un ou deux jours l'Empereur. Mon père attend sous peu la lettre officielle pour ses nouvelles fonctions.

Flaumont, près d'Avesnes, le 11 juin 1815.

... Ordre d'évacuer le 9, pour faire place à la Garde impériale, et de se porter sur Avesnes, où est le 2e corps; mais la ville, forte de 2 500 âmes, se trouve tellement encombrée, que nous dûmes être envoyés en cantonne-

ment dans le village de Flaumont, d'où j'écris cette lettre, à une demi-lieue de la ville, logés on ne peut mieux chez des fermiers. Placé à quatre lieues de la frontière, je sais, de bonne main, qu'il ne se passe pas de semaine, sans qu'il nous vienne une centaine de déserteurs, saxons, hanovriens, et, chose étonnante, quelques Prussiens ; ils sont tous bien reçus... Ici on redoute les Cosaques ; notre hôte n'est pas trop rassuré, ayant à conserver 240 moutons et le reste de sa ferme très considérable. Le prince Jérôme s'avance ; il est déjà à Avesnes ; un mouvement général dans la ligne est imminent.

Philippe-Ville, le 16 juin 1815.

... Partis hier pour la Belgique, nous allons rejoindre le quartier général. Le manque de chevaux est un grand embarras ; il est défendu de garder une voiture, ou, si l'on en a une, il faut rester à trois lieues de l'armée, ce qui est le plus sûr moyen de se faire prendre : l'Empereur vient de battre les ennemis qui sont en fuite.

Laon, le 23 juin 1815.

Nous revenons ici harassés, mais sains et saufs, et, chose étonnante, avec tous nos effets après avoir, dix fois, été au moment d'abandonner notre voiture dans les boues. Repos bien mérité pour les hommes et les chevaux qui sont sur les dents.

Les lettres écrites immédiatement après la bataille de Waterloo n'ont pas été retrouvées.

Paris, le 29 juin 1815.

Fallait-il périr au port ? Hier, ordre arrive de stationner dans un village et de ne pas en bouger sans de nouveaux renseignements. L'ennemi avait coupé la route à quelque distance de là. Ce contretemps fut au moins un répit, une

halte, du loisir, pour se rafraîchir et se restaurer. Dix minutes après, des éclaireurs prussiens arrivaient au village. Quelle chance ! Depuis le matin, nos portemanteaux étaient attachés sur les chevaux ; mais, en cas d'attaque, résolution fut prise de n'abandonner la voiture qu'à la dernière extrémité. Pas une épingle ne fut perdue, pendant que quantité de gens se plaignaient d'avoir été dépouillés de tout. Avoir manqué d'être faits prisonniers, à quatre lieues de Paris, et cela pour deux poules au pot, que force avait été de dévorer ! Notre corps est campé près de Montmartre.

Blois, le 11 juillet 1815.

Ordre a été donné à l'armée de se retirer sur la Loire. Quittant la grande route, presque au sortir de Paris, à travers champs, privés de notre voiture qui ne put être emmenée, nous voici rendus ici. L'armée est dans la consternation ; où devra-t-elle se replier ? De la Dyle à la Loire, ce n'a été qu'une seule chevauchée sans presque ralentir la marche. Le repos est encore plus nécessaire aux chevaux qu'aux cavaliers, c'est moins le manque de nourriture que l'usage qu'on a été forcé de faire du blé en herbe, qui a diminué leurs forces.

Le père ajoute en post-scriptum : « Que de choses se sont encore passées depuis un mois ! Les papiers publics ont dû vous apprendre les grands événements et leurs résultats. Je ne pourrai jamais dépeindre tout ce que j'ai souffert dans cette courte et désastreuse campagne. »

Selles, le 6 août 1815.

Une lettre du ministre de la guerre vient d'arriver, qui annonce le licenciement à partir du 16 de ce mois, par une mesure générale.

L'OCCUPATION

DU

TERRITOIRE FRANÇAIS

A LA SUITE

DE LA GUERRE DE 1870-1871

PAR

M. Gaston MAY

I

L'acquittement de l'indemnité dans un délai relativement si court libérait la France de deux charges bien pénibles : l'occupation d'une partie de son territoire et l'entretien de l'armée étrangère qui y était installée. L'histoire du rétablissement des relations pacifiques normales entre les deux pays serait incomplète, si, revenant en arrière, on n'essayait pas de décrire ce régime transitoire, cette situation tout à fait anormale d'un pays qui, ayant signé la paix, n'avait pas, à raison des obligations financières mises à sa charge, reconquis la pleine possession de lui-même. Le régime de l'occupation, ses phases de décroissance alternant avec les menaces à peine dissimulées d'une prolongation au delà du terme convenu, ses périls toujours re-

naissants, l'insécurité qu'elle engendrait par le fait de son existence même et de sa durée, les embarras qu'elle suscitait au dehors à un gouvernement discuté au dedans et peu assuré du lendemain, tout cela complète, en l'assombrissant encore, le tableau de ces trois années douloureuses succédant à l'année de la défaite. Autour de ces faits essentiels s'en groupent d'autres, dont l'importance s'accroît de la connexité qu'ils avaient avec les premiers : mesures relatives au logement des troupes occupantes, au fonctionnement des services accessoires réclamés par elles, difficulté de maintenir l'accord entre l'administration civile française et l'autorité militaire exercée par l'Allemagne, création d'une mission diplomatique spéciale auprès du commandant du corps d'occupation, rôle prépondérant du chef de cette mission et son influence au quartier général, appui inattendu trouvé par lui auprès du général en chef allemand. Plus de trente ans se sont écoulés depuis ces heures d'humiliation. Ceux qui n'en furent que les contemporains éloignés et distraits, ceux de plus en plus nombreux chaque jour qui ne les ont pas vécues, ont intérêt à les connaître. Les témoignages sont restés, ici, plus abondants qu'ailleurs. Leur sincérité, rendue évidente par leur concordance et par la qualité des témoins, rend plus facile la tâche de l'historien.

L'article 3 des préliminaires de Versailles réglait à la fois l'évacuation immédiate des départements de l'Ouest et du Centre et l'occupation de ceux qui devaient, jusqu'au paiement de l'indemnité, rester aux mains de l'Allemagne. Les premiers devaient être évacués, les

uns intégralement, les autres partiellement, jusqu'à la rive gauche de la Seine, dès après la ratification des préliminaires. C'étaient : le Calvados, l'Orne, la Sarthe, l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, l'Yonne en entier, et jusqu'à la Seine (rive gauche) : Seine-Inférieure, Eure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aube, Côte-d'Or. Les préliminaires ayant été ratifiés le 2 mars, une convention du 4, complétée pour le détail par une convention du 6, régla l'évacuation des forts de Paris (rive gauche), celle des départements de l'Ouest et du Centre en totalité et le mouvement de retraite de l'armée allemande sur la rive droite de la Seine. Ces accords furent exécutés en mars et avril (1).

Quant à l'évacuation des départements ou portions de départements situés entre la rive droite de la Seine et la nouvelle frontière de l'Est, elle devait s'opérer graduellement après la ratification du traité de paix définitif, au fur et à mesure des paiements successifs. Ces départements étaient les suivants : Somme, Oise; rive droite de la Seine pour les départements de Seine-Inférieure, Eure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Seine, forts de Paris (rive droite), Aisne, Aube et Côte-d'Or; Haute-Saône, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Ardennes, Meuse, Vosges, Meurthe-et-Moselle, territoire de Belfort, soit vingt départements, environ le quart de tous les départements français. Ceux-là devaient donc rester occupés un temps plus ou moins long en garantie de la dette qu'on nous imposait.

(1) Voir le texte de ces conventions, signées à Versailles par les généraux de Valdan et Podbielski, dans VILLEFORT, t. I, pp. 31-34.

Cette prise d'un gage territorial n'avait rien en soi d'anormal. Elle se justifiait par la pratique antérieure. Déjà, une première fois, la France avait subi l'application d'une mesure semblable. Le traité de Paris (20 novembre 1815) nous imposait l'obligation de garder et d'entretenir, pendant cinq ans, un corps d'occupation de 150 000 hommes. Toutefois, on en a fait très justement la remarque (1), l'occupation de 1815 avait en même temps le caractère d'une mesure de préservation défiante vis-à-vis d'un pays qu'on considérait comme un foyer mal éteint de propagande révolutionnaire. Aussi les puissances alliées avaient-elles décidé de ne pas lier le paiement des 750 millions d'indemnité de guerre à la durée de l'occupation. La France pouvait payer et n'avoir pas droit pour cela à la restitution de son gage. Il fallait qu'elle se montrât suffisamment apaisée pour obtenir cette faveur. En 1871, l'Allemagne n'avait plus à concevoir de semblables craintes. Ayant brisé notre puissance militaire, elle n'avait plus de longtemps à redouter une agression de notre part. Créancière d'une somme dont l'énormité l'avait étonnée elle-même, elle prenait les précautions d'usage contre un débiteur dont la solvabilité peut chanceler subitement. Mais, du jour où la dette serait intégralement payée, elle n'avait plus aucune raison plausible pour prolonger son séjour.

On a montré dans le précédent chapitre comment

---

(1) SOREL, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, t. II, pp. 355, 356.

les choses étaient allées à cet égard, comment, retranchée dans la rigueur de son droit, l'Allemagne exigea et attendit que le dernier franc eût été payé pour se retirer. Jamais elle ne consentit à nous faire profiter de la stipulation écrite dans l'article 3 des préliminaires, à substituer des garanties financières à la garantie territoriale, à faire fond sur notre solvabilité, sur nos promesses. Elle n'eut pas en notre avenir la confiance que montrèrent les hommes d'affaires de tous pays, elle n'eut foi que dans la vertu indiscutable du « comptant ». Jamais non plus elle n'accorda les évacuations successives qu'en bataillant, après nous avoir imposé des concessions accessoires et chaque fois, pour ainsi dire, à regret. Toutes les occasions lui parurent bonnes pour retarder le retrait de ses troupes et manifester des sentiments de défiance ou même de crainte, d'une crainte trop excessive de la part d'un vainqueur si complet pour qu'on pût la croire sincère. Tantôt c'était le péril prétendu de notre réorganisation militaire trop prompte, tantôt les difficultés de notre situation intérieure, au début l'explosion soudaine du mouvement communaliste, la sédition se prolongeant, l'écrasement de la révolte tardant à venir, plus tard les progrès du parti républicain, les tendances révolutionnaires du pays qui, au cas de renversement de Thiers, serait poussé, sous la dictature de Gambetta, aux résolutions extrêmes. Toujours « injustes soupçons et incurable défiance (1) », tou-

(1) Saint-Vallier à Thiers, 27 mai 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 352.

jours l'éventualité redoutée, bien qu'à peine croyable, d'un retour offensif, d'une tentative désespérée de notre part pour recommencer la lutte et reprendre au vainqueur les provinces perdues. Peut-être n'y avait-il dans cette attitude qu'un excès de précaution, qu'une de ces façons de se garder contre l'adversaire habituelles à l'état-major allemand et qui lui avaient si bien réussi. Ainsi s'explique l'ordre adopté pour les évacuations et qui paraît toujours dicté par des préoccupations stratégiques : les places fortes de l'Est, Belfort, Toul, Verdun, gardées jusqu'à la dernière heure, la ligne d'invasion Metz à Verdun occupée jusqu'à la fin pour pouvoir revenir dans le délai le plus court et par la voie la plus directe sur la capitale. Peut-être aussi se mêlait-il à ces précautions d'ordre militaire des calculs plus subtils. N'était-ce pas encore une fois l'emploi de la manœuvre favorite de Bismarck : semer l'inquiétude et l'alarme pour récolter des concessions ardemment souhaitées et, comme l'avouait ingénument ou crûment d'Arnim, nous « vexer » en continuant à nous occuper, parce que nous devions payer d'autant plus et d'autant plus vite que nous serions plus « vexés » (1) ?

A ces raisons déterminantes s'en joignaient d'autres d'un ordre moins majeur et qui, elles aussi, vinrent se mettre à la traverse de la marche normale de l'évacuation, mais pour un temps limité, et sans peser aussi lourdement et aussi longuement sur les résolutions de

(1) Saint-Vallier à Thiers, 31 et 8 mai 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 330, 357, 358.

l'Allemagne. Il y eut d'abord les difficultés concernant le logement des troupes quand elles devaient passer d'un département dont l'évacuation était décidée dans les départements encore occupés. On aura l'occasion d'en parler plus loin. Il y eut aussi, dans les débuts de l'occupation, une controverse, peu importante sans doute, mais qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle montre à quels obstacles inattendus venait se heurter notre effort vers la libération, faute d'avoir observé ou deviné la psychologie de nos adversaires (1).

On se rappelle que le premier versement sur l'indemnité était d'un demi-milliard et que, pour cette fois, on nous avait admis à nous libérer en billets de la Banque de France, jusqu'à concurrence de 125 millions. Le surplus, 375 millions, devait être payé en valeurs libératoires qui furent, en effet, remises en traites sur des banques allemandes ou anglaises. Ce paiement effectué dans les débuts de juillet devait nous procurer l'évacuation de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme. Les agents du Trésor allemand avaient mission de recevoir à Strasbourg les espèces résultant de l'encaissement de ces traites. Or, ils soutenaient que le comptage du numéraire avait seul la vertu libératoire. De la sorte, le paiement intégral ne devait dater que du jour où les valeurs métalliques auraient été toutes comptées et vérifiées par eux, du jour où, comme ils disaient, « le paiement aurait été reconnu ». Or, ce comptage et cette vérifi-

(1) On consultera sur cette question : VALFREY, t. I, pp. 144, 145 ; DONIOL, pp. 22-28, 56, et THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 17, 18, 20, 21, 24, 35, 58, 82, 88, 92.

cation prenaient du temps. On estimait que, dans une seule journée, on ne pouvait compter que 800 000 francs. Pour 375 millions, on voit quel délai eût été nécessaire. Le Trésor français n'avait pas songé à cette difficulté. Aussi était-on persuadé, à Paris, avoir versé le demi-milliard, alors qu'à Berlin on le tenait pour non payé. L'ordre d'évacuation se faisait donc attendre et il se fit désirer jusqu'en fin juillet.

Qui avait raison dans ce conflit en apparence minuscule, dans cette querelle de comptables qui pourtant pouvait avoir les plus graves répercussions ? Du côté français, on raisonnait de la façon suivante. On disait : un débiteur qui paie est libéré. Ce n'est point son affaire de compter et il ne saurait être rendu responsable des lenteurs apportées par le créancier à prendre possession des espèces qu'on lui offre. Sinon, il serait loisible à ce créancier de retarder les effets libératoires du paiement : dans l'espèce, l'évacuation. De plus, quand la dette est productive d'intérêts, et tel était le cas pour les trois derniers milliards, les retards du créancier dans l'acceptation des paiements partiels auraient cette conséquence que les intérêts continueraient à courir, malgré le paiement effectué. Nous avions donc à la fois un intérêt présent et un intérêt d'avenir à faire triompher cette thèse. Toutefois, au point de vue strictement juridique, les prétentions allemandes étaient mieux fondées que les nôtres. Il n'y a paiement que lorsqu'il a été reçu par le créancier et, du moment qu'il ne met aucune mauvaise volonté dans l'opération de la réception, le débiteur doit supporter les conséquences inséparables du chiffre

élevé de sa dette. Les Allemands pouvaient donc soutenir valablement que, seul, le paiement reconnu et non le paiement annoncé donnait droit à l'évacuation. Une entente eût pourtant été facile. Il aurait suffi, comme le suggéra plus tard, en août 1871, notre ministre des finances, que le jour du versement fût considéré comme étant celui du paiement libératoire, sauf à nous débiter des manquants constatés d'un commun accord, l'Allemagne s'engageant de son côté à nous créditer des excédents (1). Mais il y avait des causes de toute sorte qui s'opposaient à l'adoption de cette méthode conciliatrice. On était au début de la reprise des relations pacifiques. Chacun mettait de la raideur, une sorte d'amour-propre à se cantonner sur ses prétentions sans en rien vouloir céder. L'Allemagne n'avait aucun intérêt à se presser dans ses mouvements et à rapatrier ses troupes. C'était le Trésor français qui payait les frais d'entretien de l'armée occupante. Chaque journée de retard était un bénéfice net pour le Trésor allemand. Enfin, l'esprit de routine des agents inférieurs des finances avait contribué à l'échec de cette combinaison si simple (2). Dans une dépêche du 13 octobre 1871, Pouyer-Quertier annonce qu'il s'est entendu avec Delbrück pour les paiements et qu'à l'avenir ils compteront du jour du versement et non du jour où ils auront été vérifiés. Mais il semble que l'accord n'ait pas duré. Une dé-

(1) Saint-Vallier à Thiers, 19 août 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 58.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 31 octobre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 92.

pêche postérieure de Saint-Vallier (31 octobre 1871) constate qu'il a fallu en passer sur ce point, comme sur tant d'autres, par les exigences tracassières d'une bureaucratie intransigeante et pointilleuse.

II

Cette difficulté était, certes, peu de chose en comparaison de celles sans cesse renaissantes et de nature beaucoup plus aiguë que provoquait la présence d'une armée étrangère sur une partie du sol français, jointe à l'obligation de subvenir aux frais de son entretien. Cette occupation à titre de gage, ainsi que l'obligation pécuniaire qui y avait été rattachée comme corollaire, avaient été réglées avec soin par des conventions dont il n'a pas encore été parlé : celles de Ferrières et de Rouen des 11 et 16 mars 1871.

La convention de Ferrières, signée par deux intendants allemands et J. Favre, avait trait au service de l'alimentation des troupes maintenues en France, à leur logement, à tout ce qui concernait leurs divers établissements militaires (1). Déjà l'article 4 des préliminaires faisait prévoir la conclusion de cet accord. Il disposait, en effet, que les troupes allemandes s'abstiendraient de faire des réquisitions en argent ou en nature. Mais, par contre, leur alimentation était mise à la charge du gouvernement français dans une mesure

(1) Voir le texte dans VILLEFORT, t. I, pp. 40 et suiv. Il faut y joindre des instructions spéciales émanées de l'administration militaire allemande, du mois de mars 1872. VILLEFORT, t. II, pp. 264-281

qui restait à débattre avec l'intendance allemande. La convention de Ferrières n'était donc que le complément annoncé de l'article 4 des préliminaires. Le point important parmi tant d'autres, réglé par cet accord, était la fixation du nombre d'hommes et de chevaux dont l'alimentation était mise à notre charge, l'Allemagne ayant à pourvoir en nature à cette alimentation, la France ayant à en faire les fonds. Jusqu'à la conclusion de la paix, l'indemnité de nourriture était de 1f 75 par ration de vivres et de 2f 50 par ration de fourrages, pour 500 000 rations de vivres et 150 000 rations de fourrages par jour, ce qui représente une somme quotidienne de 1 250 000 francs. Après l'échange des ratifications de la paix définitive et le paiement du premier demi-milliard, le nombre des rations devait s'abaisser de façon qu'au bout de quatre semaines il était réduit à 150 000 rations de vivres et 50 000 rations de fourrages. Puis ces chiffres descendaient encore au fur et à mesure des paiements partiels effectués sur l'indemnité, en sorte qu'après le paiement des deux premiers milliards, les rations de vivres tombaient à 50 000 et celles de fourrages à 18 000, ce qui représentait encore une dépense quotidienne de 132 500 francs. Cette charge financière, qui s'ajoutait à tant d'autres, était fort lourde (1). Tous nos efforts tendirent à la ramener au minimum. Le succès de l'emprunt de 1871 et les ressources qu'il mit à notre disposition permirent de profiter des stipulations concernant la réduction du

(1) Il résulte d'un projet de loi présenté le 2 août 1872 que les dépenses pour l'armée d'occupation s'élevaient pour l'année 1871 à 248 625 000 francs. VILLEFORT, t. II, *Addenda*, p. 590.

nombre des troupes. Une convention du 10 novembre 1871, signée à Paris par Pouyer-Quertier et d'Arnim, abaissait pour 1871 le nombre des rations à 120 000 hommes et 40 000 chevaux, puis à 80 000 hommes et 30 000 chevaux. Enfin elle décidait qu'à dater du 1er janvier 1872 jusqu'à l'évacuation totale, le chiffre serait réduit à 50 000 hommes et 18 000 chevaux. Le prix des rations était également diminué à partir de la même date : il était de 1f50 par homme et de 1f75 par cheval (1).

A partir, par conséquent, de 1872, le chiffre de l'armée d'occupation fut ramené à 50 000 hommes et 18 000 chevaux. Jusqu'à la fin, il se maintint sur ce pied. En vain, au cours des négociations concernant le paiement des 5 milliards et l'évacuation graduelle, on tenta du côté français d'obtenir un allégement de cette charge. On avait espéré arriver à ce résultat au cours des pourparlers engagés au printemps de 1872. L'équité, si on n'eût consulté qu'elle, eût exigé qu'on nous consentît cette réduction proportionnelle. Le maintien de l'effectif faisait disparaître un des avantages de l'évacuation. Car il fallait pourvoir au logement des troupes qui quittaient les départements évacués (Marne et Haute-Marne) pour refluer dans les autres (Meuse, Ardennes, Vosges, Meurthe-et-Moselle,

(1) VILLEFORT, t. II, *Addenda*, p. 589. Calculée sur ces dernières bases, la dépense totale (nourriture et autres), résultant de l'entretien des troupes d'occupation, s'élevait à 25 millions par semestre. (Extrait du rapport de la commission du budget de 1872.) VILLEFORT, t. II, *Addenda*, p. 591. La dépense de l'entretien pendant toute la durée de l'occupation s'est montée à 340 737 000 francs. VILLEFORT, t. V, p. 92.

Belfort). Or, dans ces derniers, il n'y avait pas de locaux aménagés pour tant d'hommes. Il fallait donc ou bien les loger chez l'habitant, au risque d'accroître l'irritation des populations déjà si éprouvées, ou construire à grands frais des baraquements et obtenir des chefs de corps qu'ils consentissent à les occuper. C'étaient là des dépenses et des ennuis qu'avec un peu de bonne volonté on eût pu nous éviter. Ajoutons que la solidité du gage territorial n'en eût en aucune manière été ébranlée. Car il importait peu que les 16 000 hommes occupant les deux départements à évacuer fussent d'un côté de la frontière ou de l'autre. La sécurité de l'occupant ne pouvait sérieusement être menacée si ces troupes avaient été massées en Alsace-Lorraine, d'où en une journée elles pouvaient rentrer en pays occupé. Mais le parti militaire, dont les craintes, les défiances, les regrets mal dissimulés pesaient d'un poids si lourd sur les décisions de l'Allemagne, ne voulait entendre parler à aucun prix de cette réduction. On dut abandonner tout espoir d'arriver à cet égard à une solution transactionnelle. Tout ce qu'on put obtenir, ainsi qu'on l'a vu dans le précédent chapitre, c'est l'insertion dans la convention du 29 juin 1872 d'une stipulation bien vague, celle de l'article 6, prévoyant l'éventualité de la diminution de l'effectif et, comme conséquence toute naturelle, la réduction proportionnelle des frais d'entretien. Mais ce n'était qu'une simple prévision qui n'engageait en rien le gouvernement allemand et n'avait en aucune façon le caractère obligatoire d'une promesse.

En vain, après la signature de cette convention

et pour chercher à atténuer la mauvaise impression qu'elle avait produite en France, essaya-t-on de renouer la négociation sur la question de diminution de l'effectif. Gontaut-Biron à Berlin croyait d'abord pouvoir y réussir (1). Mais les bonnes dispositions qu'on avait cru remarquer chez nos voisins n'avaient été que de courte durée. Une crise nouvelle de défiance et de soupçons injustes s'était déclarée. Le parti militaire avait de nouveau circonvenu l'Empereur et lui avait fait entrevoir, en les exagérant, les dangers résultant de l'éparpillement des troupes d'occupation (2). Il parut impossible de le convaincre de nos loyales intentions. Dès lors, tout l'effort de notre diplomatie se concentra à Nancy, auprès du quartier général, pour obtenir une répartition aussi équitable que possible des troupes dans les derniers départements occupés. Ici on aboutit à des solutions satisfaisantes grâce à l'esprit de conciliation dont ne cessa jamais de faire preuve le général en chef Manteuffel. Ce fut notre dernière tentative pour arriver à la diminution du chiffre des troupes d'occupation. La fin de 1872 et le début de 1873 s'écoulèrent donc sans qu'aucun allégement fût apporté à la situation. Lorsqu'en mars 1873 fut signée la convention concernant la libération définitive, il fallut pourtant entrer dans la voie des atténuations. On ne pouvait pas raisonnablement, après avoir évacué les Ardennes, les Vosges, Meurthe-et-Moselle, la Meuse et Belfort,

(1) Dépêche de Gontaut-Biron à Rémusat, 8 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire,* t. I, p. 448.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 13 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire,* t. I, pp. 449 et suiv.

concentrer les 68 000 hommes de l'armée d'occupation à Verdun et sur la route de Verdun à Metz. Bismarck parla d'une mesure de ce genre à notre ambassadeur (1). Mais cette exigence comminatoire, suprême effort du parti militaire enfin désarmé à coups de milliards, ne devait pas être maintenue. On se borna à renforcer la garnison de Verdun de 1 000 hommes et à stipuler que les deux gîtes d'étapes d'Étain et Conflans seraient occupés par un bataillon. Le chiffre des troupes ne fut donc réduit que tout à fait à la fin, dans la courte durée qui va de juillet au 16 septembre 1873. C'est la seule concession qu'on put arracher à un contractant obstiné dans sa méfiance injustifiée.

III

La convention de Ferrières ne se bornait pas aux clauses concernant l'alimentation. L'Allemagne y avait fait insérer des précisions destinées à assurer à ses troupes des établissements militaires convenables (2). Fidèles à leurs habitudes d'ordre et de méthode, les Allemands avaient prévu tout ce qui concernait le logement des officiers et des hommes, les ateliers et magasins, les bureaux pour les chefs de corps et les administrations, les manèges, champs

(1) Gontaut-Biron à Thiers, 16 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, 360.

(2) Une circulaire du ministre de la guerre français aux intendants (30 octobre 1871) leur donnait à ce sujet des instructions détaillées. Archives de Meurthe-et-Moselle, dossier : Affaires franco-allemandes 1871-1872, n° 514.

d'exercice et de tir, mess pour officiers. L'administration militaire française avait dû s'incliner devant ces nécessités, conséquences inévitables d'une occupation qui devait durer plusieurs années. Elle comprenait fort bien, au surplus, que ces mesures étaient dans l'intérêt du pays. En cantonnant les troupes dans les établissements qui leur étaient réservés, on évitait autant que possible les occasions de contact avec la population civile, on écartait des chances quotidiennes de conflit. La précision minutieuse avec laquelle ces arrangements avaient été libellés d'un commun accord, rendit tolérables les rapports forcés que ce régime anormal établissait entre les intendances militaires des deux gouvernements. Les difficultés et les heurts inévitables en pareil cas furent sans doute une cause de soucis pour ceux qui avaient mission de les empêcher ou de les atténuer. Mais les dissentiments furent toujours passagers. Jamais ils ne dégénérèrent en conflit aigu. Deux questions pourtant donnèrent lieu à des litiges qui méritent d'être rappelés.

Le premier est relatif à l'organisation du service religieux protestant (1). La convention de Ferrières avait omis de mentionner, parmi les établissements militaires exigés pour les troupes allemandes, les locaux destinés à l'exercice du culte protestant, du moins dans les localités où il n'existait pas d'édifice consacré par avance à ce culte. Toutefois, on avait vite compris de notre

(1) Sur cette question il n'y a qu'une courte note insérée comme annexe dans le tome II de VALFREY, pp. 255, 256. Les renseignements qu'elle contient paraissent en contradiction avec les documents authentiques et inédits que nous avons pu utiliser.

côté qu'il fallait pourvoir à cette nécessité d'ordre moral. Une circulaire du ministre de la guerre, de Cissey, du 30 octobre 1871, indiquait aux intendants qu'il était désirable que, d'un commun accord avec l'autorité civile, l'intendance aidât les Allemands à trouver les locaux appropriés à cet objet (1). Il semble que partout on ne tint pas compte de ces instructions prévoyantes. Au début de 1872, une difficulté surgit à ce propos dans la petite ville lorraine de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle). Le commandant de l'armée d'occupation réclamait pour les troupes de cette localité soit un local spécial, soit l'abandon d'une église inoccupée. Il se heurtait au mauvais vouloir de l'administration municipale et à la négligence de notre administration militaire. Passant rapidement au ton de la menace, on nous laissait un court délai pour que la question fût définitivement réglée et on nous faisait entrevoir la possibilité de mesures de violence : l'occupation par la force d'une église catholique pour le cas où satisfaction ne serait pas donnée à la réclamation. Les instances de Saint-Vallier auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle eurent rapidement raison des retards de la municipalité. Elle mit à la disposition de l'autorité allemande la salle de la bibliothèque du petit séminaire (2). Saint-Vallier avait été ému de l'incident à tel point, qu'il crut devoir solliciter l'intervention

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, dossier : Affaires franco-allemandes 1871-1872, n° 514.

(2) La correspondance relative à ce conflit se trouve aux Archives de Meurthe-et-Moselle, dossier : Affaires franco-allemandes 1871-1872, n° 695.

directe du chef de l'État pour empêcher le retour de pareils faits. Une dépêche de celui-ci aux préfets des départements occupés (Meurthe-et-Moselle, Ardennes, Meuse, Vosges, Haute-Marne, Marne) indiquait en termes impératifs l'obligation d'assurer aux occupants le moyen de suivre les prescriptions de leur culte. « Si vous ne pouvez décider les curés à prêter leurs églises pour quelques heures, disait Thiers, ménagez-vous un local ailleurs et notamment dans les mairies. Faites céder toutes les résistances des maires... Parlez au nom du gouvernement et faites-vous obéir (1). » La dépêche fut communiquée à Manteuffel. Celui-ci, tout en constatant « qu'il n'était pas dans le sens du Seigneur » de refuser une église, déclarait se contenter de la bibliothèque du séminaire (2). Mais il priait qu'à l'avenir on n'offrît plus, comme l'avait fait par dérision l'autorité municipale, une salle de spectacle pour célébrer le service religieux. Avec raison il jugeait de tels procédés offensants pour lui et ses soldats (3). Il fallait éviter qu'un conflit de ce genre se reproduisît. C'est à quoi s'employa sur-le-champ Saint-Vallier en adressant une circulaire aux préfets des départements occupés. Un peu plus tard, au mois d'octobre même

(1) Thiers aux préfets, 11 février 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire,* t. I, p. 164.

(2) Les Allemands étaient d'autant plus surpris de la résistance des curés à prêter leurs églises pour quelques heures qu'en Allemagne il y a beaucoup de localités où les édifices religieux servent à l'un et à l'autre culte. Ils ne pensaient donc pas commettre de profanation.

(3) Manteuffel à Saint-Vallier, 11 février 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire,* t. I, p. 166.

année, il crut devoir encore prendre ses précautions au moment où l'évacuation des départements champenois allait faire refluer des troupes en plus grand nombre dans les derniers départements occupés (1). Cette fois, les mesures avaient été prises en temps opportun. Une prévoyance intelligente et toujours en éveil avait conjuré tout péril et rendu impossible le retour d'une querelle où nos administrateurs locaux avaient pu faire supposer à nos hôtes forcés que l'intolérance religieuse était pour nous une des formes du patriotisme.

Une seconde question, celle-ci relative à l'installation matérielle des troupes, n'alla pas non plus sans encombre. C'est celle du baraquement, l'une des plus difficultueuses que nous eûmes à débattre avec l'autorité allemande (2). Dès la fin de 1871, elle donnait lieu à des désaccords fâcheux et qui n'étaient point encore terminés tout à fait en octobre 1872. Ici encore nous eûmes à lutter à la fois contre les lenteurs voulues ou l'esprit de routine étroit de nos agents et les exigences insatiables des chefs de corps allemands. Il fallut au gouvernement central toute son énergie, à son représentant près du quartier général toute son adresse, à Manteuffel tout son esprit de bienveillante équité pour aboutir à des solutions satisfaisantes.

---

(1) Circulaire du 12 février 1872 et lettres au préfet de Meurthe-et-Moselle des 19 et 28 octobre 1872. Archives de Meurthe-et-Moselle, dossier : Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Entretien de l'armée d'occupation.

(2) VALFREY, *Histoire du traité de Francfort*, a consacré une de ses notes annexes à cette affaire assez complexe, t. II, pp. 245-251. On le complétera par l'ouvrage de DONIOL sur Thiers, Saint-Vallier et Manteuffel, pp. 233-263, et les dépêches insérées dans les deux volumes de THIERS, *Occupation et libération du territoire*.

La convention de Ferrières prévoyait (art. 10) que les troupes d'occupation seraient logées de préférence dans les bâtiments publics et ceux pris à loyer dans ce but. On ne devait employer le logement chez l'habitant qu'en cas d'insuffisance de ces deux premiers moyens. Il semblait donc tout naturel que, là où existaient des casernes, on les utilisât avant tous autres locaux pour y placer les soldats. Mais on ne fut pas long à se heurter ici à une résistance inattendue de la part des chefs de corps. Le procédé du placement chez l'habitant paraissait avoir toutes les prédilections des Allemands, accoutumés chez eux de longue date à ce mode de logement qui leur laisse une liberté relative et des facilités de vie auxquelles le soldat caserné ne saurait prétendre. Durant la guerre et pendant l'armistice, ce moyen avait été employé partout où avaient lieu des passages de troupes et même des séjours prolongés. Le casernement avec ses rigueurs disciplinaires contrariait donc des habitudes invétérées et ces velléités d'indépendance qui se manifestent toujours chez les militaires en campagne. Les chefs eux-mêmes étaient dans les mêmes sentiments que leurs soldats. Aussi, tous les prétextes leur étaient bons pour ne pas accepter les casernements : humidité, installation incomplète, absence de literie ou de couvertures, aménagement défectueux au point de vue sanitaire (1). Ajoutons que, dans beaucoup de

(1) Thiers à Saint-Vallier et Saint-Vallier à Thiers, 30 octobre 1871 ; Saint-Vallier à Rémusat et à Thiers, 26 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 88, 89, 90 ; t. II, pp. 109, 110, 116, 117.

localités occupées ou destinées à l'être, il n'y avait point de casernes, ce qui, vu la difficulté de trouver en peu de temps des bâtiments publics pouvant servir au casernement et répondre aux exigences des occupants, nous mettait dans la nécessité de continuer la pratique du logement chez l'habitant. Or, nos populations, écrasées depuis plus d'un an par les passages incessants de troupes, demandaient avec instance que cette charge, pénible avant tout pour leur patriotisme, leur fût épargnée (1). Les contacts rendus plus fréquents par la présence permanente des soldats étrangers au foyer de ceux qu'ils seraient tentés de traiter en vaincus pouvaient d'ailleurs devenir trop facilement une cause de rixes, de conflits et de désordres dangereux pour la sécurité de l'occupant, encore plus pour celle des populations exposées à des représailles rigoureuses.

On ne fut pas longtemps à s'apercevoir combien il était difficile de concilier ces exigences contradictoires. Ce ne fut pas sans se dépenser en efforts souvent paralysés par la lenteur ou les dissensions mesquines de nos administrations militaires (intendance et génie), que Saint-Vallier finit par obtenir le consentement de Manteuffel à l'entrée des soldats dans les casernes existantes (2). Et encore fallait-il que les

(1) Il est à noter, que d'après l'article 10 de la convention de Ferrières, les troupes en logement chez l'habitant n'avaient plus droit à la nourriture, mais uniquement à la « place au feu et à la chandelle ».

(2) Saint-Vallier à Thiers, 31 octobre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 95, pour les obstacles apportés par nos administrations.

locaux fussent remis en état et que rien ne manquât dans les fournitures de matériel, sinon le casernement devait être abandonné, et on nous menaçait de revenir au système de l'*Einquartierung*, au logement chez l'habitant. Assez vite pourtant, dans l'été de 1871, cette première difficulté avait été aplanie. La solution était moins aisée à trouver pour les localités dépourvues de casernes, pour celles aussi où les casernements existants étaient trop exigus eu égard au chiffre de la garnison. En pareil cas, il n'y avait qu'un seul moyen d'épargner aux habitants les désagréments du logement militaire, c'était de construire dans les délais les plus brefs des locaux appropriés en y adjoignant toutes les dépendances prévues par la convention de Ferrières. Comme il ne pouvait être question d'édifier des bâtiments en pierre, on s'était arrêté à des constructions en forme de baraques. Mais la difficulté de les faire agréer était plus grande que pour les casernes. Les Allemands étaient encore moins préparés à admettre ce mode de logement dont le type leur était peu familier, édifié en matériaux légers, et où les hommes paraissaient devoir être plus exposés aux intempéries. Il fallut toute la diplomatie patiente de notre représentant au quartier général, aidée des bonnes dispositions de Manteuffel, pour triompher des répugnances irraisonnées ou feintes des soldats et de leurs chefs. Après des essais qui donnèrent satisfaction, on réussit à baraquer sur différents points du territoire occupé un certain nombre de troupes. Le général en chef favorisait ce mode de casernement qui libérait les habitants de la charge

des logements militaires. Mais les lenteurs apportées à la construction par notre administration militaire, « son formalisme maladroit et hors de saison » paralysaient singulièrement les bonnes dispositions du chef de l'armée d'occupation et les efforts de notre commissaire. Les dépêches de Saint-Vallier dans les derniers jours de 1871 sont remplies de plaintes impatientes à ce sujet (1). Et dans les débuts de 1872, en février, il fallait encore une fois s'adresser au président de la République, solliciter des ordres catégoriques destinés à avoir raison des résistances sournoises et des mauvaises volontés de nos administrations (2).

A peine résolue, la question des baraquements se représenta dans l'été de 1872 et cette fois avec une acuité toute particulière. A la suite de la convention du 29 juin 1872, les deux départements de la Marne et de la Haute-Marne allaient être évacués. Comme on n'avait pu obtenir la réduction de l'effectif de l'armée occupante, il s'agissait de trouver de la place pour les 16 800 hommes qui devaient quitter les localités champenoises et s'ajouter à ceux qui étaient déjà dans les derniers départements occupés. Les casernements existants étaient encombrés. A tout prix le gouvernement français voulait éviter le logement chez l'habitant. Il fallait donc encore une fois recourir à l'expé-

(1) Saint-Vallier à Thiers, 24, 26 décembre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 110, 111, 113.

(2) Thiers aux préfets de Nancy, Mézières, Bar-le-Duc, Épinal, Chaumont, Châlons-sur-Marne, 11 février 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 164.

dient des baraques. Mais pour qu'à aucun moment les habitants ne fussent contraints de recevoir des troupes, il était nécessaire de combiner le moment de l'évacuation avec celui de l'achèvement des constructions, pour que les soldats pussent passer sans transition des baraquements des deux Marne dans ceux à construire. Au préalable, il était nécessaire d'obtenir le consentement de l'autorité militaire allemande. Manteuffel comme auparavant s'y prêtait de bonne grâce, et aussi à toutes les combinaisons destinées à faciliter l'opération de l'évacuation et de la réinstallation dans les baraquements nouveaux (1). Mais encore une fois il fallut triompher des résistances des chefs de corps qui, regrettant le logement chez l'habitant, soulevaient des difficultés continuelles. Il fallut que Saint-Vallier traitât avec chacun d'eux séparément et obtînt d'eux un engagement écrit d'entrer dans les baraques (2). Manteuffel le secondait sans doute dans ses démarches. Mais cet officier général se trouvait dans une situation très délicate. S'employant à calmer les plaintes souvent injustifiées de ses officiers subordonnés, il s'exposait à leur mécontentement. On l'accusait de sacrifier le bien-être de ses troupes et même leur sécurité à son désir de plaire aux Français. Il en vint même, pour faire taire les récriminations, à allouer aux troupes baraquées des gratifications en argent et à leur faire distribuer des rations supplémentaires de cognac sur

(1) Saint-Vallier à Rémusat, 4 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 434 et suiv.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 26 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 116, 117, 118.

les fonds du quartier général, pendant la saison des pluies (1). L'appui que notre représentant trouvait auprès du général en chef lui était d'autant plus précieux que les obstacles auxquels il se heurtait venaient souvent de ceux qui auraient dû être les premiers à lui faciliter la tâche. Le désaccord persista longtemps entre nos intendants et nos officiers du génie. Ces derniers affectaient de ne point obéir et même de ne pas répondre aux instructions que leur donnait Saint-Vallier (2). Les préfets s'interposaient dans ses négociations avec les chefs de corps, s'efforçant d'obtenir pour leur département des atténuations à l'occupation et ne visant qu'à faire retomber la charge sur les départements voisins (3). Les retards furent tels, que l'évacuation des deux départements de la Marne n'eut pas lieu à l'époque fixée. Enfin, l'activité inlassable et la volonté tenace de Saint-Vallier triomphèrent de toutes ces résistances (4). Vers la mi-novembre, tout était terminé. On avait obtenu l'entrée des troupes dans les baraquements, les locaux avaient été acceptés, nulle part on n'avait imposé aux habitants les logements militaires (5).

---

(1) Saint-Vallier à Thiers, 21 décembre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 142, 143.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 12 août 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 8, 9, 10.

(3) Saint-Vallier à Rémusat, 4 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 440.

(4) DONIOL, *M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel*, pp. 244, 245.

(5) Saint-Vallier à Thiers. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 137.

IV

Les difficultés d'ordre militaire ne se bornèrent pas aux questions concernant les établissements destinés aux troupes de l'armée d'occupation. On eut à se préoccuper aussi d'une question connexe, celle de la répartition des corps évacuant des départements pour entrer dans d'autres. L'état-major allemand et le parti militaire, toujours défiants, insistaient pour la concentration des troupes dans des localités choisies en vue de la reprise éventuelle d'une action militaire contre nous (1). On ne voulait pas croire au besoin de repos, au désir de paix qui succèdent aux grandes crises et aux grands désastres. On persistait à voir en nous la nation turbulente et inquiète. On prêtait à nos gouvernants les plus sages des arrière-pensées de revanche, parce qu'ils voulaient une armée réorganisée, et qu'à la différence de l'Empire, ils aspiraient « à ne pas être entreprenants et faibles, mais tranquilles et forts (2) ». Ces dispositions d'esprit peu favorables pesèrent certainement d'un poids assez lourd sur les arrangements relatifs à l'entrée des troupes dans les baraquements. Elles provoquèrent aussi de vives réclamations chaque fois qu'une partie du territoire étant évacuée, la France la faisait réoccuper par ses troupes. Les conventions qui réglaient les conditions de l'évacuation prévoyaient la neutralisation de ces terri-

(1) Doniol, p. 237.

(2) Thiers à Gontaut-Biron, 28 janvier 1872. Thiers, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 141.

toires et stipulaient qu'on ne devait y replacer que les troupes nécessaires au maintien de l'ordre. Mais toujours en éveil, toujours en garde contre une attaque inopinée, les Allemands ne cessaient de scruter jusqu'au moindre mouvement de troupes, signalaient comme un danger le placement d'un régiment dans telle localité. En janvier 1872, Saint-Vallier avertissait le gouvernement d'avoir à se montrer très réservé, de ne pas fournir au Chancelier l'occasion, en nous rappelant à la stricte observance de nos engagements, de se mêler de nos affaires intérieures (1). Et les mêmes appréhensions provoquaient de nouveau ses observations en octobre 1872, après l'évacuation des départements de la Marne (2). On ne savait que faire de notre côté, ni si on pouvait réoccuper le camp de Châlons avec des effectifs sérieux, ni si on avait le droit de mettre une garnison importante dans des villes populeuses et ouvrières comme Reims, ou si on devait céder une fois de plus, s'incliner devant des exigences qui ne se produisaient pas encore ouvertement, mais qu'on sentait menaçantes. On finit par se résoudre au parti le plus prudent. Au lieu d'envoyer toute une division, ce qui n'était pas trop pour deux départements comme ceux de la Marne et de la Haute-Marne, et ce qui était précisément l'ancienne garnison du temps de paix, on se borna à l'envoi d'une brigade

(1) Saint-Vallier à Thiers, 12 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 118, 119.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 14 et 17 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 77, 79; 84, 88 pour la réponse de Thiers.

et d'un régiment de cavalerie(1). Il fallait faire preuve de ces intentions pacifiques auxquelles nos adversaires, toujours sur leurs gardes, ne voulaient pas nous croire résignés.

Ces craintes vraiment exagérées du parti militaire poussaient le quartier général dans une voie où il n'était guère souhaitable de le voir entrer trop avant. Elles l'amenaient à intervenir dans des questions où notre administration civile eût dû avoir sa pleine liberté d'action. Il était difficile qu'elle la conservât dès que les Allemands invoquaient dans l'intérêt de la sécurité de leurs troupes des raisons irréfutables. C'est ce qui, dès le mois d'août 1871, nous avait déterminés à régler la question délicate du droit de chasse dans un sens restrictif. Un accord avait été ménagé à ce sujet par les soins de Saint-Vallier. Afin d'éviter toutes les occasions possibles de collision, le gouvernement français interdisait par mesure générale l'exercice de la chasse au fusil dans les départements occupés. De son côté, le général en chef prenait l'engagement d'interdire la chasse à ses officiers et soldats(2). La question se posa à nouveau l'année d'après. Sur les instances des populations, les préfets avaient cru devoir déclarer la chasse ouverte. Mais l'autorité militaire allemande maintenait avec fermeté sa décision antérieure. On pouvait craindre qu'elle ne

(1) Thiers à Saint-Vallier, 5 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 64.

(2) Saint-Vallier à Manteuffel, Compiègne, 26 août 1871. Archives de Meurthe-et-Moselle, Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Chasse, port d'armes à feu.

se décidât à faire elle-même la police de la chasse, sous le prétexte de prémunir les occupants contre les agressions des chasseurs. Saint-Vallier dut provoquer l'intervention du ministre de l'intérieur. Celui-ci donna aux préfets des départements occupés le droit de prononcer la clôture générale de la chasse dans leurs départements respectifs (1).

La prévision d'une prise d'armes contre les troupes allemandes donna lieu également, dans l'automne 1872, à une nouvelle immixtion de l'autorité militaire dans une question de police intérieure. Il s'agissait de l'armement des douaniers et des gardes forestiers (2). Tout le long de la nouvelle frontière, les préposés des douanes étaient exposés à de fréquentes agressions. La contrebande, plus active que jamais sur un terrain nouveau pour elle, était provoquée par la surélévation des droits d'entrée en France nécessitée par nos besoins d'argent. Saint-Vallier avait donc demandé qu'on nous autorisât à réarmer nos douaniers. Pouvait-on sérieusement redouter l'attaque de ces agents, au nombre de 1 200 à 1 300, égrenés sur une longue bande de territoire? Rien de moins probable. On se heurtait pourtant à un refus. Nos préposés allaient rester désarmés en face des fraudeurs. Enfin, après des négociations laborieuses, nous obtenions le droit de donner à nos douaniers les moyens de se défendre. Saint-Vallier obtenait de Manteuffel

(1) Saint-Vallier au préfet de Meurthe-et-Moselle, 13 septembre, 2, 6 novembre 1872. Archives de Meurthe-et-Moselle, Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Chasse, port d'armes à feu.

(2) Doniol, pp. 238, 239, 263.

l'armement de 1 200 douaniers de la ligne frontière de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse. Il en fut de même pour le réarmement des forestiers (1).

V

L'occupation par l'Allemagne d'un certain nombre de nos départements n'avait pas eu pour unique effet de mettre à notre charge les frais d'entretien des troupes qu'elle y avait laissées, de nous obliger à leur fournir le logement et les établissements militaires accessoires, de nous forcer à prendre des mesures exceptionnelles destinées à garantir la sécurité des occupants. Le fait que l'autorité militaire n'était plus exercée par nous dans tout le rayon de l'occupation entraînait un partage d'attributions avec l'autorité civile qui restait confiée aux agents administratifs français. Ce régime avait fait l'objet d'une stipulation des préliminaires. L'article 8 portait qu'après ratification du traité définitif, l'administration des départements occupés serait remise aux autorités françaises. Mais celles-ci restaient subordonnées aux commandants des troupes occupantes pour tout ce qui concernait la sûreté, l'entretien et la distribution des troupes (2). Une convention beaucoup plus explicite, signée à

(1) Saint-Vallier au préfet de Meurthe-et-Moselle, 20 septembre et 8 octobre 1872. Archives de Meurthe-et-Moselle, Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Armée, armement, poudres; Saint-Vallier à Thiers, 7 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 69.

(2) VILLEFORT, t. I, p. 26.

Rouen le 16 mars 1871, vint compléter ces dispositions un peu trop sommaires(1). Elle décidait la remise immédiate de l'administration des départements occupés aux autorités françaises, sans qu'on eût à attendre la conclusion du traité définitif. Le gouvernement français obtenait le droit de réinstaller les préfets, sous-préfets, maires et autres agents administratifs. Les services de la justice civile et criminelle, de la police, de la gendarmerie étaient rétablis. De son côté, le gouvernement impérial se réservait le droit de placer partout où il le trouverait nécessaire des commissaires civils auxquels serait dévolue la direction de toutes les affaires concernant les intérêts allemands. Les fonctionnaires français devaient se conformer aux mesures prises à cet égard par le commissaire civil, comme aussi à celles que les commandants militaires prescriraient dans l'intérêt de la sûreté, de l'entretien et de la distribution des troupes. Enfin, l'état de siège, avec toutes ses conséquences, était établi pour tous les départements occupés. Une lettre du général de Fabrice, commandant en chef de l'armée d'occupation, en date du 5 avril, adressée à notre office des affaires étrangères, commentait en termes mesurés cette réglementation des rapports entre les autorités civiles françaises et les autorités militaires allemandes(2).

Il était désirable que les faits ne vinssent pas donner un démenti à ces bonnes intentions. Les Alle-

(1) VILLEFORT, t. I, p. 56.

(2) VILLEFORT, t. II, p. 261.

mands, qui avaient, non sans regret, renoncé au droit de lever les impôts à partir du 2 mars 1871, jour de la ratification des préliminaires(1), allaient-ils se contenter de la large part d'autorité qui leur était faite, n'auraient-ils pas la tentation d'en abuser ? Les administrateurs français sauraient-ils, de leur côté, se cantonner de bonne grâce dans le rôle nécessairement subordonné qui leur était assigné, imposer silence aux manifestations inopportunes d'un patriotisme exaspéré par la défaite, faire comprendre aux populations, aux organes de l'opinion que leur intérêt, d'accord avec leur dignité, leur interdisait les violences en actes et en paroles, leur conseillait le calme recueillement qui convient à des vaincus ? Les habitants, foulés par l'invasion, auraient-ils la sagesse de suivre ces avis ? Pourraient-ils supporter sans révolte l'humiliation constamment renouvelée d'une occupation qui, en se prolongeant, devait produire « l'effet inflammatoire d'un corps étranger dans une plaie »(2) ? Ces questions angoissantes, nos gouvernants d'alors durent se les poser bien des fois au cours de ces années d'épreuve, jusqu'au jour où ils purent entrevoir en pleine confiance l'échéance de la libération. Personne, ni eux, ni les autorités allemandes, ne pouvait espérer empêcher les rixes locales, les conflits de détail sur des questions secondaires. Dans une situation semblable, ils étaient inévitables et ne manquèrent

(1) Voir la seconde convention de Rouen du 16 mars 1871. VILLEFORT, t. I, p. 58.

(2) Thiers à Saint-Vallier, 4 mars 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 102.

pas de se produire (1). Mais, dans l'ensemble, les choses tournèrent mieux qu'on n'eût pu le présager.

La stricte discipline de l'armée allemande d'occupation fut, on ne saurait le nier, un des facteurs les plus efficaces de ce résultat favorable. Elle tendait sans doute à fléchir vers la fin, sous l'influence des excès de boisson (2). Les rixes et les actes de violence s'accroissaient au point d'inquiéter son chef. Mais celui-ci se montrait d'autant plus sévère, d'autant plus prompt à la répression. Dans un esprit de prudence réfléchie, de conciliation intelligente, il s'efforçait d'atténuer ce que les manifestations extérieures du loyalisme de ses troupes pouvait avoir d'excessif ou de dangereux pour la sécurité des habitants. On en eut la preuve dans les dispositions qu'il prit lors de la célébration, en mars 1872, de la fête de l'empereur d'Allemagne. Bien qu'il eût reçu l'ordre de la faire célébrer avec la même solennité qu'en Allemagne, il interdit par précaution les feux d'artifice et les illuminations, décida que les banquets des soldats auraient lieu dans l'intérieur des casernes, enfin qu'il ne serait pas fait de distribution d'argent aux troupes, afin d'éviter l'ivresse et les rixes, et que le nombre des villes où des salves d'artillerie devaient être tirées

(1) Les documents conservés aux Archives de Meurthe-et-Moselle contiennent de nombreuses pièces sur des questions où la préfecture a eu à agir seule, sous les inspirations sans doute de Saint-Vallier, mais sans que son intervention fût apparente. Les archives des autres départements occupés fourniraient certainement des documents de même nature.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 12 avril 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 246.

serait restreint. Pour répondre à ces dispositions pacificatrices, nos fonctionnaires administratifs, préfets et sous-préfets, durent, par ordre, faire visite aux chefs des garnisons établies dans leurs résidences respectives(1). Les choses furent arrangées en 1873 de façon aussi discrète(2). On vit même Manteuffel s'abstenir de figurer dans des cérémonies allemandes officielles, telle que la grande séance d'inauguration de l'Université de Strasbourg, en expliquant que sa situation en France « lui interdisait de prendre part à une solennité qui ne pouvait manquer d'être douloureuse pour les Français(3) ». Cette correction d'attitude, cette sympathie qui ne cherchait même pas à se dissimuler, étaient vivement appréciées par ceux, comme Saint-Vallier, qui chaque jour avaient l'occasion d'approcher le commandant en chef de l'armée d'occupation. Sa correspondance avec Thiers et le ministre des affaires étrangères est un témoignage sans cesse renouvelé des sentiments de gratitude que tout Français averti des choses aurait dû avoir pour le général.

Mieux que personne, par conséquent, Saint-Vallier était autorisé à recommander à nos fonctionnaires

---

(1) Saint-Vallier à Thiers, 13 mars 1872; Thiers à Saint-Vallier, 15 mars 1872; Saint-Vallier à Thiers, 18 mars 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 211, 212, 213, 214, 217; Archives de Meurthe-et-Moselle, Affaires franco-allemandes 1871-1872, n° 766.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 12, 13, 24 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 313, 325, 364.

(3) Saint-Vallier à Thiers, 3 mai 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 322.

civils le respect des convenances internationales dans leurs relations quotidiennes avec les chefs militaires allemands. Au début, alors que le quartier général était encore à Compiègne, il dut signaler à Thiers le langage peu diplomatique des préfets ou sous-préfets qui, dans leurs rapports relatifs à des plaintes contre les Prussiens, traitaient ceux-ci de « barbares, sauvages, soudards ». Il demandait qu'on rappelât nos agents à des formes plus courtoises dans les communications officielles(1). Il ajoutait qu'il y avait tout à gagner à ne point exciter la susceptibilité toujours en éveil des militaires allemands. Plus tard, en mars 1872, il dut revenir à la charge, au moment où Manteuffel prenait sur lui d'empêcher, à l'occasion de la fête de l'Empereur, des manifestations extérieures pénibles pour nos sentiments patriotiques. Dans la Marne, les sous-préfets, « indociles et présomptueux », le procureur de la République à Reims, se faisaient une sorte de point d'honneur d'affecter vis-à-vis des fonctionnaires allemands une attitude d'impolitesse et d'éloignement contraire à nos véritables intérêts(2). Il fallait éviter que cette petite guerre discourtoise ne fournît un prétexte à des représailles dont les populations auraient fait les frais. A force de patience, de souplesse insinuante, de fermeté persuasive, notre représentant diplomatique y réussit. Sa correspondance avec le président de la République et le minis-

(1) Saint-Vallier à Thiers, 22 juillet 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 26.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 18 mars 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 220.

tère des affaires étrangères, à partir de ce moment ne contient plus la moindre plainte à ce sujet contre les fonctionnaires administratifs, transformés par nécessité en agents diplomatiques bien stylés et prêts à accepter ses directions.

Même on les vit bientôt prendre trop à cœur leur nouveau rôle, se mêler d'une façon intempestive aux négociations entamées par Saint-Vallier, au risque de les contrecarrer ou de les faire avorter. Tel fut le cas pour le préfet de Meurthe-et-Moselle, de Montesquiou, qu'on fut obligé de semoncer depuis Paris à la demande de Saint-Vallier, pour lui interdire de négocier directement avec l'État-major allemand (1). Son successeur Le Guay ne devra pas imiter cet exemple fâcheux. Il est de toute nécessité qu'on lui fasse la leçon par avance. Une lettre du ministre de l'intérieur au nouveau préfet lui rappelle que les préfets des départements occupés ne correspondent qu'avec le général de division qui commande dans leur département et pour les affaires locales. Mais ils doivent toujours s'adresser à notre commissaire extraordinaire à Nancy quand ils se trouvent en présence de questions dont la solution appartient au quartier général et s'abstenir de toute communication avec le commandant en chef(2). La leçon semble avoir porté ses fruits

(1) Saint-Vallier à Thiers et réponse de Thiers, 13 et 15 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 454, 455, 457, et t. II, p. 12.

(2) Victor Lefranc au préfet de Meurthe-et-Moselle, Versailles, 9 septembre 1872. Archives de Meurthe-et-Moselle, série R, carton : Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Armée, armement, poudres.

et Saint-Vallier se loue de l'excellente position prise dès son arrivée par le nouveau préfet(1). Doniol, qui remplaça Le Guay à la préfecture du chef-lieu de l'occupation, sut, comme son prédécesseur, s'en tenir à son rôle subordonné et seconder habilement notre agent diplomatique, sans porter atteinte à sa prérogative comme chef de mission, sans intervenir à contretemps dans un domaine où celui-ci était seul maître (2).

VI

Nos administrateurs trouvèrent-ils dans la presse locale, organe et inspiratrice de l'opinion désorientée par tant de revers, un appui utile pour cette œuvre de pacification à laquelle le gouvernement central les avait conviés ? Il est de toute justice de le constater. Au cours de la guerre, les journaux des départements envahis avaient presque partout cessé leur publication. Ils avaient dû céder la place à des feuilles inspirées par les autorités allemandes, sorte de presse semi-officielle publiée dans chacun des gouvernements généraux formés successivement, à mesure que l'ennemi étendait ses prises (3). Puis, la paix signée, l'occupant

(1) Saint-Vallier à Thiers, 12 août et 17 septembre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 12, 39.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 29 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 373.

(3) En voici la liste : *Nouvelles officielles pour le gouvernement général de l'Alsace*, publiées d'abord à Haguenau, ensuite

avait spontanément renoncé à cette pratique dont il n'espérait plus tirer d'avantages. La liberté de paraître avait été rendue aux journaux départementaux, mais avec les restrictions que comportait l'état de siège. Sauf de très rares exceptions, ils comprirent quelle réserve prudente leur imposait la condition anormale où ils se trouvaient placés et qu'ayant affaire à l'autorité militaire allemande, ils n'auraient pas de ménagements à en espérer (1). Cette attitude de correction forcée contrastait avec celle de certains représentants de la presse parisienne qui, loin des atteintes de l'occupant, montraient moins de retenue (2). Ne ménageant leurs attaques ni à l'armée d'occupation, ni à son chef, ni aux Allemands en général, ils entretenaient l'agitation dans les régions où le gouvernement français avait le plus grand intérêt à la calmer, et ne comprenaient pas « qu'il y a peu de mérite à faire du patriotisme de mauvais goût, quand il a

---

à Strasbourg; *Moniteur officiel du gouvernement général de Lorraine*, paru à Nancy; *Moniteur officiel du gouvernement général siégeant à Reims*, paru à Reims; *Moniteur officiel du gouvernement général du Nord de la France et de la préfecture de Seine-et-Oise*, paru à Versailles.

(1) La correspondance officielle de Thiers et de Saint-Vallier ne porte aucune trace de difficultés soulevées par l'attitude de la presse locale. Aux Archives de Meurthe-et-Moselle, je n'ai trouvé en tout que deux pièces concernant des menaces d'intervention militaire, en 1871 et 1872, à propos du langage des deux journaux : la *Voix de la Moselle* et l'*Impartial de l'Est* (série R, carton : Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Presse française).

(2) C'est surtout le *Soir* qui suscita le plus de difficultés au gouvernement. Voir THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 55, 60, 61, 62, 136; t. II, pp. 80, 81.

pour résultat d'empirer la situation des départements occupés (1) ».

Nos calmes populations de l'Est avaient heureusement un bon sens trop ferme, une vue trop claire de leurs véritables intérêts pour se laisser influencer par des excitations venues de ceux qui ne devaient pas prendre part aux périls qu'ils auraient contribué à faire naître. Obligés de vivre côte à côte pendant de longs mois avec ceux en qui ils voyaient toujours les vainqueurs d'hier, les habitants prirent le parti le plus prudent, le plus politique et le plus digne. Ils ignorèrent ou feignirent d'ignorer la présence de l'occupant qu'ils rencontraient dans leur vie journalière à chaque pas. Plutôt froids par calcul que par tempérament, peu disposés à se risquer dans des affaires dont ils apercevaient dès l'abord le côté peu profitable, vivant dans des régions ouvertes, sillonnées de routes, peu propices aux vendettas et aux surprises, ils s'abstinrent des révoltes collectives, parce qu'ils en prévoyaient l'insuccès et des violences isolées qui, si elles n'étaient pas sans danger, étaient sans honneur et sans gloire. Il y eut des exceptions sans doute et il eût été surprenant qu'il en fût autrement. Des attentats individuels furent commis contre des soldats allemands. Il n'y en eut qu'un fort petit nombre dirigés contre les officiers ou les fonctionnaires de l'armée occupante.

Si rares qu'aient été les actes de violence de la part des habitants, ils ne pouvaient manquer de nous créer

(1) Saint-Vallier à Thiers, 14 octobre 1872. THIERS, *op. cit.*, t. II, 81.

chaque fois des embarras et même de susciter des difficultés d'ordre général. D'abord, il y avait la question de savoir si les auteurs des attentats devaient être livrés à la justice militaire allemande ou s'ils demeuraient justiciables de nos tribunaux de répression. La réponse ne pouvait faire doute, l'état de siège ayant été établi « avec toutes ses conséquences » par la convention de Rouen. Si un particulier accusé d'attentat contre un militaire allemand était réclamé par l'autorité militaire allemande, nous n'avions aucune raison de droit pour nous refuser à le livrer. Mais il fallait au préalable instruire contre l'auteur inconnu de l'attentat. Là, semble-t-il, l'autorité allemande était incompétente. Nous seuls pouvions utilement faire les recherches indispensables, « des étrangers ne pouvant, comme nous, pénétrer dans les recoins du pays pour y découvrir et y saisir les coupables ». L'application des principes eût donc conduit notre police judiciaire à se faire l'auxiliaire, la pourvoyeuse des tribunaux de guerre allemands. Il fallait éviter dans la mesure du possible ce résultat fâcheux. Il semble qu'on l'ait senti des deux côtés. La meilleure manière d'y arriver, c'était de ne point s'attacher strictement aux règles et, « sans faire de théorie, décider chaque cas pour lui-même et selon les circonstances particulières qui l'ont accompagné ». Telles étaient les instructions pleines de bon sens pratique que donnait Thiers en réponse à une demande de Saint-Vallier (1). Il nous arriva donc plu-

(1) Saint-Vallier à Thiers ; Thiers à Saint-Vallier, 24 et 29 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 127, 144, 145.

sieurs fois de livrer des prévenus aux Allemands, comme aussi, en sens inverse, ceux-ci nous abandonnèrent la poursuite, l'instruction et le jugement des inculpés.

Cette latitude laissée à la justice répressive française, si elle donnait satisfaction à notre amour-propre national et nous permettait d'épargner des rigueurs extrêmes à nos compatriotes, pouvait être la source de graves difficultés pour le pays. C'est ainsi qu'à Lunéville, en janvier 1872, trois Français ayant blessé dans une rixe un hussard prussien, nos autorités judiciaires laissaient échapper les prévenus. Maladresse ou connivence, prétendaient les autorités militaires, et elles menaçaient d'imposer des garnisaires à la ville jusqu'à ce qu'on eût retrouvé les coupables ou l'un d'entre eux, s'engageant d'ailleurs à ne prononcer qu'une peine légère pour l'exemple (1). Même mésaventure en 1873 à Saint-Dié, où l'intervention active de Saint-Vallier épargnait à la ville des mesures coercitives, mais où il fallut blâmer ou déplacer substitut, commissaire de police, lieutenant de gendarmerie, dont l'incurie nous valait cette alerte (2). Mais ces légers ennuis ne furent rien à côté des tribulations que nous causèrent, au début, en août et septembre 1871, deux attentats contre des militaires allemands, commis dans la région parisienne, à Chelles et à Montreuil-sous-Bois.

Le gouvernement avait insisté auprès de Manteuffel

(1) Saint-Vallier à Thiers, 15 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 120, 121.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 3 et 4 avril 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 377-380.

pour que le jugement de ces actes criminels fût laissé à la justice française, bien que l'état de siège donnât certainement compétence aux tribunaux militaires allemands. Le général y avait consenti. Mais, au lendemain même de la lutte, il était difficile de demander à des jurés un verdict qui ne fût point dicté ou influencé par la passion. Bien que le ministère public eût, comme il le devait, fait tous ses efforts pour obtenir une condamnation, les jurys de Seine-et-Marne et de la Seine renvoyèrent absous les auteurs de ces violences (14 et 27 novembre). Dans l'intervalle entre ces deux verdicts, Épernay et Aÿ furent le théâtre de deux nouveaux attentats. Cette fois, les autorités françaises n'hésitèrent pas à livrer les coupables aux Allemands, qui les passèrent par les armes (1). Mais la presse allemande avait pris texte des deux acquittements de Melun et de Paris pour se répandre en invectives contre nous. Loin de la calmer, Bismarck avait attisé ses colères en lui donnant l'exemple de la violence. Une dépêche de lui à d'Arnim, du 7 décembre 1871, dont copie devait être laissée à notre ministre des affaires étrangères et dont le texte intégral fut livré aux journaux allemands quelques jours après, contenait des protestations indignées contre les acquittements de Melun et Paris, des menaces de représailles pour l'avenir au cas où la remise des auteurs d'attentats serait refusée à l'autorité militaire, et, ce qui était plus grave encore, des attaques contre la France « où le sentiment du droit

(1) VALFREY, *Histoire du traité de Francfort*, t. II, pp. 41, 42.

est si complètement éteint », où « les amis du droit et de l'ordre dans la presse ne se sont pas sentis assez forts pour condamner la conduite des jurés », et où les rares voix qui ont risqué un blâme timide ne se sont placées qu'au point de vue des inconvénients qu'une telle sentence peut causer à la France, mais n'ont pas affirmé « qu'elle était incompatible avec les principes éternels de la justice, de l'ordre politique et avec le niveau actuel de la civilisation » (1). Il y avait dans ce réquisitoire coléreux, dans cette leçon de justice et de bonne tenue donnée à la France sur un ton de pédantisme moralisateur tout à fait insolite, une exagération dans l'incorrection qui frappa Manteuffel lui-même (2). Il engageait notre gouvernement à ne pas rester sous le coup de cette violente sortie. Meilleur juge qu'à Berlin des bonnes dispositions de nos populations, il faisait, dans le même temps, rendre aux habitants leurs armes de chasse, et dans ses rapports au Roi il affirmait avec énergie sa confiance dans la modération des habitants, attestant la sécurité de ses soldats contrairement aux assertions d'une diplomatie qui s'abaissait au ton des polémiques de presse (3). Mais le gouvernement français crut qu'il était préférable de ne pas protester contre cette diatribe. Il lui eût fallu en dire trop pour en pouvoir dire assez. Bismarck, d'ailleurs, n'avait voulu donner

(1) La dépêche est reproduite dans VILLEFORT, t. II, p. 262.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 24 décembre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 104, 107.

(3) Saint-Vallier à Thiers, 12 et 25 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 116, 130.

qu'une satisfaction au sentiment public allemand surexcité. Le premier moment de colère passé, il s'attacha à atténuer la dureté du procédé et, sans doute sous des pressions venues du dehors, s'efforça de présenter l'incident comme ne pouvant porter atteinte aux rapports pacifiques entre les deux pays (1).

Manteuffel de son côté faisait tout son possible pour ramener le Chancelier à une juste appréciation des choses. Étant allé à Berlin au début de l'année 1872, il eut occasion de renseigner l'Empereur et Bismarck sur l'état véritable des esprits, et ses observations étaient en contradiction si manifeste avec celles qu'au même moment l'ambassadeur allemand d'Arnim envoyait de Paris, que, forcé d'opter, Bismarck, avec sa vue claire des faits, sa pénétration prompte et sa brusquerie de décision habituelle, avait fait fond sur les dires du général et déclaré qu'il n'aurait désormais confiance qu'en ses avis (2). Rentré à Nancy, Manteuffel dut, à la demande de Berlin, rédiger un rapport sur l'état d'esprit des populations, et répéter par écrit le contenu de ses entretiens verbaux. Il affirma que les départements occupés étaient calmes, que les fonctionnaires avaient des relations conciliantes avec les chefs allemands, et surtout que les rares actes d'agression contre des soldats ne devaient pas être attribués à une exaltation du sentiment patriotique, encore moins à une sorte de conspiration permanente contre l'Allemagne, mais qu'il fallait

(1) VALFREY, *Histoire du traité de Francfort*, t. II, pp. 52, 53.
(2) DONIOL, pp. 90, 94.

y voir bien plutôt des rixes de cabarets dans lesquelles les torts étaient aussi bien du côté des Allemands que du côté des Français. Il ajoutait, toujours dans le même ordre d'idées, que la prolongation de l'occupation engendrait inévitablement le mécontentement des troupes et par une suite forcée l'indiscipline et l'ivrognerie surtout qui faisait de regrettables progrès, étant donné le bon marché du vin en France et la facilité de se le procurer pour des hommes à qui il était presque inconnu (1). Ainsi, le chef de l'armée d'occupation faisait tout pour atténuer les heurts inévitables, pour apaiser les passions toujours en éveil, et surtout pour imposer à ses hommes le joug d'une discipline qu'il sentait fléchissante. Préoccupé jusqu'au bout de la bonne tenue de ses troupes, lorsqu'il vit arriver la fin de cette « triste occupation » comme il l'appelait, il fit un dernier appel à ses généraux, officiers, soldats, pour que les derniers moments de leur séjour en France ne fussent marqués par aucun incident fâcheux, capable de compromettre le renom de discipline de l'armée allemande. Il poussa la précaution plus loin. Il reporta en été les manœuvres de régiments et de brigades qui devaient avoir lieu au printemps, de façon à tenir jusqu'au dernier moment les soldats en dehors des villes, où les excitations étaient plus à redouter (2).

---

(1) Saint-Vallier ayant eu connaissance de la réponse de Manteuffel, la communique en résumé à Thiers, 2 mars 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 195, 197, 198.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 29 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 371, 372.

VII

Bien des fois, au cours de ce chapitre et des précédents, on a eu l'occasion de parler de Manteuffel et de Saint-Vallier. A chaque pas on rencontre ces deux personnages. Tous deux ont joué pendant l'occupation un rôle de premier plan, l'un complétant l'autre, s'aidant mutuellement à rendre moins sensibles les froissements, s'ingéniant à éviter, à apaiser les conflits. On ne saurait les quitter sans porter un jugement d'ensemble sur cette collaboration de tant de mois, où l'on ne sait ce qui doit être loué le plus : l'application à remplir son devoir, le désir de conciliation et d'apaisement, la bonne volonté toujours en quête des solutions transactionnelles, l'intelligence des faits, l'esprit de finesse qui permet de les ramener à leur vraie valeur, la connaissance des hommes, de leurs passions élevées ou mesquines, la pénétration que donne le maniement des grandes affaires internationales et, pardessus tout, le désir d'attacher son nom à l'une de ces œuvres de paix et de concorde qui, si elles n'ont pas le retentissement tumultueux et la sanglante auréole de l'œuvre guerrière, n'en laissent pas moins des traces durables dans le souvenir reconnaissant des peuples qui en ont profité.

L'idée de créer auprès du quartier général une représentation diplomatique, où la France eût un avocat autorisé, toujours prêt à défendre ses intérêts, n'est pas née brusquement. Comme toutes les déterminations des politiques, elle a eu d'humbles commencements.

Le hasard, la nécessité, plus que la volonté prévoyante, y ont eu d'abord leur part. Dès le 6 mars 1871, quelques jours après la ratification des préliminaires, Bismarck avait dû quitter la France, retourner à Berlin. Il jugea utile d'avoir un remplaçant, une sorte de substitut, qui pût parler en son nom au gouvernement français, avec lequel les relations diplomatiques restaient toujours rompues, qui eût surtout qualité pour traiter des questions complexes qu'allait amener avec elle l'occupation d'une partie de notre territoire. C'étaient là des détails d'exécution, mais qui avaient leur importance et pour le règlement desquels il fallait une attention de tous les instants. Le général saxon de Fabrice fut investi de cette mission (1). Il la remplit avec modération et équité. De Rouen, où était d'abord son quartier général, il négocia et signa la convention du 16 mars réglant l'administration des territoires occupés. Le mouvement insurrectionnel de Paris devenant menaçant, il se rapprocha de la capitale et se transporta, le 14 avril, à Soisy, un peu au-dessus de Saint-Denis (2). Puisque étant délégué de Bismarck, il avait une mission d'ordre diplomatique, il était en rapport direct avec notre ministre des affaires étrangères. Mais comme chaque minute, dans ces premiers

(1) VALFREY, t. I, p. 136; FAVRE, t. III, p. 169; SOREL, t. II, p. 261; DONIOL, p. 2.

(2) VALFREY, t. I, pp. 136, 140, fait erreur en appelant cette localité Soisy-*sous-Étiolles*. DONIOL, p. 14, a reproduit cette dénomination inexacte. Soisy-sous-Etiolles est dans l'arrondissement de Corbeil, au sud de Paris. Valfrey se rectifie lui-même en situant Soisy près d'Enghien. C'est donc Soisy-sous-Montmorency, où il y a un château du dix-huitième siècle.

temps de l'occupation, pouvait faire surgir des incidents exigeant une solution urgente, il était bon que notre office des affaires étrangères eût à poste fixe un représentant qualifié auprès du général allemand. Le colonel Delahaye, attaché militaire près notre légation d'Italie, occupa d'abord ce poste de confiance. Il fut l'agent officiellement accrédité du ministre auprès du quartier général (1).

Le siège du quartier général fut maintenu à Soisy tant que dura la Commune. L'Allemagne avait intérêt à surveiller et à serrer de près la capitale en révolution. Mais, une fois le traité de paix signé, l'insurrection domptée, les choses changèrent. L'occupation se régularisait; elle devenait conventionnelle, cessait d'être une sorte de menace journalière d'intervention armée. Le personnel supérieur, le siège du commandement en chef, furent l'objet de modifications importantes. On mit fin à la mission du général de Fabrice. Le 25 juin, le général de Manteuffel, aide de camp du roi de Prusse, était nommé à sa place (2). Immédiatement, d'accord avec Thiers, il consentait à éloigner de Paris le siège de son quartier et à le reporter plus au nord, à Compiègne (3), où il le fixait dès le début de juillet. Quelques jours après, le 14 juillet, Thiers nommait le comte de Saint-Vallier plénipotentiaire du gouvernement français auprès du général commandant l'armée d'occupation (4). Cette fois, c'était autre chose que la

(1) FAVRE, t. III, p. 314; SOREL, t. II, pp. 282, 288, 293, 294.
(2) VALFREY, t. I, p. 139.
(3) VALFREY, t. I, p. 140; DONIOL, p. 14.
(4) VALFREY, t. I., p. 143; DONIOL, p. 10.

mission déléguée au colonel Delahaye. Thiers, avec sa compréhension affinée des choses que doublaient son sens critique et sa science d'historien, avait compris qu'un organisme nouveau convenait à une situation si particulièrement anormale. Un pays n'accrédite ses agents diplomatiques qu'en dehors de son territoire. Car, c'est au delà des limites de sa souveraineté qu'il a besoin d'avoir quelqu'un qui parle pour lui. Mais les circonstances faisaient que plusieurs de nos départements, occupés par une armée étrangère, formaient comme une France distincte du reste du pays, une France diminuée, où on nous avait enlevé l'un des principaux attributs de l'État souverain : le droit d'entretenir des forces armées et de s'en servir. Dans ces territoires, un chef suprême commandait au nom d'une puissance étrangère. Il était logique qu'auprès de ce chef nous eussions de façon permanente un agent qui servît d'organe de transmission et surtout pût chaque jour défendre nos droits et veiller à nos intérêts. En fait, d'ailleurs, dès les premiers moments où l'occupation s'était constituée en forme régulière, on avait eu l'impression très nette des difficultés sans cesse renaissantes qu'entraînerait l'absence, au quartier général, d'un représentant diplomatique de la France (1).

(1) Aux Archives de Meurthe-et-Moselle (série R, Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Questions de service et de relations), il y a quelques pièces des mois de mai et début de juillet, où on voit le préfet communiquer directement, sous sa seule inspiration, avec les autorités locales allemandes. Mais, embarrassé, dénué de directions d'ensemble, il a recours au ministre des affaires étrangères qui s'efforce de le guider dans un rôle qui n'est pas le sien.

Celui que, par une inspiration heureuse, Thiers désignait pour ce rôle particulièrement délicat et presque paradoxal d'ambassadeur à l'intérieur, n'était pas un nouveau venu dans la carrière. Pendant l'Empire, il avait occupé une série de postes dans les pays allemands ou de langue allemande. L'année 1870 et la guerre le trouvèrent plénipotentiaire à Stuttgart. Jeune encore (1), actif et infatigable au travail malgré une santé débile, très au fait de la langue, du caractère, de la tournure d'esprit des Allemands, ses qualités de séduction personnelle, une rare distinction de tenue, la grâce et l'affabilité des manières le désignaient pour ce poste ingrat, où il semblait que tant de mérites délicats dussent être un hommage de plus rendu au triomphe de la force. Sans jamais abdiquer, sans humilier notre patriotisme devant un vainqueur qui « gardait toutes ses prétentions et demandait la reconnaissance de son triomphe (2) », il sut, dans cette position difficile, conquérir l'estime et gagner la confiance du commandant en chef. Celui-ci, de son côté, bien que militaire, avait été mêlé aux choses de la politique. Envoyé en Russie en 1866, après Sadowa, il avait ménagé l'accord secret, l'entente en vue de paralyser l'Autriche, au cas de lutte, déjà prévue, contre la France. Pourvu durant la guerre de hauts commandements, dans le Nord, puis dans l'Est, c'était sa vigoureuse poursuite qui avait acculé à la frontière

(1) Né en 1833, il n'avait que trente-huit ans.

(2) Manteuffel à Thiers, 26 décembre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 149. Cette lettre est presque en entier un éloge de Saint-Vallier.

suisse les troupes en déroute de l'armée de Bourbaki, porté les derniers coups à nos armées de province. Comme il était Prussien, très estimé par son Roi, il avait paru, mieux que tout autre, indiqué pour le rôle définitif de délégué impérial, de représentant de l'Empire dans des pays mis en gage sous la forte main de l'Allemagne. Mais la rudesse militaire se tempérait chez lui de finesse, de tact, de haute politesse, d'un sentiment profond d'équité et de justice, d'une nuance aussi d'humaine compassion, d'autant plus précieuse qu'elle tendait à se faire plus rare chez ses compatriotes. Ne cachant point ses sympathies pour la France, qui étaient sincères, il fut et demeura « le plus ami de nos ennemis » (1). Il sut comprendre, pénétrer la psychologie du vaincu. Tandis que d'autres, à Paris, Waldersee, Arnim et son entourage, nous jugeaient légèrement, avec outrance dans la sévérité, envoyaient des rapports de nature à nous nuire dans l'esprit d'un gouvernement déjà peu disposé à la bienveillance (2), Manteuffel nous peignait au naturel (3). Il se portait le garant de nos sentiments véritables et nous défendait contre les siens, bravant les critiques de ses entours, les attaques de la presse allemande, la colère de ses chefs. Désireux d'aboutir, il nous expliqua les Allemands, nous les découvrant par leurs petits côtés

(1) Saint-Vallier à Thiers, 7 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 71.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 12 janvier 1872. THIERS, t. I, pp. 116, 117; *Adde* t. I, p. 263.

(3) Tout à la fin on reconnaît que seul de tous les agents allemands il a vu juste. Le Roi et Bismarck l'en félicitent. THIERS, t. II, p. 368.

« pointilleux et méthodiques, pédants et minutieux (1) ». Il nous mettait en garde contre des défauts qu'il n'avait pas, mais qu'il regrettait de voir s'insinuer et s'installer chez lui : l'esprit de spéculation et d'avidité, l'âpreté au gain (2). Sans jamais trahir ses devoirs, il s'efforça de nous orienter du côté où nous avions chance de nous accorder avec notre rude adversaire, de ne pas être trop inférieurs à ce terrible jouteur diplomatique à qui il nous fallait disputer lambeau par lambeau la liberté de nos actes et de notre sol (3). Il sut rester modéré et conciliant dans une situation où d'autres eussent fait montre d'arrogance et d'emportement. Avec toutes ses qualités de cœur, son idéal de loyauté, sa sensibilité extrême, son effort continu pour se hausser à l'impartialité absolue, sa propension mal dissimulée pour tout ce qui était français (4), il était bien l'homme de cette vieille Allemagne que nous avions tant admirée jadis, au point de méconnaître son tempérament rancunier, volontaire et combatif.

Le quartier général ne resta pas longtemps à Compiègne. A la suite de l'évacuation des départements (Aisne, Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Jura)

(1) Saint-Vallier à Thiers, 24 décembre 1871. THIERS, t. I, p. 109.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 31 octobre 1871. THIERS, t. I, pp. 92, 93.

(3) Saint-Vallier à Rémusat et à Thiers, 13, 15 août 1871. THIERS, t. I, pp. 46, 53, 54.

(4) « Plus français, disait-il lui-même, par le cœur que par la grammaire. » Saint-Vallier à Thiers, 22 juillet 1871. THIERS, t. I, p. 25.

que libérait la convention du 12 octobre 1871, il fut transporté à Nancy (1). Bien que cette ville, placée à l'extrême frontière de l'Est, ne fût point au centre des départements encore occupés, elle offrait pour un état-major nombreux et les services dépendant d'un commandement en chef des ressources d'habitation et d'installation qu'aucune autre ne pouvait lui disputer. Véritable résidence princière, où l'art français du dix-huitième siècle affirme sa noblesse et sa grâce dans un ensemble d'architectures élégant et harmonieux, elle se prêtait parfaitement à ce rôle de capitale de l'occupation qu'elle allait tenir pendant tant de mois. Saint-Vallier s'y rendit aussitôt. Il y gardait le titre et la fonction dont on l'avait chargé à Compiègne. Mais bientôt il fallut aviser à les modifier, tout en maintenant celui qui en était investi dans un poste où il avait déjà rendu tant de services. Et ce n'était point là une simple question de protocole, une pure affaire de forme. Cette transformation devenait absolument nécessaire au succès de sa mission.

Le traité de Francfort à peine signé, les deux gouvernements avaient tenu à rétablir au plus vite des rapports diplomatiques réguliers. Le 17 juin 1871, M. de Waldersee était accrédité à Versailles comme chargé d'affaires d'Allemagne. M. de Gabriac était envoyé à Berlin au même titre. Mais, dans le même temps, Manteuffel et Saint-Vallier à Compiègne devaient régler les questions quotidiennes que sou-

(1) La première dépêche datée de Nancy, donnée dans le recueil de Thiers, est du 17 octobre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 86.

levait l'occupation. Notre office des affaires étrangères, dirigé alors par Jules Favre, n'avait pas dès l'abord respecté ce partage de compétence. Il avait fait mine de s'adresser à Waldersee pour des faits relatifs à l'occupation (1). Celui-ci, de son côté, jaloux d'avoir en Manteuffel un concurrent, voyait d'un œil défavorable le général en chef nouer des négociations qu'il estimait de son ressort exclusif. Il chercha à profiter de l'occasion que nous lui offrions pour supplanter Manteuffel et devenir le maître des affaires que celui-ci, non moins jaloux de sa prérogative, se croyait en droit de traiter directement. Ainsi s'explique l'avortement d'un projet négocié au début d'août, où on réglait l'évacuation anticipée des abords de Paris et des quatre départements qui l'entourent, où le chiffre des troupes à entretenir par la France était dès à présent diminué et devait être réduit par la suite. Bismarck avait refusé de ratifier cet accord. Il semble bien que Waldersee n'ait pas été étranger à cet échec. Le chargé d'affaires avait été vivement froissé de ne pas avoir été avisé par le gouvernement français. Il avait critiqué le projet et l'écho de ces critiques parvenu à Berlin avait engagé davantage Bismarck dans la voie de la résistance et du refus (2). Pour l'avenir, il fallait éviter d'éveiller ces susceptibilités qui risquaient de provoquer entre les représentants de l'Allemagne des conflits dont nous serions

(1) Saint-Vallier à Thiers, 28 juillet 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 31, 33.

(2) Saint-Vallier à Rémusat, 13 août 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 44, 45.

les premières victimes. Dans cette grave affaire des rapports avec l'occupant, il était absolument indispensable qu'il y eût unité de direction et qu'on s'accordât pour tout centraliser au quartier général. Saint-Vallier fut assez adroit pour y arriver. Waldersee ne paraît plus avoir soulevé de difficultés.

L'obstruction, la mauvaise volonté, les rapports tendancieux recommencèrent avec son successeur, d'Arnim. Celui-ci, d'abord simple chargé d'affaires (1er septembre 1871), s'était tenu tout d'abord dans une réserve et une attitude d'effacement favorables à l'accomplissement de la mission spéciale de Saint-Vallier. Mais, en fin d'année 1871, un changement important eut lieu dans les relations diplomatiques des deux pays. On s'était entendu pour remplacer les chargés d'affaires par des ambassadeurs. Gontaut-Biron était envoyé en cette qualité à Berlin; un peu plus tard, au début de 1872, d'Arnim était élevé sur place au rang d'ambassadeur. Le 9 janvier, il présentait à Thiers ses lettres de créance. Le Président avait eu tout de suite le pressentiment des difficultés que cet agent allait essayer de nous susciter. Notre représentant à Nancy le lui avait dépeint comme « un esprit étroit et méticuleux, guidé par une opinion préconçue », nous jugeant mal et inexactement d'après les rapports de ses subordonnés qu'il accueillait aveuglément, sans doute par défaut de sens critique, ou parce qu'ils répondaient à ses sentiments intimes (1).

(1) Saint-Vallier à Thiers, 12 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 116, 117.

Avec un caractère de ce genre, on pouvait craindre de nouveau les complications soulevées par Waldersee. Peut-être qu'Arnim verrait avec le même déplaisir malveillant le rôle diplomatique attribué à Manteuffel et tenterait-il de se subordonner le général en attirant à lui toutes les affaires traitées à Nancy. Pour parvenir à ses fins, peut-être prétendrait-il que Saint-Vallier n'était pas qualifié pour causer avec d'autres que lui. Thiers, assez fin pour comprendre l'intérêt que nous avions à continuer directement la conversation avec Manteuffel et à garder auprès de celui-ci, dans ce but, un agent éprouvé, ne voulut pas qu'on pût à un moment donné contester à notre représentant le droit qu'il avait de parler en notre nom. Comme les rapports diplomatiques étaient rétablis dans les conditions normales, il était impossible théoriquement que nous continuions à communiquer avec le quartier général. Mais, pour maintenir le contact, un contact jugé à raison si nécessaire, il suffisait de changer le titre de Saint-Vallier. On fit de lui un : commissaire extraordinaire du gouvernement français près le commandant en chef de l'armée d'occupation (1). C'est le titre officiel qu'il gardera jusqu'à la fin (2). Il le con-

(1) Saint-Vallier à Thiers, 18 janvier 1872, où il lui annonce qu'il accepte la fonction nouvelle de commissaire extraordinaire. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 126.

(2) Le personnel de la mission s'est augmenté, au courant des années 1872 et 1873. En voici la composition en avril 1873 : un premier et un deuxième secrétaire, deux attachés techniques appartenant à l'intendance et au génie militaires, un chancelier et des attachés. Saint-Vallier à Thiers, 16 avril 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 396.

servera, après avoir quitté Nancy, quand le quartier général étant transporté à Verdun, dernière place occupée, il y suivra Manteuffel.

Ce changement d'étiquette nous prémunissait contre une querelle que l'ambassadeur allemand n'eût pas manqué de soulever. Mais on n'en avait pas fini avec lui, avec ses manœuvres souterraines, avec sa politique de perfides accusations et de négligences calculées qui, si elle n'eût pas été contrebattue par notre représentant, par Manteuffel, enfin par Bismarck lui-même, eût amené des complications funestes. Aussi, est-ce à partir de ce moment que le rôle de Saint-Vallier s'amplifie. Au quartier général il est devenu l'homme nécessaire, nécessaire au chef allemand qu'il fortifie dans ses tendances pacificatrices, nécessaire à Thiers dont il est le confident de toutes les heures, le conseiller écouté, nécessaire au Chancelier lui-même qui, lorsqu'il a percé à jour le jeu de son ambassadeur, passe par-dessus sa tête et communique, officieusement mais utilement, avec nous par la voie de Nancy (1). Dès lors, Nancy devient, plus que Versailles et Berlin, le centre où aboutissent tous les fils de la négociation. Durant les longs mois de 1872 et 1873, dans cette période de préparation et d'attente où s'élaborait la libération définitive, notre commissaire n'eut pas une défaillance. Avec une égale sollicitude il veillait à tout, aux plus petits détails comme aux

(1) Bismarck à Manteuffel, 2 avril 1873. Le Chancelier fait à Saint-Vallier sa large part dans la réussite des négociations ayant abouti à la convention de libération du 15 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 382.

plus grandes choses. Toutes les difficultés étaient proposées à son jugement. D'une main experte, avec une délicatesse de touche où l'on sentait beaucoup de fermeté, il trouvait la note juste, savait prononcer la parole décisive, s'engager à propos dans la voie où l'on était assuré de réussir, suggérer les solutions équitables, combiner les transactions, calmer les impatiences des uns et des autres, apaiser les susceptibilités surexcitées, détourner à propos les colères, s'imposer par la dignité de la tenue et la réserve un peu hautaine des manières, forcer la confiance du vainqueur. Peu préoccupé de sa santé chancelante, régulièrement il se rendait au palais du Gouvernement, siège du quartier général. Il accompagnait Manteuffel et son état-major, pendant la parade du milieu du jour, sur la place de la Carrière, aux sons d'une musique militaire qu'aucun Français ne consentait à écouter. Parmi les habitants de la capitale lorraine, il passait sans bruit, sans faste, presque inaperçu (1). Seuls quelques hauts fonctionnaires civils pouvaient savoir l'importance de ce rôle sans précédent, comprenaient la raison de ces assiduités auprès des vainqueurs, ce raffinement de politesse où l'aisance du geste cachait parfois tant de soucis et de patriotiques angoisses.

Par dérogation aux usages, le chef de l'État corres-

(1) L'hôtel de la mission était situé rue du Manège, dans un quartier très retiré, d'une solitude quasi conventuelle. Il avait été donné en location à l'État, le 27 septembre 1871 (Archives de Meurthe-et-Moselle, série R, carton : Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Mobilier de la mission française).

pondait directement avec notre agent de Nancy, sans passer par le département dont celui-ci dépendait. Thiers, jaloux de sa responsabilité, parce qu'il se sentait de force à la porter, avait banni tout intermédiaire entre lui et son collaborateur de tous les instants (1). Aussi, au 24 mai, Saint-Vallier voulut suivre le Président dans sa retraite. Celui-ci le dissuada de se retirer (2). Il resta sous des chefs nouveaux, Mac-Mahon et de Broglie, avec lesquels il avait des affinités politiques plus étroites qu'avec l'ancien Président. Ceux-ci continuèrent à se servir de lui, mais avec une réserve et une froideur qu'ils n'essayèrent pas de dissimuler. Pendant les trois semaines qui suivirent la crise présidentielle, ils le laissèrent, à Nancy, sans nouvelles, sans directions (3). Le souci des « choses de l'intérieur » faisait passer l'occupation et les rapports avec l'occupant à l'arrière-plan (4). Au surplus, n'avait-on pas, grâce à Thiers, conclu l'arrangement du mois de mars pour la libération définitive ? Il n'y avait plus qu'à laisser aller les événements, qu'à

(1) Dans les deux gros volumes de dépêches publiées par la famille de Thiers, il y en a 9 seulement de Saint-Vallier à Rémusat, ministre des affaires étrangères, contre 130 du même à Thiers et 41 en réponse de celui-ci à Saint-Vallier.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 26 mai 1873 ; Thiers à Saint-Vallier, 27 mai 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 417-420.

(3) DONIOL, p. 399.

(4) DONIOL, p. 399, note 1, rapporte que le gouvernement de Mac-Mahon envoya les 24 et 25 mai des dépêches chiffrées au « *général de division à Nancy* ». Les hommes nouveaux qui prenaient le pouvoir avaient oublié sans doute la présence de l'armée occupante dans l'Est.

récolter ce que d'autres avaient semé. Puis peu à peu, il avait fallu reprendre l'œuvre du précédent gouvernement au point où il l'avait laissée, avec l'aide de celui en qui il avait si justement placé sa confiance. Avant la chute de Thiers, Saint-Vallier avait essayé d'améliorer la convention de mars, d'obtenir l'évacuation de Verdun en août, avant le temps fixé. Saint-Vallier, qui restait ce qu'il s'était montré, essaya de renouer cette négociation, interrompue par notre crise intérieure (1).

Mais le gouvernement nouveau ne fut pas aussi habile manœuvrier que l'ancien. Préoccupé outre mesure de replacer Gontaut-Biron en vedette, il ne se souvint pas assez de Nancy, de Manteuffel, du secours qu'apporterait son intervention officieuse auprès de Bismarck, maintenant en plein accord avec lui. Le général eût aplani les voies auprès du Chancelier. Celui-ci, qui n'était pas préparé par des confidences ou des avis du quartier général, répondit par un refus aux avances de Gontaut-Biron. L'affaire de l'évacuation anticipée de Verdun avait échoué. De Broglie et son gouvernement n'étaient pas partisans de la décentralisation diplomatique. Pour avoir décapité Nancy de son rôle si utile, ils s'étaient enlevé le bénéfice d'un succès personnel (2). Saint-Vallier au surplus n'était pas *persona grata* auprès de ses nouveaux chefs. On ne

(1) DONIOL, chap. XXV. L'auteur paraît avoir eu communication par Saint-Vallier de la correspondance entre celui-ci et de Broglie pendant les trois derniers mois de l'occupation.

(2) DONIOL, pp. 400-404, donne sur cet épisode mal connu des précisions intéressantes.

lui pardonna pas d'avoir eu le patronage de Thiers. Quand tout fut terminé, quand le dernier soldat étranger eut repassé la frontière, le gouvernement de Mac-Mahon s'abstint de donner à notre représentant au quartier général les témoignages de gratitude auxquels il eût été en droit de prétendre, s'il avait pu, au cours de sa carrière, conserver encore des illusions sur la reconnaissance des hommes politiques (1). Sacrifié à de mesquines rancunes de parti, Saint-Vallier dut attendre jusqu'en 1877 pour être replacé dans un poste où il pouvait rendre d'utiles services. Il fut jusqu'en 1881 notre ambassadeur à Berlin. Son nom reste inséparable de celui de l'homme d'État qui sut se l'attacher comme collaborateur de tous les instants dans l'œuvre de la libération du territoire.

(1) Saint-Vallier à Thiers, 27 septembre 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 422.

BIBLIOGRAPHIE

Sur l'histoire générale de l'occupation et des incidents notables auxquels elle a donné lieu, VALFREY, *Histoire du Traité de Francfort*, t. I et II *passim*, donne, comme toujours, des renseignements qu'on sent de première main, bien que, par une réserve, de mise à l'époque où il écrit, il n'ait pas indiqué ses sources. SOREL, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, t. II *passim*, a été moins complet que Valfrey.

DONIOL, dans l'étude très approfondie intitulée : ***M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel***, Paris, 1897 (2e édit. 1898), s'est particulièrement attaché à raconter l'œuvre diplomatique accomplie en collaboration constante par les protagonistes dont il met les noms en vedette. Préfet de Meurthe-et-Moselle durant les derniers mois de l'occupation, il a été dans une certaine mesure mêlé aux efforts de Thiers dans la poursuite de son œuvre libératrice. Pour la fin de l'occupation, le livre a donc toute la valeur d'un témoignage inspiré par la vue directe des événements. Mais l'auteur ne s'est pas contenté de ses souvenirs personnels qui eussent été insuffisants. Il a eu l'occasion de puiser à des sources plus abondantes et plus sûres. La famille de Thiers lui avait, par avance, donné communication des documents qu'elle avait l'intention de publier. Doniol a utilisé largement ces archives si libéralement ouvertes. Les dépêches qu'il reproduit textuellement ou dont il s'est constamment aidé donnent à son ouvrage une saveur marquée d'authenticité et font oublier les imperfections d'un style cahoteux, embarrassé, parfois obscur.

Les renseignements fournis par Valfrey et par Doniol ont été confirmés et complétés par la publication due à la famille de Thiers. Les deux volumes qu'elle a donnés en 1900, sous le titre : *Occupation et libération du territoire, 1871-1873, Correspondances,* contiennent la majeure partie de la correspondance diplomatique échangée entre le Président, les représentants de la France à Nancy ou Berlin et les chefs militaires de l'occupation allemande. Nombreux, ordonnés avec soin en série chronologique, se complétant et s'éclairant l'un par l'autre, ces documents précieux se suffisent à eux-mêmes. Comme l'insinue Doniol (Introduction, XVII), ils dispensent de recourir au Dépôt du quai d'Orsay, beaucoup plus pauvre qu'on ne s'imagine sur cette époque, et où on ne trouverait, paraît-il, que des échos affaiblis de la vérité. On peut presque dire, tant ils sont vivants, qu'ils dispensent ou découragent d'écrire l'histoire de ce moment.

Sur la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays, on consultera : DE GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne,* Paris, 1896 ; DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin,* Paris, 1896, et DE GONTAUT-BIRON, *Mon ambassade en Allemagne (1872-1873),* Paris, 1906. Ces trois ouvrages, le dernier surtout, contiennent des précisions sur le rôle diplomatique de Saint-Vallier et Manteuffel à Nancy. Hanotaux, mieux placé que tout autre, pendant un temps, pour donner de l'inédit, s'est borné, ici comme ailleurs, aux surfaces. On trouve chez lui des portraits vivement enlevés d'une pointe alerte et fine (cf., celui de Manteuffel, I, 295) et des anecdotes caractéristiques (cf., sur d'Arnim, I, 357-359).

Comme il s'agissait de l'histoire politique et diplomatique de l'occupation, on n'a pas cru devoir procéder à un dépouillement méthodique de la presse locale des divers départements occupés. Cette recherche n'eût enrichi, croyons-nous, que le côté anecdotique de l'ouvrage. Tel n'était pas le but qu'on se proposait. Pour la même raison,

on a estimé inutiles les investigations dans les archives de tous les départements occupés. Tout au contraire pour les archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Là, du moins, à raison de la présence prolongée de Saint-Vallier, il y avait chance de trouver quelques pièces inédites et d'une portée générale. On peut voir qu'en effet notre attente n'a pas été trompée. Nous indiquons les cotes des dossiers que nous avons compulsés, pour le cas où on voudrait, derrière nous, poursuivre le même travail en descendant dans les détails : un carton coté : série R, *Affaires allemandes 1870-1873;* un dossier désigné ainsi : *Affaires franco-allemandes 1871-1872 ;* un dossier : *Pièces sur l'évacuation allemande 1873;* un dossier : *Évacuation allemande ;* un dossier : *Affaires diverses concernant l'occupation allemande en 1871-1872.* Tous ces dossiers renferment un grand nombre de lettres de Saint-Vallier, ayant surtout trait à l'exécution, à la mise en vigueur de ses instructions, dans le département de Meurthe-et-Moselle. Elles permettent de le suivre au jour le jour dans sa tâche ingrate et montrent avec quel scrupule il s'appliquait, même dans les plus petites choses, à ne rien négliger de son devoir.

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1 000 francs à décerner tous les *quatre ans* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1909.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1909 (sujet de science ou de linguistique).

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Legs Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10 000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1909.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1 500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1913.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1910.

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

Le concours est ouvert pour 1909.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1910.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

Ce prix est à décerner pour 1909.

13e Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser le contremaître, l'ouvrier ou l'ouvrière qui se serait signalé : par une découverte ou innovation, un perfectionnement dans les moyens ou modes de travail, un acte d'initiative ou de dévouement, utiles à son industrie, à son patron ou à ses camarades ; — ou, à défaut, par un ensemble de qualités professionnelles de nature à servir d'exemple et de modèle.

Les concurrents devront appartenir à la grande ou à la petite industrie, dans le sens le plus large de ces mots, et justifier de trois ans au moins de service chez le même patron, dans la même maison ou dans le même établissement, ceci sans discontinuité.

Le concours s'étend aux départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

Il est ouvert pour 1909.

CONCOURS DE 1909

L'Académie décernera en 1909 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Prix Herpin. — Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur la question dont l'énoncé suit :

De l'insuffisance actuelle des voies de communication et de pénétration pour le développement économique des départements français de l'ancienne Lorraine (routes, voies navigables, chemins de fer, grands express internationaux). Étude *détaillée* des conséquences de cette insuffisance et des moyens d'y remédier.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1908.

Ils porteront une devise qui sera aussi inscrite sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs

pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

2° Concours Dupeux. — Prix de 350 francs attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1901, qui aura été présenté sur un sujet de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1908, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

3° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1908.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Gouy, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

3° **Prix Mangeon**, pour la piété filiale, porté exceptionnellement à 200 francs. pour 1909.

4° **Prix René de Goussaincourt**, de 300 francs, pour la piété filiale.

5° **Prix René de Goussaincourt**, de 500 francs, pour récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis par d'anciens sous-officiers, caporaux ou soldats ayant pris part à la défense de Toul en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des Mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy).

6° **Prix Cardin-Roussel**, de 200 francs, pour une ouvrière dévouée à sa mère veuve.
(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

7° **Prix Ferdinand Lachasse**, de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement.

8° **Prix René de Goussaincourt**, de 100 francs, pour récompenser le contremaître, l'ouvrier ou l'ouvrière qui se sera signalé par une découverte ou une innovation.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé avant le 1er mars 1909, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1907

Badel (E.). — A travers la Belgique. — Impressions et souvenirs. Malzéville, 1907, 1 vol. in-8. — Dix ans du Souvenir français en Lorraine. Nancy, 1907, 1 vol. in-8. — La noce de not' Ugène, paysannerie lorraine en un acte, 1 vol. in-18. — Le parc de Saurupt hier, aujourd'hui, demain. Nancy, 1907, 1 br. in-8. — Les généraux Thiry à Neuves-Maisons. Nancy, 1907, 1 br. in-8. — Lorraine et Belgique. — Conférence publique faite à la Société belge de bienfaisance de Nancy, le 9 mai 1907. Nancy, 1907, 1 br. in-8.

Bashforth (F.). — Ballistic experiments from. 1864-1880. Cambridge, 1907, 1 br. in-8.

Bernardakis. — La prise de Constantinople en 1453. Athènes, 1907, 1 vol. in-8.

Boyé (P.) et Gœpfert. — Les œuvres d'hygiène sociale à Nancy. Nancy, 1907, 1 br. in-8.

Boyé (P.). — Postes, messageries et voitures publiques en Lorraine au dix-huitième siècle. Paris, 1907, 1 br. in-8.

BRIOT (F.). — Les Alpes françaises. — Nouvelle étude sur l'économie alpestre. — Diverses questions générales et monographiques. Paris, 1907, 1 vol. in-8.

CAISSE de recherches scientifiques. — Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1906 au moyen des subventions de la caisse des recherches scientifiques. Melun, 1907, 1 vol. in-4.

CATALOGUE général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements. T. XXXIX. Reims. T. II, 2e partie. Paris, 1906, 1 vol. in-8.

CATALOGUE général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Paris. Chambre des députés, par MM. Coyecque et Debray. Paris, 1907, 1 vol. in-8.

CHARAUX (A.). — La Renaissance littéraire en France au seizième siècle et dans la première moitié du dix-septième siècle. Paris, 1 vol. in-8.

CHASSINAT (E.). — Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale. T. V, fasc. I. Paris, 1906, 1 vol. in-4. — Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. — La bijouterie et la joaillerie égyptiennes, par E. Vernier. Paris, 1907, 1 vol. in-folio.

CHEVALIER (U.). — Un document en faveur de Lorette (1310). Rome, 1907, 1 br. in-8.

COLLIGNON (A.). — Note sur l'onomastique de La Bruyère. Paris, 1907, 1 plaq. in-8.

CONFÉRENCES faites au Musée Guimet, par MM. Parmentier, Pierret, Henry, Mlle Menant, MM. Berger et Moret. Paris, 1906, 1 vol. in-12.

COURDAVAULT (Abbé). — La glossotechnie ou l'art d'apprendre facilement les langues anciennes et modernes

(*Nova et vetera*). 3e édition. Lille, 1 br. in-4. — La mnémotechnie ou l'art d'acquérir facilement une mémoire extraordinaire (*Nova et vetera*). 3e édition. Lille, 1 br. in-4.

CUMONT (F.). — Les religions orientales dans le paganisme romain. Paris, 1907, 1 vol. in-12.

DE COMPAGNIES KAMER. — Van het Museum van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Batavia, 1907, 1 br. in-4.

DEMAISON et JADART. — Aperçu de l'histoire de Reims. Reims, 1907, 1 br. in-8. — Archives, bibliothèque et musée de Reims. Reims, 1907, 1 br. in-8.

DUVERNOY (E.). — Catalogue des documents des archives de Meurthe-et-Moselle antérieures à 1101. Besançon, 1907, 1 br. in-8.

ESPÉRANDIEU (E.). — Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine. T. I. Paris, 1907, 1 vol. in-folio.

ÉTIENNE (Ch.). — Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789. — 1re série. Département de Meurthe-et-Moselle. T. I. Nancy, 1907, 1 vol. in-8.

FLICHE (P.). — Les Monocotylédones arborescentes ou frutescentes de France, d'Algérie et de Tunisie. Paris, 1 br. in-8. — Note sur quelques végétaux tertiaires de la Catalogne. 1 plaq. in-8. — Note sur un Charbon quaternaire de Châtaignier (*Castenea vulgaris* Lamk.). Paris, 1907, 1 plaq. in-8.

FLOQUET (G.). — Des passages de Mercure sur le soleil. Le passage du 14 novembre 1907. Nancy, 1 br. in-8. — Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'école des Beaux-Arts, de l'école profes-

sionnelle Drouot et des écoles primaires supérieures, le 2 août 1907. Nancy, 1907, 1 br. in-8.

GAFFAREL (Paul). — La Sardaigne. Marseille, 1907, 1 br. in-8.

GALISSARD DE MARIGNAC. — Œuvres complètes. T. I, II. Genève, 2 vol. in-4.

GUYOT (Ch). — Cours de droit forestier. T. I. Paris, 1908, 1 vol. in-8.

HALLAYS (A.). — En flânant. — A travers l'Exposition de 1900. Paris, 1901, 1 vol. in-18. — En flânant. — A travers la France. Paris, 1903, 1 vol. in-18. — Sainte-Beuve et Ondine Desbordes-Valmore. Paris, 1904, 1 br. in-4. — Les villes d'art célèbres. — Nancy. Paris, 1906, 1 vol in-4. — Beaumarchais. Paris, 1907, 1 vol. in-18.

HARMAND (Georges). — Étude sur la réglementation du contrat d'édition. Paris, 1894, 1 plaq. in-8. — De la collaboration envisagée dans les diverses législations. — Tours, 1894, 1 plaq. in-8. — Étude sur les droits des collaborateurs dans les œuvres de la pensée. Paris, 1896, 1 plaq. in-8. — De la propriété de l'original et du droit de reproduction, de ses conséquences, notamment en sculpture, gravure en médailles, architecture et photographie. Paris, 1897, 1 plaq. in-8. — Observations sur la convention de Berne et l'acte additionnel de Paris de 1896. Paris, 1897, 1 br. in-8. — Observations sur les juridictions compétentes en matière de brevets d'invention. Paris, 1900, 1 br. in-8. La collaboration dans les œuvres intellectuelles. Paris, 1901, 1 br. in-8. — Le droit moral de l'auteur. Paris, 1901, 1 br. in-8. — Le contrat d'édition et la nouvelle loi allemande du 19 juin 1901. Paris, 1902, 1 br. in-8.

— Observations sur le registre du commerce. Paris, 1902, 1 br. in-8. — Le droit d'auteur dans les articles, de presse, les recueils périodiques et les encyclopédies. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Commentaire de la loi du 11 mars 1902 étendant aux œuvres de sculpture l'application de la loi des 19-24 juillet 1793 sur la propriété artistique et littéraire. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Du droit de reproduction en cas de cession de l'œuvre originale par l'auteur. Paris, 1906, 1 br. in-8. — De la propriété artistique des œuvres d'architecture. Londres, 1906, 1 br. in-8. — Le droit de propriété artistique des architectes et le droit moral. Paris, 1906, 1 br. in-8.

HAUSSONVILLE (C^te^ D'). — Réponse au discours de M. le cardinal Mathieu, prononcé dans la séance du 7 février 1907. Paris, 1907, 1 br. in-4.

HENRY (E.). — Les forêts et les pluies. Bergerac, 1906, 1 br. in-8. — La forêt accumulatrice d'azote. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — L'Hylésine polygraphe et les Épicéas de Lorraine. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — Le pissode du Sapin dans les Vosges. Nancy, 1907, 1 plaq. in-8. — Préservation des bois contre la pourriture par le sol, les Champignons et les Insectes. Nancy, 1907, 1 vol. in-8.

IMBEAUX et ROLANTS. — Hygiène rurale. Paris, 1908, 1 vol. in-8.

INGOLD (A. M. P.). — La Haute-Alsace durant l'administration provinciale (d'après des documents inédits). — 1° Les troubles de 1789. — 2° Les États généraux. Colmar, 1907, 2 vol. in-8.

JADART (Henri). — Inventaire sommaire des Églises rurales de l'arrondissement de Reims au point de vue de l'art

et de l'histoire. Paris, 1906, 1 br. in-8. — Émotion causée à Reims par la nouvelle de la mort du roi Henri IV. Paris, 1907, 1 br. in-8. — L'album d'ex-libris de la bibliothèque de Reims. Reims, 1907, 1 br. in-8. — Les inscriptions de N.-D. de Reims. Reims, 1907, 1 vol. in-8.

JOURNÉE (Le colonel). — Rapport entre la force vive des balles et la gravité des blessures qu'elles peuvent causer. Paris, 1907, 1 br. in-8.

KARLOWICZ (Jan). — Slownik Gwar Polskich. T. V., R. S. T. Krakovie, 1907, 1 vol. in-8.

LASTEYRIE (DE) et VÉDIER. — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, 1903-1904. Paris, 1906, 1 vol. in-folio. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. V, 2e liv. Paris, 1906, 1 vol. in-folio.

LEFÈBVRE et DES ROBERT. — Note sur l'origine mussipontaine de la maison de La Tour-en-Woëvre. Nancy, 1907, 1 br. in-8.

LEHR (E.). — De la nationalité et de la naturalisation d'après la législation actuelle des États-Unis d'Amérique. Bruxelles, 1907, 1 br. in-8. — De l'obligation alimentaire d'après les principaux codes de l'Europe. Étude de législation comparée. Bruxelles, 1907, 1 br. in-8. — De la puissance et de la tutelle paternelles d'après les principaux codes de l'Europe. Étude de législation comparée. Bruxelles, 1907, 1 vol. in-8.

LEFORT (Alfred). — Histoire du département des Forêts. — Le duché de Luxembourg de 1795 à 1814. T. I. Luxembourg, 1905, 1 vol. in-8.

LUCIEN-GRAUX. — Le « Sweating system » et la loi sur la protection de la santé publique. Paris, 1907, 1 br. in-8.

MARCHAL (Le chevalier Edmond). — Le baron J.-J.-A.-M. de Witte, 1808-1889. Bruxelles, 1907, 1 vol. in-8.

MARTIN (Albert). — Note sur l'ostracisme dans Athènes. Paris, 1907, 1 vol. in-folio.

MARTIN (Abbé Eugène). — Comment la Lorraine travaille à l'œuvre nationale de la décentralisation. Nancy, 1906, 1 vol. in-folio.

MARVILLE (DE). — Lettres au ministre Maurepas (1742-1747). T. II. Paris, 1905, 1 vol. in-8.

MATHIEU (S. Ém. le Cardinal). — L'ancien régime en Lorraine et Barrois. 4e édition. Paris, 1907, 1 vol. in-8.

MOSELLY (Émile). — La vie lorraine. — Contes de la route et de l'eau. Paris, 1 vol. in-18. — Terres lorraines. Paris, 1 vol. in-18.

NAVILLE (E.). — La religion des anciens Égyptiens. Paris, 1906, 1 vol. in-12.

NICKLÈS (R.). — Sur l'existence de Psiloceras phanorbe dans la région de Vitry (Haute-Marne). Nancy, 1907.

NICKLÈS et JOLY. — Sur la tectonique des terrains secondaires du nord de Meurthe-et-Moselle. Paris, 1907, 1 br. in-8.

OVE DAHL. — Carl von Linné's forbindele med Norge. Trondhjem, 1907, 1 vol. in-4.

PASCAUD (H.). — Les incompatibilités électorales des candidats et des électeurs dans les élections politiques. Paris, 1907, 1 br. in-8. — L'impôt global sur le revenu et les impôts spéciaux sur les revenus. Paris, 1907, 1 br. in-8.

PENCK (A.) et BRÜCKNER (E.). — Les Alpes françaises à l'époque glaciaire (Extrait de l'ouvrage intitulé « Die Alpen im Eiszeitalter »). Grenoble, 1907, 1 vol. in-8.

PERDRIZET (Paul). — Voyage dans la Macédoine première. Paris, 1894, 1 br. in-8. — Inscriptions de Delphes. Paris, 1896, 1 br. in-8. — Polyphème. Paris, 1897, 1 br. in-8. — Lécythe attique trouvé à Chypre. Paris, 1898, 1 br. in-8. — Statère chypriote au nom d'Épisolos. Paris, 1898, 1 br. in-8. — Le dieu Thrace Zbelthiourdos. Paris, 1899, 1 br. in-8. — Inscriptions d'Acraephiæ. Paris, 1899, 1 br. in-8. — Encore Labys. Paris, 1899, 1 br. in-8. — Trois inscriptions latines de Roumélie. Paris, 1900, 1 br. in-8. — Trazilos. Paris, 1900, 1 br. in-8. — La Triade d'Héliopolis. Paris, 1901, 1 br. in-8. — Sur le Folk-Lore de la chouette dans l'antiquité. Paris, 1903, 1 br. in-8. — Syriaca. Paris, 1903, 2 br. in-8. — D'une certaine espèce de reliefs archaïsants. Paris, 1903, 1 br. in-8. — Hermès criophore. Paris, 1903, 1 br. in-8. — L'Hippalechyon. — Contribution à l'étude de l'Ionisme. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Note sur l'arrangement des Métopes des trésors d'Athènes à Delphes. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Inscriptions de Salonique. Paris, 1905, 1 br. in-8. — Hypothèse sur la première partie du « Dyonysalexandros » de Cratinos. Paris, 1905, 1 br. in-8. — Verres de Sidon donnés en prix dans les concours. Paris, 1906, 1 br. in-8. — L'art symbolique au Moyen Age à propos des verrières de l'église Saint-Étienne à Mulhouse. Mulhouse, 1907, 1 br. in-8. — Les fouilles de Delphes : principaux résultats. Paris, 1907, 1 br. in-8. — Maria Sponsa Filii Dei. Nancy, 1907, 1 br. in-8. — Melnie et Rossno. Paris, 1907, 1 br. in-8.

PFISTER (Chr.). — Histoire de Nancy. T. III. Nancy, 1907, 1 vol. gr. in-8. — Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du seizième siècle. Paris, 1907, 1 br. in-8. — Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (1697-1729). Saint-Dié, 1906, 1 vol. in-8.

PERROUT (René). — Goëry Cocquart, bourgeois d'Épinal. Épinal, 1906, 1 vol. in-18.

POULET (H.). Le sans-culotte Philip, président de la Société populaire de Nancy. Paris, 1906, 1 vol. in-8. — Origines coutumières de l'usufruit légal. — Essai historique sur la Garde Noble. Paris, 1899, 1 vol. in-8. — Une petite ville lorraine à la fin du dix-huitième siècle et pendant la Révolution. — Thiaucourt (1787-1799). Paris, 1904, 1 vol. in-8.

QUINTARD (L.). — Quelques réflexions sur les deniers toulois des douzième et treizième siècles. Nancy, 1907, 1 br. in-8. — Note sur un camée antique trouvé à Metz. Nancy, 1 plaq. in-8.

RENEL (Ch.). — Les religions de la Gaule avant le christianisme. Paris, 1906, 1 vol. in-12.

RIPERT-MONCLAR (Mis DE). Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'orde du Temple, 1136-1214. T. I. Avignon, 1907, 1 vol. in-8.

RISTON (Victor). — Léon Vidal, membre d'honneur de la Société lorraine de Photographie. Malzéville, 1906, 1 br. in-8.

ROBERT (F. DES). — Maurice du Coëtlosquet. Metz, 1907, 1 vol. in-8.

DE ROCHE DU TEILLOY (Alex.). — Rapport sur la gestion du Comité et la situation de l'Association amicale des

anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar. Nancy, 1907, 1 vol. in-8.

RUFIUS CRISPINUS. — Amsterdam, 1907, 1 vol. in-8.

SCHAUDEL (L.). — La Seigneurie de Breux. Arlon, 1906, 1 vol. in-8.

SCHEMANN (L.). — Die Gobineau. — Sammlung der Kaiserlichen Universitäts- und Landesbibliothek zu Strassburg. Strassburg, 1907, 1 br. in-8.

SÉANCE de rentrée de l'Université de Nancy, 8 novembre 1906. Nancy, 1907, 1 vol. in-8.

SIMONIN (Armand). — Jurisprudence générale des assurances terrestres de 1880 à 1905. Paris, 1906, 2 vol. in-folio.

SOBIESKI (Waclaw). — Henryk IV wobec Polski i Szwecyi, 1602-1610. Krakow, 1907, 1 vol. in-8.

TARDIEU (A.). — Collection A. Tardieu (titre : Gloire à Molière [gravures]).

THE blind and the deaf, 1900. Washington, 1906, 1 vol. in-4.

THIEULLEN (A.). Le critérium présentation et controverses, dernier chapitre. Paris, 1907, 1 br. in-4.

TRANSCRIPTION des noms propres russes adoptés par l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. 1 feuille in-4.

UNION des Syndicats de la région du Nord. — Cri d'alarme de la culture du nord de la France. Boulogne-sur-Mer, 1907, 1 br. in-8.

VACANT et MANGENOT (E.). — Dictionnaire de théologie catholique, fasc. XXI, XXII, XXIII, XXIV. Paris, 1907, 4 vol. in-folio.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1907-1908

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

ANGERS. — Société industrielle et agricole (7, rue Saint-Blaise).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BEAUVAIS. — Société des études historiques et scientifiques.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

BREST. — Société académique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de ville).

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France (87, rue Nationale).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MACON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Sylvabelle).

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NÎMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association philotechnique (17, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (44, rue de Rennes, 6e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice, 5e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (4, rue de l'Étude).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue de Bar).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (5, rue Caventou).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (à l'Hôtel de ville).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (25, avenue de Paris).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

2° Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BOLOGNE. — Accademia delle scienze dell'Istituto.

Brême. — Naturwissenschaftlicher Verein.

Brunswick. — Verein für Naturwissenschaft.

Bruxelles. — Académie royale de médecine de Belgique.

Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Bruxelles. — Commission royale d'histoire (palais des Académies).

Bruxelles. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

Bruxelles. — Société royale malacologique de Belgique (14, rue des Sols).

Bruxelles. — Société des Bollandistes (775, Boulevard militaire).

Buffalo (N. Y.). — Society of Natural Science.

Caire. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

Colmar. — Société d'histoire naturelle.

Cracovie. — Académie des sciences.

Drontheim. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

Dublin. — Royal Irish Academy.

Dürkheim. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

Florence. — Reale Accademia della Crusca.

Florence. — Istituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

Genève. — Société de physique et d'histoire naturelle.

Giessen. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

Gothenbourg. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

Halle-sur-Saale. — Kaiser Leop. Carol. Akademie der Naturforscher (Wilhelmstrasse, 37).

Harlem. — Société hollandaise des sciences.

Heidelberg. — Historisch-philosophischer Verein.

Kiel. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (École de chimie).

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois (13, rue du Palais).

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LONDRES. — Geological Society.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique (20, Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Verein für Geschichte, Litteratur und Kunst.

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

MERIDIEN (Connect.). — Scientific Association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Palma, 13).

MEXICO. — Institut géologique (5e del Ciprès nùm 2728).

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (Seventy-seventh Street, Central Park West).

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden (3817, Olive Street).

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — Philosophical Society.

WASHINGTON. — United States Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [5, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (2, rue de l'Université).

2° Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione italianc.
HARLEM. — Archives du musée Teyler.
KIEL. — Christian-Albrechts Universität in Kiel.
MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.
RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Museum national.
SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

1° Établissements français

AIX. — Annales des facultés de droit et des lettres (bibliothèque de l'Université).
BAR-LE-DUC. — Bibliothèque de la ville.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).
PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).

PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

2° Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1908

BUREAU

—

Président : M. Pierre Boyé.
Vice-Président : M. F. Villain.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel Thomas.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Quæsteur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. G. Melin.

I

MEMBRE HONORAIRE

1899. 21 Juill. Mgr Mathieu (Son Éminence le Cardinal), Membre de l'Académie française, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

---

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

II

MEMBRES TITULAIRES

1876. 17 Mars. M. Fliche (Paul), Professeur honoraire à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 17, rue Bailly, Nancy.

1877. 2 Fév. M. Lederlin (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 17, rue Isabey, Nancy.

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 35, cours Léopold, Nancy.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. des Robert (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 25, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. Mellier (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 45, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886, Secrétaire perpétuel le 18 novembre 1898), 82, rue Stanislas, Nancy.

1893. 5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

Id. M. THOULET (Julien), Professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences (Associé le 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé le 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé le 7 juillet 1893), 15, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. VILLARD (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé le 15 juillet 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

Id. M. FLOQUET (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

1900. 27 Avr. M. BOYÉ (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. COLLIGNON (Albert), Professeur d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. BLONDEL (Raymond), Doyen et Professeur de Code civil à la Faculté de Droit (Associé le 16 mars 1900), 13, rue Hermite, Nancy.

25 Oct. M. IMBEAUX (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées (Associé le 22 avril 1898), 18, rue Sainte-Cécile, Nancy.

1902. 16 Mai. M. JÉRÔME (l'abbé Léon), Vicaire général, Secrétaire général de l'Évêché (Associé le 6 mars 1896), 26, rue de la Pépinière, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine, 25, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres (Associé le 29 octobre 1897), 15, rue du Pont-Mouja, Nancy.

1904. 21 Oct. M. Martin (Albert), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres (Associé le 5 décembre 1902), 9, rue Sainte-Catherine, Nancy.

2 Déc. M. Vellain (François), Ingénieur en chef des mines (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de physique à la Faculté des Sciences (Associé le 15 juillet 1892), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Id. M. Le Monnier (Georges), Professeur de botanique à la Faculté des Sciences (Associé le 2 avril 1897), 3, rue de Serre, Nancy.

5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Maître de conférences à la Faculté des Lettres (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1908. 6 mars. M. ARTH (Georges), Professeur de chimie agricole à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut chimique (Associé du 2 janvier 1902), 7, rue de Rigny, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. LAFON (A.), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 49, rue de Lille, Paris (7e).

Id. M. LIÉGEOIS (Jules), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage, à Malzéville, près Nancy.

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné, Rennes.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris (5e).

Id. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1873. 10 Janv. M. PERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 49, avenue Malakoff, Paris (16e).

1878. 15 Nov. M. Deamdour (Antonin), Professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré (Alexis), Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard de Port-Royal, Paris (5e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1902. 24 Oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur honoraire de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

---

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1867. 15 Mars. M. Gérardin (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. Dubois (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, 10, La Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1877. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. Sergent (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 6 Mai. M. Broilliard (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 1, rue d'Alsace, Saint-Dié.

1883. 16 Mars. M. Bardy (Henri), ancien Pharmacien, à Lafeschotte, par Fesches-le-Châtel (Doubs).

15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. Dinago (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. Haillant (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. Bouvier (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

20 Nov. M. Thirion (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges, 9, place Planchat.

1886. 19 Mars. M. Tisserant (Henri), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Fév. M. KRANTZ (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Mirecourt (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), à Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

1893. 17 Fév. M. BUISSON (E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

Id. M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des Sciences de Paris, 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. JOURNÉE (le Général de brigade Félix-Albert), commandant le camp de Châlons (Marne).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de Paris, 4, square du Roule (8e).

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur et Professeur d'arabe à l'École supérieure des Lettres d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

1894. 23 Nov. M. Zeiller (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Inspecteur général des mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Fév. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Professeur de sciences naturelles à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. Nicklès (René), Professeur de géologie à la Faculté des Sciences, 41, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 26 Avr. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, 8, rue Isabey, Nancy.

19 Juill. M. Langlois (le Général de division Hippolyte), ancien Membre du Conseil supérieur de la guerre, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, 185, rue de Vaugirard, Paris (15e), et au château de Maxéville (Meurthe-et-Moselle).

8 Nov. M. Beaupré (le comte Jules), Associé-Correspondant national de la Société des Antiquaires de France, Conservateur du Musée historique lorrain, 18, rue de Serre, Nancy.

20 Déc. M. Gillant (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

*

1902. 20 Juin. M. Brunotte (Camille), Professeur de matière médicale à l'École supérieure de pharmacie, 17, rue Grandville, Nancy.

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), du cadre de réserve, Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, avenue Lartigue, Givet (Ardennes).

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 7, rue des Arènes, Paris (5e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

17 Janv. M. Marx (Roger), Inspecteur général des Musées des départements, 2, rue Béranger, Paris (3e).

3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. Liébaut (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

7 Juill. M. Parisot (Robert), Chargé d'un cours d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 10, rue Thiers, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Professeur au Collège de La Malgrange, Jarville-La Malgrange, près Nancy.

1906. 27 Avr. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

20 Juill. M. Prouvé (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy, 6, avenue de la Garenne, Nancy.

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henri), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

1907. 7 Juin. M. SIMONIN (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 3, rue du Dôme, Paris (16e).

6 Déc. M. SCHAUDEL (Louis), Receveur principal des douanes à Chambéry (Savoie).

1908. 21 Fév. M. MAY (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

3 Avril. M. SADOUL (Charles), Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain*, 29, rue des Carmes, Nancy.

2°

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur de langues et de littératures celtiques au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (14e).

1862. 4 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Delabordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. DE ROSNY (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de langue chinoise, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Id. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1882. 5 Mai. M. Hanauer (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. Babeau (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. Deny (Édouard), Ingénieur civil, Fondé de pouvoirs à la faïencerie de Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1884. 7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), Membre de l'Académie française, 6, rue Fabert, Paris (7e).

21 Mai. M. Tardieu (Ambroise), Homme de lettres, à Royat (Puy-de-Dôme) et à Alger, 10, boulevard Gambetta.

1887. 19 Juill. M. de Raynal (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris (8e).

1888. 2 Mars. M. Jadart (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. de Magnienville (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. Fournier (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres),

Doyen et Professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

1889. 7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, 48, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine).

1898. 18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur de langues et de littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Humbert-Gonzalve), Commandant la division d'Oran (Oran).

1901. 19 Juill. M. PASCAUD (Henri), Président de Chambre honoraire, 29, rue Porte-Jaune, Bourges (Cher).

1903. 30 Oct. M. LEFORT (Alfred), ancien notaire, 4, rue d'Anjou, à Reims (Marne).

4 Déc. M. BAZIN (René), Membre de l'Académie française, 16, rue de la Préfecture, Angers (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Paris, 17, rue Bonaparte, Paris (6e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, 4, rue Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, palais du Louvre, cour Lefuel, Paris (1er).

1907. 15 Fév. M. Chevalier (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire à Romans (Drôme).

5 Juill. M. Hallays (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 21, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, à Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. Ingold (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), Directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1871. 17 Mars. M. Bernardakis (Athanase N.), 2, rue Hippocrate, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

1872. 6 Août. M. Schmidt (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. Langsted (Adolphe), 34, Kronprinsessegode, Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. de Loriol le Fort (Perceval), Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 21 mai 1908

Pages.

Rapport sur les prix de vertu, par M. C. Millot 1

Rapport sur le concours pour le prix Stanislas de Guaita, par M. Alexandre de Roche du Teilloy XIII

L'Évolution de l'évolutionisme, discours de réception, par M. G. Le Monnier XXIX

Réponse du président, M. Imbeaux, au récipiendaire, M. Le Monnier. LII

Compte rendu de l'exercice 1907-1908, par le lieutenant-colonel Le Joindre, secrétaire annuel. LXVIII

Discours prononcé, le 18 juillet 1907, aux obsèques de M. Schlagdenhauffen, membre titulaire, par M. Imbeaux, président XCV

Mémoires dont la Société a voté l'impression

Notice nécrologique sur Henri Druon, par M. le Dr Ed. Imbeaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, président 1

Promenades dans Nancy. Les couvents des Minimes et de la Visitation, par M. Chr. Pfister 18

Une page de l'histoire des sapeurs-pompiers de Nancy. Les secours contre l'incendie sous le règne de Stanislas, par M. Henri Mengin. 71

Un hydrographe français du dix-septième siècle. Le P. Fournier, par M. J. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy. 111

La Notion de prospérité et de supériorité sociales, par M. Gabriel Melin. 153

Pages.

Lettres d'un jeune soldat de la Grande Armée, Auguste Paruit (1813-1814-1815), recueillies par son neveu, M. Alexandre de Roche du Teilloy 211

L'Occupation du territoire français à la suite de la guerre de 1870-1871, par M. Gaston May 241

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 305

Concours de 1909 311

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1907 314

Liste alphabétique des Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1907-1908. 324

Publications périodiques adressées à l'Académie 333

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications 334

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 336

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

~~1908-1909~~

CLIXe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME VI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1909

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1908-1909

CLIXe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME VI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1909

SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DU NORD DE LA FRANCE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

PAUL FLICHE

1836 - 1908

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1908-1909

CIN ANNÉE

[illegible] — TOME VI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[illegible]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1909

PAUL FLICHE

1830 - 1905

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1908-1909

CLIXe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME VI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1909

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MAI 1909

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

PAR

M. le doyen Albert MARTIN

MESSIEURS,

Quand j'ai accepté l'honneur de faire cette année le rapport sur les prix de vertu, je ne m'attendais pas à trouver, dans l'accomplissement d'un devoir aussi simple, les joies qu'il m'a données. Assurément, les personnes à qui vous allez distribuer des récompenses n'ont pas accompli de ces actes d'héroïsme dont le renom traverse les âges. De tels actes, s'ils nous étaient présentés pour être récompensés, nous embarrasseraient. Nos prix sont modestes; nos ambitions le sont aussi. Cependant, telles qu'elles sont, les bonnes actions que vous avez, cette année, distinguées par vos suffrages, ont une valeur morale considérable. C'est le bien fait simplement, dans l'ombre; le bien accompli le plus souvent sans autre raison que cet

instinct du cœur qui nous fait compatir aux misères d'autrui, sans autre pensée de récompense que la satisfaction de la conscience. Et c'est aussi cela qui fait que, lorsque nous venons à connaître de pareilles actions, nous sommes profondément touchés, nous éprouvons une vive joie. En effet, de telles actions nous montrent que, chez ceux qui les ont accomplies, la santé morale est excellente. Ces hommes du peuple, ces femmes du peuple que vous allez récompenser, ont eu, en présence des maux d'autrui, un battement de cœur, un élan de pitié; ils ne s'en sont pas tenus là : ils ont porté secours à celui qui souffrait; ils ont pris pour eux une part de son fardeau de peines. C'est là la valeur morale d'une noble action. La pitié seule peut être stérile. En même temps que le cœur s'émeut à la vue des misères d'autrui, il faut que la volonté s'affirme dans une résolution énergique d'agir pour ceux qui souffrent.

Le prix Jules Gouy, destiné à récompenser le dévouement maternel, a été réparti entre Mme veuve Jacquot, 200 francs, Mme Beurey, 150 francs, Mme veuve L'Huilier, 150 francs, et Mlle Sinigre, 100 francs.

Mme veuve Jacquot est née, en 1851, à Zellwiller (Alsace), et habite Nancy depuis 1872. Elle s'est mariée, en 1876, à un honnête ouvrier poêlier qui est mort en décembre 1897, en lui laissant sept enfants, cinq filles et deux fils. Seule la fille aînée, qui atteignait à peine sa vingtième année, pouvait suffire à ses propres besoins. Les autres enfants étaient en appren-

tissage ou à l'école, le dernier était au berceau. Mais l'énergique Alsacienne ne perdit pas courage. Sans rien demander à personne, comme sans jamais se plaindre, elle éleva toute seule sa nombreuse famille et l'éleva bien. Pendant la journée, elle faisait des ménages et des lessives; le soir, après le repas, et bien avant dans la nuit, elle raccommodait les robes et les blouses, et tout son petit monde était toujours proprement et convenablement vêtu. On nous dit qu'elle se passait quelquefois de manger pour nourrir ses enfants, nous n'avons aucune peine à le croire : la vie dans une grande ville est si coûteuse et le salaire d'une femme est si maigre ! Les années passèrent, les enfants grandirent, les dépenses augmentèrent : ce furent d'abord quatre premières communions successives, puis des trousseaux de mariage pour les plus grands. Car la vie est ainsi faite : lorsque l'enfant, malgré son attachement à ses parents, veut prendre son vol, il le fait malheureusement au moment où on compte le plus sur lui. Aujourd'hui, quatre des enfants de Mme Jacquot sont mariés; les charges sont moins lourdes pour elle, mais l'âge est venu et les forces ont faibli.

Un dernier trait que je n'aurais garde d'oublier. La candidature de Mme Jacquot a été posée par son gendre. Un gendre fier de sa belle-mère, admirant sa belle-mère, et qui le dit, qui le proclame ! De mauvais plaisants trouveraient que c'est un tel gendre qui mérite le prix de vertu. Vous savez ce qu'est devenu le type de la belle-mère dans notre littérature, surtout au théâtre et dans la chanson. C'est un être de con-

vention, l'idéal du personnage désagréable. La réalité est meilleure et plus juste : elle nous montre de mauvaises belles-mères, elle nous en montre bien plus souvent de bonnes. Ce n'est pas le seul cas où la réalité a infligé un démenti à l'art et à ses conventions.

Mme Beurey, née Lépine, est la cadette d'une famille de onze enfants encore vivants. Dès son plus jeune âge, malgré une santé très délicate, elle aida sa mère à élever ses frères et sœurs. Le 26 août 1893, elle épousa M. Beurey, maréchal ferrant; elle fut aussi bonne épouse et bonne mère qu'elle avait été fille dévouée. Six enfants naquirent de ce mariage; quatre vivent encore, quatre filles. Grâce au travail du père et aux soins de la mère, la famille vivait tranquille, quand le malheur s'abattit sur elle. Le 26 mars 1904, le père mourut des suites d'un accident survenu aux arrières de Maxéville. La veuve obtint une indemnité de 300 francs. Quelle situation ! Quatre enfants en bas âge et une mère sans métier et sans ressource ! Mme Beurey se raidit contre l'infortune; elle se met à travailler pour donner du pain à ses enfants, elle fait des ménages; elle arrive ainsi à gagner 2 francs par jour; ce salaire et les secours qu'elle reçoit du bureau de bienfaisance lui permettent d'élever sa famille.

Les enfants sont tenus décemment; l'attitude de Mme Beurey est convenable et digne; à Laxou, où elle habite, tout le monde l'estime car tout le monde connaît son activité et son courage.

Mme veuve L'Huilier est née à Nancy le 5 mars 1866; mariée le 24 décembre 1887, elle devint veuve

le 21 juillet 1903; elle avait six enfants, l'aîné âgé de quinze ans, le plus jeune ayant quatre ans à peine. C'est donc pour la troisième fois la même histoire lamentable. Comme Mme Jacquot, comme Mme Beurey, Mme L'Huilier se voit jetée en pleine misère, elle et ses enfants, par la disparition de celui qui faisait vivre la famille. Mais elle aussi était une âme vaillante, une vraie mère, prête à supporter toutes les peines pour donner du pain à ses enfants. Elle fit ce qu'avaient fait Mme Jacquot et Mme Beurey, des lessives, des ménages. Ces deux derniers mots reviennent tous les ans, dans vos rapports, sur les prix de vertu avec une monotonie poignante. C'est que, malheureusement, là est une des dernières ressources laissées aux pauvres femmes à qui on n'a pas donné un métier pour gagner leur pain. Bien plus, pour Mme L'Huilier cette ressource était mesurée avec parcimonie; il ne lui était pas accordé de porter son dévouement au point où elle aurait voulu. Une maladie de cœur l'obligeait souvent à un repos forcé, plus dur pour elle que les pires fatigues.

Aujourd'hui, l'aîné des fils est mécanicien et gagne 4 francs par jour; mais il va faire son service militaire; le second est garçon de laboratoire dans une pharmacie et gagne 50 francs par mois; les autres sont en apprentissage, ou à l'école; deux sont malade..

Nous vous proposons de donner un des prix de dévouement maternel à une jeune fille, car, par le dévouement, cette jeune fille a été une vraie mère. C'est ce type de la sœur aînée que la Grèce antique a

idéalisé dans Électre, que Gœthe a esquissé dans la Charlotte de son *Werther*, enfin qu'un de nos écrivains les plus goûtés a mis récemment sur la scène d'une façon si touchante et dans un milieu si amusant.

Mlle Louise-Clarisse Sinigre a aujourd'hui vingt-quatre ans. Le père, métreur-vérificateur dans la maison France-Lanord, a perdu en 1904 sa femme qui lui laissait cinq enfants. L'aîné, un garçon, faisait son service militaire. Le deuxième enfant est Mlle Sinigre. Elle avait alors dix-neuf ans. Résolument elle se met à l'œuvre : elle tient la maison ; elle soigne le père ; elle élève ses deux jeunes frères et sa petite sœur ; le malheur l'a mûrie, elle a conscience de ses devoirs, elle dirige et gouverne son jeune monde. Grâce à son dévouement et à son courage, on ne s'aperçoit pas que la mère n'est plus dans la maison. Assurément, cette jeune fille n'a pas été aux prises avec le besoin, comme d'autres lauréates, mais elle a donné un bel exemple de dévouement.

Le prix Jules Gouy, destiné à récompenser la piété filiale, a été aussi réparti entre quatre lauréates : Mlle Rossignol, 200 francs ; Mlle Bietz, 150 francs ; Mlle Richard, 150 francs ; Mlle Pelte, 100 francs.

Mlle Rossignol est née à Nancy en 1863 ; son père est mort il y a cinq ans, employé à la voirie municipale ; la mère est paralysée. Mlle Rossignol était d'abord en service comme débarrasseuse dans une famille, où elle gagnait 40 francs par mois. Mais sa mère, devenant toujours plus malade, avait besoin de plus de

soins. Mlle Rossignol s'est résignée à ne travailler que cinq heures par jour, ce qui, à 25 centimes l'heure, fait une journée de 1f25. Elle ne pourrait faire davantage, malgré sa bonne volonté et son ardeur au travail, car sa mère a besoin du reste de son temps.

Les parents de Mlle Bietz sont de vieux Alsaciens-Lorrains qui ont quitté leur pays d'origine après l'annexion. Le père a soixante-quatre ans; il est aide-cantonnier à la voirie municipale et gagne 2f50 par journée de travail. La mère a soixante-trois ans et est alitée depuis le mois de février dernier, affligée d'une maladie de poitrine qui demande des soins incessants. Mlle Bietz, âgée de trente-huit ans, est la seconde des huit enfants de cette intéressante famille. Elle est restée célibataire pour se consacrer aux soins du ménage et à l'éducation de ses frères et sœurs. Quatre de ses frères sont mariés et pères de famille et ne peuvent aider leurs parents; Mlle Bietz reste seule à la maison et se consacre entièrement à ses vieux parents.

De 1902 à 1908, elle a été employée à la crèche des Tabacs, mais elle s'est trouvée récemment dans l'obligation de quitter ce modeste emploi pour soigner sa mère qui vient d'être gravement malade, comme nous l'avons dit.

Mlle Lucie Richard est née à Nancy le 18 janvier 1889. Elle avait deux ans quand son père, employé au chemin de fer, mourut d'un accident. La mère était en service. Très délicate de santé, la jeune Ri-

chard avait fait une chute qui l'immobilisa de quatre à dix ans, et dont les suites furent très graves; elle ne s'est jamais complètement rétablie et tout déplacement est pour elle une fatigue. Malgré ses souffrances, elle trouva la force de préparer l'examen du brevet et elle sortit victorieuse de l'épreuve. Depuis quatre ans, elle est engagée comme maîtresse à l'école professionnelle Sainte-Anne que dirige avec tant de dévouement Mlle Bellieni. Aujourd'hui, la mère de Mlle Richard, après une vie de labeur, est incapable de gagner sa vie; c'est sa fille qui la soigne et l'entretient. Elle gagne 70 francs par mois.

Mlle Marie-Thérèse Pelte, née à Neuf-Brisach le 10 octobre 1857, habite Nancy depuis 1861. Pendant de longues années, elle s'est dévouée tout entière au soin de ses parents. Jeune fille, elle se privait des distractions de son âge pour rester auprès de sa mère malade. D'une santé délicate, elle subvenait aux besoins du ménage par son travail, le travail si peu rémunéré de la lingerie. Maintenant ses parents sont morts. La mère a succombé à une longue maladie, qui avait nécessité une opération coûteuse. Le père a suivi la mère six semaines après. Mlle Pelte n'a hérité que des charges. Malgré la faiblesse de sa santé, elle travaille du matin au soir, soit chez elle, dans un grenier, auquel on n'accède que par une échelle, soit dans une maison de lingerie. Et ainsi, en s'imposant les plus dures privations, elle parvient peu à peu à payer les dettes contractées pour les siens.

Elle est restée, ce qu'elle était au temps de sa jeu-

nesse, douce et bonne envers tous, aimée de tous ceux qui la connaissent, trouvant son unique bonheur dans l'accomplissement de son devoir.

Le prix Mangeon, qui est destiné aussi à récompenser la piété filiale, se trouve, cette année, porté exceptionnellement à 200 francs. Il est décerné à Mlle Françoise Labouré. Mlle Labouré n'est pas une inconnue pour l'Académie de Stanislas. Elle a obtenu déjà en 1893 un prix Mangeon de 150 francs et le même prix de 100 francs en 1903.

Mlle Labouré est âgée de cinquante-huit ans; elle est ouvrière à la journée, gagnant environ 2f50 par jour; elle a eu à soigner à la fois jusqu'à ces derniers temps son vieux père et sa vieille mère à peu près infirmes. Elle l'a fait avec un véritable dévouement, et pour se consacrer à eux plus entièrement, elle a renoncé au mariage. M. Labouré est mort le 6 janvier 1908, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Sa mort a encore accru, si c'est possible, les soucis de Mlle Labouré; lui vivant, elle pouvait se rendre à son travail, laissant aux deux infirmes le soin de se garder et de s'assister l'un l'autre. Le père mort, il fallut trouver quelqu'un qui pût rester auprès de la pauvre mère âgée de quatre-vingts ans et lui donner les soins dont elle avait besoin. Très grand encore est le labeur de Mlle Labouré lorsqu'elle rentre de son travail; c'est à peine si elle peut prendre quelques instants de sommeil; depuis dix ans que sa mère est alitée et souffre de continuels étouffements, la pauvre fille n'a jamais eu une nuit de repos complet; elle remplit son devoir

avec une parfaite abnégation et une admirable sérénité.

Le prix Cardin-Roussel, d'une valeur de 200 francs, est attribué à Mlle Aline Favier. Mlle Favier, elle aussi, est connue de l'Académie. Elle a obtenu en 1892 un prix de 100 francs sur la fondation Gouy; en 1902, un prix de 300 francs sur la fondation René de Goussaincourt. Elle est née à Nancy le 5 décembre 1852. La mère, veuve d'un employé au chemin de fer de l'Est, est âgée de quatre-vingt-trois ans; elle est aveugle depuis longtemps. Malgré sa cécité, elle faisait le petit ménage, et elle le faisait très bien, pendant que sa fille gagnait quelques sous en cousant. Aujourd'hui, la pauvre mère est malade, ne quitte plus le lit et n'est, par conséquent, d'aucun secours. Sa fille, déjà fatiguée par une longue période de soins et de peines, est elle-même épuisée. Des migraines atroces la minent peu à peu. La seule ressource de ces deux femmes est dans une pension de 370 francs que reçoit la mère de la Compagnie de l'Est.

Le prix Cardin-Roussel consolera deux afflictions et soulagera deux misères, d'autant plus lourdes à supporter qu'avant la mort du père et la cécité de la mère, la famille avait une aisance relative.

Le prix René de Goussaincourt, destiné à récompenser la piété filiale, ou exceptionnellement tout acte de vertu ou de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance, a été réparti entre Mme Liégey et Mlle Rougieux, qui obtiennent chacune 150 francs.

Mme veuve Liégey, née Marie-Mathilde Waltener, à Dieulouard, le 23 avril 1866, habite Nancy depuis 1870. Elle épousa en 1894 un ouvrier ferblantier-plombier, Jules-Émile Liégey; deux enfants naquirent de ce mariage; mais après cinq années de vie commune, elle dut se séparer de son mari; les deux enfants furent laissés à ses soins, mais aussi à sa charge. Mme Liégey se retira alors chez sa mère, déjà très âgée; elle y retrouva sa sœur, employée comme elle à la manufacture des tabacs; cette sœur, Mlle Eugénie Waltener, a, en 1900, obtenu de l'Académie de Stanislas un des prix Jules Gouy de 400 francs. Le dévouement est donc de tradition dans cette famille. Mais Mlle Eugénie qui avait toujours été de santé chétive, que le travail et les privations avaient anémiée, est devenue infirme; la mère, âgée de quatre-vingts ans, est usée par l'âge et les souffrances. Ces deux femmes sont donc incapables de gagner leur vie. C'est Mme Liégey qui subvient à leurs besoins, et, comme elle a deux enfants, c'est donc quatre personnes qui sont à sa charge et qui vivent de son salaire. Elle est heureusement très bonne ouvrière et gagne environ 5 francs par jour. Son travail à l'atelier terminé, elle doit s'occuper de l'entretien d'un ménage de cinq personnes. Le ménage est très proprement tenu. L'aîné des enfants est apprenti ajusteur à la Société générale électrique; la petite fille va à l'école.

Mlle Marie-Clotilde-Augustine Rougieux a été déjà récompensée deux fois par la ville de Nancy : elle obtenait, en 1890, le prix fondé par Mlle Roch, 200

francs; en 1899, le prix Boucher de Crèvecœur de Perthes, 250 francs. Mlle Rougieux est née le 3 décembre 1864. Privée de famille dès sa première jeunesse, elle fut élevée chez les Sœurs à Nancy. Elle y rencontra une compagne aussi isolée qu'elle l'était elle-même, Mlle Delerotte; une sympathie mutuelle s'éleva chez les deux enfants. A la sortie du couvent, où elles avaient appris le métier de lingères, elles mirent en commun leurs deux pauvretés, leurs deux misères; elles louèrent une chambre et travaillèrent comme ouvrières en journée. Elles possédaient, pour toute fortune, leur jeunesse, leur santé, leur courage. Sou à sou, à force d'économies, elles achetèrent des meubles et se firent un intérieur convenable. Malheureusement, Mlle Delerotte tomba malade; son amie accepta l'épreuve sans murmurer; elle travailla pour deux, fit le métier de garde-malade et redoubla d'activité. Cette maladie dérangeait un projet auquel Mlle Rougieux pensait depuis quelque temps. Elle avait gardé un souvenir attendri des sœurs qui l'avaient élevée; leur exemple l'avait gagnée; elle n'avait pas de famille, elle voulut s'en donner une dans les malheureuses recueillies par la charité publique. Un jour que la santé de son amie paraissait devenir meilleure, elle partit. Elle fit, dans un couvent, le mois de préparation, imposé avant l'entrée définitive. Ce furent, pour elle, des jours d'angoisse; au milieu des prières, des exercices de piété, sa pensée allait sans cesse à l'amie qui était seule et qui peut-être avait encore besoin de ses soins. On nous a fait un tableau ému des combats qui se livrèrent dans

cette âme et de la résolution finale. Le dernier jour était arrivé : il fallait se décider. « Mlle Rougieux regarda les murs paisibles du couvent, elle eut la vision bien nette de tout ce qu'ils lui offraient, le calme, le recueillement, la sécurité, en échange d'un travail quotidien tranquille et monotone. De l'autre côté, elle aperçut le rude labeur, la lutte impitoyable à laquelle nul n'échappe pour humble qu'il soit, l'incertitude du lendemain, la vieillesse solitaire, et probablement misérable. » Elle embrassa tout cela d'un regard et, après un douloureux combat, elle se décida à revenir dans le monde pour peiner, souffrir, lutter. Ces peines et ces souffrances, elle les acceptait pour sauver son amie. Cette époque est aujourd'hui un peu lointaine. L'amie, encore malade, est admirable elle aussi par sa patience à supporter ses souffrances, et plus encore peut-être par son ardente volonté, ses efforts continus pour travailler dès que le mal lui laisse quelque trêve.

Mlle Rougieux est toujours courageuse et forte; mais la jeunesse s'est envolée, la fatigue se fait sentir et la santé a subi quelques atteintes. En attribuant une nouvelle récompense à Mlle Rougieux, l'Académie veut montrer combien elle apprécie son dévouement.

Mme Mariotte, née à Malaucourt en 1838, obtient le prix Lachasse d'une valeur de 100 francs. Après la guerre, M. Mariotte, qui habitait Château-Salins, opta pour la nationalité française et vint se fixer à Nancy, avec sa femme et ses trois fils. Tout marcha

très bien d'abord. Le mari entra, comme tailleur, chez M. Streff, rue de la Constitution, et il resta trente ans dans cette maison. Les fils, très bons sujets, trouvèrent un emploi au chemin de fer. Et puis, coup sur coup, le malheur s'abat sur cette honnête famille. L'aîné des garçons meurt en laissant une fillette infirme; un autre fils, victime d'un accident, est estropié et à charge à sa femme. Enfin le père est frappé de paralysie. La pauvre mère fait alors des prodiges. Malgré son âge, elle travaille à des lessives, et gagne ainsi quelque argent. Le mari pourrait entrer à Saint-Julien, mais sa femme ne veut pas s'en séparer; jamais une plainte ne sort des lèvres de cette femme à qui la vie a réservé bien des douleurs.

Le ménage reçoit, comme secours, 30 francs par mois, plus les secours ordinaires; Mme Mariotte gagne 15 francs par mois; la dépense de loyer est de 10 francs.

Mme Mariotte s'occupe aussi de sa petite-fille infirme, et son dévouement s'étend hors de sa famille; lorsqu'un de ses voisins est malade, on la voit accourir à son chevet lui offrir ses soins.

M. de Goussaincourt, qui est certainement un de vos bienfaiteurs dont la charité sait prendre les formes les plus ingénieuses, ne pouvait, dans cette terre de soldats et d'ouvriers qu'est la Lorraine, ne pas vous donner la joie de distribuer des récompenses aux enfants du peuple qui ont accompli des actes de dévouement et de vertu, soit au régiment, soit à l'usine. Il a fondé pour les premiers un prix quinquennal

de 500 francs; pour les seconds, un prix annuel de 100 francs.

M. Louis Fauconnier, à qui est décerné le prix quinquennal des mobiles de la Meurthe, appartient à une de ces familles de cultivateurs, dont l'énergie et l'endurance constituent une des forces les plus précieuses d'un pays. Le grand-père paternel de Fauconnier était l'aîné de quinze enfants; son grand-père maternel le dernier de quatorze; il a eu, lui, dix-huit enfants. Un de ses frères a été tué à Gravelotte; un de ses fils, engagé volontaire, est mort au service; deux sœurs de son père, sœurs de Saint-Charles, sont mortes au champ d'honneur, à l'hôpital. Le 31 juillet 1870, Fauconnier, classé dans l'artillerie de la garde mobile, batterie de Marsal, était appelé à participer à la défense de Toul. Tout était à improviser dans la ville assiégée. Au bout de quinze jours, Fauconnier était promu brigadier et chef de pièce; il recevait le baptême du feu lors de cette attaque que, le 16 août, les Allemands dirigèrent contre la ville, croyant l'enlever d'assaut. L'effort principal de l'ennemi se porta sur les bastions 43 et 44, que la batterie de Marsal était chargée de défendre. Ce jour-là, comme pendant tous les jours du siège, Fauconnier fit largement son devoir. Vint ensuite, le 23 septembre, la reddition de la ville et la captivité. Fauconnier fut envoyé à Emmen, dans le Hanovre. La captivité fut très dure pour ces hommes déjà éprouvés par les fatigues du siège. Enfermés dans des baraquements improvisés, à peine nourris avec du pain noir et une mau-

vaise bouillie, ils avaient encore à souffrir du manque d'eau, qui leur était rationnée avec parcimonie. Joignez à ces privations le sentiment toujours présent des humiliations et de la défaite ! Le 12 mars 1871, Fauconnier fut délivré. Il reprit alors les traditions de ses ancêtres et se fit cultivateur à Coincourt d'abord, puis à Mattexey, enfin à Lorey, près de Bayon. Comme nous l'avons dit, dix-huit enfants naquirent; onze sont encore vivants. Grâce au dévouement et au labeur incessant du père et de la mère, tous furent bien élevés et mis en état de gagner leur vie. M. L. Fauconnier est âgé aujourd'hui de soixante et un ans. Il travaille encore, autant du moins que le lui permettent des douleurs rhumatismales contractées pendant la guerre. Il a obtenu un diplôme d'honneur de la *Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle* ainsi que le rappel d'un diplôme d'honneur.

Le prix Goussaincourt, institué au profit des ouvriers et ouvrières de l'industrie, devait être décerné pour la première fois en 1908; il n'a pu être attribué; il est donné aujourd'hui à M. Déglin-Conrad, ouvrier mouleur aux aciéries de Micheville, près Villerupt. Cette fois encore c'est le spectacle réconfortant d'une nombreuse famille créée et élevée par un ouvrier habile qui est aussi un honnête homme. Fauconnier était cultivateur, Déglin est ouvrier d'usine; ils ont su, l'un et l'autre, suffire à la lourde tâche qui leur était échue. Déglin a aujourd'hui quarante ans; il est né à Ottange, ancien département de la Moselle; il a conservé la

nationalité française. Il est entré aux usines de Micheville le 2 juillet 1886, et, sauf une courte interruption de quelques mois en 1889, il y a travaillé constamment jusqu'à ce jour. Il gagne une moyenne de 252 francs par mois; il est de plus logé gratuitement dans les habitations ouvrières de l'usine; il a un logement double d'une valeur locative de 30 francs par mois; M. Déglin a douze enfants : cinq fils et sept filles. Trois des fils travaillent soit avec le père, soit comme apprentis ou commissionnaires. Ils gagnent ensemble 300 francs par mois en moyenne. Dans ces derniers temps, la famille s'est encore accrue. Elle a recueilli un malheureux enfant que la mort d'une sœur de M. Déglin laissait orphelin.

De tels exemples sont rassurants, et puisqu'il s'agit de gens du peuple, d'ouvriers, il est permis d'indiquer les conséquences que ces exemples entraîneraient s'ils étaient plus nombreux. Je ne parle pas de ce problème de la dépopulation de notre pays, problème qui est si douloureux pour nous et qui serait vite heureusement résolu avec des hommes comme Fauconnier et Déglin. Mais la question sociale n'aurait-elle pas avancé d'un grand pas si chacun pratiquait la solidarité comme le fait la famille Déglin? C'est en pensant à de tels exemples qu'on peut dire que la question sociale est avant tout une question morale. Vous le savez d'ailleurs, rien d'hospitalier comme une famille nombreuse. Vous vous souvenez, Messieurs, d'un des poèmes les plus élevés et les plus touchants de Victor Hugo, *Les Pauvres gens*. Quand on est douze

à table, on n'a qu'à se serrer un peu pour faire place à un treizième; le nouveau venu n'apporte aucune charge nouvelle, ne cause aucune privation à personne; l'amour du père et de la mère fait des merveilles :

Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier.

Messieurs, vous avez remarqué sans doute que le plus grand nombre de nos récompenses étaient décernées à des femmes; deux seulement ont été accordées à des hommes, et cela pour une bonne raison, c'est que nous ne pouvions pas faire autrement : la volonté du donateur était formelle. Dans les années précédentes, il en a toujours été ainsi. C'est encore à la femme que vont presque tous nos prix. Est-ce donc que la femme aurait le privilège de la piété filiale, du dévouement maternel, du dévouement sans épithète? Je me garderai bien de répondre à cette question. Je me méfie beaucoup du sexe fort jugeant le sexe faible; l'homme n'est jamais bien juste pour la femme: il en dit ou trop de mal, ou trop de bien. Pour moi, en lisant ces récits de toute une vie consacrée à un même devoir, vouée à un même sacrifice, je me demandais si, pour la femme, le dévouement n'était pas le plus souvent cette longue patience à souffrir pour autrui, cette persévérance dans le sacrifice. Combien cela est vrai pour la pauvre femme du peuple, telle que nos rapports nous la font connaître ! Elle sait ce que c'est que peiner et souffrir. Un jour, à la vue d'une misère poignante, ses entrailles se sont émues; elle a tendu la main à celle qui souffrait; au fardeau, déjà si lourd de ses propres misères, elle ajoute le poids des

misères d'autrui; et désormais, elle s'en ira dans la vie, courbée sous cette double charge, résignée à la fatigue, satisfaite de souffrir pour soulager les autres. Il me semblait que là était la différence entre le dévouement de l'homme et celui de la femme : la femme ayant, dans le cœur, un foyer de bonté, dont la douce chaleur rayonne sans cesse, toujours réchauffante et bienfaisante, tandis que chez l'homme le dévouement est comme un grand éclair, qui illumine et éblouit, mais qui le plus souvent s'éteint vite et meurt. Et ainsi la femme, cet être que nous qualifions d'impulsif, qui est, d'après nous, à la merci de ses émotions, qui est l'esclave de ses impressions, la femme, cet être mobile et changeant, serait le plus capable d'un effort prolongé, d'une énergie persévérante, montrerait, en un mot, dans l'accomplissement du bien, une volonté plus ferme et plus énergique.

Mon rapport est terminé; je vous ai déclaré que j'avais eu grand plaisir à l'écrire. Je tiens à le répéter. Tite-Live, écrivant sa grande *Histoire de Rome*, disait qu'à raconter les choses antiques, son âme devenait antique. Je ne dirai pas qu'à raconter des actions vertueuses, mon âme est devenue vertueuse. Je puis dire au moins qu'elle est devenue plus indulgente, plus bienveillante. C'est encore là une vertu, plus rare qu'on ne pense. J'ai dit du bien de tout le monde : des lauréats, c'était l'objet de mon rapport; des bienfaiteurs de l'Académie, c'était bien naturel; j'ai dit du bien des belles-mères, j'ai fait l'éloge des femmes. Ceci est plus grave. J'avais commencé par déclarer que je me méfiais du sexe fort jugeant le sexe faible, que

l'homme n'était jamais juste envers la femme, qu'il en disait ou trop de bien ou trop de mal; j'aurais dû m'en tenir là, car enfin j'appartiens à ce sexe fort que j'ai déclaré mal venu à juger la femme. Supposez un tribunal, qui, sur une affaire, commencerait par proclamer son incompétence et qui, tout de suite après, rendrait la sentence. Vous avouerez qu'on n'est pas plus inconséquent. Des deux opinions contradictoires, que j'ai opposées, je vous laisse le soin de décider quelle est la bonne. En tout cas, Messieurs, je suis convaincu que seule la lecture de vos rapports sur les prix de vertu, tous si favorables à la femme, met une décision et que cette décision est facile.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX STANISLAS DE GUAITA

PAR M. HENRI MENGIN

MESSIEURS,

En restant fidèle, même pendant les dernières années de sa vie, absorbées dans l'étude des sciences occultes, aux sentiments intimes et aux inspirations poétiques auxquels sont dus ses trois recueils de vers, Stanislas de Guaita a mérité l'hommage particulier que reçoit sa mémoire, par le concours de poètes, cette année encore, pour disputer le prix littéraire fondé en souvenir de lui par l'amour maternel.

Mais aussi, vos candidats vengent l'esprit lorrain du reproche fait, parfois, à sa précision, à son calme et à sa raison, d'exclure la sensibilité et l'imagination, et de mal s'accommoder à une langue d'harmonie et d'images.

Ils témoignent que, à l'époque même où leur pro-

vince se distingue le plus par l'épanouissement de son industrie, par ses œuvres scientifiques et par son art, la leçon de la nature, la voix de l'humanité et les secrètes impressions de l'âme y sont écoutées et méditées pour se redire ensuite, exaltées, sonores et pénétrantes. Ils montrent, pour leur part, l'universalité du génie de notre race.

Et à l'heure où sa force et ses créations s'exposent, à quelques pas de nous, dans une éclatante manifestation au succès de laquelle a contribué activement votre président de demain, il plaît à votre Compagnie d'accueillir à son seuil un peu austère, mais orné de quelques fleurs, la Muse lorraine qui, jadis, autour de son royal fondateur, tantôt mutine et ironique, tantôt sensible et caressante, se prêtait aux chansons de la marquise de Boufflers, aux poèmes de Saint-Lambert, et à la galanterie de M. le comte de Tressan, votre confrère.

Parmi les œuvres qu'elle vous apporte, votre commission a distingué celles de M. Léon Tonnelier, rassemblées et publiées sous le titre *La flûte d'ébène.*

Le livre de M. Léon Tonnelier est un recueil de courtes pièces où règne un symbolisme clair, dont les images sont heureusement choisies pour susciter dans l'âme du lecteur des visions lointaines, réveiller des souvenirs assoupis, dégager le charme des scènes familières. Ailleurs, le poète chante les joies et pleure les souffrances humaines, ou rend les violences de la lutte de la créature avec la destinée, avec l'amour, sensuel et jaloux, triomphant ou déçu.

Et si M. Tonnelier apaise les vibrations de sa lyre,

c'est pour accompagner d'accords gracieux ces conseils à la jeune fille :

Sois chaste! Il faut aimer humblement, sans révolte,
Et faire un long devoir d'un court désir soudain.
Sois sage, et, prudemment, au seuil du tendre Eden
Où toujours Ève ira vers l'arbre de science,
Interroge en secret ta haute conscience.

ou le passage de ces tableaux d'intérieur :

Je vois dans la cuisine une table rustique,
Un lourd buffet de chêne et de vieux escabeaux,
L'âtre, sa cheminée et son *cramail* antique,
Et le dallage propre, usé par les sabots.
Voici l'alcôve double, où voisinent deux couches.
Là les pots de grès bleu, pansus de salaison.
Un fil de glu dans l'ombre attrape au vol les mouches.
. . . . . .
Voici la basse-cour, la grange et l'écurie,
La herse et la charrue au soc éblouissant,
Et les foins où se fane en bottes la prairie.
. . . . . .
Vois! le couvert est mis. Sur la nappe étincelle
Autour d'un gros bouquet la rustique vaisselle
Et l'odeur des fruits mûrs flâne, alourdissant l'air.
Une cruche en grès bleu tient au frais le vin clair
Et le large pain bis étale sa couronne
Non loin, sur le dressoir, d'où le chat, qui ronronne,
S'étire, arquant le dos et s'en vient, miaulant,
Te frôler pour avoir de ce fromage blanc.
Attable-toi, mon âme, à la droite du Rêve,
Et lorsque la servante un instant fera trêve
Au labeur journalier, lorsque vous serez trois,
Laisse-la sur le pain faire un signe de croix
Avec le grand couteau pacifique et modeste!
Cette vieille, vois-tu, se nomme encor Céleste

Et n'est guère accueillante à notre esprit nouveau.
Tolère que la foi s'exalte en son cerveau!
Même quand tu discours sur le destin des êtres,
Respecte dans cette humble un peu de nos ancêtres!
Qu'elle s'endorme en paix, les mains jointes, croyant
Que la douceur de croire épargne du néant!...

Pouvais-je, Messieurs, autrement que par cette citation, vous exprimer l'art avec lequel M. Tonnelier anime la simplicité des choses par la douceur des émotions? Il les trouve, sans effort, vraies et sincères, dans son cœur épris du pays natal, et qu'il ouvre, sous le titre : « Ma Lorraine », dans ces strophes dédiées à la mémoire d'Émile Gallé :

Au delà des coteaux et du val où nous sommes,
Heureux et fiers d'être Lorrains,
Sol, je t'espère encor fertile à d'autres hommes
Qui vont taillant la vigne et semant de bons grains.

Cependant je t'adore entre toutes, parcelle
De franche et vive humanité
Qui sous un ciel léger, aux bords de la Moselle,
Groupes de clairs hameaux autour de ma cité.

Je vous aime, cours d'eau qui dans vos flâneries,
Êtes un labeur incessant!
Ceps! Blés roux! Sapins bleus! Floraisons des prairies!
Humble grange lorraine où veille un paysan.

Et n'est-ce pas, à la fin d'une pièce intitulée : « Dés à coudre », l'évocation même de notre enfance, la table familiale où, sous la lampe, travaille la mère active et vigilante, entourée de petits bégayant leurs premières

leçons, souvenirs chers entre tous, entre tous pieux et touchants :

Dés à coudre, ô chers dés! moi, chasseur de chimères,
Qui sais à peine écrire et n'ai point su lutter,
Pieusement, dans l'ombre, en songeant à ma mère,
Je baise tous les doigts qui savent vous porter...

J'en ai dit, ou plutôt j'en ai cité assez, Messieurs, pour vous montrer par quoi l'œuvre de M. Léon Tonnelier a frappé votre commission. La pensée y est modelée partout aux lignes essentielles de chaque sujet et aux détails qui donnent la couleur et la vie. La composition est harmonieuse, l'expression juste, le sentiment naturel et délicat. Les qualités de forme marquent la maturité et la souplesse du talent.

Outre ces décisives considérations, nous avons tenu à étudier plus complètement le candidat sur qui elles fixaient nos préférences. Nous savions M. Tonnelier notre concitoyen de naissance, la situation très honorable, mais très modeste de sa famille, la mort prématurée de son père, le travail vulgaire et courageux auquel l'obligent les nécessités matérielles de l'existence. Et nous étions tentés par la recherche de sa formation.

Vous eussiez bien deviné, à le connaître par ses vers, que M. Léon Tonnelier a complété par la lecture des grands poètes une instruction élémentaire et incomplète. Nous pouvons préciser que son admiration se porta surtout sur Leconte de Lisle, fervent de l'idéale beauté, des puretés de la forme, pessimiste un peu et païen, mais tendre en même temps, sensible et hu-

main. M. Léon Tonnelier eut, un jour, la fortune d'être présenté à lui, et de recevoir ses encouragements. Les illusions de ses vingt ans l'avaient, en effet, entraîné à Paris d'où il revint désabusé et gravement malade, mais fidèle à son idéal. Rétabli par les soins patients et dévoués de sa mère, il en reprenait bientôt vaillamment la poursuite.

Et vous eussiez deviné encore, Messieurs, que dans la monotonie du métier, tandis que sa main consciencieuse ordonne un étalage ou range un rayon, votre candidat rêve aux bois, au murmure des sources, aux moissons et aux fleurs. Il faut ajouter qu'il s'est associé activement aux travaux de cette École de Nancy sur laquelle rayonnent la mémoire et la tradition de votre éminent confrère Émile Gallé, et dont la méthode et le goût sont d'un égal profit pour les ouvriers de l'art et pour ceux de la pensée.

M. Léon Tonnelier a ainsi produit une œuvre considérable, dans la satisfaction intime du travail, sans ambition de publicité ni de renom. Le volume qui vous est présenté en est une faible part, arrachée à sa modestie et rassemblée par des mains amies. Mais, parfois, quelque revue locale obtenait du poète certaines communications, et l'évolution du talent de M. Tonnelier peut se suivre avec intérêt dans ces publications éparses.

C'est ainsi qu'il y a quinze ans, M. Léon Tonnelier a sacrifié à la mode du vers libre, non sans bonheur, du reste. Les tâtonnements d'un esprit qui se cherche se manifestent pourtant dans ces essais; la pensée sera, plus tard, plus nette et plus forte. La forme, sur-

tout, sera plus parfaite; la prosodie, un peu tourmentée des débuts, se réglera, disciplinée par un sens très pur du rhythme, et aboutira à un alexandrin correct et harmonieux qu'une critique sévère censurerait rarement.

A une époque plus rapprochée, M. Léon Tonnelier mêle sa Muse au mouvement qui s'opère pour la diffusion de l'éducation populaire, et de l'enseignement technique et social.

Enfin une collaboration régulière à la *Lorraine artiste*, de 1902 à 1904, fixe le tempérament et le caractère du poète dans des pièces assez nombreuses dont plusieurs se retrouvent dans *La flûte d'ébène*.

Chacune de ces étapes pourrait être marquée par un poème parfait en son genre, « Mélancolie automnale », par exemple, puis la « Rédemption des Vierges », œuvre particulièrement originale et hardie.

De même, des vers exquis, sous le titre : « La Danseuse », révèlent un côté, qui ne saurait être trop apprécié, d'un talent auquel rien ne demeure étranger. Comme son maître préféré, Leconte de Lisle, M. Tonnelier a l'intuition de la vie antique, dans ses mœurs, dans les manifestations de ses croyances, dans ses élégances plastiques. Il emploie à en figurer l'éclat, les plus brillantes couleurs, à en célébrer la grâce, les plus mélodieux accents. C'est en ce genre qu'il a excellé, en décrivant les détails voluptueux de la destinée des délicats modèles des statuettes de Tanagra :

Tu n'es qu'une fillette un peu frêle, qui joue
De la flûte à ravir le dieu Pan dans les bois.

. . . . . .

Aux fêtes de Bacchus tu passes des nuits blanches.
Tu danses sur la table au milieu du festin :
On admire à l'excès le jeu fou de tes hanches
Et le charme ingénu de ton sexe incertain.

Je ne puis trop citer, et pourtant il me reste à vous dire que M. Léon Tonnelier n'a, ni oublié le théâtre, ni négligé l'enseignement qu'y peuvent donner de mâles pensées, noblement exprimées. Son chef-d'œuvre, à cet égard, est sans conteste un acte intitulé : « La Fée verte », digne en tous points d'être signalé à votre attention et recommandé à celle des théâtres populaires. Dans la simplicité d'un intérieur ouvrier, auprès du berceau de l'enfant malade, le poète se prend à la fois à l'absinthe et aux théories révolutionnaires. A leur première contagion, à leur première entrée, il les fait chasser, raillées, discutées et vaincues par la fée bienfaisante, la Pensée.

Écoutez, au début, dans les suggestions malsaines du cabaret, l'ouvrier qui a bu :

Moi, mon *gosse* est malade,
si ma femme a laissé le taudis, c'est qu'elle est
encor chez le droguiste... Ah ! bon Dieu, c'est complet !
Au diable les remords ; toujours courber l'échine,
suer pour les patrons, astiquer la machine
qui vous rompra les os, puis crever — c'est fatal,
— un beau jour, loin des siens, dans un lit d'hôpital,
en léguant à l'enfant le licol dur au père !...
Le grand Pierre a raison de s'absinther...

Écoutez, à la fin, les leçons de la Pensée :

Saluez, paisibles travailleurs,
l'Aube, hésitante encore, au seuil des jours meilleurs.

Toi, femme au sein fécond, toi, l'espoir de la race,
œuvre la Vie avec ferveur, sagesse et grâce.
Prépare l'Avenir. Que ton geste serein
ne laisse pas l'ivraie étouffer le bon grain.
Sois la compagne aimante et fidèle, avec force
nouée, ainsi qu'un lierre, à l'arbre dont l'écorce
sent la sève fluer vers de jeunes rameaux.
Si sur l'époux viril se déchaînent les maux,
si la tempête un jour le dépouille avant l'heure,
fidèle à l'arbre humain dont l'humanité pleure
et dont le cœur à nu frissonne au vent d'hiver,
noue, où saigne l'écorce, un amour toujours vert...
Et toi, qui vas fauchant pour d'autres la récolte,
ne brûle point les blés aux feux de ta révolte :
l'heure est proche où ces blés pour chacun mûriront.
Dis-toi que la sueur qui perle à ton cher front
est la sœur héroïque et féconde des larmes
qui, respectant le soc, ne rouillent que les armes.
Applaudis au progrès... Cette marche en avant,
parmi ses déserteurs te compte trop souvent.

. . . . . .

La fée aux grands yeux verts, et dont l'œuvre est obscure,
fouil a d'un doigt cruel une horrible blessure.

. . . . . .

Et ta crédulité trop prompte à s'émouvoir,
voyait dans la Révolte un spontané devoir.
C'est moellon par moellon qu'on dresse une bâtisse.
Ce n'est point l'échafaud qui fait de la justice.

. . . . . .

Renonce au cri de mort, ne te sers point du glaive.
Évolue avec calme, en pacifique élève
d'un pur socialisme, et ton cerveau puissant
fera justice un jour, sans répandre le sang.
Bien qu'immortelle, Ami, la Pensée est humaine;
sois-moi plus familier. Les soirs, dans la semaine,
quand tu sors de l'usine, au lieu de te griser,
fréquente la demeure où j'enseigne à penser.

Puissent, Messieurs, en cette demeure, les leçons être celles de la raison et de la philosophie, de l'amour du sol natal et de la Patrie, que M. Tonnelier revêt de la parure de ses vers ! Puissent les exemples y être de ceux que donne sa vie, pleine de travail obstiné et patient, de résignation courageuse et confiante, d'échappées, seulement, vers l'idéal et la beauté.

C'est, en effet, en même temps, le talent et le cœur, que vous honorerez, chez M. Léon Tonnelier, en lui décernant le prix Stanislas de Guaita.

L'UTOPIE DE DEUX LORRAINS

SOUS NAPOLÉON Ier

Par M. G. PARISET

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

L'honneur que vous m'avez fait en m'accueillant parmi vous, permettez que je l'attribue non à ma personne, encore que je tienne à vous en dire toute ma sincère gratitude, mais à l'Université et à l'enseignement que j'y représente. C'est un historien que vous avez voulu élire et c'est d'histoire qu'il va vous entretenir : d'une histoire singulière, il est vrai, qui n'est jamais arrivée, dans un pays qui n'existe pas.

L'autre histoire, celle dont on dit qu'elle est vraie, présente-t-elle des garanties plus sérieuses? La question est moins simple qu'il ne paraît. Comme la construction uchronique la construction historique n'est qu'une hypothèse; la différence est de degré plutôt que de nature. Mais, en histoire, l'imagination s'as-

servit volontairement aux faits extérieurs, tandis qu'en utopie elle crée librement, par manière de critique indirecte à l'égard de faits positifs. Sous une forme parfois ingénieuse et amusante, l'utopie comporte donc presque toujours le développement d'une hypothèse historique en même temps que le plan d'une réforme sociale. Tous les réformateurs ne sont pas des utopistes, mais tous les utopistes sont des réformateurs.

Aussi le nombre est-il considérable des utopies, voyages imaginaires, romans politiques ou constructions idéales, depuis Platon et Xénophon dans l'anquité, jusqu'à l'*Uchronie* du philosophe Renouvier. A l'époque de la Renaissance, le lord chancelier d'Angleterre Thomas Morus créait le mot même d'*Utopie*, et, à la veille de la Révolution française, en 1787-1789, le compilateur Garnier publiait une collection de *Voyages imaginaires, Songes, Visions* et *Romans cabalistiques*, qui n'a pas moins de trente-neuf volumes. Entre temps, aux dix-septième et dix-huitième siècles, Andreæ inventait la *Christianopolis*, Campanella la *Cité du Soleil*, Bacon l'*Atlantide*, Harrington l'*Oceana*, Foigny les *Aventures de Jacques Sadeur*, Vairasse les *Sevarambes*, Le Grand la *Scydromedia*, un anonyme allemand de 1699 le *Royaume d'Ophir*, Fénelon *Télémaque*, Swift *Gulliver*, Ramsay *Cyrus*, Terrasson *Sethos*, Holberg le *Voyage souterrain de Klimm*, Berington les *Mémoires de Gaudence de Lucques*, Fontenelle la *République des Philosophes*, Morelly le *Naufrage des îles flottantes*, le roi Stanislas le *Dumscala*, Restif de la Bretonne la *Découverte australe*, Mercier l'*An 2440*, Grivel l'*Ile inconnue*, Haller la trilogie d'*Usong*,

Alfred et Fabius. Enfin, un Allemand anonyme prétendait traduire du français, en 1794, *l'Heureuse nation ou l'État des Féliciens, modèle le plus parfait de la liberté*. Français, Anglais, Allemands, Italiens, Danois, hommes d'Église et hommes d'État, mystiques, savants, philosophes et francs-maçons, les écrivains les plus célèbres et les moins connus ont apporté leurs contributions à l'histoire et à la géographie imaginaire des utopies. A cette longue liste sans doute fort incomplète, et qu'à dessein j'arrête au seuil du dix-neuvième siècle, je voudrais ajouter le *Ruvarebohni* de Jaunez-Sponville et Bugnet.

Les auteurs sont deux Lorrains, deux petits bourgeois de Lorraine, obscurs et oubliés. De toute leur vie, ils n'ont pas écrit d'autres livres, mais ils ont mis toute leur vie dans leur livre.

Pierre-Ignace Jaunez est né à Metz en 1750. Son père était directeur des constructions de la ville de Metz. Il eut vingt-deux enfants. On s'y perdait. Pour éviter les confusions, Pierre-Ignace fut surnommé Sponville, du nom d'un village voisin où la famille possédait une propriété. Il alla chercher fortune en Russie. A Saint-Pétersbourg, en 1779, il fit la connaissance d'un de ses compatriotes, son aîné de quelques mois seulement, Nicolas Bugnet, né à Thionville en 1749. Les deux jeunes gens se lièrent et leur affection grandissante ne se démentit jamais. Longtemps plus tard, après la mort de Sponville, Nicolas Bugnet en rappelait le souvenir avec émotion : « Que deux hommes de la classe de ceux qui naissent bons, étant à peu près du même âge et ayant comparativement beaucoup

d'idées analogues dans la « présence d'esprit », viennent à se rencontrer, ils se les communiqueront et bientôt ils seront amis. Leur société sera une continuité de jouissances, ils ne penseront pas l'un à l'autre sans plaisir; perfectionnés l'un par l'autre, ils gagneront chacun en énergie dans leurs qualités morales. Le sentiment précieux qui les aura unis, ils l'entretiendront avec une sorte de culte et il ira toujours en croissant jusqu'à la fin de leur existence. C'était un être sensible à l'amitié, celui qui le premier a présenté aux hommes l'idée d'une autre vie ! »

Revenus en France, les deux amis se marièrent : Bugnet avec Marie-Charlotte Posselins; Sponville avec Adelaïde Mathis, une femme intelligente et lettrée, qui publia des contes pour l'éducation de la jeunesse. Bugnet devint « magistrat », mais je ne saurais dire exactement quelle fonction il eut à exercer. Sponville s'occupait, semble-t-il, d'architecture et de spéculations. Il réussissait; son expérience des affaires et ses relations de famille lui donnèrent même un moment la possibilité et le désir d'entrer dans la haute administration des finances. Deux de ses nièces, les demoiselles Dechaux, de Thionville, épousèrent l'une le général Hoche, l'autre le général Debelle, l'ami de Hoche et son subordonné à l'armée d'Allemagne. Hoche mourut entre les bras de Debelle à Wetzlar et ce fut Debelle qui eut la triste mission d'en informer le Directoire. Au temps du Consulat, Sponville et Bugnet, parvenus à l'aisance, résidaient à Paris. Sponville avait acheté une maison de campagne à Persan, non loin de Pontoise, et par habitude, sans doute, il se donna le plaisir

de la revendre à Bugnet. En d'interminables causeries, les deux amis continuaient la discussion commencée à Saint-Pétersbourg un quart de siècle auparavant. Ils réfléchissaient en commun sur la nature de l'homme, sur la constitution de la société et les réformes nécessaires. Ils arrivaient enfin à des conclusions fermes, que déjà Sponville commençait à rédiger, quand il mourut brusquement en 1805.

Bugnet, resté seul, acheva la première partie du travail, et il publia, en 1808, le *Catéchisme social ou Exposition familière des principes posés par feu M. P(ierre) I(gnace) J(aunez) S(ponville) dans un ouvrage inédit auquel il a donné pour titre : Recherches sur la nature des êtres sensibles* (à Paris, chez Le Normant, 1808, in-12, 72 p.). L'ouvrage n'eut, il faut le dire, aucun succès. L'opinion publique ne portait pas alors grand intérêt aux questions de pure doctrine, et puis les auteurs étaient trop ignorés, leurs idées trop hardies et trop neuves. Bugnet, veuf, vieux, malade, ne se découragea cependant pas. Pour apaiser de violents maux de tête dont il souffrait constamment, il s'astreignit à porter sur le front une plaque d'acier aimanté qui le guérit, et il fit imprimer à la fin de 1809 : *La Philosophie du Ruvarebohni, pays dont la découverte semble d'un grand intérêt pour l'homme, ou Récit dialogué des moyens par lesquels les Ruvareheuxis, habitants de ce pays, ont été conduits au vrai et solide bonheur, par feu P. I. J. S. et Nicolas Bugnet* (2 volumes in-12 de 283 et 222 p. avec 4 feuillets d'avis, de table et d'errata, s. l. n. d., de l'imprimerie de Le Normant).

Le livre est rarissime. Il n'en reste plus que quel-

ques exemplaires connus, mais il a été réimprimé avec le *Catéchisme social* et d'utiles indications documentaires par les soins de l'historien Charles Read, sous le pseudonyme anagrammatique de Carle de Rash. *Le Ruvarebohni* (*le vrai bonheur*) *réédité d'après un exemplaire échappé au pilon de la haute police impériale* (Paris, Fischbacher, 1881, 2 vol. in-12). Ainsi rédigé, le titre est inexact. On ne trouve aucune mention de Jaunez-Sponville ou de Bugnet ni dans les papiers de la Censure et de la Direction générale de la librairie, ni dans les cartons de la Police générale aux Archives nationales. Bugnet, par prudence, se garda de mettre le *Ruvarebohni* en librairie. D'après son propre témoignage, il se contenta de le distribuer à quelques amis et aux personnages éminents de l'État. Espérait-il les convertir? Les illusions des utopistes sont parfois touchantes à force d'ingénuité. Pendant toute sa vie, Fourier s'astreignit, dit-on, à rentrer chez lui à midi sonnant, parce que c'était l'heure où, dans un de ses premiers ouvrages, il avait donné rendez-vous aux capitalistes désireux d'organiser un phalanstère. En 1811, Bugnet adressa au célèbre phrénologiste, le Dr Gall, qui professait alors à l'Athénée de Paris, une longue lettre où il résumait son système social en cent aphorismes étroitement coordonnés. Peu après, laissant une partie de ses papiers à Mme Sponville (qui vécut jusqu'en 1851), il se retira à Pont-à-Mousson où il avait une fille mariée. Il y mourut en 1822.

L'exposition de la doctrine imaginée par Sponville et Bugnet se compose donc d'une introduction générale, donnée par le *Catéchisme social*, d'un abrégé en

forme de système dans la *Lettre à Gall*, restée inédite jusqu'en 1881, et d'un développement d'ensemble dans le *Ruvarebohni* (barbarisme formé de l'anagramme de *Vrai bonheur*). Bugnet suppose un voyageur français jeté par une tempête sur une terre inconnue, qu'habitent les *Ruvareheuxis* (ou *Vrais heureux*). Il s'étonne de leur félicité. Un Anglais devenu citoyen du Vrai Bonheur l'accueille fraternellement sous son toit, et l'initie au passé du pays. Bugnet écrivait en 1809 : la lutte de Napoléon contre l'Angleterre était alors plus vive que jamais. Le gouvernement britannique encourageait les Espagnols à la résistance, il a excité l'Autriche à la guerre sanglante qui devait finir à Wagram, il vient de tenter un débarquement à Walcheren : mais Bugnet a voulu montrer naïvement que dans le pays du Vrai Bonheur, les Anglais et les Français n'auront plus aucune raison de se haïr. Le dialogue entre l'Anglais et le voyageur français se poursuit sans beaucoup d'ordre ni d'art. Les idées surabondent, elles disparaissent et reviennent comme au hasard : il faut choisir les plus importantes et les retenir au vol; mais pour ne pas trop les dépayser, il convient de les laisser dans le cadre imaginaire qui leur est donné.

Autrefois, les *Ruvareheuxis* s'appelaient *Içanarfs* ou Français. « De même que tous les peuples du monde, raconte Bugnet, ils étaient agités de temps à autre par des convulsions politiques. Vers la fin d'une de ces crises, il s'éleva au milieu d'eux un homme doué d'une force extraordinaire de génie, et qui, par l'ascendant de son âme, aussi généreuse que grande, se vit porté

au faîte du pouvoir. » Ce fut le grand *Ponélano* en qui nous reconnaissons aisément Napoléon. « Ponélano, après avoir, comme par enchantement, remis le calme dans l'intérieur de l'État, aurait désiré n'avoir plus à s'occuper qu'à y faire fleurir toutes les branches de la prospérité publique... (Mais) les ennemis extérieurs de la nation s'étant refusés aux mesures sages et pacifiques qu'il leur proposait, il s'est vu dans la nécessité de les combattre de nouveau. La victoire qui, depuis plusieurs années, avait suivi les drapeaux des Içanarfs, leur resta fidèle sous leur nouveau guide. » Vainqueur successivement de tous les peuples du continent, Ponélano « résolut de rendre par les événements de cette guerre, toute guerre impossible désormais entre ses voisins et lui, ainsi qu'entre ses voisins eux-mêmes ». A cet effet, « partout (autant que l'empire des mœurs et des opinions existantes pouvait le permettre) il rétablit l'égalité des droits entre les citoyens, partout aussi il composa avec les préjugés, mais il ne leur laissa d'ascendant que celui qu'il jugeait encore dangereux de leur ôter ». Ainsi, « l'Empire et les États alliés », parvenus au même degré de culture, et placés sous la sauvegarde d'institutions communes, ne pouvaient pas ne pas vivre en paix.

Mais Ponélano avait encore des adversaires, et ses « admirateurs étaient malheureux par cela seul qu'ils avaient les oreilles incessamment frappées des sarcasmes lancés de toutes parts contre lui ». Il comprit qu'il ne suffisait pas d'avoir établi la paix dans l'État et la paix entre les nations, mais qu'il fallait encore assurer la paix sociale et satisfaire « la classe des non-

propriétaires de quelque condition qu'ils soient »; « masse immense de citoyens utiles et dédaignés qui, à raison de leur condition, deviennent dans les temps de trouble, des instruments faciles et terribles entre les mains des ambitieux ». Il prit « cette classe de citoyens » sous ses auspices et « ne négligea rien pour assurer aux individus qui la composaient une vieillesse tranquille et heureuse ». Ainsi « le grand homme » apparaît enfin comme « l'idole de toute la nation ».

Voilà qui est fort intéressant en vérité. Sponville et Bugnet ont décrit avec autant de finesse que d'exactitude la politique générale de Napoléon. Il rétablit l'ordre : et c'est le Consulat. Il devient l'arbitre du continent : et ce sont les campagnes d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram. Mais il ne fait la guerre que pour mieux maintenir la paix : son but est, au fond, tout pacifique. Partout il propage, mais avec prudence, les principes et les réformes de la France régénérée. Mais tous ses ennemis n'ont pas désarmé. Ici Sponville et Bugnet anticipent sur les événements. De qui tiennent-ils l'idée de « classe » sociale, et que la classe des « non-propriétaires » est celle qu'il faut pacifier ? L'expression se retrouve notamment dans les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, où Saint-Simon esquissa dès 1802 ses premiers projets de réforme, mais la rencontre peut n'être que fortuite et rien ne prouve que les *Lettres d'un habitant de Genève*, qui, d'ailleurs, passèrent inaperçues lors de leur publication, aient été connues de Sponville et Bugnet.

Quoi qu'il en soit, nos auteurs ont pressenti que l'Empire, s'il avait duré, serait devenu « social »,

comme on dit aujourd'hui. Par exemple, aucun des historiens de Napoléon n'a cité ce remarquable décret du 26 mai 1813, qui instaure véritablement le socialisme d'État. Tous les ouvriers et les employés des mines de houille de l'Ourthe étaient autorisés à faire partie d'une société de prévoyance dont le siège était fixé au chef-lieu du département, à Liège, et qui devait disposer de trois sortes de revenus : une subvention de l'État, une retenue de 2 % sur le salaire des sociétaires et une contribution versée par les propriétaires des mines à raison d'un 1/2 % du montant des salaires cotisants. Sur ces ressources, la société devait accorder des secours de durée variable et des pensions. C'est ici une organisation officielle d'assurance ouvrière contre la vieillesse, l'invalidité, les accidents et peut-être même, si les ressources le permettent, contre la maladie. Le plan d'ensemble présente de singulières affinités avec l'assurance d'État telle qu'elle fonctionne actuellement en Allemagne. Que serait-il advenu du socialisme d'État napoléonien, si l'Empire autoritaire et protecteur avait duré? L'expérience commencée dans l'Ourthe aurait-elle été étendue aux autres départements miniers et des houilleurs aux autres corps de métier? Pour comprendre et juger le premier Empire, il faut toujours se rappeler que la débâcle est venue au moment où l'organisation commençait à peine.

Ponélano exécuta ce qu'il ne fut pas donné à Napoléon de réaliser. Et pourtant, quand son œuvre fut achevée, il vit qu'elle était mauvaise. Sponville et Bugnet insistent à maintes reprises sur la « guerre

sourde qui fermente entre tous les citoyens », sur « les tableaux désespérants mais fidèles » des « jalousies, des rivalités et des haines » qui divisent les peuples en apparence les mieux gouvernés. « Après avoir employé son génie à rendre l'empire florissant, après avoir assuré l'autorité des religions et établi leur indépendance respective, après avoir porté l'agriculture, les sciences, les arts et le commerce au plus haut point de splendeur, Ponélano s'étonnait de ne pas rencontrer un seul homme véritablement heureux. » Il comprit que tout étant fait, tout restait encore à faire. Les révolutions apparaissaient toujours menaçantes et stériles. « Causées par un mécontentement qui se faisait sentir des marches du trône à la cabane du berger », elles peuvent apporter « quelques changements, toujours achetés à grand prix, mais rarement des améliorations » : « Elles demeureront inévitables tant que la nature des choses ne sera pas changée », tant que les vérités connues ne seront, « si l'on peut s'exprimer ainsi, que des vérités collatérales » et « des palliatifs aux maux d'un petit nombre d'individus, aussi longtemps enfin qu'elles n'intéresseront pas directement le bonheur de tous, absolument de tous ». Il fallait, pour Ponélano « sortir du cercle qu'avaient parcouru tous les grands hommes ses devanciers, et personne ne pouvait présumer qu'il fût possible de sortir jamais de ce cercle-là ». En sortir, c'est en effet sortir de l'histoire et des faits pour entrer dans l'utopie. Mais on peut y faire des découvertes intéressantes. Suivons-y nos auteurs.

Maintenant Ponélano n'est plus Napoléon, mais un

personnage imaginaire. Il ordonna dans son empire et dans les États alliés une grande enquête qu'eurent à résumer les « sages », les « savants », les « doctes », les « lettrés », les « anciens », réunis en commission. Le recrutement n'en est nulle part indiqué avec précision et il importe peu, car le comité ne devait avoir qu'un rôle consultatif. Pour nos auteurs, la régénération de l'humanité sera l'œuvre non du peuple, ni de l'aristocratie intellectuelle, mais de l'Empereur tout-puissant : pour eux, la démocratie est comme la liberté, le but, et non un moyen. Au surplus, le comité des Anciens se contenta d'utiliser le *Catéchisme social* de Sponville et Bugnet. Mais, de l'aveu du voyageur qui multiplie les objections contre l'Anglais interprète de la doctrine des Vrais heureux, et se déclare enfin convaincu, les Anciens ne pouvaient faire un meilleur choix.

L'idée fondamentale est que, pour réformer la société, il faut d'abord connaître la nature de l'homme. Rien de plus exact, et la sociologie contemporaine n'a pas d'autre méthode : par derrière les institutions qui sont des habitudes collectives, elle cherche à discerner et à définir la psychologie collective des hommes en société. Il est vrai que les conclusions des Anciens sont, au premier abord, assez banales : « Tout être produit son semblable », « les sens sont les seuls canaux par lesquels les idées nous parviennent; » il n'y a là rien qui contredise la notion classique au dix-huitième siècle d'un plan préexistant, de l'immutabilité de l'espèce humaine, et du sensualisme condillacien. Mais rapidement la pensée se précise et s'affirme très originale.

Faute d'un meilleur terme — le mot même de *men-*

talité qui en serait à peu près le synonyme n'est pas encore admis officiellement dans la langue française — Sponville et Bugnet appellent *présence d'esprit* « la réunion de toutes les idées inaperçues ou non activées d'un être sensible ». Or, en analysant le contenu de la « présence d'esprit », ils constatent que les idées dont elle se compose sont ou instinctives et antérieures par leur origine première à la naissance de l'individu, ou acquises et contemporaines de l'individu. Dans certaines conditions et par la répétition, les idées acquises peuvent devenir instinctives. C'est ainsi que la présence d'esprit, la mentalité ou la somme des idées instinctives « sont susceptibles d'être changées ou modifiées par l'éducation, par le changement des circonstances et des besoins, surtout par celui des positions... (et) le changement d'institutions sociales ». Enfin, les modifications apportées par ces causes multiples à la présence d'esprit sont transmissibles héréditairement. « Pour qu'une idée passe nécessairement du père aux enfants, il suffit d'une certaine habitude qui la rende instinctive, c'est-à-dire capable d'être transmise par la génération », grâce à laquelle « toutes les idées sont susceptibles de devenir instinctives, pourvu qu'elles soient d'un usage fréquent. »

Si l'on compare ces propositions avec quelques-unes de celles qui ont rendu célèbre le nom de Lamarck, les ressemblances apparaissent vraiment surprenantes. Comme Sponville et Bugnet, Lamarck admet un plan preexistant. Il croit aussi que ce plan est perpétuellement troublé par les circonstances extérieures, causes de besoins nouveaux, d'habitudes et de répé-

titions qui amènent la transformation et la création des organes. Il énonce enfin que les caractères acquis et les organes transformés se transmettent et se maintiennent par la génération. Sans doute, l'idée évolutionniste et l'hypothèse de la descendance des formes animales par transformations graduelles et héréditaires a eu bien des précurseurs avant Lamarck, de Lucrèce jusqu'à ce Lorrain si peu connu, Benoit de Maillet, dont le *Telliamed* (ou « de Maillet » : anagramme par retournement), paru en 1748, mériterait de tenter la curiosité d'un historien compétent. Mais on observera que la *Philosophie zoologique* de Lamarck a paru en 1809 et le *Catéchisme social* de Sponville et Bugnet en 1808. La ressemblance est d'autant plus frappante que Sponville et Bugnet insistent sur les rapports étroits qui lient la présence d'esprit « faculté dont le cerveau... est le siège » avec l'organisme. La présence d'esprit d'un être sensible (ou capable de sensations) « constitue son moi autant que ses organes physiques », « la transmission de l'instinct a lieu comme celle des traits et de tous les organes. » Il serait évidemment exagéré de conclure que Lamarck a pris ses idées chez nos deux auteurs. Il y était arrivé par d'autres voies — qui sont plus lentes et plus sûres — par l'observation des faits et la réflexion personnelle. Du reste, il avait commencé à en publier les premiers résultats dès 1801 et nous n'avons pas d'indices qu'il ait connu le livre de Sponville et Bugnet. La concordance du *Catéchisme social* et de la *Philosophie zoologique* apparaît donc comme une de ces « simultanéités » qui sont si fréquentes dans l'histoire de la science et des idées.

Quoi qu'il en soit, Sponville et Bugnet tirent de leurs principes des conséquences qui vont à l'encontre de toutes les idées reçues de leur temps. Ils concèdent que, théoriquement, l'homme — l'homme abstrait de la Déclaration des droits — reste toujours identique à lui-même. « Les peuples qui ne se mêlent point, disent-ils, conservent les mêmes idées de race en race. » Mais en Europe, c'est « un mélange continuel. Ce mélange, en confondant les idées, a modifié l'instinct, l'a étendu, a multiplié les rapports idéaux et les conceptions ». « L'homme n'est ni essentiellement bon, ni essentiellement méchant. Bonté, méchanceté, ce sont là des qualités relatives et qui sont nulles dans l'ordre direct de la nature. L'homme de la nature, isolé de ses semblables, ne saurait être ni bon ni méchant. L'homme de la société est ce que ses institutions sociales le font. » Parole profonde, dont un siècle de révolution et de réflexion n'a pas encore fait une vérité acceptée de tous. Pour comprendre les institutions sociales, il faut en suivre les développements successifs, car il n'existe pas deux méthodes : si l'évolutionisme explique la « présence d'esprit » chez l'individu, il expliquera aussi les sociétés humaines.

Et d'abord, l'homme procède de l'animal. Lamarck lui-même n'avait pas osé aller si loin, et dans sa « distribution générale des animaux formant une série conforme à l'ordre même de la nature », il classait l'homme à part — plus peut-être par prudence de fonctionnaire que par conviction scientifique — en lui attribuant une origine différente. Tel n'est pas l'avis de nos deux Lorrains. « Il semblerait au premier abord, avouent-

ils, que la comparaison de l'homme avec les animaux fût humiliante pour l'homme. » Mais « un regard sur lui-même le rappellera à son origine » : il n'est qu'un « simple animal, perfectionné par un concours de circonstances », et la loi fondamentale de la transmission des idées (ou des caractères) par la génération « a son effet chez les hommes comme chez les animaux ».

Donc, « si de l'homme le plus perfectionné des grandes sociétés humaines actuellement existantes on descend à celui qui l'est le moins, au sein de ces hordes connues qui en sont à peine à l'alphabet de la civilisation, on aura parcouru un intervalle immense ». Mais si loin qu'on aille dans l'histoire de l'humanité, on constate que l'homme a toujours vécu en société. « Ce besoin qu'il éprouve de vivre en la compagnie de ses semblables » existe aussi dans certaines espèces animales, mais « l'homme véritablement sauvage est une chimère », et les philosophes du dix-huitième siècle ont raisonné sur une chimère. A la rigueur, les castors et les abeilles, qui sont groupés en sociétés, « peuvent vivre et se propager hors de tout état social »; l'homme non. Pourquoi? « Les femelles chez la plupart des animaux ne donnent le jour à leurs petits que lorsque les précédents sont en état de se passer des soins de leur mère. Il n'en est pas ainsi dans l'espèce humaine ».

Sponville et Bugnet auraient sans doute gagné à suivre les cours du Muséum où professait Lamarck; mais leur ignorance en histoire naturelle ne nuit pas à la suite de leur raisonnement.

La femme qui a eu deux enfants en peut avoir d'au-

tres encore avant que les premiers soient en état de se suffire à eux-mêmes, et si elle était isolée, elle ne pourrait même pas pourvoir à sa propre subsistance, encore moins à celle de ses enfants. Par conséquent, concluent Sponville et Bugnet, « la société de l'homme et de la femme » est « forcée »; « le premier motif des sociétés humaines a dû être la conservation des enfants; la première et la plus générale des institutions semble celle du mariage, c'est-à-dire l'institution de la famille ». En même temps, mais plus lentement, s'est développé le sentiment de la propriété : « le respect des propriétés, si l'idée en existait alors, devait n'être qu'un sentiment bien faible. Chacun contre les animaux rapaces défendait ce qui lui appartenait, mais comme chacun avait peu de choses et que chacun aussi possédait les mêmes choses, les tentations de vol devaient bien rarement se présenter à l'esprit. »

Puis les familles se sont groupées sous des chefs communs. Les hommes ont été successivement chasseurs, pasteurs, agriculteurs; ils sont parvenus au plus haut degré de civilisation. Ils se sont perfectionnés, ils croient qu'ils ont le don de perfectibilité et qu'ils peuvent arriver à la perfection, « c'est-à-dire au bonheur ». Et peut-être arriveront-ils en effet à « fonder une association solide toujours croissante en intelligence et en bonheur ». Le tableau que Sponville et Bugnet tracent de l'histoire des sociétés humaines et de leur perfectibilité porte sa date qui est du dix-huitième siècle, et il ne peut être mis en parallèle, ni par le style ni par les idées, avec la célèbre *Esquisse des progrès de l'esprit humain* que Condorcet proscrit

rédigeait dans sa cachette de la rue Servandoni, peu avant sa mort tragique.

Au reste, ce n'est là qu'un intermède dans l'exposition du « Vrai Bonheur ». Par l'organe de Sponville et de Bugnet, le comité des Anciens concluait ainsi : « L'homme peut-il devenir heureux? Oui, puisqu'il est perfectible. Mais l'homme peut-il trouver le bonheur dans nos ordres actuels de société? » Non. Et le comité des Anciens constatait, comme Ponélano, l'instabilité et les maux dont souffrent toujours les hommes, même dans l'état le plus florissant. Mais, allant plus loin que l'Empereur, il dénonçait la cause immanente du vice social, et la hardiesse de ses opinions n'est pas une des moindres surprises que nous réservent Sponville et Bugnet.

Il s'en prenait à la famille, base de la société, à la famille qui est « mère et fille de l'égoïsme », et « a vu naître de celui-ci tous les vices, tous les crimes qui tourmentent et déchirent l'ordre social. » C'est « l'institution de la famille » qui, parce qu'elle « concentre essentiellement l'intérêt personnel », « provoque chaque individu à convoiter une supériorité quelconque » et fait que l'homme est devenu aujourd'hui « un animal chercheur d'argent ». « L'erreur la plus grave, la plus funeste que l'homme pouvait commettre et qu'il a malheureusement commise, la vraie chute de laquelle depuis des milliers d'années il n'a pu se relever, la faute capitale est d'avoir laissé subsister des familles particulières au lieu de les avoir fondues dans une famille générale et unique. » « L'homme ne s'est point aperçu qu'il ne serrait pas les liens d'une société,

mais qu'il ne faisait que nouer ceux d'une confédération. » En effet, « on conçoit que les familles restant à part et distinctes, les intérêts restaient nécessairement divisés », et « cette division d'intérêts, dégénérée bientôt en opposition d'intérêts, devait non moins nécessairement produire l'envie, la jalousie et toutes ces passions haineuses qui désolent nos sociétés ». Mais on n'ignore plus maintenant où chercher le remède, puisqu'on connaît la nature de la « présence d'esprit », et qu'on sait comment elle se forme et se transmet héréditairement. Il faut, par l'éducation, par les institutions, par l'hérédité, essayer de modifier la présence d'esprit, l'instinct, la mentalité, les besoins et les habitudes des générations à venir.

Telles furent les conclusions que le comité des Anciens soumit à Ponélano. Alors l'Empereur se recueillit. De même qu'après la grande crise économique de 1874-1876, Bismarck se retira dans son château de Friedrichsruhe, et, après quelque temps d'études et de réflexions, en sortit protectionniste, de libre-échangiste qu'il était, et socialiste d'État, de même Ponélano devint brusquement..... chrétien, mais à sa manière.

Les religions qu'on professait dans ses États avaient dégénéré par la faute des prêtres, des hommes et des institutions faussées dans leur nature. Mais il existait à l'extrémité du continent un petit peuple qui avait su conserver avec fidélité la doctrine du Christ. Il avait été évangélisé par deux hommes dont les noms seuls indiquaient leur règle de vie : *Nobet*, la bonté, *Runedac*, la candeur. Il s'appelait *Jésulifs* ou fils de

Jésus. Ponélano s'instruisit à son école et il résuma ainsi ce qu'il venait d'apprendre :

« 1. De tous les fondateurs de doctrines, celui qui seul a bien connu ce qui convient exclusivement au bonheur de l'homme, c'est Jésus; »

« 2. Jésus a reconnu le premier que les bases de toutes les sociétés humaines étaient radicalement vicieuses; »

« 3. C'est par Jésus seul que les hommes auraient appris, s'ils l'eussent voulu, que la propriété individuelle et les liens de famille étaient, comme ils le sont encore, l'unique cause de leurs maux. Aussi a-t-il explicitement proscrit la propriété individuelle et les liens de famille; »

« 4. La proscription de la propriété individuelle et des liens de famille est encore implicitement comprise dans le principe auquel Jésus a réduit toute sa doctrine lorsqu'il a dit : « Aimez Dieu par-dessus tout et votre prochain comme vous-même, c'est là toute la loi; »

« 5. Les premières sociétés chrétiennes avaient pris « pour base l'égalité et la communauté des biens », chacun des membres apportant « tout ce qu'il possédait afin que tout fût à tous »; « les repas se faisaient en commun », le produit du travail individuel était versé dans la masse générale, « tous n'avaient qu'un cœur et qu'une âme », et « ainsi il ne pouvait se trouver ni riches ni pauvres parmi eux; »

« 6. Il n'est point de réforme heureuse, point de bonheur durable à espérer pour l'homme sur la terre, s'il n'adopte sans restriction le principe fondamental posé par Jésus; »

« 7. Au moyen de mesures sages et prudentes, l'homme peut être conduit à placer d'une manière profonde et ineffaçable dans son instinct, le principe fondamental de Jésus. »

Le comité des Anciens avait vu que la question sociologique est d'abord psychologique; pareillement, Ponélano comprit que la question sociale est surtout une question morale. Au temps de la Révolution française, on avait souvent invoqué le nom de Jésus comme le premier des « sans culottes ». Jaunez et Bugnet s'en souvenaient sans doute et l'on s'en souviendra encore après eux. Dans son *Histoire des idées sociales avant la Révolution française*, Villegardelle, en 1846, consacrera de longs chapitres aux « principaux textes du Nouveau-Testament dans lesquels se trouve la doctrine sociale du christianisme », à la « communauté des biens établie chez les premiers chrétiens » et aux raisons pour lesquelles « les Pères de l'Église ont attaqué les richesses et même la propriété individuelle ». L'originalité de Sponville et de Bugnet est qu'ils ont essayé d'indiquer par quels procédés la révolution qu'ils jugent nécessaire et définitive leur paraît possible.

« Si je divulguais aujourd'hui mes desseins, se dit Ponélano, combien d'hommes ne m'objecteraient pas, contre la doctrine de Jésus, que l'inégalité est un fait de la nature même..., que la diversité des climats imprime, surtout dans les hommes, des diversités de caractères », que « la propriété est de droit naturel » et que « porter la moindre atteinte à ce droit » serait « aller contre les lois mêmes de la nature ! » « Mais s'il fallait m'arrêter à toutes les objections, soit frivoles,

soit spécieuses, que je dois prévoir, il m'arriverait ce qui est arrivé aux hommes de bien qui m'ont précédé : je passerais, et les améliorations que j'aurais faites passeraient avec moi. » Toutefois, « ménageons autant qu'il sera possible la faiblesse des hommes ». Ponélano décida donc de tenir cachés les principes nouveaux qu'il venait d'adopter et il emprunta aux sociétés secrètes — sans doute avec quelques-unes de ses idées — le procédé des initiations mystérieuses.

« Comme le sort lui avait refusé des enfants », il choisit lui-même son successeur : car Bugnet, ne se doutant pas que Napoléon allait répudier Joséphine, se représentait encore la transmission du pouvoir impérial à la manière romaine de l'adoption. La doctrine fut rédigée par Ponélano en deux exemplaires. L'un était écrit en caractères de convention. Seul l'héritier présomptif en possédait la clef et il jurait par serment solennel de ne jamais en faire part à aucun autre qu'à son propre successeur, désigné par lui-même. L'autre exemplaire, transcrit en clair, fut enfermé par Ponélano dans un « coffre magnifique », ainsi qu'on avait fait de la Constitution de 1793 à la Convention. Le couvercle du coffre « fut soudé et fermé hermétiquement », et Ponélano ordonna une grande fête publique pour transporter le coffre « avec le plus pompeux appareil », « dans l'édifice alors le plus majestueux de la capitale et qui était consacré à la sépulture des grands hommes ». On suspendit solidement le coffre à la voûte du Panthéon et il devait y rester jusqu'au jour où les « Içanarfs se jugeraient eux-mêmes dignes de faire prendre à leur pays le nom

de Ruvarebohni ou Vrai Bonheur, et de prendre pour eux-mêmes celui de Ruvareheuxis ou Vrais heureux ».

Alors les réformes commencèrent méthodiques et prudentes. Ponélano se contenta d'en faire quatre. D'abord il eut soin de ne choisir pour fonctionnaires civils et religieux (il jouissait, comme Napoléon, du droit de nomination ecclésiastique) que des hommes qu'il savait profondément dévoués au bien public. Encore que la paix fût désormais assurée pour toujours, il maintint l'obligation du service militaire à cause du « bien qui résulte du rapprochement et de la fusion temporaire des différentes classes dans la condition de soldat »; mais il eut soin « d'abréger le terme du service », afin « de rendre plus fructueux le temps passé sous les drapeaux ». D'autre part, il institua de nombreux établissements d'assistance d'un type nouveau, tout ensemble hôpitaux, ateliers et écoles. Enfin, Ponélano réglementa un usage dont l'origine datait de la Terreur en France : tout riche « qui, parvenu à l'âge de cinquante ans, pouvait prouver que sa vie a été intègre » aura comme récompense « le droit d'adopter pour membre de sa famille » le « citoyen vertueux et pauvre » « que le gouvernement lui indiquera ».

Les successeurs de Ponélano s'occupèrent de l'instruction publique. Les enfants allèrent aux écoles de l'État. En quelques générations, on transforma ainsi la *Mentatio* ou « présence d'esprit ». Il arriva que les citoyens acceptèrent bientôt que « désormais tous les enfants appartiendront indistinctement à l'État, seront élevés, entretenus et employés par l'État ». Alors

la famille disparut. Il en résulta que la propriété privée devint inutile. Les tribunaux cessèrent de fonctionner et les magistrats « qui s'estimèrent heureux de n'être plus bons à rien » se firent professeurs. Un siècle et demi après la mort de Ponélano on avait ouvert le coffre mystérieux et la doctrine écrite était devenue pratique. Les Içanarfs s'appelèrent Ruvareheuxis cinquante ans plus tard, l'Empereur règnant abdiqua librement : il jugeait que les citoyens etaient maintenant en état de se diriger eux-mêmes. L'évolution continua très lente, dépassant le millénaire et jamais terminée. La religion se transforma. L'étude du passé devint inutile. Les sciences et les arts bénéficièrent du temps perdu aux éruditions vaines. Les progrès scientifiques et médicaux transformèrent la vie matérielle. L'aspect même du pays changea, à mesure que les habitudes communistes se développèrent. Dans la région d'utopie que l'Anglais fit visiter au voyageur français, les villes s'étaient vidées, les villages étaient devenus de joyeux phalanstères. Tous les habitants de Ruvarebohni étaient égaux, aisés et heureux; « partout un travail modéré et une inaltérable concorde remplissaient gaiement la journée que terminaient délicieusement la musique, les chants, les danses les plus gracieuses. »

Mais à quoi bon continuer? Déjà l'histoire imaginaire de Ponélano et de ses successeurs a sans doute été beaucoup trop longue et je m'en excuse. Il ne conviendrait pas que l'exposé du Vrai Bonheur ne vous fût même pas un plaisir. J'aurais voulu vous faire participer à l'intérêt que j'ai eu d'entendre discuter l'Anglais et le voyageur, ou Sponville et Bugnet,

comme ils causaient entre eux, il y a cent ans, dans leur jardin de Persan. Que leurs réflexions soient souvent celles de Dupont et Durand, et que leurs rêveries s'égarent parfois dans l'absurde, je le concède volontiers. Mais tout de même, plusieurs de leurs idées sont nouvelles pour le temps, originales, profondes, voire géniales. Il est vrai qu'il est bien plus aisé d'avoir beaucoup d'idées que d'en avoir de justes et qu'on prouve. Mais, fondées ou non, les imaginations de nos deux obscurs compatriotes ont leur prix; elles apparaissent parfois si hardies qu'à peine deux amis d'esprit avancé discutant entre eux de nos jours en trouveraient de plus audacieuses. N'est-ce pas là un fait digne de remarque et, à certains égards, presque déconcertant?

Dans l'universel silence que la gloire du premier Empire a imposé à la pensée française, Sponville et Bugnet ont, sans bruit et modestement, renoué la chaîne. Ils succédèrent à Rousseau, à Mably, aux communistes utopiques du dix-huitième siècle, à Boissel — dont la pensée n'est pas sans quelque analogie avec la leur — à Babeuf et aux précurseurs révolutionnaires, ils précèdent Saint-Simon, Fourier et les socialistes du dix-neuvième siècle. Avant Lamarck, ou avec lui, ils ont eu la claire vision de cette doctrine de l'évolution qui a si profondément transformé la notion des espèces et la conception même qu'on a du monde. Si l'histoire est devenue aujourd'hui la science maîtresse et envahissante que vous savez, elle ne le doit qu'à l'idée même d'évolution qu'elle s'est appropriée. Et si Jaunez et Bugnet sont devenus les adeptes du

communisme, c'est qu'ils ont cru voir que l'évolution des sociétés humaines y tend.

Ils ont d'avance l'instinct des nécessités historiques. Ils savent que les transformations sociales les plus profondes sont toujours les plus lentes. « Pour la maturité des corps politiques, écrivent-ils, comme pour celle des individus, soit animaux, soit végétaux, la nature a adopté une marche graduelle et progressive dont elle ne s'écarte que très rarement... D'ailleurs, le temps est si peu de chose pour elle ! Les siècles ne sont à ses regards qu'un point dans l'immensité. » Entre l'époque où Ponélano, conscient du but à atteindre, commença ses réformes et celui où les citoyens du Vrai Bonheur pratiquent le communisme et célèbrent leur religion humaine d'amour et de bienveillance, où le culte de Dieu est associé au culte des grands hommes, l'intervalle est de quatorze cents ans. Quand elle s'égrène ainsi sur tant de siècles, l'utopie se détruit en quelque sorte par elle-même et toutes les possibilités deviennent vraisemblables. S'il est vrai que la loi de l'histoire est le changement, l'utopie la plus irréalisable serait d'imaginer une humanité qui ne se transformerait pas et de souder dans une mortelle immobilité l'avenir au présent.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Pierre BOYÉ

AU RÉCIPIENDAIRE

M. Georges PARISET

Monsieur,

Je ne soulignerai pas votre modestie excessive. Mon rôle serait pourtant de la mettre à l'épreuve, si vos titres n'étaient tels que le traditionnel supplice d'une pluie de fleurs, où se glissent de rares épines, fût aujourd'hui superflu.

Lorsqu'un départ que nous déplorons encore, eut laissé vide le fauteuil occupé pendant quatorze ans par M. Pfister, l'Académie a pu se féliciter d'y asseoir, en votre personne, un des collègues les plus distingués du professeur que Paris enlevait à l'Université lorraine. Vous ne dissipiez pas nos regrets. Vous nous apportiez une compensation. Vos travaux, votre enseignement furent une double recommandation aux suffrages de la Compagnie.

Notre fondateur eût volontiers, je crois, tenu compte d'une troisième. Au cours de veilles laborieuses, n'avez-vous pas vécu dans le commerce de ce Frédéric-Guillaume Ier qui accueillit, à l'heure d'une de ses pires détresses, Stanislas proscrit et fugitif? Je sais ce qu'il faut penser de l'hospitalité de Kœnigsberg et que cette bienveillance fut manifestation rageuse d'un dépit politique. Il n'empêche que Leszczynski avait voué au monarque prussien une reconnaissance qui ne se démentit plus; et, sans doute, il eût pris un sensible plaisir à causer parfois avec vous de son vieil ami, du bon compère le Roi-sergent.

Le Roi-sergent ! Figure singulière, digne de retenir l'attention du jeune historien qui, en 1888, arrivait à Berlin en quête d'un champ à défricher. D'excellents outils ne vous manquaient pas. Après de solides études poursuivies à l'École alsacienne de Paris, au lycée de Nancy, au lycée Louis-le-Grand et à la Sorbonne, vous veniez d'être reçu premier au concours d'agrégation d'histoire et de géographie. Vous étiez un des élèves préférés du maître qui s'appliquait à graver d'un burin puissant, en traits nets, incisifs, une des plus décevantes effigies qui soient. Vous aviez assisté à la genèse de ces beaux livres où allait ressusciter, dans une évocation prestigieuse, avec son froid génie et son pâle sourire, le Grand Frédéric avant l'avènement. M. Ernest Lavisse était l'instigateur de ce voyage. Il resta de loin votre guide.

Frédéric-Guillaume Ier a été très diversement jugé. On nous l'a peint comme un souverain ridicule, aux fureurs épileptiques, soudard grossier et entêté, avare

sordide, mauvais époux et mauvais père. L'unique mérite de ce fantoche couronné fut de laisser à son fils un trésor et une armée. Ses sujets passèrent des jours sombres et tremblants. Chacun fuit l'approche de la brute fantasque dont la canne, le poing, le pied, sans cesse levés, s'abattent au gré de son humeur sur les épaules et les échines. A ses sorties, les rues sont désertes. Il est le croquemitaine de son peuple. Tous les auteurs de mémoires du dix-huitième siècle ont contribué à accentuer, à forcer la caricature; et les propres enfants du prince, Frédéric II, la margravine de Bayreuth, ne furent pas des derniers à la pousser au grotesque. Mais, à la suite des victoires allemandes, un revirement complet s'est opéré. Tiré de sa tabagie, arraché à ses beuveries et à ses jurons, l'ivrogne est hissé sur un piédestal. On oublie ses lubies de déséquilibré pour proclamer la lucidité de ses vues, vanter la fermeté de ses desseins. Ce bafoué est un méconnu, qui prépara un avenir brillant à sa maison par la divination d'un esprit ouvert aux réalités de son temps. Était-il le bouffon tragique? Fut-il le glorieux précurseur? Quelle part faire à la légende burlesque; quelle part à la légende laudative? Vous fûtes tenté de nous l'apprendre et, séduit par les difficultés mêmes de la tâche, de retracer, comme en une ample fresque où les chaudes couleurs des contrastes eussent relevé la minutieuse précision des détails, la vie, l'œuvre de l'énigmatique Hohenzollern.

Votre conscience d'érudit modifia cependant ces projets. D'importants recueils relatifs à cette période étaient en préparation. La série des *Acta borussica* pro-

mettait de multiples renseignements. En l'absence de ces matériaux, un jugement d'ensemble eût été prématuré. Sans abandonner ni l'époque, ni le pays, ni le personnage qui avaient fixé vos regards, vous vous confiniez donc dans des limites plus restreintes. Vous résolûtes d'envisager, sous tous leurs aspects, les rapports de l'État et des Églises durant le règne de Frédéric-Guillaume. Sujet large encore et fécond, puisque dans les possessions éparpillées du Rhin à la Vistule et de la mer Baltique au lac de Neuchâtel, qu'était la Prusse d'alors, se trouvaient représentées toutes les confessions et toutes les constitutions ecclésiastiques. Voilà comment, Monsieur, dans la cité qui est actuellement la plus irréligieuse de l'Europe, vous fûtes amené, compulsant les archives des consistoires, réunissant les biographies de deux cent cinquante pasteurs, à écrire un volume de mille pages, où il n'est guère question que de théologie, de clergé et de fidèles, de fabriques, de sermons et de liturgie. Si je ne puis songer à résumer cet ouvrage, ce n'est pas que ses dimensions doivent effrayer, ou son aridité apparente rebuter le lecteur. Vous y avez projeté de vives clartés, dégagé de la masse compacte des documents et des faits, de limpides conclusions. Il me suffira de rappeler que ce livre vous valut le grade de docteur, un prix à l'Académie française et votre nomination de professeur adjoint à la Faculté des lettres de Nancy, où vous aviez été chargé de cours en 1891 et où vous êtes, depuis 1901, titulaire de la chaire d'histoire moderne.

A l'élaboration de votre thèse se rattache le bénéfice d'un séjour dans une capitale où vous sûtes beau-

coup voir et bien voir. Je n'en veux pour preuve que ces *Lettres de Berlin* envoyées au journal *Le Temps*. Elles attestent l'acuité de vos observations. Vous ne vous contentiez pas de scruter le passé. Vous vous intéressiez au présent. Vous n'interrogiez pas que des disparus. Vous dépouilliez les publications contemporaines; vous parcouriez les feuilles quotidiennes; vous fréquentiez dans des milieux divers. Vous avez connu Mommsen. Des événements fameux vous tinrent en haleine. Vous fûtes spectateur de la chute de Bismarck. *Nutrimentum spiritus*, lit-on sur la façade de la Bibliothèque royale de Berlin. Cette nourriture, les rues, la foule vous la fournissaient également. Chaque soir, refermant les dossiers poudreux, quittant les blanches salles silencieuses où se réveillaient pour vous, dans un cadre vieillot et une atmosphère ouatée, les interminables discussions des conseils paroissiaux, vous vous mêliez à l'existence agréable et facile d'une grande ville dont les pulsations d'une vie fiévreuse ne battaient pas encore à les distendre les artères. Avenues opulentes, la *Friedrichstrasse*, les Tilleuls, ignoraient l'actuelle outrance d'un luxe écrasant. Le *Thiergarten* n'était pas envahi par une indiscrète éclosion de marbres dynastiques. Mais cette satisfaction d'apprendre, de comprendre, pouvait-elle être là-bas sans mélange? Nous devinons vos tristesses. Et sans doute, à entrevoir, promeneur méditatif, l'obsédant profil de telle gigantesque et scintillante colonne, vous disiez-vous qu'en vérité le triomphe trop bruyant est déjà une défaite de l'esprit.

En Frédéric-Guillaume I^er^, vous nous avez surtout

montré le roi-évêque, le *summus episcopus*. Dans votre histoire de la primatie de Bourges, vous posez, pour le résoudre, un problème sur lequel s'exerça maintes fois la sagacité des érudits. Encore que menu, il ne laisse pas d'être curieux. Il mit aux prises dans des querelles de préséance et de juridiction les prélats de Bourges avec ceux de Bordeaux, de Narbonne, de Toulouse et de Limoges.

Ce n'est pas que, en signalant ces travaux, je veuille insinuer, Monsieur, que vous ayez une préférence exclusive, marquée même, pour les choses d'Église. D'autres horizons vous ont sollicité. Sur des terrains variés vous avez accompli des incursions profitables. Votre sobre exposé de l'arbitrage anglo-vénézuelien de Guyane a reçu de récents incidents un regain d'actualité. Vous nous avez montré une ressemblance frappante entre les systèmes politiques de Sieyès et de Spinoza, ressemblance qui va parfois jusqu'à l'identité. *Finis ergo Reipublicæ revera libertas est*, a dit Spinoza. « La fin de tout établissement public est la liberté individuelle », répond Sieyès. Vous êtes l'éditeur avisé du carnet d'étapes du dragon Marquant. Vous nous avez passionnés aux aventures de ce pauvre riz-pain-sel Vanhille, prisonnier de guerre de 1806 à 1814. Nous attendons avec impatience, dans un prochain volume de l'*Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Lavisse, le magistral portrait de Napoléon I^er^ que vous êtes en train de signer. Votre analyse d'un roman utopique rédigé par deux obscurs Lorrains, témoigne, elle aussi, de cet intelligent éclectisme.

Je ne sais si ce discours vous eût, par sa contexture serrée et sa forme précise, mérité les applaudissements de Frédéric-Guillaume. A coup sûr, le choix du sujet n'eût en rien été de son goût. Le monarque n'aimait pas la philosophie. Il l'appelait une fabrique de vent. Une légende significative veut qu'il ait banni Wolf de ses États « sous peine de la strangulation ». Les jeux de concepts agaçaient cet homme pratique et bourru. Les rêveurs, les utopistes étaient pour l'exaspérer. A l'inverse de son cousin de Prusse, Stanislas se complaisait à l'envolée des chimères, au déroulement des paradoxes. Il fut fier de prendre rang aux côtés de Thomas Morus. Pour un peu, je vous soupçonnerais d'avoir voulu, dans ce Salon carré qui fut sien, par un sentiment de louable gratitude et à l'aide d'une allusion délicate, faire publiquement, Monsieur, à Sa Majesté Polonaise votre cour. Nous parler du *Ruvarebohni,* n'est-ce pas nous remettre en mémoire l'*Entretien d'un Européan avec un insulaire du royaume de Dumocala?* Jaunez-Sponville marchait à peine et Nicolas Bugnet était au berceau, quand fut imprimé en 1752, à Nancy, chez Antoine, cet opuscule de 87 pages, où est relatée la grave conversation d'un voyageur et d'un brahmane.

A la différence de ce qui arriva pour le livre composé à Persan, un prudent mystère n'entoura pas la naissance de l'enfant conçu au château de Lunéville. Trouvez bon qu'un prince du sang se présente en ce monde de plus noble façon qu'un fils de modestes bourgeois. L'événement fut annoncé aux familles régnantes. Les gazettes le célébrèrent. Et même, dans

la peur qu'une voix maussade n'osât rompre de quelque sotte discordance le louangeux concert, Stanislas n'hésita pas à affirmer, sans retard, dans une nouvelle brochure, intitulée : *Réponse à la lettre d'un ami*, sa pleine satisfaction de père. « Je vois par le jugement que vous en portez, que vous ne regardez pas cet ouvrage comme fort utile, parce que vous croyez qu'il n'est guère possible de mettre en exécution le plan de l'auteur; vous ne l'envisagez, peut-être, que comme l'amusement d'un philosophe, ou comme la production d'un génie oisif, tout au plus comme un de ces romans politiques dont Platon a donné l'idée. Pour moi, je ne pense pas tout à fait de même; j'aperçois d'utiles vérités sous un récit qui paraît fabuleux; et il me prend envie de réaliser ici ce qui vous semble chimérique. En effet, de quoi est-il question dans cet ouvrage? Quel en est l'objet? On se propose de développer les vrais principes d'un bon gouvernement. Je conviens, si vous voulez, que le voyage de l'Européan et son entretien avec l'Insulaire n'est qu'une pure fiction; mais à la faveur de cette fiction, l'auteur fait parler un sage, qui, dégagé de tout préjugé, pense avec justesse et s'exprime avec candeur. Comme il n'est éclairé que par les seules lumières de la raison, il s'égare quelquefois; mais on peut suppléer à ses idées, ajouter de nouvelles réflexions à des observations particulières, les rectifier par des connaissances supérieures, étendre son système sur certains points, le corriger en d'autres, et par ce moyen trouver de quoi s'instruire et en profiter. »

La production royale n'attendit pas près de quinze

lustres pour être rééditée. Dès 1754, on la réimprimait à Paris. Il en existe des exemplaires datés de 1756. On la retrouve en belle place dans les *Œuvres du Philosophe bienfaisant*. La *nova insula* du grand chancelier d'Angleterre a prêté son nom à tous les domaines du rêve. En Lorraine, le terme générique d'*Histoire damocalienne* fit un moment fortune. Sous cette étiquette habile, un substitut de vingt ans, Esprit Pierre de Sivry, présente à l'Académie son *Sinastal* et remporte le prix des belles-lettres.

Au pays de Dumocala, l'abondance règne en tous lieux. Partout la franchise s'y révèle. On y remarque une harmonie qui indique la sagesse d'un gouvernement éclairé, constant dans ses maximes. Un ordre parfait préside aux finances. Les impôts sont perçus en exacte proportion des facultés. Le souverain n'y distingue pas ses intérêts d'avec ceux de son peuple. Il ne croit jouir de ses biens que lorsqu'il les dispense à ses sujets. Il jouit en effet de leur reconnaissance, prête sans cesse à faire remonter dans ses mains ce qu'elles ont répandu dans les leurs; et son emblème pourrait être le soleil, non cet astre éblouissant qu'accompagne une orgueilleuse devise, mais cet astre serein et propice qui n'attire les vapeurs de la terre que pour la rendre plus fertile en les lui renvoyant. Ce chef incomparable ne mesure pas son courage à la force. La valeur qui se réclame uniquement des armées n'est-elle pas plutôt une passion qu'une vertu, ou du moins une qualité si commune chez les gens de guerre et jusque dans les bois, parmi les animaux, qu'un monarque peut certes, sans intéresser son honneur, ne

point l'étaler? Dans cette contrée bénie, les lois sont en petit nombre. Quand les codes grossissent, les désordres ont crû. La justice se rend gratuitement, sans lenteurs ruineuses aux justiciables, sans ces formalités que ceux-là seuls entendent qui n'ont d'autres ressources pour vivre que l'art de les multiplier. Si la grandeur d'un prince est liée au bonheur de la nation, le roi de cette île est auguste, car, tout comme les Ruvareheuxis, les Dumocaliens, le brahmane l'affirme, connaissent le vrai bonheur.

Le bonheur! Troublante énigme dont depuis des siècles, des millénaires, depuis qu'il respire, peine et meurt, l'homme réclame, implore à tous les échos, et d'une voix de plus en plus déchirante, l'introuvable clef d'or. Où le surprendre? Comment le retenir? Stanislas qui fut si longtemps en proie à l'adversité, et sans doute parce qu'il subit ces coups répétés du destin, se le demandait dans les loisirs d'une vieillesse paisible : *Discours sur le bonheur de la vie; Entretien d'un souverain avec son favori sur le bonheur apparent des conditions humaines.* Le titre d'une troisième variation sur ce thème est explicite : *Le vrai bonheur consiste à faire des heureux.* Le bonheur, pour Jaunez et Bugnet, découle des « idées dirigées vers l'intérêt général ». Nos utopistes se rencontrent dans l'approbation d'une morale et d'une politique nettement altruistes. Que chacun mette en pratique la maxime du bonheur non voulu pour soi, mais cherché et voulu pour ses semblables, la félicité habitera la terre. Gardons-nous d'être dupes des mots. On nous offre la formule d'une éthique; ce n'est pas une définition du

bonheur. Le bonheur? Son secret se cache-t-il dans la résignation à l'ordre universel, ainsi que l'enseignait Héraclite, et l'homme n'a-t-il qu'à se laisser bercer par le flot continu des phénomènes? Réside-t-il dans la santé, la belle humeur, le calme de l'âme, encore que calme, entrain, santé, — Démocrite l'oubliait, — dépendent beaucoup eux-mêmes du bonheur. La vertu l'entraîne-t-elle à sa suite, ou se confond-il avec la vertu? Que Socrate et Platon en discutent. Devons-nous le poursuivre dans l'intégrale satisfaction de nos tendances, dans le déploiement de toutes les puissances de l'être, ou le seul idéal admissible est-il un minimum de souffrance, l'endormant *nil dolere?* Donnerons-nous raison à l'épicurisme antique, car il fut pur, malgré son renom fâcheux; ou mieux, au stoïcisme, car il fut humain avec Marc-Aurèle? Sa condition est-elle l'enveloppante douceur de l'habitude ou la tension renouvelée de l'effort? Irons-nous le conquérir sur les sommets sublimes de la spéculation, ou répéterons-nous simplement après le poète :

Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un songe.

Tant de réponses, et si contradictoires, ont été faites à l'éternelle question, qu'elle continue de nous apparaître comme un gigantesque point d'interrogation posé en tragique ironie sur le monde, pour l'angoisse des individus et des sociétés, puisque, aussi bien, le bonheur de celles-ci se ramène à la somme de bonheur de ceux-là, et que tout, jouissances et douleurs, s'amplifie et s'exalte dans les collectivités.

Les penseurs ont pâli, les sophistes ont disserté,

l'homme s'est rué vers des buts opposés, les peuples se sont soulevés dans de périodiques convulsions, mais chaque fois que quiconque a cru l'étreindre, le cher fantôme s'est évanoui. L'humanité d'où s'échappent des cris de révolte et qu'on croirait chanceler sous un intolérable vertige, s'est-elle trompée dans sa doctrine du bonheur; et quelqu'un se dressera-t-il jamais à un carrefour de la route, qui criera au triste pèlerin :

> De tes humides yeux je viens sécher les larmes,
> T'apprendre qu'au hasard tu diriges tes pas
> Et cherches le bonheur où le bonheur n'est pas.

« Les animaux sont heureux », expliquent Jaunez et Bugnet; « il n'est pas au pouvoir de l'observateur d'en douter... C'est qu'ils n'ont que des idées justes, que des idées qui se tiennent toujours exactement dans la direction de besoins à satisfaire, ou de la propre conservation de l'individu à protéger. Même chez ceux des animaux qui ont formé entre eux une société, on ne remarque pas que les maux leur naissent du propre sein de cette société; tous les troubles, tous les chagrins qui leur arrivent, leur viennent du dehors... »

Acquitterions-nous donc la rançon d'une longue erreur morale? Payons-nous le tribut de notre élévation dans l'échelle des êtres? Se trouve-t-il que ce soit une infirmité de cette intelligence dont nous sommes si vains, de ne savoir contempler face à face le bonheur, à ce point que s'il passe d'aventure près de nous, nos yeux sont fermés, et que nous ne nous apercevons de son approche qu'à l'instant où il recommence de nous fuir? Y aura-t-il toujours des misères indivi-

duelles et des iniquités sociales? L'appel désespéré que nous poussons à la fraternité et à la justice, sera-t-il un jour entendu? Faut-il craindre, au contraire, qu'au delà des mers orageuses, les Ruvarebohni et les Dumocala ne restent des îles trop lointaines, ceintes de récifs inaccessibles? Qui sait?

Tout le réel n'est rien quand je songe au possible!
. . . . . .
Tout change, la loi même. On la dit éternelle,
Qui sait? Le cours du ciel n'est certain qu'aujourd'hui,
Le possible est immense, il est plus vaste qu'elle;
On ne peut rien rêver de plus vaste que lui.

Nous voici loin, Monsieur, des savantes controverses sur l'origine et l'établissement de la dignité primatiale en Aquitaine, de la Réforme en Allemagne au seizième siècle, de Frédéric-Guillaume Ier et de Napoléon, de vos préoccupations habituelles, loin de l'histoire. Au Ruvarebohni, cette science n'est pas enseignée. On l'y juge inutile, dangereuse même. Si elle avait pour objet l'imitation des bons exemples, si elle permettait aux hommes d'éviter les fautes de leurs devanciers, toutes les annales se ressembleraient-elles sous le rapport des dévastations et des crimes? Elle est la meilleure conseillère des ambitieux et des tyrans. Il y a plus : « Écoutez, je ne dis pas dans nos capitales, je ne dis pas même dans nos moindres villes, mais dans nos hameaux, — c'est Jaunez ou Bugnet qui parle, — écoutez, de plusieurs bouches, le récit du même fait, et vous verrez si deux seulement de ces récits sont en tout concordants, bien que cha-

que narrateur prétende avoir été témoin oculaire de l'événement. La nature du fait, les circonstances, les jugements qu'ils en porteront, seront ou disparates ou dissemblables. Pour rendre à d'autres un compte fidèle de ce fait, vous irez aux informations; et, après avoir mis beaucoup de soins à découvrir la vérité, après avoir scrupuleusement examiné et comparé, vous en serez réduit à des conjectures plus ou moins vraisemblables auxquelles vous vous arrêterez et que vous donnerez ensuite de bonne foi pour des vérités, parce que le désir de découvrir le vrai vous aura persuadé que vous l'avez trouvé, quoique vous n'ayez pas vu le fait dont il s'agissait. Et, cependant, vous êtes non seulement contemporain, mais encore habitant du même lieu. Comment voudriez-vous donc qu'un historien, venu après une révolution de plusieurs années, de plusieurs siècles, et explorant çà et là des faits ou des témoignages, obtînt mon adhésion à ses récits, lorsque surtout il me rapporte les pensées et les intentions des différents acteurs qu'il met en scène? »

J'admire un historien sortant de l'ombre deux adversaires résolus de l'histoire. Votre éloge emprunte à cette circonstance un attrait inattendu. Avec Locke et Rousseau, les rédacteurs du *Catéchisme social* estiment que l'histoire la plus parfaite ne relèvera jamais que de la probabilité et de la vraisemblance. Ce qu'ils écrivaient il y a cent ans, ils ne l'écriraient plus. La méthode historique a été renouvelée. Il serait aisé, en tout cas, de leur montrer comment l'incertitude des témoignages se corrige par les rigueurs de la critique;

comment de la poussière du passé surgissent de hauts et salutaires enseignements; et que l'histoire, dont toutes les sciences tirent profit, constitue la précieuse expérience des peuples. Mais s'ils doutaient encore, pour convaincre ces aimables sceptiques, j'aurais, Monsieur, un moyen décisif. Je leur ferais lire vos livres et je les renverrais à votre école.

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1908-1909

PAR

M. GABRIEL MELIN

MESSIEURS,

En commençant ce compte rendu de la vie intérieure de votre Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler, je sens toute la difficulté de la tâche. Comment rendre, en effet, avec les accents qui conviennent tout à la fois la tristesse que vous avez éprouvée par la mort de ceux qui vous ont quittés pour toujours, — la joie que vous avez ressentie en accueillant des membres nouveaux qui sont vite devenus des confrères très aimés, — l'intime satisfaction dont vous avez été pénétrés, soit en saluant les distinctions flatteuses dont plusieurs d'entre vous furent l'objet, soit en goûtant les travaux pleins d'intérêt dont la lecture fut si souvent l'agrément et le charme de vos séances? Comment rendre avec justesse cette infinie nuance de sentiments pénibles ou joyeux?

Mors et vita : c'est là le tout de la condition humaine,

et votre Compagnie n'échappe pas à la destinée commune. La mort impitoyable, toujours trop pressée, *quare mors immatura vagatur*, a frappé dans vos rangs des coups sensibles et douloureux. Il nous faut donc rendre d'abord un pieux hommage à la mémoire de ceux qui ne sont plus de ce monde, mais dont le souvenir reste à jamais vivant dans vos cœurs.

Vous avez perdu en cette année 1908-1909 un membre honoraire : Son Éminence le cardinal Mathieu; — un membre titulaire : M. Paul Fliche; — quatre anciens membres titulaires: MM. Jules Liégeois, Émile Pierrot, Émile Chasles, Émile Michel; — et quatre associés correspondants : M. Charles Charaux, M. l'abbé Hanauer, M. Percéval de Loriol Le Fort, M. Alfred Lefort.

Vous avez encore présente à l'esprit l'émotion qui s'emparait de tous, lorsque, vers le milieu de septembre 1908, vous appreniez que Son Éminence le **cardinal Mathieu** (1), arrivé depuis peu de temps à Londres pour prendre part au Congrès eucharistique qui s'y tenait alors, venait d'y tomber subitement et dangereusement malade. Une opération était jugée nécessaire; aussitôt pratiquée, elle réussissait à souhait. Son Éminence semblait sauvée; ce n'était, hélas ! qu'une apparence ! Quelques jours après, le mal reparaissait plus grave, plus redoutable; les soins les plus empressés restaient impuissants et, le 26 octobre, loin de Rome, loin de Nancy, loin d'Einville, son village natal, en

(1) Né à Einville-au-Jard, en 1839.

terre étrangère, le cardinal rendait son âme à Dieu. — Le corps était ramené en Lorraine et vous vous souvenez des funérailles imposantes qui furent alors célébrées. C'était un deuil pour l'Église entière; c'en était un cruel pour vous, Messieurs, qui aimiez tant votre illustre confrère et vous sentiez si profondément aimés de lui. De ces sentiments, votre président s'est fait l'interprète en des termes tels qu'on n'en aurait su trouver de plus justes, de plus délicats ni de plus émus.

Je n'entreprendrai pas, après les voix éloquentes qui se sont fait entendre sous les voûtes de notre cathédrale, au cimetière du Sud, ici même et dans la presse (1), de retracer cette carrière sacerdotale qui, des modestes fonctions de professeur d'histoire au Petit-Séminaire de Pont-à-Mousson, puis d'aumônier des dames dominicaines de Nancy, conduisait votre confrère, par les échelons successifs de la hiérarchie ecclésiastique, de la cure Saint-Martin de Pont-à-Mousson au siège épiscopal d'Angers, puis au siège archiépiscopal de Toulouse, à Rome enfin où, revêtu de la pourpre et investi de la dignité de cardinal de curie, il était chargé de représenter les intérêts de la France; — pas davantage cette carrière littéraire qui, inaugurée par une brillante soutenance de thèses devant la Faculté des lettres de Nancy, continuée par la publication de plusieurs ouvrages remarqués (2),

(1) Voir le recueil des *Extraits de journaux*, conservé à la Bibliothèque municipale de Nancy.

(2) Thèses, 1878 : *L'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois, d'après des documents inédits (1698-1789)*; *De*

aboutissait glorieusement en 1906 à l'Académie française (1).

J'insisterai plus volontiers sur le caractère si aimable, si sympathique de votre confrère, sur ce libéralisme, au meilleur sens du mot, sur cette intelligence si nette des temps présents qui faisait qu'avec lui, quelles que pussent être les divergences partielles d'opinions ou de convictions, on était sûr d'avance de trouver un terrain commun d'entente ou de conciliation; enfin, et surtout, sur cette affection si cordiale et si chaude qu'il témoignait à tout ce qui, de près ou de loin, lui rappelait la Lorraine, « cette petite patrie qui fait si bien aimer la grande ». De cette affection, il vous a laissé, vous le savez, un précieux témoignage que je ne puis mieux rappeler qu'en citant les termes mêmes de la lettre par laquelle son exécuteur testamentaire vous en donnait connaissance : « Son Éminence, vous écrivait-on, n'a jamais oublié sa chère académie de Stanislas, et voici ce que, dans les derniers jours de sa vie, elle m'a chargé de lui dire : *Vous remettrez à l'Académie de Stanislas mon portrait de Benjamin Constant, franc de tous droits, à la condition qu'il sera placé dans la salle des séances de ladite Académie.* Veuillez, je vous

---

Joannis abbatis Gorziensis vita. Autres ouvrages : *L'Abbé Rohrbacher* (discours de réception à l'Académie de Stanislas) 1882; *Une victime de la Révolution en Lorraine,* Nancy, 1889; *Le Concordat de 1801. Ses origines, son histoire,* Paris, 1903; *Les derniers jours de Léon XIII et le Conclave,* Paris, 1904; *L'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois,* 4e édition 1907.

(1) Il y succédait au cardinal Perraud dont il prononça l'éloge dans la séance publique du jeudi 7 février 1907. Il fut reçu par M. le comte d'Haussonville.

prie, me faire savoir si l'Académie accepte la condition qui permettra encore à notre illustre ami d'être présent à vos séances et de vous redire, toutes les fois que vous vous réunissez, qu'il ne vous oublie pas et qu'il demande à Dieu de bénir vos travaux. » C'est grâce à cette touchante pensée que vous pouvez admirer, Messieurs, à chacune de vos réunions, l'œuvre si vivante et si belle de notre grand portraitiste français, mais surtout que vous pouvez vous donner pour quelques instants l'illusion que votre cher cardinal vit encore, qu'il vient prendre place parmi vous, qu'il va parler, qu'il parle déjà : *defunctus adhuc loquitur.*

C'est depuis de longues années que vous appartenait **M. Paul Fliche,** professeur de sciences naturelles à l'École forestière (1). Élu associé correspondant en 1874 et membre titulaire en 1876, il fut, pendant trente-quatre ans, le confrère le plus assidu, le plus empressé à vos séances, et l'un des collaborateurs les plus actifs de vos mémoires. Son aménité, la sûreté de son commerce, sa serviabilité vous le faisaient hautement apprécier : aussi n'aviez-vous pas tardé à lui confier les fonctions de secrétaire annuel en 1880, de vice-président en 1881, de président en 1882, et ces deux dernières fonctions, vous les lui rendiez encore en 1902 et en 1903.

Pour retracer dignement la carrière scientifique du savant éminent que fut M. Paul Fliche, il faudrait une compétence qui fait, hélas ! défaut à votre rapporteur.

(1) Né à Rambouillet en 1836.

Par bonheur, une étude très approfondie, qui est en même temps un hommage ému à une mémoire très chère, vous a été lue par M. Charles Guyot : vous en gardez le souvenir. Je me bornerai à quelques indications très brèves.

Lorsqu'il sollicitait, en 1874, l'honneur de devenir votre associé correspondant, M. Fliche vous présentait deux publications seulement, dont le regretté M. Godron, rapporteur de la Commission, faisait d'ailleurs le plus vif éloge (1). Mais depuis cette époque, que d'études neuves et originales n'ont pas été insérées dans vos *Mémoires*, dans des revues spéciales ou publiées à part ! J'en ai sous les yeux la liste complète; ce sont des notices sur des savants qui avaient été ses maîtres ou ses collègues: Godron, Auguste Mathieu, Nanquette, Godfrin, Bleicher, Mougeot; ce sont des éditions complétées et remaniées de la *Flore forestière* de Mathieu, de la *Flore de Lorraine* de Godron (cette dernière en collaboration avec M. Le Monnier); ce sont de nombreux mémoires ou notes de paléontologie végétale se rapportant aux régions les plus diverses... Quelle activité, quelle puissance de travail, quel dévouement à la science !

Comment, au milieu de travaux si absorbants, Paul Fliche pouvait-il encore consacrer aux pauvres et aux humbles une si forte part de son temps? C'était là son secret qu'il renfermait au plus intime de son cœur. Paul Fliche, en effet, n'était pas seulement un savant

(1) *Manuel de Botanique forestière*, 1873; étude sur *l'Influence de la composition chimique du sol sur la végétation du pin maritime.*

et un professeur de premier mérite; c'était en outre un chrétien convaincu, plus encore, un catholique fervent et agissant. Il appartenait à un grand nombre de sociétés charitables; il en présidait plusieurs, et, pour lui, *présider* c'était prendre sur soi tous les fardeaux, toutes les corvées; on pouvait le voir, certains soirs, après de laborieuses journées, venir, par tous les temps, en hiver surtout, discuter avec des collègues les mérites de telles ou telles familles qu'il s'agissait de secourir dans leur détresse; et c'était lui qui faisait les enquêtes, prenait les renseignements, multipliait les démarches, sans parler des bons de pain et de chauffage qu'il portait lui-même, chaque semaine, au domicile de ses protégés. Le nom de P. Fliche est aussi connu parmi les pauvres de Nancy que parmi les notabilités du monde savant, et c'est assurément le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce grand homme de bien, celui du moins auquel il eût été lui-même le plus sensible.

Homme de bien par excellence, homme de caractère et de volonté énergiques, tel fut aussi, Messieurs, le confrère regretté qu'une mort épouvantablement tragique nous enleva le 14 août 1908. **M. Jules Liégeois** (1) ne semblait pas tout d'abord destiné aux études supérieures. Ce fut, vous le savez, par un effort spontané, persévérant et plein de courage, qu'il se prépara seul, sans le secours d'aucun maître, aux épreuves du baccalauréat ès lettres, de la licence et du doctorat en droit,

(1) Né à Damvillers (Meuse), en 1833.

consacrant à ce travail les rares loisirs que lui laissaient ses occupations professionnelles et plus souvent prenant sur son sommeil le temps que lui refusait son labeur quotidien. Une telle vaillance devait être récompensée. Docteur en droit de la Faculté de Strasbourg en 1863, J. Liégeois ne tardait pas à être nommé professeur de droit administratif à la Faculté de Douai en 1865 et, la même année, à la Faculté de Nancy.

C'est au moment même où il conquérait le grade de docteur en droit que M. Liégeois sollicitait son admission dans votre Compagnie au titre d'associé correspondant; en 1874, il était nommé membre titulaire et il le resta jusqu'en 1892, époque à laquelle, par suite d'un malentendu, semble-t-il, il exprima le désir de rentrer dans la classe des associés correspondants. Heureusement, son éloignement ne devait pas durer; quelques années plus tard il reprenait l'habitude des séances, et c'est avec plaisir que vous le voyiez revenir parmi vous.

L'activité de M. Liégeois s'exerça dans deux domaines bien différents, le droit et la science hypnotique, entre lesquels il avait d'ailleurs aperçu de nombreux points de contact et de communication.

Titulaire de la chaire de droit administratif, M. Liégeois donna, pendant de nombreuses années, aux étudiants de notre Faculté, un enseignement brillant dont la substance se retrouve en des *Répétitions écrites de droit administratif* (1) qui furent longtemps classiques

(1) En collaboration avec M. Cabantous. En matière administrative, M. Liégeois a publié en outre un important ouvrage sur l'*Organisation départementale*, 1874.

et dont plusieurs éditions n'épuisèrent pas le succès. C'est toutefois l'*Économie politique* qui avait les sympathies profondes de votre confrère; il l'avait étudiée avec passion; il s'en faisait l'apôtre, l'enseignait chaque fois que l'occasion lui en était offerte, exposant avec chaleur les convictions libre-échangistes qu'il avait puisées dans la lecture de son auteur favori, Frédéric Bastiat. C'est à cet ordre de préoccupations qu'il faut rattacher un grand nombre de publications dont plusieurs insérées dans vos *Mémoires* (1).

Dès 1881, M. Liégeois avait été attiré et séduit par les expériences de suggestion hypnotique que poursuivaient avec tant de succès les docteurs Liébault, Beaunis et Bernheim. Il s'y intéressa puissamment et apporta bientôt aux savants fondateurs de l'École de Nancy l'appoint de sa compétence juridique. En 1884, il lisait à l'Académie des sciences morales, qui devait plus tard le nommer membre correspondant, un mémoire sur *la Suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel*, travail qui devait bientôt se transformer en un livre considérable (2). En 1890, lors du procès de Gabrielle Bompard, il déposait comme témoin devant la cour d'assises de la Seine et, dans cet acte, comme on l'a justement dit,

---

(1) *De la liberté de l'intérêt*, 1858 : *Essai sur l'histoire et la législation de l'usure*, 1863; *Des Rapports de l'Économie politique avec le droit public et administratif*, 1865; *la Monnaie et le billet de banque*, 1876; *la Question monétaire*, 1881; *le Tarif des douanes et le prix du blé*, 1881.

(2) *De la Suggestion et du somnambulisme dans leurs rapports avec la jurisprudence et la médecine légale.* Paris, Doin, 1888.

« il voyait, en dépit des critiques et des railleries, l'accomplissement strict d'un devoir ». C'est que, homme de devoir avant tout, J. Liégeois n'hésitait pas à sacrifier son repos, sa tranquillité, sa sécurité même aux prescriptions impérieuses de sa conscience. On le sait aujourd'hui mieux que jamais, depuis qu'a été révélé le dévouement du jeune fonctionnaire qui, au lendemain du coup d'État de 1851, sauvait de la déportation, par un avis singulièrement compromettant pour lui, deux hommes, deux compatriotes, dont l'un devint plus tard député, puis sénateur, et qui tous deux sont morts sans connaître le nom de leur sauveur. « Je ne connais pas, a dit M. le recteur de l'académie de Nancy, de leçon plus haute que le silence gardé par J. Liégeois sur cette action, la plus belle de sa vie. Il n'en parla jamais, même après 1871, sous le gouvernement de la République. Et ce fut plus de cinquante ans après, le 26 juillet 1904, au moment de sa retraite, qu'il reçut, pour ses services universitaires, la croix de la Légion d'honneur (1). »

Membre titulaire de 1873 à 1881, M. **Émile Pierrot** (2) s'était vu obligé de demander, pour des raisons de santé, à se retirer dans la classe des associés correspondants. Vous aviez vu, Messieurs, avec peine, s'éloigner de vous un excellent confrère dont vous saviez apprécier, comme ses collègues du parquet et du barreau, le caractère autant que le talent. Ma-

(1) Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés le 5 novembre 1908, p. 9.

(2) Né à Sarrebourg en 1832.

gistrat distingué, successivement substitut à Vic-sur-Seille et à Saint-Mihiel, procureur à Montmédy, substitut du procureur général et enfin avocat général à la cour de Nancy, partout remarqué pour sa haute intelligence et ses rares aptitudes, Émile Pierrot devait voir bientôt, hélas ! sa carrière brusquement interrompue. En 1879, il était contraint d'abandonner son poste... Mais c'est alors que l'homme se révélait tout entier. Il se faisait inscrire au barreau de notre ville et d'emblée y conquérait une place éminente qui lui valait même bientôt les honneurs du bâtonnat. Il excellait surtout dans les affaires civiles, et c'était merveille de l'entendre débrouiller le chaos des situations les plus enchevêtrées pour en faire l'exposé le plus clair et le plus limpide. Sa voix, au début de la plaidoirie, était saccadée, émue, le geste nerveux; mais bientôt la parole prenait son essor, le geste s'assurait, la pensée, toujours distinguée et fine, se développait en périodes souples et élégantes où se révélait le lettré de pure race qui vous avait charmés par son discours sur Saint-Lambert (1). C'était bien le type de l'orateur antique : *vir bonus dicendi peritus.*

Lorsque M. **Émile Chasles** (2) se présenta à vos suffrages en 1862 pour obtenir le titre d'associé correspondant, il était chargé du cours de littérature étrangère à notre Faculté des lettres. Il débutait alors dans une carrière qui devait être brillante et s'annon-

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1874.

(2) Né à Paris en 1827; fils de Philarète Chasles.

çait sous les plus heureux auspices. M. Chasles venait de soutenir en Sorbonne ses thèses de doctorat (1) et faisait à la Faculté des cours publics qui jouissaient du plus vif succès. L'année suivante, M. Chasles était élu membre titulaire de votre Compagnie, mais vous ne deviez pas le garder longtemps parmi vous. En 1864, il était nommé professeur, mais il ne restait qu'une année dans la chaire que devait ensuite illustrer l'enseignement d'Émile Gebhart. En 1865, il quittait Nancy pour se rendre à Paris où il était chargé, à la Sorbonne, d'un cours complémentaire de langue et de littérature du Midi. Six ans plus tard (1871), il devenait inspecteur de l'enseignement secondaire et exerçait ces fonctions jusqu'en 1895. M. Chasles est décédé inspecteur général honoraire à l'âge de quatre-vingt-un ans (2). « Triste coïncidence, a dit M. le président, en annonçant sa mort à l'Académie. Dans la même séance du 23 janvier 1863, M. Liégeois et M. Chasles avaient été conjointement agrégés à votre Compagnie; c'est dans une même séance que, quarante-cinq ans plus tard, nous avons à déplorer simultanément leur décès. »

Qui ne connaît M. **Émile Michel** pour avoir admiré

(1) *La Comédie en France au seizième siècle; de Erasmi adagiis*, 1862.

(2) M. Chasles a publié un grand nombre d'ouvrages destinés à l'enseignement des langues vivantes, de la langue anglaise principalement. On lui doit en outre : *Michel de Cervantès, sa vie, son temps, son œuvre politique et littéraire*, 1865; *Contes de tous les pays*, 1867, et *Nouveaux contes*, 1868; *Histoire abrégée de la littérature française*, 2 vol. 1868; *Histoire nationale de la littérature française. Origines*, 1870; *Lectures historiques*, 1870.

quelques-unes de ses toiles ou lu quelques-uns de ses livres d'art? Né à Metz en 1828 et réfugié à Nancy aussitôt après l'annexion, M. Michel était devenu associé correspondant de votre Compagnie en 1873 et membre titulaire en 1875. Mais il se sentait attiré vers la capitale par ses études d'histoire et bientôt il quittait la Lorraine pour se fixer à Paris; en 1879, il rentrait dans la classe des associés correspondants. On ne saurait dire qui l'emportait en lui de l'écrivain ou de l'artiste. Ses toiles où il s'est plu à évoquer surtout les aspects infiniment divers et merveilleusement poétiques de la forêt de Fontainebleau, charmeront toujours les délicats par la probité de l'exécution, la justesse et la pureté du sentiment. Ses livres sont peut-être plus connus et ont contribué davantage à sa renommée. Sans parler des nombreux articles dont il a enrichi la *Gazette des Beaux-Arts*, la *Revue de l'Art ancien et moderne*, la *Revue des Deux-Mondes*, il faut au moins rappeler les remarquables monographies consacrées à Hobbema, à Jacob van Ruysdael, à Velasquez, à Claude Lorrain, à Rubens, et surtout à Rembrandt, sans oublier ce magnifique ouvrage, *Les Maîtres du Paysage*, dont l'un des vôtres, Messieurs, faisait récemment le plus bel éloge (1), déclarant que M. Michel était incontestablement le critique d'art qui « continuait avec le plus d'autorité la tradition des Fromentin, des Charles Blanc et des Paul Mantz ». L'homme était à la hauteur de l'artiste : « Un rayon-

(1) M. Albert Collignon, *Revue lorraine illustrée*, 1907, tome II, p. 17-21.

nement de santé morale, a-t-on pu dire de lui, de bonté, de force et de droiture, émanait de toute sa personne... Pour ceux qu'il admit à son intimité, il fut non seulement le plus bienveillant et le meilleur des amis, mais un vivant enseignement de stoïcisme, de simplicité et d'honneur; à le regarder vivre, on formait le propos et on trouvait la force de mieux faire (1). »

C'est un écrivain encore, mais un philosophe cette fois, des plus fins et des plus pénétrants, que vous avez perdu en la personne de M. **Charles Charaux,** professeur honoraire à la Faculté des lettres de Grenoble (2). M. Charaux n'a jamais enseigné à Nancy, mais ses attaches avec la Lorraine étaient nombreuses et étroites. C'est à Nancy, en 1866, que, professeur de philosophie au lycée de Bar-le-Duc, il soutenait ses thèses de doctorat devant notre Faculté des lettres, et, lorsque, plusieurs années après, votre confrère vous remerciait de l'avoir nommé associé correspondant, il espérait, disait-il, « faire des séjours de plus longue durée dans notre chère Lorraine » où l'attiraient, avec les souvenirs de sa jeunesse, de très chères affections. La vie de M. Charaux tient tout entière dans son enseignement et dans ses livres (3). Ceux-ci sont nombreux;

(1) André MICHEL, *Journal des Débats,* 26 mai 1909.

(2) Né à Pont-à-Mousson en 1828.

(3) Thèses : *De la Méthode morale, ou de l'amour et de la vertu comme éléments nécessaires de toute vraie philosophie*; *Quid de gloria senserit M. Tullius Cicero,* 1866; Autres ouvrages : *La Pensée et l'Amour,* 1869; *La Philosophie et le Concile,* 1869, 1871;

mais leur nombre n'en affaiblit pas la valeur. Le plus remarquable est peut-être le premier en date, la thèse française de doctorat intitulée *La Méthode morale ou de l'amour et de la vertu comme éléments nécessaires de toute vraie philosophie.* Tous ces ouvrages sont pénétrés du souffle spiritualiste et chrétien, et, suivant un juge excellent, le regretté doyen Benoît, « ils inspirent à ceux qui les lisent je ne sais quel généreux enthousiasme pour cette philosophie du vrai et du bien qu'anime tout entière l'amour de Dieu et des hommes ». Mieux que l'enthousiasme, souvent stérile, ils suggèrent l'action et dirigent la vie : c'est que M. Charaux, en vrai disciple de Socrate, estimait que « la philosophie ne devait pas demeurer une science purement spéculative, qu'elle devait au contraire éclairer la route de la vie et servir à notre progrès moral ». Ces mêmes convictions devaient inspirer plus tard un autre philosophe dont l'influence a été profonde sur un grand nombre d'esprits : M. Ollé-Laprune qui, chose remarquable, choisissait justement pour sa thèse de doctorat un sujet voisin de celui qu'avait pris M. Charaux lui-même : *La Certitude morale,* et non seulement citait avec reconnaissance le livre de votre confrère (1), mais rappelait

---

Philosophes et Savants, 1870; *Les Principes de la Philosophie morale,* 1868; *L'Ombre de Socrate,* 1878; *De la Pensée,* 1881, 1887; *Philosophie religieuse,* 1884; *Le Temps et l'Unité de temps,* 1878, 1879; *Notes et Réflexions,* 1887, 1898; *De l'Esprit philosophique et de la liberté d'esprit,* 1888; *Pensées sur l'histoire,* 1889; *La Cité chrétienne,* 1890, 1895; *De l'Esprit et de l'Esprit philosophique,* 1892; *L'Histoire et la Pensée,* 1893, etc...

(1) *De la Certitude morale,* avant-propos, p. 12.

encore les lignes élogieuses que lui avait consacrées M. Ravaisson dans son fameux *Rapport sur la philosophie au dix-neuvième siècle* (1).

M. l'**abbé Hanauer** était un savant de haute valeur. Prêtre du diocèse de Strasbourg, professeur à l'ancien gymnase catholique de Colmar, depuis collège libre du Haut-Rhin à La Chapelle-sous-Rougemont, enfin archiviste de la ville de Haguenau, c'est en 1882 qu'il était devenu votre associé correspondant. Il avait alors publié déjà les deux principaux ouvrages qui ont fondé sa réputation : *Les paysans de l'Alsace au Moyen Age* et *Études économiques*. Le premier (2) était une étude sur les anciennes cours colongères de l'Alsace. La colonge, vous le savez, était une association de colons ou de fermiers qui, dans des plaids périodiques, réglaient eux-mêmes toutes les difficultés, tous les litiges qui s'élevaient entre eux ou avec leur seigneur. Sans doute, avant l'abbé Hanauer on connaissait déjà la colonge; et il n'est que juste de dire que les théories particulières de votre confrère sur ce sujet ne devaient pas être admises par tous les savants (3); mais c'est lui qui, en France, a le plus contribué à attirer l'attention sur l'existence et

(1) Rapport, p. 226-227 (1re édition).

(2) *Les Paysans de l'Alsace au Moyen Age. Études sur les cours colongères de l'Alsace*, 1865. *Les Constitutions des campagnes de l'Alsace au Moyen Age. Recueil de documents inédits*, 1865.

(3) Voir GARSONNET, *Les Locations perpétuelles*, p. 504, 520, et surtout H. SCHMITT, *Les Seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au Moyen Age*, 1897.

le fonctionnement de ces petites sociétés rurales, grâce à l'étude minutieuse qu'il sut faire d'un nombre considérable de chartes colongères et, à ce titre, son livre méritait d'être rappelé avec éloge.

Les *Études économiques* (1) avaient peut-être un caractère plus austère; elles étaient aussi plus originales : leur objet était de déterminer la valeur des espèces monétaires émises ou usitées en Alsace depuis le commencement du Moyen Age jusqu'au dix-huitième siècle, de retrouver tous les changements que cette valeur avait subis au cours des âges et de fixer ensuite le pouvoir de l'argent, c'est-à-dire le rapport entre l'argent et le prix des denrées. C'était assurément une des questions les plus délicates et les plus difficiles qui puissent fixer l'attention d'un historien qui serait en même temps un économiste. En cette matière, M. Hanauer fut un véritable précurseur : les travaux de M. le vicomte d'Avenel, en particulier son *Histoire économique de la propriété, des salaires et des denrées,* ne devaient paraître que plusieurs années après. M. Hanauer, par la hardiesse de ses recherches, le bonheur de ses découvertes, le talent qu'il mettait à les exposer, était digne des plus hautes distinctions : l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui décerna une de ses couronnes; peut-être eût-il mérité mieux encore : ses amis souhaitaient, non sans raison, de voir s'ouvrir pour lui les portes de l'Institut.

---

(1) *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne,* publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse, t. I : *les Monnaies,* 1876; t. II : *Denrées et salaires,* 1878.

C'est au titre d'associé correspondant étranger que vous appartenait le géologue universellement connu qu'était M. **Perceval de Loriol Le Fort.** Né à Genève en 1828, étudiant à l'Université de cette ville, M. de Loriol se consacra de bonne heure à la géologie ou, plus exactement, à la paléontologie. Dès 1861 il commençait la publication d'un ouvrage important dont le second volume devait paraître en 1869 : *Description des animaux invertébrés fossiles de l'étage néocomien moyen du mont Salève.* Depuis, un grand nombre d'autres publications suivirent, attestant une activité scientifique et une fécondité intellectuelle vraiment surprenantes. La science de M. de Loriol était aussi sûre qu'étendue. Selon le rapporteur de sa candidature, M. Barthélemy, « nulle compétence n'égalait la sienne pour la détermination de certaines familles... Aussi les échantillons de toutes provenances affluaient-ils dans son laboratoire, documents aussitôt mis en œuvre et grâce auxquels il avait dressé des catalogues qui s'appliquaient non seulement à l'Europe, mais aussi à l'Égypte, à l'île Maurice et aux colonies portugaises de l'Afrique occidentale ». M. de Loriol était membre de toutes les grandes sociétés scientifiques du monde entier. Mais il avait pour la France une affection particulière. Chaque année on pouvait le voir aux réunions de notre Société géologique où il se faisait apprécier autant par son exquise urbanité que par la profondeur de ses connaissances.

Au dernier moment vous est parvenue, Messieurs, la triste nouvelle de la mort de M. **Alfred Lefort,** votre

associé correspondant depuis 1903. Ancien notaire à Reims, membre titulaire et vice-président de l'Académie de cette ville, M. Lefort était venu se fixer à Luxembourg où l'avait attiré et où le retenait le soin de sa santé. Il s'adonna dès lors à l'histoire du grand-duché auquel il consacra de nombreux ouvrages aussi remarquables par la richesse de la documentation que par l'intérêt des récits : *Les Français à Luxembourg, La Maison souveraine de Luxembourg, Histoire du département des Forêts* (*Le duché de Luxembourg de 1795 à 1814*). De ce dernier ouvrage qui devait comporter trois volumes, le premier seul a paru : *Pendent opera interrupta.* M. Lefort s'était acquis dans sa ville d'adoption de nombreuses et chaudes sympathies : il avait été nommé membre honoraire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.

Tels sont, Messieurs, les deuils qui ont attristé cette année académique; la liste, vous le voyez, en est pénible à parcourir, car elle enregistre la disparition de confrères et de savants perdus à jamais pour la science et pour l'amitié.

Cependant la vie semble devoir rester toujours plus forte que la mort. Bien des combattants sont tombés sur le chemin : mais déjà, grâce à Dieu, vos rangs se reforment, prêts à fournir une carrière nouvelle. Vous avez accueilli cette année, Messieurs, un membre titulaire : M. René Nicklès, et deux associés correspondants : MM. Lucien Michon et Arthur Chuquet, auxquels il nous tarde de souhaiter la bienvenue.

Nicklès : voilà, Messieurs, un nom qui vous est cher. Vous garderez toujours le souvenir du chimiste éminent qui fut longtemps des vôtres et qui, professeur à notre Université, contribua si largement à sa renommée naissante. Ce nom, vous avez été heureux de le rétablir sur votre liste; au reste, par ses mérites personnels votre nouveau confrère s'imposait à votre choix. C'est à la géologie et à la paléontologie, vous le savez, qu'il a voué toute sa vie scientifique. Ancien élève à l'École des mines et de la Sorbonne où il se distingua par de brillantes études, M. **René Nicklès** ne tarda pas à être attaché à notre Faculté des sciences où il occupe aujourd'hui la chaire de géologie avec une autorité et un succès qui ne font que croître de jour en jour. M. Nicklès est en même temps collaborateur du Service de la carte géologique de France, et il a été chargé par ce service de relever une des régions du Midi les plus difficiles à observer. Sa thèse de doctorat intitulée : *Terrains secondaires et tertiaires de la province d'Alicante et du sud de la province de Valence* est, selon l'appréciation d'un juge compétent, « un travail considérable, fruit de beaucoup de labeur intellectuel et de fatigues physiques, qui a jeté la lumière sur plusieurs points importants concernant la stratigraphie, la tectonique et la paléontologie de cette partie de l'Europe, bien peu connue géologiquement ». Depuis lors, se sont multipliés les volumes, mémoires, notes et cartes consacrés à l'Espagne, au Larzac, à la Montagne Noire — enfin à la Lorraine que M. Nicklès a étudiée avec un soin particulier, une affection toute filiale, soit en complétant, pour le Ser-

vice de la carte géologique, la rédaction des feuilles inachevées de notre région, soit en procédant à ces savantes recherches qui devaient aboutir à la découverte et sans doute un jour à l'exploitation de la houille en Lorraine, pour la plus grande prospérité économique de notre province. Ajoutons que M. Nicklès est non seulement un savant, mais un apôtre de sa science de prédilection : ses excursions géologiques sont très suivies et très goûtées; qui pourrait s'en étonner, connaissant le zèle et le dévouement avec lesquels le professeur sait prodiguer à ses élèves habituels ou d'occasion les trésors de son érudition et de son expérience?

Vous vous féliciterez de plus en plus, Messieurs, de vous être adjoint comme associé correspondant très assidu à vos séances, M. **Lucien Michon,** professeur à la Faculté de droit, aussi aimable confrère que profond jurisconsulte. Lorsqu'il se présenta à vos suffrages, M. Michon s'excusa du petit nombre de ses publications; mais depuis quand la valeur des ouvrages de l'esprit se mesure-t-elle au poids? « Le temps ne fait rien à l'affaire », a dit Alceste; le nombre non plus; c'est la qualité qui est tout : elle est ici, Messieurs, d'essence supérieure. M. Michon se reproche ses thèses de doctorat comme « des péchés de jeunesse qu'il est charitable d'oublier »; plût à Dieu que les étudiants de votre Université n'en eussent que de semblables sur la conscience ! Sa thèse de droit romain était un travail approfondi sur la *Condictio certi generalis*, et sa thèse de droit français une utile contribution à l'étude

des obligations *propter rem.* Déjà s'annonçait l'irrésistible vocation de M. Michon pour le droit romain et l'histoire du droit, vocation qu'il devait si bien satisfaire, orsque, après les redoutables épreuves du concours d'agrégation, il était nommé professeur à la Faculté de droit de Poitiers d'abord, puis à celle de Nancy. Dans un article très remarqué de la *Nouvelle Revue historique* (1), M. Michon est revenu récemment sur cette *condictio* qu'il semble affectionner, la *condictio incerti* cette fois, et sur les textes troublants qui la concernent. Ce n'était plus en étudiant, mais en maître qu'il abordait alors ce sujet délicat, se mesurant avec un savant réputé de l'autre côté du Rhin, M. von Koschembahr-Lyskowski, et, finalement, remportant si bien l'avantage sur son adversaire que celui-ci se voyait obligé de reconnaître l'ingéniosité des interprétations de M. Michon et devait promettre d'en tenir compte dans la suite de son ouvrage. L'enseignement de M. Michon est des plus estimés à la Faculté de droit : les étudiants aiment ses leçons toujours claires, méthodiques, dont l'austérité n'exclut pas l'élégance; plus encore, s'il est possible, aiment-ils le professeur qu'ils sentent si dévoué à leurs intérêts, si bienveillant, si indulgent. Les collègues de M. Michon apprécient, outre sa science, son inaltérable entrain, les saillies et l'humour de son esprit toujours en éveil. Vous aurez en lui, Messieurs, un confrère à l'intelligence vive et déliée, lettré délicat et averti,

(1) « Histoire de la *Condictio incerti* », d'après M. J. von Koschembahr-Lyskowski (*Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, année 1908, mai-juin), p. 369-348.

dont les travaux, je veux l'espérer, orneront bientôt vos *Mémoires* et dont la société vous sera toujours agréable.

M. **Arthur Chuquet,** qui est devenu, lui aussi, votre associé correspondant, est trop connu du grand public pour qu'il soit nécessaire de rappeler longuement ses mérites. Tout le monde a lu quelques-uns au moins de ses intéressants livres d'histoire. A vrai dire, les débuts de M. Chuquet ne semblaient pas l'orienter vers les travaux historiques. Professeur agrégé d'allemand au lycée Saint-Louis, puis à l'École normale, enfin professeur de langue et de littérature germaniques au collège de France, M. Chuquet semblait devoir plutôt faire sa spécialité des littératures étrangères. De fait, nous avons de lui plusieurs volumes de *Mélanges* où Gœthe, Schiller, Klopstock sont étudiés de la façon la plus neuve et la plus attentive (1). Mais votre confrère, Messieurs, n'était pas homme à se cantonner dans un seul domaine. De bonne heure l'histoire avait attiré son esprit curieux, épris de vérité et de précision (2). Travailleur acharné, doué d'une facilité extraordinaire, mais en même temps consciencieux jusqu'au scrupule, il s'essaya d'abord en des travaux de moindre étendue; un jour vint enfin où il crut pouvoir aborder un sujet qui le préoccupait

(1) *Études de littérature allemande,* 2 vol. 1900-1902; *Études d'histoire,* 2 vol. 1903. Tout récemment vient de paraître, sous la signature de M. Chuquet, une *Histoire de la littérature allemande.*

(2) Ses thèses de doctorat (1886) avaient pour sujets : *La Campagne de l'Argonne,* 1792; *de Ewaldi Kleistii vita et scriptis.*

et l'attirait depuis longtemps : les guerres de la Révolution, et c'est alors qu'il publia successivement ces livres devenus classiques : *La première invasion prussienne* (*1886*), *Valmy, la Retraite de Brunswick* (*1887*), *Jemmapes et la conquête de la Belgique* (*1890*), etc... (1). Mais on connaîtrait mal M. Chuquet si l'on ne voulait voir en lui que l'historien militaire de la Révolution. Son œuvre déborde singulièrement ce sujet pourtant déjà si vaste. Sans parler des articles dispersés dans les revues, d'une collaboration ininterrompue à la *Revue critique d'histoire et de littérature*, d'ouvrages nombreux sur les sujets les plus divers (2), il faut au moins citer trois œuvres essentielles : d'abord un captivant récit de la *Guerre de 1870-1871* écrit, paraît-il, en trois semaines dans une sorte de fièvre, de mémoire et sans notes ; puis un *Jean-Jacques Rousseau* bien digne de figurer dans l'excellente collection des « grands écrivains français », enfin trois volumes pleins d'intérêt, bourrés de faits et de documents sur la *Jeunesse de Napoléon* (3). A cette simple énumération on reconnaît assez quelle personnalité puissante et vigoureuse est M. Arthur Chuquet. En vous soumettant sa candidature, il vous écrivait en propres termes : « Je ne manquerai pas, si je suis élu, d'adresser et, si je puis,

---

(1) *La Trahison de Dumouriez ; L'Expédition de Custine ; Mayence ; Wissembourg ; Hoche et la lutte pour l'Alsace ; Valenciennes ; Hondschoote.*

(2) *Le Général Chanzy* (1823-1883), 1883 ; *L'Alsace en 1814 ; Dugommier* (1738-1794), 1900 ; *Stendhal-Beyle*, 1902 ; *La Légion Germanique* (1792-1793), 1904 ; *Un prince jacobin. Charles de Hesse ou le général Marat*, 1905 ; etc.

(3) 1er vol. *Brienne ;* 2e vol. *La Révolution ;* 3e vol. *Toulon.*

de venir lire à l'Académie une ou plusieurs études soit sur des grands hommes de la Lorraine, soit sur des événements mémorables de son histoire. » M. Chuquet peut être assuré que ses envois et, mieux encore, ses lectures recevront près de vous l'accueil le plus empressé et le plus reconnaissant.

Messieurs, pendant l'année qui vient de finir, vos séances ont été, comme d'habitude, doctement occupées par les communications que vous ont présentées vos membres titulaires ou associés. Puisque vous retrouverez dans le volume des *Mémoires* le texte même de la plupart de ces travaux, vous me permettrez de vous en rappeler seulement les titres.

M. Léon Germain de Maidy vous a lu deux notices pleines d'érudition, la première sur *Un prétendu devant d'autel à Génissac* (*Gironde*), la seconde sur les *Statues de saint Henri et de saint Yves à l'église abbatiale de Saint-Mihiel.* M. Henri Mengin, détachant pour vous quelques nouvelles pages, toujours trop courtes à votre gré, de son grand ouvrage sur les *Sapeurs-pompiers de la ville de Nancy*, vous a entretenus, avec le charme dont il a le secret, du *Voyage de Mesdames de France.* M. Alexandre de Roche du Teilloy vous a donné lecture d'une causerie inédite sur l'*Économique de Xénophon*, œuvre de Narcisse Michaut, cet écrivain délicat et charmant ravi trop tôt aux bonnes lettres en 1877. M. Thoulet, qui n'ignore rien des choses de la mer, mais qui est, en plus, un remarquable historien de l'océanographie, vous a parlé de *Buache* et de *la première carte marine par isobathes.* Vous avez

entendu avec intérêt et profit une note de M. Collignon sur *un Poème latin du quinzième siècle relatif aux guerres du Téméraire*, une étude de M. Perdrizet sur les *Mines d'or du Pangée*, une autre de M. Pariset sur *la Censure au temps du Consulat et de l'Empire*. M. le Dr Imbeaux, avec une science et une compétence qui ont fait leurs preuves, vous a dit tout ce qu'il faut savoir aujourd'hui de la *Lutte de l'homme contre le milieu extérieur*. C'est avec un plaisir délicat que vous avez parcouru la *Ménagerie humaine* sous la conduite du plus fin et du plus spirituel des guides, M. le colonel Le Joindre. Votre patriotisme et votre sensibilité se sont émus aux accents des poèmes de M. des Robert : *Metz; le Roi des aulnes*. La lecture faite par M. le doyen Floquet d'un travail inédit *La Fontaine et ses fables*, retrouvé dans les papiers de M. Druon a ravivé dans vos cœurs les regrets causés par la mort de ce confrère vénéré. Et c'est un sentiment de même nature que vous a inspiré la très belle et très touchante biographie dont nous avons déjà parlé, consacrée par M. Ch. Guyot à retracer la vie et les travaux de M. Paul Fliche.

Vos associés correspondants ne vous ont pas plus oubliés cette année que les précédentes. De Paris, M. Gaston May vous avait envoyé, l'an dernier, une émouvante étude, dont la suite vous a été lue par M. Perdrizet, sur l'*Occupation allemande 1871-1873* (Manteuffel et Saint-Vallier). M. Christian Pfister, dont la présence à vos réunions est toujours une bonne fortune si appréciée, est venu vous offrir lui-même un chapitre détaché du deuxième volume de son *His-*

toire de Nancy, sur la *Mère Alix et le couvent de la Congrégation.* Enfin, il n'est que juste de signaler les nombreux envois de livres et de brochures qui vous ont été faits au cours de cette année; vous en trouverez la liste aux dernières pages de vos *Mémoires:* je veux seulement en remercier les auteurs très sincèrement en votre nom.

Il me reste, Messieurs, l'agréable mission de rappeler les distinctions méritées par plusieurs de vos confrères, pour renouveler à ceux-ci les sincères félicitations de l'Académie.

La Légion d'honneur a ouvert ou élargi ses rangs pour trois d'entre vous : M. Charles Guyot, l'éminent et dévoué directeur de notre École nationale des eaux et forêts, a été promu au grade d'officier; Me Henri Mengin, dont l'éloquence se met toujours si volontiers au service des nobles causes, a reçu la croix de chevalier; M. le général Lyautey, membre correspondant, a été promu grand-officier.

MM. Imbeaux et Chaudel sont devenus, le premier, officier, le second, chevalier du Mérite agricole. M. Perdrizet a été nommé professeur adjoint à la Faculté des lettres et chargé, à un congrès tenu à Berlin, de la rédaction du *Corpus Inscriptionum* de la Macédoine. Nous apprenons au dernier moment qu'il vient de recevoir un des prix Bordin, de l'Académie des inscriptions, pour son livre *La Vierge de Miséricorde,* et l'un des deux prix annuels de l'Association des études grecques pour son ouvrage sur les *Bronzes de Delphes.* MM. Floquet et Gross ont été

nommés membres du Comité consultatif de l'enseignement supérieur; M. Robert Parisot, officier d'Académie. A M. Christian Pfister l'Académie des sciences morales et politiques a décerné un prix de 2.000 francs sur la fondation Audiffred pour le troisième volume de son *Histoire de Nancy*. M. Thoulet, dont les lauriers ne se comptent plus, a reçu de la Société de géographie de Paris une médaille d'or, du prix Jules Girard destiné à récompenser les travaux d'océanographie, et, du ministre de la marine, une médaille d'or aussi pour sa collaboration à la *Revue maritime*. M. Adrien Dollfus, associé correspondant, a obtenu de l'Académie des sciences une part du prix Jérôme Ponti pour sa publication mensuelle la *Feuille des jeunes Naturalistes*. La confiance de ses confrères a renouvelé, pour la troisième fois, à Me Henri Mengin, la dignité de bâtonnier de l'ordre des avocats. M. Villain a été nommé président de la Société industrielle de l'Est; M. Le Monnier, membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance, et M. Zeiller, associé correspondant, membre de la Société nationale d'agriculture de France.

Je n'ai rien à dire de vos concours, Messieurs, puisque des rapports spéciaux vous en ont fait connaître les résultats. Je mentionnerai seulement qu'en ce qui concerne le prix Herpin, vous avez résolu de ne le décerner qu'en 1911 et que vous avez proposé comme sujet : *Mathieu de Dombasle, sa vie, son œuvre, son influence sur l'évolution agricole et économique en Lorraine; conséquences générales de ses doctrines.* A une époque et dans une région comme la nôtre où les

choses de l'agriculture excitent une attention si passionnée, un tel sujet ne saurait manquer d'attirer de nombreux concurrents.

Vous avez enfin décidé, Messieurs, de participer à l'*Exposition internationale de l'Est de la France* qui vient de s'ouvrir dans notre ville et dont le succès semble assuré. Le parc Sainte-Marie offrira sans doute à ses visiteurs des attractions plus piquantes; votre « stand » sera discret, réservé, comme il convient à un exposant dont la réputation est assise; il n'en offrira pas moins un très vif intérêt : comment ne pas considérer avec respect et admiration une institution dont les lettres de noblesse remontent à 1750, dont l'activité s'est déployée en tant de domaines divers, pour ainsi dire sans interruption pendant cent cinquante-neuf ans, qui a compté dans son sein tant d'hommes distingués et de savants illustres et qui, aujourd'hui, se sent, en dépit de l'âge, plus jeune, plus vigoureuse, plus vivante que jamais? C'est cette vie généreuse ou, pour mieux dire, cette vitalité triomphante qui frappera nos visiteurs, Messieurs, et qui nous donne à nous, dans les destinées de notre chère Académie, une confiance infinie.

DISCOURS PRONONCÉ LE 30 OCTOBRE 1908

AUX OBSÈQUES

DE SON ÉMINENCE

LE CARDINAL MATHIEU

MEMBRE HONORAIRE

PAR M. PIERRE BOYÉ

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Appelé au triste devoir d'adresser un suprême adieu au membre éminent que vous perdez, le président de l'Académie de Stanislas ne saurait songer — surtout après la voix éloquente qui vient de se taire (1), — à retracer la carrière du prince de l'Église, ni à mettre en relief les mérites de l'écrivain qui s'asseyait au fauteuil des Perraud, des Benserade et des Chapelain. Je ne vous parlerai pas de l'historien du Concordat de 1801. Encore moins suivrai-je dans ses anxiétés, ses espérances, — peut-être ses regrets, — le témoin attentif de cette consultation solennelle qui se nomme un conclave.

---

(1) Oraison funèbre prononcée en l'église cathédrale de Nancy par Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

Il me sera cependant permis de vous redire l'ample place que Son Éminence le cardinal Mathieu occupa dans votre Compagnie.

Le 25 mars 1879, un professeur du petit séminaire de Pont-à-Mousson sollicitait, en des termes d'une modestie parfaite, son admission au nombre de vos associés-correspondants. Il n'avait, disait-il, qu'un titre à faire valoir : une étude récemment parue; et ce titre, il craignait qu'il ne fût d'un faible poids. L'abbé Désiré Mathieu se trompait doublement. Sa signature était toute une recommandation. Plusieurs d'entre vous fréquentaient le jeune prêtre. Ils savaient la ferme indépendance de son caractère, la noble allure mais la sûreté de son jugement, sa verve primesautière, l'originalité de ses déductions. A la porte de la silencieuse maison où l'abbé rendait à gros intérêts l'enseignement qu'il y avait reçu, se brisaient les bruits du siècle. Mais cette porte, M. Mathieu l'avait souvent entr'ouverte. Il en avait laissé passer de l'esprit du temps ce qu'il fallait pour le bien comprendre.

Quant à son livre : *L'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, il avait obtenu au candidat le grade de docteur ès lettres. Par deux fois l'Académie française allait lui décerner une de ses récompenses les plus recherchées. Les échos de cette soutenance, où vous aviez assisté à une joute nourrie de science et d'humour, n'étaient pas éteints. A Paris, en province, la presse continuait à saluer de ses applaudissements l'œuvre de votre ami. Les principaux organes de l'opinion rendaient le plus complet hommage au souffle si

libéral qui animait ces pages, pages de sagace critique et de pleine sincérité. On pouvait se demander si l'auteur était de l'école de Taine ou s'il était de l'école de Tocqueville. Vous appréciiez qu'il fût de celle de la vérité.

Votre accueil fut empressé, et la venue à Nancy de M. Mathieu comme aumônier du couvent des Dames Dominicaines vous fournit, peu après, l'occasion de l'élire membre titulaire, le 23 janvier 1880. Bientôt votre nouveau confrère prononçait son discours de réception. L'orateur vous entretint d'un homme qui a été mêlé à des luttes fameuses, qui vécut dans le sillage et le reflet de Lamennais, qui conquit par ses travaux une notoriété voisine de la gloire et contribua à répandre jusqu'aux confins de l'Europe la réputation de Nancy, de la ville où, à l'âge de quarante-six ans, il avait conçu, et réalisé dans un ouvrage en vingt-neuf volumes composé par lui seul, cette ambition d'une histoire universelle de l'Église catholique, en comprenant sous ce nom la société juive et les sociétés primitives, c'est-à-dire en reculant sa tâche de plusieurs milliers d'années. Sujet austère, s'il en est, et austère figure que l'érudit Rohrbacher. Pourtant, comme naguère à l'amphithéâtre de la Faculté des lettres, rarement séance publique fut aussi brillante. La même année, M. l'abbé Mathieu vous présentait un romancier lorrain du douzième siècle, curieux d'étranges aventures, de récits merveilleux, et pour lequel il réclamait une place d'honneur dans l'histoire de la littérature populaire, le moine Jean, auteur du *Dolopathos*, qu'un trouvère s'avisa de tra-

duire en un poème français de quelque treize mille vers.

Secrétaire de la Compagnie en 1885, M. Mathieu vous charmait de son rapport alerte. Mais qu'était l'agrément de ces lectures, trop courtes, en comparaison des joies de son commerce, des surprises renouvelées de sa conversation? Il se tenait alors, dans un humble appartement de la rue de Strasbourg, un véritable bureau d'esprit. Pendant les dix années que l'aumônier vous resta, ce fut pour ses intimes un plaisir continuel que la montée de cette sève pétillante, que la limpidité de cette intelligence, que cette bonhomie légèrement railleuse. Telle sous une écorce un peu rude l'assurance d'un fruit délicat, son ironie déguisait mal une bonté profonde. Déjà, vous ne pouviez plus vous dissimuler, Messieurs, que l'enfant d'Einville eût dérobé à son terroir natal une poignée de ce sel qu'il répandit dans tous ses livres, dont il laissera tomber quelques grains au seuil même de Saint-Pierre, et dont, sous les ombrages du Vatican, Léon XIII, dit-on, goûtait la saveur piquante.

Lorsqu'en 1890 M. l'abbé Mathieu fut désigné pour le ministère paroissial et qu'en vertu de votre règlement il rentra dans la classe de vos associés, vous ne vous fîtes pas illusion. Ce départ était définitif. Le presbytère de Saint-Martin de Pont-à-Mousson ne devait être que l'étape nécessaire pour s'élever à de hautes destinées. Destinée magnifique. En moins de neuf ans, le curé-doyen gravit les échelons de la hiérarchie ecclésiastique!

Le titre de membre honoraire que vous conférier le

21 juillet 1899 à l'ancien membre titulaire, ajoutait donc fort peu à ses dignités. Vous acquittiez plutôt une sorte de dette. Je dirais volontiers que la Compagnie usait de coquetterie envers soi-même. Le Cardinal vous appartenait de façon si étroite ! Votre Société a pu s'enorgueillir de compter sur ses listes des personnages considérables, qui figurèrent entre les premiers dans la magistrature, l'armée, les sciences, le clergé. La fortune était ici plus rare. Ils entraient pour la plupart dans votre Compagnie avec une illustration acquise hors de vous, loin de vous. Vous ne les possédiez que sur le tard. Son Éminence, au contraire, fut vôtre presque dès les promesses de ses débuts. Vous pouviez vous flatter de l'idée que vos suffrages avaient contribué à mettre le professeur plus complètement en lumière et que la qualité d'académicien de Stanislas n'avait pas été inutile au futur académicien de Richelieu. Votre confrère lui-même l'avouait avec une bonne grâce exquise.

Mgr Mathieu ne peut que très exceptionnellement reparaître à vos réunions. Mais, à chacun de ses voyages, il éprouve une réelle satisfaction à s'entretenir avec vous et de vous.

Quand un hasard heureux lui fait découvrir dans sa cathédrale la sépulture du roi René, et que, penché sur cette poudre de quatre siècles, sur ce néant où brillent le sceptre et la couronne, l'évêque d'Angers sent bouillonner le flot tumultueux des souvenirs historiques et s'évoquer en sa mémoire le passé de sa chère province, c'est vous, Messieurs, qu'il souhaite à ses côtés. « Combien je regrettais d'être le seul Lor-

rain présent ! Je pensais à mes collègues de l'Académie... J'aurais voulu qu'ils partageassent mes émotions. »

Porté au siège archiépiscopal de Toulouse, ni les chaudes amitiés du Midi, ni l'Académie des Jeux floraux qui se hâte de le recevoir, ne lui font oublier les liens antérieurement noués et le soleil plus pâle de sa région de l'Est. Au Capitole, la salle des Illustres ne fait pas tort à votre Salon carré de l'hôtel de ville.

Rome le garde. Et nous voyons avec fierté la pourpre revêtir ces amples épaules de robuste Lorrain. Mais à Sainte-Sabine, tandis que le prélat prend possession de son titre cardinalice, le 25 juin 1899, les noms de la France, de la Lorraine, de Nancy, reviennent sur ses lèvres, et c'est avec attendrissement qu'il s'arrête aux images suscitées par de tels noms, « ces noms sacrés », ainsi qu'il s'exprime. « O cher pays lorrain dont j'ai vu les douleurs et dont je partage les invincibles espérances, petite patrie qui aides à mieux aimer la grande..., reçois l'hommage d'un de tes fils que les dignités n'aveuglent point sur lui-même, et qui te rapporte le mérite de tout ce qui lui est arrivé d'heureux et d'honorable. » Et, dès lors, bien souvent, soit des bosquets de la villa Wolkonski, soit de sa campagne d'Anzio, où tant de compatriotes furent ses hôtes, le Cardinal situera ses rêveries aux molles vallées de la Meurthe et du Sanon. Dans un luxuriant décor de pins et de chênes verts, traversé par les ruines d'un aqueduc antique, ou sur le sable d'or de la plage tyrrhénienne, il songe, ce prince de l'Église, au temps paisible et révolu où, proche le séminaire familier et

les vestiges d'une université célèbre, un simple prêtre, tour à tour enjoué et grave, conduisait, dans un jardin aux treilles fécondes incliné jusqu'à la claire Moselle, ses méditations studieuses, ou ravissait de ses propos un cercle choisi de lettrés.

Était-ce pour obéir à cette attirance, pour céder à cette douce obsession? Le Cardinal n'avait plus rien à attendre des faveurs humaines, qu'il voulut, au moment d'être introduit, lui le sixième Lorrain vivant, sous la coupole glorieuse, rééditer le livre de sa jeunesse. En relisant ces feuillets, il avait, comme trente ans plus tôt, à se demander ce qu'était devenue la Lorraine de 1737, devenus les bailliages de Boulay, de Bouzonville, de Dieuze, de Château-Salins, de Lixheim, de Fénétrange, de Sarreguemines, si patiemment réunis par les Ducs pour être offerts à la France, et dont l'énumération touchante repassait sous ses yeux. Et comme trente plus tôt, s'il avait revisé cet ouvrage dans sa petite chambre de la cité mussipontaine, parfois encore il eût entendu, avec un serrement de cœur, le grondement du canon « proclamer que l'étranger règne à Metz et que la France, cette même France qui a promené ses victoires depuis les Pyramides jusqu'à Moscou, a été violemment ramenée en deçà des frontières du traité de Cateau-Cambrésis (1). » Il ne s'est pas réalisé, hélas ! le vœu que le président de notre Académie formulait pour le récipiendaire de 1883, de vivre assez afin d'ajouter un

(1) *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois.* Édition de 1879, p. 460; édition de 1907, p. 493.

jour à l'histoire des temps troublés où la Lorraine n'a plus connu d'autres adversaires que ceux de la France, où le sang de ses enfants ne coula plus que pour la défense de la nation, un chapitre plus consolant.

Était-ce aussi le pressentiment d'une fin si prochaine? Une émotion contenue se devinait davantage sous l'habituel entrain de votre confrère. Chacune des grandeurs auxquelles il accédait, semblait lui faire mieux mesurer la fuite des ans. « Les années passent, les Académies durent, vous écrivait-il le 12 octobre 1907; et leurs membres qui vieillissent se souviennent toujours des amitiés précieuses et des vifs plaisirs d'esprit qu'ils ont goûtés dans leur jeunesse académique. »

Quel aboutissement, Messieurs, de cette ascension, et quel déconcertant caprice du sort, que cette agonie de Son Éminence sur le sol anglais! Quelle leçon de la vanité de toutes pompes, ce cercueil qui nous arrive d'au delà de la mer!

L'ultime désir du Cardinal est accompli. Par cette belle matinée d'automne, enveloppant de sa mélancolie les êtres et les choses, à la veille de ces jours de recueillement consacrés au culte des disparus, vous revenez, Monseigneur, dormir votre long sommeil dans cette terre de Lorraine que vous avez tant aimée et qui vous a prêté le meilleur d'elle-même. Avant qu'elle se referme sur votre dépouille, l'Académie de Stanislas, consciente du deuil qui la frappe, s'incline très respectueusement devant l'un de ses membres qui l'ont le plus honorée. Elle vous assure, Éminence, de la piété de son souvenir fidèle.

PAUL FLICHE

(1836-1908)

SA VIE ET SES ŒUVRES

Par M. Ch. GUYOT

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS

Le 28 novembre 1908 mourait, à Nancy, après une très courte maladie, un homme qui, sans être Lorrain d'origine, a passé en Lorraine la plus grande partie de son existence : Paul Fliche, ancien professeur titulaire à l'École nationale des Eaux et Forêts. Trois jours après, à l'issue d'un service religieux très simple, son corps était conduit à la gare, pour être inhumé dans l'Yonne. Aucun discours n'était prononcé : ainsi l'avait voulu, dans sa grande modestie, le regretté défunt. Depuis lors, plusieurs articles nécrologiques (1) ont,

(1) Dans le *Journal d'Agriculture pratique*, numéro du 10 décembre 1908, par L. GRANDEAU ; — dans le *Bulletin de la Société*

dans divers recueils, fait ressortir certains aspects de son existence si bien remplie et ont fait valoir ses titres à la reconnaissance du monde savant. Il nous a paru toutefois que, même après ces hommages mérités rendus à sa mémoire, il convenait de réunir, dans une sorte de tableau d'ensemble, les principaux caractères de cette vie consacrée à l'avancement de la science et au soulagement du pauvre, afin de permettre une appréciation plus complète de l'homme et de son œuvre, l'un et l'autre dignes de notre respectueux souvenir. Celui qui entreprend cette tâche a vécu auprès de Fliche pendant près de quarante années, son élève d'abord, ensuite son collègue; honoré de son amitié, il a pu recueillir plus facilement qu'un autre les éléments de cette biographie.

Pour un travail de ce genre, Fliche nous a laissé des modèles que nous nous efforcerons d'imiter : dans cinq notices (1) aussi remarquables par le style que par la variété des informations et l'élévation de la pensée, il a fixé les traits de Mougeot, le botaniste vosgien; — de Godron, dont il devait plus tard rééditer le principal ouvrage; — d'Auguste Mathieu, dont il fut le

---

de Géographie de l'Est, 1908, p. 349-351, article anonyme; — à la Société botanique de France, séance du 11 décembre 1908, par R. ZEILLER; — enfin dans la *Revue des Eaux et Forêts*, numéro du 15 décembre 1908, p. 753-756, par Ch. GUYOT.

(1) Étude sur J.-B. Mougeot (Discours de réception à l'Académie de Stanislas), 1880; — Notice sur Godron, 1887; — Notice sur Auguste Mathieu, 1892; — Henri Nanquette, 1902; — Notice sur Gustave Bleicher, 1902.

Les quatre premières sont insérées dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas;* la cinquième se trouve dans le *Bulletin de la Société [illegible]logique de France.*

collaborateur à l'École forestière; — de Nanquette, directeur de cette école, si intimement mêlé à toute sa carrière administrative; — de Bleicher enfin, l'un de ses amis des dernières années, que sa grande valeur morale, aussi bien que des études communes, désignaient à sa sympathie. Ces notices, dont plusieurs sont très étendues, ne nous renseignent pas seulement avec beaucoup d'exactitude sur l'existence d'hommes éminents qui sont l'honneur de notre pays; elles présentent encore à d'autres titres un grand intérêt, notamment parce que l'auteur, tout en traitant son sujet et en formulant ses jugements, nous permet en même temps de connaître les principes qui lui ont servi à diriger sa vie; tellement qu'en nous bornant à des extraits de ces biographies, il serait possible de nous faire une idée suffisamment exacte de son caractère. Nous n'aurons garde de négliger, dans le récit qui va suivre, cette source d'informations.

Dans sa notice sur Mougeot, Fliche remonte aux ancêtres du grand botaniste lorrain, montrant ainsi combien il attachait d'importance aux origines familiales, qui donnent souvent la clef de tendances et de particularités de caractère dont on ne saurait sans cela déterminer la cause. Les ancêtres ne nous transmettent pas seulement leur héritage matériel; dans leurs exemples nous puisons aussi le germe de nos qualités et de nos défauts; ils nous forment à leur image avec des signes distinctifs dont l'empreinte physique ou morale est ineffaçable. Pour Mougeot, le sens du désintéressement et de l'honneur, l'indomptable amour du travail,

étaient les éléments du patrimoine qu'il avait recueilli et qui lui servirent à ordonner sa vie. Pour Fliche, pareillement, l'influence familiale est prépondérante; jointe à celle de l'éducation, elle nous révèle déjà ce que sera l'homme tout entier.

La famille Fliche est d'origine suisse (1); elle vint se fixer en France sous Henri IV, et le premier de cette branche française fut officier aux gardes suisses, dont l'organisation date de cette époque. Race énergique et laborieuse, qui se donne jusqu'à l'abnégation, inébranlablement attachée à son devoir, telle nous la voyons auprès du Roi jusqu'à la fin de l'ancien régime; telle aussi elle se conserva chez ceux qui, laissant le métier des armes, embrassèrent en France d'autres carrières. Henri IV avait distingué son officier des gardes et lui avait donné une charge dans la capitainerie des chasses de Compiègne. Depuis lors, jusqu'à la Révolution, les Fliche occupèrent des situations analogues dans la hiérarchie forestière de cette région. Sous Louis XVI, un Fliche était titulaire de l'un des offices de la maîtrise, un autre avait la survivance de sa charge, et un troisième se trouvait également pourvu d'une fonction dans la même compagnie (2). Ainsi s'était fondée, pendant deux siècles, une de ces familles forestières, comme il s'en trouvait fréquem-

(1) Il y aurait encore aujourd'hui, dans le canton de Schwytz, de nombreux Flisch, sans doute de la même souche; le nom a seulement été légèrement francisé.

(2) On raconte qu'un jour, Louis XVI se trouvant à Compiègne, les trois Fliche lui furent successivement présentés. Le Roi s'émerveilla de cette belle lignée de fonctionnaires : « C'est donc, s'écria-t-il, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ! »

ment alors d'analogues dans la magistrature et dans les autres branches de l'administration. Ces forestiers d'ancien régime, à défaut d'une préparation scientifique aussi complète qu'il l'eût fallu peut-être, avaient de fortes traditions, ils aimaient leur métier, et la plupart faisaient honneur à leur corps. Dispersés par la tempête révolutionnaire, beaucoup d'entre eux revinrent ensuite à leurs anciennes fonctions et aidèrent à reformer les cadres de la nouvelle administration des forêts. Le grand-père de Fliche, qui était entré dans l'armée en qualité de capitaine des remontes, lors de la dissolution des maîtrises, reprit, sous l'Empire, du service dans les forêts et termina sa carrière comme inspecteur à Beaune. Son père, Auguste Fliche, né à Bruxelles en 1796, fut nommé à dix-huit ans garde à cheval, puis parcourut successivement tous les degrés de la hiérarchie forestière; il devait dans la suite parvenir au grade de conservateur (1). Il se trouvait à Rambouillet, en qualité d'inspecteur, occupé à réorganiser les forêts que le Domaine avait depuis peu reprises à la Liste civile, lorsque naquit son fils aîné, celui à qui nous consacrons cette notice (2).

L'éducation de Paul Fliche fut surtout dirigée par

(1) Un frère d'Auguste Fliche, Louis-Gabriel-Alphonse, né à Château-Chinon en 1810, sorti de l'École en 1832, avec la septième promotion, devint inspecteur des forêts et mourut en fonctions à Villers-Cotterêts, en 1865.

(2) Fliche (Henri-Marie-Thérèse-André), né à Rambouillet le 8 juin 1836. Le premier de ses prénoms, Henri, était habituel pour tous les aînés de la famille, en souvenir du prince qui avait fixé en France ses ancêtres. Le prénom de Paul, qui ne se trouve pas dans son acte de naissance, lui fut ensuite toujours attribué.

sa mère. Femme supérieure, très instruite et très attachée à ses devoirs, l'œuvre de sa vie fut la formation morale et intellectuelle de ses enfants (1). Tous lui doivent le développement de brillantes qualités, ainsi que des principes religieux qui devinrent leur règle de conduite et dont ils ne se départirent jamais. Pour Paul, son aîné, elle eut à fortifier tout d'abord une nature d'enfant très tendre, qu'elle sut transformer en un caractère énergique et ferme, tel que nous l'avons connu. Puis, elle suivit de très près ses études, surveillant et complétant tout ce que de nombreux changements de direction eût pu laisser de lacunes ou d'imperfections. C'est le danger fréquent des familles de fonctionnaires, dont le chef est trop souvent absorbé par ses occupations professionnelles et qui passent d'une résidence à l'autre, au grand préjudice des études commencées; mais si la mère est capable et a la volonté de remplir son devoir, elle sauve tout. C'est ce qui arriva très heureusement pour Paul Fliche, depuis son enfance jusqu'à son entrée à l'École forestière.

« C'est à elle après Dieu que je dois tout ce que je « puis avoir de bon, écrivait plus tard Fliche en par- « lant de sa mère; — c'est en elle que j'ai vu pour la « première fois tout ce que les femmes peuvent posséder « de générosité dans le cœur et d'élévation dans l'intel- « ligence. » Mme Fliche, née Philippine Cornu, était fille

(1) La famille se composait de quatre enfants, trois fils et une fille. Celle-ci, l'unique sœur de Paul, fut aussi, jusqu'à vingt ans, la plus étroitement mêlée à son existence; elle est devenue Mme Aimé Buffet. Les deux frères sont M. Gabriel Fliche, ingénieur en chef de la marine, et M. Louis Fliche, avocat.

d'un propriétaire du Nivernais, qui s'était marié dans le même pays (1). Paul Fliche aimait beaucoup le Morvan, où il avait souvent séjourné pendant ses jeunes années; certains aspects de son caractère procèdent de cette origine morvandelle : la ténacité qu'il apportait dans la défense de ses idées, la réserve parfois nuancée de raideur dont il s'enveloppait pour maintenir ses principes, rappelaient le granit du Morvan et lui venaient de ses ancêtres maternels; tandis qu'il faisait remonter à sa lointaine ascendance suisse son goût pour les sciences naturelles, sa méthode de travail scrupuleuse jusqu'à la minutie dont il avait retrouvé des exemples chez les savants genevois avec lesquels il était en relation d'études. Tels sont les éléments qui, joints à l'éducation, contribuèrent à former l'intelligence et le cœur de l'enfant que les hasards de la carrière paternelle avaient fait naître loin du Morvan et de la Suisse, sur les confins de l'Ile-de-France et du pays Chartrain.

De Rambouillet, son père avait été nommé conservateur à Troyes, après un séjour de deux ans à l'Administration centrale; il s'y installa comme s'il eût dû ne plus quitter la Champagne : il acheta une maison en ville, et, du côté de Sens, un domaine forestier considérable. C'étaient autant d'indices de sa volonté de considérer cette contrée comme sa terre d'élection, celle

(1) Les familles Cornu et Bonneau du Martray étaient depuis longtemps fixées dans ce pays où elles ont encore des représentants. Le grand-père maternel de Fliche était établi à Château-Chinon, où il s'occupait d'agriculture. Mme Fliche mère, née en 1807, avait été élevée dans un couvent de Sens; elle mourut en 1878.

à laquelle on s'attache pour toujours. Là commencèrent bientôt pour Paul Fliche les études sérieuses; on le mit au collège, où tout de suite il se distingua par sa régularité et son amour du travail. Le principal du collège loue son intelligence, son caractère précis qui le porte à se rendre toujours compte de ce qu'on lui enseigne; déjà il entend tout approfondir : « *rerum cognoscere causas* » (1), comme on disait encore en ce temps-là. Et pourtant cet élève modèle n'a presque aucun succès scolaire; il veut trop bien faire, ses compositions ne sont jamais terminées; mais il classe et emmagasine des notions qui lui serviront plus tard.

Dix ans se passent ainsi; puis survient pour le conservateur de Troyes un gros ennui d'ordre administratif : en 1849, sous le prétexte d'une réorganisation du service, on l'envoie à Épinal d'abord, bientôt après à Nancy; il devait rester dans cette dernière résidence jusqu'à sa retraite, en 1865. Les études de Paul subissent le contre-coup fâcheux de cet incident de carrière; on le fait d'abord entrer au lycée, dans la classe de troisième; mais, au début de la seconde, l'imprudence ou le défaut de tact d'un professeur oblige ses parents à le retirer. A cet âge, comme dans toute sa vie, Fliche n'admettait pas qu'on plaisantât au sujet de ses convictions religieuses, et malheureusement il paraît que ce que l'on appelle aujourd'hui la neutralité scolaire n'était pas alors toujours observé. On essaya ensuite de la Malgrange; mais cet éta-

(1) Notes du principal du collège de Troyes, adressées à M. Fliche père.

blissement, tenu par des prêtres, n'était pas encore organisé, comme il le fut depuis, pour les classes supérieures. Il fallut donc que Paul Fliche préparât à la maison, avec des répétiteurs, par conséquent dans des conditions peu favorables, ses deux baccalauréats et les examens de l'École forestière. Car il voulait suivre la carrière paternelle : son père le désirait vivement; ne fallait-il pas continuer la tradition de famille, et le fils aîné n'était-il pas mieux que tout autre désigné pour recueillir cette sorte d'héritage? A vrai dire, le jeune homme obéissait ainsi à ce qu'il croyait être son devoir et ne se sentait que médiocrement disposé à affronter un concours portant presque exclusivement sur les mathématiques, pour lesquelles il n'avait aucun goût. A ce moment, il se fût plus volontiers dirigé vers l'histoire ou les sciences naturelles. Aussi, trois échecs successifs furent la conséquence d'une préparation incomplète; tout autre se fût découragé, et son père lui-même renonçait à le voir réussir. Paul Fliche voulut tenter une quatrième fois l'examen, et sa ténacité fut enfin récompensée. Il fut reçu le neuvième de la 34e promotion (1)

Ses bulletins d'École ont été conservés. Dès le début, le directeur Parade le note dans des termes qui ne varieront guère : élève excellent; s'est placé d'emblée au premier rang; élève hors ligne; le premier, toujours et sans conteste... Dans trois matières sur quatre, économie forestière, histoire naturelle et droit, le

(1) Cette promotion, entrée à l'École en novembre 1857 comptait 35 élèves.

nombre des points est très élevé, approche parfois du maximum; seules les mathématiques sont plus faibles. Ces deux années d'école s'écoulèrent sans incident; Fliche était aimé et apprécié comme il le méritait de ses maîtres et de ses camarades. On a su plus tard que, non content de travailler pour son propre compte, il aidait efficacement tous ceux qui réclamaient son secours; désintéressement d'autant plus rare qu'il n'en tirait pas vanité. Il sortait le premier, en septembre 1859, et était nommé garde général en stage à la conservation de Nancy, dont son père était le titulaire.

Il n'y demeura pas longtemps. Dès la fin d'octobre, il partait pour Cherbourg, avec deux de ses camarades, Muel et Jacquiné, afin d'étudier les conditions d'emploi des bois dans les constructions de la marine de l'État. A cette époque, la question des bois de marine était de la plus haute importance; la nécessité de trouver en France des chênes de fortes dimensions pour les vaisseaux de guerre était l'un des arguments sans cesse invoqués pour justifier le maintien des forêts domaniales et faire obstacle à leur aliénation. Un séjour à Cherbourg, au milieu d'ingénieurs distingués, dont ils recevaient un accueil empressé, ne pouvait qu'être très agréable à ces jeunes gens; ensuite, Fliche y retrouvait son frère, sorti depuis peu de l'École polytechnique et qui avait précisément opté pour le corps des ingénieurs de la marine. Mais c'était une mission de courte durée et, au retour, le conservateur de Nancy comptait garder auprès de lui son fils, au moins quelques mois encore, pour l'initier à la pratique du métier.

Puis, d'accord avec lui, le directeur de l'École, Parade, projetait de faire nommer Paul membre de la commission nouvellement organisée pour l'aménagement de la forêt de Haye, dont le chef était Nanquette, qui déjà avait pu apprécier à l'École le jeune garde général et qui lui portait beaucoup d'intérêt.

Tout d'abord, la combinaison échoua. A la pressante demande de Nanquette, le chef du personnel des forêts, Meyniers, répondit qu'il avait surtout besoin de chefs de cantonnement, et que d'ailleurs, pour un débutant, il était de l'intérêt du jeune homme d'exercer pendant quelque temps des fonctions du service ordinaire, avant d'entrer dans les commissions. Observation parfaitement juste. On l'envoya donc faire un intérim de quelques mois à Gannat dans l'Allier (1). Puis, le 31 octobre 1860, Paul Fliche était nommé titulaire du poste de Mouzon (Ardennes), « poste qui ne manque pas d'importance, dit Nanquette (2), et où Paul pourra mettre en pratique ses connaissances spéciales en bois de marine ». Avant de se rendre à sa résidence, le jeune garde général se présente à Châlons au conservateur, un ami de son père, qui le reçoit très cordialement et se déclare très satisfait de se voir attribuer cette bonne recrue (3). « Il peut se vanter d'avoir de belles forêts... Il y verra des arbres de marine de 400 et 500 francs la pièce, et en quantité... Je lui ai

(1) Nomination du 30 juillet 1860.

(2) Lettre du 28 septembre 1860, écrite de Revin (Ardennes) à M. le conservateur Fliche, à Nancy.

(3) Lettre de M. Martin, conservateur à Châlons, du 20 novembre 1860.

montré les calepins de martelage de 1859, et il en a été émerveillé. »

Pour l'excellent conservateur, posséder de si gros chênes dans son cantonnement était évidemment le plus grand bonheur que pût rêver un jeune forestier. Sans doute Paul Fliche eût autant aimé la forêt de Haye, où les chênes sont moins gros, mais qui est plus rapprochée de Nancy que le petit chef-lieu de canton des Ardennes.

Ce premier apprentissage de la vie forestière lui fut très pénible. L'isolement était absolu; pas de maison amie à fréquenter, personne avec qui échanger ses idées. Il éprouvait cette sensation de vide, si dure à supporter pour bon nombre de nos anciens élèves à leur sortie de l'école de Nancy, qui les porte parfois au découragement pendant cette période de début. Fliche finit cependant par découvrir un compagnon, un esprit cultivé capable de le comprendre : c'était un jeune prêtre, vicaire d'une paroisse voisine, mais qu'il devait aller chercher très loin. Ensuite, pour occuper les loisirs de sa solitude, il se mit à l'étude des langues étrangères. Il perfectionna d'abord ses connaissances en allemand; il apprit l'anglais, de manière à lire couramment Shakespeare et les autres classiques, mais il ne parla jamais cette langue avec facilité; enfin, sa principale ressource fut l'italien, dont il fit ses délices. Dante surtout était son grand poète, il l'admirait beaucoup, et jusqu'à la fin de sa vie il aimait à citer des vers de la *Divine Comédie*. Cette prédilection devait le conduire plus tard à diriger du côté de l'Italie de nombreux voyages.

Pendant ce temps, le père réclamait instamment une nomination dans la commission d'aménagement de Nancy. Cette fois encore ses vœux ne furent pas exaucés comme il l'aurait voulu. Le 14 avril 1862, Fliche était bien nommé membre d'une commission, mais dans les Vosges, et pour opérer dans la montagne. Le directeur général, Vicaire, en annonçant cette nouvelle au conservateur de Nancy, fait valoir les avantages de la situation : « Je me félicite d'avoir pu seconder vos vues en donnant à M. votre fils une mission aussi instructive qu'importante (1).... » Ce nouveau poste exigeait une résidence effective dans la montagne des Vosges, à Gérardmer, où, pendant trois ans, Paul Fliche dut s'installer à demeure; dans cet intervalle, les permissions de venir à Nancy ne paraissent pas lui avoir été très libéralement accordées. Ce fut un second temps d'épreuve, moins dur cependant, semble-t-il, que le séjour des Ardennes. Et cependant le pays était plutôt sévère. Dans sa notice sur Mougeot, Fliche nous décrit Gérardmer tel qu'il était au commencement du dix-neuvième siècle, et nous pouvons nous reporter à ce passage pour nous rendre compte de Gérardmer en 1862, car jusqu'à la construction du chemin de fer les changements ne s'y sont produits que très lentement. Sans doute les routes étaient meilleures; on pouvait accéder plus facilement aux chaumes, et le Hohneck se laissait aborder plus commodément qu'une montagne de l'Asie centrale. Mais, pendant la plus grande partie de l'année, lorsque le

(1) Lettre du 14 avril 1862, de M. Vicaire à M. Fliche père.

forestier n'était pas occupé au dehors par son service, il n'avait d'autre ressource que le personnel de l'hôtel de la Poste, ce qui était vraiment insuffisant pour un jeune homme habitué à la vie de famille et dont l'esprit cultivé eût si bien apprécié les agréments de la société nancéienne. Cette fois du moins Fliche sut promptement réagir et tirer de ce séjour forcé des avantages qui eurent pour son avenir une grande influence. Au lieu de se plaindre, il se mit à travailler avec acharnement; son goût déjà marqué pour les sciences naturelles put se donner carrière, dans ces montagnes où la nature est si belle pour ceux qui savent la comprendre; à l'exemple de Mougeot, il devint botaniste. Plus tard, il aimait à répéter que jamais il n'avait donné une aussi grande somme de travail, et qu'il ne regrettait pas ce rude labeur. Il devait, dans un très bref délai, en recevoir la récompense.

Depuis 1862, il s'était produit à l'École de graves événements. Parade était mort, Nanquette lui avait succédé, et Mathieu, professeur d'histoire naturelle, remplaçait Nanquette à la sous-direction. En 1863, l'Administration avait détaché de la conservation de Nancy le cantonnement de Nancy-Ouest, comprenant la forêt de Haye et les massifs environnants, dans le but d'en faire pour l'École un champ d'études, indispensable pour l'enseignement des élèves. La gestion de ce cantonnement exigeait un titulaire capable de seconder et de suppléer au besoin les professeurs dans certaines parties de leurs fonctions. Car le corps enseignant de l'École a toujours été extrêmement restreint;

la direction générale, même la plus bienveillante, n'a jamais pu élargir autant qu'il serait nécessaire les cadres de ce personnel, donner aux professeurs des suppléants, afin de permettre des recherches utiles pour la science et la préparation de ces œuvres qui sont l'honneur d'une administration. Tout le temps qui n'est pas strictement employé aux cours et aux examens est assez volontiers considéré comme du temps perdu, et les fonctionnaires qui s'occupent d'autre chose passent pour des objets de luxe, que l'on ne peut se permettre qu'à la condition qu'ils ne coûtent pas trop cher (1). De tout temps on a cherché à remédier à cette situation par des moyens plus ou moins ingénieux : sous la direction de Parade, ce fut l'institution des inspecteurs des études, introduite d'abord pour fortifier la discipline, et qui servit bien vite à fournir des suppléants de cours; du temps de Nanquette, nous allons voir que les cantonnements de l'École (2) ont satisfait au même besoin; actuellement, c'est la Station de recherches et d'expériences qui correspond à cette nécessité.

En 1865, Nanquette put reprendre, avec plus d'autorité et de meilleures chances de succès, le projet ébauché cinq années auparavant. Il obtint facilement

(1) Fliche fait cette remarque dans sa notice sur Godron, au sujet de l'organisation des Facultés de province en 1844, envisagées surtout comme des machines à conférer des grades. Depuis lors, dans l'Université du moins, cette conception de l'enseignement supérieur s'est heureusement modifiée.

(2) En 1873, un second cantonnement, celui de Nancy-Est, fut joint au premier, et l'ensemble forma la conservation de l'École n° 4 *bis*. On devait encore y ajouter, en 1878, les cantonnements de Pont-à-Mousson et de Vézelise.

que Paul Fliche fût appelé à l'École comme titulaire du cantonnement de Nancy-Ouest. Son père ne put malheureusement le recevoir au foyer familial : admis à la retraite deux mois avant le retour de son fils (1), il était retourné à Troyes, où il vécut jusqu'en 1887. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, Fliche, à l'École, se fit vite apprécier; dans cette situation assez indécise qu'il venait y occuper, il sut se plier avec une parfaite bonne grâce et avec une compétence incontestée à tous les services que dut lui demander le directeur; en outre de la gestion de son cantonnement, il entra vite et comme de plain-pied dans l'enseignement. En d'autres temps, ç'avait été la chaire d'économie forestière qu'on avait dû renforcer au moyen d'un personnel supplémentaire; en ce moment, c'était le professeur d'histoire naturelle qui se trouvait surchargé et qui risquait de ne pouvoir suffire au fardeau excessif résultant de ses multiples fonctions. Sans doute, ce professeur, Auguste Mathieu, était supérieurement doué; mais la tâche qu'il avait assumée était énorme; les applications forestières de la géologie, de la minéralogie, de la botanique et de la zoologie sont si variées, qu'un seul homme ne peut professer cet ensemble, et l'on comprend qu'un humoriste nancéien, appréciant cette partie de l'enseignement de l'École, ait parlé d'une chaire *de omni re scibili et quibusdam aliis* que l'on entendait faire occuper par un seul maître. L'adjonction à l'École des forêts d'études vint combler la

(1) La nomination de Paul Fliche à l'École date du 14 mars 1865. Le conservateur Fliche était en retraite depuis le mois de janvier de la même année.

mesure, car Mathieu, nommé sous-directeur, remplissait en cette qualité, pour ces forêts, les fonctions d'un inspecteur du service ordinaire, attributions intéressantes sans doute, mais qui durent lui prendre une bonne partie de son temps. Ce fut donc principalement le professeur d'histoire naturelle qui utilisa le jeune chef de cantonnement, non seulement pour la gestion forestière, mais aussi dans les différentes branches de son enseignement, notamment pour les herborisations, auxquelles le botaniste de Gérardmer était parfaitement préparé. De cette époque date la collaboration de Paul Fliche et d'Auguste Mathieu; le maître avait vite apprécié les aptitudes de son ancien élève qui lui revenait avec une maturité précoce et des connaissances largement accrues depuis sa sortie de l'École. L'expérience fut très vite faite : quelques mois après, le 25 octobre 1866, Fliche était promu sous-inspecteur, avec les fonctions de répétiteur du cours d'histoire naturelle. Ce titre assez impropre de répétiteur ne doit pas nous tromper sur les occupations du titulaire; il ne s'agissait pas seulement de faire passer des examens aux élèves ou de surveiller leurs travaux, c'étaient les attributions d'un chargé de cours qui lui étaient ainsi conférées.

Nanquette se montre très heureux de cette combinaison. Au conservateur Fliche qui le remercie d'avoir obtenu pour son fils et le grade et le poste à l'École, le directeur répond (1) : « Il n'a pas dépendu de moi que

(1) Lettre du 7 novembre 1866, à M. Fliche, conservateur en retraite, à Troyes.

cette nomination n'ait eu lieu un an plus tôt... A mon tour, vous me permettrez de me féliciter de l'acquisition que j'ai faite, en la personne de Paul, d'un jeune professeur déjà fort apprécié parmi nous et qui fera, j'en suis sûr, le plus grand honneur à notre établissement. Et puisque nous sommes sur le chapitre des compliments, permettez-moi aussi de féliciter les parents de mon jeune ami de la direction si saine et si droite qu'ils ont su donner à l'éducation de leur cher enfant. Ce n'est pas d'hier, vous le savez, que date mon affection pour votre fils; aussi, en lui mettant le pied à l'étrier, je suis heureux de penser que j'aurai peut-être exercé une influence favorable sur sa carrière. Affection à part, je n'ai d'ailleurs fait que mon devoir... »

Ainsi installé dans l'enseignement de l'École, Paul Fliche allait y rester jusqu'à sa retraite, pendant trente-sept ans. Sa vie se continua, durant cette longue période, toute droite, toute unie, presque sans incidents. Tel il se révéla dès le début, tel il continua sa tâche jusqu'au jour où volontairement il descendit de sa chaire. Ce qui peut servir à caractériser son enseignement oral, c'est une netteté d'exposition, une précision de doctrine qui rendaient ses leçons très assimilables à l'esprit de ses jeunes auditeurs; avec cela très sévère aux examens, n'hésitant pas à coter très bas ceux qu'il estimait médiocres; mais aussi un grand esprit de justice auquel tous étaient bien obligés de rendre hommage. Son entente avec Auguste Mathieu fut toujours parfaite, et les services qu'il rendit à son maître, bien vite devenu son ami, furent considéra-

bles. Le professeur titulaire avait assigné à son chargé de cours la botanique forestière et ses applications; mais ce partage n'était pas absolu, et même dans les autres branches des sciences naturelles, Fliche se montra toujours prêt à aider de tout son pouvoir le sous-directeur auquel incombaient tant de tâches absorbantes. Si Mathieu put venir à bout de tous ces labeurs, gestion des cantonnements de l'École, extension des collections, participation aux expositions universelles de 1867 et de 1878, c'est qu'il se trouvait allégé d'une partie de ses cours et des exercices pratiques; or, ces loisirs relatifs. c'est à Fliche qu'il les devait.

Lorsque Auguste Mathieu se retira, en 1880, Fliche, devenu professeur titulaire, conserva la botanique forestière et laissa à son adjoint (1) les matières précédemment enseignées par son maître. Après la mort de Mathieu, arrivée en 1890, il prit l'initiative d'une souscription qui fut ouverte dans le corps forestier dans le but d'élever, au milieu des collections de l'École, un monument digne de celui qui avait tant contribué à les former et à les enrichir. C'est ainsi que se dresse aujourd'hui, au centre de la « galerie Mathieu », le buste du grand travailleur auquel tous les agents forestiers s'empressèrent de témoigner leur reconnaissance (2). Il arriva même, chose rare, que par suite

(1) Ce professeur adjoint, M. Henry, aujourd'hui titulaire depuis la retraite de Fliche, conserve toujours les parties des sciences naturelles que s'était réservées Auguste Mathieu.

(2) Fliche a fait paraître à cette occasion une brochure intitulée : *Le Buste d'Auguste Mathieu, souvenir offert aux souscripteurs, 1896.*

des offrandes des anciens élèves étrangers, anglais, belges et roumains, qui n'avaient pas été escomptées lors du projet, la souscription se trouva trop abondante. Fliche eut alors l'heureuse idée de consacrer le reliquat des fonds recueillis à la création d'un prix qui porte le nom de « Prix Mathieu », et qui est décerné tous les quatre ans à l'élève le plus méritant du cours des sciences naturelles. Cette institution, régularisée par décret du 8 juillet 1896, a été nommée depuis « Fondation Fliche (1) » ; elle rappelle à la fois le souvenir du maître et du disciple, dont les noms ne doivent pas être séparés dans l'expression de notre gratitude.

La carrière de Paul Fliche se déroulait ainsi très

(1) Cette fondation, jusqu'à présent unique en son genre, fut l'objet d'une procédure administrative assez compliquée, résultant de la jurisprudence qui refuse la personnalité civile aux établissements de l'État dont la reconnaissance ne résulte pas d'une loi spéciale. Alors que toutes les écoles du gouvernement, ou peu s'en faut, ont obtenu cette reconnaissance, jusqu'à présent l'École forestière n'a pas été admise à pareille faveur, et bien qu'il ne s'agisse que d'une question de pure forme, cette sorte d'infériorité, dont on ne saurait donner une raison plausible, est de nature à décourager les bienfaiteurs qui voudraient suivre l'exemple donné en 1896. Jusqu'à nouvel ordre, le ministre de l'Agriculture est autorisé à accepter de telles libéralités « au nom de l'État, pour l'École nationale forestière ».

La fondation Fliche n'est pas le seul souvenir que conserve l'École de son éminent professeur. Par une clause de son testament, en date du 25 avril 1907, P. Fliche lègue à l'École son herbier, qui a pris place dans nos collections à côté de celui d'Auguste Mathieu ; il dispose ensuite que l'École pourra choisir dans sa bibliothèque scientifique tout ce qui lui conviendra ; après elle, ce même choix sera exercé par la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, puis par la Bibliothèque publique de cette ville.

simplement, et il devenait à son tour l'un des doyens du professorat de l'École. En même temps que Mathieu, Nanquette avait pris sa retraite en 1880. A la direction passaient successivement Alfred Puton, de 1880 à 1893, et Lucien Boppe, de 1893 à 1898. Dans aucun de ces mouvements, Fliche n'eut l'idée de briguer des fonctions administratives, qu'il considérait comme incompatibles avec le travail professionnel auquel il s'était voué; cantonné dans son enseignement, nous ne le voyons intervenir que lorsqu'il estime que les conditions indispensables à cet enseignement risquent d'être compromises par les réformes dont l'École fut l'objet pendant cette période.

Un décret du 9 janvier 1888 avait changé le mode de recrutement des élèves; le recrutement direct, qui datait de la fondation de l'École, était supprimé, et les futurs agents forestiers devaient faire d'abord deux années d'études préparatoires à l'Institut agronomique de Paris. A ce changement, Nanquette et Mathieu s'étaient nettement opposés, estimant que par une mesure de ce genre l'autonomie de l'École allait être menacée, et soutenant que trois années d'études à Nancy suffisaient pour parer à tous les besoins. Tout le monde était d'accord sur la nécessité de fortifier l'étude des sciences naturelles qui doivent être la base de l'enseignement forestier; seulement, pour arriver à ce résultat, ne pouvait-on trouver d'autre moyen que d'obliger les élèves à s'assimiler, en outre des principes généraux des sciences naturelles, toutes les applications multiples de la science agronomique, dont ils ne tireront aucun profit dans leur carrière forestière?

Les directeurs de l'École redoutaient aussi que l'incertitude résultant du classement de sortie de l'Institut auquel était subordonnée l'admission définitive, ne décourageât bon nombre de vocations forestières et que le recrutement de l'Administration ne s'en trouvât entravé.

Lorsque, malgré ces observations itérativement présentées, le passage par l'Institut agronomique eut été imposé, il s'agit de mettre en harmonie avec l'enseignement théorique de cet institut l'enseignement forestier qui ne devait en être que l'application. Ici, des divergences fâcheuses se produisirent. Les questions de recrutement avaient profondément agité les professeurs de l'École, et l'on était loin de la belle unanimité qui régnait dans le Conseil d'instruction du temps de Nanquette et de Mathieu. Ces divergences, qui n'auraient dû porter que sur la doctrine, se traduisaient malheureusement par des critiques personnelles très regrettables. Fliche se tenait, autant que possible, à l'écart de tous ces débats; étant donnée la situation nouvelle à laquelle on ne pouvait se soustraire, il estimait qu'il fallait chercher d'un commun accord à en tirer le meilleur parti, et que seuls les intérêts de l'enseignement devaient être mis en balance. Toutefois, il avait prévu le cas où il serait obligé de quitter l'École et de briser sa carrière : il n'admettait pas que la chaire d'histoire naturelle dont il était chargé pût être diminuée; il ne voulait pas descendre du rang de professeur à celui de simple répétiteur. Pour cela, sa décision était bien arrêtée; dût-il ou non obtenir une pension de retraite, il donnerait sa démission. Un jour

vint où cette éventualité parut bien près de se produire, et alors seulement nous voyons Fliche intervenir.

L'arrêté ministériel du 19 janvier 1889, réorganisant l'École forestière, avait changé le groupement des matières enseignées, réunissant en un seul cours l'économie forestière avec application des sciences naturelles, et le Conseil d'instruction était invité à préparer en conséquence les nouveaux programmes. Par lettre adressée au directeur de l'École, Fliche fit remarquer que l'arrêté ministériel supprimant à l'École l'enseignement autonome des sciences naturelles entraînait la suppression de la chaire correspondant à cet enseignement, et que dans ces conditions il ne lui semblait pas possible de prendre part à la discussion d'un programme de cours qu'il n'aurait pas à exécuter. Au Conseil d'instruction, le directeur de l'École protesta de son intention de ne pas toucher aux cadres du personnel; il ne s'agissait que d'appellations nouvelles conservant aux matières enseignées leur importance relative, et les professeurs présents convinrent à l'unanimité d'adresser à l'Administration le vœu suivant : « Vu l'importance de l'enseignement de l'histoire naturelle à l'École, le Conseil émet le vœu que les deux chaires actuellement consacrées à l'histoire naturelle soient maintenues, dont l'une occupée par un professeur titulaire et l'autre par un chargé de cours (1). » Immédiatement après, une lettre du directeur des Forêts invita M. le professeur Fliche à présenter

(1) Séance du Conseil d'instruction du 8 avril 1889.

sur ces bases son programme pour l'enseignement de l'histoire naturelle. Les propositions qui en résultèrent furent intégralement admises. Le décret du 12 octobre 1889, qui réorganisa l'École, comprend notamment dans les cadres du personnel : un professeur de sciences naturelles appliquées aux forêts et un chargé de cours du même enseignement. Enfin une décision du 12 octobre 1889 maintenait Fliche au titre de professeur titulaire de sciences naturelles appliquées dans la nouvelle organisation.

Ainsi se termina cette crise très sérieuse pour l'École et que de vives animosités personnelles rendaient plus sérieuse encore. Les transformations décrétées en 1888 et 1889 n'eurent pas les conséquences fâcheuses que prévoyaient nos maîtres en 1880; l'étude des sciences naturelles notamment n'a pas cessé de se développer à l'École dans ses applications si nombreuses et si importantes. Le recrutement actuel, auquel sont venues se joindre depuis des charges fort lourdes résultant de la législation militaire, a pu écarter de la carrière forestière bon nombre de candidats; à certaines époques, l'avenir a pu se montrer encore sombre et incertain; du moins les promotions nouvelles ne paraissent pas inférieures à celles du recrutement direct, et il se trouve toujours parmi ces jeunes gens qui sortent de Nancy pour entrer dans l'Administration une majorité d'agents épris de la forêt, très capables et très dévoués. Fliche nous a raconté les craintes de son maître Mathieu, qui ne pouvait admettre que son petit-fils se présentât à l'École sous un régime autre que celui qui avait ses préférences; et aussi, dans

sa notice sur Nanquette, ce joli épisode de l'ancien directeur se décidant à revoir l'École après de longues années : il s'attend à trouver tout changé ; il redoute de rencontrer sur les bancs des élèves dont l'éducation ne soit pas celle des promotions de son temps, dont il était si fier ; mais non, tout est bien à sa place ; les élèves, auxquels il a dit son nom, lui ont fait un accueil respectueux et empressé ; ils ont conservé les meilleures traditions de la maison, à laquelle ils feront certainement honneur...

Lorsque Lucien Boppe, en 1893, fut promu directeur de l'École, il eût été naturel que Fliche lui succédât à la sous-direction. Cette nomination paraissait si bien indiquée, qu'elle avait été annoncée par erreur dans un avis adressé de Paris à la préfecture de Nancy. Fliche protesta aussitôt contre une mesure qu'il n'avait pas sollicitée, et à cette occasion le chef de l'Administration, lui exprimant ses regrets, ajoute : « Je n'aurais pas eu l'idée de vous proposer pour les fonctions de sous-directeur, sachant que vous tenez à conserver votre indépendance ; mais si j'avais pu me douter que vous eussiez le désir de remplir ces fonctions, je n'aurais pas hésité à vous présenter seul, car je trouve que vos titres et les services que vous avez rendus à l'enseignement priment ceux de tous vos collègues (1).... »

Enfin, en 1898, quand Lucien Boppe demanda sa retraite, Fliche entendit encore se tenir à l'écart de

(1) Du 1er juillet 1893. Lettre du directeur des Forêts à M. le professeur Fliche.

toute fonction administrative. Il allait alors se trouver, hiérarchiquement, sous les ordres d'un de ses anciens élèves, et, comme il l'a dit lui-même, au sujet de la subordination de Mathieu à Nanquette en 1865, étant données les petites misères de la nature humaine, on eût pu craindre qu'il n'en résultât des difficultés dont le service eût à souffrir. Mais pas plus en 1898 qu'en 1865 il ne survint rien de fâcheux; le directeur, est-il besoin de le dire, se montra comme il devait l'être, très reconnaissant de la précieuse collaboration de son ancien maître qui, en échange, voulut bien lui accorder les témoignages de son amitié. Cette collaboration dura jusqu'à la fin de l'année scolaire 1902-1903. Fliche avait alors soixante-six ans et, bien que sa santé physique fût excellente, bien que son activité intellectuelle n'eût aucunement diminué, depuis plusieurs années déjà il avait exprimé l'intention de résigner ses fonctions. S'il consentit à les conserver, sur la demande du directeur de l'École, ce fut uniquement pour le bien du service et dans des circonstances qui lui font grand honneur. Il voulait faciliter l'accès de sa chaire à un jeune homme qu'il estimait digne d'être son successeur (1) et qui n'était pas encore en état d'être nommé chargé de cours; il fallut un motif aussi grave pour l'empêcher de recouvrer, au moins deux ans plus tôt, son entière liberté.

Le 5 mai 1903, au cours de la dernière réunion du Conseil d'instruction de l'École à laquelle ait assisté

(1) Ce successeur, M. P. Guinier, professe actuellement la botanique forestière avec le titre de « chargé de cours ».

Fliche, le directeur lui offrit, au nom de ses collègues et au sien, une médaille d'or, à titre d'hommage pour son caractère et ses travaux. Déjà, en 1880, Auguste Mathieu avait reçu du corps enseignant de l'École la même marque d'affectueux souvenir. Enfin, pour honorer comme il convenait cette longue carrière, le chef de l'Administration voulut exprimer à Fliche des regrets qui étaient partagés par tous ses amis. La lettre du directeur des Eaux et Forêts et la réponse de l'ancien professeur, également dignes de l'un et de l'autre, méritent d'être reproduites ici :

Paris, le 20 décembre 1902.

Mon cher Maître,

Par arrêté de ce jour, M. le ministre vous a admis à faire valoir vos droits à la retraite. En vous informant de cette mesure, je viens vous dire toute la peine que j'en éprouve. C'est avec un sentiment de vif regret que je vois sortir de nos rangs celui qui fut un de nos maîtres les plus affectionnés, le professeur distingué dont l'enseignement élevé faisait honneur à l'École de Nancy et à la science française, le collaborateur dévoué, l'ami sûr et sincère sur le concours duquel je pouvais toujours compter. Au moment où vous allez jouir d'un repos si bien gagné, je tiens, au nom du corps des Eaux et Forêts, à vous donner l'assurance que l'Administration conservera le souvenir reconnaissant de vos éminents services et que, dans la retraite comme dans la vie active, vous pouvez compter sur les sentiments d'estime comme sur l'affection de tous vos collègues et de tous ceux qui furent vos élèves.

Agréez, mon cher Maître, l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

Le conseiller d'État, directeur des Eaux et Forêts,
L. Daubrée.

Nous avons retrouvé, dans les papiers de Paul Fliche, la minute de la réponse suivante :

Nancy, 23 décembre 1902.

Mon cher Directeur,

Je vous remercie très vivement de la lettre si affectueuse et trop élogieuse dont vous avez bien voulu accompagner la notification de mon admission à la retraite. J'y ai trouvé un de ces procédés délicats et élevés dont vous m'avez donné l'habitude et dont je vous suis profondément reconnaissant. Croyez que s'il m'est impossible de ne pas éprouver quelque tristesse en quittant, même lorsque j'ai largement dépassé l'âge de la retraite, une maison telle que la nôtre, à laquelle je m'étais donné tout entier, je suis heureux de recevoir ce témoignage d'estime et d'affection venant du chef du corps forestier. Croyez également que si l'Administration veut bien garder quelque souvenir de moi, de mon côté ce sera toujours avec bonheur que je me retrouverai avec des camarades qui, presque tous, ont été mes élèves, que je m'intéresserai à leurs travaux, que j'applaudirai à leurs succès, et en particulier que je reverrai le chef et l'ami sur lequel pèse le lourd fardeau de les diriger et de les soutenir.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, etc.

P. FLICHE.

La retraite ne put rompre les relations qui unissaient Fliche à cette maison de la rue Girardet, à laquelle il s'était donné tout entier. Sur les instances du directeur, il y conserva son laboratoire, une partie de ses collections, ses instruments d'étude; pendant tous ses séjours à Nancy, il y revint comme il le faisait auparavant; ce fut là qu'il prépara ses dernières publications

et non les moins importantes. Analyser son œuvre, très abondante, très variée, serait sortir du cadre de cette notice; la liste bibliographique jointe à notre travail (1) pourra déjà donner une idée de son immense labeur. Nous voulons nous borner, et cette tâche sera déjà suffisante pour nos forces, à caractériser cette œuvre, et à noter les différentes régions des sciences naturelles sur lesquelles ont principalement porté ses efforts.

Un des collaborateurs de Fliche (2), appréciant l'ensemble de ses productions scientifiques, classe judicieusement en trois groupes ses très nombreux travaux qui s'échelonnent depuis 1873 jusqu'à sa mort : recherches chimiques et physiologiques, géographie botanique, enfin paléontologie botanique.

L'étude des sols forestiers et leur relation avec la végétation des espèces ligneuses occupa de très bonne heure l'attention de Fliche; il y revint ensuite fréquemment, et même dans ses derniers ouvrages.

---

(1) Les principaux éléments de cette liste nous ont été fournis par M. René Zeiller, inspecteur général des Mines, qu'une étroite amitié, des affinités nombreuses d'idées et de sentiments, non moins que de fréquentes collaborations, attachaient à P. Fliche. Nous le prions d'agréer nos remerciements pour cette communication qui doit donner à la présente notice une valeur documentaire considérable. Un complément très utile lui a été apporté par les soins de M. Ph. Guinier, au moyen d'indications fournies notamment par le catalogue de la bibliothèque de l'École. Successeur de Fliche à la chaire de botanique et le mieux placé pour apprécier l'œuvre de son maître, M. Guinier a bien voulu se charger de disposer les articles de cette bibliographie dans un ordre méthodique qui facilitera beaucoup les recherches dans cette longue énumération de travaux variés.

(2) M. L. Grandeau, dans la notice nécrologique qui a été insérée au *Journal d'Agriculture pratique*.

Lorsqu'en 1874, Godron lut à l'Académie de Stanislas son rapport sur la candidature de Fliche, il signala comme le principal titre du candidat aux suffrages de ses confrères un mémoire traitant de l'influence de la composition chimique du sol sur la végétation du pin maritime. C'est, dit le rapporteur, un travail éminemment scientifique. Jusqu'alors en effet les propriétés physiques du sol étaient à peu près exclusivement considérées, tandis que les recherches de MM. Fliche et Grandeau témoignent de l'importance capitale des propriétés chimiques du terrain dans lequel les racines du végétal sont implantées, abstraction faite de la constitution géologique générale de la contrée. De telles études, encore très rares à cette époque, se sont depuis largement développées et ont conduit à des résultats fort appréciables pour la culture forestière : alors, elles ouvraient à la science des horizons nouveaux, et les premiers initiateurs ne doivent pas être oubliés aujourd'hui.

Les essences caractéristiques qui faisaient l'objet de ces travaux, les sols qui furent analysés à cette occasion soit au laboratoire de l'École, soit au laboratoire de la Station agronomique de l'Est, provenaient de Champfêtu, ce domaine forestier acheté par M. Fliche père sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne, entre Troyes et Joigny, qui tient une place si considérable dans l'existence et dans les préoccupations de son fils. Petite demeure, installation modeste dans la mesure du strict nécessaire; mais tout autour un vaste massif de près de 300 hectares, vieux bois pour une faible partie, et le surplus formé de boise-

ments successifs effectués dans la seconde moitié du dix-huitième siècle ou dans le premier tiers du dix-neuvième. Paul Fliche a consacré au domaine de Champfêtu une notice très étudiée (1), dans laquelle il expose, avec une grande précision, comment le boisement a été peu à peu réalisé, quelles modifications se sont ensuite produites par l'effet de la lutte des espèces entre elles, et quelles causes ont amené la constitution des peuplements actuels. Les conclusions de ce mémoire, rempli d'enseignements à l'adresse des reboiseurs, font notamment ressortir la lenteur avec laquelle se reconstitue une forêt détruite, les modifications dans la structure du sol qui accompagnent le retour des essences forestières et des espèces constituant le tapis végétal, grâce auxquelles la vie de la forêt acquiert toute son intensité, et qui permettent notamment l'ensemencement naturel, la reproduction indéfinie du massif. Ces notions, et d'autres encore, s'appuient sur des observations directes, faites chaque année sur ce terrain de Champfêtu que Fliche se plaisait à améliorer, qu'il augmentait par des acquisitions personnelles, et qu'il administrait au nom de la famille avec une entente parfaite des intérêts communs. Mais ce que ses écrits n'ont pu nous dire, ce qui nous est révélé seulement par sa correspondance (2) et par des habitudes contractées de très bonne heure, continuées jusqu'à ces

(1) *Un reboisement, étude botanique et forestière*, 1888.

(2) Nous avons pu prendre connaissance d'une partie de la correspondance de P. Fliche, que nous avons largement utilisée dans le cours de ce récit. Nous adressons à M^me^ Fliche l'expression de notre reconnaissance pour la confiance qu'elle a bien

dernières années, c'est l'importance très grande qu'avait pour lui Champfêtu, qu'il considérait comme le centre de sa vie familiale et qui, pour cette raison, tient une place prépondérante dans ses souvenirs les plus intimes. De longs séjours, passés dans une solitude reposante, avec les êtres qu'il affectionnait le plus, créaient entre lui et ce coin de la Champagne des liens très forts qui ne devaient pas se briser, car c'est dans le cimetière de Theil-sur-Yonne, chef-lieu de la paroisse dont dépend Champfêtu, qu'il a voulu dormir, auprès de ses parents, son dernier sommeil. Non content d'y retourner chaque année pour les besoins de l'exploitation forestière, il y demeurait à l'automne aussi longtemps que possible, goûtant le charme un peu mélancolique des promenades d'arrière-saison, si pénétrant dans nos contrées lorsque les bois commencent à se dépouiller de leurs feuilles; il y consacrait en été tout le temps que lui laissaient libre ses fonctions et ses voyages.

Ses voyages ! car Paul Fliche a été un grand voyageur. Ce goût se développa chez lui rapidement, à mesure que le temps et les moyens matériels lui furent plus largement départis. Par suite de circonstances diverses, il fut amené à visiter d'abord la France méridionale; de Montpellier, il parcourut les Pyrénées; de Toulon, l'Estérel et la Provence. Puis il fit plusieurs voyages d'études dans la Forêt-Noire, dans la Haute-Bavière et en Suisse. Il n'aborda l'Italie qu'en 1878;

---

voulu nous témoigner en nous communiquant des extraits de bon nombre de lettres de dates très diverses, notamment de 1884 et des années suivantes.

mais alors, attiré de plus en plus par le charme de ce pays, il y retourna jusqu'à huit fois, séjournant successivement dans chaque province, partagé entre ses études professionnelles et ses goûts artistiques qu'il sentait se développer au contact des merveilles que nous offrent les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, encadrés dans des sites historiques et mis en valeur par la splendide lumière de ce climat idéal. Il commença par la Lombardie, puis descendit par Florence, la Toscane et l'Ombrie; il vit Rome, Naples, les côtes de la mer Tyrrhénienne et de l'Adriatique, enfin les Abbruzzes et la Calabre; en 1907 il achevait par la Sicile, avec des séjours à Catane et à Palerme. Chacun de ces déplacements était réglé d'avance, préparé avec soin; tous correspondaient à des buts précis et entraient pour leur part dans un programme que Fliche s'était tracé et qu'il eut la grande satisfaction de pouvoir remplir successivement pendant plus de trente années.

Nous reviendrons bientôt sur les résultats d'ordre scientifique que lui procurèrent ces voyages. Auparavant, il n'est pas inutile de faire connaître l'œuvre littéraire que pourraient constituer ses notes et sa correspondance; œuvre très réelle, mais qui n'est pas destinée à la publicité, et que conserveront pieusement ceux auxquels ses lettres furent successivement adressées. Paul Fliche ressentait très vivement ses impressions de voyage; il savait les exprimer dans un langage sobre et nerveux, dont la simplicité n'exclut pas le charme. Très divers sont les tableaux qu'évoque en Italie cette âme d'artiste et de lettré profon-

dément imbue du sentiment religieux : en Ombrie, « l'un des endroits où l'homme s'est le plus rapproché « du ciel »; à Rome, ville unique au monde, où tout est contraste entre la vieille civilisation païenne, les splendeurs de l'époque impériale, les humbles commencements du christianisme, la majesté de Saint-Pierre, les solitudes de la Campagne romaine... Ailleurs encore qu'en Italie, Fliche a su traduire avec bonheur les spectacles variés qui se déroulaient sous ses yeux. Parcourant la Corse, en 1885, il constate que tout ce que l'on raconte de l'originalité de ce pays n'est pas exagéré; tout y est extraordinaire, la terre et les habitants; les pins énormes, dans des forêts encore inexploitées, constituent un tableau vraiment merveilleux, qu'on peut apprécier même sans être forestier ou botaniste. Son voyage d'Algérie, en 1891, lui laisse également de très intéressants souvenirs : sur les hauts plateaux du Sud-Oranais, la « mer d'alfa » produit sur lui une impression profonde; l'ascension du djebel Antar, un peu avant le jour, a été magnifique; « ce « djebel, avec sa teinte violette, se dressait au milieu « de la plaine, montrant sa ligne de faîte hardiment « dentelée, ses flancs déchirés, le tout se profilant sur « le beau ciel d'Afrique... ». De telles descriptions font penser à Fromentin, peintre de son métier, mais que ses souvenirs d'Afrique rangent aussi au nombre de nos meilleurs écrivains descriptifs, presque de nos poètes.

Si les pays du soleil captivaient Paul Fliche, il tenait cependant à connaître et à étudier aussi, pour compléter son programme, les diverses contrées de l'Europe septentrionale, ainsi que celles de l'Europe

centrale qu'il n'avait pas visitées tout d'abord. Il consacra quatre voyages aux îles Britanniques, non seulement pour Londres, les jardins de Kew te le British-Museum, mais pour parcourir dans tous les sens l'Angleterre, où il avait de nombreux amis, l'Écosse du sud, le pays de Galles et l'Irlande. En Autriche, il vint plusieurs fois à Vienne et à Mariabrünn; il consacra spécialement une étude à ce curieux pays du Karst qui confine à l'Adriatique et à l'Istrie sa voisine; quant à la Hongrie, ce fut en 1903 qu'il y fit un assez long séjour, de la plaine magyare aux Carpathes, jusqu'aux frontières de la Roumanie. Berlin et l'Allemagne du Nord, en 1906, le Danemark et la Suède en 1908, achèvent cette longue série de voyages, dont aucun ne fut inutile pour l'œuvre scientifique que se proposait Fliche, et dont quelques-uns eurent pour lui, à ce point de vue, des résultats très importants. On ne peut qu'admirer cette méthode dans l'exploration, cette constance dans l'effort renouvelé chaque été, depuis la jeunesse jusqu'à la fin de l'âge mûr. Les années ne ralentissaient pas son ardeur voyageuse; il se maintenait toujours alerte, toujours prêt à entreprendre une nouvelle campagne. Une seule fois, en 1899, il fut arrêté par une maladie très grave; il s'était mis en route pour le Danemark lorsqu'en traversant le nord de l'Allemagne, il se sentit atteint; il put aller jusqu'à Brême, mais là ses forces le trahirent. Heureusement des soins empressés parvinrent à le remettre sur pied, et cet accident, qui pouvait être un avertissement, ne parut pas cependant entraîner pour sa santé des suites fâcheuses.

Ces nombreux voyages étaient pour Fliche non seulement agréables, mais nécessaires, car ils lui permirent de réaliser les études de botanique descriptive et de géographie botanique qu'il avait entreprises et qu'il continua pendant toute sa carrière. Les résultats de ces études forment une part très importante de son œuvre scientifique; elles contribuèrent, dans une large mesure, à lui faire acquérir une juste notoriété. A ce sujet, nous pouvons remarquer combien il élargit successivement son programme, d'abord limité à la Lorraine et aux pays voisins, puis s'étendant à toute la France, et englobant enfin non seulement l'Europe occidentale, mais encore l'Afrique méditerranéenne. Au début, le botaniste de Gérardmer qui avait eu pour guide Mougeot dans la montagne vosgienne, le jeune professeur à l'École forestière qui s'attachait à suivre l'exemple de Godron et de Mathieu, ne pouvait embrasser qu'une étendue territoriale assez restreinte. Les tournées de l'École agrandirent déjà cet horizon, et les voyages qu'entreprit Fliche en pleine maturité de son expérience et de son talent le complétèrent.

Les ouvrages qui correspondent à cet ordre de travaux sont nombreux; nous n'en signalerons que trois, qui peuvent nous servir à apprécier cette partie de ses productions. En 1883, il publiait, en collaboration avec M. le professeur Le Monnier, la troisième édition de la *Flore de Lorraine* de Godron. Dans leur préface, les éditeurs exposent très sobrement en quoi consistent les adjonctions et modifications qu'ils ont apportées au texte de Godron; bien qu'ils se défendent de toute

innovation importante, la revision qu'ils ont heureusement opérée d'un livre datant de 1857, en tenant compte des progrès de la science et d'une masse d'observations nouvelles, était une tâche délicate qui leur a valu la reconnaissance des botanistes lorrains.

En 1897, Fliche publiait seul une quatrième édition de la *Flore forestière* d'Auguste Mathieu. Dans la notice qu'il a consacrée à son maître, nous trouvons déjà formulée une appréciation de cette œuvre capitale, qui fut justement considérée comme un monument de la science forestière lors de son apparition. Nous savons que l'un des principaux mérites de la *Flore* de Mathieu fut de faire connaître aux forestiers, trop souvent ignorants de la végétation méridionale, les essences étrangères au bassin de Paris et aux départements de l'Est; par des explorations scientifiques et ses missions officielles, Mathieu découvrit véritablement les forêts du Midi, trop souvent avant lui méconnues ou négligées. Fliche compléta ces notions, grâce à sa connaissance plus parfaite encore de toutes les régions de notre territoire. Il y ajouta une partie tout à fait neuve, celle concernant les essences de l'Algérie, que Mathieu n'avait pu visiter sur place, et dont l'importance devient de nos jours de plus en plus considérable. Il fit enfin subir à la *Flore* de Mathieu de profondes modifications au sujet de la distribution géographique des essences, s'attachant à déterminer avec soin l'aire occupée par chacune d'elles, relativement au sol et à l'altitude de leurs stations (1), indications

(1) En énumérant les noms des savants dont les conseils ou les publications l'ont inspiré, Fliche tient à rendre hommage,

qui, dans les éditions précédentes, étaient trop rares ou même faisaient à peu près défaut.

Comme dernier exemple des ouvrages de Paul Fliche se rapportant à la géographie botanique, nous choisirons un travail très approfondi sur « la Champagne crayeuse », l'un des derniers qui soit sorti de sa plume et dont il avait réservé la publication à la Société académique de l'Aube (1). Mettant à profit ses explorations en Algérie et en Hongrie, rattachant à notre région française, au point de vue botanique, ses études faites sur les hauts plateaux sahariens ou dans les plaines du Danube, Fliche insiste particulièrement sur des analogies très étroites entre ces contrées et les plaines champenoises. Les unes et les autres sont des pays de steppes, caractérisés par l'absence de végétation ligneuse, due bien moins à l'action de l'homme qu'à un ensemble de dispositions naturelles difficiles à modifier. Il dresse, pour la Champagne, le catalogue des plantes indigènes de cette région si remarquable; il expose les conditions dans lesquelles l'introduction des résineux a été tentée sur

---

par une mention spéciale, à M. Flahault, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, dont il apprécie hautement les travaux de géographie forestière dans les régions méditerranéennes, et qui fut non seulement son collaborateur, mais encore son ami très sympathique et très dévoué.

(1) Le secrétaire général de cette société, M. de La Boullaye, son correspondant à Troyes et son ami, nous écrit à ce sujet : « En envoyant le manuscrit, le 12 novembre dernier, Fliche m'adressait une longue lettre, très détaillée, me donnant toutes les indications utiles pour l'impression de la publication, comme s'il avait pressenti que ce ne serait pas lui qui corrigerait les épreuves... »

une grande échelle, les invasions d'insectes qui en furent la conséquence; il se demande enfin quel sera l'avenir de ces forêts artificielles de pins sylvestres et de pins d'Autriche, si elles sont capables de résister indéfiniment au climat de la steppe, et si elles sont susceptibles de changer d'une manière durable la physionomie du pays. Lorsqu'on rapproche ce mémoire de celui qui traite du reboisement du Champfêtu, on voit que les deux régions bien caractéristiques de la Champagne ont eu en Paul Fliche l'historien le mieux informé, le plus capable de tirer des faits observés des conclusions intéressantes.

Ce serait une erreur de croire que les deux séries de travaux dont nous venons de signaler les caractères, ceux qui ont eu pour objet les recherches physiologiques et ceux qui se rattachent à la géographie botanique, se sont ainsi succédé et ont été successivement le but exclusif des préoccupations de Fliche. Nous les trouvons au contraire intimement mélangées par ordre de dates dans son œuvre; il en fut de même de ses études de paléobotanique, non moins importantes que les précédentes, et dont il nous reste à parler. De très bonne heure, exactement dès 1875, Fliche commence à publier des observations sur la flore et la faune fossiles des terrains les plus récents; il ne cesse plus ensuite de creuser ce sillon, et peu à peu, il se crée, dans cette partie de la science botanique, une sorte de domaine propre où bientôt il acquiert une compétence incontestée. Dans la liste bibliographique de ses ouvrages, les articles se rapportant à la paléobotanique sont de beaucoup les

plus fréquents; ils se succèdent à de très brefs intervalles, et deviennent de plus en plus nombreux lorsque nous atteignons ses dernières années. Il eut, pour cette sorte de travaux, plusieurs collaborateurs : d'abord Bleicher, depuis son arrivée à Nancy jusqu'à sa mort (1); ensuite et surtout M. René Zeiller (2), auquel Fliche était attaché par une mutuelle sympathie non moins que par des études communes (3).

La détermination des espèces fossiles qui ont autrefois peuplé notre sol, l'indication précise de l'époque géologique à laquelle elles ont disparu pour faire place à d'autres qui vivent encore de nos jours, constituent des travaux du plus haut intérêt, dont les conclusions peuvent être fort utiles, soit dans le domaine de la science pure, soit dans celui des applications pratiques. Les recherches de Fliche l'ont conduit, dans cet ordres d'idées, à des découvertes remarquables. Il a pu rattacher de nombreux types anciens aux formes actuelles; il a précisé le moment où chacun d'eux a cessé de se montrer dans la région qui constitue aujourd'hui la France; il a noté ceux de ces anciens végé-

(1) A Bleicher, il convient de joindre M. Mathieu-Mieg, de Mulhouse, collaborateur de Fliche dans plusieurs publications sur le terrain tertiaire d'Alsace.

(2) Leur connaissance datait de 1864, elle s'était faite dans des herborisations sur les escarpements du Hohneck; l'amitié devint ensuite toujours plus étroite entre ces deux hommes, si bien faits pour se comprendre et s'estimer.

(3) Dans la notice nécrologique consacrée à Fliche par M. Zeiller, nous lisons qu'un des derniers hommages rendus à l'œuvre paléobotanique du savant lorrain fut la désignation d'un nouveau type de pétiole de fougère fossile sous le nom générique de *Flicheia*.

taux qui subsistent encore, avec une aire plus ou moins réduite. Il estime que bon nombre de ceux-ci ne nous ont quittés qu'à l'époque glaciaire, sous l'influence de l'abaissement de température qui se produisit alors. Depuis, les conditions climatériques se sont grandement modifiées; toutefois, ces formes anciennes, dont quelques-unes sont à nos portes, n'ont pu récupérer leur territoire, trop fortement occupé par des espèces nouvelles, mieux adaptées à la situation actuelle. Pourquoi ces végétaux, retrouvés dans l'Extrême-Orient, par exemple, réintroduits dans nos jardins et dans nos pépinières, ne peuvent-ils plus constituer chez nous de vraies forêts? Fliche fait intervenir ici la théorie darwinienne de la concurrence vitale, dont, à l'exemple de son maître Godron, il est loin de méconnaître l'importance, réserve faite du rôle que Darwin a voulu lui attribuer pour la formation des espèces. Si les essences forestières indigènes, notamment, se montrent les plus fortes et s'opposent victorieusement à la réinstallation d'autres essences, jadis autochtones, maintenant exotiques, c'est la paléontologie qui va nous servir à expliquer ce phénomène. La flore forestière actuelle se compose d'espèces jeunes, géologiquement parlant, donc bien mieux adaptées aux nouvelles conditions de la vie sur notre sol. Celles qu'on voudrait leur substituer sont des formes anciennes, moins bien organisées que les premières, et plus défavorablement placées dans la lutte pour l'existence; aussi ne peuvent-elles se maintenir qu'avec des soins incessants et des mesures de protection spéciales. Comme Godron et comme

Mathieu, Fliche a toujours jugé l'acclimatation impossible; quant aux naturalisations, elles lui ont toujours paru très problématiques, sans qu'il entendît toutefois décourager les introductions d'arbres exotiques, si en honneur de nos jours, lorsque les conditions économiques permettent de tirer de ces massifs artificiels des produits plus avantageux que ceux de nos essences spontanées (1).

Ces études de paléobotanique, si variées et si intéressantes, sont disséminées dans un grand nombre de brochures et de communications. Elles devaient recevoir, d'après les intentions de l'auteur, une sorte de couronnement dans un travail d'ensemble, dont la publication était déjà commencée, et dont il écrivait la dernière partie au moment de sa mort. On avait pu craindre, en raison de sa fin soudaine, que la rédaction n'en fût pas entièrement terminée, et que ses conclusions notamment ne pussent être retrouvées. Mais, grâce aux soins de dévoués collaborateurs (2), la *Flore du trias en Lorraine* va paraître dans son intégralité, et cet ouvrage ne sera pas le moindre de tous ceux dont nous sommes redevables à l'activité de Paul Fliche, qui, nulle part mieux que dans cette œuvre presque posthume, n'aura plus entièrement déployé les éminentes qualités de son talent.

---

(1) Fliche a notamment condensé ses idées à ce sujet dans un article très curieux : « Les Naturalisations forestières en France et la Paléontologie », qui date de 1898.

(2) Les recherches de M. P. Guinier ont permis de reconstituer la fin du manuscrit, dont M. R. Zeiller veut bien surveiller l'impression.

Ces services rendus à la science, en outre de ceux dus à son enseignement professionnel, méritaient à Fliche des distinctions qui ne lui ont pas fait défaut. Nous avons vu dans quels termes élogieux le chef de l'administration des Eaux et Forêts prit congé de lui à la fin de sa carrière. Le ruban de la Légion d'honneur, qui doit servir à signaler le mérite, partout où il se trouve, ne pouvait être mieux placé que sur sa poitrine. Il ne lui vint pourtant qu'assez tard, en 1893; Fliche avait alors cinquante-sept ans. Sa vie indépendante, le soin qu'il prenait de réserver sa liberté en se tenant à l'écart de tout emploi administratif, étaient-ils la cause de cet oubli relatif dans lequel pendant trop longtemps ses titres furent laissés par les dispensateurs de la faveur d'en haut? Peut-être; mais Fliche était trop philosophe pour s'en étonner, trop sage pour s'en plaindre; il se contenta de témoigner avec une entière bonne grâce sa satisfaction aux amis qui lui valurent cette promotion si bien gagnée. Quelques années après, il devint membre de la Société nationale d'agriculture, correspondant d'abord, ensuite titulaire. Enfin, en 1904, il fut élu correspondant de l'Institut, à l'Académie des scienoes, dans la section d'Économie rurale. Ce fut pour lui une grande joie, la précieuse récompense d'un demi-siècle de travail, ainsi qu'il l'a dit de son maître Godron, honoré lui aussi du même choix, au seuil de sa vieillesse.

Si l'on réfléchit à la somme de travail que représente cette production incessante, jointe aux soins de son enseignement et à de multiples obligations sociales

que Fliche a toujours scrupuleusement remplies, on se demande comment il lui fut possible de continuer pendant plus de quarante ans un aussi rude labeur. Son secret pour arriver à ce résultat fut une force de volonté peu commune, dérivant d'une conception très élevée du devoir qui fut toujours sa règle de conduite. Tandis que tant d'autres ne savent mettre en pratique que la théorie du moindre effort, Fliche estimait que le travail s'impose à tout homme en ce monde, quelle que soit sa situation sociale et quelle que soit sa fortune, que nous ne valons qu'autant que nous aurons obéi plus complètement à cet ordre de Dieu, et que c'est d'après notre labeur, accompli de bonne volonté, que nous serons jugés. Il ne cachait pas son profond mépris pour ceux auxquels la richesse a été départie et qui ne savent en user que pour vivre dans l'indolence ou l'oisiveté; il souffrait de voir chez nous inutiles tant d'êtres intelligents; et ce n'était pas un des moindres reproches qu'il adressât à une partie de la jeunesse française, surtout lorsqu'il la comparait à celle d'autres pays, où le sentiment du devoir est plus développé dans les classes élevées.

Pour lui, depuis longtemps il avait organisé sa vie de telle sorte que toutes les heures de la journée fussent ponctuellement et utilement occupées, et tout dérangement à l'emploi de son temps ainsi prévu d'avance lui était fort pénible. Cette extrême régularité, dont quelques-uns pouvaient être tentés de sourire, comme d'une sorte de manie inconsciente, était au contraire parfaitement voulue, de propos délibéré, et c'était pour lui le moyen de venir à bout de la tâche

qu'il s'était imposée. Sa vie matérielle était fort simple : depuis son installation à Nancy, il ne quitta pas la maison de la rue Saint-Dizier où il avait élu son premier domicile, qu'il dut seulement accroître dans la suite pour pouvoir loger auprès de lui ses livres et ses collections sans cesse augmentées. Tant que dura l'hôtel de France, il y prit toujours ses repas, et cette monotonie de la pension dans laquelle il était bien connu ne paraissait pas lui déplaire. Après son déjeuner, on le voyait descendre dans un café de la place Stanislas; il y lisait attentivement les journaux de toutes nuances, car il tenait à être bien informé des affaires publiques qu'il appréciait très sainement. C'était son seul moment de loisir dans la journée, après lequel il retournait à son travail jusqu'au soir.

Il passait presque toutes ses soirées dans le monde, chez des amis où il fréquentait régulièrement aussi, à certains jours déterminés. Car ce grand travailleur était fort sociable, et sa conversation était très goûtée dans les salons où il voulait bien fixer ses habitudes. Pour ne parler que des disparus, la maison de l'avocat Louis Lallement, que nous avons connu si pétillant de verve et de belle humeur, lui était largement ouverte; il en était l'un des habitués, en même temps que l'abbé qui devint plus tard le cardinal Mathieu; et dans cette société de gens aimables, où régnait une liberté de bon aloi, exempte de vaine étiquette et de pédanterie, Fliche faisait apprécier les qualités de causeur qui étaient chez lui naturelles. Comme il avait le sentiment et le goût du beau dans l'art et dans la littérature, il savait disserter agréablement

sur bien des sujets; ses propos étaient relevés par une pointe d'humour qui lui était propre et qui contribuait à le faire rechercher. Ces soirées étaient en même temps pour lui un délassement, une détente de son esprit, utile et même nécessaire dans l'intérêt de ses travaux.

Ainsi qu'il convenait à un vieil habitant de Nancy, Fliche faisait partie de la plupart des sociétés littéraires et scientifiques de cette ville, où sa place était si bien marquée. Partout on était honoré de l'avoir pour confrère, et dans quelques-unes de ces sociétés sa collaboration a été fort importante. C'est ainsi qu'il fut en 1879 l'un des fondateurs de la Société de Géographie de l'Est, dont il estimait le développement indispensable pour notre région; il remplit dès l'origine les fonctions de vice-président de cette société, et il fut élevé à la présidence en 1903. Mais ce fut surtout à l'Académie de Stanislas que ses qualités intellectuelles se trouvèrent dans le milieu le plus apte à les faire valoir; c'est dans cette compagnie qu'il était sans doute le plus à l'aise, entouré d'amis sympathiques, tous capables de le comprendre; c'est là que son absence sera le plus longuement regrettée. Fliche entra comme associé-correspondant à l'Académie de Stanislas en 1874, sur le rapport de Godron; membre titulaire en 1876, il remplit successivement les diverses fonctions académiques : secrétaire annuel en 1880, deux fois vice-président en 1881 et 1901, deux fois président en 1882 et 1902. Son discours de réception sur Mougeot, ses discours aux obsèques de l'avocat Volland et du premier président Leclerc peuvent être

considérés comme des modèles du genre. Très exact aux séances, toutes les fois que ses voyages ne le retenaient pas hors de Nancy, il avait sa place accoutumée en face du bureau, auprès de son ami Bleicher, et il prenait aux discussions une part toujours active. Il personnifiait le règlement, tellement que si quelque difficulté d'ordre intérieur venait à se produire, le président n'avait qu'à lever les yeux vers ce doyen de la compagnie, et tout de suite la solution venait, claire et précise.

Ses travaux et ses relations mondaines mettaient Fliche en contact avec beaucoup de personnes qui ne partageaient ni ses idées politiques ni ses convictions religieuses. Ces divergences ne l'empêchaient pas de vivre en très bonne harmonie, et même d'avoir des relations affectueuses avec ceux qui étaient d'opinion contraire à la sienne, pourvu qu'il rencontrât chez eux des qualités qu'il estimait nécessaires : la modération, le désintéressement et la bonne foi. Il détestait la politique, si l'on entend par là les manœuvres et les calculs de l'ambition, art néfaste « qui a le don de « diviser profondément les hommes, alors qu'il devrait « avant tout les faire vivre en paix » (1). Assez indifférent et sceptique sur les formes de gouvernement, n'attachant à aucune d'elles le mérite d'une panacée infaillible, il les jugeait d'après leurs résultats et les estimait suivant qu'elles concouraient le mieux à assurer la sécurité et la grandeur du pays.

Quant à ses idées religieuses, elles ne varièrent ja-

(1) *Notice sur Godron*, p. 47.

mais. Il n'eut pas à subir ces luttes intimes, si douloureuses chez tant d'âmes élevées, il n'eut pas à revenir par de longs détours à la foi de son enfance et de sa jeunesse. Les croyances qui lui avaient été de bonne heure inculquées ne lui parurent à aucun moment incompatibles avec les lumières de la science et de la raison. Très pénétré du sens de cette vie terrestre, de l'action constante de Dieu sur ses créatures, il s'inclinait devant une loi qu'il estimait la seule digne de notre respect absolu; il y conformait sa vie, « s'in-« quiétant fort peu de ce que les hommes pourraient « dire et penser de lui. Il ne recherchait pas leur appro-« bation et ne redoutait pas leurs critiques » (1).

Fliche n'avait pas attendu les revendications de la démocratie et les appels retentissants à la solidarité pour se dévouer aux déshérités de ce monde; pour lui le beau mot de charité n'avait pas perdu son sens évangélique; il avait cette intelligence du pauvre qui sait faire accepter aux malheureux leur misère présente, qui sait les soulager dans leur détresse morale aussi bien que dans leur dénuement matériel, qui les laisse reconnaissants et confiants dans la miséricorde divine. N'est-ce pas une œuvre meilleure que d'en faire des désespérés ou des démolisseurs de l'ordre social? Seulement, les pauvres n'admettent cette intervention de la charité fondée sur la religion que si elle leur apparaît entièrement désintéressée, dégagée de toute arrière-pensée, politique ou autre. Ce désintéressement absolu, personne ne pouvait mieux l'offrir que

(1) *Notice sur Godron*, p. 51.

Fliche; aussi se faisait-il facilement aimer de tous ceux qu'il avait secourus : on le vit bien à ses obsèques, auxquelles participèrent tant d'ouvriers, venus spontanément prier sur son cercueil.

La mission de charité, que Fliche considérait comme son devoir de chrétien, était accomplie par lui avec cette discrétion qui était dans sa nature, de sorte qu'il n'en reste pas de traces, si ce n'est dans le cœur de ceux dont il a soulagé la misère. Parmi les institutions charitables auxquelles il s'est le plus entièrement dévoué, nous citerons seulement celle de Saint-Vincent-de-Paul, à laquelle il coopéra dès l'âge de dix-sept ans, pour n'en sortir que temporairement, pendant les quelques années de son séjour dans les Ardennes et dans les Vosges. Il ne cessa toute sa vie d'y remplir un rôle éminent : secrétaire de la conférence de Saint-Èvre dès son retour à Nancy, il en devint le président le 5 novembre 1894, par suite de la démission de Charles Benoît; enfin, en 1904, le conseil central des conférences des trois départements lorrains l'appela avec le docteur Baraban à la vice-présidence de ce groupe (1). Mais il suffira seulement d'indiquer la part importante qui appartient à Fliche dans des œuvres qui sont l'honneur de notre cité, sans insister davantage, comme il convient à des vertus qui veulent rester cachées et dont la récompense n'est pas attendue en ce monde.

(1) Fliche était également, depuis 1904, président de la société de Saint-François-Xavier. Il remplissait depuis 1886 les fonctions de secrétaire du Conseil de fabrique de la cathédrale, et lors de la dissolution de ce conseil, en 1907, il avait été choisi comme membre du nouveau Conseil paroissial.

Je ne sais si ces quelques pages pourront donner une idée suffisamment complète des différents aspects de cette carrière de savant et d'homme de bien que j'ai voulu décrire. Quoi que je puisse faire, j'ai conscience qu'il manquera toujours au tableau quelques-uns de ces traits de ressemblance dont le défaut rend tout essai de peinture inférieur au modèle. Il y manque aussi de ces détails intimes que l'homme dont l'existence est la plus simple et la plus ouverte à tous réserve pour les siens et souffrirait de voir livrer à une curiosité vulgaire, même par ses amis. Ainsi, à voir la vie solitaire que Fliche a menée si longtemps, on pourrait croire qu'il l'avait choisie de plein gré, par une sorte de sécheresse de cœur qui le rendait insensible aux joies familiales. Or son caractère, si doux et affectueux dans l'enfance, ne s'était pas tellement transformé. S'il demeura longtemps sans se créer un foyer, ce fut, au début, l'incertitude de son avenir qui l'empêcha de fixer son choix; puis ses travaux toujours plus absorbants, qui ne lui en laissèrent pas le temps. Du reste, son besoin très vif d'intimité et de tendresse trouvait de larges satisfactions auprès des siens; après la mort des parents, il était devenu le chef aimé et respecté de sa famille; ses neveux et ses nièces tenaient dans son affection une aussi large place que s'ils eussent été ses enfants. Toutefois, à mesure surtout qu'il avançait en âge, les siens insistaient pour qu'il ne restât plus seul, pour que sa vieillesse au moins fût entourée de soins dévoués. Il avait rencontré, au milieu du chemin de sa vie, dans sa parenté même, celle qui pouvait être

pour lui la compagne aimante, capable de s'associer à ses nombreux labeurs. Une rare communion de sentiments, de goûts intellectuels, les avait rapprochés. Mais ce fut seulement après sa retraite, en 1904, que, bien des obstacles à ses projets étant tombés, Paul Fliche put enfin s'installer à Nancy comme il le souhaitait depuis longtemps, et commencer une nouvelle existence, trop tôt brisée, hélas ! par une mort que rien ne faisait prévoir aussi prompte.

Cette mort fut ce qu'elle devait être, tranquille comme il convient à un chrétien pour qui la certitude d'une autre vie facilite le redoutable passage, et qui est assuré de retrouver tous ceux qu'il a aimés ici-bas. Si Fliche a disparu, son exemple nous reste : il nous a montré comment il faut se dévouer aux petits, quel usage nous devons faire des dons de l'intelligence et de la fortune; il nous a donné une haute leçon de « ce perfectionnement moral auquel l'Évangile ne « donne d'autre limite que l'infini » (1).

(1) *Notice sur Mougeot*, p. 32.

APPENDICES

Suivant l'exemple que nous trouvons notamment dans les notices sur Godron et sur Mathieu, nous allons réunir ici les divers renseignements de nature à compléter la biographie de Paul Fliche : les principales dates de sa carrière administrative; la liste des sociétés scientifiques ou littéraires dont il a fait partie; les fonctions ou missions exercées par lui en dehors de son professorat, ainsi que les distinctions qu'il a obtenues; enfin la bibliographie aussi complète que possible de ses œuvres.

I

24 octobre 1857.	Admission à l'École forestière.
21 octobre 1859.	Garde général stagiaire à la Conservation de Nancy.
21 octobre 1859.	En mission à Cherbourg.
30 juillet 1860.	Intérimaire au cantonnement de Gannat (Allier).
31 octobre 1860.	Garde général de 3e classe au cantonnement de Mouzon (Ardennes).
14 avril 1862.	Garde général de 2e classe, membre de la quatorzième commission d'aménagement (Vosges).
14 mars 1865.	Garde général de 1re classe, au cantonnement de Nancy-Ouest (École).
25 octobre 1866.	Sous-inspecteur, attaché à l'École forestière comme répétiteur du cours d'histoire naturelle.
17 décembre 1878.	Inspecteur sur place.
12 octobre 1880.	Professeur d'histoire naturelle.

12 octobre 1889.	Professeur titulaire de 2e classe (nouvelle organisation), chaire de sciences naturelles appliquées.
20 décembre 1902.	Admission à la retraite.

II

10 mai 1873.	Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle.
9 mars 1874.	Académie de Stanislas (associé correspondant).
10 avril 1874.	Société des sciences de Nancy.
17 mars 1876.	Académie de Stanislas (membre titulaire).
8 janvier 1877.	Société géologique de France.
1879.	Société de Géographie de l'Est (membre fondateur).
7 avril 1880.	Société d'histoire naturelle de Colmar (membre correspondant).
11 décembre 1881.	Société d'archéologie lorraine.
20 avril 1883.	Société académique des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (membre correspondant).
3 avril 1884.	Société d'émulation des Vosges.
12 décembre 1884.	Société botanique de France.
1891.	Société forestière de Franche-Comté et Belfort.
26 novembre 1893.	Société d'histoire naturelle d'Autun.
27 décembre 1893.	Société industrielle de Mulhouse (membre correspondant).
15 janvier 1895.	Société botanique de Genève (membre actif).
9 mars 1898.	Société nationale d'agriculture, section de sylviculture (membre correspondant).

20 juin 1901.	Institut impérial forestier de Saint-Pétersbourg (membre honoraire).
5 juillet 1903.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (membre correspondant).
4 juillet 1904.	Académie des sciences, section d'économie rurale (membre correspondant).
6 juin 1906.	Société nationale d'agriculture (membre titulaire).

III

1er juin 1875.	Sous-directeur du jardin botanique de la ville de Nancy.
15 novembre 1875.	Membre de la commission de surveillance de la bibliothèque publique de Nancy.
30 juin 1879.	Diplôme d'honneur pour collaboration à l'Exposition universelle de 1878.
26 août 1890.	Médaille pour collaboration à l'Exposition universelle de 1889.
23 juin 1894.	Mission du directeur des Forêts pour étudier en Champagne l'invasion du Bombyx processionnaire du pin.
8 juin 1900.	Délégation du ministre de l'Agriculture pour représenter l'Administration forestière au congrès international de botanique à Paris.
19 avril 1901.	Médaille pour collaboration à l'Exposition universelle de 1900.
Juillet-août 1908.	Président de la session extraordinaire de la Société botanique de France à Nancy.
18 janvier 1883.	Chevalier de l'ordre de Léopold (Belgique).

6 janvier 1894.	Chevalier de la Légion d'honneur.
25 janvier 1895.	Chevalier du Mérite agricole.
28 janvier 1898.	Officier d'Académie.
27 octobre 1900.	Officier du Mérite agricole.
6 février 1903.	Officier de l'Instruction publique.

IV

BIBLIOGRAPHIE

BOTANIQUE

Botanique générale

Manuel de botanique forestière (Nancy, in-8, 308 pages [1873]).

Morphologie

Note sur une végétation biennale des frondes observée chez l'*Asplenium trichomanes* L. Nancy, in-8, 4 pages (*Mémoires de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. I, fasc. III, 1875, p. 47-50, 1876).

Sur une forme ramifiée de la fronde de l'*Asplenium trichomanes* L. [communication] (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. IV, fasc. 10, p. 24, 1880).

Quelques anomalies de la nervation des feuilles [communication] (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VII, fasc. 17, p. XVI, 1884).

Notes pour servir à l'étude de la nervation. Nancy, in-8 de 32 p., 10 figures (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VIII, fasc. 19, p. 1-29, 10 fig., 1886).

Lettre à M. Malinvaud (sur la seconde floraison du *Cornus sanguinea* (*Bulletin de la Société botanique de France*, XL, p. 384-385, 1893).

Physiologie végétale

P. FLICHE et L. GRANDEAU. — De l'Influence de la composition chimique du sol sur la végétation du pin maritime (*Pinus*

pinaster Soland). In-8, 32 p. (*Annales de Chimie et de Physique*, 4e série, XXIX, p. 383-415, 1873; *Annales de la Stat. agronom. de l'Est*, 1878).

P. Fliche et L. Grandeau. — De l'Influence de la composition chimique du sol sur la végétation du Châtaignier. In-8, 26 p. (*Annales de Chimie et de Physique*, 5e série, II, p. 354 à 379, 1894; *Annales de la Stat. agronom. de l'Est*, 1878).

P. Fliche et L. Grandeau. — Recherches chimiques sur la composition des feuilles; modifications résultant de l'âge et de l'espèce. In-8, 26 p. (*Annales de Chimie et de Physique*, 5e série, VIII, p. 486-511, 1876; *Annales de la Stat. agronom. de l'Est*, 1878).

P. Fliche et L. Grandeau. — Recherches chimiques sur la composition des feuilles du Pin noir d'Autriche (*Annales de Chimie et de Physique*, 5e série, XI, p. 224-243, 1877; *Annales de la Stat. agronom. de l'Est*, 1878).

P. Fliche et L. Grandeau. — Lettre à M. de Seynes en réponse à une critique de M. Émery sur un travail publié par eux dans les *Annales de Chimie et de Physique* (*Bulletin de la Société botanique de France*, XXIV, p. 212, 1877).

P. Fliche et L. Grandeau. — Recherches chimiques sur la végétation forestière (Exposition universelle de 1878; École forestière). In-8, 117 p. (*Annales de la Station agronomique de l'Est*, 1878; Réunion des mémoires publiés aux *Annales de Chimie et de Physique* en 1873, 1874, 1876, 1877, 1878).

P. Fliche et L. Grandeau. — Recherches chimiques sur les Papilionacées ligneuses. In-8, 31 p. (*Annales de Chimie et de Physique*, 5e série, XVIII, p. 258-288, 1879; *Annales de la Station agronomique de l'Est*, 1878).

P. Fliche et L. Grandeau. — Recherches chimiques et physiologiques sur la Bruyère commune [*Calluna vulgaris* Salisb.] (*Annales de la Science agronomique française et étrangère*, 1re année, t. I, p. 394-411, 1884).

P. Fliche et L. Grandeau. — Recherches chimiques et physiologiques sur les Lichens. Nancy, in-8, 28 p. (*Annales de la Science agronomique française et étrangère*, 4e année, t. I, p. 204-229, 1887).

Recherches chimiques et physiologiques sur la famille des Éricinées. In-8, 12 p. (*Revue des Eaux et Forêts*, t. VIII, p. 496-507, 1889).

Étude chimique et physiologique sur les feuilles de Fougères. Nancy in-8, 18 p. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. XII, fasc. 25, p. 97-112, 1892).

Note sur l'épiphytisme du *Polypodium vulgare* L. (*Bulletin de la Société botanique de France*, XLIX, p. 53-63, 1902).

Botanique systématique

Les Isoëtes des Vosges. In-8, 28 p. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 4e série, t. XI, p. 177-202, 1879).

P. Fliche et G. Le Monnier. — Flore de Lorraine, par D.-A. Godron, 3e édition (2 vol. in-12. Nancy, Grosjean, 1883).

Étude sur le Pin pinier [*Pinus pinea* L.] (*Ass. fr. pour l'av. des Sciences*, Congrès de Nancy, 1886, p. 507-514, 1886).

Note sur les formes du genre *Ostrya* (*Bulletin de la Société botanique de France*, XXXV, p. 160-172, 1888).

Flore forestière, par M. A. Mathieu (Description et histoire des végétaux ligneux qui croissent spontanément en France et des essences importantes de l'Algérie); 4e édition, revue par M. Fliche; Paris, J.-B. Baillière et fils, in-8, XXXII, 705 p. 1897).

Note sur les hybrides du genre *Sorbus* dans le Jura français. (*Bulletin de la Société de botanique de France*, XLVIII, p. 179-186, 1901).

Notice sur le Sapin de Numidie (*Abies Numidica* de Laun.). Fructification, jeune plant, bois. Besançon, in-8, 12 p. (*Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort*, t. VII, p. 168-177, septembre 1903).

Lavoisier et le genre *Isoetes* dans les Vosges. In-8, 5 p. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6e série, III, p. 171-175, 1905-1906).

Les Monocotylédones arborescentes ou frutescentes de France, d'Algérie et de Tunisie (*Mémoires de la Société botanique de France*, n° 10, 26 p., 1 pl., 1907).

Note sur les *Phillyrea* (*Bulletin de la Société botanique de France*, LV, p. 253-261, 343-351, 1908).

Géographie botanique

Du sol des environs de Fontainebleau et de ses relations avec la végétation. In-8, 19 p. (*Mémoires de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. I, fasc. 3, p. 33-45, 1875).

De la végétation des Tourbières dans les environs de Troyes. Nancy, in-8, 13 p. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. II, fasc. 5, 1876, p. 134-146, 1876).

Distribution, eu égard aux altitudes et à la nature chimique du sol, des espèces de la flore méditerranéenne [communication] (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. IV, fasc. 8, p. 18, 1878).

Note sur la découverte du *Goodyera repens* aux environs de Nancy. In-8, 11 p. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 4e série, t. XI, p. 269-279, 1879).

Modifications subies par la végétation forestière dans le bassin de la Seine et spécialement dans la vallée de la Vanne [communication] (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. V, p. 18-19, 1880).

Sur un voyage botanique dans l'Italie centrale [communication] (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VII, fasc. 18, p. XII-XIII, 1885).

Sur un voyage botanique en Corse (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VII, fasc. 18, p. XXXIII-XXXVI, 1883).

Note sur une substitution ancienne d'essences forestières aux environs de Nancy. Nancy, in-8, 10 p. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VIII, fasc. 19, p. 30-40, 1886).

Influence de l'humidité fraîche sur la végétation forestière sur les bords du lac de Côme [communication] (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. IX, fasc. 21, p. XVII-XVIII, 1888).

Un reboisement. Étude botanique et forestière. Nancy, in-8, 56 p. 1888 (*Annales de la Science agronomique française et étrangère*, 5e année, t. I, p. 297-348, 1888).

Notes sur la flore de la Corse (*Bulletin de la Société botanique de France*, XXXVI, p. 356-370, 2 fig., 1889).

Note sur la présence dans les Vosges françaises du *Vaccinium myrtillus* L., var. *leucocarpum* Dun. (*Bulletin de la Société botanique de France*, XXXIX, p. 409-413, 1892-1893.)

Études sur les flores de l'Aube et de l'Yonne [distribution et origine de certains de leurs éléments]. Troyes, in-8, 51 p. (*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, LVII, 1893, p. 7-55, 1894).

Les Naturalisations forestières en France et la paléontologie (*Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort*, t. IV, p. 382-396, 1898).

Notes sur la flore de l'Yonne (*Bulletin de la Société botanique de France*, XLV, p. 40-51, 1898).

Une nouvelle localité d'*Ostrya carpinifolia* Scop. en France (*Bulletin de la Société botanique de France*, XLVI, p. 8-9, 1899).

Lettre de M. Fliche à M. Malinvaud [sur la découverte du *Goodyera repens* dans l'Yonne] (*Bulletin de la Société botanique de France*, XLVI, p. 394-395, 1900).

Note sur le *Pirus cordata* Desv. (*Bulletin de la Société botanique de France*, XLVII, p. 107-114, 1900).

Note sur la flore du département des Ardennes (*Bulletin de la Société botanique de France*, XLVIII, p. 376-392, 1902).

Deux observations relatives à la flore des jeunes taillis (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXL, p. 1129-1132, 25 avril 1905).

L'Indigénat de l'Épicéa (*Picea excelsa* LK.) dans les Hautes-Vosges (*Bulletin de l'Herbier Boissier*, 2e série, VIII, p. 718-722, 1908).

La Champagne crayeuse. Étude de géographie botanique. In-8, 109 p., 2 pl., Troyes (*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LXXII, 1908-1909).

Paléontologie végétale

Sur les lignites quaternaires de Jarville, près de Nancy (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CLXXX, p. 1233, 10 mai 1875).

Note sur des bois soumis à un enfouissement prolongé. Nancy, in-8, 8 p. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. II, fasc. 4, p. 25-32, 1876).

Sur la flore des tufs quaternaires de Resson [communication préliminaire] (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. III, fasc. 7, p. 72, 1877).

Notice sur le terrain tertiaire miocène de Céreste, et subsidiairement sur celui de Bois-d'Asson [Basses-Alpes] (publié par le Ministère de l'Agriculture à l'occasion de l'Exposition de 1878; Paris, Impr. nationale, 1878).

Sur les lignites quaternaires de Jarville [communication] (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. IV, fasc. 10, p. 8-10, 1880).

Sur les charbons feuilletés de la Suisse [communication] (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. IV, fasc. 10, p. 23, 1880).

FLICHE et Dr BLEICHER. — Étude sur la flore de l'Oolithe inférieure aux environs de Nancy. Nancy, in-8, 49 p., 1 pl.,

1882 (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VI, fasc. 13, p. 54-100, 1881).

Description d'un nouveau Cycadeospermum du terrain jurassique moyen. In-8, 4 p., 1 pl. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VI, fasc. 15, p. 55-58, 1883).

Étude paléontologique sur les Tufs quaternaires de Resson [Aube] (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, XII, p. 6-31, 1883).

Sur les lignites quaternaires de Bois-l'Abbé, près d'Épinal (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, XCVII, 3 décembre 1883).

FLICHE et BLEICHER. — Recherches sur le terrain tertiaire d'Alsace et du territoire de Belfort (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, p. 1-44, 1885).

Note sur la flore de l'étage rhétien aux environs de Nancy. Nancy, in-8, 4 p. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VIII, fasc. 19, p. 150-153, 1886).

Les Flores tertiaires des environs de Mulhouse. Mulhouse, in-8, 15 p. (*Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 1886).

BLEICHER et FLICHE. — Note sur la flore pliocène du Monte-Mario. Nancy, in-8, 18 p., 1 pl. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VIII, fasc. 20, p. 9-22, 1887).

Sur les bois silicifiés de la Tunisie et de l'Algérie (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CVII, p. 569-572, 1er octobre 1888).

FLICHE et BLEICHER. — Recherches relatives à quelques Tufs quaternaires du Nord-Est de la France (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, XVII, p. 566-602, 6 fig., 1889).

Sur les bois silicifiés d'Algérie (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CIX, p. 873, 2 décembre 1889).

FLICHE et LOPPINET. — Les *Tumuli* de Montzéville [étude des charbons] (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1890).

Note sur les Tufs et les Tourbes de Lasnez, près de Nancy. Nancy, in-8, 14 p., 8 fig. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. X, fasc. 23, 1889, p. 134-147, 1890).

FLICHE, MIEG et BLEICHER. — Contribution à l'étude du terrain tertiaire d'Alsace et des environs de Mulhouse (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, XVIII, p. 392-422, 4 fig., pl. VI, 1890).

Notes pour servir à l'histoire des temps glaciaires (1879-1880). Nancy, in-8, 12 p. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. XI, fasc. 24, 1890, p. 134-145, 1891).

BLEICHER et FLICHE. — Sur la découverte des *Bactryllium* dans le Trias de Meurthe-et-Moselle (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXIV, p. 1038-1040, 2 mai 1892).

Sur une Dicotylédone trouvée dans l'Albien supérieur, aux environs de Sainte-Menehould [Marne] (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXIV, p. 1084-1085, 9 mai 1892).

FLICHE, MIEG et BLEICHER. — Contribution à l'étude du terrain tertiaire d'Alsace (*suite*), Kleinkembs et le lac Sundgovien (*Bulletin de la Société géologique de France*, XX, p. 175-210, 4 fig., 1892). — (*Suite*). Note complémentaire sur le gisement de Roppentzviller et le gisement à insectes et à plantes de Kleinkembs (*Ibid.*, XX, p. 375-385, 1893).

Sur un nouveau genre de Conifère rencontré dans l'Albien de l'Argonne (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXVI, p. 1002-1004, 1er mai 1893).

FLICHE, BLEICHER et MIEG. — Note sur les Tufs calcaires de Kiffis [Sundgau, Alsace] (*Bulletin de la Société géologique de France*, XXII, p. 471-482, 1895).

Études sur la flore fossile de l'Argonne (Albien-Cénomanien). In-8, 196 p. 13 fig., 17 pl. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. XIV, fasc. 30, p. 114-306, 1896).

Sur des fruits de palmiers trouvés dans le Cénomanien aux environs de Sainte-Menehould (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXVIII, p. 889-890, 16 avril 1896).

Note sur les nodules et bois minéralisés trouvés à Saint-Parre-les-Vaudes (Aube) dans les grès verts infracrétacés. Troyes, in-8, 15 p., 1 pl. (*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, LX, 1896, p. 177-189, 1897).

Note sur la flore des lignites, des tufs et des tourbes quaternaires ou actuels du Nord-Est de la France (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, XXV, p. 959-963, 1898).

Note sur les Tufs de Brabant (Vosges) et les variations du Noisetier commun (*Corylus avellana* L.). In-8, 8 p., 1 pl. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. XV, fasc. 32, 1897, p. 67-71, 1898).

Note sur les bois fossiles de Mételin (*Ann. des Mines*, 9e série, XIII, p. 293-303, 1898).

Note sur les bois silicifiés de Ronchamp (*Bulletin de la Société géologique de France*, XXV, p. 1019-1023, 1898).

Sur la présence du Pin sylvestre (*Pinus silvestris* L.) dans les graviers quaternaires aux environs de Troyes (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXXVII, p. 1134-1135, 26 décembre 1898).

Note sur un bois de vigne des cinérites du Cantal (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, XXVII, p. 318-321, 1899).

Le Pin sylvestre (*Pinus silvestris* L.) dans les terrains quaternaires de Cléry. Troyes, in-8, 31 p., 1 pl. (*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, LXIII, p. 263-291, pl. XI, 1900).

Contribution à la flore fossile de la Haute-Marne (Infracrétacé). Nancy, in-8, 23 p., 3 pl. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. XVI, fasc. 34, 1899, p. 11-31, 1900).

Note sur quelques fossiles végétaux de l'Oligocène dans les Alpes françaises (*Bulletin de la Société géologique de France*, XXVII, p. 466-479, pl. XII, 1900).

Note sur un bois fossile de Madagascar (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, XXVIII, p. 470-472, 1 fig., 1900).

Note sur la présence du *Clathropteris platyphylla* dans le Rhétien du Jura (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, XXVIII, p. 832-833, 1900).

Un nouveau *Cycadeoidea* (*Bulletin de la Société géologique de France*, 4e série, I, p. 193-196, 1 fig., 1901).

Note sur un *Zosterites* trouvé dans le Crétacé supérieur du Dévoluy (*Bulletin de la Société géologique de France*, 4e série, II, p. 112-126, 1 fig., pl. II, 1902).

Note sur des bois silicifiés permiens de la vallée de Celles (Vosges). In-8, 16 p., 1 pl. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série III, t. IV, fasc. 3, p. 129-143, 1903).

Sur les corps problématiques et les algues du Trias en Lorraine (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXXXVI, p. 827-829, 30 mars 1903).

Sur les Lycopodinées du Trias en Lorraine (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXXXVI, p. 907-908, 6 avril 1903).

P. Fliche et R. Zeiller. — Découverte de strobiles de Sequoia et de Pin dans le Portlandien des environs de Boulogne-sur-Mer (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXXXVII, p. 1020-1022, 14 décembre 1903).

Flores des Tufs du Lautaret (Hautes-Alpes) et d'Entraigues (Savoie) (*Bulletin de la Société géologique de France*, 4e série, IV, p. 387-400, 1904).

Note sur les bois fossiles de Madagascar (*Bulletin de la Société géologique de France*, 4e série, V, p. 346-358, pl. X, 1905).

P. Fliche et R. Zeiller. — Note sur une florule portlandienne des environs de Boulogne-sur-Mer (*Bulletin de la Société*

géologique de France, 4e série, IV, p. 787-811, pl. XIX, 1905).

Flore fossile du Trias en Lorraine et en Franche-Comté (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série III, t. VI, fasc. 3, 1905; t. VII, fasc. 2, 1906; t. IX, fasc. 2, 1908; t. X, sera terminé en 1909).

Nota sobre algunos vegetales terciarios de Cataluña (*Boletin de la Com. del Mapa geol. de España*, 2e série, VIII, p. 14, 2 fig., 1 pl., 1906).

Note sur quelques végétaux tertiaires de la Catalogne. In-8, 19 p., 2 fig., 1 pl. (*Bull. de la Institut. catalana d'hist. nat.*, 2e série, t. IV, 1907).

Nouvelle note sur quelques végétaux fossiles de la Catalogne. In-8, 11 p., 2 pl. (*Bull. de la Institut. catalana d'hist. nat.*, 2e série, t. V, 1908).

Note sur quelques empreintes végétales recueillies dans les tufs des environs de Pernes [*in* F. ROMAN, *Le Néogène continental dans la basse vallée du Tage, rive droite*], p. 79-80. (*Comm. du serv. géol. du Portugal*, in-4, 1907).

Note sur un charbon quaternaire de Châtaignier (*Bulletin de la Société botanique de France*, LIV, p. 132-136, 1907).

Sur une algue fossile du Sinémurien (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXLVIII, p. 210-212, 25 janvier 1909).

Sur une fructification de Lycopodinée trouvée dans le Trias (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXLVIII, p. 259-261, 1er février 1909).

ZOOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE ANIMALE

(*Entomologie*)

Note sur l'*Orchestes quercus* L. Nancy, in-8, 3 p. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. IV, p. 44-46, 1878).

Sur un insecte fossile trouvé dans le Trias en Lorraine (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, XXXII, 11 mars 1901).

Un insecte triasique en Lorraine. In-8, 4 pl., 1 fig. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série III, t. IV, p. 116 à 119, 1903).

BIOGRAPHIES

Étude sur J.-B. Mougeot, sa vie et ses travaux. Discours de réception à l'Académie de Stanislas [séance publique du

20 mai 1880]. In-8, 39 p., 1880 (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 4e série, t. XII, p. XXIV à LXII, 1879).

Notice sur A.-D. Godron, sa vie et ses travaux (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 5e série, t. IV, p. 148 à 232, 1886).

Notice sur Auguste Mathieu, sa vie et ses travaux. Nancy, in-8, 48 p., 1 portrait (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 5e série, t. IX, p. 1 à 48, 1891).

Emmanuel Briard, botaniste [1845-1895] (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1895, 5e série, t. XIII, p. 32 à 45, 1896).

Henri Nanquette. Nancy, in-8, 53 p., 1 portrait (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1901-1902, 5e série, t. XIX, p. 269 à 317, 1902),

Notice sur Gustave Bleicher (*Bulletin de la Société géologique de France*, 4e série, t. II, p. 230 à 239, 1902).

J.-F. Godfrin, botaniste [1749-1828] (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1903-1904, 6e série, t. I, p. 287 à 299, 1904).

DIVERS

Rapport sur les récompenses à décerner aux préposés forestiers (*Société centrale d'Agriculture de Nancy*, séance générale du 14 décembre 1874).

Réponse aux récipiendaires. Séance publique de l'Académie de Stanislas, 25 mai 1882. In-8, 16 p. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1882).

Réponse du président, M. Fliche, aux récipiendaires, MM. Villard et Dr Friot (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1902-1903, 5e série, t. XX, p. CIV-CXVIII, 1903).

LA

MÉNAGERIE HUMAINE

PAR

Le Lieutenant-Colonel LE JOINDRE

Paulo minora canamus, serais-je tenté de dire, si, adaptant à mon sujet l'invocation de Virgile, je n'infligeais une entorse à la prosodie. La donnée de ce sujet contraste, en effet, avec les travaux plus graves que l'Académie est accoutumée d'apprécier dans cette enceinte; je suis, hélas ! trop loin de la scolarité pour l'appeler, ainsi qu'il pourrait convenir, un simple exercice de vacances, exercice qui, à défaut de mérites d'un ordre plus élevé, aura, du moins, celui de ne pas retenir longtemps votre attention.

L'homme se considère, à juste titre, comme le roi de la création, sur laquelle il cherche à exercer une souveraineté absolue. Ce n'est toutefois pas sans combattre qu'il peut atteindre son but; dans cette lutte continuelle, il se trouve surtout en contact avec ceux qu'on a souvent appelés ses frères inférieurs, les ani-

maux, et il est ainsi amené à constater les analogies physiques et morales qu'ils présentent avec lui. La convention ou la fantaisie aidant, il multiplie même les rapprochements en question, les met en évidence dans la peinture qu'il fait de son propre individu, et la langue vient consacrer cette projection de l'animal sur l'homme.

S'il en résulte une sorte de revanche pour les frères inférieurs dont certains caractères s'imposent ainsi à leur vainqueur, ils sont malheureusement peu à même de la goûter, et de plus, il semble que les caractères, que l'homme leur emprunte d'ordinaire, soient les plus défectueux, comme s'il voulait ainsi les atténuer pour lui-même et excuser ses défauts en en rejetant la responsabilité sur les pauvres animaux. C'est l'action sur le langage, à laquelle je viens de faire allusion, que je me propose d'examiner avec vous.

De tout temps, les fabulistes se sont plu à mettre les animaux en scène, créant des personnages intéressants et amusants, bien faits pour donner du pittoresque à leurs apologues et relever, sous une forme attrayante, l'enseignement qui doit s'en dégager.

Comme le dit La Fontaine, dans la préface de ses *Fables*, « elles ne sont pas seulement morales, elles donnent encore d'autres connaissances; les propriétés des animaux et leurs divers caractères y sont exprimés, par conséquent les nôtres aussi, puisque nous sommes l'abrégé de ce qu'il y a de bon et de mauvais, dans les créatures irraisonnables ». Et plus loin, parlant de ce que doivent savoir les enfants : « Comme ces derniers sont nouveau-venus dans le monde, ils n'en connais-

sent pas encore les habitants; ils ne se connaissent pas eux-mêmes; on ne les doit laisser dans cette ignorance que le moins qu'on peut; il leur faut apprendre ce que c'est qu'un lion, un renard, ainsi du reste, et pourquoi l'on compare quelquefois un homme à ce renard ou à ce lion. C'est à quoi les fables travaillent : les premières notions de ces choses proviennent d'elles. »

Notre grand fabuliste va donc aussi loin que possible dans la voie de l'assimilation, trop loin même, penseront bien des gens qui estimeront aussi que la progression qu'il indique pour arriver à la connaissance de l'homme, est fort discutable. Aujourd'hui cependant, où l'on ne craint de bouleverser ni programmes, ni méthodes, et où tous les procédés trouvent des défenseurs, la thèse de La Fontaine aurait certainement un puissant argument en sa faveur, c'est le charme si pénétrant de l'œuvre immortelle qu'il a laissée. Issus de la fiction en même temps que de l'observation, moins scientifiques assurément que le cours de psychologie animale récemment fondé au Muséum d'histoire naturelle de Paris, ses livres de fables répondent bien à l'objet qu'il se propose. On ne s'étonnera pas qu'ils aient eu une certaine influence au point de vue que nous étudions.

Faut-il exprimer la partialité de nos appréciations, nous sommes

... lynx envers nos pareils et taupes envers nous.

La mouche du coche ne se confond-elle pas avec l'être affairé et encombrant qui pense tout mener et

n'exerce qu'une importune intervention? le plagiaire n'est-il pas représenté par le geai paré des plumes du paon? L'âne qui porte des reliques, appelle une réflexion analogue. Le pavé de l'ours et le coup de pied de l'âne, autres locutions proverbiales, ne sont pas moins typiques.

Nous ne chercherons pas à multiplier davantage les citations. Elles sont d'ailleurs limitées, et il ne saurait en être autrement, puisque le fabuliste, confiant le plus souvent ses rôles aux animaux eux-mêmes, ne peut être amené qu'accidentellement à une identification de termes entre ses personnages et les humains; il indique bien les caractères communs aux uns et aux autres, mais n'a pas d'habitude à appliquer à l'homme de désignations tirées des couches inférieures du règne dont il est le chef.

Pour qu'il y ait substitution de nom, de l'animal à l'homme, il faut que son récit comprenne parmi ses acteurs des êtres humains, comme dans le meunier, son fils et l'âne, par exemple. Les noms des animaux peuvent alors devenir l'expression d'une manière d'être ou d'une mentalité de l'homme. C'est ainsi qu'il nous dit que le meunier

... fait le veau sur son âne

et que

... le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.

Dans le langage courant, surtout dans le langage familier, les animaux occupent une place importante. Ce pauvre âne tout d'abord, que nous venons d'évo-

quer, dont l'intelligence est réelle et les services indiscutables, est devenu synonyme d'ignorance et de bêtise. L'écolier qui ne peut franchir le pont aux ânes est coiffé du bonnet d'âne, tandis que l'homme sottement indécis devient l'âne de Buridan et que l'orateur peu discret ânonne ou débite des âneries. Il y a là une criante injustice. L'âne est têtu, il est vrai, mais s'il avait la parole, il serait en droit de dire que le maître qui prétend lui imposer sa volonté ne l'est pas moins, et le fait de l'antagonisme où Aliboron est parfois vainqueur, ne prouve pas cette bêtise que l'homme lui attribue, sans doute pour venger ses échecs. Que l'âne s'appelle bourrique, l'épithète n'en devient que plus fâcheuse. Quant au mulet, passé avec l'âne emblème de l'entêtement, on conçoit que l'hérédité paternelle lui pèse et on l'excuse de se réclamer de l'autre branche de sa généalogie.

La « plus noble conquête de l'homme », le cheval, a toujours rehaussé ceux qui l'emploient. Le cavalier, un maître, ainsi qu'on l'appelait dans l'armée avant la Révolution, méprisait l'homme de pied, et la chevalerie tire du cheval sa noble origine; même à notre époque démocratique, le prestige hippique n'a pas disparu. Et cependant, lorsque le cheval sert à nous qualifier, quelle déchéance pour lui ! Le jeune homme qui n'obéit à aucun frein est un cheval échappé; on traite l'homme rude et grossier de cheval de carrosse ou même simplement de cheval; tout au plus cette dernière appellation correspondra-t-elle à un travailleur dur à la peine. — Cette même assimilation échoit également à l'honnête bœuf. — Du condamné rentrant

de nouveau au bagne, la langue populaire fait un cheval de retour, et point n'est besoin de dire à qui s'applique le terme de rosse, ni ce que signifie le récent néologisme à la mode « rosserie », qui en dérive. L'étymologie allemande a été interprétée dans un sens éminemment péjoratif. C'est, a-t-on dit, à nos campagnes d'outre-Rhin que nous devons « rosse »; celle d'Égypte nous aurait donné de même « chameau », basse injure.

Traitons-nous mieux notre meilleur et plus fidèle ami? Faire le chien couchant, correspond mal à l'affection soumise que nous témoigne ce bon animal. N'être pas chien indique une certaine bonté, tandis qu'être chien se dit de l'avare ainsi que de l'homme dur et sévère. Mener une vie de chien n'a rien d'attrayant; s'il faut déprécier les hommes et les choses, il suffit de les faire précéder du terme de : chien de, chienne de, comme dans chien de métier ou chienne d'existence. Le même mépris se retrouve dans beaucoup de locutions telles que jeter sa langue aux chiens, un temps de chien. Cynique, cynisme, en dépit de la valeur des philosophes que ces noms nous rappellent, sont d'une application peu flatteuse.

Le style noble repousse le compagnon classique de saint Antoine; c'est ce que fait spirituellement ressortir Sardou lorsqu'il nous présente, dans Rabagas, la discussion des journalistes du Crapaud-Volant. Dans un style plus vulgaire, il a par contre un large accès, aussi bien au figuré, pour les qualités morales, qu'au propre..... pour la malpropreté extérieure. Inutile d'insister sur cochon et ses dérivés; tout au plus

remarquerons-nous qu'il eût été juste d'en réserver quelques-uns pour l'éloge de ce précieux animal dont, suivant la vieille enseigne du marchand qui le débite, tout est bon depuis les pieds jusqu'à la tête. L'homme est décidément bien ingrat.

Quoique mêlé intimement à notre existence, le chat ne se rencontre guère, et encore grâce à son miaulement, que dans la gorge du chanteur. On dira bien des manières chattes pour rappeler celles de la chatte qui joue; on appellera aussi chatte, la femme friande, et certains plats fins, des chatteries; et c'est tout. Si l'on traite, en effet, d'une manière irrévérencieuse, divers dignitaires, de chats fourrés, c'est par pure plaisanterie à l'égard de leur costume. L'aversion mutuelle du chien et du chat sert à exprimer le sentiment semblable chez les humains dont les relations sont dépourvues d'aménité; mais ce sont là des attitudes parallèles qui ne sauraient témoigner d'aucune ressemblance de caractères entre ces personnages symétriques. Même observation à l'égard du proverbe : « A bon chat, bon rat. »

De la bonne laitière si indispensable à notre alimentation, nous ne retiendrons que la locution vache à lait, qui met plus en évidence notre ironie que notre reconnaissance. Avachi, qu'on serait tenté de rattacher à vache, se réclame au contraire, d'après Littré, d'une étymologie haut-allemande, et nous décharge ainsi d'un trait méchant à l'adresse de notre pourvoyeuse.

Mouton, moutonnier, éveillent l'idée de douceur, d'être débonnaire, sans malice et sans initiative; les

moutons de Panurge sont classiques. Est-ce parce qu'il lui faut tout d'abord faire preuve de bonasserie et attirer ainsi sa confiance, que l'homme apposté près d'un détenu, pour obtenir ses aveux, prend le nom de mouton? C'est possible; mais il lui faut aussi employer une ruse dont maître Robin n'est pas coutumier.

En continuant la revue de nos animaux domestiques, dindon est équivalent d'être emporté, d'imbécile; dinde, de sottise féminine; oie, de bêtise, malgré les glorieux souvenirs du Capitole. Caner signifie avoir peur, reculer, comme la cane qui plonge; canard et couac sont produits par le musicien malhabile. Colombe représente la candeur, pigeon, l'innocent qu'on dupe et qu'on plume. Son attitude, son éclatant habit, sa vigueur, valent au coq une plus brillante transposition. Ce sont de semblables qualités qui font d'un homme le coq de son village; à nous le coq, dit-on aussi, à nous la supériorité. Se pavaner et faire la roue rappellent l'orgueilleux paon. Il est plus difficile, par contre, de comprendre comment on peut traiter de fameux lapin, un homme d'une bravoure éprouvée, à moins que ce ne soit par antiphrase. Le peintre Fromentin raconte qu'un artiste épris de Rubens, après avoir épuisé toutes les formules laudatives en l'honneur de ce maître, s'écria en manière de conclusion : « C'était un lapin. » Le bon La Fontaine eût été bien étonné de voir Jeannot Lapin promu à ce superlatif. D'autres locutions, où figure également lapin, ne sont pas d'un sens plus clair.

Dans la gent emplumée, les ressemblances bien-

veillantes sont rares, et l'expression peu académique « donner des noms d'oiseaux » ne comporte en fait rien d'aimable : bécasse, buse, butor, étourneau, grue, hibou, linotte, pie, pie-grièche, serin, le prouvent largement. Leur chant sauve toutefois du discrédit la fauvette et le rossignol, mais la parole humaine, qu'il répète, devient une tare pour le perroquet que la perruche accompagne dans sa disgrâce. Le pélican est, il est vrai, le symbole de l'amour paternel, mais la légende d'après laquelle — bel exemple pour Ugolin — il se donne en pâture à ses petits, paraît malheureusement controuvée. Quant au phénix, type de la supériorité unique, il n'a qu'un tort, c'est de ne pas exister. Cette supériorité, l'aigle se la voit, à plus juste titre, attribuer; être un aigle, avoir un coup d'œil d'aigle, est certes des plus élogieux. Moins favorisé, son frère le vautour, en se muant en homme, représente l'avidité et la rapacité, et Désaugiers en a baptisé un de ses personnages, propriétaire exigeant et dur : M. Vautour est passé type. Pour être simplement désagréable ou méchant, il suffit d'être un vilain moineau ou un vilain merle. Enfin, le hobereau, petit oiseau de proie, s'est identifié avec le petit seigneur qui vit à la campagne au détriment des vilains.

Chez les animaux féroces, le lion, roi du désert, participe à la faveur dont l'aigle jouit dans les airs. Grandeur, beauté, noblesse, force, courage, générosité, il résume les plus hautes qualités. « Vous êtes mon lion superbe et généreux », s'écrie Doña Sol. — « Les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père », dit ailleurs Victor-Hugo. Le peuple déchaîné dans une

action qu'on veut exalter, devient le lion populaire et les étoiles de la mode, des lions et des lionnes. Le tigre est moins adulé : cruauté, instinct sanguinaire, jalousie, voilà ce que révèle son nom lorsqu'on l'applique à l'homme, et tigresse n'implique pas moins de férocité pour la femme. L'homme cruel et méchant est aussi un loup; les hommes sont loups les uns aux autres, et, pour rappeler un vieux dicton : « *Homo homini lupus, medicus medico lupior, monacus monaco lupissimus.* » Il est entendu qu'aujourd'hui ce comparatif et ce superlatif n'ont plus cours. Chamfort voulant caractériser la manière dont les courtisans vivent entre eux, ne dit-il pas aussi : « amitié de cour, foi de renards et société de loups. » Les vieux loups de mer bourrus, sacrifiant peu aux usages, ne sont heureusement pas aussi terribles. C'est qu'être loup, c'est aussi être un peu ours. Qu'il soit plus ou moins léché, l'ours est le contraire d'un homme du monde et même d'un être sociable. Comme le dit l'ours, dans *Les Animaux peints par eux-mêmes :* « Nous vivons entre nous, nous détestons les importuns et les visites », et Grandville, illustrant le texte, nous montre la famille ourse réunie autour du foyer, se livrant à des occupations domestiques et peu disposée à accueillir la visite d'animaux élégants qui franchissent à ce moment-là son seuil. Enfin, la rudesse et la brutalité sont l'apanage du sanglier.

Le rôle du serpent tentateur au paradis terrestre l'associe d'une manière indélébile à la perfidie : langue de serpent, langue de vipère, c'est médisance et calomnie. Quant à la bienfaisante sangsue, sa fonction

thérapeutique se dénature et elle qualifie le parasite qui suce notre avoir; de la sangsue au vampire, il n'y a qu'un degré. Les larmes hypothétiques du crocodile en ont constitué le modèle de l'hypocrisie; sous le nom de caïman, il a cherché à pénétrer sur le terrain politique, où nous n'aurons garde de le suivre. Tout au plus, nous permettrons-nous de rappeler que le caméléon aux couleurs changeantes personnifie la variabilité des opinions.

L'hermine d'une éclatante blancheur est synonyme de pureté, l'huître et la moule de stupidité, la carpe de mutisme, le papillon de légèreté volage, le hanneton d'étourderie, le hérisson et le porc-épic de caractère difficile, la tortue de lenteur, la fourmi de prévoyance, le loir de paresse. Le rat a de multiples succédanés, rat d'église, rat de cave, rat d'opéra, et, récemment, rat d'hôtel. La fouine nous donne le verbe fouiner; bourdonner, lézarder, asticoter, sont formés de semblable manière. Mouche, dans le sens d'espion, et mouchard dérivent de la même idée que fine mouche.

Notre galerie serait privée de deux de ses principaux sujets, si nous ne mentionnions pas le renard et le singe; nous estimons oiseux de présenter des commentaires sur ces deux premiers rôles et d'insister sur leurs renardies et singeries. Il serait possible d'étendre nos énumérations, mais il faudrait alors s'exprimer surtout par simple comparaison, dire, par exemple, courir comme un cerf, avoir un cou de girafe, souffler comme un cachalot, sans réaliser, ainsi que nous avons essayé de le faire précédemment, l'assimilation, la pénétration pour ainsi dire des bêtes et des gens.

Les limites qui séparent la comparaison de l'assimilation, en passant par la métaphore, sont difficiles à tracer et peut-être même les avons-nous involontairement franchies.

Notre cadre doit encore moins comprendre les mots et locutions appartenant au moins autant à l'argot qu'à la langue relevée, et où figurent les animaux, sans que rien y soit inspiré par leurs mœurs ou leur aspect. Ces expressions telles que bouc émissaire, brebis galeuse, canard dans le sens de fausse nouvelle, poulet pour billet doux, ours signifiant salle de police ou œuvre dramatique rebutée, grenouille représentant la caisse d'une administration, tigre pour groom, et bien d'autres encore, ont une origine historique, anecdotique, plaisante, ou même inconnue qui n'a rien à voir avec notre sujet. C'est ainsi, pour citer un exemple, que l'épithète de merlan, appliquée au perruquier, comparait cet artiste, autrefois couvert de poudre, au poisson roulé dans la farine. C'était là un à-peu-près qu'en l'espèce on peut dire tiré par les cheveux. La vache espagnole au parler défectueux n'est même pas un à-peu-près. Comme on le sait, dans cette expression, une similitude de sons est arrivée à substituer vache à Basque, au détriment du sens.

Le caractère des animaux n'est aussi figuré que d'une manière très fantaisiste dans les termes d'affection qui sont d'un usage courant : mon loup, ma biche, mon chat, mon rat, etc., s'emploient indifféremment et avec la même tendresse. Nous nous abstiendrons d'en dresser une liste qui pourrait indéfiniment s'allonger. La logique y a peu de part ; mais, Pascal l'a dit,

« Le cœur n'a-t-il pas ses raisons que la raison ne connaît point? » Nous rentrerions par contre dans notre sujet en étudiant les noms de famille qui ne sont, pour un grand nombre, que des surnoms; le physique ou la nature morale de ceux qui les ont portés les premiers, se révèlent fréquemment par le choix de noms d'animaux. La nomenclature en serait considérable sans rien nous apprendre de nouveau; elle présenterait cependant, remarquons-le en passant, un intérêt philologique dû aux vocables tombés en désuétude ou n'ayant pas subi les altérations phonétiques des mots semblables de la langue usuelle; nous y verrions aussi apparaître les dialectes et patois provinciaux. Botrel est certainement plus agréable à porter que crapaud, agasse que pie, bour que canard; chavant vaut bien chat-huant, caton nous plaît plus que lechat, leleu que leloup et goupil que renard.

C'est dans le même ordre d'idées que les noms de personnages illustres ont parfois été additionnés de surnoms, ou encore remplacés par des périphrases. Nous citerons entre autres, Louis VIII le Lion, en France, Albert l'Ours, margrave de Brandebourg, Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, ainsi que l'Aigle de Meaux, le Sanglier des Ardennes, le Cygne de Mantoue, le Cygne de Cambrai, etc.

La mythologie obéissait à une semblable inspiration en associant aux dieux divers animaux, tels l'aigle à Jupiter, le paon à Junon, la chouette à Minerve. Nos évangélistes ont aussi reçu leurs emblèmes : lion, aigle, bœuf. Les hauts personnages de la Renaissance se les choisissaient eux-mêmes; le porc-épic, la sala-

mandre, le cygne percé d'une flèche, pour ne mentionner que ceux-là, nous rappellent, dans l'ornementation des admirables châteaux de la Loire, que Louis XII, François Ier et Claude de France y avaient leurs résidences. Faut-il ajouter encore que les souverains d'une de nos anciennes provinces s'intitulaient dauphins et que ce titre a ensuite été protocolairement attribué aux héritiers présomptifs de nos rois?

Fenimore Cooper et Gustave Aimard nous montrent également, dans leurs romans, les guerriers des tribus indiennes se parant de noms d'animaux, tradition souvent continuée par nos modernes apaches. De même, certains corps de troupe se réclament de noms d'animaux pour se désigner; sans parler du dragon officiellement identifié avec son aïeul mythologique, le zouave a pris le titre de chacal et le soldat des troupes coloniales s'appelle marsouin ou bigor (bigorneau), suivant qu'il appartient à l'infanterie ou qu'il sert le canon.

Les ornements du costume militaire et des armes, les enseignes des combattants, l'art héraldique enfin, qui, dans une bonne partie de ses conceptions, résume les tendances en question, peuvent également être invoqués. C'est ainsi qu'à Vérone, les Scaliger empruntaient au chien leur prénom et portaient en même temps une tête de chien en guise de cimier sur leur casque : tels Can Grande et Can Signorio. Il n'y a plus à s'étonner, dès lors, de voir le lion, l'aigle, l'éléphant, le dragon, émailler les décorations et imposer leurs noms à divers ordres. Ici du moins, nos frères inférieurs reçoivent un traitement d'hon-

neur; il est vrai que l'homme n'en fait généralement bénéficier que ceux que leur force lui rend respectables. Vais-je maintenant vous parler des chimères ainsi que de ces êtres fabuleux issus de notre imagination, centaures, faunes, sphynx, sirènes et autres hybrides, aborder l'étude du culte des animaux, celle des présages, des métamorphoses, de la métempsychose? Quelle série, et que de menaces pour la patience des auditeurs! Purgon n'était pas plus effrayant, lorsqu'il agitait devant le *Malade imaginaire* le spectre de toutes les pepsies.

Mieux vaut en rester là et je n'abuserai pas davantage de votre attention; vous estimerez peut-être que le but que je me proposais est atteint. J'espère en effet vous avoir montré que du contact des animaux et des hommes a surgi, au figuré, une véritable ménagerie humaine; que les noms des bêtes, en s'appliquant à l'homme, ont pris de nouvelles acceptions; qu'il s'est créé des locutions dont notre vocabulaire s'est par suite enrichi. A côté de tant d'autres services qu'ils nous rendent, ces pauvres animaux exercent donc aussi leur action dans le domaine réservé de la pensée et de la langue : voilà une dette de plus, à laquelle leur tyran ne satisfera probablement pas plus qu'aux précédentes.

LA

LUTTE DE L'HOMME

CONTRE LE MILIEU EXTÉRIEUR

PAR

Le Dr Ed. IMBEAUX

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

L'homme étant, au point de vue physiologique, un animal à sang chaud, et à température sensiblement constante (37°), plongé dans l'air qu'il respire, il doit souvent subir de la part de ce milieu des injures plus ou moins graves pour sa santé, injures provenant de ce que les conditions atmosphériques, suivant les différents points du globe et suivant les saisons, s'écartent plus ou moins, dans un sens ou dans l'autre, de l'*optimum* qui convient le mieux à notre organisme. Celui-ci, ayant à lutter contre les écarts ou défectuosités de l'ambiance, y réussit dans une certaine mesure en réagissant par ses moyens propres, qu'on peut appeler moyens de défense naturels ou intrinsèques; mais il nous faut bien souvent recourir en outre à des moyens artificiels ou extrinsèques, seuls capables de

reculer, et de beaucoup, les limites de notre résistance. Ce sont ces moyens, mis par l'art et la science à la disposition de l'homme, que je vais rapidement passer en revue, en considérant non seulement ce qu'ils sont aujourd'hui, mais aussi et surtout ce qu'ils me paraîtraient devoir être dans l'avenir.

L'atmosphère est à considérer en ce qui regarde la santé de l'homme comme milieu respiratoire, milieu thermique et milieu lumineux : la respiration dépend elle-même de la pression barométrique, notamment de la tension des différents gaz de l'air, y compris la vapeur d'eau, ainsi que de la pureté (absence de corps étrangers) de l'atmosphère. J'aurai donc à examiner la lutte de l'homme contre :

1° Le défaut ou l'excès de pression, ou de teneur en oxygène;

2° Le défaut ou l'excès d'humidité;

3°, 4° et 5° Les défectuosités de la température, de la ventilation et de la luminosité, principalement dans les habitations;

6° Les autres impuretés de l'atmosphère (brouillards, fumées, poussières, odeurs, gaz toxiques).

1° DÉFAUT OU EXCÈS DE PRESSION ATMOSPHÉRIQUE

En un même lieu, les variations barométriques sont trop faibles pour influencer directement la santé humaine (elles peuvent l'influencer indirectement en produisant les changements de temps, pluies, refroidissements, etc., etc.); il n'en est pas de même si l'on se meut en altitude ou en profondeur.

a) *Défaut de pression.* — Quand on monte, soit en grimpant sur les montagnes, soit en s'élevant dans l'air par les procédés de l'aviation, procédés qui demain seront peut-être employés couramment, on subit une dépression qui augmente avec la hauteur, suivant une loi que la formule de Laplace représente, au moins approximativement. Sans nous arrêter à cette loi, il nous suffira de dire qu'à 3.500 mètres la pression est réduite aux deux tiers de 760 millimètres de mercure, qu'à 5.540 mètres elle est de un demi, à 11.000 mètres de un quart et à 18.400 mètres de un dixième seulement. La tension de l'oxygène diminue dans la même proportion, et la tension des gaz du sang cherche à se mettre en équilibre avec leur tension dans l'air ambiant. Or le centre respiratoire de l'homme, situé comme on sait dans le bulbe, n'est pas très sensible aux variations de la tension de l'oxygène dans le sang qui l'irrigue, et ce n'est que lorsque cette tension diminue de plus d'un tiers, soit aux environs de 3.000 à 3.500 mètres au-dessus du niveau de la mer, qu'il réagit par des troubles sérieux : ces troubles, résultant du manque d'oxygène, constituent le *mal de montagne.*

Ce mal n'est donc à craindre des ascensionnistes et des aéronautes que dans les hautes régions : encore est-il bien atténué si l'on y arrive lentement et graduellement. Il se fait alors un acclimatement assez prompt par augmentation de la capacité respiratoire : cette sorte de réglage naturel, proportionnellement à la tension de l'oxygène, a pour mécanisme principal l'accroissement du nombre des globules rouges. Ainsi, Viault trouve sur lui-même que son sang qui, à Bor-

deaux, contenait 4.700.000 hématies par millimètre cube, en avait 5.230.000 au bout de quelques jours passés au pic du Midi (2.870 mètres), 5 millions à Lima (146 mètres), puis quinze jours plus tard 7 millions à Morococha (4.390 mètres), dans les Andes du Pérou, et, après huit jours de séjour en ce lieu, 8 millions. Beaucoup d'autres auteurs ont vérifié le fait de cet hyperglobulie parallèle à la dépression atmosphérique et ne lui survivant d'ailleurs que fort peu : la quantité totale d'hémoglobine augmenterait aussi, mais bien plus lentement.

On sait que le travail et l'effort rendent plus rapides et plus graves les symptômes du mal de montagne, ce qui s'explique par la grande consommation d'oxygène (trois fois plus qu'au repos) nécessaire à la contraction musculaire. Sous ce rapport, les aéronautes sont plus favorisés que les alpinistes; aussi ne sont-ils incommodés qu'au delà de 4.000 mètres. En revanche, ils ont bien plus à lutter contre le froid, et surtout, ils ont à craindre une élévation trop brusque; si, en effet, ils montaient en quelques minutes de plusieurs milliers de mètres, ils subiraient les phénomènes de décompression, notamment les embolies gazeuses, dont il sera question plus loin pour les ouvriers des caissons.

Quant aux moyens artificiels à employer pour pouvoir vivre dans les très hautes régions, ce sont les mêmes que pour aborder les endroits où l'air est irrespirable, et on sait que l'approvisionnement, aujourd'hui si facile, d'oxygène liquide en bouteilles vient de permettre la création toute récente d'appareils *ad hoc*.

Le premier et le plus simple de ces *appareils respiratoires* était le casque de MM. Casassa, employé un certain temps par les pompiers de Paris : il enveloppe toute la tête, et l'obturation est produite par un turban et par une jugulaire pneumatique en caoutchouc, tandis que la visière couvrant la face porte deux oculaires et en dessous une soupape d'évacuation de l'air expiré. L'air à inspirer vient du dehors par un tube, et est envoyé par un compresseur d'air. Quand le milieu où l'on se trouve, sans être délétère, manque simplement de pression, on peut concevoir que l'ascensionniste porteur du casque fasse manœuvrer lui-même une petite pompe à air, qu'un ressort actionne un petit ventilateur, etc., etc.; en ballon, si l'aéronaute était dans une cage hermétiquement fermée (ce qui serait fort désirable pour l'aider à lutter contre le froid, surtout si la cage était à double paroi), on conçoit facilement qu'un compresseur puisse y être adapté et y refouler de l'air maintenant la pression extérieure au taux voulu.

L'appareil Desgrez et Balthazard est ingénieux en ce que l'oxygène s'y fabrique de lui-même, par la réaction à froid des tablettes de bioxyde de sodium, qu'un mouvement d'horlogerie fait tomber régulièrement dans l'eau; la soude produite peut même absorber l'acide carbonique de l'air expiré. Toutefois, la réaction dégage une assez grande quantité de chaleur et l'oxygène produit doit être réfrigéré au chlorure de méthyle.

Le masque Guglielminetti, connu en Allemagne sous le nom d'appareil *Dræger*, est déjà bien plus pratique

et a paru supérieur aux autres à Courrières en 1906. L'oxygène est fourni par deux bouteilles placées horizontalement et portées sur le dos; il y est comprimé à 110 atmosphères, et chaque bouteille peut fournir 2 litres à la minute à la pression ordinaire pendant une heure. Le gaz passe par un détendeur-régulateur, fonctionnant à la façon d'un Giffard, puis vient par un tube dans un sac imperméable appuyé sur la poitrine du porteur. C'est ce sac qui contient l'air pur à inspirer, tandis qu'un sac voisin reçoit l'air expiré, d'où il gagne le régénérateur, lequel présente sur des cartouches en tôle d'une surface de 23 décimètres carrés de la potasse destinée à absorber l'acide carbonique : l'air ainsi régénéré, s'étant échauffé, doit traverser un réfrigérateur avant de recommencer le même cycle. L'homme a le visage protégé par un masque, qui s'applique à la partie antérieure de la face au moyen d'un petit pneumatique gonflé à la main : les oreilles restent en dehors pour permettre l'audition. L'appareil pèse 15 kilos et permet de travailler deux heures.

Mais c'est un appareil plus récent encore, celui du Dr Tissot, qui paraît devoir l'emporter à présent. Pesant le même poids que le Dræger et conçu suivant les mêmes principes, il a sur lui l'avantage très grand de supprimer le pneumatique qui laisse toujours à désirer comme étanchéité à son contact avec la peau : le masque se réduit à deux embouts pénétrant dans les narines (par lesquelles on respire exclusivement), à une pièce fermant la bouche, et à une calotte. Il n'y a plus qu'une bouteille d'oxygène, de 2 litres de capa-

cité, comprimé à 150 atmosphères : la dépense d'un homme en marche modérée étant de 1^{l} 35 à la minute, il faut la porter à 1^{l} 50 en marche accélérée, et même compter sur 2 litres pendant un travail intensif, et il est à remarquer que l'homme peut régler lui-même le débit d'oxygène; on voit que la bouteille peut suffire pour une durée maxima de $\frac{2 \times 150}{1{,}35} = 3^{h}\,42$. En fait, dans les expériences faites aux mines de Lens en juillet 1907 et renouvelées devant M. le ministre des travaux publics en novembre 1908, on a pu disposer de trois heures de travail : on n'est plus limité en somme que par la charge d'oxygène. La potasse est ici en solution (trois compartiments de chacun 500 centimètres cubes). Le sac respiratoire est en toile caoutchoutée, qui peut rester étanche pendant plusieurs années (1).

b) *Excès de pression.* — Ce n'est pas en descendant dans les mines (2), c'est-à-dire à une profondeur qui ne dépasse guère 1.200 mètres, qu'on a sérieusement à souffrir de la surpression (une colonne d'air de 1.000 mètres de hauteur ne donne à 0° et 760 qu'un poids par centimètre carré de 0^{kg} 1,293, soit 1/10^{e} d'atmosphère); mais c'est lorsqu'on veut descendre dans l'eau. Il faut alors vivre dans une cloche ou

(1) Voir pour les détails de l'appareil les Comptes rendus mensuels de la Société de l'industrie minérale (juillet 1907 et suivants).

(2) Dans les mines, c'est bien plutôt de la chaleur, de l'humidité et des impuretés de l'air qu'on a à souffrir que de la surpression.

caisson à air comprimé, et on sait qu'à chaque dizaine de mètres de profondeur correspond approximativement 1 atmosphère.

On peut aujourd'hui travailler presque couramment à 30 et 40 mètres en dessous de la surface de l'eau, et quelques plongeurs ont même pu atteindre 60 et 70 mètres; mais ce n'est pas sans prendre de sérieuses précautions, faute desquelles on risque de graves accidents, connus sous le nom de *maladie des caissons*, et même la mort.

Le danger n'existe guère pendant la période de compression : alors le sang se sature au bout d'un certain temps des gaz de l'atmosphère et les tient dissous à la même tension, mais si l'air inspiré est et reste très pur, cela n'a pas d'inconvénient sérieux. On sait que le centre respiratoire est très sensible à la quantité d'acide carbonique, et nous verrons plus loin, à propos de l'air confiné, qu'il commence à se paralyser, c'est-à-dire que la respiration devient difficile quand la tension de CO^2 atteint 1 °/oo de la pression atmosphérique : comme l'air ordinaire contient 0,3 à 0,4 °/oo de ce gaz, on peut en conclure qu'au delà de 3 ou 4 atmosphères seulement la quantité d'acide carbonique devient gênante. Encore peut-on y remédier en comprimant, au lieu de l'air ordinaire, de l'air dépouillé de son acide carbonique (par barbotage dans une solution de potasse), ou de l'air artificiellement fabriqué avec de l'oxygène liquide : ceci permettra de descendre notablement plus bas.

Il est évident aussi qu'on ne pourra vivre et travailler dans l'air comprimé que si l'acide carbonique

expiré par les ouvriers est expulsé au dehors ou n'arrive pas à trop enrichir le milieu en CO^2 : il faut en outre que la chaleur et l'humidité ne deviennent pas excessives dans le caisson. Or, un adulte expulse par heure, sous la pression ordinaire, environ 460 litres d'air à 36° saturé de vapeur d'eau, contenant 4 à 5 % d'acide carbonique, et il est démontré que la quantité totale de CO^2 expulsée par l'homme reste la même dans l'air comprimé (1). Il faudra donc calculer la capacité du caisson et le volume d'air à y envoyer d'après cela, de manière que le taux de CO^2 ne dépasse jamais ni nulle part 1 °/oo ; c'est ce que prescrit le projet de décret réglementaire qu'a préparé la commission d'hygiène industrielle au ministère du travail, et dans ce but, il demande l'envoi d'au moins 40 mètres cubes d'air pur par heure et par homme (2). Les soupapes d'évacuation doivent aussi être convenablement agencées. Quant à la chaleur et à l'humidité, il est facile d'y remédier aujourd'hui en envoyant dans les caissons de l'air refroidi, et par conséquent desséché, au moyen d'une machine frigorifique annexée aux compresseurs.

Mais le danger commence à la sortie de l'air comprimé et il réside à peu près entièrement dans la phase de décompression. Nous avons vu que si le temps de plongée dans l'air comprimé a été suffisamment long,

(1) Avec l'éclairage électrique, on n'a plus heureusement à tenir compte de la viciation de l'air par les lampes des travailleurs.

(2) Les statistiques montrent que les accidents sont d'autant moins fréquents qu'on envoie plus d'air dans le caisson.

les gaz se sont dissous dans le liquide sanguin. Vient-on brusquement à diminuer la pression, il se produit alors dans ce liquide le même phénomène que dans une bouteille d'eau gazeuse subitement ouverte, c'est-à-dire qu'il se fait un dégagement de bulles de gaz, principalement d'azote : or, ces bulles forment des embolies gazeuses dans les capillaires, embolies qui expliquent les troubles constatés, tels que fourmillements (*puces*), douleurs (*moutons*), et surtout les paralysies et paraplégies. Ces dernières proviennent des embolies dans les vaisseaux de l'encéphale, et peuvent être assez graves pour aller jusqu'à la mort.

Le danger, qui croît naturellement avec la pression, est d'autant plus grand :

1° Que la durée du séjour dans l'air comprimé a été plus longue, — du moins si cette durée est inférieure au temps nécessaire pour la saturation du sang et autres parties du corps (la graisse notamment absorbe l'azote) par les gaz de l'air. Haldane a expérimenté sur les chèvres qu'il fallait deux heures pour cette saturation à haute pression, et il admet que pour l'homme il faudrait quatre heures. De là l'obligation de réduire la durée du travail (art. 5 du projet de règlement précité); il semble même qu'au-dessous de 30 mètres, on ne devrait pas dépasser deux heures. C'est aussi à cause du peu de temps que dure leur plongée que les scaphandriers peuvent aller beaucoup plus bas que les ouvriers des caissons;

2° Que la décompression est plus brusque et que la différence entre les deux pressions initiale et finale est plus grande. L'article 4 du projet prescrirait vingt mi-

nutes par kilo de pression au-dessus de $3^{kg},15$ pour passer de 3 à 2 kilos et dix minutes par kilo au-dessous de 2. Mais le rapport de Haldane au Congrès international d'hygiène de Berlin 1907 — rapport qui a eu les honneurs de la séance plénière — indique l'avantage considérable que l'on obtient en opérant en quelque sorte par escaliers. On peut, suivant lui, réduire en quatre minutes la pression dans le rapport de 2 et même de 2,3 à 1 sans danger (1), quelle que soit la valeur initiale de cette pression; ensuite, on marque un temps d'arrêt pour donner à l'organisme le temps de se débarrasser de l'azote, puis on diminue successivement par tiers d'atmosphère. D'après ces bases, Haldane a établi une table des plongées admise par la marine britannique. Il y aura lieu de tenir compte de cette importante notion dans les règlements français. On voit que sa connaissance permettra de travailler à des profondeurs plus grandes que par le passé.

Si on a failli aux règles qui précèdent, il y a souvent grand intérêt, pour faire cesser les accidents, à remettre à nouveau les malades dans une atmosphère comprimée; de là, la prescription très sage de l'article 13, que, lorsque la hauteur d'eau dépasse 20 mètres, on doit disposer d'une écluse sanitaire de recompression, de dimensions suffisantes pour recevoir un lit et deux

(1) Ce qui importe, c'est le rapport entre la pression initiale et celle où on la réduit, et il n'est pas plus dangereux de passer de 6 à 3 atmosphères que de 2 à 1 : cela tient à ce que dans les deux cas le volume de gaz à éliminer par l'organisme est le même. Il sera, au contraire, beaucoup plus dangereux de passer brusquement de 3 atmosphères à 1 que de 6 à 3.

aides. Le chantier devra également, dit le même article, avoir à sa disposition des bouteilles d'oxygène pur.

Enfin, il faut encore attirer l'attention sur le refroidissement (il provient des fréquentes décompressions) et sur la viciation de l'air dans le sac à air; il faut y envoyer de l'air *pur et chauffé*. On sait aussi que des vêtements chauds doivent être donnés aux ouvriers à la sortie (1).

2° DÉFAUT OU EXCÈS D'HUMIDITÉ

L'air contient toujours de la vapeur d'eau, et son humidité résulte non pas précisément du poids ou de la tension de cette vapeur, mais du rapport de ce poids ou de cette tension avec les maxima que donnerait l'état de saturation à la température ambiante. Cet état hygrométrique ou humidité relative de l'air extérieur, varie énormément suivant les régions : de 20 à 25 % dans les déserts, il passe aux environs de 80 % dans nos pays tempérés, mais dépasse ce chiffre sur les mers, et est voisin de la saturation dans les endroits

(1) Ce qui précède était écrit quand est intervenu le décret du 15 décembre 1908 prescrivant des mesures spéciales pour le travail à l'air comprimé, mesures qui devront être affichées sur les chantiers. Elles ont trait au contrôle médical périodique de la santé des ouvriers, à l'interdiction des boissons non hygiéniques, aux précautions à la décompression, et à la durée du travail. On ne doit pas dépasser par jour, y compris le temps d'éclusage, huit heures pour des pressions effectives inférieures à 2 kilos par centimètre carré, sept heures entre 2 kilos et 2^{kg} 500, 6 heures entre 2^{kg} 500 et 3 kilos, 5 heures entre 3 kilos et 3^{kg} 500, et quatre heures entre 3^{kg} 500 et 4 kilos.

où, comme au sud de Terre-Neuve, deux courants d'air, l'un chaud et humide et l'autre froid, se rencontrent. Dans un même lieu, cet état varie avec les saisons (minimum 69,4 % à Paris en avril, maximum 89,2 % en décembre), avec les jours, et chaque jour avec l'heure (minimum diurne correspondant au maximum thermique, soit vers 2 heures de l'après-midi).

L'organisme humain, bien qu'il excrète une certaine quantité d'eau par la peau et en évacue d'autre part avec l'air expiré (lequel sort généralement saturé), jouit d'une assez grande indépendance vis-à-vis de l'humidité atmosphérique, comme d'ailleurs vis-à-vis de la température. Il paraît cependant y avoir un optimum entre 50 et 60 %, chiffre correspondant à l'humidité d'une belle journée de printemps, pendant laquelle nous nous trouvons si bien à l'aise. Mais l'humidité relative peut descendre jusqu'à 30 et même 25 % sans grand inconvénient; toutefois, déjà vers ces limites, on a intérêt à humidifier l'air qui, trop sec, dessèche les muqueuses, pousse à la soif, etc., etc.

En sens inverse, le degré d'humidité qu'on peut supporter dépend principalement de l'élévation de la température. D'après Rübner, qui a beaucoup étudié ces questions, un air immobile ayant entre 80 et 90 % d'humidité relative devient très pénible à supporter vers 25° : il provoque un sentiment d'angoisse (1), une augmentation du nombre des respirations, ainsi que de la température rectale, et une soif vive. Cette

(1) C'est la sensation qu'on éprouve quand on entre dans une serre où l'air est presque saturé et la température élevée.

soif provient bien plus du besoin de se rafraîchir que de la nécessité de remplacer l'eau éliminée, car cette élimination ne se fait précisément plus bien; ainsi, Rübner et Lewaschew ont montré qu'à 23° un homme pesant 58 kilos et au repos éliminait par heure 72gr82 de vapeur d'eau dans de l'air très sec à 7 % d'état hygrométrique, tandis qu'il n'éliminait plus que 18gr70 dans l'air à 84 %. Le séjour prolongé de l'Européen dans un climat chaud et humide, dans une mine ou dans un atelier présentant les mêmes conditions, conduit rapidement à l'anémie; la nutrition se fait mal, on ne dort plus, et au bout de quelque temps il faut retourner dans un lieu ou climat plus propice.

Au contraire, dans un air sec, Haldane a montré (Voir son remarquable rapport au Congrès de Berlin en 1907) que l'homme pouvait subir des températures élevées. Sans parler des 100° qu'on peut supporter quelques minutes dans un bain turc, il est certain qu'on vit beaucoup mieux dans les déserts à 45 ou même 50° de chaleur sèche qu'à 25 ou 30° avec la chaleur humide des pays tropicaux. Haldane a cherché la limite et établi : — 1° que l'homme peut séjourner plusieurs heures, immobile et le torse nu, sans symptômes pathologiques marqués, tant que la température du thermomètre *mouillé* reste au-dessous de 31° à 32°; avec un bon courant d'air, on peut aller à 2° au-dessus; — 2° si l'homme travaille modérément, la température critique s'abaisse à 26 ou 27° (air immobile). Quand on veut passer outre, la température rectale s'élève, et si elle monte à plus de 2° au-dessus de la normale diurne, le pouls devient fréquent, la

dyspnée très marquée au moindre effort, le malaise prononcé : dans les mines de Cornouailles, où le thermomètre mouillé varie entre 30 et 38°, les chevaux meurent souvent du *coup de chaleur*, et les hommes doivent travailler très peu et aller souvent se reposer sous la manche à air. On peut juger par là de l'intérêt qu'il y a à ventiler et assécher les mines chaudes et humides.

Nous venons de voir que l'homme souffre de la chaleur humide principalement parce qu'elle empêche l'évaporation cutanée de se faire convenablement; c'est pourquoi aux températures élevées l'air sec lui paraît moins chaud. Le Dr Smith, de New-York, a mis le fait en évidence dans l'hiver 1902-1903 pour nos appartements; ayant maintenu deux chambres semblables, l'une dans un état hygrométrique de 25 % et l'autre de 60 %, il fit constater par de nombreux visiteurs que la seconde était plus facile à chauffer, et qu'il paraissait y faire bon à 18° 1/3, chaud à 20° et trop chaud à 21°, tandis que dans la première il ne semblait pas encore faire trop chaud à 22° 2/3 et qu'il semblait y faire froid à 18 ou 19°. On peut tirer de là une conséquence sur l'utilité d'humidifier les appartements chauffés; on peut alors diminuer la température à maintenir et économiser de 10 à 15 % de charbon.

Toutefois, l'humidité de l'air ambiant favorise la perte de chaleur du corps par rayonnement et conduction, et si cet effet est faible et annihilé par le précédent aux températures élevées, il n'en est plus de même au-dessous de 15°, c'est-à-dire dans les pays

froids. C'est encore Rübner qui a calculé que cette perte de chaleur variait de 0,32 % par chaque degré d'humidité en plus ou en moins, en sorte que le passage de l'état hygrométrique de 22 à 35 % entraîne une variation de la perte de chaleur de 9 à 14,5 %. Cet effet serait dû à ce que la peau pénétrée d'humidité deviendrait meilleure conductrice de la chaleur. Aux basses températures, la perte de chaleur est rendue considérable par l'humidité, tandis que le froid sec est bien plus facilement supportable; ainsi, en Sibérie, au milieu de l'hiver, on supporte plus facilement —40° qu'au printemps une température bien moins basse, mais accompagnée d'humidité.

En outre, les froids humides amènent souvent du brouillard, c'est-à-dire une condensation de gouttelettes d'eau, lesquelles sont absorbées avec les particules solides, poussières, microbes, etc., autour desquelles elles se sont constituées; on s'en protégerait comme des poussières, ainsi que nous le verrons à propos des impuretés de l'atmosphère. Enfin, une autre raison encore paraît rendre l'atmosphère humide moins salubre que les temps secs : c'est que la sécheresse, surtout un peu prolongée, est très nuisible aux microbes, tandis que l'humidité favorise leur pullulation.

Ceci dit, s'il n'est pas possible à l'homme de modifier l'humidité dans le milieu extérieur et de s'y soustraire quand il est hors de chez lui, il n'en est pas de même heureusement pour l'intérieur des habitations, ateliers, etc. Tout d'abord, le chauffage de nos demeures en hiver y assure l'asséchement de l'air, sou-

vent dans une proportion trop forte; ainsi (1), dans l'hiver 1904-1905, Carpenter, étudiant l'humidité de son appartement chauffé par des radiateurs à vapeur, a trouvé qu'elle variait de 18 à 35 % (l'air en dehors avait de 60 à 80 %), semblable ainsi à celle des déserts. Il convient donc souvent d'humidifier nos appartements chauffés l'hiver, surtout si ce chauffage se fait par calorifère à air chaud (envoyant de l'air trop sec, si l'appareil n'est pas muni d'un humidificateur spécial), par poêles en fonte, ou par radiateurs à vapeur ou à eau chaude, n'assurant pas un apport suffisant d'air extérieur humide.

Le moyen le plus simple de rendre l'air moins sec est donc, dans nos pays, d'ouvrir les fenêtres et de ventiler. Un autre, très simple aussi, consiste à placer dans les appartements, notamment sur les poêles et radiateurs, des vases remplis d'eau, ou même d'en faire bouillir afin de la faire évaporer; cependant, le degré d'humidité ainsi obtenu n'est pas toujours très grand. Il dépend de beaucoup de circonstances (étanchéité des ouvertures, conditions météorologiques extérieures, vent, etc.); ainsi Oldacre, en évaporant 1^{l} 1/3 d'eau par heure, pendant vingt-quatre heures, dans une chambre ordinaire, n'a pu y élever l'humidité relative

(1) Cela se comprend facilement : si, par exemple, on porte à 18° l'air qui était préalablement à 5° et à 80 % d'humidité et contenait comme tel 6^{gr} 7 × 80/100 de vapeur d'eau par mètre cube, on voit que la saturation exigerait alors 15^{gr} 2 et que dès lors l'état hygrométrique va passer de 100 à $\frac{6,7 \times 80}{15,2 \times 100} = 35\,\%$. Ce chiffre doit même être diminué pour tenir compte de la dilatation.

de plus de 5 %, ni dépasser 52 %; Bishop (1), dans une pièce de 1.000 pieds cubes (28 mètres cubes) à 19° et 34 % d'humidité, a pu élever cette dernière de 8 % en évaporant par heure 0l 600, la température au dehors étant 8°, l'humidité 49 % et le vent assez fort (27 kilomètres à l'heure); une autre fois, il a pu élever l'humidité de 15 % en partant de 42 %, mais au dehors il y avait 85 % à 0° et un vent moindre (21 kilomètres). Il faut en outre tenir compte de ce que la vapeur d'eau va se condenser sur les vitres; pour cela, Bishop a trouvé qu'il y avait ruissellement sur les vitres d'une chambre tenue à 21° si l'humidité y dépassait 50 % pour 0° de température extérieure, 37 % pour —10° au dehors, 70 % pour +10°, etc., le vent n'existant pas; si, au contraire, le vent souffle et refroidit les croisées, la condensation commence plus tôt.

En résumé, il serait excessif et d'ailleurs difficile dans nos habitations de chercher à arriver à une humidité égale à celle du dehors, et on peut se tenir entre 35 et 60 %. Mais il est des industries qui exigent davantage. Pour les filatures et les tissages notamment, il faut un air chaud et humide, ce qui avait même fait autrefois choisir certaines régions (Flandre, Normandie, Angleterre). La Société industrielle de Mulhouse a fixé sous ce rapport les optima comme suit : filatures de laine 21°, humidité 70 à 75 %; filatures de coton 21 à 22°, humidité 50 % quand le fil est en légère torsion, 65 et même 70 % quand il est fortement tordu;

(1) Voir *Engineering News*, 15 septembre 1904 : *The humidity of the air of our homes.*

tissages 80 % si possible. Simson, Dobson (1), Körting (2), donnent des chiffres assez semblables dans la discussion desquels nous ne pouvons entrer ici. Le Dr Henriet (3) conclut qu'il n'est jamais nécessaire de dépasser 80 % à 25°; ce sont des maxima pour la santé des ouvriers, qui sans cela tombent dans une anémie comparable à celle des pays chauds. Les indications du thermomètre *mouillé* ont aussi une grande importance : l'acte de 1889 sur les tissages en Angleterre s'y réfère, et du tableau qu'il donne on doit conclure qu'il ne devra jamais dépasser 28° (l'humidité étant alors 71 % au maximum), et que le thermomètre sec ne devra pas le dépasser de plus de 3° (au-dessus de 25°), ou de plus de 2° (au-dessus de 20°). En France, le Règlement général du 29 novembre 1904 sur l'hygiène des ateliers reste beaucoup plus vague : l'article 5 dit seulement que l'aération sera suffisante pour empêcher une élévation exagérée de la température, et, tout récemment, le tribunal correctionnel de Lille a estimé que 29° par 90 % d'humidité était inacceptable (4).

Quoi qu'il en soit, on se trouve obligé, dans ces ateliers, d'humidifier artificiellement l'air. En dehors de l'arrosage simple, du système des rigoles ou de l'injection de vapeur vive (procédés qui sont employés quelquefois, même en Angleterre), il existe dans ce

(1) Voir : Dobson, *Humidity in cotton spinning*, 1901.

(2) Voir : *Zeitschrift für Gewerbe Hygiene*, 1907, p. 153.

(3) *Revue généraie des Sciences*, 30 juin 1907.

(4) Leclerc de Pulligny et Boulin : Hygiène industrielle (dans *Traité d'Hygiène*, Chantemesse).

but de nombreux appareils. Les uns, comme celui de Hall et Kay, emploient des auges pleines d'eau avec insufflation d'air venant lécher la surface liquide; les autres — et ils sont trop nombreux pour que nous les citions — pulvérisent l'eau; les derniers enfin ventilent en même temps. Ce sont les *injecteurs-ventilateurs*, et comme le Congrès d'hygiène de l'industrie textile à Rouen (1882) a rejeté les pulvérisateurs montés dans les salles mêmes, on ne doit plus admettre que ceux qui opèrent un traitement préalable de l'air et le distribuent par une canalisation. Tels sont les appareils Scowfietti, Lambert, Kestner, Bontemps, etc., dans le détail desquels nous ne pouvons pas entrer, mais qui tous humidifient l'air mû par un ventilateur en le mettant en contact avec de l'eau pulvérisée, eau qui peut être chaude ou froide suivant la température. Nous nous rapprochons donc ici des procédés employés pour renouveler l'air, le filtrer et le rafraîchir, dont il sera parlé à l'article de la ventilation.

Enfin, il est d'autres industries qui produisent des *buées*, c'est-à-dire des émanations de vapeur ou nuages partiels, se formant, par exemple, au-dessus des bacs d'eau chaude dans un air déjà saturé : telles sont les buanderies, blanchisseries, papeteries, teintureries, oulonnage de chapeaux, abattoirs, etc. Les buées sont fréquentes l'hiver dans les ateliers froids, la saturation étant alors facilement atteinte; elles sont plus rares dans les pièces à température élevée. Elles ont de graves inconvénients hygiéniques et sont proscrites par l'article 8 du règlement du 29 novembre 1904; de plus, elles empêchent les ouvriers de voir,

font pourrir les bois, rouiller les fers, se condensent en gouttelettes qui détériorent les marchandises, etc. Il faut donc les empêcher de se former, et on y arrive soit en couvrant les bacs et aspirant les vapeurs sitôt émises, soit en éloignant l'air de son point de saturation.

On ne réussit pas à faire disparaître les buées par la simple ventilation à froid, — ce qui se comprend puisque, si l'air entrant refroidit l'atelier, la condensation de la vapeur se trouve favorisée. C'est donc avec de l'air chaud qu'il faut agir. C'est l'air chaud, disent les ouvriers anglais qui mange la vapeur (*the steam is eaten by the hot air*). On peut opérer : 1° soit par aspiration, des ventilateurs-aspirateurs enlevant (sans faire une trop grande dépression qui renouvellerait trop rapidement l'air chargé de vapeur) l'air de l'atelier qui est remplacé par de l'air chauffé avant son entrée; 2° soit plutôt par refoulement d'air chaud, surtout si, avant de le chauffer, on a pu préalablement le sécher (comme permet de le faire un frigorifère en abaissant sa température au-dessous du point de rosée et lui faisant en quelque sorte *pleurer* son eau); 3° soit enfin par une combinaison de l'aspiration et du refoulement.

3°, 4° et 5° — DÉFECTUOSITÉS DE LA TEMPÉRATURE, DE LA VENTILATION ET DE LA LUMINOSITÉ, PRINCIPALEMENT DANS LES HABITATIONS

Nous venons de voir au chapitre précédent quelles sont les variations de température auxquelles l'homme peut être soumis, suivant les différentes parties du globe, et combien les limites extrêmes qu'il peut supporter, aussi bien dans un sens que dans l'autre, dé-

pendent de l'humidité concomitante. Nous savons qu'elles dépendent aussi des mouvements de l'atmosphère, le froid étant bien plus difficile à supporter par le vent, et la grande chaleur étant au contraire plus tolérable avec la brise. Quoi qu'il en soit, l'homme peut lutter contre la chaleur et contre le froid : 1° par l'appropriation aux circonstances de son régime diététique et de son travail musculaire; 2° par le vêtement; 3° par l'habitation.

Chacun sait que, pour lutter contre les froids excessifs, il est nécessaire de manger suffisamment, et de choisir principalement les aliments qui, comme les graisses et le sucre, dégagent le plus de calories; l'alcool est au contraire contre-indiqué, ou du moins il ne devrait être administré que comme médicament. La résistance dépend beaucoup de l'état physiologique des individus : bien nourris, bien vêtus et non surmenés, les explorateurs des régions polaires peuvent rester au dehors à —30° et en-dessous, tandis qu'à la retraite de Russie les hommes fatigués et affamés ont succombé à une température moins basse (1). Les efforts musculaires développent momentanémen une quantité de chaleur qui aide à lutter contre le froid;

(1) Les accidents dus aux grands froids commencent par de l'oppression et des douleurs dans la tête et dans les membres; puis les extrémités s'engourdissent, le sang y gèle dans les capillaires, et à la suite la gangrène se met le plus souvent dans les membres gelés. Eref, les troubles généraux apparaissent : vertiges, engourdissement physique et intellectuel, tendance invincible au sommeil, ralentissement de la respiration et du cœur, mort. Le Conseil de salubrité de la Seine a publié une instruction pour combattre ces accidents : on a pu rappeler à la vie des malades après vingt heures de mort apparente.

inversement, le repos absolu est indiqué pendant les heures de grosse chaleur pour éviter l'insolation et le *coup de chaleur*, et il est inutile d'insister sur le rôle de la sueur et du refroidissement que produit son évaporation comme moyen dont dispose l'organisme pour lutter contre la trop grande élévation du thermomètre.

Le vêtement, enveloppe protectrice du corps humain, doit avoir un effet proportionné à la différence de température de ce corps et du milieu extérieur, et, en outre, il ne doit gêner aucune des fonctions de l'organisme, ni aucun des mouvements à faire. Dans les pays chauds, il doit être blanc (pour moins absorber de chaleur solaire), léger, ample, enfin, autant que possible, en laine ou flanelle, ces tissus permettant bien mieux l'évaporation de la sueur que ceux de coton, chanvre ou lin, et retenant aussi bien mieux la vapeur d'eau à l'état hygroscopique. Pour lutter contre le froid, il faut, comme on sait, superposer les épaisseurs, afin de réduire la perte de chaleur du corps; toutefois, les enveloppes les plus extérieures ont un effet de moins en moins marqué, en sorte qu'il y a une limite à l'épaisseur utile. C'est surtout par l'air, corps mauvais conducteur qui occupe un si grand espace entre les fibres de nos vêtements (de 50 % du volume de la toile de lin ou de coton à 92,3 % dans la flanelle de laine), que ceux-ci nous protègent, leur pouvoir conducteur pour la chaleur étant l'inverse de leur porosité. Ce sont donc encore les vêtements de laine et les fourrures, tissus très poreux, qui sont les plus recommandables dans les pays très froids; mais nous n'insisterons pas davantage sur cette question du vê-

tement, renvoyant le lecteur qui voudrait l'approfondir aux magistrales études de Rübner (*Archiv für Hygiene*, de 1892 à 1898).

Enfin, de tout temps, l'homme s'est protégé contre la chaleur, le froid, l'humidité, les intempéries, en construisant des abris, huttes, cabanes, maisons, hôtels, palais, ateliers, etc., toutes habitations individuelles, familiales ou collectives, où bon nombre d'entre nous séjournent la plus grande partie du temps. « L'habitation, dit Arnould, crée un *milieu nouveau*, composite, où la vie même des habitants détermine de graves altérations, qu'il faut s'ingénier à éviter autant que possible, ou tout au moins à maintenir à un degré compatible avec la santé. » C'est ce milieu, dont la salubrité et le confortable nous importent tant, qu'il nous faut maintenant étudier. Nous laisserons aux architectes le soin de déterminer les dispositions extérieures et intérieures les plus convenables (on sait qu'elles doivent être appropriées au pays et au climat et que ce serait une faute de construire, sous les tropiques ou au Japon, une maison comme celles de Paris et de New-York), et nous ne nous occuperons que du milieu atmosphérique réalisé dans les habitations.

I — Inconvénients hygiéniques résultant des défauts de la ventilation, du chauffage et de l'éclairage des habitations

Viciation de l'air. — Pour le bon fonctionnement physiologique de la respiration pulmonaire et de la transpiration cutanée, l'homme devrait vivre au grand air; l'acide carbonique, la vapeur d'eau, les gaz toxi-

ques et la chaleur que son corps évacue à tout instant se diffusent alors instantanément dans l'atmosphère, et il trouve toujours un air pur à sa disposition. Il n'en est pas de même dès que l'homme est enfermé, surtout en grand nombre, dans un appartement. Si le renouvellement de l'air n'est pas convenablement assuré, les produits énumérés ci-dessus s'accumulent et rendent la vie impossible. Dans certaines industries aussi, il se dégage dans l'air des gaz irrespirables ou toxiques; si la ventilation ne peut suffisamment les écarter, il faut en venir aux procédés décrits pour vivre dans les milieux privés d'oxygène.

Ce n'est pas précisément la diminution de l'oxygène progressivement consommé dans un local qui le rend inhabitable; la respiration se fait encore bien dans un air qui ne contient que 15 % d'oxygène (au lieu de 20,7 % qui est la normale), et il est bien difficile qu'on arrive à ce taux dans des pièces qui ne sont pas hermétiquement fermées. Il n'est plus guère question non plus des poisons humains (la fameuse anthropotoxine de Brown-Séquard) qui accompagneraient l'air expiré, mais qui n'ont pu être mis en évidence. En somme, l'irrespirabilité de l'*air confiné* provient principalement de l'augmentation de l'acide carbonique, gaz lourd qui tend à stagner : un adulte en expulse 22 l 6 par heure (soit 4 à 5 % de l'air expiré), en sorte que si on le suppose enfermé dans une pièce absolument close de 45 mètres cubes, la teneur en CO^2 serait, après vingt-quatre heures, de 12 °/oo (1), ce

(1) En fait, on sentirait l'odeur de renfermé même avant que la proportion soit de 1 °/oo. Mais on a relevé 3 °/oo de CO^2 dans

qui est loin de 0,3 à 0,4 °/₀₀ que contient normalement l'atmosphère. Or, si la tension de CO^2 arrive à trop se rapprocher de celle qu'il a dans le sang veineux, les échanges gazeux ne pourront plus bien se faire dans le poumon, et il y aura asphyxie (quand bien même il y aurait encore assez d'oxygène dans le milieu), « par suite sans doute de la paralysie des centres nerveux respiratoires résultant de la fatigue consécutive à l'excitation exagérée de ces centres par l'acide carbonique » (BEAUNIS).

La nocuité de l'air confiné ne dépend pas seulement de l'accumulation de CO^2 : elle s'accroît notablement avec la chaleur, avec la quantité de vapeur d'eau et avec les mauvaises odeurs, ces dernières provenant principalement des sécrétions sudorales et sébacées, des gaz intestinaux, etc. Cependant, à défaut de meilleur indicateur, on mesure cette nocuité par la teneur en CO^2, et on admet que l'on commence à être incommodé dans une pièce qui en contient 1 °/₀₀ (1), en sorte que la ventilation doit avoir pour but d'empê-

---

des casernes anglaises; Weaver a trouvé 5,3 °/₀₀ dans une chambre de 31 mètres cubes occupée par six personnes avec trois becs de gaz, et Pettenkoffer 7,3 °/₀₀ dans une école de filles.

(1) Ce chiffre n'est pas, bien entendu, absolu. La Commission anglaise de 1896 pour la réglementation de la ventilation de l'industrie cotonnière a admis comme limite 9 pour 10.000 et la loi industrielle *Factory and Workshop Act* de 1901 a reconnu que ce chiffre pourrait être appliqué par ordonnance à d'autres industries. Le Congrès d'hygiène de Bruxelles 1903 avait rejeté la limite de 7 pour 10.000 et adopté les chiffres de 12 pour 10.000 dans la journée et 20 pour 10.000 avec l'éclairage au gaz, qui paraissent trop élevés. Enfin, la Commission d'hygiène industrielle auprès du ministère du travail en France déclare : « Il y a lieu de considérer comme ne satisfaisant pas aux conditions

cher cette proportion d'être atteinte. Si elle est dépassée en moyenne et si l'air est immobile, les individus sont, en fait, entourés d'une atmosphère qui diffuse mal et qui contient le double ou le triple de CO^2 que la moyenne de la chambre.

« Or, dit Arnould, on ne saurait admettre qu'il puisse être indifférent d'absorber d'une façon prolongée et répétée un poison même dilué, comme l'est l'acide carbonique, dans les écoles à la fin des classes, dans les dortoirs à la fin de la nuit, dans les grands magasins à la fin de la journée, dans les théâtres, les cafés, etc. D'après Paul Bert, cet acide entrave les échanges gazeux respiratoires, et Gréhant a démontré que l'air expiré en contient d'autant moins qu'il y en a davantage dans l'atmosphère où l'on respire. En dehors des accidents aigus qu'il peut produire, l'acide carbonique doit, bien probablement, jouer un rôle dans le ralentissement de la nutrition et de l'hématose, dans l'affaiblissement de la vitalité des individus qui séjournent d'une façon habituelle au sein d'une atmosphère confinée et viciée par un groupe humain. Le confinement entraîne naturellement chez ceux qui y sont exposés une plus grande réceptivité vis-à-vis des agents animés des maladies infectieuses, notamment de la tuberculose dont les germes existent si souvent dans les habitations. »

Nous touchons ici aux conséquences de l'entasse-

---

de pureté de l'air requises par le décret du 9 novembre 1904, un atelier où la proportion de CO^2 existant dans l'atmosphère dépasse 1 °/oo au voisinage des ouvriers. » Les hygiénistes tendent à prendre 0,6 à 0,7 °/oo comme limite.

ment habituel d'un grand nombre d'hommes dans un espace trop réduit, autrement dit de l'*encombrement* ou du *surpeuplement* des habitations, et chacun sait que les quartiers d'une ville où les logements sont le plus encombrés sont aussi ceux qui ont la plus forte mortalité générale et la plus forte mortalité par tuberculose ; il est vrai que ce sont aussi ceux où domine la misère, avec toutes les autres causes de déchéance qu'elle entraîne.

La viciation de l'air des habitations n'est pas toutefois produite exclusivement par les fonctions de la respiration pulmonaire et cutanée des individus ; elle peut résulter aussi des procédés de chauffage et d'éclairage des locaux, ainsi que du travail et des métiers qui y sont exercés. Ces dernières causes d'insalubrité, principalement les poussières émises et les odeurs dégagées par certains corps employés ou certaines manipulations, ressortissent à l'industrie : il est évident qu'à ces causes spéciales rendant l'air impropre à la vie il faut apporter des remèdes spéciaux.

Le chauffage et l'éclairage introduisent souvent dans les pièces habitées des foyers de combustion, qui peuvent amener dans l'atmosphère de ces pièces non seulement de l'acide carbonique (lequel se surajoute à celui déjà produit par l'homme), mais parfois aussi un corps bien plus dangereux, l'oxyde de carbone. Ces foyers ont toutefois une action importante sur la ventilation, d'une part en faisant appel à l'air extérieur par le *tirage*, d'autre part en facilitant, par l'élévation de sa température, l'issue de l'air de la pièce vers le dehors. Il est évident dès lors qu'il faudrait s'arranger

pour leur faire produire cet effet utile, tout en empêchant leur principal effet nocif, qui est le déversement dans la pièce des produits de la combustion.

Quand ce déversement se produit, — ce qui arrive, soit lorsqu'il n'y a pas de tuyau d'évacuation des gaz de la combustion, soit lorsque le tuyau fonctionne mal (quelquefois il fonctionne en sens inverse), — l'acide carbonique s'ajoute à celui déjà fourni par la respiration des habitants et agit comme il a été dit. L'oxyde de carbone, qui est très abondant précisément dans les cas de mauvais tirage, est nettement toxique; chacun connaît l'affinité des globules sanguins pour ce corps, qui, même en faible proportion dans une pièce, va en quelque sorte se fixer sur eux et les tue (1). D'après Gruber, la limite de toxicité de ce gaz pour l'homme et les animaux serait comprise entre 2 et 5 pour 10.000; mais il commence à être nuisible bien auparavant, et avec Albert-Lévy on peut affirmer que « déjà dans une chambre ne contenant que 1/100.000e d'oxyde de carbone, un grand nombre de personnes se plaignent de sérieux malaises : lourdeurs de tête, vertiges, nausées, etc., qui disparaissent plus ou moins rapidement au grand air pour reparaître quand elles pénètrent à nouveau dans la chambre contaminée ».

Il faut donc poursuivre jusqu'aux traces de l'oxyde de carbone. Citons encore à ce sujet ce qu'écrivaient MM. Juillerat et Bonnier dans leur rapport au Congrès

(1) D'après Gréhant, une dose de 1/800 de CO tuerait la moitié des globules sanguins en une demi-heure; une dose de 1/1450 en tuerait le quart.

de la tuberculose (Paris 1905) : « Souvent, les habitants d'un appartement par ailleurs confortable, sont saisis de vertiges; leur digestion est troublée; ils ressentent des maux de tête, des somnolences, des étourdissements, des nausées; ils perdent l'appétit et s'affaiblissent. Le médecin consulté met sur le compte du surmenage, d'une alimentation défectueuse, d'une maladie organique de l'estomac ou d'une névrose cet état morbide contre lequel tous les traitements échouent et qui ne trouve quelque amélioration que par le séjour du malade à la campagne. Dans la plupart des cas, on se trouve purement et simplement en présence d'une intoxication oxycarbonique faible, insuffisante pour amener la mort, suffisante pour compromettre gravement la santé de celui qui la ressent. »

Et comme cause de production de l'oxyde de carbone, le même rapport dit encore : « Au nombre des imperfections les moins visibles de la construction usuelle, celle qui se rencontre le plus fréquemment est l'établissement défectueux des appareils de chauffage et des conduits destinés à évacuer les produits de la combustion. L'usage des appareils de chauffage à combustion lente est certainement une des causes les plus redoutables d'intoxication. A Paris, depuis huit ans que le Conseil municipal a mis à notre disposition le moyen de vérifier les conduits de fumée, nous avons pu constater que plus des deux tiers sont dangereux et exposent les habitants des maisons qu'ils desservent aux funestes conséquences de l'intoxication oxycarbonique. L'anémie consécutive à cet empoisonnement inconscient est une des causes prédisposantes

à l'infection tuberculeuse des plus redoutables, parce qu'il est la plupart du temps extrêmement difficile de la connaître et de la combattre. »

On comprendra facilement, d'après cela, quelles quantités de gaz nuisibles pénètrent dans les appartements par la moindre fissure ou le plus court retour de flamme, si nous rappelons que, d'après Moissan, les gaz de la cheminée d'évacuation d'un poêle à feu continu contiennent :

en grande marche { de 13,51 à 14,18 % d'acide carbonique. / de 5,40 à 6,01 % d'oxyde de carbone.
en petite marche { de 10,52 à 12,16 % d'acide carbonique. / de 9,19 à 15,85 % d'oxyde de carbone.

Quant aux appareils d'éclairage, Albert-Lévy et Pécoul ont expérimenté sur l'air d'un cylindre de 1m60 de haut et 55 centimètres de diamètre, et trouvé qu'après cinq heures de combustion les sources de lumière ci-après y donnaient les proportions suivantes de gaz carbonés (en millièmes) :

	CONSOMMATION à l'heure	ACIDE carbonique	OXYDE de carbone
Bougies stéariques	37gr	5	traces
Lampe à pétrole	25gr	23,4	traces
Lampe à alcool	0l060	7,3	0,032
Gaz, bec-papillon à flamme blanche	150l	7	0,012
Gaz, bec Bunsen, à flamme bleue	200l	11	0
Gaz, bec à incandescence à flamme blanche, avec manchon	115l	16	0,014
Gaz, bec de chauffage à treillis, à flamme bleue	115l	11	0,028

Ces auteurs estiment aussi que les mêmes appareils de chauffage et d'éclairage donnent de l'oxyde de carbone en quantité d'autant plus grande que l'entrée

de l'air est plus abondante. Aussi ont-ils décelé fréquemment à Paris, dans des salles d'écoles, lycées, hôpitaux, etc., ainsi que dans nombre d'habitations privées des proportions de CO voisines de 2 à 3/100.000es en même temps que des proportions de CO^2 bien supérieures à 1/1.000e. Ces recherches se font au moyen de deux petits instruments automatiques imaginés par les deux savants et décrits par eux dans les *Annales de l'Observatoire de Montsouris;* ces instruments révèlent la présence de 1/100.000e de CO, et donnent à 1/10.000e près le volume de CO^2 contenu dans 100 mètres cubes d'air. Rappelons encore les procédés de Laharpe et Reverdin, Vogel, Gréhant, Fodor, Welzel pour doser CO, ceux de Henriet, Pettenkofer, Hesse, Haldane, H. Wolpert et A. Wolpert pour doser CO^2 dans l'air des habitations.

Ce n'est pas seulement l'air des appartements qui est vicié par le chauffage : les fumées et les gaz de nombreux foyers domestiques se déversent dans l'atmosphère des villes, conjointement avec les fumées des usines, et contribuent à rendre l'aération difficile et défectueuse. Nous y reviendrons à propos des fumées industrielles; mais nous pouvons dejà retenir de là quel immense intérêt il y aurait, aussi bien pour la pureté de l'air extérieur que pour celle de l'air intérieur de nos maisons, à supprimer tous les foyers isolés et à les remplacer par une seule grande cheminée, éloignée de la ville et munie d'ailleurs d'appareils fumivores perfectionnés.

Nous ne dirons qu'un mot de la contamination de l'air des habitations par les microbes pathogènes; la

chose rentre en effet dans la contagion proprement dite. Il va sans dire que la ventilation naturelle ou artificielle peut être coupable à ce sujet, quand il en résulte un courant d'air assez fort pour mettre en mouvement et en suspension les poussières de la chambre et les germes qui y sont attachés. Le balayage et l'époussetage à sec produisent le même effet, plus violemment encore : ils doivent être remplacés par le lavage et l'essuyage humide.

Insuffisance ou excès de chauffage. — En ce qui regarde la température elle-même, les habitations humaines peuvent, suivant les climats et les saisons, présenter l'inconvénient d'être naturellement ou trop froides ou trop chaudes, et les procédés employés pour y remédier peuvent également pécher ou par défaut ou par excès.

Dans les pays tempérés, on peut admettre qu'il faut pour une bonne hygiène qu'on n'ait pas moins de 17 à 18° dans une pièce où on reste inactif, dans un bureau, etc., de 12 à 14° dans un atelier; dans une chambre à coucher, on peut descendre facilement à 8 ou 10°, et même beaucoup au-dessous, à condition d'être fortement couvert. Comme limite supérieure en été, il conviendrait de ne pas dépasser 20° ou, en tout cas, 25°. Dans les pays tropicaux, on serait heureux si l'on pouvait descendre aussi à ces chiffres; l'Européen surtout pourrait s'acclimater bien mieux, s'il pouvait disposer pour dormir la nuit d'une chambre à 20° et même 25°.

L'insuffisance de chaleur dans une enceinte où l'homme est obligé de stationner devient bien vite

insupportable. Si l'air, les murs et tous objets qui nous environnent sont froids, notre corps rayonne vers eux et perd une quantité de calorique qu'il ne peut récupérer que par une suractivité des combustions intérieures; c'est cette suractivité que les personnes exposées au froid cherchent à produire soit en mangeant davantage, soit en faisant des mouvements, le travail musculaire étant la principale source de chaleur interne. Mais si elles sont condamnées à l'immobilité, mal nourries et insuffisamment vêtues, l'équilibre est rompu, et cela malgré la protection que le rétrécissement réflexe des capillaires de la peau tend à réaliser contre la déperdition de chaleur; le froid cause alors une véritable souffrance, et s'il persiste indéfiniment ou s'aggrave, il peut aller jusqu'à causer la mort.

Les refroidissements les plus pénibles et les plus dangereux sont occasionnés par le mouvement de l'air. L'air est mauvais conducteur de la chaleur, et s'il est immobile, il se forme autour de nous une sorte de gaine d'air tiède qui nous protège; inversement, si les couches d'air se renouvellent continuellement, notre peau perd à chaque instant de nouvelles quantités de calorique. De là le désagrément et le danger des *courants d'air* (1). On doit donc les éviter dans les habitations, principalement dans les pièces où on est exposé à être peu vêtu ou encore à se mettre en sueur (salons, salles de bal, théâtres).

(1) Le *courant d'air* n'est pas défini exactement. La vitesse minima qui rend un mouvement de l'air désagréable dépend de sa température : à 15° on n'est pas in ommodé par une vitesse de 50 centimètres, mais il n'en est pas de même avec de l'air plus froid.

Il est banal de rappeler le rôle que les refroidissements, surtout ceux contractés quand on est en transpiration, jouent dans l'éclosion des rhumatismes et des maladies de la gorge et de l'appareil respiratoire (angines, bronchites, pleurésies, pneumonies, tuberculose pulmonaire). Le froid n'amène pas sans doute le germe de ces maladies, mais il met l'organisme en état de réceptivité, ou, si l'on veut, de moindre résistance vis-à-vis d'eux, et il est probable que cet effet s'étend à d'autres infections, notamment à celles qui se greffent sur une angine ou une bronchite (diphtérie, grippe, scarlatine, etc.).

L'excès de chaleur est nuisible aussi, d'autant plus qu'il prédispose à un refroidissement ultérieur. L'organisme est armé pour lutter contre l'élévation de température ambiante : le cœur et la respiration s'accélérant, les poumons et la peau s'hyperémient et perdent plus de chaleur, pendant que la sueur sécrétée en abondance produit une nouvelle et importante perte de calorique par son évaporation. Cependant, cette sorte d'accommodation à la température du milieu, qui se fait par action réflexe et par l'intermédiaire des vaso-moteurs, a une limite, variable d'ailleurs avec les individus, les races, les habitudes; si cette limite est dépassée, comme cela arrive pour l'Européen dans les régions tropicales, nous avons vu plus haut qu'il en résulte une perte d'appétit et une lassitude générale, conduisant à l'anémie et à une facile invasion par les maladies zymotiques, notamment par celles qui sont spéciales aux pays chauds. Cette limite en air sec est en tout cas au-dessus de 30 et même de 35°, puisque nous

nous accommodons fort bien de la température d'une belle journée d'été, et c'est dès lors à tort, selon nous, que E. Trélat avait posé en principe, pour le chauffage artificiel, que l'air devait rester froid et être inhalé aux environs de 12°: il est vrai qu'à 30°, la tension de l'oxygène offert à nos poumons a diminué de un quinzième, comparativement à celle de 12°; mais il n'est pas moins certain que l'homme s'habitue très bien à des dépressions de cette importance et même à de beaucoup plus fortes, comme il en subit quand il s'élève en altitude. Nous admettrons donc que la température de l'air inhalé assez sec n'a d'inconvénient que si elle dépasse 35°.

Insuffisance d'éclairage et d'ensoleillement. — L'air et la chaleur ne sont pas seuls nécessaires à la salubrité de nos maisons : la lumière et le soleil le sont également, et l'influence de ces deux éléments est à considérer, d'une part en ce qui regarde la santé générale, d'autre part pour l'hygiène de l'organe de la vision.

Il reste peu à dire après Trélat sur l'importance de la lumière naturelle et du soleil pour la salubrité des habitations. Aussi bien, n'avait-on pas attendu si tard pour s'en douter, témoin le vieux proverbe italien : « Où entre le soleil, le médecin n'entre pas souvent. » Une des raisons de cette action bienfaisante a été mise en évidence par la démonstration récente de l'action microbicide de la lumière solaire et même diffuse; on sait aujourd'hui qu'il se fait une véritable stérilisation de l'air et de l'eau par le soleil, et inversement, on sait mieux encore que les microbes patho-

gènes, le bacille de la tuberculose surtout, persistent indéfiniment dans les chambres sombres et humides, dans les taudis privés du soleil.

D'un autre côté, la lumière a une influence directe sur la bonne tenue des locaux. « Un local sombre, dit Putzeys, est presque toujours mal tenu, et, dans une chambre, les coins où la lumière ne pénètre pas librement sont moins bien nettoyés, se transforment en réceptacles de poussières et deviennent une source d'altérations pour l'air. » Le meilleur moyen d'obliger les habitants à tenir propre une maison, c'est donc de la faire aussi clarteuse que possible. Enfin, par une sorte d'action réflexe encore mal définie, mais certaine, la lumière et le soleil activent les fonctions de notre organisme et agissent même sur le moral de l'homme en l'incitant à la gaieté.

Les causes qui empêchent la lumière d'être suffisante dans nos maisons tiennent soit à la construction même de ces maisons (mauvaise orientation, ouvertures trop petites ou trop peu nombreuses, profondeur exagérée des chambres, exiguïté des cours, etc.), soit à la situation des immeubles voisins (largeur insuffisante des rues ou hauteur exagérée des bâtisses), soit, enfin, aux défectuosités naturelles ou artificielles de la luminosité de l'atmosphère elle-même. L'homme ne doit pas diminuer par sa faute cette luminosité : s'il ne peut rien sur les brouillards ou sur les nuages qui interceptent les rayons solaires, du moins doit-il éviter de former ces nuages de fumée qui enveloppent les villes industrielles comme un voile opaque et les plongent dans une demi-obscurité perpétuelle.

L'éclairage artificiel, qui permet à l'homme de poursuivre la nuit ses travaux, ses études ou ses plaisirs, ne doit en premier lieu apporter dans l'air des appartements aucun élément nocif (Voir ce qui a été dit ci-dessus pour l'oxyde de carbone et l'acide carbonique), ni aucun danger sérieux d'accident (tel qu'incendie avec l'électricité mal installée, explosion avec l'acétylène, etc.). En second lieu, il doit être suffisamment intense et suffisamment uniforme pour un bon fonctionnement de l'acuité visuelle des usagers, ce qui dépend de la nature du travail auquel ils se livrent et de la finesse des objets qu'ils ont à examiner; il est évident qu'une insuffisance d'éclairement fatigue la vue, et, en obligeant à rapprocher trop des yeux les objets, développe la myopie. Enfin, la vue ne doit être fatiguée non plus ni par l'éclat trop brillant des foyers lumineux, lesquels ne doivent pas être vus directement, ni par des variations trop brusques de l'intensité de la lumière; autrement, il en résulterait des éblouissements et même des troubles de plus longue durée.

II — Moyens généraux d'assurer convenablement la ventilation, la thermalité et la luminosité des habitations

Rappelons tout d'abord que les trois problèmes dont il s'agit ici sont liés entre eux et doivent être résolus simultanément. On ne peut concevoir en effet la fourniture d'*air neuf* à l'intérieur de nos maisons sans s'occuper de la température, et inversement un système de chauffage ou de réfrigération reste fort

imparfait s'il n'est pas combiné avec le renouvellement de l'air. De même, l'orientation des bâtiments, le nombre et les dimensions des ouvertures, qui assurent l'ensoleillement et l'éclairage naturel, influent grandement sur la thermalité.

Techniquement, ce triple problème se précise comme suit : 1° Assurer le renouvellement de l'air des locaux de manière que tout le temps où ils sont occupés il n'y ait jamais plus de 1 °/₀₀ d'acide carbonique (ni qu'on n'approche pas de 1/100.000ᵉ d'oxyde de carbone), et cela sans que les courants d'air incommodent les personnes, ni soulèvent les poussières ou les microbes (ce qui exige une vitesse ne dépassant pas 50 et peut-être même 25 centimètres par seconde): pour des pièces constamment occupées, la condition ci-dessus exige une rentrée d'air neuf de 32 à 38 mètres cubes par heure et par personne adulte (1), avec un

(1) Cette exigence est un minimum absolu : bon nombre d'hygiénistes prennent aujourd'hui, pour limite de la quantité de CO^2, 0,6 ‰ au lieu de 1, ce qui porte l'exigence d'air neuf à 60 mètres cubes par tête et par heure. Aux États-Unis, où l'usage des ventilateurs est de plus en plus répandu, on adopte généralement le chiffre minimum de 50 mètres cubes. Quant au cubage de 16 mètres cubes par personne, il n'est pas souvent réalisé dans les ateliers, et le règlement industriel du 29 novembre 1904 n'exige que 7 mètres cubes. L'arrêté belge du 4 septembre 1894 exige 10 mètres cubes, la loi canadienne du 8 janvier 1894, 11 mètres cubes. Les lois allemandes et autrichiennes ne précisent pas. Cela n'en rend que plus indispensable le renouvellement de l'air (qui est fixé par l'arrêté belge précité à 30 mètres cubes par heure et par travailleur), et c'est pourquoi la Commission anglaise de 1902 pour la ventilation des fabriques dit : « Il est tout à fait évident qu'un large cube d'air n'est pas une garantie de la pureté de cet air, et que le degré de pureté dépend moins de ce cube que de la quantité d'air introduite. »

espace calculé à raison de 16 mètres cubes au moins par tête (ce qui suppose que l'air se renouvellera trois fois par heure);

2° Assurer en toute saison une température appropriée au séjour de l'homme et au genre d'occupation qu'il exerce dans les différentes pièces, savoir, comme il a été dit précédemment : en hiver, 17° à 18° dans les bureaux et ateliers à travail musculaire peu actif; 12° à 14° dans les ateliers proprement dits; 8° à 12° dans les chambres à coucher; en été, 20° à 25° au maximum partout, et également, dans les pays tropicaux, pour la nuit dans les chambres à coucher;

3° Assurer pendant toute l'année (ou du moins onze mois sur douze dans nos climats) l'accès direct des rayons solaires à toute pièce habitable, — ce qui conduit à donner aux rues et cours une largeur d'au moins une à une fois et demie la hauteur des maisons, à orienter convenablement les façades, à supprimer les courettes fermées et toute habitation dans les sous-sols. Quant aux fenêtres, elles doivent partir du plafond pour s'arrêter au voisinage du plancher et avoir comme surface le tiers (ou au moins le quart) de celle de la pièce à éclairer.

Lorsqu'il s'agit d'une maison isolée, les habitants, réduits à leurs propres forces, s'en tiennent d'ordinaire à une solution rudimentaire, inspirée par les circonstances : si on ne peut demander à la collectivité au un service comme chauffage, éclairage, force motrice, etc., il faut bien y pourvoir individuellement. En revanche, on n'est pas gêné par les voisins pour l'orientation de

la maison, et l'aération naturelle est facile et généralement suffisante.

Il n'en est pas de même dès qu'il y a agglomération. Alors, il faut tout d'abord que les maisons ne se nuisent pas les unes aux autres, ce qu'on obtiendra d'une part en déterminant des dispositions techniques appropriées, et d'autre part en édictant des prescriptions réglementaires pour les faire appliquer; en d'autres termes, il est nécessaire de restreindre la liberté de chaque propriétaire, même sur son terrain, pour qu'il respecte l'intérêt hygiénique de tous. D'un autre côté, l'association d'un certain nombre d'individus a de grands avantages économiques pour desservir simultanément les besoins dont nous nous occupons; elle permet même, comme pour l'alimentation en eau et l'évacuation des matières et eaux usées, des solutions d'ensemble tout à fait inabordables pour une famille isolée.

Si donc nous construisions une ville de toutes pièces, nous voudrions y voir non seulement une distribution d'eau d'ensemble et un réseau d'égouts général, mais encore des systèmes de chauffage, et, pour les villes à climat chaud, de réfrigération, d'éclairage, voire même de ventilation en commun. L'idéal ne serait-il pas que d'une ou plusieurs usines centrales, placées de manière à ne produire en ville ni fumée, ni odeur, parte une distribution de chaleur ou de froid, de lumière, de force motrice, etc., desservant tous les immeubles? Quelle économie et quelle simplification si on pouvait du même coup supprimer toutes les cheminées!

Cet idéal serait complètement réalisé si on avait

l'électricité à très bas prix : un simple abonnement à un secteur électrique permet déjà d'éclairer les appartements, de les chauffer et de faire cuire les aliments, d'actionner un ventilateur qui envoie de l'air neuf, enfin d'actionner une machine frigorifique qui peut rafraîchir cet air ou encore assurer la conservation des denrées alimentaires.

Chauffage. — Malheureusement, pour le chauffage des appartements, l'électricité, si elle doit être produite par la combustion du charbon, est généralement beaucoup trop coûteuse. Dans les radiateurs électriques, le kilowatt-heure donne bien 859 calories, mais on sait que les meilleures usines ne rendent guère en énergie électrique que 5 % de l'énergie totale correspondant à la puissance calorifique du charbon consommé, et il faut encore perdre là-dessus 10 à 20 % pour le transport à distance. Le chauffage électrique n'utilise donc que 4 % environ de la puissance calorifique du charbon, ce qui le fait alors revenir à quinze ou vingt fois plus cher que le chauffage par la vapeur ou l'eau chaude : il n'est donc économiquement pratique que si l'électricité est produite à vil prix, grâce à des forces naturelles.

Présentement, c'est en effet à la vapeur ou à l'eau chaude qu'on s'adresse d'ordinaire pour le chauffage d'ensemble d'une ville, d'un quartier ou d'un groupe d'immeubles. Plus de deux cents villes américaines ont aujourd'hui un système de chauffage central, généralement exploité par des compagnies qui sont chargées souvent en même temps de l'éclairage électrique. En Europe, la ville de Dresde a groupé de la sorte les

palais et immeubles administratifs du centre pour les chauffer et éclairer grâce à une même usine; on peut citer aussi le sanatorium d'Eglfing (Bavière) qui chauffe trente-huit bâtiments séparés, avec canalisation de 2.500 mètres de longueur.

En France, nous ne connaissons pas d'exemple de ce genre; mais à la réunion de Lyon 1907, de l'Association des ingénieurs, architectes et hygiénistes municipaux, M. A. Rey a montré ce qu'on pourrait faire dans deux quartiers de Paris pour chauffer ensemble : 1° neuf bâtiments de l'État situés au VII^e^ arrondissement, dans un cercle de 1 kilomètre de diamètre; 2° neuf bâtiments municipaux situés aussi dans un cercle semblable au XIV^e^ arrondissement (Voir *Technique sanitaire*, septembre-octobre 1907).

C'est la vapeur qui est le plus habituellement employée : cependant l'eau chaude (1) a, dans ces derniers temps, des partisans très convaincus qui s'appuient sur le grand avantage résultant d'un plus facile emmagasinement de la chaleur et de moindres pertes en route. Nous donnerons une idée de ces pertes de chaleur dues au transport par le petit tableau ci-après, dressé d'après les ingénieurs américains Green et Woodbridge, pour des quantités de chaleur comparables.

---

(1) Il va sans dire qu'il n'y a pas à hésiter à s'en servir quand, comme dans la ville de Boïse (Idaho), on a des forages profonds qui donnent une grande quantité d'eau au voisinage de 100° : il n'y a qu'à en faire la distribution.

Pertes de chaleur par heure et par 100 mètres de longueur de conduites isolées convenablement

DIAMÈTRE des tuyaux	VAPEUR (avec un débit de 60 kg à la minute)		EAU CHAUDE (à 65° 5) avec un débit de 2.300 litres à la minute
	Pression initiale par cm²	Perte de chaleur en calories	Perte de chaleur en calories
4 pouces = 0m 101.	3kg 163	5.116	2.016
5 — = 0 127.	1 758	5.906	3.586
6 — = 0 152.	0 759	6.289	»
7 — = 0 178.	0 422	7.104	4.126
8 — = 0 203.	0 260	7.900	4.665
9 — = 0 229.	0 165	8.659	5.223
10 — = 0 254.	0 070	9.562	5.831

On voit par là l'énorme avantage des conduites d'eau chaude, et aussi, quand on recourt à la vapeur, de la haute pression sur la basse. Avec l'eau chaude, l'isolation des conduites n'a pas besoin d'être aussi parfaite, les joints d'expansion aussi nombreux; de plus, la pression est bien plus régulière, la chaleur plus uniforme et plus facilement réglable.

Il faut naturellement deux conduites : une d'aller de vapeur ou d'eau chaude, l'autre de retour pour l'eau de condensation ou l'eau refroidie ayant cédé sa chaleur. Toutefois, si l'on opère avec la vapeur de condensation ou d'échappement (après qu'elle a servi dans les moteurs), on peut éviter la conduite de retour en jetant l'eau à l'égout; cette vapeur à très faible pression ne peut atteindre de grandes distances, et il vaut mieux alors lui faire céder sa chaleur à de l'eau chaude qu'une pompe peut envoyer à plusieurs kilomètres.

Il appartient aux spécialistes de choisir dans chaque cas entre les deux véhicules du calorique et de dresser le projet de l'installation d'ensemble. Arrivée dans les bâtiments à desservir, la vapeur ou l'eau chaude est utilisée, soit directement par des radiateurs placés dans chaque pièce, soit indirectement, c'est-à-dire associée à la ventilation et employée à chauffer en dehors des pièces de l'air qui y est insufflé, soit enfin, suivant un procédé mixte, appelé *direct-indirect*, qui comporte à la fois des radiateurs dans les chambres et un courant d'air chauffé par eux. On se retrouve en d'autres termes dans le même cas qu'un immeuble possédant individuellement un calorifère à vapeur ou à eau. Nous ne saurions recommander, comme il a déjà été dit, que les systèmes associant la ventilation au chauffage, c'est-à-dire les deux derniers; les radiateurs directs qui chauffent l'air sans le renouveler sont inadmissibles dans les habitations collectives, et tout au plus tolérables chez des particuliers soigneux, sur l'assiduité desquels il faut compter pour ouvrir les fenêtres et ventiler suffisamment.

Les calorifères à air chaud, c'est-à-dire où l'air est chauffé directement par un foyer, doivent aussi être en général pourvus d'une ventilation mécanique, la différence de température de l'air ne lui permettant pas toujours de se propager comme il le faudrait et notamment d'atteindre une distance horizontale supérieure à 12 ou 15 mètres. Ces calorifères, qui ne peuvent guère servir que pour un seul immeuble, présentent souvent d'autres inconvénients ou dangers : l'air arrive trop chaud ou avec trop de vitesse dans

les pièces (rappelons que cette vitesse ne doit pas dépasser 50 centimètres par seconde); il est trop sec; il peut avoir une mauvaise odeur par suite du grillage des poussières (on remédierait à ces deux défauts, d'une part en ajoutant un *humidificateur*, d'autre part, en filtrant l'air entrant pour le débarrasser des poussières); enfin, il est toujours à craindre que des fissures du ciel ou des parois du foyer ne laissent passer des gaz de la combustion qui puissent se mélanger à l'air distribué.

Le chauffage des appartements au moyen du gaz a le sérieux avantage de dispenser des manipulations du combustible et des cendres, des soins au feu et de la fumée; mais il donne naissance à des produits de combustion abondants et nocifs, dont l'évacuation a besoin d'être rigoureusement assurée. Il n'en est pas toujours ainsi, et, sans compter que les fuites de gaz sont dangereuses par elles-mêmes, on complique ainsi le problème de la ventilation.

Quant au chauffage individuel de chaque pièce d'un appartement, on a le choix, quand on est obligé d'y recourir, entre les poêles, qui ont un bon rendement calorifique (85 et même 90 %), mais qui ne ventilent pas, et les cheminées qui, elles, assurent un afflux d'air plus que suffisant (95 à 135 mètres cubes d'air par kilo de bois brûlé et de 200 à 300 mètres cubes par kilo de houille), mais ont un rendement détestable : ce dernier descend en effet à 13 % de la chaleur contenue dans la houille et de 6 à 7 % de celle contenue dans le bois brûlé. Il faut ajouter que ces systèmes primitifs obligent à une main-d'œuvre continuelle pour la sur-

veillance et l'entretien du feu, et exposent au dégagement dans les pièces de gaz nuisibles, fumée, etc.

Réfrigération. — La ventilation naturelle ou artificielle, en envoyant de l'air extérieur en quantité plus ou moins abondante dans les pièces habitées, n'y produit un rafraîchissement sérieux que lorsque la température du dehors est sensiblement en dessous de celle à maintenir au dedans; si la différence n'est pas grande, il faut d'énormes masses d'air pour produire un maigre résultat, et si elle est trop forte, l'introduction d'air trop froid produit des courants d'air inadmissibles. Ainsi quand l'article 5 du décret du 29 novembre 1904 dit : « L'aération devra être suffisante pour empêcher une élévation exagérée de la température », il commet une grave inexactitude. Par les grosses chaleurs et dans les pays tropicaux, il va sans dire qu'on ne peut employer l'air extérieur qu'en le refroidissant au préalable, ce qui se fait, soit au moyen de l'eau, soit par des machines frigorifiques.

L'eau, si on dispose d'eau fraîche, peut agir par contact, et avec des surfaces suffisamment étendues; une masse d'eau à 15°, par exemple, peut amener un volume d'air considérable pris à 25 ou 30° à une température voisine de celle de l'eau (chaque litre d'eau en s'élevant de 1° peut abaisser de 1° environ 3 mètres cubes d'air); malheureusement, il est rare, dans les pays chauds, d'avoir à sa disposition de l'eau fraîche et abondante. L'évaporation de l'eau pourrait être aussi, dans certains cas, une cause de refroidissement, mais elle ne peut agir avec de l'air déjà très humide, l'air ne pouvant évidemment absorber de vapeur

d'eau si le poids qu'il contient avant refroidissement doit le saturer après.

L'emploi des machines frigorifiques est donc la vraie solution. Une quinzaine de villes américaines (1) ont déjà une distribution de froid, partant d'une ou plusieurs usines centrales et aboutissant chez les abonnés à des chambres froides pour la conservation de la viande et autres denrées alimentaires; rien n'empêche de refroidir ainsi l'air envoyé dans les appartements et de rafraîchir ceux-ci durant les grosses chaleurs de l'été ou même constamment dans les villes tropicales. La réfrigération est surtout nécessaire dans les salles où s'entassent beaucoup de personnes, théâtres, ateliers, etc.

Le transport du froid peut se faire de deux manières soit par *détente directe*, c'est-à-dire en envoyant de l'ammoniaque liquide, sous pression, se détendre dans le réfrigérant de l'abonné, ce qui exige trois conduites, celle d'aller (*liquid line*), celle de retour du gaz (*vapor line*), et celle destinée à maintenir le vide dans le serpentin de détente de l'abonné (*vacuum line*); soit par l'emploi de *saumure*, c'est-à-dire d'un liquide incongelable, refroidi au-dessous de 0° et refoulé par des pompes chez les usagers, ce qui n'exige que l'emploi d'une conduite d'aller et d'une conduite de retour, conduites qu'il faut d'ailleurs isoler très soigneusement. Ce second procédé est le plus avantageux, surtout pour refroidir l'air envoyé par un ventilateur dans les salles

(1) Citons notamment Boston, Philadelphie, New-York, Saint-Louis, Norfolk, Kansas-City, Atlantic, Los Angeles, etc., etc.

et passant préalablement par un *frigorifère ;* ici, bien entendu, la réfrigération est forcément liée à la ventilation.

Il va sans dire qu'un immeuble peut avoir séparément son système de réfrigération, avec ses machines à froid propres. Ainsi, dès 1901, la *National Hannover Bank* et le *Stock Exchange* à New-York ont été munis d'appareils ramenant l'air à 20° (avec 50 % d'humidité) quand la température extérieure atteint 31°; en 1904, le nouveau théâtre de la ville à Cologne, comporte une machine de 50.000 frigories à l'heure, qui empêche la température de dépasser 22°. Dans une maison particulière, il est d'ailleurs très pratique d'actionner la machine à froid par le courant électrique de la distribution urbaine; on peut à volonté fabriquer de la glace, avoir une armoire froide pour les denrées alimentaires, et envoyer de l'air refroidi dans les appartements, par des gaines convenablement disposées et recevant d'ailleurs l'air chaud en hiver. Quelques précautions sont à prendre, notamment pour éviter de trop violents courants d'air froid, et aussi des condensations de vapeur d'eau sur les parois des pièces (si on dépassait le point de rosée); on s'inspirera des plans que vient de dresser le professeur von Linde pour l'hôpital allemand de Togo, où on doit envoyer mécaniquement dans toutes les pièces de l'air neuf séché et rafraîchi (1).

---

(1) Voici les bases d'après lesquelles sont faits les calculs pour cette intéressante installation. La pièce de 1.250 mètres cubes de capacité est supposée recevoir par heure deux fois son volume d'air neuf pris en dehors, c'est-à-dire à 29° et 80 % d'hu-

On évite ces inconvénients et on assure en même temps la purification de l'air, en le mettant en contact non plus avec les serpentins ou la saumure, mais, comme on l'a fait récemment à la *Deutsche Bank* à Berlin, avec de l'eau à 12° tombant en pluie ou en rideau et traversée par le courant d'air. Si on dispose d'une quantité suffisante d'eau fraîche (un puits à la *Deutsche Bank*), on n'a pas besoin de machine à froid; autrement, la machine pourra être employée utilement à refroidir à un degré convenable l'eau qui tombe pour rafraîchir l'air et qui pourrait faire un cycle fermé. La traversée de l'air au travers des rideaux ou des gouttelettes d'eau le filtre en quelque sorte, et d'après les expériences de Stetefeld, le débarrasse des poussières, germes et moisissures qu'il contenait; il y a donc là un procédé fort intéressant dans la lutte contre les impuretés de l'atmosphère.

Ventilation. — Elle est *naturelle*, c'est-à-dire que l'air se renouvelle sans le secours de machines en pas-

---

midité. On amène ces 2.500 mètres cubes à 16°, ce qui leur fait perdre 23kg 45 d'eau et demande 24.000 frigories, dont 10.000 pour le rafraîchissement et 14.000 pour le dessèchement : étant données les pertes par les murs, portes, fenêtres, et aussi par les habitants, vingt-cinq personnes apportant chacune de la chaleur et de la vapeur d'eau (celle-ci à raison de 60 grammes par heure et par tête), on compte gagner 4° et se maintenir ainsi à 25°. L'air saturé à 16°, ramené à 25° avec 59 % d'humidité, pourra par suite enlever de la vapeur d'eau à l'air restant dans la pièce, et on pourra en définitive rester en dessous de 67 %. L'air rafraîchi est introduit par de nombreuses ouvertures faites au plafond, de manière qu'il arrive sans vitesse sensible et sans inconvénient : on peut concevoir qu'il s'épande dans tout l'espace creux au-dessus du plafond, entre lui et le plancher.

sant de lui-même par les orifices, conduits, fissures, pores et interstices des parois de nos appartements, — ou *artificielle.*

La ventilation naturelle se fait : 1° par les interstices des portes et des fenêtres (une fenêtre supposée fermée permet encore le renouvellement en une heure de moitié du volume d'une pièce ordinaire de 60 à 70 mètres cubes); 2° par l'ouverture intermittente de ces baies (la fenêtre ouverte renouvelle de quarante à cinquante fois à l'heure l'air de la pièce); 3° par la cheminée, véritable gaine verticale allant du bas de la pièce au-dessus du toit et permettant, au moins à certains moments, à l'air chaud, moins lourd, de s'élever et de s'évacuer au dehors. (On admet qu'une cheminée de 3 décimètres carrés de section renouvelle une fois par heure l'air d'une pièce de 100 mètres cubes); 4° par des orifices pratiqués spécialement et qui sont, soit des gaines verticales (semblables aux cheminées), soit des trous percés horizontalement dans les murs extérieurs.

Si on suppose l'atmosphère immobile, les mouvements de l'air résultent alors exclusivement des différences de température entre le dedans et le dehors; ces différences changeant de grandeur et de sens très fréquemment, on comprend de suite combien la ventilation naturelle reste précaire et aléatoire. Quand il y a du vent, elle est sans doute activée, mais les choses se modifient encore suivant le sens et l'intensité du vent. C'est ainsi qu'en hiver, on doit disposer les orifices, savoir : celui d'entrée de l'air au haut d'un mur ou cloison et celui de sortie au bas du mur opposé,

parce que l'air froid du dehors qui entre en haut tend à tomber vers le plancher en se diffusant dans l'air plus chaud de la pièce; en vertu de la composante de ce mouvement et de la vitesse d'entrée, il tend à gagner l'orifice de la sortie placé dans le bas, à l'opposé; mais il arrive, si la vitesse est mal proportionnée, que le courant d'air n'atteint pas toujours toutes les parties de la pièce et qu'il y a un coin où le renouvellement se fait mal ou pas du tout. Cela résulte des récentes expériences de Briggs, qui, avec de la fumée, a déterminé sur un modèle de salle d'école au sixième la distribution de l'air dans les diverses parties de la salle pour les différentes combinaisons et hauteurs de l'entrée et de la sortie. Si maintenant la même disposition était adoptée en été, l'air plus chaud du dehors n'aurait alors aucune tendance à entrer dans la pièce; il faut, dans ce cas, modifier les ouvertures en mettant celle d'entrée en bas et celle de sortie en haut; mais il y a encore une partie de la pièce qui échappe au renouvellement.

Pour que le mélange d'air neuf se fasse partout, il faut supposer l'entrée en haut et la sortie en bas du même côté; mais alors, un tel mouvement ne se produit généralement, du moins au complet, que s'il y a une insufflation artificielle qui oblige l'air à atteindre la paroi opposée. Enfin, il faut signaler encore une disposition du plafond qui facilite la ventilation naturelle : c'est le plafond courbe, sur lequel se réfléchit le courant d'air chaud qui monte et qui se retourne pour aller horizontalement gagner l'orifice d'évacuation situé en haut. Cette disposition suppose l'entrée

de l'air par le bas et dans la pièce une cause de réchauffement (poêle en hiver, habitants, etc.); cette cause pouvant manquer en été, ce procédé n'est pas sûr non plus à cette époque.

Bref, la meilleure ventilation naturelle est encore l'ouverture fréquente et prolongée des fenêtres, — ce qui malheureusement amène beaucoup de froid en hiver et trop de chaleur en été — et, si possible, l'ouverture simultanée de baies sur deux parois opposées. La fenêtre suffit quand on a affaire à des gens soigneux et à une maison particulière peu encombrée; mais trop souvent, on ne peut pas compter sur les habitants pour ouvrir en temps utile et c'est pourquoi la ventilation artificielle et permanente devient seule rationnelle lorsqu'il s'agit d'immeubles habités collectivement; rappelons qu'il y a lieu dès lors de la lier au chauffage et au besoin à la réfrigération.

Une première tentative de ventilation artificielle consiste à profiter des cheminées pour les munir au sommet de capes utilisant l'influence du vent et produisant un tirage en conséquence; mais il n'y a pas toujours du vent. Un second moyen consiste l'été à y faire fonctionner spécialement un appareil de chauffage (généralement un bec de gaz) pour produire aussi un tirage; on a intérêt alors à dédoubler le tuyau, en consacrant le tuyau central à l'évacuation des produits de la combustion et la gaine qui l'enveloppe à l'écoulement de l'air chauffé faisant appel à celui de la pièce. Mais on conçoit qu'en définitive il est peu avantageux de dépenser du combustible l'été et qu'il vaut mieux purement et simplement, quand on le peut, recourir à

une force motrice actionnant un ventilateur. Les ventilateurs *hélicoïdaux* (à faible pression) et les ventilateurs *centrifuges*, agissant soit par appel, soit par propulsion, et qui sont si faciles à actionner aujourd'hui par l'électricité, sont de beaucoup les plus usités et ont à peu près partout détrôné les ventilateurs *hydrauliques*.

Quant à l'origine de l'air qu'on doit envoyer, dans les pièces habitées, par ces ventilateurs, on n'a pas d'ordinaire le moyen d'aller le chercher bien loin de la maison, et l'idée d'amener artificiellement dans les villes l'air des montagnes et des forêts est restée à l'état d'utopie. Habituellement, on aspire l'air dans une cour ou un jardin; il faut éviter l'air qui serait déjà chargé de poussières comme celui des rues, et si on ne peut faire autrement, il faudrait alors le filtrer (1) ou le laver, comme il a été dit précédemment, par de l'eau en pluie ou en rideau.

---

(1) Il est intéressant de filtrer l'air dans certains cas, comme pour les chambres froides des brasseries et des abattoirs, les fabriques de levures, les laboratoires de bactériologie et les salles d'opérations chirurgicales. Il existe dans ce but un assez grand nombre de systèmes qui, tels que les filtres Mœller, débarrassent l'air d'une bonne partie des microbes et poussières en suspension, en lui faisant traverser des couches de coton, de ouate, de laine, de bois, etc., etc. On peut aussi le faire passer sur de coke et dans du sable fin : un bon exemple de ce genre est réalisé pour la salle d'opérations de l'hôpital Saint-Georges à Hambourg et décrit dans le rapport de Ruppel au Congrès d'hygiène de Berlin 1907. L'air aspiré par un ventilateur traverse d'abord une couche de 35 centimètres de morceaux de coke; puis, après s'être échauffé l'hiver sur des radiateurs, il est refoulé dans une caisse où il doit traverser 20 centimètres d'épaisseur de sable fin supporté par une épaisseur égale de gravier plus gros, reposant lui-même sur une plaque de tôle perforée.

On peut songer aussi que dans l'avenir on pourra renouveler l'atmosphère des habitations au moyen de l'air ou de l'oxygène liquide, que l'industrie arrive déjà à fabriquer facilement, le purifier au moyen de l'ozone, etc. Les appareils Ellworthy-Kœlle (de Stuttgart) et la Société *Sanitas-Ozone* de Paris permettent déjà de purifier l'air des appartements en l'ozonisant.

Aération des villes : espaces libres, ensoleillement, orientation des rues et des maisons. — Il ne suffit pas d'assurer la ventilation de l'intérieur des maisons, il faut aussi que la ville elle-même soit suffisamment aérée. Pour cela, il faut que les espaces libres, constitués par les parcs et jardins publics (ici les arbres ont l'avantage d'absorber l'acide carbonique et de restituer à l'atmosphère l'oxygène), les places et les rues, enfin les cours des maisons et les jardins particuliers, occupent une surface suffisante. Ces espaces ont été appelés à juste titre les *poumons* de la ville; c'est par eux que l'air de la campagne s'y répand et que les vents peuvent pénétrer et balayer l'air corrompu. Toutefois, il faut encore pour cela que les rues soient convenablement orientées, pour être facilement parcourues par les vents, et que les maisons ne soient pas trop élevées.

Ces exigences doivent se traduire dans les règlements de voirie des villes, et elles doivent être d'autant plus strictes que la ville est plus grande ou que son centre est plus éloigné de la masse d'air pur périphérique. Dans les grandes villes, il devient nécessaire d'établir des réserves intérieures de distance en dis-

tance. Malheureusement, en France, on ne l'a pas toujours compris, et bien des villes, Paris en tête, ont laissé, non seulement les propriétaires couvrir presque tout leur terrain de bâtisses inconsidérées, mais encore ont consenti elles-mêmes à la diminution progressive des espaces libres leur appartenant. C'est ainsi qu'il y a quelques années, M. Hénard, comparant sous le rapport des parcs et squares intérieurs, Paris, Berlin, Londres, a montré que pour une surface de 7.800 hectares, qui est celle de Paris, notre capitale ne possède plus que 46 parcs d'une surface d'ensemble de 263 hectares, tandis que la capitale allemande en possède 20 occupant 554 hectares et la capitale anglaise 200 avec 752 hectares; aussi M. Hénard conjure-t-il la ville de Paris de ne pas faire une faute irréparable en vendant pour bâtir les terrains des fortifications, mais bien d'imiter Vienne et Hambourg et de transformer ces terrains en squares et promenades.

Pour citer l'exemple d'une ville moyenne, nous dirons encore que Cologne qui, en 1903, contient 401.800 habitants, avec une surface de territoire de 11.110^{ha} 86, possède :

66 parcs ou jardins publics de plus de 5 hectares, ensemble	233^{ha} 99
25 parcs ou jardins publics de moins de 5 hectares, ensemble	71 46
Total 91 parcs ou jardins publics, ensemble	234^{ha} 70

correspondant à une surface de parc de 5$^{m^2}$ 8 par tête. Il faut ajouter que le Rhin occupe 377 hectares qui doivent aussi compter comme espace libre. Ainsi, Cologne a, sans le Rhin, une surface de parcs presque

égale à celle de Paris, et cela pour un nombre d'habitants d'environ un septième!

Notre ville de Nancy, pour un territoire de 1.405^{ha}58, n'a que trois parcs : la Pépinière qui a 22^{ha} 91, le parc Sainte-Marie 14^{ha} 99 et le Cours Léopold 4^{ha} 27, ensemble 42^{ha} 17, soit près de 4 mètres carrés par tête. Les autres places et squares, au nombre de 34, ne font ensemble que 13 hectares. Les places les plus grandes sont la place Carnot (2^{ha} 21), la place de la Carrière (1^{ha} 62), la place Saint-Epvre (1^{ha} 50) et la place Stanislas (1^{ha} 10).

Il est juste de tenir compte de la situation de la périphérie à l'extérieur de la ville, et des facilités qu'elle offre pour le renouvellement de l'air. Sous ce rapport, Paris redevient un peu plus favorisé que Londres, grâce au voisinage des bois de Boulogne et de Vincennes, qui ont respectivement 750 et 730 hectares; mais Berlin l'est encore bien davantage avec les forêts de Spandau et de Grünwald (plus de 5.000 hectares), et Vienne, dans son immense territoire de 17.812 hectares, ne compte pas moins de 3.311 hectares de véritables forêts (non compris les 979 hectares de ses 157 parcs ou jardins publics intérieurs, et les 1.720 hectares, dont 1.174 en forêts, qui font l'objet de l'acquisition résolue le 24 mai 1905, moyennant 46 millions de francs, pour constituer la nouvelle promenade concentrique à créer à une distance d'environ 5 kilomètres du centre).

En ce qui regarde les terrains des particuliers, nous avons cherché en vain dans la loi du 15 février 1902 et les modèles de règlements sanitaires communaux

qui lui ont fait suite, une prescription limitant le droit de construction à une fraction de la surface; on s'est contenté dans les villes (mod. A) d'exiger pour les cours une superficie d'au moins 30 mètres carrés et une profondeur d'au moins 4 mètres. Cela ne vaut pas, on le comprend, le règlement du 15 août 1896 de Berlin : celui-ci exige qu'un tiers au moins de la surface du terrain reste sans être bâti, que les cours aient au moins 80 mètres carrés, qu'enfin les six premiers mètres touchant à la rue une fois bâtis, le reste de la profondeur du terrain ne puisse l'être, suivant les cas, que dans une proportion variant de sept à cinq dixièmes. La hauteur des maisons est limitée à 22 mètres. Dans les faubourgs, cette limite est abaissée à 18 mètres (quatre étages); en revanche, les petites maisons à un étage (moins de 9 mètres de hauteur) pourront s'étendre sur les sept dixièmes du terrain, étant entendu que les cours auront au moins 9 mètres de large.

A Cologne, une ordonnance du 20 février 1896, complétée par celle du 15 octobre 1905, établit quatre zones. Dans la première, on n'admet pas plus de quatre étages, dans la deuxième trois, et dans les deux autres deux, avec des hauteurs maxima respectives de 20, 15 et 11 mètres : toutefois, dans la quatrième zone, cette dernière hauteur peut être augmentée quand la largeur de la rue dépasse 8 mètres, en raison de cet accroissement de largeur même. Dans la première zone, on doit laisser non bâtie une surface variant entre 20 et 35 % de la surface du terrain; dans la deuxième, de 35 à 50 %; dans la troisième, 50 % et dans la quatrième, 60 %, sauf pour les immeubles

aux angles de deux rues où la proportion est abaissée de 10 %. Enfin, dans la quatrième zone, deux bâtisses voisines doivent être séparées par un espace libre d'au moins 10 mètres.

A Vienne, à la suite d'une décision du 24 mars 1893, la ville est divisée, non compris les bois et jardins publics, en quatre zones. Dans la première, comprenant l'ancienne ville étendue jusqu'à la ceinture (*Gürtellinie*), les maisons peuvent avoir au maximum quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée, et 25 mètres de hauteur (sans que le plancher du dernier étage puisse être à plus de 20 mètres du point le plus élevé de la chaussée); les chambres habitables doivent présenter au moins 3 mètres de hauteur sans plafond; on ne peut bâtir aucune usine ou fabrique; enfin, les cours doivent avoir au moins 12 mètres et on doit laisser au moins 15 % de la surface totale d'un immeuble sans être bâtie. Dans la deuxième zone, qui s'étend en demi-cercle autour de la première avec des prolongements le long des grandes voies allant vers le dehors, mêmes conditions, sauf que le nombre des étages est réduit à trois et la hauteur des appartements à 2^{m} 60. Dans la troisième et la quatrième, deux étages seulement; mais la quatrième, comprenant les faubourgs du sud de la ville et deux bandes le long du Danube, est la seule où l'établissement d'usines et fabriques soit permis (ajoutons que, dans certaines parties de cette zone, les bâtiments industriels ne peuvent être plus de deux l'un derrière l'autre, avec un maximum de 15 mètres de profondeur chacun, et celui d'arrière ne peut avoir sa façade à moins de 30 mètres de la rue).

Cet éloignement des industries du centre de la ville est une excellente précaution (que Londres et les villes anglaises peuvent envier); mais nous estimons comme le Dr Goldemund que la réserve de 15 % de la surface d'un immeuble à laisser non bâtie est insuffisante. On l'a compris à Vienne, et des prescriptions plus récentes (28 mars 1899 et 15 juin 1901) ont ordonné, dans nombre de quartiers neufs, de laisser des jardins en avant des maisons (la profondeur en peut être fixée d'avance et même atteindre dans certains cas jusqu'à 50 mètres), et de ne les clore que par des grilles à jour avec un mur de base de moins de 1m 50 de hauteur. Sauf dans certaines parties de la ville limitativement désignées, on exige que les maisons ne soient pas contiguës et qu'il soit laissé de chaque côté un espace libre d'au moins 3 mètres de large (1); toutefois, deux maisons voisines peuvent être accolées, pourvu qu'elles ne forment pas plus de 36 mètres de largeur de façade ensemble, et on doit alors laisser à chaque extrémité du groupe de 3 à 6 mètres de largeur libre, suivant que la façade a moins de 15 mètres, ou de 15 à 30 mètres. Ces règles contribueront puissamment à assurer l'accès de l'air et de la lumière dans la ville et les habitations.

A Copenhague, on est plus difficile encore pour la mise en valeur des terrains. Dans une première zone, on ne peut bâtir que sur un cinquième de la surface et à une distance de 12m 60 de l'axe de la rue; les mai-

(1) Cependant les terrains qui, avant le 3 mars 1899, n'avaient que moins de 10 mètres de longueur de façade sur la rue peuvent être bâtis sur toute cette façade.

sons ne peuvent servir d'habitation qu'à une famille. Dans une seconde zone, on peut bâtir sur un quart du terrain, placer la façade à 9m 40 du milieu de la rue, et établir deux étages servant d'appartements. Enfin, dans les troisième et quatrième zones, on peut construire sur un tiers de la surface, à 9m 40 de l'axe de la rue, et avec deux ou trois étages habitables. La hauteur des maisons ne doit pas dépasser une fois et quart la largeur de la rue, ni le maximum de 17 mètres. Dans les quartiers neufs, le règlement de 1875 exige qu'on ne prenne de jours qu'à une distance de la limite séparative avec la propriété voisine de 2 mètres, plus le quart de la hauteur de la maison : même distance entre deux maisons bâties dans le même terrain.

A Amsterdam enfin, toute propriété doit laisser un quart de sa superficie sans être bâti; de plus, la ville a dressé un plan réservant pour l'avenir de grands espaces libres.

Après les questions de réglementation que nous venons de traiter, il reste encore à parler des dispositions des maisons, cours et jardins dans les îlots, puis de l'orientation des rues et des maisons elles-mêmes. Pour le premier point, il faut chercher à réunir les espaces libres des immeubles contigus pour en faire un vaste espace, bien accessible à l'air : les conseils donnés par Nussbaum à ce sujet paraissent excellents et on peut adopter l'une ou l'autre des deux dispositions qu'il a conseillées (1). Sur la rue, on peut conseiller aussi le

(1) Voir NUSSBAUM : *Das Wohnhaus*, 1896, dans *Handbuch der Hygiene* de WEYL, Band IV, 25. Lieferung.

boulevard à redans de M. Hénard, qui donne des jardinets clos par des grilles en avant des immeubles, en même temps qu'un grand développement de façades et une grande facilité pour les baies, fenêtres et ouvertures. Enfin, la distribution par îlots hexagonaux, conseillés autrefois par Badoureau et tout récemment par Muller (1), a aussi de sérieux avantages.

L'orientation des maisons et des rues est souvent commandée par des considérations indépendantes de l'hygiène. Quand on est libre, pour une maison seule, l'orientation la plus recommandable paraît être de tourner les façades principales sensiblement vers le nord et vers le sud, les pignons regardant l'est et l'ouest. « On reçoit ainsi, dit Arnould, le plus de soleil possible en hiver et le moins possible en été, règle qui vaut pour les pays chauds, où il s'agit surtout d'éviter un trop grand échauffement, comme pour les pays septentrionaux, où l'on éprouve pendant la majeure partie du temps le besoin de recueillir du calorique. »

Pour les rues, la direction à donner, quand on peut la choisir, est une question plus complexe : elle dépend surtout du climat et des vents dominants. Si ces vents fréquents sont violents, froids et désagréables, il faudra éviter de donner aux rues principales une direction parallèle à la leur : si, au contraire, le calme est habituel et qu'on ait intérêt, comme dans les ports de mer des pays chauds pour la brise, à attirer les vents légers et froids, on tracera les rues dans le

(1) *Œsterz. Wochenschrift für öff. Baudienst* (Heft VI, 1908), Article de R. MULLER.

sens même de ces vents. L'idéal est évidemment de ventiler, mais sans que le vent soulève la poussière ou incommode les passants : c'est dans chaque cas une question d'espèce.

Enfin, il convient de dire encore un mot ici de l'intérêt considérable qu'il y a pour les villes, surtout pour celles qui s'accroissent vite, à avoir des plans d'extension et d'alignement arrêtés, avec le pouvoir d'empêcher les particuliers de bâtir à leur guise et en violation de ces plans. Malheureusement, la législation française ne permet pas cela : les villes ne peuvent jusqu'ici exproprier que les surfaces nécessaires à l'assiette même des rues qu'elles vont construire, et elles ne peuvent exiger que les propriétaires bâtissent suivant certaines conditions, ni même suivant un alignement donné, tant du moins qu'elles n'ont pas acquis le sol de la rue future. C'est là une grave lacune de notre législation, et la ville de Nancy en a souffert plus que toute autre : c'est ce qu'on y a appelé la *plaie des rues particulières,* rues tracées trop souvent sans plan et sans l'équipement voulu, et en présence desquelles la ville n'avait d'autre pouvoir que d'ordonner une fermeture aux deux bouts.

Une tentative vient d'être faite en vue de remédier à cette lacune. Le 22 janvier 1909, M. le député Charles Beauquier déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi ainsi conçu :

« ART. 1. — Dans un délai de cinq ans à dater de la promulgation de la présente loi, toute commune urbaine de plus de 10.000 habitants sera tenue d'établir un plan d'extension et d'embellissement.

« ART. 2. — Le plan déterminera les emplacements des jardins publics, squares, parcs et espaces libres, fixera la largeur des voies, leur direction, le mode de construction des maisons et, d'une façon générale, établira toute servitude hygiénique ou artistique en vue de l'embellissement et de l'assainissement de la ville.

« ART. 3. — Ce plan, dressé par les soins des services municipaux, sera soumis à l'approbation du bureau départemental d'hygiène et de la commission des sites et monuments naturels instituée dans chaque département en vertu de la loi du 21 avril 1906. En outre, il appartiendra à chacun de formuler les observations et oppositions qu'il jugera convenables. A cet effet, il sera ouvert pendant un délai d'un an, à la mairie de la commune intéressée, un registre public où ces observations seront consignées.

« Le plan définitivement dressé sera reconnu d'utilité publique par décret en Conseil d'État.

« ART. 4. — Si, pour une cause quelconque, dans le délai imparti par l'article 1 de la présente loi, une municipalité n'avait point établi de plan d'extension et d'embellissement, il en serait dressé un, sur l'initiative du préfet du département. Ce plan serait rendu public par les moyens indiqués à l'article 3 et signifié à la municipalité.

« ART. 5. — Le plan établi est exécutoire pendant une durée de trente années, renouvelable. Toute modification pourra y être apportée suivant les formes prescrites à l'article 3. »

Dans l'exposé des motifs, M. Beauquier cite la législation étrangère sur le sujet : inutile de dire qu'elle

est bien plus pratique et bien plus avancée que la législation française : Loi prussienne de juillet 1875 modifiée par la loi du 15 juillet 1907, en Allemagne; le *Commons Act* 1876 et les *London Acts* de 1872, 1877 et 1878 en Angleterre; une loi de 1883, en Autriche, rend obligatoire l'échange de certaines parcelles pour arriver à l'aménagement des nouveaux quartiers. En Belgique, une loi de 1836 permet aux villes d'établir des plans d'extension et de les faire rendre exécutoires par le Roi; en Hollande, une loi de 1902 rend ces plans obligatoires pour toutes les villes; il en est de même en Suède depuis la loi du 8 mai 1874; en Suisse, Berne, Zurich, Lausanne, Genève et Fribourg ont des plans très bien faits et des règles très strictes pour la mise en valeur des terrains à bâtir. Enfin, il n'est pas jusqu'aux villes du Japon et du Transvaal qui ne soient armées des pouvoirs voulus sous ce rapport.

6° IMPURETÉS DE L'ATMOSPHÈRE, GAZ ET VAPEURS TOXIQUES, FUMÉES, ODEURS, POUSSIÈRES, BROUILLARDS

Les impuretés de l'asmosphère sont solides ou gazeuses, et elles doivent être considérées soit dans les habitations, soit en plein air. Elles ont cela de particulier, que, sauf les brouillards, elles sont le fait de l'homme (nous verrons même que la formation des brouillards est bien facilitée par les fumées et poussières en suspension), et dès lors le plus simple et le plus sûr moyen d'en éviter les inconvénients hygiéniques, c'est d'éviter leur production elle-même.

a) *Impuretés de l'air à l'intérieur des maisons.* — Dans les habitations, notamment dans les habitations collectives et dans les ateliers, nous avons déjà vu comment l'on devait, grâce au choix de bons procédés de chauffage et d'éclairage, et grâce surtout à une bonne ventilation, empêcher les deux gaz qui souillent le plus souvent l'air, l'acide carbonique et l'oxyde de carbone, de se produire ou d'arriver du moins à un taux nuisible. L'industrie produit aussi d'autres gaz ou vapeurs acides ou toxiques, malodorants ou simplement incommodes, ainsi que des poussières, et il faut en préserver l'atelier, sans rendre toutefois insalubre l'air extérieur. La ventilation générale n'y suffit pas, et il faut recourir à des précautions spéciales. L'article 6 du règlement d'hygiène du 29 novembre 1904 porte ce qui suit :

« Les poussières, ainsi que les gaz incommodes, insalubres ou toxiques, sont évacués en dehors des locaux de travail, au fur et à mesure de leur production.

« Pour les buées, vapeurs, gaz, poussières légères, il sera installé des hottes avec cheminée d'appel, ou tout autre appareil d'élimination efficace.

« Pour les poussières déterminées par les meules, batteurs, broyeurs et autres appareils mécaniques, il sera installé autour des appareils des tambours en communication avec une ventilation aspirante énergique. La pulvérisation des matières irritantes et toxiques ou autres opérations telles que le tamisage et l'embarillage de ces matières se feront mécaniquement en appareils clos.

« L'air des ateliers sera renouvelé de façon à rester dans l'état de pureté nécessaire à la santé des ouvriers. »

On ne peut mieux résumer la question; mais il faudrait prendre les diverses industries une à une pour le détail des appareils appropriés à chacune d'elles. Cela sortirait du cadre de cette notice, et je me bornerai à une courte esquisse (1), en rappelant que le problème se subdivise en deux parties :

1° Évacuation des gaz, vapeurs et poussières hors de l'atelier;

2° Condensation et captation de ces produits (Ce second terme est trop souvent omis par les industriels, qui ont la tendance de tout rejeter dans l'atmosphère, aussi bien que d'évacuer leurs eaux résiduaires dans les cours d'eau).

Pour l'évacuation des gaz, vapeurs, fumées (2), ainsi que des poussières légères, on emploie couramment les *hottes*, soit métalliques, soit, s'il s'agit de vapeurs acides, en bois goudronné ou avec un revêtement de briques, grès, carreaux céramiques. Les dimensions doivent en être calculées largement et il faut le plus souvent y assurer un tirage suffisant : il s'obtient par l'aspiration produite par des injecteurs d'eau ou de vapeur formant trompe, des rampes à gaz, enfin

(1) Pour les détails, on se reportera principalement à l'article du Dr H. LEYMANN : *Die Verunreinigung der Luft durch gewerbliche Betriebe,* dans *Handbuch der Hygiene de Weyl,* IIIe *Supplément-Band,* ainsi qu'aux deux rapports de Czimatis et de Jehle au Congrès d'hygiène de Berlin 1907, intitulés : *Neuere Erfahrungen betreffend die Staubverhütung in Gewerbebetriebe.*

(2) Nous avons parlé précédemment des buées.

des ventilateurs mécaniques. Avec ces derniers, les hottes peuvent être réduites, et on en arrive ainsi à une simple enveloppe qui entoure les appareils producteurs de vapeurs ou de poussières, et à un tube par lequel le ventilateur envoie celles-ci à la chambre de collecte. Cette *ventilation localisée* doit empêcher vapeurs et poussières de se répandre dans l'atelier : en d'autres termes, elles doivent être absorbées sur place au lieu même de leur production.

Dans certains cas, comme avec les vapeurs lourdes d'éther, d'alcool, de sulfure de carbone, l'aspiration se fait *per descensum*, c'est-à-dire par-dessous et avec une canalisation souterraine. On opère de même pour les poussières, par exemple avec les claires-voies aspirantes pour le triage des laines et des chiffons.

Souvent, il faut opérer complètement en vases clos : une légère dépression maintenue dans ces vases par un ventilateur empêche la projection des vapeurs ou des poussières au dehors lors de l'ouverture des portes. On obtient souvent aussi une forte diminution des poussières en humectant les matières en travail : ainsi le saturnisme disparaît en grande partie dans le broyage de la céruse, s'il se fait à l'eau, et chez les peintres quand ils renoncent au *ponçage à sec* au papier verré ; les tailleurs de meules de la Ferté-sous-Jouarre et les ardoisiers de Fumay éviteraient les ravages de la *pneumokoniose*, si terribles parmi eux, s'ils consentaient à humecter constamment la pierre ; les mineurs d'or du Transvaal éviteraient de même la phtisie qui leur est propre, s'ils attaquaient la roche siliceuse en présence d'un filet d'eau, etc. On sait, sous ce rapport,

que les poussières sont d'autant plus dangereuses qu'elles ont des bords plus tranchants : les aspérités produisent en effet dans les poumons des lésions qui sont une porte d'entrée toute faite pour le bacille de la tuberculose.

Enfin, quand on ne peut se dispenser d'envoyer des ouvriers au milieu de gaz délétères ou de poussières intenses, il reste d'une part le secours des appareils respirateurs que nous avons étudiés au début, d'autre part celui des *masques respiratoires*. Ceux-ci, n'ayant pour but que d'arrêter les poussières, sont relativement simples, et se composent presque tous d'une légère muselière en treillage métallique supportant une couche filtrante (ouate, éponge mouillée, etc.). Il y a quelques années, à la suite d'un concours, l'Association des industriels de France a retenu quatre bons modèles, les masques Destroye, Simmelbauer, Détourbe et Salomon : il y en a aussi d'excellents types en Allemagne. Leur principal défaut à tous, c'est que l'ouvrier néglige de s'en servir dès qu'on n'est plus là pour l'y obliger.

Revenons à la condensation des vapeurs et à la captation des poussières, après qu'on les a aspirées. Cette opération se fait souvent par l'eau, dans des chambres où celle-ci tombe en pluie, en sens contraire du courant gazeux qu'elle refroidit et dissout; d'autres fois, on introduit des substances capables de réagir chimiquement (comme les vapeurs d'essence de térébenthine sur les vapeurs de phosphore dans les fabriques d'allumettes), ou on fait barboter le gaz dans des solutions absorbantes. Pour retenir les poussières, outre

les chambres semblables à celles qui viennent d'être décrites, il faut citer les appareils centrifugeurs, dits *cyclones*, et les filtres à air proprement dits. Ces derniers sont plus parfaits que les cyclones, lesquels laissent échapper les particules les plus fines ; nous citerons seulement le filtre Beth (de Lübeck), le filtre Fiechter (de Bâle) qui servent couramment dans l'industrie métallurgique; enfin, on peut songer à un filtre à sable, comme celui de l'hôpital de Hambourg précédemment cité, filtre qui a en outre l'avantage de désodoriser l'air avant de le rejeter dans l'atmosphère.

A ces questions se rattachent le nettoyage et le dépoussiérage des appartements. Chacun connaît le développement qu'ont pris dans ces dernières années les procédés de nettoyage par le vide ou par l'air comprimé et on comprend trop l'avantage qui en résulte du fait de la suppression des poussières, ces véhicules de germes souvent contagieux, pour que nous insistions. Il faut arriver aussi à ce que nos ménagères remplacent l'époussetage et le balayage à sec par l'essuyage avec un linge humide, lequel ne remet pas en suspension la poussière qui était déposée sur les meubles ou sur le parquet et qu'on ne fait souvent que déplacer.

b) *Impuretés de l'atmosphère à l'extérieur. Fumées et gaz de la combustion.* — L'industrie ne se borne pas malheureusement à menacer la pureté de l'air des ateliers, elle menace aussi très gravement celle de l'air extérieur; car, même en prenant les précautions ci-dessus indiquées, elle doit encore rejeter au dehors les fumées et gaz de la combustion. Ces produits se mêlent d'ailleurs à ceux de nos foyers domestiques, où

l'on brûle aussi beaucoup de charbon : nous ne sommes plus au temps de la reine Élisabeth, où il était interdit aux habitants de Londres de brûler de la houille pendant la session du Parlement, et cette bonne reine elle-même souffre du relâchement de la réglementation sous ce rapport, puisque ses statues, devenues lépreuses comme celles des autres souverains anglais, sont littéralement rongées par les acides que la fumée et la suie mettent dans l'air des villes britanniques. Mais il n'y a pas que les morts qui soient endommagés; les poumons des vivants et les feuilles des arbres sont atteints, et il n'est pas rare de voir le désert se faire autour de telle ou telle usine, — surtout si avec la fumée elle laisse échapper des substances (poussières et gaz) plus spécialement toxiques.

En outre des particules de suie qu'elles véhiculent, la nocuité des fumées provient de ce que le charbon de terre contenant beaucoup de soufre (1,5 % en moyenne) sa combustion dégage beaucoup d'acide sulfureux (1), avec une certaine quantité d'acide sulfhydrique, corps qui sont oxydés dans l'atmosphère et retombent avec l'eau de pluie sous forme d'acide sulfurique. C'est ainsi que Smith a trouvé 1gr 67 d'acide sulfurique dans 1.000 mètres cubes de l'air de Londres, et dans pareil volume de l'air de Manchester 3gr 772 du même acide, avec 0gr 412 d'acide chlorhydrique et 0gr 093 d'ammoniaque. L'eau de pluie dans ces villes contient

(1) Si tout le soufre passait en SO^2, cela ferait 30 kilos de cet acide par tonne de charbon. Comme l'Europe consomme environ 400 millions de tonnes de houille par an, cela fait un dégagement de 12 millions de tonnes d'acide sulfureux.

20 mgr 5 d'acide sulfurique combiné (sulfates) et 3 mgr 9 d'acide libre par litre à Londres, 39 mgr 6 et 11 mgr 6 respectivement à Liverpool, 45 milligrammes et 10 mgr 1 à Manchester et à Newcastle et 70 milligrammes avec 15 mgr 1 d'acide libre à Glascow, tandis que sur les côtes ouest d'Écosse et d'Irlande elle ne contient que de 2 à 3 milligrammes d'acide combiné, sans aucune trace, bien entendu, d'acide libre. Freitag, dans les villes industrielles allemandes, a aussi trouvé des chiffres semblables, par exemple 88 milligrammes de H^2SO^4 combiné à 6 milligrammes d'acide libre à Essen. Or, Wislicenus a montré que la végétation meurt dans un air contenant 1/500.000 d'acide sulfureux : heureusement qu'il se fait une rapide dilution quand on s'éloigne du foyer de production.

Le mal est moins grave en France, et, à Paris, Armand Gautier, dans un remarquable rapport du 1er février 1901, a cependant montré que la combustion des 3 millions de tonnes de charbon que consomme annuellement la capitale (sur lesquelles 20 % seulement pour l'industrie) produit un dépôt d'environ 2 grammes de suie par mètre carré et par an, et la suie renfermerait 4,3 d'acide sulfurique et 1,4 d'acide chlorhydrique pour cent. De plus, sans parler de CO^2 qui n'a pas dépassé 0,42 °/oo, l'air de Paris contiendrait en moyenne 194 centimètres cubes d'hydrogène libre par mètre cube, 121 centimètres cubes de gaz formène, 17 d'hydrocarbures aromatiques, soit le double de l'air à la campagne; l'oxyde de carbone varierait de 0 à 9 pour 1 million, en moyenne 1/500.000.

Quoi qu'il en soit, la *plaie de la fumée* soulève par-

tout l'attention des municipalités et des pouvoirs publics : il faudrait un volume pour énumérer les prescriptions législatives — malheureusement toutes un peu vagues quant à l'appréciation de la noirceur des fumées — qui ont été édictées à ce sujet dans les pays civilisés, et il en faudrait un autre pour décrire toutes les tentatives qui ont été faites en vue d'arriver à la fumivorité (1). Le congrès d'hygiène de Berlin n'a pas manqué de s'occuper de la question, et elle a été traitée dans plusieurs rapports fort intéressants, l'un de Rübner, qui a imaginé une méthode pour apprécier par une sorte d'échelle de teintes la quantité de suie contenue dans l'air, et une autre méthode pour la quantité de SO^2; un autre de Hartmann, qui indique plus spécialement les moyens d'éviter les fumées; un troisième d'Aschez qui montre par des statistiques et par des expériences sur des animaux, que la tuberculose et les maladies inflammatoires aiguës de l'appareil respiratoire sévissent davantage sur les populations industrielles (les lapins à qui on fait inspirer pendant quelques semaines des quantités modérées de fumée sont bien plus faciles à contaminer que les autres, et si ensuite ils respirent de l'air chargé d'un peu d'acide sulfureux, la tuberculose s'aggrave très vite). Le même Dr Aschez a aussi montré par des photographies l'importance des fumées à Kœnigsberg et exposé l'état de la lutte de cette ville contre ce fléau;

(1) Ces tentatives n'avaient pas seulement un but hygiénique, mais encore un but économique : le charbon entraîné dans les fumées étant perdu, il y a le plus grand intérêt pour l'industriel à réduire au minimum cette perte sèche.

enfin, le professeur Renk a fait part des études de l'Institut hygiénique de Dresde dans cette ville sous le même rapport.

Je ne puis ici que citer en courant les principaux moyens capables de débarrasser les villes de la fumée. Ce sont :

1° La suppression d'un grand nombre de foyers domestiques par l'emploi de plus en plus répandu du chauffage central, ainsi que du chauffage au gaz ou à l'électricité;

2° L'éloignement, comme on l'a vu prescrire à Vienne, hors de la ville, ou du moins dans les quartiers excentriques, des établissements industriels;

3° Pour ceux qu'il faut tolérer en ville et pour tous en général, l'emploi de combustibles de bonne qualité et, autant que possible, de coke et d'anthracite;

4° La bonne disposition des foyers industriels et des grilles, leurs dimensions suffisantes, et surtout la hauteur assez grande de la cheminée, assurant une combustion complète et un bon tirage;

5° La bonne direction et surveillance du feu, notamment le chargement fréquent (automatique si possible) et par petites quantités à la fois, ce qui dépend surtout de l'habileté professionnelle et de la diligence du chauffeur (d'où l'importance des écoles professionnelles de chauffeurs);

6° Enfin, l'emploi obligatoire d'appareils fumivores. On sait qu'une commission nommée en 1901 par le préfet de la Seine a entrepris de patientes recherches sur les moyens de réaliser la fumivorité : elle recommande d'ores et déjà deux systèmes, basés tous deux

sur l'envoi au-dessus du combustible d'un supplément d'air à l'aide de jets de vapeur empruntés au générateur. On peut ainsi réduire les fumées dans la proportion de 68 % et éviter les fumées noires et prolongées, tandis que l'économie de charbon s'élève de ce fait jusqu'à 11 %.

Odeurs. — L'industrie dégage parfois des odeurs désagréables qui se répandent dans les villes : il en est de même des matières organiques qu'on laisse se putréfier dans leur intérieur ou aux environs. Ainsi, autrefois aux environs de Paris, les usines de vidanges se faisaient sentir, suivant le vent, jusqu'à 14 kilomètres de distance : de nos jours et jusqu'à ces dernières années, les *odeurs de Paris* provenaient des usines de superphosphates de la banlieue. Les précautions qu'on a imposées à ces usines ont délivré Paris (mais non Aubervilliers) : elles se résument dans la captation des vapeurs dont nous avons parlé précédemment. Ajoutons que M. A. Gérardin, qui a imaginé des procédés de dosage des odeurs (titre ozométrique), a ainsi montré que la filtration par la terre de l'air malodorant réussissait à arrêter l'odeur : ce procédé a été appliqué avec succès à une mégisserie de Choisy-le-Roi.

Poussières. — En outre des poussières industrielles, les villes ont à souffrir de la poussière des rues, poussière qui contient toutes sortes de germes dangereux provenant des crachats, urines et matières fécales projetés sur la voie publique, de la desquamation des malades ou convalescents de fièvres éruptives, du secouement des linges et tapis par les fenêtres, des ba-

layures des maisons et des cours, etc. Cette poussière est soulevée par le vent et par les roues des véhicules et vient ainsi contaminer et incommoder non seulement les passants, mais encore les habitants des maisons voisines : depuis que l'automobilisme s'est développé sur les routes, la poussière est devenue pour leurs riverains une plaie analogue à celle des fumées, et la végétation elle-même en souffre grandement.

La *lutte contre la poussière* a donné lieu, au congrès de Berlin, à deux rapports importants, l'un de Schottelins, de Fribourg, et l'autre de Guglielminetti, le promoteur du goudronnage des routes. La question a tenu aussi une place très importante au congrès international de la route, réuni à Paris en octobre 1908 : malheureusement, les rapports présentés à ce congrès n'ont pas apporté de panacée pour ce mal.

Je résume ci-après les principaux remèdes :

1° Empêcher autant que possible la poussière d'être dangereuse, par exemple en défendant de cracher dans les rues, d'y uriner ou déposer des matières fécales, ordures et eaux ménagères, balayures, etc., de secouer les linges et tapis par les fenêtres;

2° Limiter la vitesse des véhicules, au moins dans la traversée des agglomérations, la poussière étant surtout soulevée par leur allure rapide;

3° Donner aux chaussées et trottoirs un revêtement solide, imperméable (1) et peu sujet à l'usure : l'as-

(1) L'imperméabilité a pour principal effet de préserver la nappe souterraine contre la pollution de la surface.

phalte, le pavage en bois, le pavage en pierre ou en briques (de préférence sur fondation de béton et à joints maçonnés, ou même sur sable comme d'ordinaire), sont très recommandables.— Malheureusement pour notre ville de Nancy, la proportion de la surface pavée à la surface totale des rues y est très faible : 16 kilomètres qui vont être portés à 35 par l'opération en cours, sur environ 120 kilomètres de rues, alors que dans la plupart des villes allemandes c'est la proportion inverse qui est fréquente et qu'à Paris il y a 8.099.000 mètres carrés de chaussées revêtues contre 1.475.280 mètres carrés en macadam;

4° Si l'on a dû s'en tenir au macadam, le rendre autant que possible peu friable par l'emploi de matériaux durs et bien cylindrés, par l'incorporation de goudron à chaud (*tarmacadam*), par le goudronnage ou le pétrolage de la surface;

5° L'arrosage fréquent, soit à l'eau en abondance suffisante, soit de préférence à l'eau additionnée de sels déliquescents (sels de Cooper) ou de westrumite et autres dérivés solubles du goudron ou du pétrole, a pour effet de coller en quelque sorte, au moins momentanément, les poussières au sol et de les empêcher de voler en l'air;

6° Enfin, dans les opérations de nettoyage, éviter le balayage à sec et utiliser les nouvelles machines (balayeuses, ramasseuses, arroseuses) qui opèrent sous enveloppe et en quelque sorte en vases clos.

Brouillard. — Notre confrère, M. Millot, nous disait que le brouillard est formé par des sphérules aqueuses, de 12 à 35 μ de diamètre, résultant de la condensation

de la vapeur d'eau (il distingue les *brumes de condensation*, quand un vent humide rencontre une région terrestre plus froide que lui, et les *brumes d'évaporation*, qu'émet une surface d'eau plus chaude que l'air). Mais il reconnaîtrait, comme l'ont découvert Ditken et Mascart, que cette condensation est grandement facilitée par la présence de corpuscules en suspension, ces corpuscules devenant précisément le noyau central des sphérules. Les particules de suie des fumées, les poussières, les cristaux microscopiques du sel marin sont donc des éléments qui favorisent les phénomènes, et c'est pourquoi l'Angleterre est si richement dotée de l'*english fog*.

De plus, la fumée de houille enduirait chaque glomérule aqueux d'une pellicule goudronneuse, huileuse, qui rend plus difficile sa dispersion. Les fumées contribuent donc encore à rendre le brouillard plus persistant : c'est une raison de plus pour lutter contre elles.

Toutes ces impuretés de l'atmosphère ont, en outre de ceux déjà signalés, des inconvénients communs par lesquels je terminerai. C'est, en premier lieu, d'obscurcir la lumière solaire (on a calculé qu'à Manchester son intensité était réduite d'au moins les deux tiers par les fumées), et d'empêcher tant son action bienfaisante sur nos corps que son action microbicide sur les bactéries qui nous entourent et nous menacent. En second lieu, tous ces corps étrangers, qui rendent l'air désagréable à respirer, éloignent l'homme du grand air, le font se calfeutrer dans les maisons et là, l'em-

pêchent d'ouvrir les fenêtres (1) : il en résulte une diminution de sa capacité respiratoire, une prédisposition aux maladies de l'appareil pulmonaire, notamment à la tuberculose, bref un affaiblissement de l'individu et un étiolement de la race.

Aussi, moi qui ai si souvent parlé à mes compatriotes des avantages de l'*eau pure*, serais-je heureux s'ils veulent bien prêter attention aux conclusions à tirer de cette modeste notice, et la regarder comme un *plaidoyer pour l'air pur*.

---

(1) Il y a une autre cause aussi qui empêche d'ouvrir les fenêtres, c'est le bruit de la rue, bruit qui sur certaines artères très fréquentées est continu et assourdissant. Il faut donc faire le possible aussi pour le diminuer, ce qui s'obtient principalement par un revêtement bien uni des chaussées, notamment au moyen de l'asphalte et du pavé de bois.

LES

PAREMENTS D'UN TOMBEAU

DU XVI^e^ SIÈCLE

A GÉNISSAC (GIRONDE)

PAR

M. Léon GERMAIN DE MAIDY

La Société archéologique de Bordeaux a publié, il y a cinq ans, un intéressant article de M. Émilien Piganeau intitulé *le Devant d'autel de la chapelle de Génissac* (1), accompagné d'une planche lithographique double (pl. XVI) qui représente les membres du monument (2). Il s'agit de quatre parements de pierre (3), tous de même hauteur, offrant, encadrée de trumeaux

---

(1) Canton de Branne, arr. Libourne, Gironde.

(2) *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXV, 2^e^ fasc., 1904, p. 177-195.

(3) C'est à tort, évidemment, que le dessinateur a représenté les deux grands parements comme ne faisant qu'un seul morceau.

ou pilastres, une série de compartiments rectangulaires, dans chacun desquels est figuré en fort relief un personnage debout (1); les têtes sont appuyées sur une grande coquille de Saint-Jacques, qui contribue à la simulation d'une niche. Des quatre morceaux, les deux plus grands, égaux entre eux, abritent chacun quatre personnages; les deux autres, plus petits et également égaux, n'en renferment chacun que deux; il y a donc en tout douze personnages, outre ceux, de moindre dimension, qui ne figurent qu'à titre accessoire.

Les trumeaux sont ornés, au milieu, d'une circonférence inscrivant une boule ou un cercle légèrement convexe; une demi-boule inscrite dans une demi-circonférence décore chacune des extrémités. Les boules des deux petits parements offrent chacune un écusson héraldique. Il en est de même pour deux des trumeaux situés aux extrémités opposées des deux grands parements.

Quant aux dimensions principales, l'auteur dit : « Ces quatre blocs, réunis bout à bout, dont les deux extrêmes forment retrait d'équerre, mesurent 3^m 68 de développement; hauteur : 64 centimètres; épaisseur 20 centimètres. »

L'examen de ce monument provoque trois questions :

1° Quelle en est l'origine; tout au moins d'où provient-il? car la recherche de l'atelier auquel il est dû

(1) L'auteur se sert de l'expression « statuettes » qui, ce me semble, doit être réservée aux images traitées en ronde-bosse et complètement détachées du fond.

Ste Catherine
Un apôtre ?
St Jean évang.
St Jean Baptiste
Ste Marie Madeleine
Ste Marie Jacobé
Ste Marie Salomé
Ste Anne

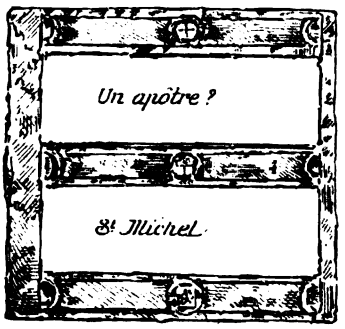
Un apôtre ?
St Michel

La Vierge Marie
St Joseph

semble devoir être laissée momentanément à l'écart. 2° Quels sont les douze saints et saintes représentés? 3° Ces quatre parements étaient-ils réellement destinés à former un devant d'autel?

Je vais examiner rapidement chacun de ces problèmes.

I. — Il paraît que la question d'origine ne soulève nul doute. Le monument, « exposé en vente dans le magasin de M. Yrissou, marchand d'antiquités », provient, dit l'auteur, « de l'ancienne chapelle du château de Génissac ». Il cite feu Léo Drouyn, qui en a parlé autrefois dans la *Guyenne militaire* (t. II, p. 146) où, au sujet de la même chapelle, il s'est exprimé en ces termes : « En soulevant deux grosses pierres qu'on croyait tombales, on a trouvé un beau devant d'autel, daté 1527... » M. Piganeau n'a pu découvrir cette date, mais il la croit vraisemblable à cause des armoiries qui offrent : tantôt le *lion* des Lachassaigne (1), tantôt l'*écartelé* de Gontaut-Biron (2), ou bien encore la réunion de ces deux blasons en *parti* ou *mi-parti;* cela désignerait, dit-il, Michel de Lachassaigne, seigneur de Génissac à l'époque voulue, et sa femme, Marguerite de Gontaut-Biron (3). J'aurai à

(1) L'auteur ne fait pas connaître les émaux de ce blason. On verra plus loin qu'il faut lire : *de Chassaignes* et non *de La Chassaigne.*

(2) *Écartelé d'or et de gueules.*

(3) L'auteur dit encore, sans désigner l'emplacement : « Enfin, d'autres écussons donnent un écartelé de..... à trois bandes de ..... et de .....» Je ne distingue pas ces écussons sur la planche. Il semble que ce seraient plutôt ceux des extrémités

revenir sur ces armoiries, non pour en contester l'attribution familiale, mais pour examiner davantage leurs positions respectives et arriver aux conclusions qu'il semble convenir d'en tirer au point de vue des attributions personnelles.

Toutefois, je crois que le nom de famille du mari doit être rectifié; dans le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye-Desbois et Badier (3[e] édit.) à l'article Gontaut-Biron (degré X), je vois que Gaston de Gontaut, baron de Biron, qui épousa en 1456 Catherine de Salagnac, eut parmi ses filles « MARGUERITE, femme, le 29 avril 1492, de *Michel de Chassaignes*, seigneur de Genissac, Gayac, etc., laquelle fonda avec lui le chapitre de Genissac en Bourdelois ».

Ces renseignements me sont confirmés par l'un de mes confrères du sud-ouest, très versé dans les généalogies des familles de la région. Nul doute, ajoute-t-il, que la fondation du chapitre ne soit due à l'inspiration de Jean de Chassaignes, abbé de la célèbre abbaye de la Saulve en 1495, 1497, laquelle semble avoir eu quelques droits sur Génissac. Ce Jean est vraisemblablement le frère de Michel. Un Antoine de Chassaignes fut abbé d'Idaux au milieu du seizième siècle. Ces renseignements sont tirés des *Variétés girondines* de Léo Drouyn; le même, dans *Un coin de l'Entre-Deux-Mers* (p. 37), dit que Michel et Marguerite eurent une fille unique, qui apporta Génissac dans la maison de Ségur, en 1511. — Enfin, me dit mon

---

des grands parements. Ces écussons ne paraissent jouer qu'un rôle secondaire; néanmoins, il eût été très utile d'indiquer l'endroit où ils existent.

très obligeant correspondant, « l'*Armorial du Bordelais* par Meller (t. I, p. 241) ne mentionne pas les armoiries des Chassaignes, qu'il fait originaires du Limousin, ayant donné un président au parlement de Bordeaux en 1482 ».

Le nom de famille de Michel devait donc être non *Lachassaigne*, mais *Chassaignes*.

II. — Sur l'identification des douze saints, l'auteur commence par reproduire le texte, assurément trop sommaire, de Léo Drouyn. Celui-ci dit, de ce qu'il croyait être un devant d'autel : « Son ornementation se compose de douze niches renfermant chacune une statuette d'un beau dessin. Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus, — saint Joseph tenant un bâton fleuri, — une sainte avec couronne, livre et épée, — saint Paul, — saint Jean, évangéliste, — saint Jean-Baptiste, — une sainte (mains brisées), — statuette de femme, — sainte Madeleine, — sainte Anne, — un apôtre, — saint Michel terrassant un dragon.

M. Piganeau examine ensuite les mêmes personnages l'un après l'autre; il s'étend assez longuement sur les attributs de quelques-uns. Je vais aussi les citer individuellement, en rappelant les opinions de l'auteur, mais d'une manière brève et en commençant par les deux petits parements.

L'un offre incontestablement : 1° la Vierge Marie portant l'enfant Jésus sur le bras droit et le soutenant de la main gauche; 2° saint Joseph, posant la main droite sur sa poitrine et tenant de la gauche, comme

une sorte de crosse (1), le bâton fleuri. L'auteur s'étonne du costume, qui, en effet, est plutôt celui d'un religieux, et du bâton, qui se termine en haut par « un bouquet en forme de houppe, dont les fleurs tétra-pétales, feuilles pointues et concaves et fleuron au centre, ne ressemblent en rien au lys que l'on place d'habitude dans les mains de saint Joseph ». Cependant, ajoute-t-il, on lui a fait remarquer que « le lys de saint Joseph est parfois figuré par le bâton à fleurs ».

Cette explication n'est pas suffisante; le lis et le bâton fleuri sont des choses différentes : la branche de lis symbolise la virginité (2); elle est choisie pour saint Joseph par ceux qui croient que l'époux de Marie a toujours été vierge; l'autre emblème rappelle la légende du bâton sec qui, remis à saint Joseph, fleurit miraculeusement et le désigna, parmi de nombreux prétendants, comme celui auquel la Vierge devait être mariée.

L'autre petit parement représente, à gauche, saint Michel, sur qui il n'y a pas à se méprendre, et le personnage que Léo Drouyn croit, non sans raison, être un apôtre. L'une des meilleures preuves, non citée par l'auteur, est que le saint a les pieds nus. Il est revêtu d'un manteau à collet; il tient un livre de la main gauche, et a, dit M. Piganeau, « le bras droit

(1) Une crosse à laquelle manquerait la partie inférieure; mais M. Piganeau dit que ce bâton est « en partie cassé ».

(2) Je dis « la branche de lis », parce que la fleur elle-même était l'emblème plutôt de la royauté que de la virginité. Parmi les végétaux, elle appartenait surtout au Christ, tandis que le principal emblème de la Vierge était la rose.

tellement dissimulé dans les replis du manteau, qu'on le croirait manchot »; de plus, il porte « appendu à une large courroie passée de gauche à droite du corps (on n'en voit rien sur le dessin), un bissac comme un voyageur »; j'estime aussi que cela n'est pas suffisant pour identifier l'apôtre.

Le premier des grands morceaux représente une sainte et trois saints; je les cite, comme l'a fait l'auteur, à partir de la droite, ce qui est l'inverse de l'ordre de préséance, si la gauche occupe le milieu du monument : c'est en effet à partir du milieu que l'ordre d'honneur devrait décroître.

1° Sainte couronnée, le bras droit pendant, la main saisissant le pli du manteau; la main gauche tient un livre ouvert et, dit l'auteur, « une épée ». M. Piganeau hésite entre plusieurs martyres et adopterait de préférence sainte Marguerite, « supposant que l'artiste ait voulu honorer la sainte patronne de M^me^ de Lachassaigne, née Marguerite de Gontaut ». Malgré l'absence de la roue, j'incline davantage pour sainte Catherine, d'après l'épée et la couronne, qui comptent au nombre de ses caractéristiques les plus ordinaires.

2° Saint, pieds nus, main droite disparue, la gauche posée à plat en avant de la hanche. C'est sans doute un apôtre; mais, comme le dit l'auteur, il est difficile d'affirmer, avec Léo Drouyn, qu'il s'agisse de saint Paul.

3° Saint Jean, évangéliste, gesticulant de la main droite et tenant, de la gauche, la coupe empoisonnée. Il n'y a pas de doute à son égard;

4° Sûrement aussi saint Jean-Baptiste, vêtu de la peau de chameau et portant, des deux mains, l'agneau divin.

Le second des grands morceaux représente quatre saintes. L'auteur n'a pas identifié les trois premières, qui sont certainement les Myrophores, c'est-à-dire les trois Marie qui, d'après la tradition (1), portèrent des aromates au tombeau de Jésus.

1° « Une des plus délicatement sculptées de nos douze statuettes », dit l'auteur sur l'image de « cette sainte, que le sculpteur a reproduite avec une grâce exquise, la gorge déjà accusée. Son costume rappelle l'époque où la belle reine Anne de Bretagne avait abandonné le haut hennin et le corsage montant de ses grand'mères pour l'escoffion gracieux et le corsage un peu échancré sous lesquels les ymaigiers du temps et les artistes suivants nous l'ont transmise. »

On sait avec quels soins, quelle recherche, les artistes traitaient la pécheresse de Magdala; je suis surpris que l'auteur ne se soit pas rendu compte que c'est d'elle qu'il s'agit. Elle tenait sans doute un vase à parfum, mais les mains ont disparu.

2° M. Piganeau n'est pas arrivé à déterminer cette sainte, non plus que Léo Drouyn, qui, dit-il, aurait pu ajouter : « Ayant devant elle quatre jeunes enfants se regardant de deux en deux, vêtus de longues tuniques comme de jeunes clercs aspirant au diaconat. » Elle n'est autre que Marie Jacobé, à laquelle on don-

(1) On ne peut pas dire « d'après les évangiles », car ils sont loin de concorder sur ce point; celui de saint Marc (XVI, 1) est le seul que l'on pourrait invoquer.

nait quatre fils : Joseph dit le juste, saint Jude, saint Simon et saint Jacques le mineur (1). Les mains ont disparu : du moins, l'on n'en distingue rien sur le dessin. Elle aussi devait porter un récipient.

3° Femme tenant un vase à couvercle de la main droite et, de l'autre, maintenant un pan de son manteau; devant elle, deux jeunes enfants qui tiennent un livre ouvert. L'auteur dit fort justement qu'il est impossible de voir là, avec Léo Drouyn, la Madeleine; mais il n'a pu identifier cette sainte; aucun doute pourtant ne saurait exister : nous sommes en présence de Marie Salomé, femme de Zébédée, ayant avec elle ses deux fils, saint Jean l'évangéliste et saint Jacques le majeur; le livre fait probablement allusion aux écrits du premier, à certains desquels on supposait peut-être que Jacques n'était pas resté étranger.

4° Sainte Anne, dont la main droite a disparu et dont la gauche tient un livre ouvert. Devant elle, à droite, est placée, debout et de face, la Vierge Marie, enfant. Le livre rappelle sans doute les leçons données à sa fille par sainte Anne.

Cette sainte est d'autant mieux rangée à cet endroit qu'on la croyait mère de Marie Jacobé et de Marie Salomé, les deux saintes voisines, aussi bien que de Marie mère de Jésus. La dévotion aux trois Marie, filles de sainte Anne, était grandement en faveur au seizième siècle (2).

---

(1) Ce sont les « frères » de Jésus cités dans l'Évangile (Matth., XII, 55; Marc., VI, 3).

(2) Cf. Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, *Traité d'Iconographie chrétienne*, t. II, p. 208-210.

III. — Il nous faut maintenant en venir à la question très grave de savoir si ces quatre parements ont été faits réellement pour former un devant d'autel. Je ne puis le croire, pour cinq motifs principaux que je vais énumérer en allant des moindres au plus fort.

1° Voyons d'abord les *dimensions*. L'auteur, à la page 180, dit, de ce prétendu devant d'autel : « Quant à sa longueur, 3^m 60 face antérieure, elle correspond assez à celle de bon nombre d'autels en place dans nos églises. » Mais il y a contradiction entre ce passage et celui (p. 178) où l'auteur donne la longueur 3^m 68 comme étant celle de tous les morceaux mis « bout à bout »; cependant, puisque deux d'entre eux devaient, à son avis, garnir les revers de l'autel, la longueur de façade aurait été diminuée considérablement. Toutefois, je crois qu'il n'y a pas là une objection bien importante, car il existe des autels de longueurs très variées. Ce qui est plus sérieux, c'est la hauteur de ces parements : 64 centimètres; or la hauteur ordinaire d'une table d'autel est d'environ 1 mètre.

On dira peut-être qu'il pouvait y avoir un soubassement au-dessous de cette galerie de saints, et une frise ou une large corniche au-dessus. Mais, dans ce cas, les images eussent paru étrangement réduites et leur valeur décorative aurait été presque nulle.

2° La *disposition architectonique* indiquée par l'auteur ne me semble pas non plus être acceptable, car les deux principaux morceaux se seraient rejoints juste au milieu du devant de l'autel. Mais là précisé-

ment on cherchait à placer des assises solides à cause de la « chambre aux reliques » qui existait habituellement au haut du parement fixe, soit dans le chapiteau d'un pilier ou d'un pilastre, soit, si l'autel était en maçonnerie pleine, dans une grosse pierre parfaitement calée (1).

3° Le *genre de décoration* n'est pas moins un obstacle. Il répugnait, ce semble, aux gens du Moyen Age avancé et de la Renaissance, surtout en France, de placer de grandes images de saints sur le devant d'une table d'autel, à la hauteur des genoux du prêtre et des servants, et ainsi exposés à des atteintes involontaires nombreuses. Si ce devant de l'autel recevait une décoration, elle comportait ordinairement un motif principal placé juste au milieu. En outre, il était rare de mettre à l'avant un revêtement fixe richement orné, car la liturgie, plus exactement observée que de nos jours, recommandait, comme à présent, de garnir l'autel de paements mobiles, variant de couleur suivant les fêtes, tout à fait comme les vêtements liturgiques (2).

4° Les *armoiries*, s'il s'agissait d'un parement d'autel, devraient se trouver au-devant et vers le milieu, tandis que, suivant la disposition indiquée par M. Piganeau, elles n'existent que sur les extrémités et sur les faces latérales. Peut-être, dira-t-on,

---

(1) Assurément, il y a des exceptions, et j'en pourrais citer plusieurs; mais elles sont relativement rares et appartiennent plutôt, ce me semble, à des époques ultérieures.

(2) Voir Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, *Traité de la Construction... des églises*, t. I, p. 454-459.

cette disposition a-t-elle été choisie par esprit d'humilité. Cela est vraiment par trop invraisemblable.

5° *Hiérarchie hagiographique.* Voici enfin l'objection principale, qui me paraît absolument irréductible. S'il s'agissait d'un devant d'autel, la place d'honneur serait au milieu : c'est là que devraient figurer la Vierge Marie et l'archange Michel, qui occupent les deux premiers rangs dans la hiérarchie des saints. Or, dans le système proposé par l'auteur, leurs images se trouvent reléguées sur les revers de l'autel, hors de la vue du public. Il y a là une impossibilité.

Quelle a donc pu être la destination de ces quatre parements de pierre? Je me trouve trop éloigné de la Guyenne, et je suis trop étranger à l'histoire locale, pour pouvoir me prononcer sur cette question en toute connaissance de cause : Marguerite de Gontaut-Biron est-elle morte en 1527, date du monument, d'après Léo Drouyn? A-t-elle été inhumée dans la chapelle du château de Génissac, où le même archéologue dit que l'on avait pensé retrouver des pierres tombales? C'est ce qui m'échappe. M. Piganeau rejette l'idée d'un monument funéraire, et déclare que le prétendu devant d'autel « ne peut être un sarcophage ». Je crois pourtant que ces quatre parements, tout en conservant la disposition proposée par l'auteur, auraient fort bien convenu pour garnir les trois côtés du socle d'un tombeau placé contre un mur, et il me semble que les armoiries désigneraient ce tombeau comme étant celui de Marguerite de Gontaut-Biron.

Examinons, au point de vue des marques d'honneur,

le socle d'un tombeau ainsi disposé; le côté le plus honorable est le petit côté, ou pour mieux dire *la face* d'avant, j'entends celle qui est située aux pieds du « gisant » : c'est là, en effet, que se place le spectateur qui veut contempler l'image funéraire; en second lieu, doit venir, à ce que je crois, la petite face située à la tête; arrive ensuite, le tombeau étant contre un mur, la grande face latérale, que je crois avoir occupé la droite de l'image du défunt.

Partant de ce principe, je mettrais à l'avant le petit parement représentant la Vierge et saint Joseph : la Vierge a droit à cette première place, et l'on a voulu lui adjoindre son chaste époux, dont le culte commençait à prendre beaucoup d'importance. Si mon opinion est acceptée, le monument dont il s'agit pourra recevoir un rang distingué parmi ceux qui se rapportent à l'histoire du culte de saint Joseph.

A la tête, je poserais le côté représentant un apôtre inconnu, — sans doute objet d'une dévotion particulière de la défunte ou de sa famille, — et saint Michel; l'archange ne doit pas se trouver humilié d'occuper la gauche de son compagnon, car il est à l'avant du monument et à la droite de la tête de la défunte; de plus, il est bien placé là pour recueillir l'âme de cette dame, âme qui, d'après la symbolique ancienne, s'échappera par sa bouche; chacun sait que l'archange Michel est le patron de la bonne mort, chargé de transporter les âmes au jugement de Dieu (1).

(1) Cf. l'offertoire de la messe d'enterrement. Dans les dévotions modernes, saint Michel est remplacé, comme patron de

Pour la grande face, je conserve la disposition proposée par l'auteur. Considérons chaque côté en partant du milieu du parement, qui est l'endroit le plus honorable. A la droite, saint Jean-Baptiste se trouve à la place privilégiée qui lui appartient, car c'est lui qui est énoncé le premier dans la hiérarchie des hommes saints. Puis vient saint Jean évangéliste, le disciple préféré de Jésus et que la dévotion a toujours aimé à rapprocher du Précurseur. Le troisième personnage n'a pu être déterminé. Puis une sainte, apparemment Catherine d'Alexandrie, patronne de toutes les femmes, complète cette rangée. A la gauche, entièrement consacrée à des saintes, les Myrophores et Anne, nous voyons tout d'abord Marie-Madeleine, qui occupe la première place dans la hiérarchie des femmes saintes (la Vierge Marie mise à part, naturellement; car elle est élevée au-dessus de toutes les créatures). Puis se présentent Marie Jacobé et Marie Salomé, et enfin sainte Anne, ainsi établie au milieu de ses filles, les deux saintes précédentes d'une part, et Marie, mère de Jésus, d'autre part. De la sorte sont réunies autour de leur mère les trois Marie, lesquelles, comme je l'ai fait remarquer, étaient alors l'objet d'une dévotion importante.

Cette explication, qui me paraît si logique pour les images des saints, ne l'est pas moins pour les armoiries; comme je l'ai dit, elles sont sculptées sur les boules

---

la bonne mort, par saint Joseph, parce que Jésus aurait assisté à son décès; le grand pape Léon XIII a tenté de réagir contre ce changement, notamment par la prière qu'il a ordonné au célébrant de réciter au pied de l'autel après la messe basse.

des petites faces et sur celles des pilastres extrêmes du grand côté. Ces écussons, d'après la planche et ce qu'en dit l'auteur, offrent soit le lion de Chassaignes, soit l'*écartelé* de Gontaut-Biron, sauf ceux qui occupent le trumeau médian des petites faces, c'est-à-dire la place d'honneur; ce sont là, l'auteur n'y a pas songé, les écussons qui ont le plus d'importance. Il est nécessaire de les examiner de près. Tous deux sont *partis* et renferment un lion au *premier;* au *second*, l'un offre un *coupé*, mais ce peut être un *mi-parti* de l'écartelé des Gontaut; sur l'autre, on ne voit absolument rien; mais il est permis de croire que le *coupé* a disparu ou n'a pas été remarqué par le dessinateur : cet écusson devait être semblable au précédent. Il s'agit donc, ce me semble, d'armoiries *parti* de Chassaignes, *mi-parti* de Gontaut-Biron; il eût été plus correct de ne donner le premier blason qu'en mi-parti comme le second; mais la figuration d'une moitié de lion eût été peu élégante; on a sacrifié à l'esthétique, et je pourrais citer d'autres exemples de procédés analogues (1).

Or, ces armoiries désignent, non pas Michel de Chassaignes, dont l'écusson au lion eût figuré en entier et sans partition conjugale à la place d'honneur, mais sa femme, Marguerite de Gontaut-Biron, portant ses armes de famille en *mi-parti* avec celles de son mari.

---

(1) Par exemple, la commune de Marville (Meuse), autrefois terre indivise entre le comte de Luxembourg et le comte de Bar, avait, dès le Moyen Age, un sceau où les écus de ces deux souverains étaient réunis en *parti;* mais, tandis que le *premier* reproduisait en entier le lion du Luxembourg, le *second* n'offrait que le poisson de sénestre des armes de Bar, qui portent *deux bars adossés*.

— Si l'image de sainte Marguerite n'existe pas sur le socle, c'est sans doute parce qu'on l'avait représentée contre le mur au-dessus du tombeau.

Je conclus donc par la seule explication qui me paraisse possible, des quatre parements de pierre, tels que nous les a présentés M. Piganeau. Ces parements ne pouvaient, ce me semble, qu'être destinés à orner les trois faces visibles du socle d'un monument funéraire; et, d'après les armoiries, ce monument devait être celui de Marguerite de Gontaut-Biron, femme de Michel de Chassaigne.

Ce monument me paraît très curieux non seulement en lui-même, mais encore par la place que, si je puis ainsi parler, il occupe dans l'ordre général. En effet, à une époque où l'humanisme et l'art néopaïen commençaient à envahir les églises et modifiaient surtout profondément les tombeaux, nos parements girondins restent fidèles à la tradition médiévale par le genre de leur décoration et par le choix de nombre des saints représentés; nous y retrouvons les chefs de la hiérarchie hagiographique : la Vierge Marie, l'archange Michel, les deux saints Jean, la Madeleine et apparemment sainte Catherine, ainsi que d'autres apôtres; mais nous y découvrons aussi de saints personnages dont le culte était tout particulièrement en faveur pendant cette première partie du seizième siècle : saint Joseph, sainte Anne, puis Marie Jacobé ainsi que Marie Salomé complétant le nombre de ses trois filles légendaires, et rangées auprès de la Madeleine, afin de rappeler en même temps les trois Marie Myrophores.

Par là, ce socle funéraire est bien de son temps; mais il reste absolument chrétien, alors que, même dans les édifices religieux, l'art prenait une direction toute différente. Il y avait, sous ce rapport, un intérêt de plus à faire mieux connaître ces curieux parements.

LES STATUES

DE S^T HENRI ET DE S^T YVES

A L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-MIHIEL

PAR

M. Léon GERMAIN DE MAIDY

L'église Saint-Michel de Saint-Mihiel était celle de la célèbre abbaye bénédictine qui donna naissance à la ville. Le chœur est tourné vers l'orient; l'édifice se trouve accosté, au sud, des bâtiments monastiques avec le cloître (*claustrum diligit austrum*) et, au nord, du cimetière, qui fut supprimé vers, ce semble, la fin du dix-septième siècle ou le commencement du dix-huitième; le septentrion, région des ténèbres et du froid, n'est-il pas une image de la mort, — de la nuit obscure où reposent les corps en attendant la résurrection (1)?

---

(1) L'ouest convient aussi à la mort; car de ce côté le soleil se couche et sa disparition produit la nuit. L'usage était général de placer le champ du repos au-devant de l'église, si bien que le mot *atrium* est devenu synonyme de *cimetière*. Les fidèles

Statues de saint Henri et de saint Yves a l'église Saint-Michel de Saint-Mihiel.

Etabl. Albert Barbier, Nancy

Les bas-côtés se prolongent au delà du transept et se terminent par deux chapelles, au-dessus desquelles s'élèvent des tours moins hautes que celle de la façade, laquelle semble jouer le rôle de donjon et manifester la puissance temporelle que possédait l'abbaye : il ne faut pas oublier que d'habitude, en Lorraine, ce sont les églises séculières dont le portique occidental était surmonté ou accosté d'un haut clocher; car cette tour constituait une propriété communale quasi extra-ecclésiastique (1); au contraire, c'est sur la croisée du transept que très souvent, dans les églises régulières,

---

le traversaient pour entrer dans l'édifice; de même ils doivent passer par la mort pour entrer au ciel, dont l'église est une image. Mais auparavant il leur faut comparaître au jugement dernier : aussi cette scène émouvante était-elle d'habitude représentée au portail principal. La façade, entrée du saint lieu, avec sa tour unique ou ses deux tours, rappelait les portes des villes fortifiées; et, de même que celles-ci étaient gardées par des guerriers, les tours des églises étaient dédiées aux saints archanges, surtout à saint Michel, chef de la milice céleste : ainsi l'Éternel a posté les chérubins à l'entrée du paradis terrestre.

Il est étrange que, dans les résumés d'histoire sainte, il soit dit que Dieu y plaça *un* chérubin armé d'une épée flamboyante; la Bible ne spécifie point que le glaive fut confié à un *kéroub* et le suffixe *im* est nettement contraire à l'idée d'un singulier; voici le texte de la Vulgate et la traduction du texte hébreu par François Lenormant :

« *Et collocavit* (*Dominus Deus*) *ante paradisum voluptatis Cherubim, et flammeum gladium, atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ* (GEN., III, 24).

« Ainsi... il (Yahveh Élohîm) plaça à l'orient du jardin de Éden les Kéroubim et la lame flamboyante du glaive qui tourne, pour garder le chemin de l'arbre de vie. » (François LENORMANT, *Les Origines de l'histoire*, Paris, 1880, t. I, p. 11.)

(1) A Metz, l'une des deux tours de la cathédrale est encore propriété communale, ainsi que la fameuse cloche, dite *la Mutte*, qu'elle renferme.

se dressait le clocher, dont le service était de la sorte plus commode aux religieux rassemblés dans le chœur; il honorait ainsi davantage cette partie de l'église, spécialement monastique, et le sanctuaire (1).

A chacune des deux chapelles, une porte est ouverte dans le mur latéral extérieur; au sud, la porte donne accès aux sacristies; au nord, elle sert actuellement de passage aux fidèles qui se trouvent à proximité : en la prenant pour sortir, on traverse d'abord une ancienne chapelle abandonnée de longue date, puis un corridor dans la maison moderne du sacristain. C'est dans cette chapelle délaissée qu'existent les deux statues inédites dont je m'occuperai.

Quel était le vocable de la chapelle? Je ne vois pas que Dumont, au chapitre consacré à l'église, dise un traître mot de cette construction annexe ni des deux statues. Mais j'ai établi, il y a plus de vingt ans (2), qu'il faut y voir la « chapelle de Pierrefort », bâtie apparemment par Claude de Fresneau, sieur de Pierrefort (3), bailli de Clermont (4), mort on ne sait exacte-

(1) Une tourelle (campanile ou flèche) sur la croisée du transept rappelle qu'anciennement à cet endroit de l'église se trouvait l'autel majeur. C'est pour l'honorer qu'existaient les dômes des églises romanes, et il y a un non-sens à en mettre en pareil endroit aux églises modernes, alors que l'autel n'est plus placé au-dessous.

(2) *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel*, 1886, p. 86-87 (extr. des *Mém. Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 2e série, t. V).

(3) Célèbre château, commune de Martincourt, canton de Domèvre, arrondissement de Toul (Meurthe-et-Moselle).

(4) Clermont-en-Argonne.

ment en quelle année, ou par son fils, Jean de Fresneau, *junior*, sieur de Pierrefort, qui, après avoir été abbé commendataire de Saint-Mihiel, de 1544 à 1570, se maria afin de perpétuer sa famille sur le point de s'éteindre. Il épousa en 1570 Claude de Beauvau et vivait encore en 1583. Il n'eut qu'une fille, nommée Claude, qui épousa Louis-Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, bailli de Saint-Mihiel. Elle fit en 1611 un testament par lequel elle demanda que son cœur fût déposé auprès du corps de son père, « dans l'église des Pères Religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, en la chapelle de Pierrefort, qui est érigée en icelle église »(1). Or, durant des travaux de grattage exécutés vers 1879, on a dégagé dans le mur deux cases : l'une était vide, mais l'autre contenait une boîte en plomb affectant la forme d'un cœur ; de plus, la pierre qui fermait cette case était marquée d'une croix et de la date 1632. La boîte de plomb, on n'en saurait douter, renfermait le cœur de dame Claude et prouve que là était la chapelle ajoutée à l'église par la famille de son mari.

Cette chapelle, Dumont l'a certainement connue par des textes, sans en soupçonner l'emplacement ; elle aurait succédé à une autre, dite des Apôtres. Il est d'ailleurs possible que le « titre » lui soit resté, mais elle ne fut pas désignée sous ce nom. Dumont la cite de la sorte, jusqu'à l'époque qui nous intéresse :

« 5° LA CHAPELLE DES APÔTRES, fondée en 1369 par Huon de La Croix, prévôt, et sa femme Marie de Si-

(1) Voir mon travail cité : *Monuments funéraires*, p. 86.

gneulles, « en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de « saint Jehan-Baptiste ».

« En 1401, Huon de Thiaucourt et Mariette de Void, sa femme, y fondèrent une messe. Plus tard, on admit M. de Fresneau, sieur de Pierrefort, bailli de Clermont, demeurant à Saint-Mihiel, à y faire une autre fondation qui détrôna la première, ce qui fit qu'elle (1) prit son nom (2), et il s'y fit enterrer. Sa fille, Claude de Fresneau, veuve de M. de Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel, ordonna par testament que son cœur y serait déposé près de son père (3). »

Quelques observations critiques sont nécessaires :

1° D'après la citation de Dumont, il semblerait que la chapelle fût primitivement dédiée à saint Jean-Baptiste. Mais je pense qu'il n'en est rien; Dumont s'est arrêté au protocole : la dédicace à Dieu, à la Vierge Marie, reine des cieux, et au Précurseur, « le plus grand des enfants des hommes », était une formule générale; c'est seulement après l'évocation de ces trois saints noms que l'on désignait le véritable « titulaire » spécial; d'après le nom populaire, ce devaient être les douze apôtres (4).

2° Il est possible que M. de Fresneau, bailli de Clermont, ait fait une fondation dans la chapelle ancienne; peut-être même est-ce lui qui ordonna de

(1) La chapelle reconstruite, et non la fondation.

(2) Non pas son nom de famille, Fresneau, mais son nom seigneurial, Pierrefort.

(3) DUMONT, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 17.

(4) Il y avait dans la même église une autre chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. DUMONT, *op. cit.*, IV, 16.

la reconstruire. Mais ce qu'il en reste paraît être du style de la Renaissance très avancée; en outre, le bailli de Clermont était l'aïeul et non le père de Claude.

3° Il y aurait à montrer comment la « fondation » de M. de Pierrefort a « détrôné » la première. Ce qu'il eût fallu surtout rechercher, c'est quel fut le constructeur de la chapelle, telle qu'elle existait aux dix-septième et dix-huitième siècles.

4° Cette chapelle a pris comme désignation vulgaire le nom, non pas de la famille de Fresneau, mais de la terre de Pierrefort, dont les derniers membres de cette famille se surnommaient.

Actuellement, le peu qui subsiste de cette construction est une grande salle rectangulaire percée d'une petite fenêtre moderne à l'est et, vers le bas, c'est-à-dire du côté opposé, de deux portes dans les murs latéraux : ainsi que je l'ai indiqué, l'une donne accès à la chapelle qui accoste le chœur, et l'autre au couloir laissé dans la maison du sacristain; anciennement, sans doute, elle s'ouvrait sur le cimetière. De toute la décoration, il ne reste que deux arcatures sur une cimaise très élevée, dans le mur nord au fond de la chapelle. Ces arcatures, de genre Renaissance très tardif, qui me paraît attester le commencement du dix-septième siècle plutôt que la fin du précédent, étaient séparées par des trumeaux que masquaient des colonnes engagées, supportant une architrave; la dernière colonne n'existe plus ou se trouve cachée dans le mur oriental, ce qui prouverait que ce mur est

moderne (1). Je ne m'arrêterai pas à décrire toute cette architecture, ce à quoi suppléera la planche jointe à mon travail; j'appellerai seulement l'attention sur deux particularités : la forme bâtarde des colonnes et le fait que l'architrave ne pose pas directement sur les abaques des chapiteaux; un support-corbeau les sépare. Cet ajoutage peu logique, devenu extrêmement fréquent de nos jours, était, à ce qu'il me semble, très rare anciennement, du moins en Lorraine.

Chacune des deux arcatures forme une niche plate renfermant une statue debout, aux deux tiers environ de la taille humaine (2). Le premier personnage est revêtu du costume d'empereur romain, tel qu'on le concevait à cette époque et qu'on avait l'habitude de le donner aux souverains; l'avant-bras gauche a disparu; cette main devait tenir le globe crucigère; la main droite portait une petite église dont il ne subsiste qu'un débris. Le second personnage, coiffé d'une perruque bouclée qui lui retombe sur les épaules, est enveloppé d'une très ample et longue robe, boutonnée par-devant, du haut en bas, et munie de manches excessivement ouvertes; au cou pend un rabat. Est-ce là un costume judiciaire, ou plutôt ecclésiastique? Ainsi qu'on le verra plus loin, M^gr^ Barbier de Montault s'est prononcé en faveur de la première hypothèse; mais je remets l'ample examen de

(1) M. Henri Bernard, de Saint-Mihiel, me fait observer que l'on voit, encastrée dans ce mur, une arcature gothique : mais il faudrait faire une longue étude des remaniements, si nombreux, de l'église.

(2) Vérification faite par M. Bernard, ces statues n'ont environ qu'un mètre de hauteur.

la question à de plus expérimentés que moi sur l'histoire du costume en Lorraine. La main gauche a été brisée; la droite est posée, ouverte, sur la poitrine; au poignet se trouve suspendu un petit sac; aucun des auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Saint-Mihiel n'y a remarqué une inscription que je reproduirai plus loin. Enfin, aux pieds du personnage, à sa droite, sont posés des livres, à ce qu'il m'a semblé.

Quels sont ces deux illustres personnages, qui faisaient peut-être partie d'un ensemble important? Car ces deux arcatures, on peut le supposer, sont les seules restantes d'une série décorant une notable partie des murs.

Une légende extraordinaire s'est créée depuis longtemps, et c'est surtout le désir de rétablir la vérité qui m'a disposé à écrire cet article. Mais, qu'on le croie bien : rien n'est plus éloigné de moi que la vaine ambition de convertir les gens convaincus. Plus une légende est absurde, plus elle a des chances d'être acceptée par la multitude et de se perpétuer.

La masse du peuple et des « honnêtes gens » croit encore et croira peut-être toujours aux terreurs de l'an mille, fondées au dix-septième siècle sur un contresens. Elle demeure très persuadée que les nobles se vantaient de sceller leurs lettres avec le pommeau de leur épée; que les juifs, quand il fait un orage, ouvrent les fenêtres dans l'attente du Messie; que les trappistes enlèvent chaque jour une pelletée de terre à la fosse où sera leur sépulture et s'abordent le matin en se disant mutuellement : « Frère, il faut mourir »; que

les seigneurs, lorsqu'ils souffraient du froid à la chasse, avaient « l'habitude » de faire ouvrir le ventre à l'un de leurs serfs et de s'y plonger les pieds; que le *jus primæ noctis* comportait le droit de prélibation; que le père Loriquet a qualifié Napoléon de la manière suivante : « le marquis de Buonaparte, généralissime des armées de Sa Majesté le roi Louis XVIII »; que Parmentier a introduit la pomme de terre en France, etc., etc.

Rien n'est encore si rare que l'esprit de critique et d'objectivité; la plupart des personnes qui regardent une statue, ou une scène iconographique, ne se demandent pas quelle en est l'époque et quelles étaient les habitudes, les intentions, la mentalité des auteurs de l'œuvre; on ne recherche pas si ce morceau doit être considéré isolément ou comme membre d'un ensemble : on l'envisage en lui-même et dans son cadre actuel, dégagé de l'ambiance primitive, matérielle et morale, et on le juge soit d'après les idées du jour, soit plutôt d'après celles que l'on a reçues de son éducation ou que l'on s'est personnellement formées. Mais, si un homme passant pour compétent émet une opinion insensée, bien vite elle est adoptée par « tout le monde », surtout si elle est imprimée; car, « quelqu'un oserait-il faire imprimer une chose qui ne serait pas vraie et dont il ne serait pas sûr? » Ne vous avisez pas d'objecter que quelquefois deux écrivains se contredisent et que la certitude n'existe pas; on vous répondra que l'un est un menteur et ne mérite pas d'être lu : celui-ci est réellement bien méchant, et mal venu de soutenir le

contraire de ce qui était tenu pour indubitable, et « reconnu par les plus savants ». Et, si vous vous obstinez à réclamer les noms de ces savants, on vous répondra avec indignation et comme conclusion d'une conversation terminée : « Vous êtes donc bien ignorant, pour avoir besoin de me le demander ! »

Il paraît qu'aux yeux de l'immense majorité des habitants de Saint-Mihiel, nos deux statues représentent : l'une le comte Wulfoade, fondateur de l'abbaye au commencement du huitième siècle, tenant à la main l'église du monastère; l'autre, son aumônier, ayant au bras une bourse renfermant l'argent destiné aux pauvres.

Pour s'être formé cette idée, il faut n'avoir aucune notion des règles de la symbolique chrétienne. Le comte Wulfoade n'aurait pas, en une chapelle, été placé, comme un saint, debout dans une niche; on l'aurait figuré à genoux, offrant l'église, ou plutôt le plan de tout le monastère, à saint Michel, le patron. L'erreur est encore plus extravagante par rapport à l'aumônier : si l'on avait eu l'intention, assez insolite et bizarre en elle-même, de représenter un tel personnage superflu, on l'aurait mis, également agenouillé, en arrière de son maître; on ne lui eût pas accordé le même rang, et surtout l'honneur d'une niche réservée aux héros de la foi (1).

Il ne saurait, ce me semble, y avoir la moindre

(1) Il convient d'ajouter que la figuration de tels personnages, nécessairement commandée par les moines, aurait été placée dans l'église même ou à la façade, mais non pas dans une chapelle particulière.

hésitation sur ces deux saints : le premier est l'empereur Henri II, portant sa « caractéristique » ordinaire, une église, qui rappelle la cathédrale de Bamberg (1); le second est saint Yves, le célèbre patron des avocats et voici l'inscription bien probante que j'ai lue sur le sac qu'il tient :

VIDUORUM
PUPILLORUM
PAUPERUM
PATROCINIA

JVS CANONICUM
JVS CIVILE (2)

Je crois que, jusqu'à présent, nul n'avait parlé de saint Henri par rapport à la première des statues dont nous nous occupons; mais, en une ville de basoche comme Saint-Mihiel, où saint Yves était bien connu, certaines personnes intelligentes avaient proposé de le reconnaître dans la seconde. Un avocat de cette ville, feu M. Collignon, publiant en 1863 une brochure sur le Sépulcre, brochure d'ailleurs fort intéressante, eut l'idée fâcheuse de vouloir réfuter cette opinion.

Voici comment, à propos de l'église Saint-Michel, il s'exprime :

« Avant de pénétrer dans le chœur, on peut aussi

(1) Lorsqu'on représentait un saint tenant un édifice, il s'agissait non pas précisément de cet édifice, mais de son modèle; cf. le savant travail d'Otto BENNDORF (de Vienne, Autriche), *Antike Baumodele*, dans *Jahreshefte des œsterreichischen archaeologischen Institutes in Wien*, Band V (1902).

(2) La copie soignée de cette inscription m'a été envoyée par l'un de mes confrères de Saint-Mihiel.

remarquer, à gauche (1) d'une petite porte extérieure, deux niches géminées (2) d'une assez belle exécution. Elles sont ornées de statues (3). L'une de ces statues est le comte Wulfoade, fondateur de la célèbre abbaye de Saint-Mihiel. Il est revêtu de son costume de guerre et tient, de la main droite, une petite église dont il ne reste que des débris. A côté de lui, dans l'autre niche, est son chapelain tenant en main une sacoche. Cette sacoche, le rabat, la robe aux larges manches, et surtout l'emplacement qu'occupe ce personnage, hors de l'église (4), ont donné à penser que ce pouvait être saint Yves, patron des avocats. Mais c'est une erreur. Si notre glorieux patron ne se voit pas dans le temple, il n'est pas non plus à la porte (5). »

L'auteur ajoute en note :

« Les niches et leurs statues sont dans un état d'abandon et de délabrement qui fait peine à voir. »

Il n'est malheureusement guère possible de revenir sur cet abandon, particulièrement dans les temps actuels; cependant, on peut demander que le local soit tenu en bon état et disposé de telle sorte que les visiteurs puissent examiner les deux statues dans des conditions favorables.

Je ne sais si, depuis la publication de M. Collignon,

---

(1) A gauche en entrant par cette porte, autrement dit : à *l'est.*

(2) L'auteur a sans doute voulu dire : semblables.

(3) Il serait plus exact de dire : elles abritent chacune une statue.

(4) Je ne saisis pas du tout la valeur de ce dernier argument.

(5) COLLIGNON, *Projet de restauration du Sépulcre,* 1863, p. 21.

des auteurs lorrains autres que moi ont parlé des mêmes statues; je les ai fait remarquer à Léon Palustre, alors directeur de la Société française d'archéologie, et à Mgr Barbier de Montault, quand j'eus la bonne fortune de circuler à travers la Lotharingie avec ces deux savants, ce qui eut lieu en 1884; et voici en quels termes le second, qui tout de suite reconnut saint Yves, a mentionné ce morceau parmi les objets remarquables de l'église Saint-Michel :

« Notons encore, comme curiosité iconographique, un saint Yves du dix-septième siècle, en costume de magistrat, parce que, avocat, il est le patron de l'Ordre. Il tient à la main un sac à procès, dont l'étiquette indique le contenu, motif assez rare dans ses représentations, mais qui constitue une caractéristique topique (1). »

J'ai donné plus haut le texte de cette étiquette.

Dirai-je quelques mots de ces statues au point de vue artistique? La planche me dispense peut-être de ce soin. Saint Yves me paraît le mieux proportionné; son visage est expressif et son attitude naturelle. L'empereur Henri est plus inerte et sa pose semble trop conventionnelle; mais cette conformation trapue, ce cou très gros, cette physionomie placide et bien individuelle, n'est-ce pas la preuve qu'il s'agit d'un portrait?

La sculpture est très soignée dans les détails, ce

(1) X. BARBIER DE MONTAULT, *Journal d'un voyage archéologique dans le diocèse de Verdun*, dans le *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1889, p. 228-229.

qui était du reste une habitude des ateliers locaux; les ornements de la cotte sont d'une grande finesse et d'un dessin charmant, qui rappellent la meilleure époque de la Renaissance italienne. Mais, précisément, l'influence déprimante de l'Italie portait nos sculpteurs à verser dans les formes de l'École et à sacrifier l'idée principale aux minuties du décor. Toutefois, n'insistons pas : ces deux morceaux peuvent, ce me semble, prendre un rang distingué parmi nos statues, d'ailleurs très parsemées, de la même époque.

Quel a pu être leur auteur? C'est une question qui demeure insoluble, car l'histoire de l'art à Saint-Mihiel, depuis le milieu du seizième siècle, est encore plongée dans d'épaisses ténèbres; c'est par des recherches dans cette ville et aux archives de la Meuse, à Bar, qu'il est surtout permis d'espérer d'y apporter quelque lumière.

J'avais songé à compléter ces notes en y ajoutant quelques renseignements sur le culte, en Lorraine, de saint Henri et de saint Yves; mais cela est-il nécessaire? Chacun sait combien ce dernier était populaire comme patron des avocats, dont toutes les confréries se plaçaient sous son égide. Or, s'il existait en nos régions une ville particulièrement remplie par la basoche, c'est bien Saint-Mihiel; il y avait d'autres hauts tribunaux, à Bar-le-Duc et dans le duché de Lorraine; mais, dans ce duché, les juges des Assises étaient les seigneurs de la chevalerie; à Bar, territoire mouvant de la couronne de France, il pouvait être fait appel des arrêts au bailliage de Sens; tandis qu'aux

« Grands-Jours » de la capitale du Barrois non mouvant siégeaient des magistrats de carrière jugeant en pleine indépendance, dont quelques-uns furent des hommes éminents et figurent aux rangs les plus élevés de la biographie locale.

La famille de Fresneau était comptée dans la chevalerie; toutefois Jean *junior* fut abbé commendataire de Saint-Mihiel; n'est-ce pas lui qui aurait eu l'idée d'ériger la statue du prêtre breton avocat des pauvres, afin de rappeler aux moines et au peuple de cette ville le devoir de la justice égale pour tous et de la charité?

Le culte de saint Henri devait être assez important, car ce nom était répandu, surtout dans le duché de Bar; plusieurs des anciens comtes l'avaient porté. Il existait d'ailleurs des motifs spéciaux pour que les bénédictins l'eussent en affection; ceux de Saint-Mihiel, au dix-septième siècle, appartenaient à la réforme dite de Saint-Vanne, du nom de l'abbaye verdunoise où le prieur claustral Didier de La Cour l'avait créée. Or, l'empereur Henri II était venu à Saint-Vanne; il avait désiré de s'y faire moine et y laissa, entre autres souvenirs, un peigne d'ivoire, très curieux, que conserve le musée archéologique de Verdun (1).

Des circonstances contemporaines devaient, en outre, contribuer à étendre ce culte : le duc Charles III épousa Claude de France, fille du roi Henri II, et donna ce nom à son fils aîné; celui-ci, né en 1563, reçut,

(1) Cf. mon article *Saint Henri, empereur, représenté sur le tombeau de Charles le Téméraire,* dans le *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1898, p. 198-200.

du vivant de son père, le titre honorifique de duc de Bar et, en 1608, hérita des deux duchés. Lui-même n'eut pas de fils légitime; mais il donna son nom à un fils naturel qu'il légitima et qui fut abbé commendataire de Saint-Mihiel, de 1607 à 1626; comme ce prince était très jeune, on l'envoya faire ses études à l'Université de Pont-à-Mousson, puis à celle d'Ingolstadt; et, dans la suite, il ne paraît pas être venu souvent sur les rives de la Meuse; cependant il n'oubliait pas son monastère; malgré la tache de sa naissance, c'était un jeune homme pieux, qui voulait remplir avec zèle ses devoirs d'abbé; par malheur, il mourut prématurément. Sa mémoire, constamment rappelée par des ornements précieux qu'il avait offerts à l'église, dut être chère aux religieux et aviver la dévotion envers saint Henri. Ainsi, en installant la statue du saint empereur dans la chapelle qu'elle avait construite, la famille de Fresneau devait faire un acte agréable aux moines et aux princes lorrains.

Je crois qu'il est inutile de m'étendre davantage sur ce sujet, et que j'ai suffisamment établi mon opinion : nos deux statues représentent non pas le comte Wulfoade et son aumônier, comme le veut une légende ridicule, mais saint Henri II, empereur, et saint Yves, l' « avocat des pauvres ».

Indépendamment de cette rectification, il m'a paru que ces statues inédites et peu connues méritaient d'êtres publiées; la rareté, en Lorraine, d'œuvres similaires postérieures au milieu du seizième siècle, leur donne, ce me semble, un réel intérêt.

NOTE

SUR UN

POÈME LATIN DU XV^{E} SIÈCLE

RELATIF AUX GUERRES DU TÉMÉRAIRE

ET A SA DÉFAITE DEVANT NANCY

Par M. Albert COLLIGNON

Il existe à la Bibliothèque nationale un poème latin manuscrit qui contient, avec l'éloge de Sigismond, archiduc d'Autriche, le récit des guerres de Charles le Téméraire et de sa défaite devant Nancy. Il est décrit au tome IV du Catalogue de la Nationale (1), p. 528 (Appendix) n° VII M CLXX. A. Codex chartaceus, olim Baluzianus. Ibi continentur — 1° Liber de arte notoria..... (2) — 7° Petri Brocardi, Federici Mantuæ Marchionis cancellarii, libri duo versibus

---

(1) Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ. Pars tertia. Tomus quartus. Parisiis. E Typographia regia. 1744.

(2) Le manuscrit contient en tout 9 opuscules, qu'il est inutile d'énumérer ici.

heroicis de laudibus Sigismundi, Austriæ Ducis et de bello, strage et obitu Caroli, Burgundiæ Ducis..... Is codex decimo sexto videtur exaratus.

Le manuscrit est formé de cahiers indépendants réunis par une reliure commune. Le poème commence au folio 78 et va jusqu'au folio 89.

Sur le folio 78, on lit ces lignes d'une écriture autre que celle du manuscrit : « J'ay faict copier ce bouquin tout de mesme qu'il est dans l'original mot à mot, dédicatoire et tout le reste, me reservant si tu le trouves bon d'en retrancher le commencement et la fin, c'est-à-dire l'epistre et les vers à la louange des Alemands, comme aussi quelques autres petites choses que tu pourras marquer si tu veux. »

Le P. Lelong signale ce manuscrit dans sa *Bibliothèque historique de la France* (t. II, p. 673, n° 25456) et nomme l'auteur, Pierre Brocard, d'ailleurs complètement ignoré. Papillon, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (1), nous dit seulement qu'il est né à Dijon.

Or, la Bibliothèque de l'Université d'Innsbruck possède un manuscrit du même poème (2) qui l'attribue à Jean Mathias Tiberinus. C'est sous le nom de celui-ci que le savant professeur Anton Zingerle l'a publié en 1880 dans ses *Beiträge zur Geschichte der Philologie. I Theil. De Carminibus Latinis Sæc. XV et XVI ineditis* (3).

(1) Dijon. François Desventes, 1745, t. I, p. 111.

(2) N° 664.

(3) Innsbruck. Verlag der Wagner'schen Universitæts Buchhandlung, p. 125, sq.

M. Pfister a bien voulu copier pour moi le manuscrit de la Nationale. Il ne présente avec le manuscrit d'Innsbruck que de légères différences. Il comprend 378 vers, tandis que celui-ci en compte 380 (1). On peut relever aussi dans le texte quelques variantes. Enfin, le manuscrit de la Nationale contient en plus une épître dédicatoire à Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue.

Nous voici donc en présence de deux auteurs, Pierre Brocard et Jean Mathias Tiberinus, qui revendiquent également la paternité de ce poème. Auquel des deux l'accorder? C'est une question que je ne prétends pas trancher d'une manière absolue, certains éléments me faisant défaut pour la résoudre. Toutefois, les arguments qui militent en faveur de Tiberinus me paraissent de beaucoup les plus forts, et c'est à lui, selon toute vraisemblance, que l'on doit attribuer le poème qui nous occupe.

Sans être fort documentés sur cet écrivain, nous possédons du moins sur lui quelques renseignements précis. Jean Mathias Tiberinus, de Brescia, qui s'intitule : *Liberalium artium et medicinæ doctor*, « docteur ès arts libéraux et en médecine » (2), est l'auteur de plusieurs ouvrages cités par Bonelli (3) et

---

(1) On ne trouve pas dans le manuscrit d'Innsbruck les vers 61 du premier chant et 199 du deuxième chant du manuscrit de la Nationale, qui en revanche ne renferme pas les vers 152 à 155 du manuscrit d'Innsbruck.

(2) ZINGERLE. *Op. cit*, p. 130.

(3) BONELLI. *Monumenta ecclesiæ Tridentinæ*. Trid. 1765. Je donne cette référence ainsi que la suivante d'après Zingerle.

Denis (1). La plupart se rapportent au martyre de saint Simon, enfant de Trente, tué par les Juifs, et à l'éloge d'Hinderbach, évêque de Trente (2). Or, comme nous le verrons, il sera question incidemment dans notre poème et d'Hinderbach et de saint Simon. Que le protégé de l'évêque de Trente, lui-même très en faveur auprès de l'archiduc Sigismond, ait composé un poème à la louange de ce prince, cela nous paraît fort naturel.

Si nous nous retournons maintenant du côté de Brocard, tout est obscurité. Il se donne comme chancelier de Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue (3). Or, vérification faite aux archives de Mantoue, aucun chancelier du prince n'a porté ce nom (4). D'autre part, ne s'explique-t-on pas mieux cet éloge du vainqueur du Téméraire sous la plume d'un Allemand que sous celle d'un Bourguignon?

La difficulté ne pourrait être tranchée qu'à l'aide de documents nouveaux, que je n'ai pu trouver ni à Innsbruck ni à Dijon. S'il s'agissait d'un Virgile, la recherche vaudrait d'être approfondie davantage. Mais l'auteur de notre poème n'est pas un Virgile, encore qu'il emprunte beaucoup à l'*Énéide*. En atten-

(1) DENIS. *Die Merkwürdigkeiten des K.K. garellischen Bibliothek*. Wien. 1780.

(2) ZINGERLE, *op. cit.*, p. LIV. Cf. Brunet. *Manuel du libraire*. Johannes Mathias TYBERINUS, *Passio s. pueri Symonis*, Tridenti, 1475, etc.

(3) Frédéric I^er de Gonzague, né en 1439, mort en 1484.

(4) On sait toutefois que la famille bourguignonne des Brocard a, aux quinzième et seizième siècles, fourni des étudiants aux universités d'Italie.

dant que cette petite énigme soit définitivement résolue, si elle doit l'être, considérons, avec M. Zingerle, Jean Mathias Tiberinus comme le véritable auteur du poème. Pierre Brocard est, dans cette hypothèse, le geai paré des plumes du paon; pour gagner les bonnes grâces du duc de Mantoue, il lui fait hommage d'une œuvre qui n'est pas la sienne, mais qu'il ne craint pas de donner comme telle en des termes qui ne laissent aucune place à l'équivoque (1). C'est bien lui qui a chanté les louanges et consacré les exploits de Sigismond, archiduc d'Autriche, landgrave de la Haute-Alsace et comte de Tyrol (2).

Comme ce poème est fort peu connu, j'ai pensé qu'il y aurait quelque intérêt à en donner le sommaire et à traduire *in extenso* la partie qui est relative au siège et à la bataille de Nancy.

Un distique contient l'argument du premier livre :

« Les causes de la guerre et la mort de Pierre (3), voilà ce qu'expose le premier livre. Lecteur, lis jusqu'au bout ce remarquable ouvrage. »

C'est par une invocation que débute le poème (4).

---

(1) Fol. 80. Petrus Brocardus, Divi Federici inclyti Mantuæ Marchionis cancellarius, illustrissimi atque invictissimi Sigismundi Austriæ Ducis sublime nomen atque celeberrimas laudes æternæ posteritati consecravit.

Cf. dans l'épître dédicatoire à Frédéric de Gonzague, fol. 79... In hoc... libello, quantitate brevi sed viribus amplo, dive princeps, magnanimi Sigismundi Austriæ ducis, liberalitatem, prudentiam, justitiam, fortitudinem atque bellorum gloriam celebramus.

(2) Né en 1427, mort à Innsbruck en 1496.

(3) De Hagenbach.

(4) Voir le texte à l'Appendice, ainsi que pour les autres morceaux traduits.

« Rompez pour moi, ô Muses Piérides, votre long silence, et toi, dieu de Thymbré, viens favoriser mon entreprise; c'est grâce à tes dons que brille le talent du poète sacré. Je dirai les hauts faits du duc Sigismond et ses guerres fameuses, les combats des Bourguignons et la triste mort du prince superbe qui succomba enfin sous les armes des Tyroliens, et les villes indomptables arrachées à la gueule de l'ennemi. Et toi, auguste duc, apprends-moi, s'il te plaît de me le dire et s'il m'est permis de le savoir, quelle cause inique poussa l'audacieux Bourguignon à provoquer par la guerre et ton royaume et les peuples tes alliés; déjà une sainte ivresse embrase mon cœur, déjà Phœbus tout entier anime mon esprit. » (V. 1 à 12.)

Je ne donnerai pas d'autre extrait de ce premier livre, qui relate les événements dont la Haute-Alsace avait été le théâtre. Rappelons que Sigismond I^er^, archiduc d'Autriche, avait engagé en 1469 au duc de Bourgogne ses pays héréditaires d'Autriche sur le Rhin. Il voulut les dégager en 1474, en remboursant la somme qu'il avait reçue. Mais Charles le Téméraire répondit par un refus. Il avait nommé un de ses favoris, Pierre de Hagenbach, gouverneur des comtés de Ferrette, de Sundgau, de Brisgau et d'Alsace. On sait que celui-ci, par ses abus de pouvoir, irrita les populations, que les habitants de Brisach se soulevèrent contre lui, qu'il fut fait prisonnier, jugé et décapité (1). Déjà une ligue s'était formée contre la

(1) Voir en particulier sur Pierre de Hagenbach le travail de Ch. NERLINGER. *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace* (*Annales de l'Est*, années 1889, 1890 et 1891).

Bourgogne entre Sigismond, la Suisse, le Palatinat et le roi de France Louis XI. C'est alors que commence la guerre qui aura son dénouement sous les murs de Nancy.

« Le second livre raconte les combats et la mort du Bourguignon et les trophées conquis par le duc Sigismond. » C'est ainsi qu'un distique résume ce second livre, dont les principales divisions sont indiquées par des manchettes que je traduis également.

Assemblée des princes.
Guerre devant Neuss.
Arrivée de l'empereur (1).
Discours de l'empereur au duc de Bourgogne.
Combats devant Soleure et Berne.
Bataille de Granson.
Bataille de Morat.
Discours du duc de Bourgogne à ses soldats.
Renforts de l'armée bourguignonne.
Guerre devant Nancy.
Prières pour la paix.
Discours du duc de Lorraine à ses soldats.
Espion pendu.
Éloge de l'Allemagne.

Voici le commencement du second livre :

« Dès que le duc (2) a connaissance des préparatifs belliqueux du prince bourguignon, il réunit son conseil et y convoque les cités alliées. Là se rend d'abord le héros lorrain, ennemi acharné du duc Charles et déjà célèbre par ses exploits. Sa vaillante

(1) Frédéric III.
(2) Sigismond.

noblesse lui forme une longue escorte; là aussi vient l'illustre comte Louis Othingem, intrépide guerrier qu'entoure une troupe d'élite, puis beaucoup de seigneurs et de villes libres, la puissante Strasbourg et l'antique Bâle, et d'autres innombrables, dont la Muse ne peut exprimer les noms, grandes et puissantes à la guerre. Là, tous d'un cœur unanime se liguent contre le Bourguignon, et toute cette noblesse brûle de marcher au combat. » (V. 1 à 13.)

Je laisse de côté tout ce qui, dans ce second livre se rapporte au siège de Neuss, aux batailles de Granson et de Morat, et traduis seulement la partie qui raconte le siège et la bataille de Nancy.

« Il est une ville que Charles soumit à la fin de l'été. Nanse, tel est le nom que les Allemands lui donnent : non loin, de hautes montagnes élèvent leurs cimes jusqu'au ciel et des forêts épaisses couvrent d'âpres rochers. C'est autour de cette ville, parce qu'elle lui avait fait défection, que le prince établit son camp, poussé par un amer ressentiment. Il braque sur elle les gueules de trente-sept bombardes qui vomissent d'énormes pierres avec un bruit horrible, et l'entoure d'un cordon épais de gardes qui ferment tous les passages. Lui-même, le premier, il apostrophe les citoyens qui veillent sur les remparts et les menace de la mort comme prix de leur défection; il lance de toutes parts ses traits contre les habitants et ses canons ébranlent la ville. Enfermés dans leurs murs, les citoyens opposent une audacieuse résistance; eux-mêmes, du haut des remparts, font pleuvoir sur l'ennemi des traits qui ne

tombent pas en vain, et mettent à se défendre toute leur force et toute leur énergie. La vive crainte de l'ennemi redouble leur vigueur pour le combat. » (V. 131 à 146.)

Les vers qui suivent vont nous transporter bien loin du théâtre de la guerre, dans la ville de Trente, où l'évêque Johann Hinderbach se rend processionnellement à la cathédrale, en tête de son clergé, pour supplier Dieu de ramener la paix sur la terre, en assurant le succès des armes de Sigismond d'Autriche, comte de Tyrol. On sait que l'évêque de Trente, seigneur de la ville et prince de l'Empire, était sous la protection de l'Empereur comme comte de Tyrol, et que cette province fut souvent donnée en apanage à des princes de la maison d'Autriche.

De 1465 à 1486, l'évêque de Trente fut Johann Hinderbach, dont le nom va fournir à Tiberinus la matière d'un calembour assez déplacé en un poème sérieux, mais bien dans le goût du quinzième siècle, qui se complut aux jeux de mots, aux chronogrammes, anagrammes et à d'autres subtiles et futiles combinaisons de chiffres et de lettres. L'auteur traduit donc le nom de Hinderbach par : *Bacchus indien* et le désigne ainsi :

Cui rediens domitis nomen dat Bacchus ab Indis, « celui auquel donne son nom Bacchus revenant vainqueur de l'Inde ».

D'autres vers rappellent un événement presque contemporain qui avait produit à Trente une grande émotion. Parmi les saints auxquels l'évêque Hinderbach adresse ses supplications, il place saint

Simon, martyr de deux ans et demi, que l'on accusait les Juifs d'avoir immolé à Trente le 21 mars 1475, pour pétrir avec son sang la pâte du pain azyme qui devait servir à faire leur pâque. La fête de saint Simon, Siméon ou Simonin, a été établie par autorité du Saint-Siège en 1508 et fixée au 24 mars (1).

Poursuivons maintenant la traduction du poème :

« Tandis que cette guerre se livre devant Nancy assiégé, Jean, évêque et seigneur de la ville de Trente, Jean, qui emprunte son nom à Bacchus revenu vainqueur des Indes, avec le clergé et les moines chantant des hymnes pieux, s'avance, le front couvert de la mitre sacrée. « A sa droite est Georges « Nothafft, à sa gauche Ambroise plein de vertu et « d'années, prêtres éminents et tous deux chanoines « de la ville; une foule immense suit la procession (2). » Le prélat implore le Dieu qui gouverne la terre et les astres, qui prodigue au soleil les rayons, et remplit de lumière le disque de la lune. Il le supplie de faire descendre du haut du ciel la paix sur la terre : il invoque tous les saints et saint Simon que les Juifs, race perfide, firent périr d'une mort cruelle, ayant incisé son corps, comme si c'était celui du Christ enfant, et l'ayant vidé de son sang qu'ils burent tous ensemble, crime tel que jamais oreilles humaines n'en ouïrent de pareil. » (V. 147 à 163.)

« Cependant le héros lorrain convoque le conseil

(1) Voir les Bollandistes. *Acta Sanctorum* (Venise, 1836), t. III, p. 494. De S. Simone puero Tridenti a Judæis necato.

(2) Les vers 152 à 155 que traduit le passage guillemeté manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

de ses seigneurs et, se plaçant au milieu d'eux, parle ainsi avec calme : « O mes compagnons, toujours vic-
« torieux parmi tant d'épreuves, pour porter secours
« à la ville assiégée, la route directe nous est fermée.
« Ici se dresse une montagne infranchissable, cou-
« verte de hautes et épaisses forêts : c'est par là
« qu'en silence nous marcherons sur l'ennemi pour
« le prendre à revers. Si nous avons du cœur, tentons
« la fortune et usons de stratagème. Partout le cou-
« rage se fraie un chemin, à travers les traits, à tra-
« vers les flammes. » Tous applaudissent; bientôt chacun retourne chez lui pour préparer ses armes, étriller ses chevaux, aiguiser son épée.

« Voici qu'un piéton, étant parvenu furtivement jusqu'aux ennemis, dans l'espoir d'en obtenir une récompense s'il révèle point par point au duc de Bourgogne tous ses secrets, est conduit auprès de lui et là, le pauvre infortuné s'exprime en ces termes :

« O noble duc, je vais te révéler les choses secrètes que j'ai vues naguère, et ce ne sont point de perfides mensonges que ma bouche va répandre. Demain, une nombreuse armée ennemie fondra sur toi par les collines. » C'est d'un cœur indigné que le prince lui répond : « Quoi ! perfide larron, tu crois m'épouvanter par de telles paroles ! Vite, ô mes serviteurs, qu'on passe la corde au cou de ce voleur et qu'on le pende !... » Révéler des secrets aux princes est parfois périlleux. Quand on fut arrivé à l'endroit où le transfuge devait mourir, levant les yeux au ciel, il adresse à Dieu cette prière : « Roi tout-puissant du ciel, qui seul vois tout, tu le sais, je ne suis pas cou-

pable, venge ma mort ! » Il n'en dit pas plus et fut pendu à une haute branche (1).

« Et c'était le cinquième jour du mois qui porte le nom de Janus, jour accordé au soleil qui, dans sa course, divise l'année, et le Bélier venait de se lever brillant dans le ciel.

« Voici que, portant les étendards tyroliens, avec de grandes clameurs, au son retentissant des trompettes, les Allemands arrivent en grand nombre par des hauteurs inaccessibles aux chèvres sauvages. Le Bourguignon, effrayé par ce bruit redoutable, saisit ses armes avec fureur et appelle ses compagnons contre l'ennemi. En toute hâte, ils sortent du camp en foule ; ils voient les étendards ennemis et une armée toute prête à combattre. La bataille s'engage. Bientôt, et dès le premier choc, des deux côtés les lances se brisent, et c'est de tout près, avec l'épée, que l'on combat. Combien, tombés à terre, sont foulés par les pieds des chevaux (2) ! On ne voit rien que la mort, rien que les membres et les têtes des guerriers gisants en monceaux ; la plaine est inondée de sang humain. Qui pourrait dénombrer toutes les victimes d'un si grand carnage et en exposer aux yeux le tableau ? Les Allemands massacrent avec le glaive la première ligne, puis la seconde, pénètrent de force dans les tentes et, lançant la flamme, répandent l'incendie. Après qu'il ne reste plus au Bourguignon aucun espoir

(1) *Ramo*. Autre leçon (manuscrit d'Innsbruck) *laqueo*.

(2) Quot lapsi ad terram pedibus calcantur equorum !
Ce vers manque dans le manuscrit d'Innsbruck.

de salut, le comte de Nassau prend la fuite, et, à travers le feu, s'échappe et se réfugie dans une citadelle voisine. Ce même lieu donne asile au comte de Chimay (1), et au chef de la cohorte italienne (2), en proie à un violent effroi. Dans cette citadelle pénètrent également les deux bâtards du duc de Bourgogne (3) et Santen (4); le duc est laissé seul au milieu des ennemis. Les assiégés ouvrent à deux battants les portes de la ville et s'avancent aussitôt en armes; tous les ennemis qu'ils trouvent, les vainqueurs les taillent en pièces; nul n'est épargné. Les Allemands, qui ont conquis la palme de la victoire, dès que les tristes ténèbres ont quitté le ciel, entourent de leurs bataillons serrés la citadelle où les chefs se sont enfermés. Ceux-ci sont heureux de la livrer en échange de la vie sauve. Quant au prince, on ne le trouve nulle part, nul ne le reconnaît. C'est par hasard, le quatrième jour, que, sous un amas de cadavres, on découvre son corps percé de part en part. Bien que le duc de Lorraine fût son ennemi acharné, cependant, ému par le sort cruel de la guerre,

---

(1) Le comte de Chimay, que la *Chronique de Lorraine* appelle « le comte de Simey ».

(2) Galeotto?

(3) « En ceste jornée fut prins le grand bastard Anthoine et Beaudoin son frère. » (*Chronique de Lorraine*, CCXII, p. 310, éd. Marchal.)

(4) On lit en marge du manuscrit de la Bibliothèque nationale : dominus de Sunchena.

Le manuscrit d'Innsbruck porte : Sunthena; le même personnage est désigné plus haut par ces mots : Sunthenæ præses.

Serait-ce le seigneur de Santen ou Xanten, aujourd'hui ville de la Prusse rhénane, à 11 kilomètres ouest de Wesel?

il lui accorda dans sa capitale les honneurs d'une sépulture royale. » (V. 164 à 229.)

J'ai traduit, sans l'interrompre d'aucune remarque, le récit que nous fait Tiberinus de la bataille de Nancy. Il est aisé de constater que, s'il respecte dans ses grandes lignes la vérité historique, ce récit renferme de nombreuses inexactitudes de détail. L'auteur semble ne connaître un certain nombre de faits que par des *on-dit* et des informations assez vagues. Dès le début, on est frappé du peu de précision qu'il apporte dans sa description de Nancy, qui a quelque chose de conventionnel et fait songer à certaines gravures allemandes du temps ayant la prétention, injustifiée, de représenter notre ville. Comment reconnaître Nancy dans cette cité avoisinée de hautes montagnes qui élèvent leurs sommets jusqu'au ciel et ceinte d'âpres rochers couverts de forêts? Il y a là tout au moins une forte hyperbole.

Si Tiberinus sait le gros des événements, la défaite du Téméraire, le pillage de son camp, sa mort, etc., en revanche que de circonstances relatées d'une manière ou fantaisiste ou fausse! C'est ainsi qu'il raconte, mais en le défigurant, l'épisode de Chiffron de Baschi. Il fait de celui-ci un traître venant révéler à Charles le Téméraire un secret important, à savoir l'approche et l'attaque imminente du duc de Lorraine. En revanche, on ne trouve chez lui aucune allusion à la trahison de Campobasso. Évidemment, Tiberinus a eu connaissance du supplice de Chiffron de Baschi, mais ignore qu'il a été pris lorsqu'il cherchait à pénétrer dans Nancy, et change le patriote

en transfuge. C'est seulement dans un instant de faiblesse que Chiffron demanda à parler au duc de Bourgogne pour l'avertir d'un danger, la trahison de Campobasso, à ce que l'on a supposé.

On chercherait aussi en vain dans notre poème une narration fidèle de la bataille; celle que nous donne Tiberinus n'est guère composée que de centons virgiliens.

Rien dans la réalité ne répond à cette citadelle où auraient trouvé un asile plusieurs chefs de l'armée bourguignonne (1).

On aura noté enfin l'extrême brièveté de tout ce qui a rapport à la découverte du cadavre du Téméraire et à ses funérailles.

Ces inexactitudes paraîtront moins surprenantes, si l'on considère que ce poème est composé en vue surtout de glorifier un prince allemand et d'établir le part que les Allemands ont prise aux guerres contre le duc de Bourgogne. L'intention panégyrique à l'égard de Sigismond d'Autriche est hautement avouée par l'auteur et se manifeste assez d'elle-même. On a pu voir combien est réduit le rôle de René de Lorraine et des auxiliaires suisses. Sous quels coups

(1) Peut-être faut-il voir là un souvenir, très altéré, du fait suivant, rapporté par les historiens :

« Quelques Bourguignons, au lieu de se porter au nord vers le pont de Bouxières, s'étaient jetés, à l'ouest, sur les hauteurs de Villers et de Laxou. Leur sort ne fut pas enviable. Ils furent contraints d'errer dans la forêt de Haye où ils manquèrent de toute nourriture : les uns moururent de faim, d'autres furent faits prisonniers; ainsi le grand bâtard de Bourgogne, Antoine, fils de Philippe le Bon, fut capturé près de la chènevière de Jeannot le Basque. » (PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 500.)

Charles a-t-il succombé? Sous ceux des Tyroliens. Cela est indiqué dès le sixième vers :

..... principis atra superbi
Funera, qui tandem Tirolensibus occidit armis.

Les étendards qui flottent dans la bataille sont les étendards tyroliens :

Ecce adsunt densi Tirolensia signa ferentes.
(L. II, v. 194);

c'est l'Allemagne victorieuse, *Germania victrix* (L. II, v. 232) que le poète exalte en finissant. La part faite à la Lorraine et à ses alliés est moindre.

L'épisode des prières publiques et de la procession de Trente montre encore que Tiberinus songe avant tout à Sigismond d'Autriche.

Il est curieux de noter que, tandis que le contingent allemand et alsacien, envoyé par Sigismond, est en si bonne place dans le poème de Tiberinus, la *Nancéide* ne nomme Sigismond qu'une seule fois et ne mentionne les Allemands qu'en trois ou quatre passages.

M. Zingerle a fait observer (1) que l'on peut tirer du poème de Tiberinus quelques renseignements historiques : c'est exact, mais seulement en ce qui concerne Sigismond et le Tyrol.

Quant à la valeur littéraire de l'œuvre, elle est médiocre; mais la latinité en est supérieure à celle de la *Nancéide*. La versification est plus aisée et plus

(1) *Op. cit.*, p. 35.

coulante. On voit, ainsi que je l'ai dit, que Tiberinus a beaucoup pratiqué Virgile, qu'il imite souvent. On trouvera, dans l'édition de M. Zingerle, tous les rapprochements avec l'*Énéide* et quelques-uns, plus rares, avec divers passages d'Ovide et d'Horace.

Pour conclure, constatons que cette bataille de Nancy, où le Téméraire a été défait par des Lorrains, des Suisses et des Allemands réunis, est racontée d'une manière quelque peu différente quant au choix des épisodes et à l'importance du rôle de chacun, selon que l'auteur du récit est un Lorrain, un Suisse ou un Allemand. C'est la note allemande que nous avons ici et c'est ce qui fait l'intérêt de ce poème d'ailleurs sans grande portée.

L'histoire, plus équitable, rend à chacun dans cette mémorable journée la part qui lui revient, mais laisse au premier rang ce jeune duc qui, avec tant d'énergie et de vaillance, est venu reconquérir sa capitale et son duché, ce vainqueur généreux qui honora d'une pompe toute royale les funérailles de son redoutable adversaire, tombé victime de ses rêves ambitieux.

APPENDICE

TEXTE DES FRAGMENTS DU POÈME

TRADUITS DANS LA PRÉCÉDENTE NOTE

L. I.

Rumpite, Pierides, mihi longa silentia, Musæ,
Sicque meis, Thymbræe, favens allabere cœptis,
Qui das eloquio sanctos fulgere Poetas.
Gesta Sigismundi Ducis et bella inclyta dicam
Burgundasque acies et Principis atra superbi
Funera qui tandem Tirolensibus occidit armis,
Indomitasque urbes hostis de fauce receptas.
Sicque mihi, Dux alme, refer, si dicere gratum est
Et si scire licet, quæ causa indigna coegit
Burgundum audacem tua regna lacessere bello
Conjunctosque tibi populos. Jam viscera sancto
Fonte calent; jam totus agit mea pectora Phœbus.
(V. 1 à 12.)

Conventus principum

L. II.

Ut Dux præsensit Burgundi principis arma,
Concilium patriæ et conjunctas advocat urbes.
Convenere simul primum Lothoringius heros,
Hostis atrox Caroli, bello dux clarus et armis,
Magnanimum longa procerum stipante caterva,
Illustrisque comes venit Ludovicus Othingem

Armorum domitor præstanti milite septus
Et proceres multi atque urbes ditione solutæ,
Argentina potens et Basylea vetusta,
Atque aliæ innumeræ quarum cognomina nescit
Musa loqui, magnæ multum belloque potentes.
Hic omnes contra Burgundum mentibus æquis
Conspirant, procerumque calent in prælia mentes.
(V. 1 à 13.)

Bellum apud Nanse

Urbs est quam Carolus decursa æstate subegit,
Nanse Theutonici patrio cognomine dicunt,
Qua procul excelsi montes juga pervia cælo
Attollunt, densæque tenent saxa aspera silvæ.
Hanc igitur circum, quoniam defecerat ollim,
Castra locat princeps, odio commotus acerbo.
Faucibus opponit triginta ingentia septem
Horrifico strepitu bombardas saxa vomentes
Atque omnes aditus denso custode coronat.
Ipse autem primus vigilantes mænia cives
Increpat, et mortem pro deditione minatur
Et telis populum, et tormentis concutit urbem.
Inclusi cives audaci marte resistunt,
Ipsi etiam e speculis non irrita tela per hostes
Jactant, et totis adnixi viribus obstant.
Dat metus hostis acer validas in prælia vires.

Rogationes pro pace

Hæc apud obsessam Nanse dum bella geruntur,
Johannes urbis præsul dominusque Tridenti,
Cui rediens domitis nomen dat Bacchus ab Indis,
Cum clero et monachis dulces cantantibus hymnos
Procedit sacra velatus tempora mitra;

Hinc Nothafft a dextris de stirpe Georgius astat,
Atque hinc Ambrosius virtutis plenus et ævi,
Presbyteri insignes et uterque canonicus urbis,
Quos procedentes sequitur densissima turba;
Exoratque deum, qui terram atque astra gubernat,
Qui solem radiis et lunam cornibus implet,
Ut pacem terris cælo demittat ab alto,
Imploratque omnes Superos sanctumque Symonem,
Perfida Judæi quem gens confecit acerbo
Funere, cædentes illum sub imagine Christi
Exhaustum pueri, pariterque bibere cruorem,
Humanas unquam quod non pervenit ad aures.

Oratio ducis Lotharingiæ ad milites

Concilium interea procerum Lothoringius heros
Advocat, et placido medius sic edidit ore :
« Victores socii per tot discrimina semper,
Non patet obsessæ via qua succurrimus urbi;
Invius hic mons est, silvis densissimus altis,
A tergo per quem taciti tendamus in hostes.
Si vobis animi, fortuna utemur, et astu.
Virtuti dant cuncta locum, per tela, per ignes. »
Assensere omne . Mox in sua quisque reversus
Arma parat, depectit equos, acuitque machæras.

Delator suspensus

Ecce pedes quidam furtim progressus ad hostes,
Dona refere putans, si cuncta ex ordine pandat
Burgundo secreta duci, deductus ad illum
Has miser infelix fudit de pectore voces :
« Dux pie, quæ vidi nuper secreta resolvam,
Nec ex ore fluent mendacia perfida nostro;
Cras in te multus per colles irruet hostis. »

Contra indignato Princeps sic pectore fatur :
« His latro terrere putas me, perfide, verbis !
Ocius hunc, famuli, laqueo suspendite furem. »
Pandere principibus secreta aliquando periclum est !
Ut venere illuc, ubi transfuga ponere vitam
Jussus erat, cælum spectans sic voce precatur :
« Rex cæli omnipotens, solus qui singula lustras,
Scis, non peccavi, nostram hanc ulciscere mortem ! »
Nec plura effatus ramo suspensus ab alto est.
Postera vix stellas oriens aurora fugarat,
Et tunc quinta dies Jani de nomine mensis,
Lux soli concessa vago, qui dividit annum,
Atque aries primo fulgens surgebat ab ortu :
Ecce adsunt densi Tirolensia signa ferentes
Ingenti clamore virum, clangore tubarum,
Per juga Theutonici silvestribus invia capris.
Burgundus strepitu mentem concussus acerbo
Corripit arma furens sociosque accersit in hostes.
Nec mora, procedunt castris ibique agmine multo
Signa inimica vident aciesque ad bella paratas.
Conseruere manus. Ruptis mox impete primo
Hinc atque hinc hastis, pugnatur comminus ense :
Quot lapsi ad terram pedibus calcantur equorum !
Hic nisi mors et membra virum et capita alta jacentum
Cernuntur, manant humano sanguine campi.
Quis tantam penitus stragem, quis funera posset
Dinumerare, et ad ipsum oculum facta ipsa referre?
Theutonici primas acies iterumque secundas
Obtruncant gladio, vique in tentoria rumpunt,
Et jactis miscent per castra incendia flammis.
Postquam Burgundo spes nulla relicta salutis,
Terga comes Nassæ vertit, mediosque per ignes
Vicina sese delapsus in arce recepit.
Hic locus et dominum Simei Latiæque cohortis
Ductorem nimia tenuit formidine captos.
Hanc et uterque ducis Burgundi spurius arcem

Et Sunchena (1) subit, solo duce in hoste reclicto.
Obsessi cives portis bipatentibus urbis
Armati statim prodeunt hostemque repertum
Victores in frusta secant, neque parcitur ulli.
Theutonici, palma de victo Marte potiti,
Ut primum e cælo tristes cessere tenebræ,
Servantem proceres arcem denso agmine cingunt.
Inclusi salva læti dant mænia vita.
Inventus nusquam princeps neque cognitus ulli.
Quarto forte die subter defuncta virorum
Pectora transfixum corpus ducis ecce repertum est,
Cui licet hostis atrox Princeps Lothoringius esset,
Ipse tamen belli sortem miseratus acerbam,
Regali in patria corpus sepelivit honore.

(V. 131 à 230.)

(1) On lit en marge du manuscrit de la Nationale :
« Comes de Nassa, dominus de Simei, ductor italus, dux spurius ducis, dominus de Sunchena. »

L'ÉTUDE DE LA MER

AU XVIII^{e} SIÈCLE

DE MAILLET, BUACHE ET BUFFON

Par M. J. THOULET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

Lorsqu'on observe le mode de développement d'une science quelle qu'elle soit, on ne tarde pas à reconnaître que ses progrès se sont toujours effectués de la même façon. Le plus souvent cette science est née d'un besoin matériel auquel l'homme était absolument forcé de satisfaire : la médecine d'une souffrance à soulager, la métallurgie de la nécessité de fabriquer un outil ou une arme, la navigation de l'obligation de traverser un fleuve ou un bras de mer. Au début, elle est donc empirique. Puis, par le fait d'une pratique prolongée et de l'expérience acquise, elle se perfectionne peu à peu et les progrès se succèdent avec une extrême lenteur pour devenir ensuite de plus en plus rapides jusqu'au moment où, cultivée par un plus grand nombre de chercheurs, elle parvient à son

complet épanouissement, mais alors elle ne tarde guère à se subdiviser en rameaux divers dont chacun à son tour se développe tout comme l'avait fait la science primitive. Seulement, tandis qu'autrefois un tel développement demandait des siècles, quelques années à peine lui suffisent aujourd'hui, parce que la valeur du coefficient temps diminue sans cesse. Les causes en sont multiples; les chercheurs sont plus nombreux, la vie est plus rude et par conséquent plus active et les instruments de recherche plus perfectionnés. Le grand facteur de l'accélération est encore la publicité qui maintenant laisse immédiatement connaître à chacun ce que chacun a fait. La presse, comme les langues du vieil Ésope, cause beaucoup de mal et beaucoup de bien; c'est peut-être de tous les instruments de recherches scientifiques le plus perfectionné et le plus puissant. Autrefois, chaque savant travaillait isolé, dans l'ignorance des travaux de ceux de ses contemporains qui essayaient de résoudre les mêmes problèmes, et l'on s'explique ainsi que tant de découvertes, après avoir été faites, ont été refaites en toute bonne foi. En revanche, chaque auteur conservait mieux sa personnalité et bien que les résultats atteints fussent à peu près les mêmes, il était rare que les méthodes suivies ne fussent pas différentes. La science devenue en quelque sorte plus mécanique, plus uniforme, était jadis plus artistique. Un savant moderne qui fut un éminent découvreur, Henri Sainte-Claire-Deville, quand ses élèves avaient eu une idée, une de ces illuminations soudaines si connues des gens de science et qui jettent comme la lueur fugitive d'un

éclair sur un horizon scientifique quelconque, leur recommandait d'aller de l'avant, de suivre leur pensée sans chercher à savoir si un autre n'avait point déjà poursuivi la même route. Les grandes lignes établies, lorsqu'il n'y avait plus à craindre que l'originalité de la conception première fût perdue, alors il était temps de s'occuper de bibliographie, de s'enquérir de l'œuvre des autres, si elle existait, afin d'en faire bénéficier la sienne. Ce caractère d'originalité est très marqué dans les anciens travaux d'océanographie : les auteurs se suivaient sans se ressembler. Le P. Fournier était un navigateur écrivant pour des navigateurs; Marsigli, le créateur de l'océanographie, expérimentait, mesurait, pesait soit dans son laboratoire, soit à bord de son bâtiment pendant qu'à la même époque, dans la même ville, s'ignorant l'un l'autre, de Maillet comparait et identifiait les terrains sédimentaires actuels et anciens. Un peu plus tard, un géomètre, Buache, inventait pour les cartes le procédé des aires et des courbes isobathes fournissant une base solide aux découvertes de Marsigli et de de Maillet dont profitera Delesse, après un siècle, lorsqu'il s'occupera de la lithologie du fond des mers, mais qu'ignorera ou que dédaignera malheureusement Buffon, dont la science ne sera que de l'éloquence et qui se rendra néanmoins utile en résumant les connaissances de son époque et en les répandant parmi les gens cultivés. Tous ces océanographes se succédant du milieu du dix-septième au milieu du dix-huitième siècle, offrent donc chacun un genre d'esprit spécial qu'il n'est pas sans quelque intérêt de considérer. Le

P. Fournier et Marsigli ont été étudiés ailleurs; nous ne nous occuperons ici que de de Maillet, Buache et Buffon.

I

Deux ans avant Marsigli, le 12 avril 1656, naissait dans un pays peu rapproché de la mer, à Saint-Mihiel en Lorraine, Benoît de Maillet dont l'œuvre, incomparablement inférieure sous tous les rapports à celle du gentilhomme italien qui fut en France le créateur de l'océanographie, mérite cependant d'être mentionnée; sans presque qu'il en eût conscience et bien qu'il y ait été conduit par des considérations assez étrangères, il avait cherché à élucider et élucida réellement diverses questions se rattachant à la science de la mer. De Maillet eut une vie passablement agitée dont il profita et dont, en définitive, la science, elle aussi, tira quelque profit. Nommé en 1692 consul de France en Égypte, dix ans après, en 1702, consul à Livourne, puis, en 1708, inspecteur des établissements français dans le Levant et sur les côtes de Barbarie, il revint s'établir à Marseille, où il mourut le 30 janvier 1738. Doué d'un esprit observateur et curieux des choses de la nature, ayant su conserver des souvenirs, les classer et les résumer afin d'en tirer des conclusions générales, sinon toujours exactes du moins ingénieuses et vraisemblables, il avait, sous l'anagramme de Telliamed, écrit un livre intitulé : *Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer, la formation de la terre, l'origine de*

l'homme, etc., mis en ordre sur les mémoires de feu M. de Maillet par J. A. G. (*J. A. Guer*). Une première édition parut en 1748, c'est-à-dire dix ans après la mort de l'auteur, et une seconde en deux volumes en 1755, l'une et l'autre imprimées en Hollande. Le livre intéresse autant l'océanographe que le géologue; car il établit sur des observations judicieuses l'identité de structure des couches sédimentaires géologiques anciennes et des dépôts marins actuels. Il a le mérite de n'être pas une compilation. Lorsque de Maillet décrit ce qu'il a vu, il sait ce qu'il veut dire et il l'énonce dans le langage clair et correct dont l'éducation littéraire du temps, appuyée sur de solides études latines, enseignait alors le maniement à tout homme bien élevé. Malheureusement, le consul de France au Caire fut trop « homme de lettres »; lui aussi fut attaqué de la terrible maladie du bel esprit, de cette épidémie intellectuelle et morale qui exerça ses ravages sur l'Europe occidentale et nulle part plus qu'en France et en Angleterre pendant le dix-huitième siècle. Chacun alors croyait devoir inventer son système philosophique; tous les problèmes se résolvaient avec des mots et, qui plus est, avec des mots spirituels, les pires de tous. De Maillet inventa donc son système et, comme les autres, non sans quelque lourdeur, il entreprit de résoudre spirituellement des problèmes que, bien entendu, il ne résolut pas. Heureusement, ses observations, les faits qu'il avait vus de ses yeux lui restaient; ils sauvent aujourd'hui son œuvre de l'oubli.

Il n'y a pas grand intérêt à s'étendre beaucoup sur

le thème du livre, le canevas où seront brodées les théories. Il s'agit d'un philosophe indien, sans doute le père, grand-père ou arrière-grand-père de celui qui, par bonheur, devait être le dernier de la race, l'hôte de la Chaumière indienne de Bernardin de Saint-Pierre; qui tenait de ses ancêtres la passion de mêler dans un étrange tohu-bohu la science, la divinité, l'origine du monde, les *causæ rerum* de tous genres, la géographie, la substance de l'univers, la sensibilité de l'âme, la religion, l'océan, la destinée de l'homme, les coquilles fossiles, les Pères de l'Église, la pluralité des mondes habités et le reste. Ce fatras se prenait alors au sérieux et maintenant il provoque le sourire. Nos descendants resteront-ils toujours bien graves devant certains fatras de notre littérature fin et commencement de siècle, de notre éloquence, de nos arts, de nos idées humanitaires et sociales et du reste?

A ne considérer dans de Maillet que ce qui doit l'être, on constate que l'auteur a le mérite d'affirmer la ressemblance frappante et d'en conclure l'identité d'origine des terrains que l'on pourrait appeler continentaux avec ceux récemment abandonnés par la mer ou dont le peu de profondeur actuelle au-dessous des eaux, permet l'examen direct. En outre, la présence de couches d'aspect indiscutablement sédimentaire à des altitudes élevées, au sommet de montagnes, atteste que les eaux ont autrefois recouvert ces hauteurs. Or, comme ces montagnes sont maintenant exondées, il semble évident que le niveau de la mer s'est ensuite abaissé. C'était une confirmation nouvelle basée sur un nombre considérable d'observa-

tions de l'opinion d'un pauvre homme de génie français, Bernard Palissy. Pour expliquer le phénomène, au lieu d'invoquer les cavernes souterraines qui plus tard seront si commodes à Buffon, il se contente d'une hypothèse beaucoup plus plausible et il fait varier sur le globe l'épaisseur des eaux sans en modifier le volume, à la suite de causes astronomiques. Il invoque une variation dans l'inclinaison de la terre sur l'écliptique qui change la position de l'équateur et oblige l'océan chassé par la force centrifuge due à la rotation de la planète à accomplir des sortes d'oscillations qui lui font abandonner certaines régions pour en occuper certaines autres. La lune, par une inclinaison de son axe, vient à son tour exagérer l'effet indiqué sur la masse des eaux. Les inondations et les exondations sont continues et alternantes.

Cette conception générale établie, l'auteur procède à l'identification détaillée des terrains actuels avec les couches sédimentaires. Il y montre une vraie perspicacité et, bien que sa science ne soit que d'observation pure, il semble qu'il rende un hommage anticipé à ce qui deviendra sans conteste le véritable, l'unique guide scientifique, la méthode expérimentale et les mesures directes. Afin de constater le changement de niveau des eaux, il imagine et décrit un marégraphe monumental où son héros, le philosophe indien, inscrit chaque année, en marques indélébiles sur d'énormes colonnes de marbre dressées dans un vaste bassin en communication avec la mer, la hauteur atteinte par les flots apaisés. Dans le but d'examiner de plus près les fonds marins, il invente aussi une cloche à

plongeur dont il a le tort de préciser un peu trop les détails. Nos romanciers scientifiques vont-ils revendiquer de Maillet parmi leurs ancêtres? Malheureusement, sa cloche ressemble à celle dont, plus de huit siècles auparavant, le géographe arabe Massoudi attribuait la construction au roi Alexandre le Grand, lorsque celui-ci, irrité de l'opposition des génies malfaisants de la mer à la fondation de la ville d'Alexandrie, se décida à poursuivre ses ennemis jusque dans leur repaire au fond des eaux. Les deux appareils n'ont rien à s'envier : ils offrent ce caractère commun d'être l'un comme l'autre dans l'impossibilité absolue de fonctionner. Du reste, il n'importe, puisque le philosophe indien, ou de Maillet, a su voir sans en faire usage à peu près tout ce qu'il aurait vu s'il s'en était réellement servi, grâce à cette favorable particularité que les couches géologiques sont, en grande partie, d'origine côtière, c'est-à-dire ont été formées sur des plages ou par de très faibles profondeurs ne dépassant guère celles accessibles à l'œil. Le géologue et l'océanographe sont aujourd'hui étonnés de la précision des observations de de Maillet et consentiraient assez volontiers à joindre son nom à celui de Marsigli parmi ceux des créateurs de la lithologie sous-marine. Curieuse coïncidence que celle qui rapproche l'un de l'autre, fait vivre au même moment, dans la même ville de Marseille, deux hommes nés à deux ans d'intervalle, qui devaient mourir presque en même temps, cherchant la solution des mêmes problèmes et qui ne se connurent point ! Combien aurait été à souhaiter une collaboration où l'un aurait apporté son talent d'observa-

teur des dépôts sédimentaires anciens et l'expérience acquise dans ses nombreux voyages, l'autre son admirable sagacité dans l'étude directe de la mer, son habileté d'expérimentateur, la rectitude de sa méthode d'investigation ! On croirait que le sort s'oppose autant qu'il est en son pouvoir à ce que les choses s'accomplissent trop vite et trop bien.

De Maillet reconnaît sous l'eau la qualité et la couleur des vases, la direction et la force des courants dont il conseille la notation sur des cartes spéciales; il devine les modifications du modelé sous-marin et leur rapport avec les conditions des côtes avoisinantes, les conséquences de l'agitation des flots sur le fond, l'influence du vent tantôt favorable et tantôt contraire aux courants, les variations de ceux-ci suivant une même verticale et leur influence réciproque. Il décrit aussi le transport des sédiments et leur mode de dépôt, l'effet exercé par la distribution géographique des côtes, le ralentissement ou l'accroissement de vitesse de l'eau, la formation des deltas, des barres et le mode d'établissement des plages profondes et non profondes. Il attribue même aux courants les chaînes de montagnes qui sillonnent le globe, hypothèse absurde que ne manquera pas de recueillir Buffon. De Maillet cherche les traces de chaque phénomène sur chacun des rivages qu'il visite, il les retrouve sur les roches anciennes et la constatation de leur parfaite identité lui prouve que la genèse en est la même. Sa méthode d'observation attentive et patiente ne change pas, qu'il s'agisse de terrains situés près de Marseille, le long des côtes de Ligurie, en Lorraine, en

Bassigny, en Toscane, à Malte ou en Égypte, partout où le portent les hasards de son existence.

Le livre est divisé en six journées ou chapitres; les trois premiers sont presque entièrement consacrés à cet exposé et si l'auteur avait borné là son zèle, il serait resté l'un des fondateurs de la géologie stratigraphique rationnelle. Il n'en fut pas ainsi; la perfection est rare; les pieds d'argile sont fréquents aux colosses et même à ceux qui ne sont pas des colosses. Si perspicace que se soit montré de Maillet, il est saisi tout d'un coup par la contagion et il y succombe aussitôt. Comme fatigué d'avoir été sensé, il éprouve le besoin de se replacer dans le rang et, à son tour, d'inventer des sottises scientifiques, littéraires et philosophiques. Pour achever d'expliquer les déplacements du bassin océanique, il invoque une attraction des eaux terrestres par le soleil au moyen d' « une véritable évaporation qui les élève vers d'autres globes ». En y mêlant un peu de « tourbillons, des mondes en- « sevelis à jamais dans l'épaisseur des mondes actuels, « cités entières qu'aucun œil ne verra plus, globes opa- « ques et globes lumineux, volcans tirant leur origine « des huiles et graisses des êtres vivants, plantes et « animaux insérés dans la substance des montagnes ». Le sacrifice est accompli et les hypothèses deviennent assez absurdes pour mériter désormais l'approbation entière des philosophes et des beaux esprits du temps. Voltaire seul proteste, sans doute par jalousie de métier, car il a, lui aussi des explications toutes prêtes, la présence des fossiles dans les couches terrestres et au sommet des montagnes due à l'amoncellement des

coquilles abandonnées par les pèlerins, en géologie, et les « quelques misérables arpents de neige du Canada », en politique.

La science n'exclut pas l'imagination et l'on peut même affirmer que sans elle le prétendu savant n'est qu'un vulgaire « sachant ». Mais la science tient en bride l'hippogriffe; elle l'empêche de prendre le mors aux dents; elle le laisse voler, mais le force à voler droit. Rien n'est plus dangereux qu'un homme d'imagination qui veut faire de la science sans être homme de science, de la médecine sans être médecin ou même simplement des chaussures sans être cordonnier. Il n'est point de balivernes qu'il n'énonce et le pis est qu'en parlant de tout à tort et à travers, avec la superbe audace de celui qui ignore, il lui arrive de mêler à ses divagations des rêveries, des utopies dont plus tard quelques-unes, grâce au labeur patient et prolongé de gens sérieux et modestes, deviendront des réalités et dont les niais, les ignorants et les impudents se prévaudront dans la suite pour y trouver la justification de nouvelles sottises. Le philosophe indien est un précurseur de Lamarck et de Darwin. D'après lui, tout vient de la mer. Au sein des eaux marines, il a vu « des ceps de raisins blancs et noirs, des pruniers, des pêchers, des poiriers, des pommiers et toutes sortes de fleurs ». On lui présenta un jour, à Marseille, « un cep de raisins noirs marins : c'était au temps des vendanges, et il y trouva deux grains parfaitement mûrs ». Il suit pas à pas la transformation des animaux marins en animaux terrestres et il arrive ainsi directement à l'homme. Les phoques apportent d'irréfragables

exemples : grâce à eux, le fameux passage si longtemps cherché est établi ; le chaînon est définitivement soudé. Le phoque passe au triton, le triton à l'homme marin qui ne parle pas, l'homme marin à l'Esquimau qui pourrait parler, mais n'en fait rien par mauvaise volonté, enfin l'Esquimau à l'homme à queue et l'homme à queue à l'homme véritable, l'homme sans queue qui peut parler, parle et même souvent parle trop. L'influence du milieu est toute-puissante et la bipolarité des espèces est pressentie : « Il ne faut point douter, au reste, que la nature ne choisisse les temps et les lieux propres à la transmigration des races marines à la respiration de l'air. Or, c'est sans contredit vers les pôles et dans les pays froids que les dispositions à ce passage sont plus favorables parce que, dans ces climats, l'air toujours humide et chargé de brouillards épais dans la plus grande partie de l'année n'a rien de fort différent de la froideur et de l'humidité des eaux de la mer. Ainsi, c'est vraisemblablement de ce côté-là que les races marines ont passé et passent plus fréquemment d'un élément à un autre. Cependant, il peut s'en être terrestrisé dans toutes les parties du globe, à la faveur de certaines dispositions, comme dans les vallées profondes où l'élévation et la proximité des montagnes entretiennent un frais et une humidité perpétuels et où d'épaisses et sombres forêts ou bien de grandes cavernes mettaient ces races, au sortir des eaux à l'abri d'un air chaud encore incommode à leur poitrine. »

Enfin, pour terminer, Telliamed découvre les microbes, leur infinie petitesse et leur multitude encore

plus infinie, s'il est possible. « Toute l'étendue de l'air que nos yeux découvrent, les globes opaques qu'ils aperçoivent et ceux qui leur sont inconnus, les parties mêmes des globes enflammés ou lumineux qui ne sont pas encore pénétrées par le feu, tout cet espace est rempli des semences de ce qui peut avoir vie dans l'étendue de ce tout..... L'air que nous respirons, les aliments que nous prenons, l'eau que nous buvons, sont tellement remplis de ces semences qu'elles en font partie. » L'auteur explique l'action de ces futurs microbes; maintenant qu'il n'est plus soutenu par une idée nette et saine, l'observation, la comparaison et la description fidèle de réalités, les couches sédimentaires terrestres et marines, et qu'il se lance en pleine dissertation, son style devient verbeux, nuageux, ampoulé et prétentieux; il entre dans mille détails philosophiques, anatomiques, médicaux qui ne laissent pas que d'être quelquefois difficiles à répéter; il cesse de citer des faits pour invoquer des autorités notoirement moins dignes de confiance : les Hollandais, les anciens Égyptiens, Anaximandre, Grotius et Vatable, les Chaldéens, les Grecs et les Romains, Moïse, Fontenelle, les Chinois, les « milords anglois » alors très en faveur et comme, passant enfin au déluge, il termine par ces mots : « Que cette constitution et ce mélange soient établis par les lois invariables de la nature ou par celles du Créateur, cela m'est égal, il me suffit que telle est l'essence de la matière ! » Le pauvre « missionnaire françois » auquel il s'adresse est définitivement terrassé et le lecteur du même coup. Décidément, de Maillet a été un précurseur et, en ce bas monde, une

foule de nouveautés sont très vieilles. Voilà pourquoi c'est avec un sentiment de repos, de satisfaction et de respect que nous passons à l'étude des travaux d'un véritable savant, Buache, qui ne se soucia guère de la mode et du bel esprit, demeura humblement sur la terre au lieu de planer au milieu des globes éthérés, lumineux et pas lumineux, laissa l'essence de la matière s'évaporer à loisir et se contenta, sans bavardage, uniquement par un labeur opiniâtre, habile et désintéressé, de servir la science. Dieu merci, notre pays a possédé beaucoup d'hommes de ce genre !

II

Buache fit accomplir un immense progrès à l'océanographie en imaginant le moyen de représenter sur la surface plane d'une carte le relief d'un terrain exondé aussi bien que sous-marin à l'aide de courbes d'égal niveau désignées sous le nom d'isohypses ou d'égale altitude lorsqu'elles s'appliquent au relief continental, d'isobathes ou d'égale profondeur quand elles se rapportent au lit océanique. Le procédé consiste, après avoir mesuré directement par le baromètre, par un nivellement ou par des sondages les distances des divers points au-dessus ou au-dessous d'un plan-origine qui est le plus souvent celui du niveau de la mer, à entourer, sur la carte, par une courbe continue se fermant sur elle-même, l'ensemble de ceux dont la cote demeure comprise entre des séries de plans parallèles entre eux et au plan-origine, séparés par des intervalles égaux arbitrairement choisis dans chaque cas,

de 1, 5, 10, 100, 500 ou 1.000 mètres. Les contours ainsi obtenus seraient en quelque sorte ceux de l'océan si, sur le continent, les eaux s'élevaient et s'abaissaient dans le bassin océanique de distances égales à celles séparant les divers plans parallèles choisis. Afin de rendre l'aspect plus frappant, il est d'usage de recouvrir les aires ainsi obtenues d'une teinte plate bleue pour les mers, bistre pour les terres, d'autant plus foncée qu'elles sont plus distantes, dans un sens ou dans l'autre, du plan-origine. A ne s'en tenir qu'à l'océanographie, le procédé de Buache, mis en œuvre par lui pour la première fois sur une carte de la Manche, est devenu l'indispensable outil d'enregistrement de toutes les découvertes futures de topographie sous-marine, l'instrument de généralisation de toutes les recherches concernant cette branche théoriquement et pratiquement si importante de la science de la mer et, du premier coup, il a été établi avec un tel degré de perfection et de simplicité, qu'il reste aujourd'hui et restera toujours dans l'avenir absolument identique à ce qu'il était en 1737.

Philippe Buache, né à Paris le 7 février 1700, se destina d'abord à l'architecture et y remporta un premier prix qui lui valut de connaître le géographe Claude-Guillaume Delisle, lequel s'intéressa au jeune débutant, l'engagea à abandonner l'architecture et le fit entrer à vingt et un ans au Dépôt des cartes, plans et journaux de la Marine. Il y resta pendant dix-sept années et y reçut, en 1729, le titre de premier géographe du Roi. Nommé en 1750 membre de l'Académie des sciences dans la section de géographie exclusivement

créée à cause de lui, il mourut à Paris le 24 janvier 1773. On possède la liste de ses travaux consistant en mémoires, presque tous insérés dans les recueils de l'Académie, et en un grand nombre de cartes. Il se livra en outre à une revision complète des cartes autrefois dressées par Guillaume Delisle dans le but de les maintenir au courant des découvertes géographiques qui, commencées avec les voyages du navigateur russe Behring en 1728, continuées par ceux de Cook à partir de 1768, se succédèrent avec tant de rapidité pendant toute la fin du dix-huitième siècle et la première moitié du dix-neuvième. Nulle époque, à l'exception de la période, néfaste pour la marine, de la Révolution et de l'Empire, ne montra plus d'enthousiasme pour la découverte des régions encore ignorées du globe, et c'est avec la plus noble émulation que les marins de France, d'Angleterre, de Russie et d'ailleurs accomplirent à l'envi les plus longs et les plus dangereux voyages de circumnavigation.

La tâche est délicate et elle l'était davantage encore autrefois, de tracer des cartes d'après les relations des navigateurs, remplies de données trop souvent contradictoires et si rarement, dans les détails, appuyées sur des déterminations astronomiques précises. Il faut avoir navigué soi-même pour se douter de l'aspect trompeur d'une côte inconnue observée à distance. Tout y paraît uniforme et étalé sur un même plan : les îles ne se détachent pas des continents, les golfes et les détroits sont impossibles à distinguer, les caps ne semblent pas être plus proches que le reste des terres et celles-ci, quand elles changent d'orientation

et prennent brusquement une direction opposée, s'effacent dans la brume de l'horizon. Le géographe de cabinet ne doit par conséquent négliger aucun indice: un fleuve à large embouchure, par exemple, devient pour lui la preuve de la vaste étendue du continent dont il draine les eaux; des marées plus fortes, celles d'une mer moins profonde et plus resserrée; des glaces moins épaisses, celle d'une communication avec un océan plus chaud s'étendant vers l'équateur. L'œuvre consiste donc à découvrir les documents, à en apprécier la valeur, à les coordonner, ce qui exige une extrême sagacité, une méthode imperturbable et un esprit critique exercé. Elle fut accomplie par Buache lorsqu'il se livra à la confection de ses cartes et à la revision de celles de Delisle. Si aujourd'hui, riches d'un ou deux siècles d'efforts, nous remarquons sur ces cartes devenues anciennes, des différences avec nos cartes modernes, il y aurait ingratitude à nous montrer sévères pour nos devanciers. Ils ont ouvert la voie et c'est grâce à eux que nous savons ce que nous savons, car la vérité n'est qu'une série d'approximations successives. Ceux qui profitent du palais seraient mal venus de trop critiquer ceux qui, péniblement, en ont creusé les fondations.

Buache se dévoua à cette œuvre ingrate et ardue autant pour satisfaire sa propre conscience scientifique que par dévouement pour son maître Guillaume Delisle mort en 1726, laissant des affaires assez embarrassées. De son vivant, il lui avait déjà donné une grande preuve d'affection. Malgré le modique traitement de 800 livres qu'il recevait au Dépôt de la Marine

il avait en effet refusé de le quitter pour se rendre en Russie où l'astronome Louis Delisle, frère de Guillaume, avait cherché à l'attirer par de brillantes propositions. Après sa mort, il aida sa veuve et plus tard, en 1729, il en épousa la fille qu'il eut la douleur de perdre au bout de peu de temps. Son second mariage, en 1746, c'est-à-dire dix-sept ans après, fut du reste, lui aussi le paiement d'une dette de reconnaissance, car il se remaria avec la belle-sœur de l'inspecteur général des ponts et chaussées Pitrou, qui, pendant sa jeunesse, avait été bon pour lui et l'avait servi de son influence. Buache, qui avait eu des protecteurs, devint protecteur à son tour en élevant et en favorisant les débuts de son neveu Jean-Nicolas Buache et celui-ci, après avoir enseigné la géographie aux trois frères destinés à être les derniers rois de France, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, et avoir été nommé premier géographe du Roi, fut aussi le guide affectueux et dévoué d'un jeune parent qui allait devenir le célèbre ingénieur géographe Beautemps-Beaupré. L'ancien régime offre mille exemples de ces dynasties de fonctionnaires dévoués sans arrière-pensée à leurs devoirs qu'ils accomplissaient simplement, sans défaillance et surtout sans bruit, y consacrant avec un complet désintéressement leur temps, leurs forces, leur intelligence et souvent leur sang, mettant leur ambition à continuer la tradition d'honneur, de talent professionnel qu'ils avaient reçue sans tache de leur prédécesseur et à la laisser intacte après eux à leurs successeurs. La France doit le plus pur de son glorieux passé à ces familles de haute et de petite bourgeoisie dont

les premières touchaient à la noblesse et les secondes au peuple, parvenues lentement, génération après génération, en servant leur pays dans la magistrature, l'administration, l'armée ou la marine.

Sans appuyer plus longuement sur les travaux cartographiques généraux de Buache, nous ne nous occuperons ici que de ses deux mémoires se rapportant particulièrement à l'océanographie, l'*Essai de Géographie physique* et le *Parallèle des fleuves*. Le premier offre un intérêt spécial, parce qu'il contient la description du procédé de représentation par courbes d'égal niveau du relief terrestre et sous-marin et la première carte par isobathes.

L'auteur débute par un très court résumé du développement historique de la science de la géographie physique qu'il divise en géographie naturelle ou physique proprement dite, historique et mathématique, et chacune de ces parties est ensuite définie. L'étude de l'intérieur de la mer et de la direction des courants se rapporte à la géographie naturelle ainsi que l'étude de la charpente générale du globe, cause de la configuration des terres et des mers.

La disposition des montagnes sur les continents provoque celle du réseau des fleuves et des rivières. Buache est donc conduit à établir une double classification des montagnes et des cours d'eau dont il rappelle avoir déjà fourni un exemple en l'appliquant à une « Carte de France divisée par terrains de fleuves et de rivières et par chaînes de montagnes », présentée autrefois à l'Académie et conforme à la carte de la Manche qu'il joint au mémoire en l'accompagnant

d'un planisphère à une échelle fortement réduite. Suit une classification générale des océans avec leur description géographique, laquelle vaut ce que valent les classifications susceptibles d'infinies variations et toutes excellentes, pourvu qu'elles aident la mémoire.

La carte de la Manche est gravée sur cuivre et mesure 317 millimètres sur 243. L'original présenté à l'Académie le 25 mai 1737 avait même été ensuite exécuté en relief. Les lignes isobathes y sont disposées de dix en dix brasses déterminant deux à deux des aires isobathes que Buache appelait des lits marins. Elles sont tracées d'après des sondages et avec une si parfaite exactitude, que le relief obtenu est tout à fait conforme à celui indiqué par les cartes isobathes actuelles de cette mer. L'auteur décrit alors chacun des sept lits du fond de la Manche et note particulièrement, au nord de Guernesey, sur le bord du cinquième au sixième lit, une espèce d'abîme ou de puits qui s'enfonce jusqu'à 70 brasses. Il se demande même s'il ne servirait pas à quelque communication souterraine et ce doute est un dernier vestige des gouffres qui, dans les idées du P. Fournier et avant lui du P. Kircher, étaient supposés réunir souterrainement les océans. Les méridiens, égaux entre eux, de degré en degré et écartés de 26^mm 5 les uns des autres, partent de l'île de Fer supposée située exactement à 20 degrés ouest de Paris; les latitudes indiquées sur le bord de la carte sont aussi égales entre elles et espacées de 38^mm 5 environ. Les réseaux fluviaux, tracés avec beaucoup de soin sur toute la surface de la moitié nord de la France et de la moitié sud de l'Angleterre et le

contour montagneux qui leur sert de bordure, sont marqués avec une dureté excessive, presque schématique, ce qui s'explique par l'importance capitale accordée par l'auteur à la notion de bassin et qu'il tenait évidemment à mettre particulièrement en lumière. Enfin, à la carte est joint un profil en long de la Manche suivant une ligne brisée médiane passant par le Pas de Calais et se continuant jusque dans la mer du Nord, à égale distance des côtes belges et hollandaises d'une part et des côtes anglaises d'autre part.

Buache s'appuie sur une idée depuis longtemps répandue dans la science, énoncée par Bernard Palissy, puis par le P. Kircher dans son *Mundus subterraneus* en 1678, affirmée par de Maillet d'après de nouvelles prétendues preuves et que Buffon allait adopter à son tour. La ressemblance des coquilles fossiles avec les espèces marines actuelles et leur découverte jusqu'au sommet des montagnes les plus élevées, l'identité de structure des terrains au sein desquels elles se rencontrent et des plages voisines du bord de nos océans semblaient prouver d'une façon irréfutable que la mer avait jadis recouvert toute la superficie du globe et que, diminuant ensuite, peu à peu absorbée par les portions terrestres centrales, elle avait laissé apparaître au-dessus de son niveau des îles d'abord éparses et qui devaient être plus tard les hautes cimes montagneuses. Ces essaims de terres émergées avaient augmenté d'étendue, s'étaient soudés entre eux en traînées allongées devenues des chaînes de montagnes, les plaines continentales étaient sorties enfin des eaux et leur présent contour est tracé sur nos planisphères

actuels. Si l'océan s'abaissait encore, les contours continueraient à s'élargir, de sorte que, par degrés successifs, on finirait par ne plus apercevoir sur la carte de la terre presque totalement desséchée que quelques lacs ou plutôt flaques d'eau, sortes d'îles liquides, contre-parties négatives des contours de l'océan au début de l'abaissement des eaux et correspondant à ce qui aurait été de nos jours les plus profonds abîmes océaniques. Ce tracé des rivages de la mer par gradins successifs aux divers moments de son abaissement régulier depuis notre époque jusqu'au dernier instant de la présence de l'eau sur la terre, telle est l'image figurée par une carte bathymétrique du genre de celle que Buache mettait sous les yeux de l'Académie. Elle n'était dans sa pensée qu'un spécimen, petite fraction destinée à servir de modèle à une grande carte ou à un globe représentant d'une façon analogue la terre entière. Du reste, ce globe fut exécuté, ou tout au moins la confection en fut commencée par lui dans un local — « au dôme du Luxembourg » — qui servait d'observatoire à La Condamine et que celui-ci, membre de l'Académie, avait mis obligeamment à la disposition de son confrère.

Nous avons vu que, dans son *Essai de Géographie physique*, Buache avait ajouté à la carte de la Manche une autre planche représentant un schéma du globe à une échelle extrêmement réduite. Ces graphiques dressés par points, d'après les sondages sur mer et les déterminations d'altitudes sur terre, possédaient l'avantage d'être faciles à tenir au courant des travaux d'altitudes positives ou négatives exécutés pendant

toute la suite des temps à venir et d'être par conséquent indéfiniment perfectibles. Ils permettaient en outre de vérifier une théorie de Buache à laquelle, dans la consciencieuse rigueur de son esprit scientifique, il tenait à donner la sanction de l'expérience.

Selon lui, la configuration des isobathes sous-marines équidistantes autorisait à supposer la surface du globe complètement desséchée comme sillonnée de chaînes montagneuses courant dans tous les sens, s'anastomosant d'une manière plus ou moins régulière et laissant entre elles des portions déprimées, creuses ou aplaties, plus ou moins profondes qu'elles entouraient comme d'un bourrelet continu. On avait ainsi une sorte de charpente ou mieux d'ossature, présentant une certaine analogie avec le squelette d'un animal. Sur la terre sèche actuelle, chacune de ces portions constituait ainsi un bassin nettement délimité caractérisé par un réseau de cours d'eau, ruisseaux, rivières et fleuves se jetant à la mer par une unique embouchure et conséquence forcée du relèvement du sol entre le centre et la périphérie. Sous la mer, un bassin continental devenait une cuvette et l'ensemble de celles-ci accolées les unes aux autres, aux bords redressés autour d'une aire déprimée, non seulement remplies d'eau, mais recouvertes d'une nappe liquide s'étendant uniformément par-dessus et les réunissant, donnait naissance à de multiples phénomènes intéressant notamment la circulation et devenait ainsi l'élément caractéristique de la topographie océanique. Le planisphère par isobathes suffisamment détaillé devait fournir par un simple coup d'œil la confirmation ou la

réfutation matérielle indiscutable de l'hypothèse de Buache. Aujourd'hui, après bientôt deux siècles, l'œuvre conçue par l'éminent géographe est encore insuffisamment poussée pour apporter la réponse absolument décisive; cependant, bien que l'hypothèse des bassins ait été attaquée, il semble qu'elle se dégage des perfectionnements apportés année par année à la connaissance du relief du lit océanique et jette mieux la lumière sur les faits relatifs aux courants marins des nappes supérieures et à l'immobilité des eaux profondes. En y adaptant la notion nouvelle, inconnue à Buache, du déplacement des mers à la surface du globe pendant la succession des âges géologiques en conséquence de plissements successifs de la croute terrestre, on y rattacherait deux théories modernes, l'une en même temps mathématique et géologique, l'autre zoologique, celle de la distribution géométrique des chaînes de montagnes formulée par Élie de Beaumont et celle de l'ancienne jonction précédant l'isolement des divers continents, Asie, Europe et Afrique, qui apporte aux naturalistes l'explication du groupement des races animales dans l'espace et dans le temps.

Buache n'avait certainement pas prévu toutes les applications futures du système qu'il formulait, mais il en distinguait déjà beaucoup et c'est pourquoi il en affirmait énergiquement la généralité, conséquence forcée de la précision du principe sur lequel il le basait, et son application aussi bien aux continents qu'aux mers.

« L'usage que j'ai fait des sondes et que personne n'avait employé avant moi pour exprimer les fonds

de la mer — disait-il — me paraît très propre à faire connaître d'une manière sensible les pentes ou talus des côtes et en même temps les espèces de lits que cette méthode me donne et qui nous conduisent par degrés jusqu'aux fonds des bassins de la mer.

« La géographie et l'hydrographie étudiées selon toutes les vues que j'ai proposées dans ce mémoire peuvent prendre une nouvelle face. On pourrait aussi se servir de ce commencement de système pour en tirer des conséquences plus étendues. Il serait ainsi à propos que les navigateurs voulussent bien remarquer, relativement aux vues que j'ai indiquées, les espèces de petits phénomènes qu'on est souvent porté à négliger, et dont la réunion pourrait cependant conduire à la découverte d'une cause générale dont les variétés dépendent de différences particulières dans la disposition des côtes et dans celle des fonds de la mer, comme ce qui regarde les courants et les vents dont on a pu souvent confondre l'effet en attribuant aux uns ce qui convenait aux autres.

« On me permettra encore de proposer un moyen pour perfectionner ce système, ce serait d'exécuter un globe en relief par portions de mers et de terres que l'on pourrait détacher et réunir quand on le voudrait : ainsi, après avoir remarqué les élévations plus ou moins grandes au-dessus du niveau de la mer aussi bien que le cours des fleuves et rivières avec les positions des villes et même ce qui concerne l'histoire naturelle, on pourra lever ce qui représentera la superficie des eaux de la mer pour considérer la différence de ses fonds, la disposition des chaînes de montagnes marines et

tout ce qui peut concerner l'histoire naturelle de la mer. On se flatte qu'un tel ouvrage servirait non seulement à expliquer beaucoup de phénomènes, mais fournirait encore de nouvelles vues pour la perfection de la géographie et de la navigation aussi bien que pour celle de la physique. »

Dans un mémoire présenté le 22 décembre 1753 à l'Académie des sciences, Buache indiquait ainsi le procédé de construction qu'il avait adopté pour son grand globe en relief de 9 pieds de diamètre. « Je me propose de tracer sur le relief des terres du globe physique, des lignes parallèles à la surface de la mer, comme je l'ai fait dans son intérieur par rapport au relief de la Manche. De cette façon, au lieu de supposer l'abaissement des eaux pour découvrir le terrain qui fait la liaison de l'Angleterre avec la France, je ferai le contraire sur le globe physique; car en supposant les élévations des eaux au-dessus du niveau réel de la mer, on apercevra les terres qui se couvriraient par l'augmentation successive du volume des eaux. »

Pour la construction de ce globe, les données numériques, hauteurs des montagnes et profondeurs des mers, dont il avait l'indispensable besoin étaient rares. Faute de mieux, pour s'en procurer, au moins relatives à la hauteur des montagnes, il eut une idée ingénieuse. Au moyen d'une comparaison graphique des principaux fleuves de l'Europe, de leur longueur totale, de l'étendue de leurs bassins, de leurs pentes, comme d'après des opérations de nivellement ou des expériences sur la vitesse de leur courant, il s'efforçait de déduire la distance verticale au-dessus du niveau de

la mer comprise entre l'embouchure du fleuve et sa source, c'est-à-dire la hauteur de la montagne origine. Il ne se dissimulait pas combien ces indications étaient incomplètes et approximatives; elles lui permettaient néanmoins de tracer les isohypses des terres en même temps que les isobathes de la mer. C'est que la science ne s'avance qu'avec une infinie lenteur vers la vérité complète dont elle se rapproche sans cesse et qu'elle n'atteint jamais. Le savant sait combien son œuvre est petite; mais s'il l'a accomplie dans la plénitude de sa conscience, il sait aussi qu'elle est impérissable, puisqu'elle servira de base au travail de ses successeurs. Il doit être à la fois satisfait du peu qu'il lui a été possible d'achever et ne pas ignorer qu'en dépit de tous ses efforts, la part apportée par lui à la masse du savoir humain est bien humble. Sa plus extrême ambition ne dépasse pas celle d'être le découvreur de quelque sentier nouveau, d'y faire quelques pas afin de le bien indiquer à ceux qui, après lui, suivront d'abord sa trace et la dépasseront ensuite. Heureux si sa mémoire est conservée.

Tel fut le mérite de Buache lorsqu'il inventa le procédé de représentation du relief terrestre par courbes et aires d'égal niveau isobathes et isohypses, et mit au service de l'océanographe, du marin, de l'ingénieur et du géographe un outil à la fois si simple qu'il ne pouvait être simplifié davantage, et si puissant qu'il donnait la certitude de résoudre graphiquement, dans un avenir plus ou moins rapproché, des problèmes multiples, en apparence extrêmement compliqués. On a prétendu qu'un ingénieur français, Millet de Mureau,

en 1748, avait inscrit sur des plans de forts relevés par lui, près de divers points nivelés, des chiffres représentant leur cote d'altitude. Buache, onze ans auparavant avait évidemment exécuté la même opération préliminaire indispensable du tracé des courbes et l'avait poussée plus loin encore, puisqu'il avait tracé celles-ci. Un auteur allemand, Licka, affirme aussi qu'un Hollandais du nom de Cruquius avait en 1728, c'est-à-dire neuf ans plus tôt, appliqué le procédé des isobathes au plan de la rivière Merwède, continuation longue d'une vingtaine de kilomètres, entre Dordrecht et Gorkum, du Waal, l'une des branches par lesquelles le Rhin décharge ses eaux dans la mer du Nord à travers les plaines basses et uniformes de la Hollande. J'ai vainement cherché à me renseigner à ce sujet. On est quelque peu étonné qu'une rivière d'une pente aussi insensible ait suggéré un mode de représentation particulièrement caractéristique de fortes différences de niveau du sol. Quoi qu'il en soit, Buache a exécuté la première carte marine isobathe et, dans les éclaircissements qui en accompagnaient la publication, il a affirmé l'universalité du procédé ainsi que ses nombreuses et importantes applications. A ce titre, il a bien mérité de l'océanographie.

III

Il est difficile de ne pas mentionner Buffon (1707-1788) parmi les océanographes français, puisqu'il a parlé de la mer et a possédé une immense réputation scientifique, bien déchue, il est vrai, aujourd'hui. Il

n'a dit cependant de l'océan que ce que tout le monde en savait ou croyait en savoir à son époque, et comme il ne regarda rien, ne vérifia rien par lui-même, il se borna à feuilleter les auteurs qui s'étaient occupés du sujet qu'il se préparait à traiter lui-même, à s'assimiler tant bien que mal leurs idées et à les répéter, en se contentant de les relier entre elles par une théorie énoncée dans un magnifique langage, mais absurde. En prenant chacune des assertions de Buffon, on ferait sans peine la part de ce qui revient à Marsigli, à de Maillet, parmi les auteurs français, et aux Anglais, principalement à l'illustre Boyle qui avait écrit ses trois traités *De fundo maris; De temperie regionum submarinarum* et *Observationes de Salsedine maris.* Au lieu d'un exposé, d'une discussion sérieuse de leurs œuvres, il s'occupa surtout de la phraséologie philosophico-religieuse de Whiston, de Burnet, de Woodward, de sorte que ce qu'il écrivit n'est qu'une glose vague, sans valeur scientifique ni originalité, un morceau de rhétorique ou plutôt une variation littéraire exécutée sur un thème scientifique par un merveilleux virtuose de la plume. Ainsi s'explique une gloire que les descendants des vieux Gaulois, si habiles à bien dire, ont toujours été disposés à accorder trop généreusement peut-être aux « bien disants ». On aurait été en droit d'attendre autre chose de la part de celui qui avait débuté par la traduction de la *Statique des végétaux,* de Hales, du *Traité des Fluxions,* de Newton, et par un certain nombre de mémoires relatifs à des expériences précises sur les miroirs, sur la force des bois, sur la lumière et sur d'autres sujets de bon aloi.

Il y aura bientôt un demi-siècle, mon premier pas dans ma vie de voyageur fut un pèlerinage au château de Montbard, le sanctuaire de celui qui, je l'avoue, fut pendant quelque temps une de mes divinités littéraires. Je tiens à le répéter, cela date d'un demi-siècle, et, depuis cette époque, j'ai plus brûlé de ce que j'avais adoré qu'adoré de ce que j'avais brûlé.

A l'aube d'un jour de printemps, seul descendu du train qui m'avait amené, les yeux gonflés par une nuit d'insomnie, au sortir de la gare, je traversai la petite ville ou tout dormait encore, sauf les oiseaux, et je me dirigeai vers un tertre que de grands arbres recouvraient d'une masse de verdure et d'où se dressait, enveloppée dans son manteau de lierre, la vieille tour de Buffon. C'est là qu'il avait écrit, la légende l'affirme et, pour les jeunes, les légendes sont plus vraies que l'histoire. J'ai gardé le souvenir d'un escalier à marches disjointes, entre deux murs de pierres grises et moussues aux interstices semés de touffes de fleurs sauvages. Le bruit de mes pas sonnait dans la fraîcheur matinale. J'arrivai sur une plate-forme servant de promenade, je m'assis sur un banc, et tandis que les moineaux venaient picorer à mes pieds les miettes du pain que je mangeais et, rassasiés, allaient ensuite se percher en pépiant sur les basses branches des gros arbres, moi, dans la paix de ma solitude, tout à mes pensées, je considérais la tour et au delà la belle, riche et gaie plaine bourguignonne qui, après les toits rouges des maisons les plus proches illuminées des rayons du soleil levant, fuyait par une succession d'ondulations douces jusqu'aux limites de l'horizon pâli par une

brume légère. La fée de la jeunesse donnait à mes regards la puissance de traverser les murailles et dans la tour, à sa table de travail, devant la fenêtre, j'apercevais vraiment Georges-Louis Leclerc de Buffon, avec son bel habit de velours et ses manchettes de dentelle, sa perruque poudrée, la plume à la main, pendant un de ces instants de repos où l'écrivain concentre son âme avant de reprendre sa tâche, contemplant ce même paysage et y trouvant la majestueuse élégance qu'il allait mettre dans ses phrases. Un filet de fumée sortait d'une cheminée et se dissipait dans le bleu du ciel, un coq chantait, le marteau d'un forgeron frappait l'enclume de coups rythmés, je vivais à la fois dans le présent et dans le passé et je faisais mes dévotions à l'un des maîtres de l'éloquence qui m'avaient le plus charmé. Est-on heureux de faire ses dévotions; à n'importe qui, même à Buffon ! Chacun a l'Acropole qu'il peut, l'essentiel est de faire sa prière.

Les parties de ses œuvres où Buffon s'occupe de la mer sont les mémoires ou dissertations intitulés : *De la Nature, Histoire et théorie de la Terre, Preuves de la Théorie de la Terre et les Époques de la Nature,* publiés de 1749 à 1767. Toute question de style étant laissée de côté, on y trouve, d'une part, un exposé de faits et, d'autre part, l'énoncé d'un système les reliant entre eux. Les faits sont tous empruntés à divers auteurs, et sont vrais ou faux; le système, emprunté lui-même, est tout simplement absurde. En outre, Buffon change souvent d'idées ou d'opinions. Il importe de le constater autant pour mettre en garde contre ses affirmations que pour justifier une critique qui autrement risque-

rait d'être accusée d'inexactitude. Cet exposé aura au moins l'avantage de montrer ce qu'étaient les idées courantes relatives à la mer vers le milieu du dix-huitième siècle.

Buffon divise l'Océan en océans, méditerranées et golfes. Autant vaut cette classification qu'une autre, car elle revient à dire que le globe est recouvert de grands espaces d'eau, de moyens et de petits : affirmation incontestable. Mais les contours océaniques ne sont pas fixes : la mer gagne sur la terre en certaines régions, le long des côtes orientales des continents et perd sur elle en certaines autres, le long des rivages occidentaux. La surface des diverses mers, celle de la Méditerranée, sept fois vaste comme la France, la plus grande invasion de l'océan sur la terre ferme, sont donc essentiellement actuelles, et comme le niveau de ces étendues d'eau n'est pas partout le même, celles d'un niveau plus élevé se vident dans celles dont le niveau est plus bas. Ainsi la mer Caspienne, autrefois jointe à la mer d'Aral, est devenue un lac, la mer Noire se déverse par le Bosphore dans la mer de Marmara et la Baltique dans la mer du Nord. Les premières voient diminuer leur bassin et s'agrandir leurs rivages, tandis que le contraire a lieu pour les secondes. Bien mieux, une même mer n'est pas toujours également élevée dans toutes ses parties, de sorte que ses rivages augmentent d'un côté et diminuent de l'autre. L'auteur cite de nombreux exemples de ces modifications sans en donner l'explication que fournit la science actuelle en les attribuant aux déplacements de la croûte terrestre. De telles descriptions, alors même

qu'elles seraient exactes, ce qui n'est pas toujours le cas, sont assez peu importantes : elles remplissent de longues pages de texte et seraient avantageusement remplacées par une carte de géographie.

Mais qu'est le fond de cet océan dont nous connaissons maintenant la surface? Buffon, pour le décrire, va profiter des travaux de Boyle (1626-1691) qu'il a parcourus plutôt que lus et médités.

Pour mesurer la profondeur, on emploie la sonde, masse de plomb suspendue à une corde. Buffon fait à ce propos une remarque dont il est juste de lui savoir gré, car il semble avoir été le premier à y songer. Il peut arriver que dans une mer très profonde, la sonde soit hors d'état de parvenir jusqu'au fond à cause de la densité de la corde en chanvre qui est plus faible que celle de l'eau, de sorte que pour une grande longueur filée, c'est-à-dire pour une grande profondeur, il arrive un moment où le poids total du plomb et de la corde devient inférieur à celui du volume d'eau occupé par le système. La sonde s'arrête alors et demeure suspendue au milieu des eaux. Ainsi s'explique la croyance aux prétendus abîmes contre laquelle s'étaient élevés le P. Fournier et après lui Marsigli et de Maillet. Il n'y eut point là une découverte; néanmoins jamais l'explication n'avait été présentée avec autant de netteté, bien qu'elle restât encore incomplète, puisqu'il n'était pas tenu compte du frottement. Cette difficulté n'est pas d'ailleurs la seule des grands sondages. La perception du moment où le plomb heurte le fond ne tarde pas, en effet, à devenir impossible, mais pour la soupçonner et en devenir maître, il faudra

attendre pendant un siècle l'accumulateur d'Aimé dont le dispositif a été si souvent modifié depuis sa découverte sans que le principe en ait été changé. Buffon prétend que pour être vraiment assuré du contact avec le fond, l'idéal serait d'employer une chaîne de fer; il a presque raison, mais pour cela, il faudra attendre plus longtemps encore le fil ou le câbl métallique de William Thomson.

Quoi qu'il en soit, le fond de la mer qui existe sous l'étendue entière des eaux est parsemé d'inégalités semblables à celles qui couvrent la surface de la terre. Ses plus grandes profondeurs ne dépassent pas 1 lieue et ses profondeurs ordinaires varient de 50 à 150 brasses, c'est-à-dire de 100 à 250 mètres. Nous sommes loin des 9.427 mètres récemment sondés près de l'île Guam, dans le Pacifique. Les golfes, les passages voisins des côtes et surtout les détroits sont moins profonds. Malgré la présence de bancs surélevés jusque dans le milieu même des océans, l'eau augmente de profondeur à mesure qu'on s'éloigne davantage des côtes. Près des rivages, l'eau est d'autant plus profonde que la côte est elle même plus abrupte. Marsigli avait énoncé cette loi presque toujours vraie et en avait fourni en partie la preuve par l'exemple de la Méditerranée et du mont Canigou. Bien qu'il lui soit impossible de dresser des cartes bathymétriques, faute de sondages en nombre suffisant — problème pourtant déjà résolu par Buache — Buffon, adoptant des chiffres complètement fantaisistes, n'hésite pas à évaluer le régime du bassin océanique, en supposant que sa profondeur moyenne est de 230 toises, tandis qu'elle est en réalité

d'environ 3.682 mètres, c'est-à-dire plus de dix fois plus grande et, par un calcul basé sur le débit du Pô et la superficie de son bassin, il fixe à huit cent douze ans le temps nécessaire au remplissage du bassin océanique, supposé vide, par l'apport simultané de tous les fleuves du globe. Le calcul est fort éloigné de la vérité. Repris de nos jours sur des données précises, il a permis de représenter par une image frappante l'énorme volume de l'océan. C'est à peine en effet si ce bassin cubant 1.329 millions de kilomètres cubes serait aujourd'hui rempli aux deux tiers par un fleuve immense déversant 1 kilomètre cube d'eau par minute et coulant depuis le commencement de l'ère chrétienne.

L'océan est sans cesse « comblé par les limons, les glaises et les sables provenant de la destruction des roches continentales superficielles; il en résulte qu'il ne faut que du temps pour que la mer prenne successivement la place de la terre ». Buffon est partisan de l'extension du régime des eaux et il cite comme exemple « le terrain de la Hollande élevé de 100 pieds par les sédiments de la mer et le fond de l'Adriatique qui monte tous les jours, de sorte que les lagunes de Venise feraient depuis longtemps partie du continent si l'on n'avait pas très grand soin de vider les canaux ». Il estime « qu'il y a assez d'eau dans la mer pour couvrir toute la surface de la terre d'une hauteur de 600 pieds ».

Au sein de la mer, le sable subit des transformations : « en se décomposant, il produit des paillettes talqueuses et, par une décomposition encore plus complète, il devient glaise et argile ». Cette lithologie est extrême-

ment simpliste; en sera-t-il de même de la chimie océanographique?

La proportion du sel dans la mer est de un quarantième du poids de l'eau, évaluation exagérée et, en général, celle-ci est à peu près également salée partout, à la surface et dans la profondeur. Cependant, une étude plus minutieuse laisse découvrir des exceptions. Dans certains passages, elle est un peu plus salée à la surface que dans d'autres, tels que la mer Noire, la Baltique et surtout la mer Blanche et les régions polaires, tant à cause des glaces d'hiver qui fondent au printemps que par l'absence de soleil correspondant à une moindre évaporation. En certains endroits, des sources d'eau douce sourdent du fond.

La salure est due d'abord à des bancs de sel, autrefois situés sur l'emplacement actuel de la mer, et surtout à l'apport des fleuves dont les eaux ont lessivé les parties solubles des terres continentales. On serait donc conduit à admettre que l'océan, primitivement non salé, a augmenté de plus en plus de salure pendant le cours des âges. Il n'en est rien. Halley prétendait que le lavage des terrains était l'unique cause de la salure des eaux; d'autres y voyaient un fait providentiel destiné à empêcher la corruption des matières organiques y contenues. A ce propos, Buffon rapporte, d'après Boyle, l'histoire de navigateurs surpris par un calme plat, immobilisés pendant treize jours au milieu de l'océan et qui constatèrent qu'au bout de ce temps la mer commençait à s'infecter. Il est fâcheux que Buffon, qui aurait pu emprunter au savant physicien anglais tant de renseignements utiles, aille précisé-

ment choisir dans ses œuvres un fait inexact, puisque l'eau de mer, non souillée, se conserve indéfiniment. L'origine du sel est toute différente et date de la condensation des vapeurs de chlorure de sodium de l'atmosphère terrestre primitive.

En outre des sels, « l'eau de l'océan est mêlée d'une huile bitumineuse qui lui communique un goût désagréable et la rend très malsaine. Elle provient de couches bitumineuses coulant sur le fond et de couches de bitume. » L'idée est empruntée à Marsigli qui se donna vainement beaucoup de peine pour l'élucider. Le mot *bitume* avait d'ailleurs à cette époque une acception extrêmement vague et l'exemple de la mer Morte prenait une importance exagérée. Les progrès de la science sont lents et la connaissance des sels de magnésie a mis bien des années à s'établir d'une façon certaine.

Trois propriétés physiques de la mer sont prises en considération : la puissance d'évaporation, la couleur et la température. Buffon évalue la première en partant du calcul qui lui a servi à estimer le temps que mettraient tous les fleuves coulant ensemble pour remplir le lit océanique supposé vide. Comme il a trouvé une durée de huit cent douze ans et que, d'autre part, contrairement à ce qu'il avait antérieurement affirmé, il admet que le niveau de la mer reste sensiblement constant, il en conclut que l'océan perd par évaporation exactement autant d'eau qu'il lui en arrive par les fleuves et une simple proportion l'autorise dès lors à fixer la puissance du phénomène à une épaisseur de 21 pouces enlevés annuellement sur la surface océa-

nique totale. Cette mesure est dépassée pour quelques mers fermées, telles que la mer Morte dont le niveau baisse si bien, que pour elle l'évaporation l'emporte sur l'apport d'eau par les fleuves. En effet, recevant environ 6 millions de tonnes d'eau par jour, elle en perd plus de 10 millions. S'il en était réellement ainsi, elle ne tarderait guère à disparaître. Quoi qu'il en soit, l'évaporation générale de la mer suffit pour alimenter toutes les eaux courantes de la terre.

A propos de la couleur des eaux, Buffon se contente de mentionner que la mer Rouge doit son nom à ce qu'elle montre cette nuance partout où l'eau est assez peu profonde pour laisser apercevoir le tapis, la forêt de madrépores et de coraux qui en recouvre le fond. Les colorations différentes de la mer en divers parages et à différents moments dans le même endroit sont dues à des matières tenues en dissolution ou simplement en suspension.

Il n'a pas davantage d'opinion personnelle relativement à la température et, par son silence, il donne au moins une preuve d'esprit scientifique, puisque, selon sa coutume, lui-même n'a exécuté aucune expérience. Il reproduit seulement une allégation de Boyle au sujet des pêcheurs de perles et des plongeurs qui affirment avoir trouvé l'eau d'autant plus froide qu'il étaient descendus plus profondément, des marins qui avaient reconnu qu'un plomb de sonde envoyé à 400 brasses était remonté « plus froid qu'un morceau de glace », enfin des voyageurs rafraîchissant leur vin en immergeant des bouteilles à quelques brasses au-dessous de la surface. L'unique objection élevée, et à

juste raison, est que la sensation éprouvée par les plongeurs qui ne descendent jamais au delà de 100 pieds et qui les empêche de demeurer longtemps sous l'eau, pourrait être attribuée au moins autant à la pression qu'au froid.

A propos des glaces, Buffon parle de l'apport considérable qui en est fait dans l'océan Arctique par les fleuves de Sibérie et surtout par l'Obi. Quant aux glaces purement marines, il répète les observations des navigateurs anglais ou hollandais qui ont visité ces régions et ont signalé les glaces errantes de débâcle, l'épaisseur des banquises et leur distribution dans les mers septentrionales. Il ajoute toutefois qu'on ne saurait admettre que toutes les glaces marines viennent des fleuves, puisqu'il est impossible de croire qu'elles seraient jamais en état d'atteindre la dimension de blocs d'une ou deux lieues de long sur 400 ou 500 pieds de haut, tels qu'il en existe au voisinage de la Terre de Feu, d'après le témoignage du navigateur Wafer.

Jusqu'à présent, Buffon s'est borné à ramasser à droite et à gauche des assertions qu'il a comme cousues les unes aux autres en les revêtant de la magie de son style. Maintenant, il va les résumer en un tableau général, l'indispensable système que tout bon auteur se serait alors cru déshonoré de n'avoir point formulé. Il n'hésite pas, accumule les affirmations sans preuves, les rêveries contre lesquelles proteste souvent le bon sens, établit les périodes de l'histoire de la Terre, en fixe la durée à des nombres d'années dont la précision n'est qu'un trompe-l'œil enfantin, depuis l'instant où la planète émanée incandescente du soleil

s'étant un peu refroidie, après deux mille neuf cent trente-six ans, a pris la forme d'un bloc de granite hérissé d'aspérités qui sont restées les montagnes primaires, creusé d'immenses cavernes, boursouflures gigantesques dont rien d'ailleurs n'exigeait l'existence, sinon le besoin de leur faire ensuite absorber la mer.

Le globe terrestre continue à se refroidir; il finit par « être en état d'être touché »; déjà trente-sept mille années se sont écoulées et pendant ce temps les matières primitivement à l'état de vapeurs constituant la lourde atmosphère, se sont condensées, sont retombées sur la croûte terrestre et, de là, ont pénétré sous forme liquide dans ses fentes qu'elles ont transformées en filons métallifères; les eaux elles-mêmes se sont condensées; elles ont recouvert le globe entier sur une épaisseur de 600 toises en marquant l'altitude de leur niveau maximum par les coquilles fossiles que l'on retrouve aujourd'hui jusqu'à cette hauteur. A peine ont-elles laissé au-dessus d'elles quelques sommets, les plus élevés de tous, reconnaissables à la nature granitique des roches qui les composent. Elles ont alors commencé l'œuvre qu'elles ont continuée pendant les siècles de siècles suivants et qu'elles accomplissent encore. Elles ont battu le pied des falaises qui leur servaient de barrières, elles les ont dégradées, désagrégées, en ont arraché des fragments pour les réduire en argile et les distribuer ensuite sur leur bassin tout entier. Partout, elles semaient les débris des coquilles ayant vécu dans leur sein. Voilà pourquoi partout le soubassement général des roches sédimentaires est l'argile, produit de la désagrégation par la mer primitive,

des roches primordiales. Lentement, elles usent la croûte rocheuse qui les sépare des soufflures ou cavernes intérieures, l'amincissent et finissent par la briser; elles s'engouffrent au travers et disparaissent en grande partie laissant surgir les continents. Ceux-ci, en même temps qu'ils ne cessent de s'accroître en étendue, se couvrent de tous les êtres, animaux et végétaux qui les peuplent encore de nos jours. Viennent ensuite l'époque des volcans, puis celle longue de quinze mille ans, durant laquelle la terre se présente à peu près avec son aspect actuel, mais où la chaleur est encore assez forte pour permettre aux éléphants de vivre dans les régions glacées où ils ont laissé leurs ossements. La suivante dure dix mille ans et donne sensiblement aux continents leurs formes et leurs dimensions. Enfin, l'homme apparaît et domine le monde. L'océan continue son activité. Entraîné par le mouvement de rotation du globe terrestre autour de son axe, il se déprime aux pôles et entasse vers l'équateur ses eaux qui y acquièrent leur plus grande profondeur. Sous l'action du flux et du reflux les agitant jusque dans leurs abîmes, les eaux subissent une poussée d'orient en occident, rongent de plus en plus les côtes orientales des continents et désertent les côtes occidentales. Les marées ne laissent en dehors de leurs effets que quelques mers d'étendue restreinte, quelques golfes tels que le golfe du Mexique et la mer Méditerranée dans presque toute son étendue, sauf Venise, tandis qu'en certains autres, comme le golfe de l'Indus, pour des raisons particulières, elles prennent au contraire une importance extrême. Par l'effet de la rota-

tion terrestre exaltée par l'action des vents, des courants naissent au sein même de la masse liquide; ils suivent les inégalités du sol primitif sur lequel les eaux ont déjà déposé une couche uniforme d'argile, ils creusent en vallées ces dépôts sans consistance, entraînent les sédiments qu'ils en arrachent, les entassent aux points où leur cours se ralentit et en font les montagnes sédimentaires. Fleuves de la mer, ils modèlent à nouveau le sol sous-marin comme les fleuves terrestres modèlent le sol subaérien; ils s'avancent visibles ou invisibles et reviennent même quelquefois sur la route qu'ils ont suivie. Dans la mer des Indes, ils obéissent aux saisons; véritables moussons liquides, ils vont pendant six mois dans une direction et six mois dans la direction opposée, infatigables dans le présent comme dans le passé, créant toujours de nouvelles vallées et de nouvelles montagnes. Vieilles montagnes, jeunes montagnes encore inconnues attendant le moment de naître, toutes ont même genèse. Et pour servir d'épilogue à cette histoire naturelle « si peu naturelle », comme conclusion à ce mélange de vrai et de faux, de raisonnable et d'absurde, de grandiose et d'enfantin, d'affirmations et de contradictions, pour éteindre ce feu d'artifice de mots, pour crever cette bulle de savon diaprée des plus splendides couleurs, il suffira de peu de chose, de deux vers de Voltaire :

...Et les mers des Chinois sont encore étonnées
D'avoir par leurs courants formé les Pyrénées.

La critique moderne se borne à remarquer que les courants ne sont guère puissants qu'à la surface des

mers; qu'ils ne transportent qu'une infime quantité de sédiments; qu'ils ne creusent point de vallées; que, loin d'édifier des montagnes, ils détruiraient celles qu'ils rencontreraient dans leur cours; que les marées n'agitent point les profondeurs marines, régions de calme à peu près absolu; que le niveau des eaux ne subit aucune modification permanente appréciable; que les cavernes du globe sont des rêveries; que les limons et les ponces ne représentent nulle part la roche sédimentaire initiale et que la théorie de Buffon tout entière n'est qu'un morceau de vaine éloquence.

LA FONTAINE

ET SES FABLES

PAR M. H. DRUON (1)

I

« Quoi ! une dissertation sur La Fontaine ! dira peut-être un de nos lecteurs; mais il n'est point de sujet plus rebattu. Nous savons ses *Fables* sur le bout du doigt; ne les avons-nous pas apprises dès que nous avons été à l'école? Nous réciterions encore *le Renard et le Corbeau, le Loup et le Chien,* et vingt autres apologues gardés fidèlement dans notre mémoire. »

Que tout le monde connaisse La Fontaine, cela ne fait point de doute; il n'est pas dans notre langue d'écrivain plus populaire : il convient à tous les âges; c'est le premier des auteurs mis entre les mains de l'enfance; on le lit encore quand on a trente ans; à soixante on vieillit en le relisant. Son texte pourrait se passer d'illustrations; il n'en est point cependant qui ait inspiré plus de dessinateurs. Le goût d'une nation a ses caprices : quelques-uns de nos poètes, même parmi les plus grands, ont été à certaines épo-

(1) Ce travail, trouvé dans les papiers de M. Druon après sa mort, semble dater d'une quarantaine d'années.

ques négligés, dépréciés : depuis deux siècles le fabuliste a le privilège de jouir, sans interruption, de la faveur publique. Il compte presque autant d'admirateurs que de lecteurs.

On a toujours plaisir à parler de ceux que l'on aime, à les louer, même quand on n'apprend rien à personne, et que l'on ne fait que répéter ce que chacun sait. Les redites seraient donc excusables quand il s'agit d'un écrivain qui a autant de charme que La Fontaine. Mais il n'y a pas seulement en lui le poète, il y a aussi le moraliste, et si l'on est d'accord sur l'excellence du premier, s'entend-on aussi bien sur le mérite du second? Pour les uns, la morale de La Fontaine est exquise, irréprochable; pour les autres, elle est souvent douteuse, disons-le même, parfois mauvaise. Écoutez J.-J. Rousseau, Lamartine : ils vous diront qu'il y a danger à mettre ce livre entre les mains de l'enfant; qu'il y trouvera des leçons d'égoïsme, de dureté, de fourberie, de licence. Souscrirons-nous donc à un jugement si rigoureux? Laisserons-nous condamner, comme suspect d'exercer une pernicieuse influence, notre pauvre et cher La Fontaine? Platon couronnait les poètes de fleurs, mais il les bannissait de sa République; il y laissait cependant entrer, par exception, les faiseurs d'apologues. Doit-on traiter plus sévèrement La Fontaine qu'Ésope et ses imitateurs? De quelques fleurs qu'on le couvrît, nous aurions trop de regret à le voir proscrire de l'éducation.

Il nous a souvent semblé que beaucoup de ceux qui admirent le plus notre fabuliste ne se font pas toujours de ses fables une idée suffisamment exacte.

Ils veulent y trouver surtout une leçon cachée sous le voile d'une allégorie : selon eux, l'objet principal, c'est le précepte; le but que se propose le poète, c'est la démonstration d'une vérité morale; et pour la rendre plus saisissante, il emploie une fiction; s'il fait agir et parler ses personnages, c'est uniquement pour nous instruire. Que telle ait été en effet l'origine de l'apologue, nous ne le nions point : ceux qui les premiers en usèrent ne songeaient qu'à donner un conseil, une règle de conduite. Il ne faut pas chercher autre chose dans les fables ésopiques (1) : l'écrivain, quel qu'il soit, qui les a composées ou réunies, veut simplement instruire, il ne semble pas préoccupé du désir de plaire; son récit est bref, jusqu'à la sécheresse; il est pressé de tirer des conclusions, et il ne se donne pas la peine de varier la forme sous laquelle il les présente; il n'est point d'écolier qui ne sourie en voyant revenir le refrain qui clôt chaque fable. La moralité est mise à la suite de l'apologue; mais il ne faut pas s'y tromper: ce que l'auteur a eu tout d'abord dans l'esprit, c'est le précepte qu'il tenait à exprimer; le récit n'a été trouvé qu'après, et pour amener l'affabulation.

Phèdre sans doute a plus d'élégance; mais Phèdre, et tous les autres successeurs d'Ésope, quel que soit l'art dont ils se piquent, songent avant tout, comme leur maître, à l'instruction de leurs lecteurs; ils tiennent école, et font métier de moralistes.

---

(1) Si nous citons d'abord Ésope, c'est parce qu'il est le premier qui ait cultivé spécialement ce genre. Mais avant lui Hésiode, Alcée, Archiloque et Stésichore avaient déjà composé des apologues. On en trouve aussi dans l'Ancien Testament.

La Fontaine se fit-il de l'apologue la même idée que ses devanciers? Quand il s'agit de rhétorique ou de poétique, les écrivains du siècle de Louis XIV, il faut le remarquer, même les plus originaux, acceptent volontiers, sans songer à la discuter, l'autorité des anciens; le respect qu'ils ont pour les Grecs et les Latins est parfois même, le dirons-nous? un peu superstitieux. Lisez les examens que le grand Corneille fait de ses propres pièces, il tient surtout à honneur de s'être conformé aux prescriptions d'Aristote et d'Horace; s'il lui est arrivé de s'en écarter, il s'en excuse presque humblement. La Fontaine n'a pas les anciens en moindre vénération; pour lui, dès qu'ils parlent, ils font loi. Il dira, par exemple, à propos d'un précepte de Quintilien qu'il vient de citer : « Il ne s'agit pas ici d'en apporter une raison; c'est assez que Quintilien l'ait dit. »

On peut le deviner d'avance, La Fontaine n'apportera donc pas une nouvelle définition de la fable. S'il faut l'en croire, il ne veut que ce qu'ont voulu Ésope et Phèdre; ses récits n'ont d'autre raison d'être que la leçon qu'on en peut tirer.

Je me sers d'animaux pour instruire les hommes.

Dans sa préface il revient souvent sur la même idée : « L'apologue, dit-il, est composé de deux parties, dont on peut appeler l'une le corps, et l'autre l'âme; le corps est la fable; l'âme, la moralité. » Et l'âme, bien entendu, est fort au-dessus du corps. Comme un vase qui n'a de valeur que par la liqueur choisie qu'il renferme, la fable ne devrait donc s'es-

timer que pour la vérité qui s'y trouve cachée. La Fontaine fait vraiment trop bon marché du mérite qui lui appartient en propre : « Ce n'est pas tant, dit-il, par la forme que j'ai donnée à cet ouvrage qu'on en doit mesurer le prix, que par son utilité et sa matière. »

Qu'il ait pensé de bonne foi n'être que l'imitateur d'Ésope et de Phèdre, nous le croirions volontiers : il avait assez de simplicité pour ignorer son génie. Mais que l'apologue, tel qu'il l'a traité, s'adresse surtout aux enfants, et ait pour fin de leur former le jugement et les mœurs par les raisonnements et les conséquences qu'ils en peuvent tirer, voilà, quoi qu'en dise La Fontaine lui-même, ce qu'il nous est impossible d'admettre.

S'il a voulu réellement faire le métier de précepteur, comment s'en est-il acquitté? Sans prétendre, avec Jean-Jacques (*Émile*, liv. II), que la morale des fables est tellement mêlée et si disproportionnée à l'âge des enfants qu'elle les porterait plus au vice qu'à la vertu, il faut convenir pourtant que quelques-unes de ces leçons feraient une singulière figure dans un traité d'éducation. Sans parler des plaisanteries assez fréquentes sur les femmes en général (*La Discorde, le mal Marié, la Femme noyée*), ni de ce désir de bien-être et de quiétude dans lequel, si l'on se montrait un peu sévère, on pourrait signaler comme un détachement égoïste des devoirs et des soins de la paternité, ne voyons-nous pas de ces maximes que nous avouerions difficilement comme règles de conduite :

> Le sage dit, selon les gens :
> Vive le Roi ! vive la Ligue !

Il n'est plus question de la Ligue aujourd'hui; mais les changements d'écharpe ou de cocarde, comme on dirait de nos jours, sont de tous les temps; et ces sages qui, selon l'occurrence, sont tour à tour oiseaux et souris, reçoivent d'ordinaire un autre nom dans la langue de l'honnête homme.

Notre ennemi, c'est notre maître;
Je vous le dis en bon français.

La maxime peut être excellente pour ceux qui n'aiment pas à obéir. Qu'il passe par la tête de l'enfant de la mettre en pratique, et nous verrons quelle belle éducation aura faite le bon français de La Fontaine!

Quiconque est loup, agisse en loup.

A la bonne heure! Pourquoi s'embarrasser de gênants scrupules? Il est si simple et si agréable de ne s'imposer aucune contrainte, de donner libre carrière à tous ses penchants? Voilà à coup sûr une morale facile et commode : est-ce bien celle qu'il convient d'inculquer à la jeunesse?

Ces vers, et d'autres que nous ne pourrions citer, d'une utilité pédagogique tout aussi contestable, ne laissent pas que de contrarier ceux qui veulent avant tout chercher dans l'apologue un enseignement. Aussi, pour avoir un La Fontaine irréprochable, on a fait, dans certaines éditions destinées au jeune âge, des suppressions, des changements. Mais qu'est-ce qu'un moraliste qu'on doit d'abord expurger?

Faudra-t-il encore (quelques-uns du reste ont poussé jusque-là la sévérité) condamner cette fable char-

mante, l'une de celles qui vont le plus au cœur, *les Deux Pigeons*?

Amants, heureux amants, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines, etc...

S'il y a une leçon, ce n'est pas de celles que donne un maître austère. Nous sommes bien loin d'Ésope. Ne croirions-nous pas plutôt entendre une de ces élégies comme en soupirait Tibulle? Et nul n'a jamais songé à faire de Tibulle un précepteur.

II

La Fontaine, quoi qu'il en ait dit lui-même, a composé ses fables dans un tout autre esprit que ses devanciers. Sans doute, en théorie, quand il s'agit d'établir les règles du genre, il s'en tient aux idées reçues; mais dans la pratique, il n'est plus l'imitateur de ceux qu'il croit cependant prendre pour modèles. Par instinct, plus que par réflexion, quand il compose, il sort de cette poétique un peu étroite où il semblait devoir se renfermer. Il sent bien qu'il diffère en quelque chose de ses devanciers. « On ne trouvera pas ici, dit-il, l'élégance ni l'extrême brièveté qui rendent Phèdre recommandable : ce sont qualités au-dessus de ma portée. Comme il m'était impossible de l'imiter en cela, j'ai cru qu'il fallait en récompense égayer l'ouvrage plus qu'il n'a fait. » Égayer, c'est-à-dire ne plus s'astreindre à cette concision dont la moralité peut s'accommoder, mais qui ne fait pas l'affaire du conteur. Donner à la narration plus d'étendue, sou-

vent aussi c'est lui donner tous les ornements qu'elle peut recevoir. La Fontaine égaie donc la fable, pour employer son expression, et il s'excuse, ô simplicité du grand homme ! de ce qui va faire son originalité et sa gloire.

Qu'on se le représente lisant un de ces fabulistes auxquels il emprunte la plupart de ses sujets. Il ferme le livre; il devient rêveur : c'est assez son habitude. A quoi songe-t-il donc? Est-ce à profiter de la leçon? à se corriger de quelque défaut? Hélas ! nous avons grand'peur qu'il n'en soit rien. La morale a beau être l'âme de l'apologue, ce n'est pas à l'âme qu'iront ses préférences : de tout temps et en toutes choses, il faut bien le confesser, le bonhomme a eu un faible pour le corps. Ésope et Phèdre ne lui ont fourni que l'idée première, et comme un cadre : il reprend les personnages, il refait le drame et le complète; et ces récits assez secs, parfois même, il faut le reconnaître, peu naturels et peu vraisemblables, vont se transformer en ces chefs-d'œuvre qu'on ne peut se lasser d'admirer. Entre ses mains le plomb devient or. Certes, dans la fameuse querelle des anciens et des modernes, Perrault aurait eu beau jeu s'il avait mis en parallèle Phèdre et La Fontaine.

On nous dira peut-être : Que le fabuliste ait été avant tout frappé d'une idée morale, ou qu'il ait songé d'abord à ses personnages, en quoi cela importe-t-il? En quoi? Le voici. Êtes-vous moraliste? Préoccupé de la vérité que vous voulez faire entrer dans l'esprit de vos lecteurs, vous chercherez, pour l'exprimer, des interprètes dont le langage se conforme à votre pensée;

vous subordonnerez leurs actes, leurs caractères, à l'objet particulier que vous avez en vue : sans vous en douter peut-être, vous les ferez autres qu'ils ne sont en réalité; c'est vous qui parlerez par leur bouche; ils seront vous, et non pas eux : votre morale pourra être irréprochable, mais les personnages seront-ils vrais? Au contraire, avez-vous surtout les dons qui font l'écrivain dramatique? Vous animerez la scène, vous prendrez vos héros sur le vif; on croira les voir et les entendre; ils vivront d'une vie qui leur sera propre. Qu'après cela la morale soit parfois quelque peu équivoque, péniblement déduite, c'est possible! Et encore! Nous aurons tout à l'heure à nous expliquer sur ce point. L'accessoire, avec Ésope, c'est le récit; avec La Fontaine, c'est le précepte; mais qui dit fabuliste dit surtout conteur, et il nous semble qu'ainsi une fable vaudra toujours plus par le récit que par le précepte : quand j'ai besoin de leçons, je vais les demander aux moralistes de profession, aux prédicateurs : La Bruyère et Bourdaloue m'instruiront mieux qu'Ésope et Phèdre.

Mais parler de naturel et de vérité à propos de fables, n'est-ce pas leur prêter un mérite toujours assez contestable? Car enfin les personnages qui figurent le plus souvent dans l'apologue, sont des animaux.

Tout parle en mon ouvrage, et même les poissons, dit La Fontaine; il aurait pu ajouter : et les arbres aussi. Or, que les lions se comprennent entre eux, nous le voulons bien; mais si tant est qu'ils aient un langage, leur langage est pour nous lettre close : personne ne peut se flatter d'avoir entendu la conversation des

bêtes. C'est bien autre chose encore pour les plantes : l'idée seule de les faire causer n'est-elle pas au moins singulière? En fait de psychologie, nous avons déjà assez de peine à démêler les sentiments et les passions qui agitent le cœur de l'homme; et l'on prétendrait connaître les pensées de l'animal, les désirs de l'arbuste ! Tout est fictif dans l'apologue; il n'y a rien que mensonge : dès lors, comment peut-on dire que La Fontaine est plus vrai qu'Ésope?

Il convient de distinguer. Si l'on veut la vérité absolue, sans aucun doute jamais le moucheron n'a apostrophé le lion, jamais les animaux ne se sont réunis en conseil pour chercher un remède à leurs maux, et n'ont avoué publiquement leurs péchés. Mais si les bêtes ne se confessent point, elles souffrent, elles jouissent, elles désirent, elles éprouvent de l'amour et de l'aversion : ce qu'elles sentent, elles l'expriment par des sons et par des signes qu'il nous est facile d'interpréter; elles ont leurs habitudes et leurs mœurs diverses, qui leur donnent à chacune comme une physionomie morale par laquelle elles se distinguent aux yeux d'un observateur un peu clairvoyant, aussi sûrement que par leurs formes extérieures. Et ces caractères, il faut le remarquer, sont d'autant plus saisissables, qu'ils sont plus fixes. Car si l'homme, divers et ondoyant, comme disait Montaigne, varie selon les circonstances, les temps et les lieux, l'animal ne change point : un chat sera toujours un chat, voleur et gourmand, tandis que souvent il n'y a rien pour moins ressembler à un homme qu'un autre homme.

L'animal n'agit d'ordinaire que par des appétits et

des instincts; mais si nous n'y prenons garde, nous nous laissons aller souvent à donner pour mobiles à ses actes des sentiments et des passions qui n'appartiennent en réalité qu'à l'être raisonnable. Pour faire ainsi les bêtes à notre image, en transportant chez elles ce qui n'est que chez nous, il n'est pas besoin d'un effort d'esprit : nous y sommes tout naturellement portés. L'enfant qui joue avec son chien croit que son chien doit vouloir, sentir et penser, comme lui (1). Il faut la réflexion d'un âge plus avancé pour nous faire comprendre qu'il y a une distance infranchissable entre l'homme et l'animal : nous le savons, et pourtant sommes-nous bien sûrs de ne jamais nous surprendre à parler et à penser comme les enfants? La théorie de Descartes, que les bêtes ne sont que de pures machines, n'a point fait fortune; elle est de celles qui ne seront jamais populaires. Nous avons beau être philosophes, il nous arrive à tout instant de prêter à la bête des qualités tout humaines. Buffon, qui veut être un scrupuleux historien de la nature, et qui se pique d'exactitude scientifique, Buffon lui-même nous parlera de la clémence, de la magnanimité du lion. Qu'est-ce donc, si ce n'est en quelque sorte assimiler le lion à l'homme?

Les plantes aussi ont leur vie; et nous ne faisons

(1) Je me souviens d'avoir entendu une petite fille dire, en admirant l'air doux et bénin de son chat, immobile, l'œil à demi-clos : « Regardez comme mon chat est pieux. » Elle se rencontrait, avec La Fontaine :

C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
Un chat faisant la chatemite,
Un saint homme de chat,.....

que céder à un besoin de notre imagination, quand, en vertu de certaines analogies, nous les douons de quelques sentiments. Il nous paraît tout simple de dire l'arbrisseau timide, le lis orgueilleux, la violette modeste, la douce pensée. Bientôt, nous les ferons converser, et leur langage, comme celui des animaux, sera toujours assez naturel s'il est conforme aux idées qu'éveillent en nous les interlocuteurs. Dans les paroles, dans les faits et gestes du chêne et du roseau, et à plus forte raison du loup et de l'agneau, il y a une vérité relative, qui n'est pas de convention, que nous saisissons, mais que nous ne créons point : si l'on s'en écarte, on tombe dans l'invraisemblable. Qui dit excellent fabuliste, dit exact observateur.

Cette parfaite convenance, qui fait la vérité et le naturel de l'apologue, nous ne la trouvons nulle part comme chez La Fontaine. C'est lui surtout qui aurait le droit de dire : « J'appelle un chat un chat. » Les animaux ne sont pas des humains travestis en bêtes (1); son chien, son âne, son cheval, sont le chien, l'âne et le cheval tels que je les connais, tels que je les vois tous les jours.

Qui ne se souvient de cette jolie fable, *le Loup et le Chevreau*? Le Loup, pour entrer dans la maison du chevreau, contrefait sa voix; mais

Le biquet soupçonneux par la fente regarde

(1) Il y a sans doute beaucoup d'esprit dans les illustrations de Grandville; mais elles ne reproduisent pas la pensée de La Fontaine. L'idée de faire des animaux la caricature de l'homme ne serait jamais venue au fabuliste.

et ne s'y laisse pas prendre. Il faut faire comme le biquet et voir d'un peu près. Je serais tenté, en lisant les autres fabulistes, de dire aux animaux qu'ils font défiler devant moi : « Passez votre chemin, vous autres; je vous reconnais : renard, ton déguisement ne me trompe pas, tu n'es qu'un homme. » Il ne suffit pas de prendre la peau d'une bête pour devenir la bête elle-même. Quand c'est l'âne qui prend la peau du lion,

> Un petit bout d'oreille, échappé par malheur,
> Découvre la fourbe et l'erreur.

Quand c'est au contraire une princesse qui revêt la peau de l'âne, comme dans le joli conte de Perrault, elle a beau faire, la femme se trahit sous ce vilain accoutrement.

Avec La Fontaine, ce sont de vrais animaux qui entrent en scène (1). Mais il faut s'intéresser d'abord à ses personnages, pour les connaître et les dépeindre aussi fidèlement. Pour notre fabuliste, les bêtes sont des héros tout à fait dignes de fixer toute son attention : aussi, comme il les écoute, comme il les regarde, comme il partage leurs sentiments et leurs passions ! Le drame humain ne lui offre rien

(1) Quand nous disons que La Fontaine peint les animaux tels qu'ils sont, il faut s'entendre. On s'est amusé à relever les erreurs qu'il a pu commettre, comme si l'on avait à juger un naturaliste de profession. Il ne s'agit pas ici de la vérité scientifique, mais tout simplement de ce qui est passé en commune croyance, en préjugé même, si l'on veut. Des erreurs admises par tout le monde seraient, pour tout fabuliste, une vérité suffisante.

de plus curieux que celui dont les animaux sont les acteurs.

Ce n'est pas seulement dans son cabinet, remarquons-le bien, et lorsqu'il compose ses fables, que La Fontaine s'occupe ainsi de l'agneau, du lapin, de la souris. On peut être un faiseur d'apologues, et ne plus se soucier des animaux dès qu'on a déposé la plume. Je ne trouve dans Ésope et dans Phèdre rien qui me laisse croire qu'ils aient pu se plaire dans une autre société que celle des hommes. La Fontaine appartient à cette race d'esprits qui se sentent surtout attirés vers la nature, et pour qui tous les êtres animés forment comme une grande famille. Saint François d'Assise, selon la légende, adressait ses prédications à toutes les créatures qui broutent, qui volent ou qui nagent; il avait (lisez *les Petites fleurs*) de délicates tendresses pour ses parents d'un ordre inférieur : « Mon frère le moineau, s'écrie-t-il dans ses élans d'affection, ma sœur la brebis. » Sans doute, nous ne prétendrons pas comparer La Fontaine à saint François; mais ce monde des animaux, lui aussi, il l'a aimé, il s'y est complu. N'est-ce pas lui qui demeure de longues heures en contemplation devant les travaux d'une fourmilière? On connaît le propos de M^me^ de La Sablière : « J'ai laissé au logis mes trois bêtes : mon chien, mon chat et La Fontaine. » La spirituelle marquise disait plus vrai qu'elle ne pensait. La Fontaine, nous en sommes persuadé, ne s'est pas ennuyé dans la compagnie du chat et du chien. En ce sens qu'il s'intéresse aux bêtes, et vit volontiers avec elles, on peut dire qu'il est des leurs.

Peut-être est-ce là qu'il faut chercher surtout l'explication d'une qualité que nous ne trouvons nulle part comme chez lui, la naïveté, à ce point que dès qu'on parle d'auteur naïf, nous songeons tout de suite à La Fontaine. C'est une de ces qualités qu'il est difficile de définir; elle se sent mieux qu'elle ne s'analyse; mais nous pouvons au moins essayer d'en donner quelque idée. Qu'un écrivain applique à de petits objets la pompe des idées et des expressions, nous en avons d'illustres exemples : de la *Batrachomyomachie* d'Homère au *Lutrin* de Boileau, que de charmants badinages nous pourrions citer! Mais ce qui fait le propre de la poésie héroï-comique, c'est que le poète rit lui-même, tout le premier, de son sujet; il n'en est pas dupe, et il ne veut pas que nous en soyons dupes. Quand le perruquier l'Amour quitte sa femme, pour une seule nuit, afin d'aller relever le Lutrin dans le chœur, et que la perruquière éplorée vient exhaler, en grand style, ses plaintes et ses gémissements, nous ne voyons là qu'un spirituel travestissement de la Didon trahie par Énée, une parodie. Il en est de même quand, nous montrant le vieux Sidrac, qui encourage ses compagnons mis en fuite par un hibou, le poète, en termes magnifiques, le compare au grand Condé ramenant au combat ses escadrons. Mais lorsque La Fontaine, à propos de rats, évoque le souvenir d'Achille et d'Ajax; lorsqu'il nous représente le renard, dévastant le poulailler, comme Diomède ravageant de nuit le camp de Rhésus, croyez-vous que ce soit simplement jeu d'esprit? Non pas certes. Il est tellement pénétré de l'importance de ses personnages,

que c'est avec une parfaite sincérité que ces rapprochements se rencontrent sous sa plume. Il pensera volontiers que

Pour chanter leurs combats l'Achéron nous devrait rendre Homère.....

Une petite fille ne fait pas avec plus de bonne foi de sa poupée une grande dame que La Fontaine ne fait de sa poule une belle Hélène, au beau plumage. « Amour, tu perdis Troie ! » s'écrie-t-il au moment où il va nous raconter le combat de deux coqs. C'est qu'en effet les infortunes qui naîtront de ce combat valent pour lui tous les désastres amenés par la guerre de Troie. Il a l'ingénuité des enfants auxquels leurs imaginations apparaissent comme autant de vérités. N'est-ce pas cette simplicité d'esprit qui l'a fait appeler le *bon* La Fontaine?

III

Souvent, c'est par comparaison que l'on apprécie mieux les écrivains. Pour estimer La Fontaine à sa juste valeur, rapprochons-le de ceux qui se sont essayés dans le même genre. De l'aveu de tous, le second rang, pour l'apologue, appartient chez nous à Florian; mais à quelle distance il reste de son modèle ! nous allons le voir.

Florian, tout le monde le sait, était un brillant capitaine de dragons; il écrivit dans les années qui ont précédé la Révolution, alors que les mœurs n'étaient pas précisément très sévères; mais l'on se pi-

quait de mettre beaucoup d'innocence dans la littérature; le goût était aux pastorales; la reine de France, imprévoyante de l'avenir, jouait à la bergère avec ses amies sous les ombrages de Trianon. Florian lui-même était de la petite cour du duc de Penthièvre, et c'était surtout par le parc du duc qu'il connaissait la campagne. Il composait pour les belles dames; il fut à la mode. Le ton général était à la sensibilité : jamais on n'a autant usé de ce mot qu'à la fin du dix-huitième siècle. A cet égard Florian fut bien de son temps.

Les fadeurs qui gâtent trop souvent ses autres ouvrages ne se retrouvent plus, hâtons-nous de le dire, dans ses fables. Là, Florian avait un modèle qu'il aimait sincèrement, et dont il s'est plus d'une fois heureusement inspiré. Ses apologues se lisent toujours avec plaisir; ils sont ingénieux, faciles, spirituels; ils ne manquent ni de grâce ni de finesse. Quelquefois même le ton s'élève, sans emphase. C'est ainsi que, parlant d'un vieillard entouré du respect de tous, il dira :

Nul n'eût osé mentir devant ces cheveux blancs.

Un vers que Corneille n'eût pas désavoué. Parfois, ce sont des traits que l'on croirait dérobés à La Fontaine. L'aigle tombé, disgracié et chassé honteusement de l'Olympe, rencontre un hibou, et lui parle avec affabilité.

Les aigles sont polis quand ils sont malheureux.

Observation malicieuse. Ailleurs, dans un collège, un chat, un hibou et un oison, tous instruits, comme il convient aux habitants d'une docte maison, disputent

pour savoir à quel peuple de l'antiquité il faut accorder la prééminence. Un rat intervient dans leur querelle :

Rat savant, qui rongeait des thèmes dans sa hutte.

Enfin, et ceci n'est pas un médiocre honneur pour un fabuliste, il y a tels de ses vers qui sont passés en proverbe, et sont devenus comme une monnaie courante dans la conversation. Par exemple :

.....Chacun son métier
Les vaches seront bien gardées.

Et cet autre :

C'est qu'on se croit toujours plus sage que sa mère.

Voilà des titres assez sérieux pour placer Florian à un rang fort honorable. Mais on a beau faire, à moins d'être un homme de génie, on est toujours plus ou moins gâté par son époque. Le défaut de ce temps-là, avons-nous dit, c'était l'abus de la sensibilité. Même dans la meilleure partie de son œuvre, Florian n'y échappera pas complètement. Les animaux n'auront plus ce naturel que nous ne pouvons assez admirer dans La Fontaine. Florian n'a souvent sous les yeux qu'une nature un peu artificielle et de convention. Tandis que La Fontaine étudie ses personnages en pleins champs, dans toute la liberté de leurs allures, où Florian va-t-il étudier les siens? A Paris, sur le quai, c'est lui-même qui nous l'apprend :

Vous connaissez ce quai nommé de la Ferraille,
Où l'on vend des oiseaux, des hommes et des fleurs?
A mes fables souvent c'est là que je travaille;
J'y vois des animaux; et j'observe leurs mœurs.

Aussi qu'arrive-t-il? C'est que souvent ses animaux sont des Parisiens, et des Parisiens du dix-huitième siècle. Mais chez La Fontaine, le moineau c'est tout simplement le moineau, et le chien c'est le chien de tous les temps et de tous les pays.

Veut-on quelques exemples de ce manque de vérité? Florian commence ainsi une fable :

Un bon père cheval, veuf, et n'ayant qu'un fils.

Nous l'arrêtons dès le premier vers. Que le cheval aime le poulain, soit, il n'est point d'animal qui soit dépourvu de tout attachement pour sa progéniture; mais le cheval n'est pas particulièrement bon père : pourquoi donc le choisir comme type de l'amour paternel? Veuf ! Mais à quoi pense donc Florian? Veuf éveille tout de suite en nous l'idée d'êtres qui vivent par couple et qui ne sont désunis que par la mort. Nous comprendrions que l'on parlât ainsi du chevreuil; mais le cheval, nous le savons tous, a des affections assez libres, assez vagabondes. On pourrait le comparer à un sultan, et voici que Florian en fait une sorte d'honnête bourgeois qui voyage pour faire l'éducation de son fils. C'est un cheval de fantaisie qu'on me montre là, un cheval que La Fontaine n'eût pas reconnu.

Ailleurs, c'est un chien de berger, Moufflar, que l'on va tuer. Moufflar le sait, et il se laisse conduire tranquillement au lieu du supplice, sans résister, sans essayer pour sa défense un seul coup de dent : il a des remords ! Oui, des remords, comme un coupable que la componction est venue toucher. Aussi consent-il

volontiers à expier son crime; et il profite de l'occasion pour adresser aux jeunes chiens un discours fort pathétique sur le danger de se laisser entraîner à une première faute. Voilà, il faut l'avouer, un chien qui ressemble par trop à ces condamnés dont on nous raconte parfois la fin édifiante.

Veut-on quelque chose qui montre encore mieux les inconvénients de cette fausse sensibilité dont nous parlions? L'aigle, ennuyé de vivre seul dans l'Olympe, descend sur un rocher, et il y trouve, pour en faire sa compagne,..... une aiglonne sans doute? Non, une blanche colombe. Il en devient épris.

De plus en plus l'aigle l'adore;
Bientôt ils s'unissent tous deux.
Leur fidélité s'en augmente;
Et lorsque notre aigle amoureux
Voulait remercier son épouse charmante
D'avoir enfin trouvé l'art de le rendre heureux,
Il lui disait, d'une voix attendrie :

(« d'une voix attendrie », ce n'est ni La Fontaine, ni Buffon qui auraient trouvé cela)

Le bonheur n'est pas dans les cieux,
Il est près d'une douce amie.

Ne croirait-on pas entendre une de ces romances sentimentales qui avaient alors tant de vogue? Ces vers charmaient la société du duc d'Orléans; le duc avait épousé en secret M^me^ de Montesson; mais ce secret n'en était pas un : tout le monde connaissait ce mariage; seulement les convenances du rang ne permettaient pas de le déclarer officiellement. Le duc,

c'était l'aigle, et Mme de Montesson, la blanche colombe. L'apologue dégénérait en allusion, en madrigal. La Fontaine, en semblable circonstance, aurait pu essayer de tourner un compliment à l'adresse de Louis XIV et de Mme de Maintenon; mais il n'aurait jamais songé à marier ensemble l'aigle et la colombe. S'il les avait fait se rencontrer, il est possible que l'aigle, bien repu, eût négligé de croquer la tendre colombe; mais à coup sûr il ne l'aurait pas épousée (1).

Sans s'écarter toujours autant de la vérité, Florian, même dans les meilleurs endroits, a la note moins juste que La Fontaine. Quelques-uns le trouvent plus moral, et estiment qu'il vaut mieux faire apprendre ses fables aux enfants pour leur inculquer sans doute de bonnes doctrines. Par exemple, quand la brebis et le chien s'entretiennent ensemble de la cruauté de l'homme à leur égard : — Va, dit le chien :

> Va, ma sœur, il vaut encor mieux
> Souffrir le mal que de le faire.

Voilà, nous en convenons, une morale irréprochable, et plût à Dieu que dans ce bas monde chacun réglât sa conduite d'après cette maxime ! Ce serait l'âge d'or, l'âge d'or si souvent regretté. Mais pour qu'une leçon nous touche, il ne suffit pas qu'elle soit bonne en elle-même; il faut qu'elle nous soit donnée par quelqu'un qui ait droit de nous la donner. Tant vaut le précepteur, tant vaut le précepte. Supposons Harpagon

(1) Livre XII, fable XI. La pie se trouve par hasard avec l'aigle dans un coin détourné d'une prairie :

> L'agace eut peur; mais l'aigle ayant fort bien dîné
> , ...La rassure.....

flétrissant l'avarice, ou Tartuffe tonnant contre l'hypocrisie, l'avarice ou l'hypocrisie ne s'en porteront pas plus mal : le prédicateur fera tort à la prédication. Il y a longtemps que Juvénal l'a dit :

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

Que la sédition soit un mal, nul ne le conteste; mais que les Gracques séditieux viennent se plaindre de la sédition, tout le monde haussera les épaules. Cela posé, si nous revenons à notre fable, est-ce bien au chien de berger qu'il appartient de nous faire cette belle leçon? Sans nier ses qualités, on peut dire qu'il n'est pas un modèle de résignation; il ne faut pas trop compter sur sa douceur et sa mansuétude. Et les brebis le savent bien : le chien n'est pas précisément leur frère, si ce n'est dans la fable de Florian. Ici, il est du parti des moutons contre l'homme; dans la réalité et dans La Fontaine, car c'est tout un, il est du parti de l'homme contre les moutons. Il mangera bel et bien du mouton quand l'homme consentira à lui en donner sa part; s'il s'abstient d'en manger en temps ordinaire, n'en faites pas un mérite à sa vertu.

Il était tempérant, plus qu'il n'eût voulu l'être, dit La Fontaine, qui ne s'en laisse pas accroire par les faux semblants. Et le loup (toujours dans La Fontaine), le loup à qui on fait un crime de ses appétits, saura fort bien remarquer que l'agneau est un régal pour le chien comme pour le berger.

Oh ! oh ! dit-il, je me reproche
Le sang de cette gent : voilà ses gardiens
S'en repaissant, eux et leurs chiens;
Et moi, loup, j'en ferais scrupule !

Il est inutile de pousser plus loin ce parallèle. Alors même que La Fontaine prête aux animaux les sentiments qui appartiennent le plus exclusivement aux hommes, rien ne blesse le lecteur, tant la vraisemblance est exactement observée, tant le fabuliste semble peu songer à l'espèce humaine. Une discussion sur le droit de propriété, voilà qui semble excéder l'intelligence des bêtes. Qu'un fabuliste de nos jours ait à traiter ce sujet, ou nous nous trompons fort, ou ses animaux auront tout l'air de philosophes; sous leurs arguments, sous leurs citations, on reconnaîtra telle ou telle école contemporaine que nous pourrions nommer. La Fontaine prend la question dans ce qu'elle a de plus général, et par conséquent de plus simple; il l'approprie à la nature des personnages; ce n'est pas une thèse métaphysique qu'ils vont débattre; il y a un voleur et un volé (on en voit, même chez les bêtes qui se disputent) (1). Ce sont des passions plus encore que des idées qui sont aux prises, et la passion appartient à l'animal comme à l'homme. Et avec quel art La Fontaine encadre sa fable ! L'heure, le lieu, les habitudes des acteurs qu'il met en scène, rien n'est oublié. Ce sont ces détails qui concourent à l'illusion.

IV

Il nous sera plus facile maintenant de justifier La Fontaine de cette prétendue immoralité qui lui a été reprochée par des juges trop sévères. Que la plupart de ses récits soient admirables, on en convient; mais on

(1) *Le Chat, la Belette et le petit Lapin.*

ajoute qu'ils présentent souvent un spectacle fâcheux pour l'enfance. Est-il bien, par exemple, de nous montrer, dans *les Animaux malades de la peste*, le faible sacrifié pour expier les fautes du puissant? La Fontaine n'a même pas l'air de prendre parti pour la pauvre victime ni de la plaindre; il reste narrateur impassible. L'enfant qui lira cet apologue en tirera cette unique leçon qu'il vaut mieux être le lion mangeur de gens, le renard courtisan ou le loup sophiste, que le baudet simple et innocent.

Prenons garde : être moral et moraliser, ce n'est pas tout à fait la même chose. Moraliser, c'est se faire professeur de vertu, c'est afficher des prétentions à l'enseignement; être moral, c'est tout uniment agir et parler de telle sorte que ceux qui sauront interpréter exactement vos paroles et vos actes n'y trouvent au fond rien que de bon. La Fontaine n'est pas un moraliseur; il lui arrive même quelquefois, et nous en avons cité des exemples, de s'exprimer avec un sans-façon qui ne sent pas du tout son moraliste de profession. Il ne songe point à tenir école, à faire un cours, à rédiger de ces maximes et de ces sentences utiles dans un traité d'éducation à l'usage de la jeunesse. Mais s'il n'y avait de morale que là où la morale est exprimée en toutes lettres et formellement déduite, nous craindrions fort que l'*Avare* ou le *Tartuffe* de Molière ne manquassent leur but; car nous ne nous souvenons pas qu'on y trouve une seule maxime contre l'avarice ou l'hypocrisie. Le poète se contente de faire agir sous nos yeux l'avarice ou l'hypocrisie; il nous laisse le soin de tirer nous-mêmes les conséquences.

Mais, objectera-t-on, Tartuffe et Harpagon sont du moins punis, tandis que souvent, dans La Fontaine, les vices n'ont pas leur châtiment; ils ont même parfois leur récompense. Le corbeau a le tort d'avoir une ridicule vanité; mais le renard, qui emporte le fromage, a le bénéfice de sa ruse et de sa flatterie. Quel est, du corbeau et du renard, celui que nous pourrons présenter à l'enfant comme modèle?

— Eh ! mon Dieu ! ni le renard ni le corbeau. Mais est-il absolument nécessaire, pour nous instruire, que partout nous trouvions un modèle à imiter? Dans *La Morale en actions*, ce livre que nous avons tous lu dans nos premières années, il arrive toujours que le coupable est puni et l'honnête homme récompensé. L'enfant serait plus satisfait, sans aucun doute, si le loup, quand il croque l'innocent agneau, rencontrait un os qui lui restât au gosier et l'étranglât. C'est ainsi que Napoléon à Sainte-Hélène refaisait la fable de La Fontaine pour les enfants des généraux qui l'avaient suivi dans son exil. Mais c'est à la jeunesse toute seule que l'on présente ainsi la vie; dans la réalité, ce n'est pas là ce qui se voit. La justice distributive ne s'exerce pas toujours et partout. Plus d'un renard jouit tranquillement du fromage dérobé, plus d'un loup dévore impunément la brebis. S'ensuit-il, quand les choses ne se passent pas comme nous voudrions qu'elles se passassent, qu'on ait tort de les raconter? Mais, à ce compte, ce serait faire le procès à l'histoire, qui ne nous offre pas toujours, tant s'en faut, le triomphe du juste; et cependant l'histoire a été appelée, et avec raison, l'école du genre humain : ce n'est pas

celle des enfants, nous en convenons, mais c'est l'école des hommes faits.

Il en est un peu de même de la fable de La Fontaine. La Fontaine ne disserte pas, ne dogmatise pas, il est vrai; il a souvent l'apparente indifférence d'un chroniqueur exact qui n'arrange pas les faits pour la plus grande satisfaction de ses lecteurs, et les raconte tels qu'ils sont. Mais ne nous y trompons pas, l'homme qui réfléchit sait faire son profit du mal comme du bien; il n'a pas besoin qu'on lui fasse la leçon, il se la fait à lui-même. La Fontaine a pour nous le mérite de ce chroniqueur; il nous présente un tableau fidèle de la vie; mille fois plus fidèle que ces fabulistes qui prêtent au chien et à la brebis le langage que nous entendions tout à l'heure. Florian n'aurait peut-être pas composé *la Cigale et la Fourmi*, fable qui prêche l'inhumanité, assure gravement Jean-Jacques; ou bien il l'aurait autrement conçue. Les cigales, qui passent à chanter toute leur jeunesse, je veux dire l'été, et qui n'ont plus qu'à mendier quand la vieillesse et l'hiver sont venus, l'espèce en est malheureusement trop commune; mais une fourmi, bonne ménagère, qui partage avec la cigale, voilà qui se voit rarement. Si la fourmi, après un petit sermon à la cigale, lui donnait généreusement de son gain péniblement amassé, Rousseau consentirait peut-être à trouver la fable morale; elle ne serait que puérile, et surtout elle manquerait de vérité. Le précepteur d'Émile ferme les yeux, s'il ne veut pas voir la leçon qui ressort du petit récit de La Fontaine : elle est assez claire. Quoi ! faire comprendre que si la jeunesse nous a été donnée, ce n'est pas pour

que nous la perdions en vains amusements, en imprudentes satisfactions; que nous devons travailler, si nous ne voulons pas que notre âge mûr et notre vieillesse portent la peine des années oisives; qu'il ne faut pas compter que d'autres viendront réparer nos folies, est-ce que cette leçon n'a pas son prix? Les Vierges sages, dans l'Évangile, économisent leur huile, et refusent tout net d'en donner aux Vierges folles. Sans y avoir songé, La Fontaine, avec d'autres personnages reproduit la même situation : on peut tirer de sa fable la même morale que de la parabole; et cette morale, n'en déplaise à Jean-Jacques, en vaut bien une autre.

Par cela seul que La Fontaine est, entre tous les fabulistes, l'observateur le plus exact, le plus scrupuleux, il est celui qui pourra le mieux servir à notre instruction. Si, dans ses apologues, la leçon semble quelquefois cachée, elle n'est cependant jamais absente; seulement, pour la reconnaître il faut avoir déjà quelque expérience de la vie. On a raison de ne montrer aux enfants que le bien; mais, pour l'homme fait, le spectacle des choses humaines, avec leur mélange de bien et de mal, a plus d'utilité. La morale est une à coup sûr, mais il ne faut pas l'offrir de la même manière à tous les âges. Donnons à la jeunesse Ésope et Florian, et prenons pour nous La Fontaine, comme on sert le lait à l'enfance et le vin à l'âge mûr.

Non pas cependant que nous prétendions retirer La Fontaine des mains de nos enfants : ce serait dommage, ils aiment tant à le lire. Nous le leur laisserons, surtout parce qu'ils y trouvent leur chien, leur chat, leur lapin, toute une ménagerie qu'ils connaissent et

qu'ils aiment. Plus tard, ils y verront mieux encore : mais en attendant qu'il soit leur précepteur, il sera leur Buffon, et ce n'est pas un mérite qui soit à dédaigner.

Il nous en aurait trop coûté d'avoir à reconnaître une infériorité chez La Fontaine, et d'abandonner le moraliste, tout en admirant le poète. Mais aurons-nous tort maintenant d'affirmer que s'il est sans égal pour la vérité et le naturel, il ne le cède non plus à aucun autre en fait d'enseignement? C'est surtout dans les hauteurs de l'art que le vrai et le beau, pour emprunter à notre fabuliste lui-même une de ses expressions familières, sont toujours camarades du bien.

Nous parlions plus haut du *Tartuffe* et de L'*Avare*. Ce n'est pas seulement parce que les fables sont

> Une ample comédie à cent actes divers,
> Et dont la scène est l'univers

que La Fontaine nous fait songer à Molière : c'est qu'il est peu d'écrivains que l'on puisse mieux comparer l'un à l'autre, malgré la différence des genres. Ces deux grands hommes, qu'unit une solide et constante amitié, usent de cette langue familière, vraiment gauloise, dont le secret semblait déjà en partie perdu, tous deux doués du génie de l'observation et de la faculté d'exprimer nettement, vivement, ce qu'ils ont exactement observé. Mais l'un prend pour sujet de son étude le cœur humain, avec ses passions et ses travers; l'autre regarde surtout la nature, les animaux. De là deux caractères, deux existences qui ne se ressembleront

point. Dans les replis du cœur humain se cachent bien des faiblesses qu'il ne faut pas voir de trop près, sous peine de perdre bien des illusions. Molière a trop bien connu ce fonds de misères pour n'en pas souffrir; de là cette tristesse, cette mélancolie qu'il porte partout avec lui, et dont ses chagrins personnels ne sont pas la cause unique. Dans la nature au contraire, tout est fête, tout est joie; les soucis mêmes deviennent douce rêverie au milieu des champs et des bois; aussi, quoiqu'il vive au jour le jour, le bon La Fontaine sera aussi l'heureux La Fontaine. Ce n'est pas tout : suivez les deux amis dans la société; ils sont le plus souvent silencieux. Mais si le premier se tait, c'est pour mieux entendre et pour mieux voir : il fait provision d'observations; ni les manèges de la séduisante Célimène, ni la suffisance du marquis Acaste, ni la jalousie d'Arnolphe, rien ne lui échappe : il a tout noté. Mais l'autre... l'autre au contraire n'a rien vu, rien entendu; ne lui demandez pas ce qui s'est dit, ce qui s'est fait autour de lui : il n'en sait rien. On peut tout haut rire de lui, sans qu'il s'en doute, le bonhomme : il est si distrait ! Distrait, je le crois bien : la distraction est une partie de son génie. Comment voulez-vous qu'il vous écoute? Ses yeux et ses oreilles sont occupés ailleurs; il assiste en imagination à l'assemblée des rats, il est à la cour du roi lion, et il s'y plaît mieux que dans les antichambres de Versailles ou dans les salons de Paris. Ce qu'on appelle ses distractions serait plutôt, à y regarder de près, une attention qui ne se laisse pas aisément détourner de son objet.

V

Il resterait encore beaucoup à dire sur le fond des fables; mais il faut abréger. Pouvons-nous cependant ne pas parler un peu du style de La Fontaine? Le premier mérite qui nous frappe, n'est-ce pas son exquise simplicité? La simplicité, en apparence si facile à acquérir, et dans la réalité si rare, qui exclut toute emphase, toute prétention, toute recherche, qui laisse toutes choses à leur place, et qui n'est que le parfait à-propos de toutes les qualités. En même temps qu'il est toujours simple, La Fontaine est admirablement varié : lequel de nos écrivains l'est plus que lui, même parmi les plus grands? Certes, autant que personne nous aimons ces illustres poètes que nous pouvons opposer avec orgueil à ceux de tous les pays et de tous les temps. Mais, le dirons-nous? il nous semble quelquefois, en les lisant, sentir à la longue comme un accent qui reste à peu près le même : Racine, par exemple, est magnifique; mais n'est-ce pas une magnificence un peu uniforme? Ainsi, écoutons Œnone, l'ancienne nourrice, devenue la suivante de Phèdre; elle se plaint que sa maîtresse n'a, depuis trois jours, ni mangé ni dormi.

> Les ombres par trois fois ont obscurci les cieux
> Depuis que le sommeil n'est entré dans vos yeux;
> Et le jour a trois fois chassé la nuit obscure
> Depuis que votre corps languit sans nourriture.

Voilà sans doute de fort beaux vers; mais secouons le charme de cette musique délicieuse : est-ce bien

Œnone qui parle? N'est-ce pas plutôt Racine que j'entends? La poésie est la langue des dieux; mais encore faut-il que nous ne rencontrions pas des dieux partout. Tout ce que touchait Midas se convertissait en or; mais l'or finit par fatiguer Midas. Ou bien, pour prendre un exemple dans un genre de littérature que goûtait beaucoup notre La Fontaine, nous avons tous lu ce joli conte de fées où une princesse ne peut pas ouvrir la bouche sans qu'il en sorte des perles et des diamants : perles et diamants, quoi de plus précieux? Mais les paroles ont aussi leur prix; et la princesse aurait paru un peu monotone à ceux qui vivaient toujours avec elle, si sa bouche n'avait pas eu d'autre emploi que de créer des perles et des diamants.

A quoi tient la variété de La Fontaine? D'abord, plus qu'aucun des poètes, ses contemporains, il a le sentiment de la nature. Ce sont de beaux génies sans doute que Corneille, Molière, Racine; mais regardez au fond de leur œuvre, qu'y trouvez-vous? L'homme, toujours l'homme, rien que l'homme. Là, point de ces échappées sur le monde extérieur, comme nous en voyons en si grand nombre dans La Fontaine. Tandis qu'ils vivaient dans la société, lui, il a surtout hanté les champs et les bois; il en a savouré toutes les délices (1). Il ne se contente pas de mettre sous nos yeux de charmants paysages : ces paysages, il les anime, il les peuple; sa fable est tout un monde, monde en miniature, il est vrai, mais complet, et où rien ne

(1) Solitude où je trouve une douceur secrète,
Lieux que j'aimai toujours (Livre XI, fable IV).

manque. Dans la nature, vous passez de la forêt à la prairie, de la montagne à la plaine, du spectacle de la terre à la vue du ciel. Il en est ainsi du style de La Fontaine : il s'élève et s'abaisse sans effort ; il unit harmonieusement tous les contrastes. Vous trouverez souvent, dans une même fable, tous les tons, sans confusion, sans dissonance. Il vient de parler familièrement de « cette pauvre bête » d'astrologue qui se laisse choir dans un puits : quelle sottise de vouloir lire dans le ciel, quand on n'y voit pas à ses pieds ! La pensée s'élève, l'expression va suivre la pensée ; voici que son langage devient magnifique. Ailleurs, dans *la Mort et le Mourant*, il parlera de la nécessité de mourir, aussi éloquemment que Bossuet lui-même.

Au génie du poète, La Fontaine joint la science profonde du versificateur ; que de ressources il trouve dans le mètre dont il fait usage ! Ces vers mêlés, tantôt plus courts, tantôt plus longs, graves ou légers, qui se ralentissent ou se précipitent ; ces rimes tantôt accumulées, tantôt disjointes, se prêtent merveilleusement à toutes les évolutions de la pensée. Avant La Fontaine, nous trouvons souvent des vers croisés, dans lesquels les rimes ne se suivent pas deux à deux : c'est ainsi que sont composées, par exemple, la plupart des odes de Malherbe ; mais, le croisement des vers revient toujours dans le même ordre ; chaque strophe est jetée dans le même moule que la strophe précédente. Si nous ne nous trompons, c'est à La Fontaine qu'appartient l'honneur d'avoir créé l'instrument dont il s'est servi. Pour qui veut rechercher les procédés techniques de l'art, il n'est point d'étude qui soit plus profitable

que l'analyse de quelques-unes des fables. C'est là surtout qu'on apprendra le pouvoir d'une coupe habile, d'une suspension heureuse, d'un rejet savant. Dans aucun de nos poètes ne se rencontre un aussi grand nombre de ces beautés de détail. Nous parlons de sa science, mais nous devrions dire plutôt son inspiration. Ces beautés, que la réflexion nous fait comprendre et mieux goûter, un grand poète les trouve d'instinct.

Que La Fontaine doive beaucoup au mètre qu'il emploie, on ne peut le contester; mais remarquons cependant qu'il ne perd pas ses vives allures, quand il s'astreint au joug du vers alexandrin. Notre alexandrin est, en général, il faut le reconnaître, un peu pompeux, un peu solennel; mais entre les mains de La Fontaine, il se détend, il devient flexible. Sans rompre avec les règles de la prosodie, comme on l'a fait souvent de notre temps, notre poète donne à son vers une légèreté, une souplesse qu'on voit rarement ailleurs que chez lui. Lisez *le Meunier, son Fils et l'Ane* (1).

---

(1) Jusqu'ici La Fontaine, au moins comme poète, n'avait compté que des admirateurs : si Jean-Jacques attaque le moraliste, il n'a que des éloges pour l'écrivain. De nos jours cependant une voix a réclamé contre cette admiration universelle, une seule, il est vrai, mais que la France tout entière a écoutée, à certains jours, avec des transports d'enthousiasme. Nous ne voulons parler d'un grand poète qu'avec respect, alors même qu'il s'égare dans sa critique; mais il semble que cela porte malheur de s'attaquer à La Fontaine. Lamartine en perd même sa modération ordinaire. En misanthropie, il dépasse du premier coup Rousseau, ce qui paraissait bien difficile. Rousseau, en faisant allusion à un de ces ouvrages de La Fontaine qu'on ne lit pas, ou qu'on ne lit qu'en secret, avait dit, dans une de ses boutades de mauvaise humeur : « La mo-

Il est des choses que l'on hésiterait à dire soi-même, mais que l'on aime assez à entendre dire hardiment par un autre. Nous éprouvions un sentiment de ce genre, en lisant, tout récemment, les réflexions de Joubert, ce critique si fin, si distingué, qui n'a eu qu'un tort, d'écrire trop peu. Voici un de ses jugements; nous lui en laissons la responsabilité : « Il y a dans La Fontaine une plénitude de poésie qu'on ne trouve nulle part dans les autres auteurs français. » Nulle part ! Joubert est bien affirmatif; mais quoi qu'il en soit de cette appréciation, nous demanderons-nous quel rang il faut assigner à La Fontaine dans la liste des grands hommes de son temps? Convient-il de le placer au-dessus, au-dessous, ou simplement à côté de

---

rale des fables est pour les enfants, la morale des contes est pour les mères. »

C'était calomnier les mères, même les mères du temps de Rousseau. Lamartine va plus loin : confondant dans une même réprobation les *Fables* et les *Contes* : « Que penser d'une nation, dit-il, qui commence l'éducation de *ses* enfants par les leçons d'un cynique? » Puis il parle de cette « ménagerie puérile, de ces vers boiteux, disloqués, inégaux, sans symétrie ni dans l'oreille ni sur la page », auxquels il préfère, nous dit-il, les vers de la *Henriade*, parce qu' « ils satisfont au moins l'amour du son ». (Préface des *Méditations*.) L'amour du son ! Hélas ! Lamartine ne trahit-il pas, à son insu, une des faiblesses de son génie? N'a-t-on pas reproché quelquefois à sa poésie un peu trop d'uniformité ? Nous pouvons écouter avec ravissement le son d'une cloche; mais s'il se prolonge indéfiniment, il risque de nous fatiguer. Ce n'est pas de La Fontaine que l'on pourrait dire que ses vers ressemblent au son d'une cloche. Lamartine ne s'est pas contenté d'attaquer une seule fois notre fabuliste, ailleurs encore il est revenu à la charge. Tant il est vrai que de grandes facultés poétiques ne sont pas toujours un sûr garant de la justesse du sens critique. Mais ce dernier mérite est assez humble pour que l'auteur des *Méditations* puisse s'en passer, sans grand dommage pour sa gloire.

Corneille, de Molière, de Boileau, de Racine? Ce sont-là de ces questions que chacun résoudra selon ses préférences personnelles; mais Dieu seul pourrait dire avec certitude auquel il avait accordé le plus de génie. Si nous consultions Molière, nos doutes seraient peut-être levés : « Voilà celui qui nous efface tous, disait Molière en frappant sur l'épaule de La Fontaine, le bonhomme vivra plus que moi. » Mais nul, et Molière pas plus qu'un autre, ne doit déposer dans sa propre cause, dût-il déposer contre lui-même. Molière vivra autant que La Fontaine, c'est-à-dire toujours. Mais sans vouloir établir de prééminence entre ces grands hommes, tous grands à des titres divers, voici ce qu'il nous est au moins permis de constater : dans les œuvres des autres, il y a déjà des parties, nous ne dirons pas mortes, mais moins vivantes. Qui songerait à nier par exemple que la trace de l'hôtel Rambouillet ne se fasse jamais sentir dans les héros de Corneille par une certaine exagération de sentiments? Est-ce que les personnages de Racine n'ont pas le tort quelquefois de paraître avoir été élevés à la cour de Louis XIV? Molière lui-même, dans ses intermèdes burlesques, que nous serions tenter d'appeler des parades, s'ils n'avaient été composés par Molière, n'a-t-il pas trop concédé au goût particulier de son époque? L'œuvre de La Fontaine, au contraire, elle est plus vive, plus franche que jamais; elle semble rajeunir avec les années; et elle a encore plus d'admirateurs dans la postérité que chez les contemporains. En serait-il donc de l'humanité, prise dans son ensemble, comme de chacun de nous, pris à part? Est-ce que le monde, en

devenant plus vieux, priserait mieux le fabuliste? On a remarqué, en effet, que La Fontaine est plus goûté à mesure qu'on s'éloigne de la jeunesse. C'est là, du moins, un des profits de l'âge mûr. Cicéron, dans un de ses traités, a recherché curieusement, pour consoler les vieillards, tous les avantages que la vieillesse apporte avec elle. Aimons assez La Fontaine pour croire que si les années nous le font aimer davantage, l'ennui de vieillir a ses compensations.

Notre littérature compte de glorieux représentants dans tous les genres; mais aussi il n'est point de genre où nos écrivains ne trouvent des rivaux. Pour la fable seule, nous l'emportons sans contestation. Ni chez les anciens, ni chez les modernes, personne qui puisse disputer la palme à La Fontaine. Si notre moraliste avait été moins modeste, s'il s'était estimé à sa juste valeur, c'est de lui-même qu'il aurait pu dire, avec plus de vérité que de La Rochefoucauld :

C'est un nom qui des ans et des peuples connu
Fait honneur à la France, en grands noms plus féconde
Qu'aucun climat de l'univers (Liv. X, fable 15).

METZ

Par M. Ferdinand des ROBERT

LA MUSE

Poète, prends ta lyre; ainsi qu'en ta jeunesse,
Chante Metz, ta patrie, où flottait le drapeau
De la France, ta mère, et qui, dans sa tendresse,
A bercé ton enfance et garde le tombeau
Où dorment tes aïeux, la main sur leur épée !
Longtemps, tu parcourus ces côtes escarpées
Que baigne la Moselle en son gracieux cours
Et ces champs toujours verts, ces plaines parfumées
Où grondaient les canons de notre vieille armée.
Jadis, tu chantais Metz dans tes vers pleins d'amour,
Tu poursuivais ton rêve en errant dans ses rues
Si pleines de mystère, admirant tour à tour
Ses antiques palais et, par le temps accrues,
Les splendeurs de ses quais, de ses jardins en fleurs.

Mais, lorsque la défaite a fait couler tes pleurs,
Tu nous dis les malheurs de Metz par toi chérie,
Tu partageas sa peine et toutes ses douleurs,
Quand tu la vis esclave et blessée et meurtrie,
Lorsqu'un glaive sanglant lui transperça le cœur,
Qu'on mit son cœur à nu, qu'on fouilla ses entrailles,
Qu'on souilla son blason, qu'on rasa ses murailles,

Alors que, sans pudeur, d'infâmes niveleurs
Sur Metz se sont rués, ainsi que des Vandales,
Ont détruit du passé les traces idéales,
Qu'avec amour foulaient les vieux Messins rêveurs.

. .

Ton angoisse s'accrut et tu gémis de rage;
Pour toi, Metz n'était plus Pallas au casque d'or
Dont la voix exaltait des soldats le courage :
Ce n'était qu'une halle où la foule entre et sort,
Une ville banale, une vaste caserne,
Un caravansérail à l'aspect triste et terne,
Où l'on boit, où l'on chante, insipide taverne,
Où la vie est sans charme, au tudesque décor.

Mais ton rêve déçu survit à l'infortune,
Au désastre, aux revers, du fond de ton exil,
Te hante, te poursuit, sans trêve, sans lacune.
Tu ne peux oublier, poète au cœur viril,
Tu ne peux écarter de ta triste pensée
Le nom pur, virginal, de la pauvre blessée
Qu'il te faut consoler en vers harmonieux,
Inspirés par ta Muse, ainsi que par les cieux,
Avant que le trépas ne te couche en ta tombe
Et qu'alors, impuissant, ton être ne succombe.

Poète, prends ta lyre, avant que la Cité
Jadis immaculée, indépendante et libre,
Ne disparaisse entière, en ce siècle éhonté.
Célèbre son passé. Que ton luth chante et vibre,
En disant ton amour pour ce Metz enchanté
Que nous avons connu, que plusieurs ont quitté.
Dépeins-nous ses palais, ses églises gothiques.
Évoque du passé les témoins magnifiques,
Sa cathédrale immense et sa flèche et ses tours,
Son vaisseau colossal et ses vitraux antiques,
Et sa Mutte qui tinte et bourdonne aux grands jours,

Et ce chœur gigantesque où jadis Charlemagne,
Vénérable empereur de France et d'Allemagne,
Revêtu de sa chape et tenant son psautier,
Venait s'agenouiller, prier, psalmodier.

De la belle Moselle aux poétiques rives,
Où le ciel se reflète en un miroir si pur,
Poète, chante-nous l'onde aux vagues d'azur,
Ces vignes, ces coteaux, ces forêts où, plaintive,
La voix des soldats morts se mêle au bruit du vent,
Et cette vaste plaine, aux teintes verdoyantes,
Que, dans tes jeunes ans, tu contemplais souvent
De l'Esplanade ombreuse où, dès l'aube naissante,
Resplendit le soleil aux lueurs chatoyantes.

Obéis à ta Muse et peins-nous ces beaux lieux
Avant que de mourir; ainsi qu'en ta jeunesse,
Consacre à Metz ancien tes chants harmonieux
Où débordent l'amour et toute son ivresse;
Redis-nous en tes vers la gloire des aïeux
Que rien ne peut ternir. D'une voix vengeresse
Maudis l'envahisseur dont le joug nous oppresse,
Et que tes chants sacrés s'élèvent vers les cieux!

LE POÈTE

Que la bise, en soufflant, emporte dans les airs
Le dernier de mes chants! O ma Muse chérie!
Il faut nous séparer, car la source est tarie
De mes illusions. A mes yeux entr'ouverts
Ne se montre qu'un ciel obscurci de nuages.
Si je rêve au passé, je scrute l'avenir
Et ne vois, près de moi, que sinistres présages.

Le nectar embaumant la coupe où je buvais
A l'aube de mes ans, n'y laissa que la lie,
Et de douleur, depuis, mon cœur fut abreuvé.
Mon rêve aux rayons d'or, en ma mélancolie,
Me parut un mensonge à l'heure du réveil.
Ce n'était qu'un fantôme. Et, ma tâche accomplie,
Je n'attends, pour repos, que l'éternel sommeil.

Puis-je redire encor mes plaisirs de jeunesse,
Mon bonheur envolé, mes regrets éperdus,
Les souvenirs lointains de ma trop courte ivresse,
La gloire des aïeux et les pleurs répandus,
Mon exil prolongé, tous mes amis perdus,
Les ans par moi passés dans ce Metz que j'adore,
Et que, malgré tout, j'aime à visiter encore?

J'aime ses vieux palais, ses églises gothiques,
La Moselle argentée où se baignent ses murs,
Sa superbe Esplanade aux horizons d'azur,
Sa vieille Cathédrale aux vitraux féeriques,
A la coupole immense, aux légendes antiques.

Alors qu'au soir qui tombe, on l'aperçoit de loin,
Elle semble un grand sphinx dominant la Moselle,
Mais, de près, regardons ce colosse avec soin;
C'est l'œuvre de la foi qui chez elle étincelle,
C'est l'âme d'une race au vigoureux ferment,
Qui se reflète en elle. Immortel monument
De pierres qu'a signé la nation messine,
Construit par nos aïeux, fait de vie et de sang,
Où le style ogival à grands traits se dessine,
Épure les profils, de sève les remplit,
Gigantesque forêt, qui dans les airs se masse,
Aux magiques arceaux où l'acanthe fleurit,
Et lanterne de Dieu dont s'éclaire l'espace,
Quand du soleil levant l'aurore lui sourit,

Chef-d'œuvre des humains que le ciel illumine,
Et qui, dans sa splendeur, montre la main divine
Qui traça sa voussure aux gracieux contours,
Basilique sacrée où la lumière et l'ombre
S'alternent avec goût, se montrent tour à tour,
Où filtre le soleil à travers la nef sombre.

Oui, j'aime d'amour pur la ville où je suis né,
Cette ville si belle où vécut ma jeunesse,
Et c'est avec regret et profonde tristesse,
Que je vois ses remparts démolis, ruinés,
Que je la vois en pleurs, à jamais désolée,
Que je l'entends gémir, captive inconsolée,
Sur son sort malheureux et ses lauriers fanés.
C'est pourquoi j'ai brisé les cordes de ma lyre,
En écoutant sa pla nte et ses cris émouvants.
Elle ne répondra qu'à la fureur des vents,
Au bruit de la tempête et du ciel en délire,
Et mon cœur ulcéré ne peut plus que maudire !
Car ma chair a frémi tout le long de mes os
Quand je vis Metz antique, à ce point éventrée.
Au boulanger Harelle, à Guise, à nos héros
J'ai pensé tout le jour. A ses songes livrée,
Mon âme en évoqua l'éternel souvenir,
L'image aux purs reflets et la gloire sacrée
Dont les rayons sur Metz m'ont semblé resplendir.

Songeons à nos aïeux. De la terre d'argile
Où reposent leurs corps, vers la voûte des cieux
Leur âme s'envola; de ce dernier asile
Ils veilleront sur nous avec un zèle pieux.
O Metz ! si s'est flétri ton beau corps fait d'albâtre,
Si le sang teint ton sein brisé par la douleur,
Tu conserves l'amour de ton peuple idolâtre
Et ton âme immortelle est, malgré ton malheur,
Pour toujours demeurée à la France fidèle,
Et celle des Messins se confond avec elle.

C'est l'âme de nos morts, ce peuple de géants,
Qui se transfuse en nous et fait agir nos êtres.
C'est le sang généreux et le legs des ancêtres,
Qui, par nous recueilli, console les vivants !
Par Metz le sang versé circule dans nos veines ;
Nôtre est sa douleur et ses peines sont nos peines.
Un jour, ses habitants verront sécher leurs pleurs :
La foudre dort encor, mais, peut-être, est prochaine
La tempête qui brise et commande aux vainqueurs !

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1 000 francs à décerner tous les *quatre ans* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1911.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1910 (sujet historique ou archéologique).

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, M^me^ de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Legs Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10 000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1914.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1 500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1913.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1910.

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1910.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser le contremaître, l'ouvrier ou l'ouvrière qui se serait signalé : par une découverte ou innovation, un perfectionnement dans les moyens ou modes de travail, un acte d'initiative ou de dévouement, utiles à son industrie, à son patron ou à ses camarades ; — ou, à défaut, par un ensemble de qualités professionnelles de nature à servir d'exemple et de modèle.

Les concurrents devront appartenir à la grande ou à la petite industrie, dans le sens le plus large de ces mots, et justifier de trois ans au moins de service chez le même patron, dans la même maison ou dans le même établissement, ceci sans discontinuité.

Le concours s'étend aux départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

Il est ouvert pour 1910.

PRIX LITTÉRAIRES

CONCOURS DE 1910

L'Académie décernera en 1910 les prix suivants :

1° Concours Dupeux. — Prix de 350 francs attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1902, qui aura été présenté sur un sujet historique ou archéologique, se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1909, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

2° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1909.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

CONCOURS POUR LE PRIX HERPIN

à décerner en 1911

Ce prix s'élevant à 1.000 francs sera attribué au meilleur mémoire sur la question dont l'énoncé suit :

Mathieu de Dombasle, sa vie, son œuvre, son influence sur l'évolution agricole et économique en Lorraine, conséquences générales de ses doctrines.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires porteront une devise qui sera aussi inscrite sur une enveloppe fermée, jointe au manuscrit et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés, au plus tard le 31 décembre 1910, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1908

ABRAHAM (Wl.). — Iakob Strepa arcybiskup holicki, 1391-1409. Cracovie, 1908, 1 vol. in-8.

AD CONVENTUM Hagensem de publica pace. — Accedunt quatuor poemata laudata. Amstelodami, 1908, 1 vol. in-8.

ANNALES LORRAINES (LES). — 1re année, n° 1, novembre 1908. Paris, 1908, 1 br. in-4.

A PROPOS du deuxième centenaire du siège de Lille et de sa citadelle. Lille, 1908, 1 vol. in-8.

ARENDT (Ch.). — La chimie au service de l'archéologie, spécialement de la numismatique. Luxembourg, 1908, 1 plaq. in-8. — Thermomètre aérien en zinc. Luxembourg, 1908, 1 plaq. in-8.

BADEL (E.). — La noce de not' Ugène. Comédie de mœurs lorraines, suivie de quinze paysanneries. 10e édition. Malzéville, 1908, 1 vol. in-12. — Le cardinal Mathieu, 1839-1908. Nancy, 1908, 1 br. in-8. — Nancy et ses environs. Guide du touriste. Nancy, 1908, 1 vol.

in-8. — Nancy ville d'eaux. Parc Sainte-Marie. Nancy, 1908, 1 br. in-8.

Beaupré (Cte J.). — Nouvelles observations sur les sépultures sous tumulus de la Lorraine. Metz, 1906, 1 plaq. in-8. — Inventaires publiés par la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications antéhistoriques (Meurthe-et-Moselle). Paris, 1907, 1 plaq. in-8. — Le monument funéraire mégalithique du bois l'Évêque, commune de Sexey-aux-Forges (Meurthe-et-Moselle). Nancy, 1907, 1 plaq. in-8.

Biblioteca della R. Accademia dei Lincei. — Elenco bibliografico dei periodici. Roma, 1908, 1 vol. in-18.

Bled (O.). — Regestes des évêques de Thérouanne, 500-1553. T. II, 1er fasc., 1415-1458. Saint-Omer, 1907, 1 vol. in-4.

Bossu (Louis). — Maisons ardennaises éteintes ou disparues. La famille de Dalle. Paris, 1907, 1 vol. in-8. — Ballay et sa seigneurie au Moyen Age. Paris, 1908, 1 br. in-8.

Bourgin (H.). — L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au dix-neuvième siècle. Beauvais, 1907, 1 vol. in-8.

Boutroux (Émile). — Science et religion dans la philosophie contemporaine. Paris, 1 vol. in-18.

Boyé (P.). — Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves des écoles primaires de garçons et de filles, le 1er août 1908. Nancy, 1908, 1 br. in-8. — Discours prononcé le 30 octobre 1908 aux obsèques de S. E. le cardinal Mathieu. Nancy, 1908, 1 br. in-8.

Bref och Skrifvelser af och till Carl von Linné. D. I. II. Stockholm, 1907-1908, 1 vol. in-8.

CHASSAIN et JACOTIN. — Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire. Paris, 1907, 1 vol. in-folio.

CHASSINAT (E.). — Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale. T. V, 2e fasc. ; T. VI, 1er fasc. Le Caire, 1908, 2 vol. in-4.

CHERVIN (Dr). — Conférence sur l'anthropologie bolivienne (congrès de Reims, 1907). Paris, 1907, 1 br. in-8.

CLASQUIN et Dr LIÉGEOIS. — Essai de reconstitution de l'abbaye de Bonfaÿs et de ses dépendances. Épinal, 1908, 1 br. in-8.

COMITÉ des travaux historiques et scientifiques, 1907 (Liste du). Paris, 1907, 1 vol. in-8.

DENY (Ed.). — Chauffage et ventilation. Paris, 1 vol. in-8, reliure anglaise. — Machines à vapeur. Étude théorique et expérimentale de la surchauffe. Surchauffeur Schwœrer. Paris, 1908, 1 vol. in-8.

DUVERNOY (E.). — Les lettres de cachet en Lorraine au dix-huitième siècle. Paris, 1907, 1 plaq. in-8. — Une ordonnance de Louis XIV sur la Lorraine et les Trois-Évêchés (7 juillet 1643). Paris, 1908, 1 plaq. in-8.

FLICHE (P.). — Note sur le Phillyrea. Paris, 1908, 1 br. in-8. — L'indigénat de l'Epicéa (*Picea excelsa*) dans les Hautes-Vosges. Paris, 1908, 1 plaq. in-8.

FLOQUET (G.). — Sur l'éclipse de soleil du 28 juin 1908. Nancy, 1908, 1 br. in-8.

FRANCE et la SUÈDE (La). — Upsal, 1908, 1 br. in-4.

FRIREN (A.). — Promenades bryologiques en Lorraine. 5e série. Metz, 1908, 1 plaq. in-8. — Quatrième supplément du catalogue des Muscinées de la Lorraine.

Metz, 1908, 1 br. in-8. — Simple causerie sur les Fougères de la Lorraine. Metz, 1908, 1 br. in-8.

GALLÉ (Émile). — Écrits pour l'art. Floriculture. Art décoratif. Notices d'exposition (1884-1889). Paris, 1908, 1 vol. in-18.

GAUTHIER (H.). — Le livre des rois (Institut français d'archéologie orientale du Caire). T. XVII. Le Caire, 1908, 1 vol. in-folio.

GERMAIN (Léon). — La souche et l'orange. Emblèmes du roi René. Caen, 1896, 1 plaq. in-8. — L'ancienne cloche de Mattaincourt (1723). Nancy, 1898, 1 plaq. in-8. — L'inscription du couvent de N.-D. à Mattaincourt (1719). Remiremont, 1898, 1 plaq. in-8. — Note sur un manteau de cheminée historié du temps du duc Antoine à Juvigny-en-Pertois. Nancy, 1901, 1 plaq. in-8. — Observations sur les médailles de Benoite-Vaux. Nancy, 1901, 1 plaq. in-8. — Note sur deux chapiteaux de la cathédrale de Saint-Dié. Saint-Dié, 1902, 1 plaq. in-8. — Une médaille inédite de N.-D. de Benoite-Vaux. Bruxelles, 1902, 1 plaq. in-8. — Observations relatives à Thiébaut Ier, comte de Bar, 1192-1214. Nancy, 1902, 1 plaq. in-8. — M. le baron de Braux. Nancy, 1903, 1 plaq. in-8. — Un jeton du comte de Fontaine. Bar-le-Duc, 1904, 1 plaq. in-8. — L'inscription de la cathédrale de Vaison. Une autre interprétation. Caen, 1905, 1 plaq. in-8. — Sur les armoiries de Sarralbe. Nancy, 1905, 1 plaq. in-8. — Une taque de foyer aux armoiries de Bernardin II de Lenoncourt (1602). Nancy, 1905, 1 plaq. in-8. — La pierre tombale de Saulmory (1312). Nancy, 1905, 1 plaq. in-8. — Archéologie. Sur la destination de la « Receveuse d'Avioth ». Bar-le-Duc, 1906, 1 plaq. in-8. — La famille du prévôt de Clermont, Claude de

la Vallée, mort en 1538. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8. — Les sauvages tenants des armes du duché de Bar au dix-huitième siècle. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8. — Une sculpture représentant le Père éternel au Musée historique lorrain. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8. — Le procès de la cloche de Boucq en 1723-1725. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8. — François de Rosières, seigneur de Chaudeney. Nancy, 1907, 1 plaq. in-8. — Observations sur la charte d'affranchissement de Brouenne, décembre 1247. 1907, 1 plaq. in-8. — Remarques sur l'ouvrage de Léon Maxe-Verly, intitulé : « Notes et documents pour servir à l'histoire de l'art et des artistes dans le Barrois antérieurement à l'époque de la Renaissance ». Nancy, 1907, 1 plaq. in-8. — Remarques sur les inscriptions de l'ancien décanat de Dun de M. l'abbé J. Nicolas. Malzéville, 1907, 1 plaq. in-8. — Une protestation touchant l'histoire de l'art en France au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance. Malzéville, 1907, 1 plaq. in-8. — Un nouveau duc de Bar. Vannes, 1907, 1 plaq. in-8. — Notes de toponymie meusienne. Le prieur de Dammarie-sur-Saux, en 1460. Bar-le-Duc, 1908, 1 plaq. in-8. — Une pièce ancienne de poésie française sur la bataille de Nancy. 1 plaq. in-8.

GRABOWSKI (T.). — Littérature arianiste en Pologne. Cracovie, 1908, 1 vol. in-8.

GRAND'EURY. — Sur les organes et le mode de végétation des névroptéridées et autres ptéridospermes. Paris, 1908, 1 plaq. in-4.

GUILMANT (F.). — Le tombeau de Ramsès IX (Institut français d'archéologie orientale du Caire). T. XV. Le Caire, 1907, 1 vol. in-folio.

HENRIKSEN (G.). — Sundry geological problems. Christiania, 1908, 1 br. in-12.

HENRY (E.). — Les sols forestiers. Nancy, 1908, 1 vol. in-8.

HUET (E.) et MARCEL. — Les complaintes orléanaises et chant populaire en l'honneur de Jeanne d'Arc. Orléans, s. d., 1 vol. in-4.

HUYGENS (Christian). — Œuvres complètes. T. XI. La Haye, 1908, 1 vol. in-4.

INGOLD (A.-M.-P.). — La Haute-Alsace durant l'administration provinciale (d'après des documents inédits). Le comté de Ribeaupierre en 1789. Colmar, 1908, 1 vol. in-8. — Miscellanea alsatica. 5e série. Colmar, 1908, 1 vol. in-8. — Les oratoriens de France dans le canton de Fribourg aux dix-septième et dix-huitième siècles. Fribourg, 1908, 1 plaq. in-8. — Un document inédit sur la querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé. Ligugé-Vienne, 1908, 1 br. in-8.

LANGLOIS (Gal H.). — L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes. T. I, II. Paris, 1908, 2 vol. in-8.

LA RONCIÈRE (DE). — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Bibliothèques de la marine, par M. de La R. Paris, 1907, 1 vol. in-8.

LASTEYRIE (DE) et VÉDIER. — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, 1904-1905. Paris, 1907, 1 vol. in-folio.

LEHR (E.). — De la nationalité et des diverses manières dont elle s'acquiert dans les principaux États du globe. Étude de législation comparée. Bruxelles, 1908, 1 vol. in-8.

LE JOINDRE (Lieutenant-colonel). — Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'exercice 1907-1908. Nancy, 1908, 1 br. in-8.

LEVÉ. — Jules Finot, archiviste du département du Nord, etc. Lille, 1908, 1 plaq. in-8.

LIONNAIS (Georges). — Fleurs des solitudes. Malzéville, 1907, 1 vol. in-8.

MARCHAL (Le chevalier Edm.). — L'étude critique et littéraire sur les *Vitæ* des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique, de Léon van der Essen. Bruxelles, 1908, 1 plaq. in-8.

MARIN (Abbé E.). — Jean-François Mougenot, supérieur ecclésiastique de la Congrégation de la doctrine chrétienne. Paris, 1908, 1 vol. in-18. — San Teodoro (739-826). Roma, 1908, 1 vol. in-18.

MARTIN (Henry). — Légende de Saint-Denis. Paris, 1908, 1 vol. in-4 cart.

MAY (Gaston). — Sur quelques exemples de gémination juridique dans les auteurs littéraires latins. Paris, 1907, 1 br. in-8. — Le Flamen dialis et la Virgo vestalis. Bordeaux, 1905, 1 br. in-8. — Sur une récente traduction de Pétrone. Bordeaux, 1903, 1 br. in-8. — Observations sur un passage des caractères de La Bruyère. Paris, 1 br. in-8.

MELIN (G.). — La notion de propriété et de supériorité sociales. Nancy, 1908, 1 vol. in-8.

MENGIN (Henri). — Les secours contre l'incendie sous le règne de Stanislas. Nancy, 1908, 1 br. in-8.

METZ-NOBLAT (Alexandre DE). — A l'ombre des cyprès, poésies, avec une préface de M. Maurice Barrès. Nancy, 1908, 1 vol. in-18.

METZ-NOBLAT (A. DE). — A quelle distance tirer la perdrix en battue? Genève, 1908, 1 plaq. in-8.

MICHON (Lucien). — De la *condictio certi generalis*. Nancy, 1891, 1 vol. in-8. — Des obligations *propter rem* dans le Code civil. Nancy, 1891, 1 vol. in-8. — L'histoire de la *condictio incerti* d'après M. J. von Koschembahr-Lyskowski. Paris, 1907, 1 vol. in-8.

MILLOT (Ch.). — La pluie à Nancy de 1878 à 1907. Nancy, 1908, 1 plaq. in-8.

MUSÉE GUIMET. — Catalogue de l'exposition temporaire. T. XXVIII. Paris, 1908, 1 vol. in-18. — Conférences. T. XXIX, XXX. Paris, 1908, 2 vol. in-12.

PASCAUD (H.). — Le régime matrimonial et ses variations chez les principaux peuples du monde. Toulouse, 1907, 1 vol. in-8.

PERDRIZET (Paul). — Die Hauptergebnisse der Ausgrabungen in Delph. Bâle, 1907, 1 br. in-8. — Étude sur le *Speculum humanæ salvationis*. Paris, 1908, 1 vol. in-8. — Macédonismes dans une inscription d'Égypte. Paris, 1908, 1 plaq. in-8.

PERROUT (René). — Histoire d'Epinal au dix-septième siècle. 2e partie. Épinal, 1908, 1 vol. in-8.

PFISTER, COLLIGNON et HINZELIN. — La bataille de Nancy (1477). Nancy, 1908, 1 vol. in-8.

PROCHASKA (Ant.). — Król Wladyslaw Jagiello. T. XII. Cracovie, 1908, 2 vol. in-8.

RAPPORT scientifique sur les travaux entrepris en 1907 au moyen des subventions de la caisse des recherches scientifiques. Melun, 1908, 1 vol. in-4.

ROBERT (F. DES). — Lettre de la princesse de Phalsbourg à X. Nancy, 1908, 1 plaq. in-8.

ROBERT et THÉVENOT. — Guide du camp de Mailly et de la ville d'Arcis-sur-Aube. Arcis-sur-Aube, 1908, 1 vol. in-8.

ROCHE DU TEILLOY (Alexandre DE). — Compte rendu de l'Association amicale des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar (1907). Nancy, 1908, 1 br. in-8.

RISTON (Jacques). — La vigne à Malzéville. Malzéville-Nancy, 1908, 1 br. in-8.

ROY (H.). — O mon âme ! Paris, 1908, 1 vol. in-18.

SADOUL (Ch.). — Traditions et vieilles histoires du pays lorrain. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

SCHAUDEL (Louis). — Les blocs à gravure de la Savoie devant le IV[e] congrès préhistorique de France. Chambéry, 1908, 1 vol. in-8.

SÉANCE de rentrée de l'Université de Nancy, 7 novembre 1907. Nancy, 1908, 1 vol. in-8.

THÉVENOT (A.). — La dépopulation de la France, ses causes, ses effets et ses remèdes. 1 br. in-12.

TULLBERG. — Linné porträtt. Stockholm, 1907, 1 vol. in-folio.

VACANT et MANGENOT. — Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. XXV, XXVI, XXVII. Paris, 1907, 3 vol. in-folio.

WADOWSKI (J.-A.). — Les Églises en Lublin. Cracovie, 1907, 1 vol. in-8.

ZAWODNY (D[r] J.). — Der grösste Philosoph (S[t] Augustinus). Prag, 1908, 1 vol. in-8.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1908-1909

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France (21, rue de Noyon).

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi René).

ANGERS. — Société industrielle et agricole (7, rue Saint-Blaise).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BEAUVAIS. — Société des études historiques et scientifiques.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire (hôtel Fabrigat, 8, rue Bonsi).

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles (palais des Facultés, cours Pasteur).

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

BREST. — Société académique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de ville).

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France (87, rue Nationale).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (palais des Arts).

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique (6, rue de l'Hôpital).

MACON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts (40, rue Adolphe-Thiers).

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Paradis).

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum d'histoire naturelle).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association philotechnique (17, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (2, square de Luynes, 7e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (4, rue de l'Étude).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue de Bar).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (5, rue Caventou).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (à l'Hôtel de ville).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (25, avenue de Paris).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

2° Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BOLOGNE. — Accademia delle scienze dell'Istituto.

Brême. — Naturwissenschaftlicher Verein.

Brunswick. — Verein für Naturwissenschaft.

Bruxelles. — Académie royale de médecine de Belgique.

Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Bruxelles. — Commission royale d'histoire (palais des Académies).

Bruxelles. — Société d'archéologie (3, rue Ravenstein).

Bruxelles. — Société royale zoologique et malacologique de Belgique (14, rue des Sols).

Bruxelles. — Société des Bollandistes (775, Boulevard militaire).

Caire. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

Colmar. — Société d'histoire naturelle.

Cracovie. — Académie des sciences.

Drontheim. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

Dublin. — Royal Irish Academy.

Dürkheim. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

Enghien. — Cercle archéologique.

Florence. — Reale Accademia della Crusca.

Florence. — Istituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

Genève. — Société de physique et d'histoire naturelle.

Giessen. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

Gothenbourg. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

Halle-sur-Saale. — Kaiser Leop. Carol. Akademie der Naturforscher (Wilhelmstrasse, 37).

Harlem. — Société hollandaise des sciences.

Heidelberg. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (École de chimie).

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois (14, rue Fabry).

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (2, rue Bonne-Fortune).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LONDRES. — Geological Society.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique (20, Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Verein für Geschichte, Litteratur und Kunst (Theaterplatz).

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Palma, 13).

MEXICO. — Institut géologique (5e del Ciprès núm 2728).

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NAMUR. — Société archéologique (à Rivière, par Lustin, Belgique).

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (77 th. Street, and Central Park West).

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico e geographico Brazileiro.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei (Palazzo della Cancellaria).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden (3817, Olive Street).

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie impériale des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique (45, rue Royale).

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft (III/3, Mechelgasse n° 2).

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — Philosophical Society.

WASHINGTON. — United States Geological Survey.
WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).
NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.
NANCY. — Revue mensuelle illustrée « Art et Industrie » (40, rue Gambetta, Chambre de Commerce).
PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].
PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].
PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [5, rue Descartes, 5e].
PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].
PARIS. — Les Marches de l'Est (10, rue du Regard, 6e).
PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).
PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).
TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (2, rue de l'Université).

2° Publications étrangères

Berkeley. — University of California.
Ceara (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.
Cincinnati (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica.
Florence. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione italiane.
Harlem. — Archives du musée Teyler.
Kiel. — Christian-Albrechts Universität in Kiel.
Montevideo. — Anales del museo nacional de Montevideo.
Rio-de-Janeiro. — Archives du Museum national.
Saint-Pétersbourg. — Acta horti Petropolitani.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

1° Établissements français

Aix. — Annales des facultés de droit et des lettres (bibliothèque de l'Université).
Bar-le-Duc. — Bibliothèque de la ville.
Besse (Puy-de-Dôme). — Station limnologique.
Lunéville. — Bibliothèque de la ville.
Paris. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).
Paris. — Académie française (23, quai Conti, 6e).
Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).

PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).

PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).

PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.

TOUL. — Bibliothèque de la ville.

2° Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.

METZ. — Bibliothèque de la ville.

STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1909

BUREAU

Président : M. François Villain.
Vice-Président : M. Albert Martin.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel Thomas.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. E. Duvernoy.

I

MEMBRES TITULAIRES

1877. 2 Févr. M. Lederlin (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 11, rue Isabey, Nancy.

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 35, cours Léopold, Nancy.

---

[1] L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. des Robert (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 25, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. Mellier (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 45, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. Thomas (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886, Secrétaire perpétuel le 18 novembre 1898), 82, rue Stanislas, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

Id. M. Thoulet (Julien), Professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences (Associé le 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 5 Févr. M. de Roche du Teilloy (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé le 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

1897. 16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé le 7 juillet 1893), 26, rue de la Pépinière, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé le 15 juillet 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

Id. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

1900. 27 Avr. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. Blondel (Raymond), Doyen et Professeur de Code civil à la Faculté de Droit (Associé le 16 mars 1900), 13, rue Hermite, Nancy.

25 Oct. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées (Associé le 22 avril 1898), 18, rue Sainte-Cécile, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 6 mars 1896), 4, place de la Cathédrale, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine, 19, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres (Associé le 29 octobre 1897), 12, rue Saint-Charles, Nancy.

1904. 21 Oct. M. Martin (Albert), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire, Professeur de langue et littérature grecques à la Faculté des Lettres (Associé le 5 décembre 1902), 9, rue Sainte-Catherine, Nancy.

1904. 2 Déc. M. VILLAIN (François), Ingénieur en chef des mines (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905. 6 Janv. M. BLONDLOT (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de physique à la Faculté des Sciences (Associé le 15 juillet 1892), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Id. M. LE MONNIER (Georges), Professeur de botanique à la Faculté des Sciences (Associé le 2 avril 1897), 19, rue Montesquieu, Nancy.

5 Mai. M. MELIN (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. LE JOINDRE (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. DUVERNOY (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. DESSEZ (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

1908. 21 Févr. M. PERDRIZET (Paul), Professeur adjoint de langue et littérature grecques à la Faculté des Lettres (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1908. 6 Mars. M. ARTH (Georges), Professeur de chimie agricole à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut chimique (Associé du 10 janvier 1902), 7, rue de Rigny, Nancy.

1909. 19 Mars. M. NICKLÈS (René), Professeur de géologie à la Faculté des Sciences (Associé du 28 juin 1900), 4, rue des Jardiniers, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

II

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 16 Févr. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. Lafon (A.), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvière.

1865. 16 Juin. M. Arnault de La Ménardière (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Févr. M. Jacquemin (Eugène), Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage, à Malzéville, près Nancy.

1872. 12 Avril. M. Adam (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), 30, quai Saint-Cast, Rennes.

22 Nov. M. Viansson (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1875. 5 Mars. M. Rousselot (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. Gigot (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 83, rue de la Tour, Paris (16e).

1878. 15 Nov. M. Debidour (Antonin), Professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré (Alexis), Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard de Port-Royal, Paris (5e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1902. 24 Oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur honoraire de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

1867. 15 Mars. M. Gérardin (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. Dubois (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, 10, La Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

---

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1877. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. SERGENT (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 1, rue d'Alsace, Saint-Dié.

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), ancien Pharmacien, à Lafeschotte, par Fesches-le-Châtel (Doubs).

15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges, 9, place Planchat.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (Henri), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite. Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Mirecourt (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. Rogie (l'abbé J.), à Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

1893. 17 Févr. M. Buisson (E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

Id. M. Poincaré (Henri), Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, Professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des Sciences de Paris, 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), commandant le camp de Châlons (Marne).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de Paris, 4, square du Roule (8e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Directeur et Professeur d'arabe à l'École supérieure des Lettres d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

23 Nov. M. Zeiller (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Inspecteur général des mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Févr. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Professeur de sciences naturelles à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. PARISOT (le Dr Pierre), Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

1901. 26 Avr. M. DE LALLEMAND DE MONT (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, 16, rue Isabey, Nancy.

19 Juill. M. LANGLOIS (le Général de division Hippolyte), ancien Membre du Conseil supérieur de la guerre, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, 185, rue de Vaugirard, Paris (15e), et au château de Maxéville (Meurthe-et-Moselle).

8 Nov. M. BEAUPRÉ (le comte Jules), Conservateur au Musée historique lorrain, 18, rue de Serre, Nancy.

20 Déc. M. GILLANT (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

1902. 20 Juin. M. BRUNOTTE (Camille), Professeur de matière médicale à l'École supérieure de pharmacie, 17, rue Grandville, Nancy.

1904. 15 Avril. M. FOURNIER (le Vice-Amiral Ernest), du cadre de réserve, Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. DE GOUSSAINCOURT (René), ancien Officier de mobiles, avenue Lartigue, Givet (Ardennes).

16 Déc. Mme la marquise D'EYRAGUES, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. LEVALLOIS (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 7, rue des Arènes, Paris (5e).

17 Janv. M. ADAM (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

17 Janv. M. MARX (Roger), Inspecteur général des Musées des départements, 2, rue Béranger, Paris (3e).

3 Mars. M. BARRÈS (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. LIÉBAUT (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

1905. 7 Juill. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 10, rue Thiers, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Professeur au Collège de La Malgrange, Jarville-La Malgrange, près Nancy.

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris.

20 Juill. M. Prouvé (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy, 6, avenue de la Garenne, Nancy.

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henri), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

6 Déc. M. Schaudel (Louis), Receveur principal des douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

3 Avril. M. Sadoul (Charles), Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain*, 29, rue des Carmes, Nancy.

18 Déc. M. Michon (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit, 6, rue de Boudonville, Nancy.

2°

1852. 16 Déc. M. d'Arbois de Jubainville (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur de langues et de littératures celtiques au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (14e).

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Delabordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Févr. M. Terrien de Lacouperie (Albert), Professeur de langue chinoise, 136, Bishop's Road, Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1872. 22 Nov. M. Petsche (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette. Paris (16e).

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Marcuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Id. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1882. 1er Déc. M. Babeau (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. Deny (Édouard), Ingénieur en retraite, à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1884. 7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), Membre de l'Académie française, 6, rue Fabert, Paris (7e).

1884. 21 Mai. M. Tardieu (Ambroise), Homme de lettres, à Royat (Puy-de-Dôme) et à Alger, 10, boulevard Gambetta.

1887. 19 Juill. M. de Raynal (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris (8e).

1888. 2 Mars. M. Jadart (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. de Magnienville (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. Fournier (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

7 Juin. M. Thureau-Dangin (Paul), Secrétaire perpétuel de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. Chervin (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. Boutroux (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. Dollfus (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 51, avenue Marceau, à Paris (16e).

15 Déc. M. Pingaud (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1894. 5 Janv. M. Mieg (Mathieu), Archéologue, 48, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Marichal (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine).

1898. 18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur de langues et de littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques au Collège de France, 5, rue Le Verrier, Paris (6e).

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Humbert-Gonzalve), Commandant la division d'Oran (Oran).

1901. 19 Juill. M. PASCAUD (Henri), Président de Chambre honoraire, 29, rue Porte-Jaune, Bourges (Cher).

1903. 4 Déc. M. BAZIN (René), Membre de l'Académie française, 16, rue de la Préfecture, Angers (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. APPELL (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Paris, 17, rue Bonaparte, Paris (6e).

Id. M. PICARD (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, 4, rue Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. HOMOLLE (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, palais du Louvre, cour Lefuel, Paris (1er).

1907. 15 Févr. M. CHEVALIER (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire à Romans (Drôme).

5 Juill. M. HALLAYS (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 21, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. HARMAND (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, à Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. INGOLD (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), Directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace).

1909. 5 Févr. M. CHUQUET (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, boulevard de Villemonble, à Villemonble (Seine).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1870. 17 Mars. M. Bernardakis (Athanase N.), 2, rue Hippocrate, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

Id. M. Schmidt (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

Id. M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas (îles Canaries).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Févr. M. Langsted (Adolphe), 34, Kronprinsessegode, Copenhague (Danemark).

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.